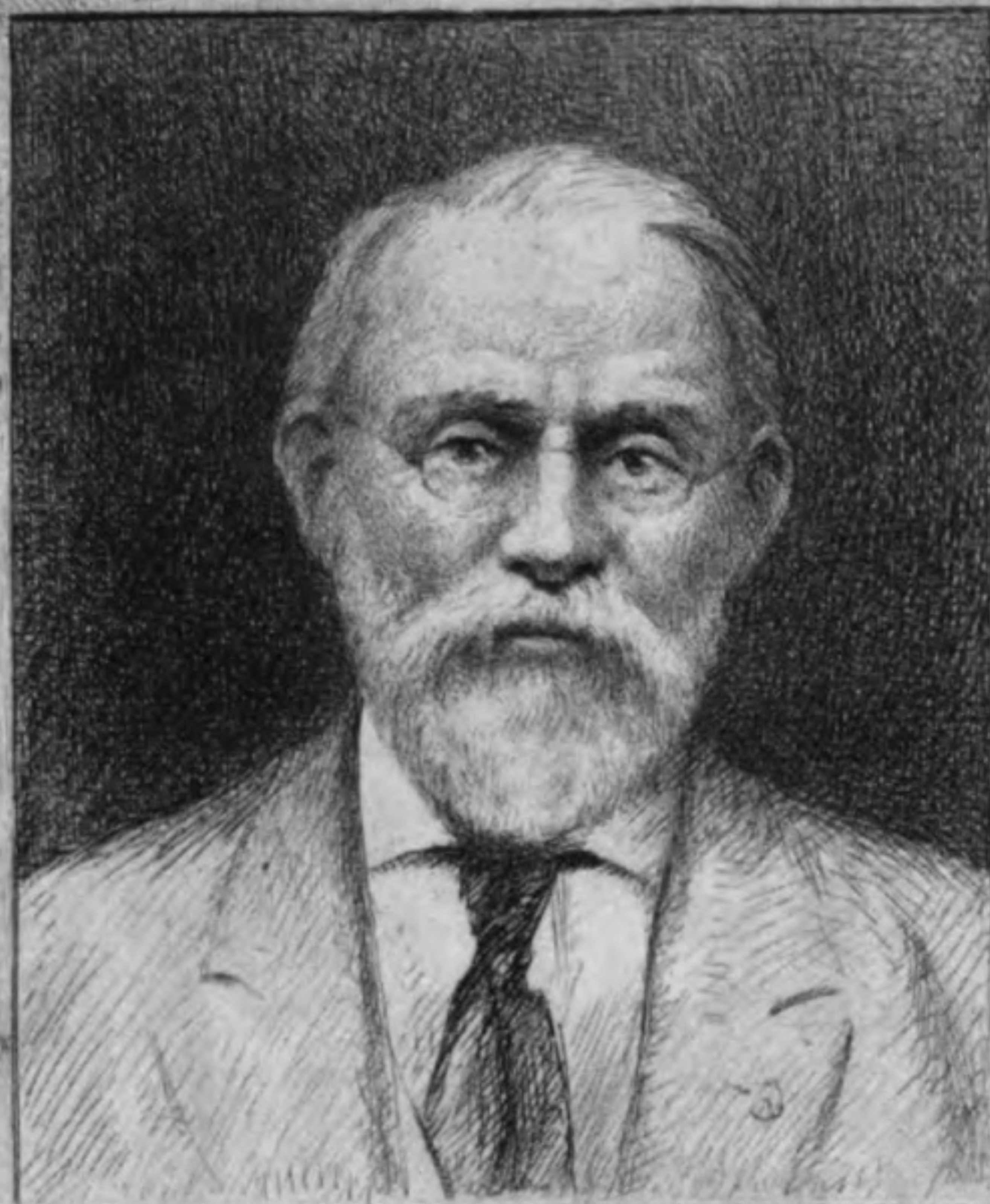


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME DIX-SEPTIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1909



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 JANVIER 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : MM. l'abbé BERTHOUMIEU, G. BESSON, F. BIDAULT, R. CHABOT, l'abbé CLÉMENT, DÉNIER, FOURNIER, L. GRÉGOIRE, l'abbé PEYNOT, TIERSONNIER.

— S'étaient fait excuser : Mme la comtesse de FRADEL, MM. DELAIGUE et FAULQUIER.

— M. LE PRÉSIDENT, après quelques mots de bienvenue à l'adresse de M. l'abbé Peynot, curé de Jenzat, qui assiste pour la première fois à une séance de notre Compagnie, procède au dépouillement de la correspondance.

— En ce qui concerne la question de recherches à pratiquer dans l'église de Mazerier pour retrouver sous un enduit de plâtre le reste du tableau de *Thévenin Voudable*, M. l'abbé CLÉMENT s'est entendu avec M. Perrault-Dabot, inspecteur général adjoint des Beaux-Arts, pour mener à bien cette recherche, dont il fera connaître les résultats à la Société et à la Commission des Monuments historiques.

— Circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant que le *Congrès des Sociétés savantes* s'ouvrira à Rennes le 13 avril prochain. — Prospectus d'une *Flore des champignons de France les plus importants à connaître*, de M. BIGEARD, membre des Sociétés mycologiques de France. — Souhaits pour la nouvelle année adressés par la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*. — Lettre de démission de M. LEPRAT, artiste peintre à Montluçon. — Lettre de M. ALEXIS LÉVÊQUE, architecte à Ebreuil, adressée à M. Tiersonnier, annonçant qu'il a été heureux d'apprendre que la Commission des Monuments historiques venait d'accueillir favorablement la demande

de classement de l'église de Châteloy et celle de la pierre tombale de l'église de Vieure. M. Lévêque se félicite de voir que l'intervention de son ami, M. Lisch, a été suivie d'effet. — Lettre du secrétaire de la mairie d'Hérisson adressant à la Société des remerciements au sujet du classement de l'église susdite. — Carte postale illustrée, avec notice historique sur le château de Billy, que l'éditeur, M. Boutonnat, a aimablement adressée à M. Tiersonnier, ancien président. Celui-ci fait quelques réserves au sujet de la rédaction de la notice.

— *Dons à la Bibliothèque.* — De M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, son rapport annuel pour l'année 1907-1908. — Un numéro de *L'Evolution théâtrale française*, journal bi-mensuel publié à Paris.

— M. Flament fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance.

« — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XLIV, 1907. P. 111 : Lecture de M. le comte Durrieu sur le peintre Jean Fouquet, lequel exécuta, comme vous le savez, les miniatures de cet exemplaire des *Antiquités judaïques* de Josèphe, qui devint la propriété de Pierre II, duc de Bourbon. J'ajoute que Fouquet était très lié avec le secrétaire de notre duc, François Robertet. — P. 185 : Supplément aux *Lettres de Charles VIII* (édition Pélicier), par M. de Mandrot. Parmi les lettres retrouvées depuis peu, une du 11 juin 1484 est adressée au Parlement pour faire transporter hors Paris Guillaume Doyat, frère du célèbre Jean de Doyat, détenu à la Conciergerie, afin qu'il ne puisse profiter de la grâce que l'on doit accorder aux prisonniers lors de la prochaine entrée du roi à Paris. Plusieurs autres lettres sont datées de Moulins ; une de Cosne en Bourbonnais.

« — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. 49, p. 117 : Notice, par M. Soullard, sur un sceau d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, comtesse de Penthièvre, épouse de Jean IV de Brosse, descendant de nos de Brosse, seigneurs de Boussac et d'Huriel. Ce fut Jean IV de Brosse qui, par son mariage, entra en possession du comté de Penthièvre, que ses aïeux revendiquaient depuis 1437, date de l'union de Jean II de Brosse avec Nicolle de Blois, comtesse de Penthièvre.

« — *Bulletin de la Diana*, t. XV, n° 8. Communication de M. l'abbé Reure, notre confrère, qui vient de retrouver un opuscule en vers du bibliographe forézien Antoine Du Verdier, déjà précédemment étudié par lui ; cet opuscule, intitulé : *Mysopolème*, ou *Bref discours contre la guerre...* (Paris, 1568, in-4°), est, dit M. Reure, une sorte de manifeste politique et une justification du second édit de pacification ; Du Verdier s'y met en scène lui-même, avec le maréchal de Saint-André, Poncenat et quelques-uns de ses amis du Forez.

« — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 28e vol., 6e livr. M. Réveillaud publie des notes sur l'historien protestant Benjamin Priolo (ou Prioleau), né à Saint-Jean-d'Angely en 1602 ; d'après des documents inédits qu'il doit bientôt faire paraître, il qualifie de « conte bleu » la tradition qui « rattachait ce Saintongeois, d'origine obscure et modeste, à la noble lignée des Prioli de Venise et des doges de cette république qui portèrent ce nom » On voit par là que, de tout temps, d'aucuns cherchent à passer pour ce qu'ils ne sont point. M. Réveillaud donne à l'appui de sa thèse quelques extraits des lettres de Jean Chapelain, publiées par Tamizey de Larroque, et dans l'une des-

quelles Benjamin Priolo se voit crossé « pour la vanité ridicule et audacieuse avec laquelle ce fils d'un chétif ministre huguenot, moine renié, se veut faire descendre de l'illustre race des Prioli de Venise, fondant sa fourberie sur je ne sçay quelle conformité qui se rencontre entre ces noms ». M. Réveillaud termine son étude par un paragraphe sur la descendance du personnage, dont : Barthélemy-François, décédé à Abbeville en 1710, laissant deux fils ; l'un de ceux-ci fut Benjamin Priolo, sieur de Blanzay, directeur des fermes du roi, qui eut pour fils Benjamin-Michel. Benjamin et Benjamin-Michel nous appartiennent un peu, bien que M. Réveillaud ne dise pas qu'ils finirent en Bourbonnais. On trouve, en effet, entre autres, dans nos registres paroissiaux, les mentions suivantes : 7 mai 1741, inhumation de Marie-Anne Féjacq, seconde femme de Benjamin Priolo, s. de Blanzay (registres paroissiaux de Saint-Bonnet-d'Yzeure, GG. 40) ; 22 décembre 1755, inhumation dudit Priolo, directeur des fermes dans la généralité de Moulins, âgé de 75 ans (*ibid.*) ; 3 février 1757, baptême à Saint-Jean de Moulins d'un fils de Benjamin-Michel Priolo, chevalier, sieur de Croissance, et d'Edmée-Thérèse Semyn (*ibid.*) ; 27 juillet 1776, inhumation, à Saint-Bonnet, de Marguerite-Geneviève Priolo, décédée la veille en odeur de sainteté, à l'âge de 60 ans, fille de Benjamin Priolo et de sa première femme Marguerite Pépin de Caulménil (*ibid.*) ; 19 août 1778, décès de Mme Semyn, épouse de Benjamin-Michel Priolo (Arch. de Moulins, nº 495), etc.

« — *Annales de la Société d'Agriculture et Belles-Lettres du département de la Loire*, 2e et 3e livr. de 1908, où je signale une notice autobiographique, adressée à Quérard en 1838 par Auguste Bernard, l'historien du Forez, aux travaux duquel le Bourbonnais doit beaucoup. »

— M. Tiersonnier fait part de quelques remarques sur les signatures figurant sur le cahier de la noblesse de la Sénéchaussée de Bourbonnais en 1789, dont l'original est la propriété de la Société d'Emulation. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.) Il fait circuler en même temps d'excellentes photographies de ces signatures, dues à notre confrère M. Verdeau.

— M. Tiersonnier communique, au nom de M. Claudon, des renseignements concernant la terre de Montaret, etc., provenant de l'*Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi, 1656-1735, et de Jules Robert de Cotte, 1683-1767*, conservés à la Bibliothèque Nationale et édité par H. Champion à Paris. Ces renseignements seront utilisés dans le compte rendu de la prochaine excursion. M. l'abbé Clément, qui avait fait un calque de ces deux dessins au département des Estampes et les avait signalés en séance, en 1898, mettra ces calques à la disposition de la Société.

— Le Président annonce que le déménagement de la bibliothèque est terminé, et que l'on procède actuellement à l'installation des collections dans le nouveau local.

— MM. l'abbé Clément et Dénier exposent chacun leurs projets pour la XIe excursion de la Société, l'un dans la région de Montlu-

çon, l'autre comportant une visite de Souvigny, Montaret, Autry-Issards, etc. Ce dernier projet est adopté. Le programme détaillé en sera donné ultérieurement. Quant au très séduisant projet de M. l'abbé Clément, il sera étudié à nouveau par la suite.

— M. Louis GRÉGOIRE fait circuler un livre que publie la librairie Hachette intitulé : *Histoire de Bourgogne*, de M. KLEINCLAUSZ.

— M. FOURNIER communique un émail en sa possession, signé et daté I. P. ANNO 1546. C'est un produit de la célèbre famille des Penicand, émailleurs de Limoges, qu'on peut vraisemblablement attribuer à Jean II. C'est naturellement un émail de la quatrième classe, c'est-à-dire peint. La plaque rectangulaire 15 × 18 à fond bleu piqueté d'or, représente en grisaille une de ces scènes mythologiques si fort à la mode à cette époque : Vénus et l'Amour ; on y lit encore la légende : OMNIA AMOR [P]ARIT. Il est de plus curieux par les quatre procédés qu'on y découvre, peu employés à la fois par l'artiste : ébauche en bistre, surchage en blanc, grattage, modelé par hachures et rehauts d'or.

— Au nom de M. DUROND, le président montre deux mortiers d'apothicaires provenant des collections de notre nouveau confrère. L'un d'eux porte le nom de son possesseur : JACQUES DESRISSEAUX. Ces mortiers ainsi que ceux présentés à la dernière séance feront l'objet d'une petite notice, qui sera envoyée à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier lit pour terminer une amusante critique des Sociétés savantes de province, tirée du roman de René BAZIN : *En Province*.

— M. Louis BÉGUET, dernièrement présenté, est élu membre titulaire.

— Est présenté comme membre titulaire : M. GÉDEL, rue Gaston, par MM. Morand, Flament et Sèque.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.





Un Bourbonnais : Gilbert-Urbain GUILLAUMIN

(1801-1864).

Nous croyons faire œuvre utile en consacrant une courte notice à Gilbert-Urbain Guillaumin, fondateur du *Journal des Économistes*, un bourbonnais qui eut en son temps quelque célébrité. Né à Couleuvre le 14 août 1801, mort le 15 décembre 1864, M. Guillaumin (1) est un exemple de ce que peuvent l'intelligence et le travail d'un homme, car il était entièrement fils de ses œuvres. Orphelin de père et de mère dès l'âge de cinq ans, il fut élevé par un oncle qui n'était guère tendre. Il sortit dès qu'il put d'une condition peu attrayante et vint chercher fortune à Paris dans le commerce (1819). D'abord employé dans une quincaillerie, puis dans une maison de commission, il eut occasion de faire connaissance avec le jeune libraire Brissot-Thivars, gendre de son patron et neveu du célèbre conventionnel Brissot-Warville. Attiré par l'amour des livres, Guillaumin se fit libraire et ensuite éditeur. Vivement sympathique aux idées libérales, il acclama avec enthousiasme la Révolution de 1830, et fut à cette époque l'ami de Béranger. Il fit quelques publications politiques. De ce nombre *Paris-Politique*, de collaboration avec G. Cavaignac, Eugène Briffault, Saint-Germain-le-Duc, Raspail, Marrast, Trélat, Fortoul, Cormenin. Il assiste aux premières leçons des cours d'économie politique que Blanqui fit au Conservatoire des arts et métiers (1833-34), publie le *Dictionnaire du Commerce et des marchandises* de 1835 à 1839, et fonde la *Librairie d'économie politique et commerciale*. Le premier numéro du *Journal des Economistes* parut le 15 décembre 1841 et, dès la première année, reçut plus de 400 abonnés. C'était un grand succès de librairie pour l'époque. Guillaumin forma une société spéciale pour le nouveau journal ; parmi ses membres nous trouvons Horace Say, fils de l'illustre J.-B. Say, Casimir Cheuvreux, Legentil, Victor de Tracy, notre compatriote, fils de l'illustre philosophe économiste. Victor de Tracy était ministre de la marine sous le minis-

(1) Son portrait d'après une photographie a été reproduit en carte postale par la Société Lumière, de Lyon.

tère Falloux et fit nommer l'abbé P. de Dreux-Brézé à l'évêché de Moulins.

— En 1850, Guillaumin s'occupa activement du *Dictionnaire de l'Economie politique*. Puis parurent successivement sous sa direction : *La collection des Economistes et publicistes contemporains*, *La Bibliothèque des sciences morales et politiques* (80 volumes), *Le Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation*

Travailleur infatigable, il mourut le 15 décembre 1864. Sa mort a été mentionnée dans toutes les feuilles publiques avec des appréciations qui témoignent de la sympathie qu'avaient inspirée sa personne, son caractère et les services qu'il a rendus à la science économique.

Frédéric Passy, ancien ministre, a prononcé l'éloge funèbre de notre compatriote et M. Henri Baudrillart, membre de l'Institut, a rendu hommage à la laborieuse et utile carrière du défunt au nom des collaborateurs et du *Journal des Economistes*.

Telle est en raccourci la vie si bien remplie d'un bourbonnais ami des lettres, né comme nous dans ce coin de terre du nord de l'Allier et que nous aimons. non seulement parce que nous y avons vu le jour, près des grands bois et des fleurs mystérieuses et sauvages, mais aussi parce qu'il est un des plus pittoresques et des plus charmants qui se puissent rencontrer.

Pierre Desnoix.

Saint-Gilles, 3 août 1908.

UN RÈGLEMENT

DE

la Maréchaussée de Bourbonnais

— 1687 —

Communication de M. E. OLIVIER

La maréchaussée de Bourbonnais, dont nous publions ci-dessous un règlement, rédigé par le prévôt général et approuvé par l'intendant de la généralité, se composait de deux compagnies ayant chacune un lieutenant à sa tête ; il y avait, en outre, un lieutenant et des archers à Montluçon et un exempt faisant fonction de lieutenant à Gannat avec quelques archers. Les intendants F. d'Argouges et Le

Vayer, dans leurs mémoires sur la généralité (1686 et 1698), donnent, sur cette troupe et ses officiers, des détails assez précis et insistent sur le désordre qui y régnait, bien que, disent-ils, M. de Saint-Mesmin fût homme de mérite ; notre règlement est évidemment né du désir de remettre en main des compagnies qui en prenaient à leur aise. On pourra se documenter plus complètement sur le fonctionnement de la maréchaussée en consultant, aux Archives du département (C. 43-45), d'assez nombreuses revues, tant de la vice-sénéchaussée que de la prévôté.

Le prévôt général et vice sénéchal Gilbert-Bon de Saint-Mesmin, s. des Prugnes (1) et des Modières (2), était fils de Guillaume de Saint-Mesmin, receveur des tailles à Montluçon, et de Gilberte Aumaistre ; il appartenait à une famille originaire de la paroisse Saint-Jean d'Orléans, qui y possédait encore des immeubles au XVIIe siècle ; il mourut à Moulins, à l'âge de 55 ans, le 8 septembre 1710 et, le lendemain, fut inhumé en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux (3).

Gilbert-Bon de Saint-Mesmin, écuyer, seigneur des Modières et des Prugnes, conseiller du roi, prévôt général de la généralité de Moulins et vice-sénéchal de Bourbonnais.

Les compagnies de maréchaussée ayant la principale force de la justice dans les provinces, ainsi qu'il a plu au roi de l'établir par ses édits et déclarations, il est constant que le moyen le plus sûr de rendre cettte force utile au service du roi et du public consiste particulièrement dans l'ordre et la discipline qui doit être gardée par tous les officiers, exempts et archers des dites maréchaussées, ce qui ne peut se faire s'il n'y est pourvu par quelque règlement. *A ces causes*, en vertu du pouvoir à nous accordé par S. M. sur nos dites compagnies et de l'avis des officiers principaux, Nous avons, conformément aux ordonnances du roi, fait le règlement qui s'ensuit, ouï et à ce adhérant le procureur du roi.

Premièrement, pour éviter toutes contestations de rang et de préséance entre les officiers, qui pourraient retarder le service du roi, les lieutenants de nos compagnies se conformeront dans leur marche à la gendarmerie sur le pied de laquelle les compagnies de maréchaussée ont été créées, et, au regard des autres officiers, marcheront suivant les anciennes revues et pour les exempts ne quitteront

(1) Commune de Villebret.

(2) C'est en 1664 que son père avait acquis par décret la terre des Modières (paroisse de Villebret), où il mourut en 1677. Gilbert-Bon vendit en 1699 ce fief à Jean-Gilbert Perrot, s. d'Estivareilles, lieutenant en l'élection de Montluçon, dont les descendants le conservèrent au XVIIIe siècle.

(3) Archives municipales de Moulins, registre 469, p. 360. Gilbert-Bon de Saint-Mesmin avait fait enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général créé à la suite de l'édit de 1696, au bureau de Moulins. Elles y sont décrites comme suit : *d'azur, à une croix componnée d'argent et de gueules, le compon du milieu chargé d'une croix d'or, et cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.*

point la queue des compagnies à cheval, et à pied la tête des archers.

Les lieutenants et exempts seront tenus de demeurer aux corps des compagnies, alternativement et les uns après les autres, de semaine en semaine, sans que ceux qui seront de service puissent quitter, qu'ils ne mettent chacun un de leurs confrères en leur place, dont ils seront tenus d'avertir le commandant afin qu'il sache à qui distribuer les ordres qui pourraient lui survenir.

Aucuns exempts ou archers n'auront d'autres emplois que leur charge, conformément aux ordonnances du roi, à peine de privation de leurs gages et privilèges.

Afin qu'on puisse être prêt à tous les événements et se soulager les uns et les autres dans le service, il y aura en notre hôtel et, en notre absence, chez l'officier qui commandera, une garde de cinq archers par jour avec leurs armes, casaques et habits de cavaliers, dont les chevaux seront sellés chez eux et prêts à monter au premier ordre; ainsi tour à tour, tous les jours de la semaine, suivant le tableau qui en sera dressé chez les greffiers.

Tous les archers des deux compagnies seront habillés de même parure et montés de chevaux à eux dont le prix ne pourra être [de] moins de cent dix livres.

La garde sera montée tous les matins à huit heures par un exempt, lequel visitera ensuite si les chevaux sont prêts et en bon état pour nous en informer et en notre absence celui qui commandera, à peine de dix livres d'amende contre ledit exempt, dont il sera dressé un rôle signé de Nous et de notre greffier, pour être délivré à la fin de chaque année au receveur et payeur des gages et exécuté nonobstant opposition ou appel quelconque, attendu qu'il s'agit du service du roi et du public qui doit être fait sans retardement.

Lorsque la garde ne suffira pas pour les commandements qui surviendront, il sera pris nombre suffisant d'archers de la garde du jour suivant et le jour de garde s'entend durer vingt-quatre heures entières, savoir depuis huit heures du matin jusqu'au lendemain matin pareille heure, et, afin que le présent article ait son exécution, aucun archer, même de ceux qui ne seront pas de garde ne sortira de la ville sans permission par écrit de l'officier qui commandera ou de l'exempt en semaine et sans mettre un de ses camarades pour faire le service à sa place, à peine de six livres d'amende dont sera pareillement dressé un rôle comme dessus.

Un archer qui aura manqué à sa garde sans une légitime cause sera condamné pour la première fois à neuf livres d'amende et pour la seconde à douze et pour la troisième sera interdit et privé de ses gages.

Tous les archers qui résident à la campagne transfèreront leur domicile dans deux mois en cette ville, à peine d'être privés desdits gages.

Aucune brigade d'archers ne sera détachée sans avoir un lieutenant ou exempt ou autre officier à la tête.

Tous les ordres de monter à cheval et autres commandements qui seront donnés par Nous ou nos officiers seront par écrit et seront donnés à nos greffiers pour être remis entre les mains du dernier archer du jour de la garde, pour avertir ceux dont on aura besoin en cas qu'il n'y ait point de trompette.

Le présent règlement sera lu et publié à la tête des compagnies, à

la première revue après que Mgr d'Argouges, intendant de cette généralité, aura donné ses ordres pour l'exécution d'iceluy.

(De la main de M. de Saint-Mesmin :) Fait le premier décembre mil six cent quatre vingt sept,

DE SAINT-MESMIN. AUBERY.
Par mond. sieur,
CARTIER, greffier.

Vu pour être exécuté selon sa forme et teneur, à cette fin lu, publié et affiché partout où besoin sera ; fait à Moulins le cinquème décembre 1687,

D'ARGOUGES.
Par Monseigneur,
LENOBLE.

Lu et publié à la tête des compagnies par moi, greffier en chef de la vice-sénéchaussée de Bourbonnais soussigné, le 23 décembre 1687,

CARTIER greffier.

Le Trésor du Château de l'Ours

— LÉGENDE —

J'AVAIS un parrain du nom de Gabriel qui était maréchal sans en avoir jamais appris le métier. Il était au reste un peu tout : charron, menuisier, tourneur, braconnier et menestrel de village. Quand son biniou résonnait, au crépuscule, dans les vallons de Saint-Genest, les cœurs des jeunes et des vieux dansaient une sarabande échevelée, les bêlements de sa musette ressemblaient aux hennissements d'une cavale infernale. C'était à lui que les gens de Peuplat s'adressaient quand ils avaient une cognée sans taillant ou un outil sans manche ; nul mieux que lui savait tourner un hautbois de buis et le cercler d'anneaux d'ivoire. Je passe sous silence les horloges détraquées qu'il faisait marcher et les vieux fusils qu'il rafistolait en un tour de main. Dans le village, on l'appelait Grabié Maléchaux, sans doute à cause de son métier.

Il sortait un jour de sa forge, vêtu d'une blouse bleue qui lui retombait à peine à la naissance de la cuisse et sous laquelle il dissimulait tant bien que mal son vieux fusil à piston. Sa tête était coiffée d'un petit chapeau de feutre jauni par la pluie, qu'il portait d'habitude. « Grabié, me dit mon parrain de ce petit air fin, moitié réservé, moitié défiant, qui était de son caractère, veux-tu venir te promener ? » Je ne demandais que cela ; prendre mes deux sabots de bois blanc et mon bonnet de coton bleu fut l'affaire d'une seconde et nous

descendîmes, côte à côte, le terrain en pente qui aboutissait au ruisseau des Crozes, petit affluent du Cher. Nous longions les berges de ce ruisseau alors presque à sec, troublant, par ci par là, quelque merle sauvage ou un geai criard. Il était environ 6 heures du matin. L'herbe reluisait sous le vernis mat de la rosée, un brouillard laiteux s'étendait sur la vallée, laissant émerger en teintes pâles le sommet des aulnes et des peupliers. Tout était calme dans ce vallon solitaire et mon parrain, tout en examinant les bouquets de fougères, les roses moussues et les buissons de ronces, marchait sans souffler mot. Pour moi, quoique très occupé à faire sonner le bout de mes sabots contre les pierres roulantes, je comptais les nids au sommet des arbres et cherchais quelque écrevisse dans le lit du ruisseau qui en abonde. Tout à coup, mon parrain, saisissant son fusil, épaulait prestement ; deux perdrix venaient de se lever bruyamment sur nos têtes en filant à tire d'ailes sur l'autre versant ; mais mon parrain laissa retomber son fusil, il ne tirait qu'à coup sûr, car la poudre était chère et les fugitives étaient déjà trop loin. Poursuivant notre course, nous passons près du village de Pégu, assis au sommet du coteau, et, une heure après, nous étions dans la gorge du Cher, en face du redoutable château de l'Ours. Après avoir gravi une partie du coteau situé à l'Est, à peine couvert de quelques herbes sèches et rabougries, nous nous assîmes sur la mousse, au pied d'un rocher ombragé de touffes de buis. Je n'oublierai jamais le spectacle que j'eus alors sous les yeux, tant fut vive l'impression qu'il me fit. Le vieux donjon était là, avec ses constructions éventrées et sa tour menaçante ; semblable à un géant désarmé, il effrayait encore par sa masse imposante. Autour de lui se déroulait la vallée embrumée et les coteaux étalaient leurs étages de rochers et de buis, dont les croupes arrondies s'argentaient des rayons du soleil levant. Le Cher roulait ses eaux avec fracas, brisant éperdûment ses flots écumeux contre les roches polies, et les tiercelets tournoyant auprès des créneaux du vieux donjon poussaient des cris stridents qui donnaient à ces lieux une note encore plus sauvage. Je me sentais terrifié dans cette âpre solitude et néanmoins mes yeux, démesurément ouverts, ne pouvaient se rassasier de ce grandiose spectacle, auquel mon imagination ajoutait encore des embellissements nouveaux Il me semblait voir sortir du vieux manoir le puissant seigneur de l'Ours, vêtu de velours et chamarré d'or, suivi de sa dame montant une haquenée blanche et laissant flotter à la brise du matin son voile et ses vêtements de couleur claire ; je voyais les pages et les varlets le faucon au poing et sonnant bruyamment du cor. J'entendais la meute donnant à travers la vallée sonore. Je dus cependant faire

taire mon imagination pour suivre mon parrain qui s'était levé ; il battait les tiges de buis, coupant de temps en temps quelques tiges susceptibles de faire plus tard un hautbois. Nous marchions ainsi à peu près depuis une heure en zigzag, tantôt montant, tantôt descendant à travers les touffes de buis et les roches diaprées de lichens et de petites fleurs jaunes. De temps en temps, j'entendais sur les feuilles mortes le glissement paresseux d'une vipère à moitié endormie qui me donnait la chair de poule. Mon parrain, s'arrêtant alors, déposa son fardeau de morceaux de buis et me dit en s'asseyant : « Grabié, vois-tu cet amas de roches gigantesques étayées au-dessous du château, c'est là que se trouve quelque part le trésor du seigneur de l'Ours. Lorsque son château fut pris par les gens d'armes du roi, après un siège mémorable, le seigneur, prenant ses trésors, les cacha avant de mourir dans une cave de lui seul connue et située au milieu de ces rochers. Ils y sont toujours et le soir, quand le soleil trace à l'horizon sa dernière barre de feu, un rayon vient, un certain jour, éclairer la roche dont les flancs recèlent le trésor. Heureux celui qui pourra se trouver juste à point pour le voir, car il sera aussi riche qu'un Rothschild. Mais des bergères qui, en filant leur quenouille, s'attardent à dessein le soir dans la gorge, aucune n'a pu voir ce magique rayon capable de lui donner en dot les plus beaux trésors qu'on puisse rêver.

G. Coulhon,
Curé de Désertines.





Une enseigne de corporation à Moulins

La rareté des enseignes encore existantes, derniers restes des corporations disparues, nous engage à présenter celle-ci dont feu Tudot semble n'avoir pas eu connaissance, ne la mentionnant pas dans l'article qu'il leur consacre dans le compte rendu du Congrès archéologique tenu à Moulins en 1854.

Elle est à hauteur du premier étage, dans la cour d'une maison portant le nº 55 de la rue de Bourgogne, ayant une sortie sur la rue du Cerf-Volant. Des badigeonnages successifs, la gelée ont endommagé quelques détails ; une malencontreuse barre de fer surtout, mise là pour arrêter une lézarde, la dépare.

Elle se compose d'un écusson sculpté en faible relief, meublé de quelques outils communs à bien des métiers, si ce ne sont deux ou trois qu'il n'est pas possible de déterminer, et de la date : 1771, entourée de deux rameaux de giroflée. Tout cela est assez mou et d'un travail maladroit.

La plupart des outils représentés : niveau, équerre, fausse-équerre, règles, tenailles, maillet, sont d'un charpentier, mais ne définissent pas assez ce métier pour qu'il soit possible de l'identifier sans réserve.

Gustave FOURNIER.





A travers Les Registres paroissiaux DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

1629. — « *Traictté du village de Pernyer.* Et le samedy, 9e jour de martz 1629, nous messire Jehan Villemo, prestre vicaire de l'eau beniste de ceste Eglise de Cerilly, soubsigné ay porté le Saint Sacrement au village de Pernyer à ung malade en la maison de Gilbert de Pernyer qui est son fils qui est malade et c'est la première foys de notre connoissance qu'on ay porté et administré le Saint Sacrement de nostre mère Saincte Eglise de Cerilly, dans le village de ceste paroisse, parce que les deffunts étaient prestendus de la paroisse du Vilhain, et les habitans toujours dé leur mémoire et connoissance appartiennent au Vilhain. Mais messire Jehan Debobier prestre curé de Cerilly, apprésent a faict appelé Gilbert de Pernyer et les personnes demeurans au dict village pour des mariages et faict signer sur quelles maisons ils s'espousoient en d'aultres lieux qu'à Cerilly, et au curé du Vilhain quelles messes ils alloient recquérans en son Eglise et l'administration et solennisation du dict mariage. Le dict curé qui s'appelle vénérable personne messire Martin du Tremblay prestre curé du Villin n'a laissé dépasser oultre et a faict tous les dicts mariages, delà un procès par devant monsieur l'official de Bourges et par amprès ont pactiser pour éviter des frais et vivre en paix et nourir amitié ensemble, ont accordé que le dict village de Pernyer demeureroit unge moytié au curé de Cerilly et l'autre

moytié de la paroisse du Villin. La séparation du dict village de Pernyer et habitans sera le mitoyen, et de ce jour commence à estre de la paroisse de Cerilly, commençant le 1er jour de Janvier 1629, et finira mesme année au 31e jour de Décembre, et à continuer d'an en an et l'appoint de ce que dessus a esté passé le 7e jour de Décembre, dernyer par devant Conssion et Thévenard notaires royaux. Etaient présents, Me François Thévenard et Christophe Buisson et moy soubsigné et ce jour a esté la première foys qu'on ay administré le Saint Sacrement au dict village pour estre recongnus paroissiens. Faict le 6e martz 1629. Signé : Villemo. »

— « Ce mercredy 6e Juing est décéddé monsieur Desmaretz oppérateur de son métier, qui est décéddé en la maison de Jehan de Civray dict le Merle, au village du Mont, que le dict Desmaretz avoit *tailhé* le dict Merle le mardy 29e may dernyer et estoit resté le dict Desmaretz chez ledict Merle pour le panser et n'a demeuré malade que environ vingt quatre heures, puis le lundy de Pentecoste, 4e Juing, nous soupions ensemble chez la veufve Rivière, plusieurs avec luy et avions esté passer la journée à la Bruère, se trouvant malade la nuict, et la nuict sequante, il mourut et a esté enterré au grand cimetière de ceste paroisse de Cerilly du costé du pré et avoit reçu du dict Civray 18 Livres en déduction de dix escus que le dict Civray luy donnoit pour le *tailher*, et le dict Desmaretz devoit le panser jusqu'à ce qu'il seroit guéri, ce qu'il n'a pu, à cause de l'axidant de son déceptz, et c'est monsieur Duboys qui le panse pour achever de guérir la playe. Signé : Villemo. »

— « *Le feu.* — Le 18e Novembre, la maison de Mr Claude Thibault, dict le Coudray, greffier des Forests de Bourbonnoys est brulé entièrement, c'est celle qui est au faubourg du pié de la Croix, la plus proche du chasteau de la Pierre. Le feu a commencé dans un noyer proche la mestayerie de monsieur de Montgarnault de Molins environnant la mestayerie du sieur Bequas au faubourg et il a fallu couper le noyer à cause de la bergerye de la ditte mestayerie qui estoit bien proche. Dieu nous garde du feu. Signé : Villemo. »

— « 19e jour de Décembre, messire Jehan Villemo, prestre viquaire de l'eau beniste de ceste Eglise, a faict *accomoder* le grand bénitier à Civray et Guisle...

1630. — « Ce mardy, 20e Febvrier 1630, à une heure du soir est deceddé Antoine Renault, mareschal et a esté enterré le

jeudy 21e du moys et an susdict à cinq heures du soir et sa petitte fille qu'il avoit, furent enterrés tous deux à mesme heure estant déceddés de la contagion et moy soubsigné l'avons confessé et ne connut son mal que quand il fust mort, par Mr Charles Duboys cirurgien et appothicaire qui me le dict, et delà à 3 heures après-midy, l'avons confessé avant qu'il mourut. C'est le premier qui mourut de ceste maladye en ceste année-là et un nommé Pierre Chardonnet qui l'avoit ensevely mourut là à peu de temps et fust enterré dans son jardin qui demeuroit chez la....... le dict jardin est au-dessus de chez Chaminot, et, en la maison où il demeuroit deux enfans qu'il avoit moururent dan la chapelle de Saint-Maurice, parce que l'on l'avoit chassé et aussy Palleronne et deux enfants qu'elle avoit et sont morts au Lion d'or qui est au faulbourg du pié de la Croix et elle a esté enterrée dans les fossez de la ville et est déceddée le mercredy 9e octobre 1631, sont mary estant mort le samedy 13e may 1631 et les deux enfants huit jours à l'ung de l'aultre. Signé : Villemo. »

1630. — Le 21e jour de febvrier a esté receü pour précepteur en la ville de Serilly mr Laurand de Beauvoys, lequel a esté mis par assemblée faicte en la ditte ville de Cérilly.

— Le mercredy dernier jour de Juillet le vand a esté grandement grand et a abastu grande quantité de fruicts et du costé où il venoit le reste des fruicts et des feuilles.

1631. — « Le lundy, 19e may et jour de feste de monsieur saint Yves, est déceddé vénérable personne messire Martin du Tremblay, prestre curé du Villain, priez Dieu pour son âme. Je l'ay voulu mestre en escriptz, à cause qu'il estoit nostre voisin et bon amy ; son oncle de qui il avoit heu la ditte cure, qui est messire Lucas Perronneau soubz pension l'a réobtenu et la possède encore apprésent et en est titulaire et jouissant comme auparavant qu'il l'eusse bailhé au dict deffunct du Tremblay et n'en est promu que depuys le moys de Septembre 1633 *in forma gratiosa* et elle dépend de Monseigneur de Bourges.

— « Le 25e may, monsr le Curé qui est messire Debobier et moy messire Jehan Villemo prestre viquaire de l'eau beniste et de Saint Nycollas fondée par les Chambotz qui sont à présent sieurs du Guet du Bourg, en la paroisse de Cencoins, nous avons commencé à dire un *Salve* le dimanche de la Pentecoste et les dimanches sequants durant l'année pour la ditte fondation à la réquisition de Pierre du Bourg son filz. Signé : Villemo. »

— « Le vendredy 26e Septembre, à cinq heures du soir, une

compagnie de soixante soldatz ont logé à la ville et aux faux bourgs que mons. Danjon, gouverneur pour le Roy, conduisoit pour Monseigneur le Prince, pour mener dans la citadelle de Dijon en garnison et sont délogés le lendemain.

— *Procession généralle.* — Le mardy 14e octobre, nous avons esté en procession de ceste paroisse de Cérilly en l'Eglise de monsieur Saint Roch, en la paroisse d'Urcel, pour demander de nous préserver des maladies contagieuses et vouloir alléger le mal contagieux et tous aultres qui est grand par tout païs en ce royaulme de France.

— « Ordonnance faicte par ordre du Roy, portant desfances à touttes personnes de quelque estat et qualité qu'ils soyent de jurer et blasphémer le nom de Dieu et de la sainte Vierge sa mère et des Saints, sur paine d'amende et de prison et punition corporelle Veriffié en parlement le 18e aoû t1631. Nous avons publié le susdit le dimanche 14e décembre 1631, à mon prosne de grand messe paroissiale.

— « Moy, messire Jehan Villemo, soubsigné, suis prestre viquaire de l'eau beniste de ceste Eglise de Saint Martin de Cerilly, et de la viquayrie de Saint Nycollas fondée par les Chambotz en la ditte Eglise, à présent, sieurs du Guet du Bourg, chasteau en la paroisse de Cengoin, et encore servant de viquayre en la ditte paroisse avec mons. le curé Debobier. Signé : Villemo. »

1632. — « Ce lundy 9e febvrier, l'assemblée est faicte au bourg de Saint-Plaisir pour trancher le mariage de Mr Claude Mareschal, escuyer, sieur de Franchaisse, avec damoiselle Charlotte du Chasteau, fille au sieur de la Pierre, du depuys ils se sont espousés le dimanche 22e du présent moys et an susdit. Villemo. »

— « Décès de feu monsieur le prieur de Chasteloy. Le lundy de Pentecoste et dernyer jour de may 1632, est déceddé vénérable et discrette personne messire Claude du Chasteau, prieur de Chasteloy et premier chanoyne du chapitre d'Hériçon accensé du dit prieuré et a esté enterré dans l'Eglise dudit Heriçon et estoit natif du chasteau de la Pierre de ceste paroisse de Cerilly ; son frère, monsieur le Prieur et qui estoit curé de ceste ville de Cérilly, estoit déceddé le 12e may 1621 et ensépulturé dans ceste Eglise de Cérilly sur les thumbes de la Pierre. Signé : Villemo. »

— « Ce samedy, 11e septembre, Mr Guy de Laspic, controlleur pour le Roy au grenier à sel de Saint-Amand, a esté enterré à cinq heures du soir en ceste Eglise de Saint-Martin de Cérilly, entre *l'hostel* de Notre Dame de Pytié et la chapelle Crozet, et estoit

déceddé à Bourbon le vendredy au soir, environ six heures ; nous avons faict son service le lundy et furent quérir le corps et convoy en procession jusques proche le village d'Issardz.

1633. — « Ce mercredy d'après la my caresme neuf mars, les garnisons sont partyes de ceste ville de Cerilly et s'en sont allées en la ville de Decize, par ordonnance du Roy, dont Jehan de Bonneau, escuyer, seigneur de la Varenne, l'a apportée, et est allé à Paris pour l'obtenir depuys le jour des Brandons et arriva en ceste ville le jour des Cendres. Villemo. »

1634. — Ce jeudy et feste de saint Pierre, monsieur le curé Mabru, prestre du païs d'Auvergne, a chanté sa première messe en l'Eglise de Theneuille dont monsieur le comte de Charlus a esté son parein avant que le dict prestre estoit demeurant en terre d'Auvergne. Signé : Villemo. »

— « Le vendredy 28 juillet, j'ay esté à Saint-Amand quérir dix minots de sel pour m^{re} Debobier, curé, et pour moy et couste au grenier treize livres huit soubz.

— « Cejourd'huy jour de jeudy et dernier jour d'aoust, à huit heures du mastin, Mr Jehan Bequas, litentié en droict et advocat en parlement, a prins possession de son dict office et a tenu audiance comme estant Lieutenant général en ceste châtellenie de la Brieure, transportée en ceste ville de Cérilly, comme son père et aïeul ont possédé la mesme qualité en la ditte châtellenie. Faict le jour et an que dessus. Le dict Bequas est haagé du 18 apvril 1608. Signé : Villemo. »

— « Ce dimanche 7e septembre, on a mys une eschelle dans l'Eglise pour monter au clocher, toutte faicte en boys qu'a faict construire M^r ...... M^e ceul et général des Eaux et foretz de Bourbonnoys. Villemo. »

— « Ce mercredy 13e jour de septembre 1634, Monseigneur l'archevesque de Bourges a faict sa visitte en ceste Eglise de Cérilly où il a donné le saint sacrement de Confirmation et ordre de Tonsure, et ceux qui ont reçu l'ordre de tonsure c'est Gilbert, fils de Mr Martin Garsonnet dit Colligniat, tailheur d'habits, tous de ceste ville de Cérilly...... et encore Preslier, fils du sieur des Rochères, paroisse de Theneuille. Je l'ay conduict le dict jour en la ville d'Ainai-le-Chasteau et m'a retenu à souper avec luy et conserver en son logis, et le mastin de Sainte-Croix, je suis venu dire la messe après avoir prins congé de luy et de messieurs ses officiaux. Le mesme seigneur et susdit archevesque estoit passé aussy en ceste ditte ville, le lundy cinquiesme septembre 1622. C'est la

deuxième foys que je l'ay conduict jusqu'à Ainai-le-Chasteau. Signé : Villemo. »

— (Autre version de la même visite, portée en l'année 1644.) « Le dict seigneur Rolland, archevesque de Bourges, fit encore sa visitte en cette ville de Cérilly, le 13[e] jour de septembre 1634, en venant d'Hériçon et passa en la paroïsse du Brethon où il bénitz la la chapelle du chasteau du Montetz appartenant au sieur Manceau Lieutenant des Foretz des châtellenies engagées en ce lieu de Cerilly. Il ordonna qu'on feroit trois livres séparés, l'ung de baptème, l'autre de mariages et l'aultre de mortuaires, ce qu'il commanda à M[re] Debobier curé de cette Eglise et à moy soubsignez Jehan Villemo, prestre viquaire de l'eau béniste et le dict jour de lundy, l'ay conduict à Ainai où il me retint à coucher et fut de retour le mardy, jour de Sainte-Croix, 14[e] du dict moys de Septembre. Signé : Villemo. »

Le dict Seigneur Roulland, archevesque est déceddé le 1[er] jour de Juillet 1638 dans Bourges et a voulu estre enterré, par son testament à Notre-Dame de Maubranches qui est à deux lieues de Bourges ou environ. Dieu lui donne le Paradys au bon prélat. Signé : Villemo. »

1635. — Ce dimanche 13[e] may la procession de Cerilly est partye à 5 heures du matin pour aller à Notre-Dame de Banelle et est arrivée le mardy 15[e] du dict moys. »

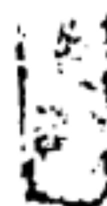
« *Ordonnance du Roy.* Sa majesté ayant par diverses lettres mandez et commandez à ses Lieutenants généraux en ses provinces d'assister la Noblesse de l'estendue de leurs charges et ordonnez aux balifs et sénéchaux de convoquer le ban et arrière-ban chacung dans son ressort et voulant estre promptement assistez de tous les gentilshommes et aultres subjects aux dicts ban et arrière-ban dans les occasions présentes pour les opposer comme la plus considérable force de son estat aux efforts que ses ennemys veulent faire pour l'attaquer, sa majesté mande et ordonne à ses Lieutenants Généraux et aultres subjets...... aux dits ban et arrière-ban en le lieu proche de leurs personnes qu'ils adviseront pour le mieux, pour les conduire delà et les faire rendre dans la fin du présent moys ou plus totz si faire se peult proche la ville de Vitry-le-Françoys en Champagne où sa majesté veult aller commander sa noblesse en personne. Enjoignant aux balifs et Sénéchaux d'estre premiers de s'employer de toutte leur puissance à la Convocation du dict ban et arrière-ban en la forme et manière portez par les ordonnances et de procéder contre les

défaillans selon la rigueur ordinaire et à tous les gentilshommes de se monter et esquiper de bons chevaux et armes selon l'obligation de leurs fiefs pour se rendre comme doict estre à la fin de ce moys présent ou plus promptement s'il est possible près la ditte ville de Vitry-le-Françoys sur les paynes portées par les dictes ordonnances, voullons pour cet effet, que la présente soit publiée aux principaux lieux du baillage et sénéchaussée affin que aulcung n'en prestende cause d'ignorance. Faict à Fontainebleau le 11e jour de Juillet 1635. Signé : Louys et plus bas Phelipeaux. »

« *Ordonnance pour la Noblesse pour servyr le Roy.* — Acte est octroyé au procureur du Roy de la lecture et publication qui a esté présentement faite des Letres de Déclaration et mandemens de sa majesté pour la Convocation des Assemblés de la Noblesse et aultres subjets au ban et arrière-ban ordonnez, que publication en sera faitte à son de trompe par les carrefours de cette ville de Moulins, que copie collationnée en seront envoyées aux dittes châtellenies de ce ressort pour y estre faict semblable publication, enjoignant aux Seigneurs justiciers de faire semblablement publier dimanche prochain aux prosnes des messes paroissiales en chacung endroit dont ils certifieront la chose à huitaine, auquel jour qui sera le 25e du présent moys, etc... Publication réitérée samedy prochain en audience, faict à Molins au lieu de la sénéchaussée de Bourbonnoys par devant nous, Lieutenant particulier et Conseiller en ycelle le 18e Juillet 1635. Signé : Bourdin greffier. Nous, soubsignez, messire Jehan Debobier et messire Jehan Villemo, viquayre de l'eau beniste de ceste Eglise de Cerilly certifions avoir lu et publié le ban et arière-ban et ordonnance apposez à la première et grande messes paroissiales par nous dittes et célébrés en ceste Eglise, le Dimanche 22e jour de Juillet 1635. Signé : Debobier. Villemo. »

« Je...... ordinaire de la ville de Cerilly certifie à tous qu'il appartiendra avoir publié à son de tambour par les carrefours du dict Cérilly, le contenu de l'autre part, affin que nul n'en prestende cause d'ignorance, ce 22e Juillet 1635. Françoys Aujonnet, sergent royal. »

« A esté octroyé au procureur du Roy des publications du présent ban et arrière-ban et ensemble l'ordonnance de monsieur le Sénéchal de Bourbonnoys ou monsieur son Lieutenant. Laditte publication faicte dans les places afférentes et aux prosnes des prosneurs de grande messe et par les carrefours de cette vllle de Cérilly.... ordonnons que les dittes publications seront réitérées jeudy prochain, heure de nos causes, et que le susdit ban et ar-



rière-ban et la susditte ordonnace sera enregistrée au greffe de nostre châtellenie de La Bruère pour y avoir recours quand besoin sera. »

— « Le lundy, 3e jour de Septembre, à cinq heures du soir, les gendarmes ont logé en ceste ditte paroisse de Cérilly, et sont délogés le lendemain 4e du dict moys et sont allés loger à Jusy ? proche Sagonne ; dans le jour auparavant qu'ils vinrent en ceste ville ils estoient logés à Louroux-Hodement où il fut tué un de leurs hostes à Louroux-Hodement. Signé : Villemo. »

1635. — 13e Septembre, jour que monsegneur l'Archevesque de Bourges a faict sa visitte, il nous a recommandé de mettre les mortuaires, sépultures et mariages et baptêmes sur un mesme registre ; auparavant il y avoit trois registres, un pour chaque sorte d'acte. »

— « Guy Dufour est à présent fabricien de ceste Eglise avec Anthoine Duchézaud depuys dimanche dernyer 25e du dict moys de Novembre et ont commencé à amasser parmy l'Eglise pour les réparations à faire en ycelle et pour faire dire la messe des trépassez qui se doibt faire dire tous les lundys et faire la procession à l'entour de l'Eglise et chanter le *libera*. Signé : Villemo. »

1636. — Le Jeudy sainct, 20e martz, l'or et l'argent monnayé a esté publié l'augmentation que les pièces de vingt soubzs et quartz valent àprésent 27 soubzs, les quartz argent qui valoient 15 denyers valent 20 soubz et celles qui valoient 18 en vallent 19, les pistolles vallent 10 Livres, les soubzs d'or qui estoient à 4 Livres 15 sols au mois de Juillet, aujourd'huy vallent 104 soubzs. »

« *Autre version dans une copie du même Registre.* — En ce présent moys de Juillet 1636, augmentation des pièces d'or et d'argent monnayé a esté peubliée à Molins et fust peubliée en ceste ville de Cerilly, le jeudy sainct dernyer qui est 20e martz. Et à présent les pystolles d'espargne qui valoit 9 Livres au 20 mars dernier valent à présent 10 Livres ; les escus de sous d'or valoient 4 Livres 14 soubz et à présent ils valent 104 soubz ; les pièces de 21 soubz et 4 deniers valent 27 soubz et les demy 13 soubz et un denier, et les aultres petittes pièces du mesme 7 sols moins un liard, les quartz de soubz valant 16 soubz valent 20 soubz, les demy dix soubz. Les jestons qui valoient 15 soubz 6 deniers, valent 19 soubz 6 deniers, les demy 9 soubz et 9 deniers et tant d'aultres monnoyes estrangères augmentées aussy...... Signé : Villemo. »

« *La Viquayrie de Saint-Nycollas.* — Ce jeudy 7e Juillet 1636, à une heure après-midy a esté par moy Jehan Villemo, prestre vi-

quayre de ceste Eglise de Saint-Martin de Cerilly et de l'eau béniste et de Sainct Nycollas, fondée en la ditte Eglise par les Chambotz, reçu les revenus de la ditte viquayrie qui se tirent dn dixme du Rutin pour un tiers, les deux autres tiers avec le Roy nostre Sire au dict dixme. La ditte viquayrie porte de charge que le viquayre d'ycelle dira chacung Vendredy une messe aux austels fondés et les dimanches annuels un *Libera* en hault. La sonnerie de la ditte messe sera de neuf coudz la grosse cloche que l'on sonnera pendant les *Ave Maria* et puys cloché les petites cloches à branlle comme aux autres messes vottives. Signé : Villemo. »

1637. — « La compagnie de monsieur le comte de Nanssé ? est venue en ceste ville de Cérilly, en garnison le 26e janvier et en est délogée le lundy 9e febvrier suivant pour aller en garnison à Montmaraud, et au partyr de ceste ville de Cérilly elle fust logée à Deux-Chèze, ayant dû changer leur route par ordre du Roy. Monsieur Jehan de Bonneau, escuyer seigneur de la Varenne, paroissien de cette paroisse de Cérilly qui est gendarme de la Compagnie du Roy ayant esté trouver le Roy qui estoit en sa ville d'Orléans a obtenu de Sa Majesté le délogement ledict jour de jeudy 5e febvrier .... — Signé : Villemo. »

— « Ce dimanche 28e juing a esté enterré dans le grand cimetière de ceste paroisse de Cérilly un soldat de la Compagnie de Monsieur Du Vernay conduict de la paroisse de Chasteau proche le Veurdre à Notre Dame de Laurette. Lequel soldat est déceddé en la ditte ville de Cérilly estant dans la ditte ville dans la Compagnie qui y est en garnison et estant un soldat de la ville de la Charité. Il s'appelait Jehan Baudet dit la Chibite. Le lieutenant de la ditte Compagnie est un jeune gentilhomme qui s'appelle Messire de Castelleneaux qui est proche de Montluçon lieu de sa demeure. Signé : Villemo. »

— « Ce mardy, feste de saint Louys Roy de France, 25e aoust, nous avons mené la procession de ce lieu et ville de Cérilly à Saint-Roch en la paroisse d'Urcet, église paroissiale du dict Urcet où y était celle de Vitré et sont arrivées aussy celles de Charenton et de Coux... Et pendant que moy Jehan Villemo, prestre viquayre de Cérilly disoit la messe en hault à l'austel de Saint-Roch, messire Alamy, curé de Charenton, l'a aussy ditte au dict autel de Saint-Roch, et les aultres prestres comme estant plusieurs l'ont tous ditte au grand austel de ceste Eglise d'Urcet. Et anprès nous avons demandé qu'on nous préserve de maladie contagieuse ceste présente année. Au *synode* dernier Monseigneur l'archevesque de

Bourges a deffendu de ne faire la procession qu'on avoit d'ordinaire, de ne les faire au jour des aportz. Villemo. »

— « Ce dimanche 30ᵉ jour d'aoust et jour de Saint-Fiacre, moy Villemo, prestre viquayre de l'eau béniste de Cérilly ay mené la procession de ce lieu à la chapelle de Saint-Fiacre située en la paroisse de Gessy (Gipcy).

— « Les garnisons sont en cette ville depuys le lundy 28ᵉ décembre 1637. »

1638. — « Le 10ᵉ janvier 1638, le régiment de monsʳ de Pallatz (ou de Pallois) est venu en garnison en ceste ville de Cérilly. Le régiment de Suze est party pour aller en garnison à Hériçon ; le dit régiment de Suze estoit en garnison en ceste ville depuys le lundy 28ᵉ jour de décembre, jour des Innocentz.

— « Le samedy 6ᵉ febvrier, le régiment de Bojoloy communément appelé le régiment de Palloys est party de ceste ville pour aller en garnison à Grasset, ville de Berry, pour estant là y demeurer aussy en garnison. Il estoit en garnison en ceste ville de Cérilly depuys le samedy 9ᵉ janvier dernyer, jour que le régiment de Suze est party pour aller en garnison dans la ville d'Hériçon et estoit le dict régiment de Suze dans la ville de Cérilly depuys le jour des Innocentz dernyers 28ᵉ décembre, qui fust treize jours entiers qu'ils restèrent en ceste ville de Cérilly, et le régiment de Bojoloys vingt-si jours entiers. Le régiment de Bojoloys arriva à mesme temps et heure que l'ung a délogé, l'aultre a logé.

—« Ce dimanche de Quasimodo, 11ᵉ apvril, messire Jehan Andrault, prestre chanoyne de Notre-Dame de Molins, a célébré sa première messe dans la ditte Eglise de Notre-Dame de Molins. Le dict Andrault a esté baptisé en ceste paroisse de Cérilly le 26ᵉ décembre 1613 par messire Jehan Debobier pour lortz viquaire de la paroisse de Cérilly et à présent, 1638, il est curé. Ledict Andrault est fils de Mʳ Jehan Andrault et de dame Gabrielle Monthonnet, a esté son parein Mʳ Françoys Delaspie, sergent royal, et sa mareine dame Nycolle Delaspie, femme pour lortz de Mʳ Gilbert Monthonnet, notaire royal, son oncle maternel. La ditte Gabrielle Monthonnet, mère du dict chanoyne Andrault est décеddée le samedy 26ᵉ febvrier dernyer 1638 et a esté enterrée dans l'Eglise de Cérilly.

— «*Garnisons et mortuayres.* — Le lundy 19ᵉ jour d'apvril, la Compagnie de monsʳ de Saint-André qui estoit en garnison à Souvigny et est arrivée en ceste ville de Cérilly, qui sont chevaux-légers au nombre de trente.... le dimanche et fête de saint Marc

sont arrivés à toute heure d'après-midy, quatre ou cinq compagnies de gens de pyé du régiment de Saint-Aubin qui estoient logez au Villain et à Louroux-Bourbonnoys passèrent à la ditte heure sur le doz des fossez de ceste ville ou c'est qu'un de ceulx de ceste garnison qui sont chevaux-légers et bons cavaliers auroit recongnu un vallet qui l'avoit servy et l'avoit dérobé..... et, à l'arrivée mesme ils s'entrecherchèrent les ungs les aultres et se battirent en bas du grand cymetière où c'est qu'il y a heu deux quavaliers qui ont esté tués qui s'appelaient les deux ensemble le grand et petit Fontayne et sont enterrés dans nostre Eglise au-dessous de Notre-Dame de Pitié, du costé des fonts baptismaux, et sont eux deux dans une même fosse L'ung estoit logé chez la veufve Taunier et l'aultre au Daulphin chez Gilbert du Rutin dict Rathon, ont les cavaliers de ceste garnison tué plusieurs des piétons des compagnies du régiment de Grossouvre qui sont enterrés parmy les champs où est-ce qu'on les a trouvés mortz par l'ordonnance de justice qui s'y est transporté par exprès et moy Villemo, prestre, en ay esté chercher plusieurs blessés et estropiés à la Feuille et à Bort et à la Défenanderye et aultres lieux. Signé : Villemo. »

— « Le lundy 21e jour de juing, Monseigneur le Révérendissime archevesque de Bourges est déceddé à six heures du soir estant à Notre-Dame de Maubranches, proché la ville de Bourges. Monseigneur l'archevesque de Bourges, successeur du deffunct archevesque, fit son entrée en ceste ville le 2e aoust 1645, et le lendemain, jour de Saint-Etienne, jour de mercredy, il a célébré la saincte messe et donné le sacrement de Confirmation.

(*A suivre.*) Georges BODARD.





Dans la forêt de Bagnolet

NOTRE confrère, M. Léopold Bernard, avocat à la Cour d'Appel de Paris, va faire paraître un nouveau roman dont bien des scènes se passent en Bourbonnais. Sous ce titre modeste : *Claire Bergeron*, emprunté à l'héroïne du livre, l'auteur, après Bourget, s'attaque au divorce. Il montre que le droit chemin du devoir est encore le meilleur, que la passion est décevante et le divorce une déplorable solution. La conclusion est tirée par un des personnages, un prêtre, à qui dans ce livre reste le dernier mot, et ce dernier mot le voici :

« — Si, il y a un remède : le retour au christianisme, car sous des « apparences de religion, nous sommes en plein paganisme. Les « grandes idées, sur lesquelles nous avons vécu pendant des siècles, « s'écroulent peu à peu. Un honteux matérialisme dégrade toutes « les classes de la société et les idées du devoir et du sacrifice ne sont « plus considérées que comme une duperie. Nous vivons encore sur « un fonds de christianisme, resté dans les mœurs et qui fait illu- « sion, mais qui disparaît, parce qu'il ne s'alimente plus au foyer des « croyances. On cherche le bonheur dans la vie présente, comme il « y a vingt siècles et on oublie que le bonheur n'est pas de ce « monde. »

En attendant que nous puissions lire son livre et l'apprécier, M. Léopold Bernard a bien voulu nous donner la primeur de quelques pages : une fraîche description de la forêt de Bagnolet où un épisode du récit conduit deux des principaux héros créés par notre confrère.

. . . .

Près de là une hutte en terre s'élève, que surmonte un tuyau, d'où s'échappe une abondante fumée : c'est la loge. Des poules picorent sous la surveillance d'un chien, une sorte de corgniau noir et blanc bien musclé et l'œil vif.

Tous les deux regardent dans une muette contemplation, et tressaillent parfois, aux coups d'une cognée, frappant avec régularité, sur de pauvres arbres qui gémissent à chaque coup.

Ils sont marqués de signes cabalistiques, les géants contemporains de nos lointains ancêtres. Des cercles, tracés à l'ocre, entourent leur tronc et, sur le bois que la hache du marqueur a dépouillé de son écorce, on voit des majuscules imposantes, de petits chiffres, de grands chiffres, toute une langue mystérieuse et menaçante.

Leur vieillesse ne leur a pas gagné le respect, et pourtant, combien ils sont beaux, ces colosses qui aspirent l'air de toutes leurs énormes branches. Il y en a deux, à un endroit, qu'un ancêtre commun a unis sur une même souche. Le sol riche les a nourris, leur tronc est lisse, et leur sève ne se perd pas en ramure inutile.

D'autres, moins vigoureux, inclinent leurs troncs, couverts de mousse, d'où partent des branches noueuses. Ils sonnent creux sous le bec du pic-vert : ce sont les mal venus, les avortons dans cette famille où la santé se manifeste partout. Il en est toute une ligne inclinée dans la même direction, courbés par quelque tempête d'il y a deux ou trois siècles. Sous l'ouragan dévastateur, ils ont plié, et quelque chose s'est brisé en eux, dont le temps et la nature n'ont jamais pu consolider leur être. Comme ces hommes qu'une grande épreuve a frappés jeunes et qui conservent dans leur physionomie le souvenir des jours douloureux, ils portent encore la marque ineffaçable...

A côté, il en est d'autres, tordus par les siècles, tels des vieillards que les ans ont courbés vers la terre, et aussi un colosse tout droit que la foudre a décapité...

Orgueilleux comme un Titan, il dresse vers le ciel un tronc, dans lequel le feu du ciel a creusé profondément de capricieuses blessures. Les branches gisent lamentablement sur le sol, mais au tronc de l'arbre frappé, des rameaux ont poussé qui attestent l'énergie de la nature et sa tendresse pour les siens.

Ce sont là les derniers témoins de l'antique forêt : ils sont parqués entre quatre routes, comme des victimes qu'on surveille et dont le sacrifice est proche. Déjà la hache les a éclaircis et de jeunes pousses qui s'élèvent en cercles, hélas ! trop nombreux, attestent l'étendue du sacrifice passé. Ces pousses, qu'on laisse croître sur les souches mortes, sont pleines de menaces pour les ancêtres survivants : l'administration les tolère jusqu'au jour prochain où elle fera place nette pour ensemencer ces coins de terre où la nature s'est reproduite si longtemps d'elle-même.

Dieu, que c'est triste la forêt qui meurt! Ces arbres, témoins de tant de choses, si beaux de cette beauté que la nature et la vieillesse seules confèrent, ces arbres vont disparaître ! Et de ces espaces tristes comme des cimetières s'élève une immense mélancolie, la mélancolie de ce qui n'est déjà plus.

Ce silence reposant de la nature, ce calme des bois à peine troublé par un merle siffleur, les pénètrent tous les deux et, dans le silence, leurs pensées se confondent...

Les tourterelles et les pigeons roucoulent, mais leur amour s'exhale dans des cris sauvages, comme la nature elle-même. Un souffle pressé, haletant, sensuel, s'échappe de leur poitrine que l'on croit voir se dilater, alors que leurs becs se cherchent amoureusement.

Les pies cessent leur bavardage et se trahissent par des cris étouffés, comme des vagissements de jeunes animaux, et les sauvages corbeaux éteignent leurs cris rauques en des gloussements amoureux...

La voix railleuse d'un oiseau invisible retentit dans le lointain... un battement d'aile rapide . rapide, comme énervé, qui finit dans un frémissement d'amour...

... La voix se fait douce, douce, mourante, comme un soupir, comme un baiser. . et les chants s'éteignent et les bruits meurent, comme des prémisses d'amour dans l'alanguissement des étreintes...

Un bruit monotone, prolongé, qui ressemble au craquement d'un arbre, en lutte avec l'ouragan, et, dans le lointain, un bruit semblable retentit, cri d'appel d'un oiseau solitaire, aux amours sauvages...

Un son de cloche semble s'agiter dans les airs, et un concert harmonieux, comme un orchestre invisible, remplit l'espace. Le son est argentin, joyeux, comme les aboiements d'une meute à l'oreille illusionnée...

Et toujours, dans le lointain, la voix rauque, sans harmonie, semblable au craquement prolongé du bois, retentit...

C'est l'âme antique de quelque vieil oiseau, endormi dans la forêt primitive qui se réveille... Et c'est triste, le cri sauvage de cet oiseau, qu'on ne voit pas et qui semble comme la plainte du génie de la forêt.....

Léopold BERNARD.

BIBLIOGRAPHIE

M. DES GOZIS. **Les célébrités montluçonnaises, étude-conférence sur quelques montluçonnais dignes de mémoire**, *donnée... le 5 janvier 1908*. Montluçon, Herbin, 1908, in-16, 51 pages.

Cette petite plaquette, dont nous aurions voulu parler depuis plusieurs mois et plus longuement, fera regretter à tous ceux de nos confrères qui la liront que M. Des Gozis ne puisse consacrer un peu plus de temps à leur conter, comme il dit, « ses vieilles histoires », ses « rapsodies ». Car ils passeront, cette fois-ci, en sa compagnie une heure charmante. M. Des Gozis a su en quelques pages faire défiler tous ceux que Montluçon peut revendiquer avec orgueil, depuis ce bon Lucius, qui n'a point existé, jusqu'à Achille Allier, notre grand patron : miniaturistes et peintres, littérateurs, prêtres, militaires, hommes politiques. Certes, ce n'est là qu'une causerie spirituelle, avec une pointe d'ironie aimable, mais sous laquelle on sent bien que le conférencier connait à merveille l'histoire de son vieux Montluçon et de tous ses habitants, au milieu desquels il vit comme en famille. Et cela nous fait désirer quelque autre chose, non pas de mieux, mais de plus poussé, de moins général, et que M. Des Gozis devine bien.

MALLAT et CORNILLON. **Histoire des eaux minérales de Vichy**, *1er-3e fasc.* Paris, 1906-1908, in-4°.

L'ouvrage de MM. Mallat et Cornillon vient d'arriver à son troisième fascicule, qui contient le livre III en entier et traite des établissements thermaux de Vichy depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Comme les précédents, il est traité avec méthode et compétence, accompagné de bons exposés historiques et orné de planches bien choisies. On lira avec intérêt les transformations des bains et, particulièrement, le chapitre consacré au nouvel établissement thermal de 1re classe, qui est décrit en détail avec les explications techniques indispensables ; on trouvera, dans le dernier chapitre, une

étude sur les établissements privés des docteurs Jardet, de La Salzède, Lejeune, Lugagne et Berthomier. L'ouvrage doit être complet en 10 livres et formera un imposant monument à la gloire de notre célèbre station thermale.

Lavinia Sacerdote. **Eleonora Reggianini**... Modena, Ferraguti e C., 1908, in-8°, 49 pages.

Parmi les réfugiés italiens venus en France à la suite des mouvements révolutionnaires et de la répression de 1831 et disséminés par le gouvernement de Louis-Philippe dans plusieurs villes de l'intérieur, vivait à Moulins une petite colonie dont un des principaux était Joseph Reggianini, ancien intendant militaire, débarqué à Marseille à la fin de 1832, avec sa fille, âgée de 29 ans. Celle-ci, Éléonore, est très connue en Italie pour les œuvres poétiques qu'elle a laissées et dont plusieurs avaient déjà vu le jour lors de son arrivée en France. Mme Sacerdote a trouvé aux Archives de l'Allier des notes intéressantes sur ces deux réfugiés, notes qui précisent des points de la biographie d'Éléonore et éclairent heureusement l'existence à Moulins des malheureux italiens, auxquels la France accordait un secours journalier de deux francs ; c'est un curieux épisode de la vie moulinoise au xixe siècle.

A. Trimoulier. **Un missionnaire de 93, Marc-Antoine Baudot, député de Saône-et-Loire à la Législative et à la Convention**.. *Avant-propos par Emmanuel Des Essarts*... Paris, Dorbon, 1908, in-12, xvii-157 p.

Baudot, dont les curieuses *Notes historiques* (1), publiées en 1893 par les soins de Mme Edgard Quinet, ont ressuscité la mémoire, naquit à Liernolles en 1765, de famille bourgeoise. Après avoir étudié la médecine, il alla représenter le département de Saône-et-Loire à la Convention, où il vota la mort du roi, fut envoyé en mission dans le Midi de la France, puis aux armées du Rhin et de la Moselle ; il sut discerner, dans ce dernier poste, la valeur de Hoche, déjà général en chef de l'armée de la Moselle et à qui il attribua en outre le com-

(1) *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, par Marc-Antoine Baudot. Paris, Jouaust, 1893, in 8°, xv-356 p. — Baudot n'aimait point Siéyès, dont, en outre, il méprisait l'intelligence ; il a laissé sur lui ces quelques lignes qui caractérisent sa manière d'écrire : « Siéyès avait ce charlatanisme ordinaire qui emploie les formes mystérieuses. Il parlait à voix basse et par sentence, il semblait faire une confidence en disant *bonjour*. Ses phrases toujours obscures donnaient à penser, car enfin il fallait réfléchir pour les comprendre, et comme il glaçait ses auditeurs, ceux-ci avaient la bonhomie de se croire en contemplation. » (*Notes*, p. 2.)

mandement de l'armée du Rhin. Revenu à Paris, il fut nommé, en germinal an II, secrétaire de la Convention, et, le 30 thermidor, chargé d'une mission à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il reprit encore une fois son poste à l'Assemblée, pour y être mis en accusation à la fin de l'an III et terminer ainsi son rôle politique. Il vécut sans bruit à Charolles pendant l'Empire. La Restauration l'exila comme régicide ; rentré en France en 1830, après plusieurs années de vie errante, il mourut à Moulins en 1837. M. Trimoulier a écrit un volume d'une agréable et facile lecture, sur ce montagnard-type, qui, au rebours de tant d'autres, demeura invariable dans ses idées politiques et religieuses. Malgré le témoignage sans doute partial d'Edgar Quinet et les qualités très réelles de farouche énergie patriotique dont il fit montre, son biographe ne parvient pas à rendre complètement sympathique au lecteur le bourgeois assez bilieux et insensible qui, pour résumer dix ans de révolution, au cours desquels tant de Français périrent, et de tous les partis, ne trouve que cette phrase, judicieuse peut-être : « Un peuple de vingt-cinq millions d'hommes ne peut pas se remuer sans écraser quelques-uns de ceux qui gênent ses mouvements. »

J. Cornillon. **Un enfant du Bourbonnais sous la Révolution française. L'abbé Claude Fauchet,** *prédicateur du roi, membre de la Commune de Paris, évêque constitutionnel du Calvados, député à la Législative et à la Convention Nationale.* Moulins, 1908, in-12, xi-270 p., portrait.

On sait avec quelle ardeur généreuse et sincère M. le docteur Cornillon aborde les sujets historiques qui lui sont chers. Fauchet devait le tenter comme bourbonnais, comme républicain, — et comme évêque constitutionnel. Républicain, il paraît bien que Fauchet le fut sincèrement, puisqu'il paya de sa vie sa fidélité au parti girondin dont il avait partagé les luttes ; mais, si les événements, au lieu de se précipiter, avaient conservé à Louis XVI le trône de France, il n'est pas bien sûr que le petit prêtre bourbonnais qu'il était, ébloui par sa fortune rapide, ami des fêtes et sensible aux plaisirs du monde, ne fût pas resté quelque charmant abbé de cour, élégant, beau parleur, aimé des femmes et les aimant. Né à Dornes en 1744, ordonné prêtre en 1770, il s'attache à la fortune de l'archevêque de Besançon, prêche dans la capitale de la Franche-Comté, puis à Nancy, à Paris, dans la chapelle du Louvre enfin ; en 1785, il devient vicaire général de l'archevêque de Bourges, publie en 1789 un ouvrage sur la « religion nationale », est nommé le 13 juillet de cette année membre du comité permanent de l'Hôtel-de-Ville, tout en continuant à prêcher un peu

partout à Paris. L'année suivante le porte à la présidence de la Commune et l'année 1791 à l'évêché constitutionnel du Calvados et à la Législative où il va représenter son département. C'est l'époque de toute sa gloire ; ses électeurs l'adorent et lui décernent des couronnes, malgré le scandale de son concubinage. En 1792, il est élu député à la Convention et chargé d'une mission à Sens pour faire respecter dans l'Yonne la libre circulation des grains, mission dont M. Cornillon a eu tort de ne pas parler, bien qu'elle ait été peu importante (1). Mais son étoile ne tarde pas à pâlir ; il commence par être expulsé de la société des Jacobins comme suspect d'avoir voulu procurer un passe-port à l'ancien ministre Narbonne ; ses anciennes relations avec Louis XVI lui font voter contre la mort. En 1793, enfin, on le soupçonne injustement de relations avec Charlotte Corday ; Danton l'accuse formellement de conspiration ; le 3 octobre 1793, il est mis en accusation en même temps que 21 girondins et il est exécuté avec eux le 31 du même mois ; Baudot, qui est véritablement hanté par le souvenir de cette brillante phalange ainsi moissonnée par la mort, et qui a pour elle des mots assez durs, reconnaîtra que « cette *tuerie* fut un grand mal » (*Notes*, p. 67). Fauchet n'est certes pas une figure banale, attirante, au contraire, et, peut-être en partie, à cause de ses défauts, dont quelques-uns sont trop de la fin du XVIIIe siècle pour n'être pas séduisants. Il méritait d'être connu de ses compatriotes d'aujourd'hui, quelque opinion qu'ils aient sur les événements dont il fut un des principaux acteurs ; ils liront avec plaisir et sans fatigue le volume que vient de lui consacrer M. Cornillon, qui y a très heureusement introduit, en citations, plusieurs des plus éloquents passages de ses sermons et de ses discours.

Louis BIERNAWSKI. **Un département sous la Révolution française** (*l'Allier de 1789 à l'an III*). Moulins, 1909, in-16, 452 pages.

Tout d'abord, voici un bon livre, consciencieusement étudié aux sources, si nombreuses pour cette époque, bien écrit, avec calme et clairvoyance et apportant beaucoup de faits et d'appréciations nouvelles sur l'histoire de la Révolution dans notre département. Mais il semble que le sujet manque un peu d'unité et l'on voit trop que l'auteur a eu primitivement l'intention de retracer seulement l'histoire de la formation du département, puis, qu'il s'est laissé entraîner par son sujet et que, voulant néamoins se borner, il a pris la résolution de

(1) Voir le *Recueil des actes du Comité du salut public...*, par AULARD, t. I, p. 118 et 119.

s'arrêter à l'an III. A ce compte, il eût mieux fait de terminer son récit au décret du 14 frimaire an II qui établissait le gouvernement révolutionnaire : à cette date, le département est constitué, ses rouages fonctionnent, et s'ils vont se transformer plusieurs fois encore, l'œuvre de la Constituante n'en est pas moins solidement établie. Nous aurions eu, il est vrai, de bons chapitres en moins, sur les représentants en mission et, principalement, sur les agents nationaux ; l'histoire de la Terreur de 1793 eût été laissée de côté ; mais tous ceux qui ont entrepris de donner au public le résultat de leurs travaux d'érudition savent à quels sacrifices cruels ils doivent souvent se résoudre !

Il faut louer toute l'introduction de M. Biernawski, vraiment originale, sur l'Assemblée provinciale et la Commission intermédiaire, créées en 1788 à la suite de l'édit royal de 1787. L'auteur y analyse leur fonctionnement et leurs travaux et on aperçoit sans peine tout le profit que pourra tirer de cette sage innovation de l'ancien régime le Département installé par la Constituante. J'aurais voulu que cette filiation fût mieux déterminée ; les documents ne sont pas complètement muets sur ce point. La formation territoriale et l'établissement des différentes divisions du nouvel organe auraient également pu être étudiés plus à fond ; nous avons en effet les procès-verbaux de délimitation de chaque commune et de chaque district, où l'on trouve des renseignements variés sur les désirs des populations, sur l'état des chemins, sur d'autres choses encore qui ont leur intérêt ; on y trouve de nombreuses traces de rivalités instructives, « histoires de clochers » que je ne trouve pas si « mesquines » que M. Biernawski nous l'affirme, car elles sont de la vie et les hommes se sont parfois donnés tout entiers pour résoudre ces questions à leur profit. A propos des luttes des principales municipalités du Périgord pour accaparer le plus possible des nouveaux services publics lors de la formation du département de la Dordogne, M. E. Welvert, rendant compte, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, d'un livre de M. Villepelet, a pu justement écrire que « ceci n'est plus de l'histoire purement locale », mais « de l'humanité où tous les hommes se retrouvent et se reconnaissent ». Et M. Biernawski est certainement de cet avis, puisqu'il a assez longuement décrit les campagnes de Saint-Pourçain contre Gannat, les ambitions rivales de la Palisse, de Billy, de Varennes, de Saint-Gérand-le-Puy et de Cusset pour avoir le tribunal de leur district, les luttes entre Cérilly et Bourbon-l'Archambault, entre Verneuil et Montmaraud ; ce chapitre de son livre est intéressant : j'aurais seulement voulu qu'il le creusât plus à fond. Son chapitre sur les projets de réduction des districts est aussi d'une profitable lecture.

Il est un point où l'auteur fait une bonne tentative, c'est lorsqu'il rassemble les fluctuations de l'opinion publique, à deux époques différentes : lors des premiers événements et pendant la Terreur. Son chapitre sur la constitution civile du clergé et, en partie, celui sur les émigrés sont le complément de ces pages sur l'esprit public. C'est également sous cette rubrique que j'aurais, il me semble, placé tout ce que l'auteur apporte d'intéressant sur les volontaires et les subsistances. Il ne pouvait songer en effet à traiter ces questions en entier, non plus qu'à faire le tableau complet du clergé et des émigrés.

Il a donc, à mon avis, embrassé un sujet un peu trop vaste. Tel qu'il l'a compris toutefois, il l'a traité avec assez de compétence, de largeur de vue et d'habileté pour mériter la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution et pour lesquels son livre vient à point. Pierre FLAMENT.

Les Intendants de province sous Louis XVI, par Paul ARDASCHEFF, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université impériale de Kiew ; traduit du russe sous la direction de l'auteur, par Louis JOUSSERANDOT, sous-bibliothécaire à l'Université de Lille. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1909 (1).

Un savant russe, M. Paul Ardascheff, a publié, en deux volumes, un ouvrage très intéressant pour l'étude de l'Ancien Régime en France, sous le titre général : *L'Administration provinciale en France dans les derniers temps de l'Ancien Régime, 1774-1789. — Les Intendants de province.* Le premier volume a paru à Saint-Pétersbourg en 1900, le second à Kiew en 1906.

M. Jousserandot a estimé que le second volume, consacré spécialement aux intendants de province, et qui formait un tout parfaitement homogène, pourrait sans inconvénient être isolé du premier, et l'a traduit pour les lecteurs français. C'est l'ouvrage qui est offert au public par la maison Alcan.

Les érudits bourbonnais y trouveront de nombreux renseignements sur les cinq derniers Intendants de Moulins : Jean-Samuel DE PONT (*1766-1777*) ; Jacques-Philippe-Isaac GUÉAU DE GRAVÉLLE DE REVERSEAUX (*1777-1781*) ; Antoine-Jean TERRAY (*1781-1784*) ; Charles-François-Antoine DE BARBARAT DE MAZIROT (*1784-1788*) ; Jacques-Pierre-François-Xavier FOULLON DE DOUÉ (*1788-1789*).

Cette étude, qui est le fruit des enquêtes personnelles de l'auteur, tant aux Archives Nationales qu'à celles du ministère des Affaires étrangères, complète fort à propos le travail d'ensemble de M. A. Ba-

(1) Signalé à notre attention par M. L. Grégoire, libraire à Moulins.

beau (*La Province sous l'Ancien Régime*) sur le rôle des Intendants au XVIIᵉ siècle et le commencement du XVIIIᵉ.

Les notes qui sont consacrées à nos anciens Intendants ont d'ordinaire pour objet les origines de chacun d'eux ; les liens qui les unissent aux parlementaires ; leurs alliances, leurs fortunes ; les œuvres principales qui caractérisent leur administration ; les discours qu'ils prononcèrent dans les Assemblées nationales, etc. Quoique rédigées sommairement, elles offrent un véritable intérêt, et, bien que dispersées à travers tout l'ouvrage, elles sont aisément retrouvées, grâce à une table analytique qui termine ce volume et qui est un modèle du genre.

Abbé J. CLÉMENT.

ERRATA

La liste des membres de la Société doit être rectifiée comme suit :
BARRIQUAND Frédéric, 43, rue Pape-Carpentier.
Docteur FABRE, à Commentry.
FAURE (de l'Opéra).
MARESCHAL Johanny, 68, rue d'Anjou, à Versailles (au lieu de Maréchal, etc...).
M. ROY est actuellement Directeur à l'Ecole pratique des hautes Etudes (et non Maître de conférences).
Dans la liste des abonnés, il y a lieu de noter que M. le capitaine DE SAINT-HILLIER est maintenant capitaine commandant au 17ᵉ chasseurs, à Lunéville.

⁂

A la demande d'un des collaborateurs du compte-rendu de l'excursion, M. l'abbé Peynot, nous prions les lecteurs de vouloir bien observer que les notices concernant la commune actuelle de Saint-Germain-de-Salles devraient se présenter dans l'ordre suivant :
1° Saint-Germain-de-Salles (paroisse).
2° La Motte (fief).
3° Fontviolant (fief). Voir en haut de la page 332 la fin de l'article consacré à ce fief.
4° Ceron, Saint-Cyprien.
5° Terre et seigneurie de Salles.
L'article Jenzat aurait dû se terminer par la note complémentaire placée pages 361-362.
Enfin quelques « coquilles » typographiques que le lecteur corrigera de lui-même se sont glissées dans le texte de M. l'abbé Peynot, par exemple :
P. 372, ligne 1, au lieu de Chaudorat, lire Chandorat.
P. 374, note, dernière ligne, au lieu de *Januorii*, lire *Januarii*.
P. 375, 7ᵉ ligne, note, au lieu de *Borbonis*, lire *Borbonio* ; 16ᵉ ligne, au lieu de *suos quos*, lire *suas quas*.
P. 386, 4ᵉ ligne, au lieu de Pérou, lire Péron ; 24ᵉ ligne, au lieu de Aucoutay, lire Ancoutay.
P. 397, 26ᵉ ligne, au lieu de Raudaneys, lire Randaneys.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : Mlle Françoise DE BONAND, MM. l'abbé BERTHOUMIEU, G. BESSON, CAPELIN, l'abbé CLÉMENT, DELAIGUE, DÉNIER, FAULQUIER, P. FAURE, G. FOURNIER, MILCENT, MORAND, l'abbé MORET, QUEYROI, TIERSONNIER, TIXIDRE.

— Se sont fait excuser : Mme la comtesse DE FRADEL, MM. BERTRAND, DE BRINON, L. GRÉGOIRE, MITTON, R. DE QUIRIELLE.

— M. FLAMENT rend hommage à la mémoire de notre confrère, M. l'abbé GIGAND, récemment décédé. La Société émet le vœu que les documents recueillis par lui et ses notes soient versés à la Société ou aux Archives départementales, afin que le fruit de tant d'années de laborieuses recherches ne soit pas perdu. M. l'abbé CLÉMENT promet de faire son possible pour la réalisation d'un projet si utile pour l'histoire locale.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. le président prie M. Tiersonnier de donner communication des remerciements adressés par les personnes auxquelles a été offert le compte rendu de l'excursion de 1908.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de M. CHAMBERLAND, directeur de la *Revue Henri IV*, accusant réception des dernières années du *Bulletin* et accompagnant l'envoi du *Plan de restauration financière en 1596*, attribué à Pierre Forget de Fresne, membre du Conseil des finances.— Programme du 18e concours des Jeux floraux de Bordeaux. — Règlement et programme du *Congrès préhistorique de France*, qui se tiendra à Beauvais du 25 au 31 juillet 1909. — De la *Société d'Agriculture de l'Allier* une carte d'entrée pour le Concours agricole de Moulins.

— Ouvrages offerts : de M. E. CHOUSSY : *Essai de conciliation sur l'orthographe du nom de Jeanne Darc ou d'Arc.* — De M. A. CHAMBERLAND : *Un plan de restauration financière*, etc. — Du docteur CORNILLON : *L'abbé Claude Fauchet.* — De M. ROY : *Le chanoine Moreau.* — De M. Georges BRUEL, administrateur des colonies : *Note sur la construction et la rédaction de la carte de reconnaissance de la région du Chari*, brochure accompagnée de 19 cartes dressées par M. Bruel, résultat de ses campagnes de 1896-1898, 1899-1901, 1902-1904. Ce remarquable travail exécuté par notre compatriote, au milieu des plus grandes difficultés, retient tout particulièrement l'attention des membres présents.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— Compte rendu des publications par le Président :

« — *Le Centre médical et pharmaceutique*, 14e année, n° 7. P. 248. M. Francis Pérot donne, avec quelques erreurs, une bien insignifiante biographie du médecin Antoine Joly, né à Cusset en 1635.

« — *Revue du Berry et du Centre*, janvier 1909. Suite de *Notes sur l'abbaye de Chezal-Benoît* (Cher, arr. de Saint Amand, con de Lignières), tirées de minutes notariales ; on sait que le prieuré de Saint-Benin (auj. dans l'Allier, comr d'Ainay-le-Château) en dépendait.

« — *Revue des études historiques*, 1908. P. 81, notre compatriote, M. Maurice Boutry, publie sous ce titre : *Un document janséniste*, une lettre du 8 août 1682, de la mère Angélique, abbesse de Port-Royal, à l'abbé Mathieu Feydeau, exilé à Annonay, où on l'avait envoyé après lui avoir d'abord imposé le séjour de Bourges que l'on trouva trop doux : « ... On veut étouffer votre voix, lui écrit l'abbesse, et, au lieu d'y réussir, les moyens dont on se sert serviront à faire dire de vous, comme des Apôtres : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Mathieu Feydeau était le frère de Claude [lire : *Nicolas*], doyen de la collégiale de Moulins. (Cf. *Bulletin*, 1907, p. 39, cpte rendu Tiersonnier.)

« — Dans la même revue, M. A. Schuemans termine son *Itinéraire général de Napoléon Ier*. J'y relève qu'en 1814, après l'abdication, l'empereur, venant de Fontainebleau, couche à Nevers le 21 avril et en repart le 22, à 6 heures du matin, pour aller coucher à Roanne ; c'est donc vers midi qu'il dut passer à Moulins. On sait que sa marche triomphale, au retour de l'île d'Elbe, s'effectua par Lyon, Mâcon, Autun et Auxerre. Je recommande particulièrement cet itinéraire à tous ceux qui travailleront la période impériale ; il est établi heure par heure avec un contrôle incessant des sources ; il suit l'empereur jusqu'à Sainte-Hélène et là jalonne ces années de douloureuse agonie jusqu'à la date fatale du 5 mai 1821 : ce jour-là, à 2 heures du matin, l'empereur, qui n'a pas eu de délire, prononce péniblement ses deux derniers mots : France... armée... ; à 6 heures, l'œil devient fixe, le râle commence ; toute la journée, il demeure sans mouvement ; le soir, à 5 h. 49, il tressaille d'un long frisson et meurt les yeux ouverts et légèrement retournés.

« — *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1908, 4e trimestre. Ce numéro est entièrement occupé par un intéressant article de M. E. Olivier sur la forêt de Tronçais, son histoire et celle des villages qui l'entourent, la description de ses cours d'eau, de ses étangs, de sa flore et de sa faune, sa géologie. »

— M. TIERSONNIER, au nom de M. CHOUSSY, entretient la Société de

différentes questions ayant trait à l'orthographe du nom de Jeanne d'Arc et à la chambre qu'il pense qu'elle aurait peut-être occupée dans la maison Rocher qui fait l'angle de la rue d'Allier et de la rue de la Flèche. Il communique ensuite une curieuse lettre, non datée, d'Antoine-Gilbert Griffet de la Baume, qui donne de piquants détails sur la vie de Paris et de Moulins à la fin du XVIII[e] siècle.

A propos d'un livre intitulé : *Rochetaillée en Franc-Lyonnais ;* notes et documents recueillis, par J. BEYSSAC (Lyon, Rey et C[ie], 1907), M. Tiersonnier communique la note suivante :

« Dans l'armorial des grands obéanciers et mansionnaires de Rochetaillée, on rencontre quelques noms de familles intéressant le Bourbonnais : La Tour (des La Tour d'Auvergne). — Coligny (branche des seigneurs d'Andelot). – Viry. Les armes sont ici indiquées : *d'azur, à trois pals d'argent, à la bordure engrêlée de gueules.* — D'Albon. Les armes sont écartelées *de sable à la croix d'or*, qui est d'Albon, *et parti au 1[er] d'argent à la fasce de gueules* ; *au 2[e] d'azur*, qui est de Saint-Chamond. - Vichy. — Saconin. Talaru-Chalmazel. — Un Edme de Faulquier de Vitrey, fils de Claude de Faulquier et de Françoise de Malain, fut mansionnaire de Rochetaillée de 1639 à 1642. Ses armoiries sont indiquées : *d'azur à troix faulx d'or, deux en chef affrontées et une en pointe.* — Foudras : *d'azur à trois fasces d'argent.* — Montmorillon. — Lévy, etc.

— M. l'abbé CLÉMENT, qui avait accepté de renseigner la Société sur les travaux devant être exécutés à l'église de Veauce, lit des passages d'une lettre de M. le curé de cette paroisse :

« Ce sont les Beaux-Arts qui font exécuter les travaux extérieurs consistant en réfection de la toiture, dégagement des trois fenêtres du chœur, remplacement des pierres avariées, rejointement, réfections des rampants, des soubassements. Ces travaux dureront tout l'été prochain.

« Les travaux intérieurs consistant dans le débadigeonnage, le lavage des pierres, la réfection des joints, le crépissage des voûtes, etc., ne seront exécutés qu'à la condition de fournir le quart de la somme, soit 3.500 francs, fixée par M. Darcy. C'est une grosse somme pour Veauce, mais les avantages sont si grands et les conditions si avantageuses, que je me suis mis à l'œuvre et demande quelques sous aux quatre coins de la France. L'impératrice Eugénie elle-même vient de m'envoyer 50 francs. Il faut que j'en trouve 70 comme elle. »

Puis notre confrère entretient la Société de la question de Jeanne d'Arc à Moulins, qu'il se propose d'étudier dans le *Bulletin* et qu'il mettra en projection lors des fêtes par lesquelles on célébrera, à Moulins, au cours de cette année, la béatification prochaine de la grande Libératrice. M. l'abbé Clément montre la Pucelle réunissant sa troupe à Bourges vers le milieu d'octobre 1429, et la conduisant au siège de Saint-Pierre-le-Moutier. Il parle de sa venue à Moulins vers le 5 novembre à la recherche de munitions qui lui étaient nécessaires pour faire le siège de la Charité-sur-Loire, de la lettre qu'elle écrivit de

Moulins, le 9 novembre, aux habitants de Riom. Notre confrère va faire exécuter une bonne reproduction photographique du précieux document. Il a déjà confié à un photographe le soin de reproduire le fameux passage du registre dit « du chien » des Archives municipales de Clermont, qui renferme la mention des secours envoyés par cette ville à l'héroïne. Enfin, il compte, à l'aide des travaux de Quicherat, des pièces du procès, des documents qu'il s'est procurés à Paris et à Bourges, pouvoir établir l'emploi du temps de Jeanne d'Arc depuis la fin d'octobre jusqu'au 24 novembre, date des premiers jours du siège de La Charité. Il étudie la possibilité pour la Pucelle d'un séjour dans la maison de M. Rocher, rue de la Flèche à Moulins. Ce logis pourtant lui paraît, en partie du moins, postérieur au premier tiers du XVe siècle, remarque faite d'autre part par M. Tiersonnier.

— M. Louis GRÉGOIRE signale, d'après les *Mémoires du général Griois* (1792-1822), un Loiseau de la Vesvre admis à l'école de Châlons, en mars 1792, comme élève sous-lieutenant d'artillerie et un état de services du général Pierre Franconin, dit Sauret, né à Gannat en 1742, mort en 1818.

— M. Flament donne lecture d'une critique, faite par M. Prou (1), de la charte déjà publiée par Chazaud, dans ses *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, du 27 mai 1067, par laquelle le roi de France, Philippe Ier, confirme la donation de la Chapelle-Aude, consentie à l'abbaye de Saint-Denis par Jean de Saint-Caprais. Cette charte ne serait qu'un faux confectionné à Saint-Denis entre 1071 et 1073, mais M. Prou observe que, pour décider si l'on se trouve en présence d'une copie d'un acte authentique ou d'une pièce aussi fausse dans le fond que dans la forme, il faudrait faire une étude d'ensemble des nombreux documents relatifs à la Chapelle-Aude, recueillis par Chazaud.

Puis, il indique quelques documents des Archives de l'Allier (registres du Directoire du département), relatifs à la question du partage des biens communaux, pendant la Révolution, à la suite du vote de la loi du 10 juin 1793 et les signale tout spécialement à l'attention de M. Milcent, qui a songé à traiter l'histoire des biens communaux en Bourbonnais.

M. Flament expose enfin quel est l'état juridique de la Société. M. Mantin, notre ancien vice-président, avait de son vivant fait aboutir les démarches de déclaration de notre Société en conformité de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août de la même année ; par l'article 6 de cette loi du 1er juillet 1901, la Société peut, désormais,

(1) *Recueil des actes de Philippe Ier*..., Paris, 1908, in 4°, p. 86-89, n.

sans autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux seulement, posséder et administrer, en dehors des subventions éventuelles de l'Etat, du département et des communes : 1° les cotisations des membres ; 2° le local destiné à son administration si elle était en mesure d'en faire l'acquisition. M. Flament demande s'il ne conviendrait pas d'étendre les avantages que les lois nous offrent en poursuivant la reconnaissance d'utilité publique (1), qui nous permettrait, par exemple, de recevoir des dons de toute nature : cette éventualité peut quelque jour se produire ; en outre la reconnaissance d'utilité publique confère un prestige moral que toutes les Sociétés dont le but est, comme le nôtre, complètement désintéressé, sont heureuses d'acquérir. Il propose donc de convoquer, par le *lundi 1er mars, à l'issue de notre réunion ordinaire, une assemblée générale* au cours de laquelle serait prise une délibération autorisant la demande en reconnaissance d'utilité publique et complétant les statuts de façon à les conformer aux conditions imposées par le règlement d'administration du 16 août 1901 (art. 11) ; la Société devra aussi désigner ceux de ses membres à qui sera conféré le mandat de présenter la demande. Ces propositions sont adoptées. Les membres de la Société sont en conséquence invités à se trouver le plus nombreux possible à *l'assemblée générale du lundi 1er mars.*

— Travaux déposés. — De M. Gustave FOURNIER : *Notes sur deux cloches de l'ancien couvent de la Visitation de Moulins* (travail accompagné de deux dessins à la plume). — De M. Marc DÉNIER : *Inventaire sommaire des manuscrits de la Bibliothèque de la Société d'Emulation, arrêté au 1er janvier 1909.* — De M. le Commandant DU BROC DE SEGANGE : *A propos d'un jeton, la famille de la Loëre.* — De M. le chanoine NÉNY, vicaire général : *Travail sur l'histoire du grand séminaire de Moulins.* Ces travaux sont renvoyés à la Commission du *Bulletin.*

— M. GÉDEL, dernièrement présenté, est élu membre titulaire.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Léonce DÉLINIÈRE, rue d'Enghien, à Moulins, par MM Delaigue, Flament et Tiersonnier. — M. Gilbert GAGNIÈRE, curé de Courçais, par MM. l'abbé Clément, le chanoine Moret et M. Queyroi. — M. Georges DE VILLARDI, comte DE MONTLAUR, cours Choisy, par MM. Tiersonnier, R. de Quirielle et le Commandant du Broc de Segange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. D.

(1) Voir au sujet des démarches préparatoires déjà faites par M. Tiersonnier, le *Bulletin* : 1905, p. 385 ; 1906, pp. 6, 137 et 498.

L'Hôpital d'Ebreuil
Pendant la Révolution (1)

— 1789-1800 —

Première période : 1789-1er mai 1792



Dans une précédente étude, j'ai exposé l'état de l'hôpital de la Charité pendant les premières années de son existence, de 1766 à 1789. A cette dernière date, il était prospère et ses ressources dépassaient 18.000 livres.

Il était administré par le frère Félix Duflox, alors âgé de 61 ans, assisté de Venant Sauvage, âgé de 40 ans, qui remplissait les fonctions de médecin, chirurgien, apothicaire, d'Eloi Janvier Thiénot, âgé de 72 ans, et de Jean-Baptiste-Henri Motet, âgé de 58 ans.

Il y avait en outre un religieux prêtre, Depert, chargé du spirituel et faisant fonctions d'aumônier.

***

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale déclara que tous les biens ecclésiastiques étaient « à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses membres et au soulagement des pauvres ». Ce décret frappait les biens de l'hôpital d'Ebreuil. Toutefois, la loi des 25 octobre-5 novembre 1790 devait ajourner la question de savoir si l'on déclarerait biens nationaux « les biens des hôpitaux, maisons de charité et autres établissements destinés au soulagement des pauvres ».

En mars 1790, les officiers municipaux reçurent l'ordre de se transporter dans les maisons religieuses pour s'y faire présenter les regis-

(1) D'après les Archives de l'hôpital d'Ebreuil et les Archives municipales.

tres et comptes, les arrêter et former un résultat des revenus, dresser un état et la description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de sacristie, de la bibliothèque, des livres, manuscrits, médailles, mobilier le plus précieux, et de laisser le tout à la charge des religieux de la maison, enfin recevoir la déclaration des religieux qui veulent sortir.

Ces diverses opérations eurent lieu à l'hôpital le 15 mars 1790.

L'Assemblée nationale déclara en outre ne plus reconnaître les vœux religieux ; elle suppléa aux biens monastiques par des pensions.

Dans les établissements charitables, le service des malades ainsi que l'administration des biens furent laissés aux mêmes personnes, mais à titre individuel, sous la surveillance des corps municipaux.

⁂

Le 27 novembre 1790, parut la constitution civile du clergé, qui organisait le service du culte et exigeait des prêtres le serment.

Le curé d'Ebreuil, Claude Bourgoing, et son vicaire, François Gerle, le prêtèrent le 9 janvier 1791.

L'aumônier de l'hôpital, Depert, s'empressa alors d'aller dans les maisons, disant que ces deux prêtres n'étaient que des schismatiques et des rebelles à l'Eglise et qu'ils étaient déchus de tous leurs droits et de leur autorité spirituelle.

La municipalité s'émut de cette propagande et somma Depert de se conformer à son tour à la loi et de prêter le serment exigé.

Celui-ci se confondit en protestations au sujet des accusations que l'on avait pu porter sur son compte. Jamais, affirma-t-il, il n'avait dit quoi que ce soit sur le curé et le vicaire et, pour preuve, il était prêt à prêter le serment qu'on lui demandait.

Le dimanche suivant, on attendit Depert pour cette cérémonie, mais en vain ; il avait quitté Ebreuil pour n'y plus revenir. Le curé fut alors nommé aumônier de l'hôpital.

Un décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790 avait décidé que « tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il serait pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable ».

Conformément à cette disposition, le 1er juin 1791, Henri Motet vint déclarer à la municipalité qu'il désirait « jouir des droits que lui donnait la Constitution, que son intention réelle et sincère était de quitter l'hôpital et son état de religieux pour vivre en son particulier ».

Le lendemain, 2 juin, le frère Thiénot vint faire la même déclaration.

Cependant, tous deux restèrent à l'hôpital jusqu'au 11 octobre suivant ; ils quittèrent à cette date définitivement la maison en emportant, ainsi que la loi le leur permettait, les meubles qui garnissaient leurs chambres.

Motet se retira à Ebreuil. L'Etat cessa bientôt de lui payer sa pension et il se trouva sans ressources. En frimaire an V, il demanda à l'administration de l'hôpital de l'admettre comme infirmier. L'administration refusa ; mais en raison de son extrême détresse et de sa faible santé, elle décida de lui donner une livre de pain par jour et cinq livres de viande par décade.

Le 5 octobre 1791, les deux autres religieux charitains, Duflox et Sauvage, vinrent à leur tour déclarer qu'ils renonçaient à la vie monastique et désiraient reprendre leur liberté. Ils restèrent toutefois à l'hôpital et continuèrent de soigner les malades.

Si, en 1791, les Frères de la Charité se préparaient ainsi à partir, c'est qu'ils y étaient peut-être contraints par la crise financière dont souffrait alors l'hôpital.

En 1789, les recettes furent encore de 16.438 livres, mais, dès l'année suivante, elles subirent une forte diminution. Beaucoup refusèrent de payer les droits qu'ils devaient, certains même allèrent jusqu'à refuser la dîme. Aussi, en 1790, les recettes ne produisirent que 11.750 livres.

A partir du 1er janvier 1791, les dîmes furent supprimées ; or, elles occupaient une place importante dans les ressources de l'hôpital. En 1791, les recettes ne furent plus que de 8.465 livres. Pour donner un exemple de brusque diminution des revenus cette année-là, il suffit de citer la ferme de Montfermi, qui rapportait 3.200 livres en 1789 et ne produisit que 973 livres en 1791.

Il ne restait plus à l'hôpital que le revenu de ses biens fonciers ; encore ceux-ci souffraient-ils de nombreuses déprédations que la police rurale était impuissante à empêcher.

Les charges de l'établissement étaient toujours très lourdes. Les malheureux vinrent y demander des soins en aussi grand nombre qu'auparavant. En 1789, il y entra 110 malades ; en 1790, 103 ; en 1791, 107.

Il fallut cependant réduire les dépenses, il fallut même faire des prodiges d'économie pour ne pas amener un déficit trop grand. En 1789, les dépenses furent de 13.969 livres ; en 1790, de 11.952 livres ; en 1791, de 9.590 livres.

[redacted]

Au commencement de 1792, les deux religieux, qui restaient encore chargés de l'administration de l'hôpital, adressèrent une pétition à l'administration départementale pour demander la mise en régie de l'établissement ; la Nation et la municipalité prendraient ses revenus et se chargeraient de son entretien.

La municipalité, appelée à donner son avis sur cette requête, s'empressa de proclamer l'utilité et même la nécessité de l'hôpital ; elle fut d'avis que la Nation prenne l'administration des revenus et fasse un fond pour l'entretien de l'établissement.

A cette époque, les charitains estimaient les dépenses quotidiennes à 25 sols par malade ou par domestique. Il fallait en outre 300 livres par an pour le cheval qui servait aux courses du dehors.

Ce projet n'aboutit pas

***

L'hôpital ne recevait que des hommes. En mars 1792, Claude Pitat, officier de santé à Ebreuil, demanda à la municipalité que quatre des dix lits soient mis à la disposition des femmes. On remit cette réforme à plus tard.

Des démêlés ne tardèrent pas à surgir entre les charitains et la municipalité. Ils eurent pour cause un soulèvement de la population qui se produisit le 26 avril 1792. La population accusait les anciens religieux, Duflox et Sauvage, d'avoir enlevé ou fait enlever les vases sacrés, les ornements et les objets qui se trouvaient dans l'église de l'hôpital.

Pour calmer les esprits, la municipalité fit comparaître Duflox et Sauvage et les invita à lui présenter tous les objets portés à l'inventaire de 1790, dont ils avaient la garde.

Ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à les présenter, à l'exception de certains objets de l'église, qui avaient été emportés le 22 avril précédent par le sieur Delaporte, un des administrateurs du district de Gannat.

La municipalité décida alors de réclamer à Delaporte la justification des ordres en vertu desquels il avait agi et d'envoyer deux députés aux administrateurs du département pour demander la restitution des objets enlevés sans qu'elle en soit prévenue.

Elle ne put obtenir satisfaction et, le 30 avril, elle fut invitée à déposer au secrétariat du district les vases et effets appartenant à l'hôpital et portés au procès-verbal de Delaporte (1).

(1) Ostensoir supporté par un ange (hauteur, 2 pieds 7 pouces 4 lignes 1/2 ; poids, 8 livres 10 onces). — Encensoir, écuelle à encens, cuillère (poids,

Elle dut s'exécuter le 12 mai suivant.

Depuis un certain temps, la majorité de la municipalité et des habitants manifestait le désir d'avoir Claude Pitat, officier de santé, comme chirurgien de l'hôpital.

Venant Sauvage, qui y exerçait ces fonctions, vit là une persécution ; il prétendit même que sa vie était en danger à Ebreuil et donna sa démission.

Le directoire du district désigna alors Claude Pitat, pour assurer provisoirement le service médical de l'hôpital, sous l'inspection de Joseph-Auguste Lucas, docteur en médecine à Gannat.

Lucas et Pitat procédèrent à l'inventaire de la pharmacie, qu'ils trouvèrent complètement vide.

Le chirurgien était logé dans l'établissement au rez-de-chaussée ; il avait en outre des chambres aux deux étages.

Dès lors, Duflox et Sauvage ne cachèrent plus leur intention de quitter l'hôpital ; aussi, le 30 avril, la municipalité fit un nouvel inventaire du mobilier et de tous les objets de la maison.

Le lendemain 1er mai, les deux anciens religieux se retirèrent, en emportant les meubles de leurs chambres et même, paraît-il, les drogues de la pharmacie que les deux médecins n'avaient pas trouvées dans leur visite. Duflox se rendit à Gannat, où il habitait encore en l'an VI.

Il ne restait alors plus personne pour administrer les biens de l'hôpital et soigner les malades.

2e période : 1er mai 1792-16 vendémiaire an V

L'hôpital ne pouvait rester ainsi abandonné. Le directoire du district de Gannat prit un arrêté le 28 avril 1792 pour régler son administration provisoire : elle la confia à la municipalité.

Celle-ci nomma une commission ; un tiers des officiers municipaux

4 livres 4 onces). — Calice avec sa patenne (poids, 1 livre 10 onces 1/4). — Bénitier avec son goupillon (poids, 1 livre 14 onces 1/2).

Ces divers objets étaient en argent ; la couronne de l'ostensoir en argent garnie de pierreries, pesant 9 onces 3/4, renfermée dans une boîte en maroquin.

Quatre pièces de velours cramoisi galonnées en or avec franges, — une autre pièce *idem*, — un petit coussin de même velours galonné avec quatre glands, — une paire de brocard or et argent galonné en or avec frange servant de voile au Saint Sacrement, — une bourse de drap d'or sur laquelle il y a une croix en pierreries, galonnée de paillettes d'argent, dans laquelle est une pale de satin brodé avec trois fleurs en or relevée en brosse.

Le tout enveloppé dans une nappe d'autel garnie de dentelles.

et le maire formaient le bureau (Lesbre, maire, Mathieu Chesmier et Henry Jouandon), les autres deux tiers formaient le conseil (Pierre Conchon, Antoine Méténier, Gilbert-Michel Juge).

Cette commission organisa aussitôt l'administration intérieure. Le jardinier et la cuisinière furent maintenus dans leurs fonctions ; le garçon de salle devint infirmier et fut chargé des soins aux malades.

Chesmier et Jouandon reçurent mission de surveiller les dépenses.

Les charitains étaient tenus de visiter les malades dans les campagnes ; la municipalité ne voulut pas que ce secours vînt à manquer à tant de malheureux, et elle décida que le chirurgien de l'hôpital irait soigner chez eux les indigents, qui ne pourraient avoir un lit dans la maison. Pour le rétribuer de ce service pénible, surtout à cette époque, elle lui abandonna l'usage du jardin, à condition toutefois qu'il fournirait les légumes nécessaires aux malades et aux domestiques.

Le 10 mai 1792, le curé Bourgoing demanda à la municipalité un logement provisoire dans le bâtiment de l'hôpital, ne pouvant en trouver un convenable en ville. Sa demande fut reconnue bien fondée et un logement provisoire lui fut accordé jusqu'à ce que la commune puisse acquérir une maison curiale aux dépens du bénéfice accordé sur la vente des domaines nationaux.

***

A cette époque, les revenus étaient faibles, les dépenses nombreuses, il était difficile d'équilibrer le budget.

En juillet 1792, la nouvelle commission crut devoir examiner en détail les comptes intérieurs de l'établissement. Le blanchissage et le raccommodage coûtaient 60 livres. Le linge manquait et il était urgent de s'en procurer du neuf.

Pour la nourriture on achetait 6 livres de viande de boucherie par semaine : 10 quartes de froment par mois ; 4 livres de beurre, 3 douzaines d'œufs, 2 livres d'huile de noix, 1 livre de fromage, 3 livres de sel, 2 livres de chandelles par semaine ; 4 poinçons de vin par an.

Enfin s'ajoutaient encore 260 livres de bois de brûle par an, 600 livres de drogues pour les malades ou les pauvres du dehors, 100 livres pour l'entretien du bâtiment, et 60 livres pour un garde-forestier.

Où trouver l'argent nécessaire pour faire face à toutes ces dépenses ?

En mai 1792, on commença par vendre le cheval ; il ne produisit que 103 livres.

Puis, en juin, on afferma le pré-bateau 206 livres, et, en octobre,

les deux vignes qui n'avaient aucune récolte par suite de la gelée. On donna également l'adjudication de la coupe des bois de Grandval et de Saint-Martin.

Comme ces diverses mesures ne suffisaient pas, la commission décida, en septembre 1792, d'affermer le jardin attenant à la maison. Mais nous avons vu que Pitat en avait la jouissance depuis le mois de juin ; il réclama au directoire du district, qui porta l'affaire au directoire du département, et fit défense à la municipalité d'affermer avant que la question soit réglée.

Le 14 février 1793, le département fixa le traitement du médecin de l'hôpital à 300 livres par an avec le logement dans la maison, mais rendit à la municipalité la libre disposition du jardin et de la grange.

Le jardin fut affermé 49 livres par an à Nicolas-François Ballet, sous condition de fournir les légumes nécessaires aux malades et de ne pas sous-fermer.

Ballet n'ayant pas observé cette dernière clause, la résiliation fut prononcée le 14 ventôse an III, et une nouvelle adjudication eut lieu.

Plusieurs chambres furent également affermées. La municipalité installa même l'instituteur au second étage.

En décembre 1792, le département accorda à l'hôpital un secours de 2.000 livres, sur lesquelles un acompte de 500 livres fut versé en février suivant à la municipalité, afin d'obvier à la grande détresse de l'établissement.

On vendit encore les cuves, poinçons, futailles, charrettes, et autres ustensiles, qui servaient à l'exploitation des dîmes, 200 pots ou caisses d'orangers, de citroniers, de myrtes, lauriers et autres arbustes.

Enfin, comme le jardin était affermé, on congédia le jardinier devenu inutile.

La loi du 19 mars 1793 déclara que l'assistance des pauvres était une dette nationale et ordonna que les biens des hôpitaux « seraient vendus ». Ils devinrent ainsi définitivement propriétés nationales.

Le 13 septembre 1794, Mathieu Rozier, administrateur du disctrict, vint, à la demande de la municipalité, lever les scellés apposés sur divers appartements de l'hôpital où se trouvaient les papiers relatifs aux droits féodaux. Il retira du cabinet des archives, ces divers papiers qui furent brûlés dans la cour en présence des citoyens convoqués au son du tambour.

⁂

Le directoire du district chargea, le 2 germinal an II, le même Rozier, alors juge de paix à Ebreuil, de vendre les meubles inutiles de l'hôpital.

Le 8 du même mois, celui-ci fit un inventaire estimatif des biens meubles, et le lendemain 9, il retira l'argenterie, les cuivres et les fers de la maison, estimés 1.000 livres et ceux de l'église, estimés 3.000 livres, pour les verser au district. Puis il vendit à divers particuliers les chasubles en or et argent, les devants d'autel et les linges, le tout estimé 24.000 livres. Les 11 et 12 floréal, il vendit des meubles de toute espèce : linge, lits, rideaux, armoires, tables, faïences, etc. Cette vente produisit 3.792 livres 10 sols.

Enfin on vendit les immeubles.

Déjà, le 27 ventôse an II, avait été vendue au sieur Saint-Quintin, moyennant 7.500 livres, une partie des bois de Grandval et de la Chapelle-Saint-Martin. (Grandval, 25 arpents 35 perches en haute futaie, 60 arpents 120 perches en taillis ; La Chapelle-Saint-Martin, 3 arpents en haute futaie, 9 arpents en taillis.)

Le 29 ventôse an II, les biens, situés à Saint-Genet-du-Retz, furent vendus à divers particuliers pour 12.900 livres.

Le 1er fructidor an II, des terres situées commune de Poëzat, furent adjugées à Claude Lavadoux, demeurant à la Toulerme.

Le 7 pluviôse an III, les terres de Vergheas furent vendues 33.625 livres à Annet Roudaire (1).

La plupart des autres biens furent vendus le 27 ventôse an III : 1er lot, le jardin du faubourg, estimé 720 livres, à Gilbert Meurdefroy, pour 7.000 livres ;

2e lot, le jardin Forissier, affermé à Pierre Montel moyennant 48 livres, estimé 960 livres, à Pierre Montel pour 10.000 livres ;

3e lot, le pré-bateau, affermé à Etienne Vacher, moyennant 300 livres, estimé 5.200 livres, à Edouard Potrolot de Grillon, pour 21.900 livres.

4e lot, une vigne, appelée la vigne noir, de 30 œuvres, située à Ebreuil, estimée 6.400 livres, à Claude Pélissier, pour 31.000 livres ;

5e et dernier lot, une vigne, appelée la doyenne, de 12 œuvres, estimée 4.100 livres, à Gaspard Faussier, pour 16.200 livres.

Deux jours après, on vendit à Nicolas-François Ballet des terres situées à Beaudéduit et à Chirol :

1er lot : une terre de 10 quartellées, située au terroir de Beaudéduit ; une terre, située au terroir de Vozelle ; une autre terre ; le tout estimé 2.000 livres, vendu pour 12.000 livres ;

2e lot : deux pièces de terre, estimées 400 livres, vendues pour 5.500 livres.

(1) Dans ces divers prix, il faut tenir compte de la valeur des assignats.

Le total de ces diverses ventes produisit 28.000 livres en numéraire, et 156.725 livres en assignats. Ces sommes furent versées à l'administration centrale.

***

A cette époque, l'hôpital de la Charité changea de nom et devint hospice civil. Il ne lui restait plus que quelques biens, qui n'avaient pu être vendus, quelques arpents de bois à Grandval, à Saint-Martin, à Vialleix, quelques bâtiments attenant à la maison, quelques champs.

Encore ne garda-t-il pas longtemps ces faibles revenus, car la loi du 23 messidor an II dépouilla les établissements hospitaliers de l'administration de leurs biens et de la perception de leurs rentes et revenus.

L'hospice se trouva alors absolument sans ressources et ne put subvenir aux besoins et à l'entretien de ses malades qu'avec les aumônes de quelques personnes charitables.

Du reste le nombre des malades, qui y furent admis, diminua dans de grandes proportions : si, en 1792, il y entra encore 109 malades, il n'y en entra que 60 en 1793, 21 en l'an II, 18 en l'an III, 18 également en l'an IV.

Le 13 floréal an II, l'hospice, manquant de toutes ressources pour la nourriture des malades, ayant besoin de 400 livres pour ses impositions de 1792, de 300 livres pour le traitement de l'officier de santé, de 1.000 livres pour les diverses dépenses et l'entretien du bâtiment, la municipalité chargea le maire de demander à l'administration 1.700 livres sur le produit de la vente des bois et meubles de l'établissement.

***

L'immeuble lui-même était distrait de sa destination. Le 24 thermidor an II, la Société populaire invita la municipalité à faire débarrasser la salle des malades pour y installer l'instituteur. Un officier municipal fit observer justement que, l'hôpital n'ayant pas été supprimé, on ne pouvait le faire disparaître et s'emparer de la salle où il y avait encore trois malades, et où d'autres pouvaient venir. On décida de consulter le district.

Le 23 vendémiaire an III, la municipalité décida de loger dans les chambres du second étage 25 déserteurs autrichiens, qui étaient envoyés en garnison à Ebreuil. Ceux-ci arrivèrent le 3 brumaire. Guyot père, officier municipal, et Jean Rousseau, huissier de police, furent chargés de veiller à ce que chaque jour ils soient rentrés au casernement à l'heure fixée.

Deux arrêtés du représentant du peuple Boisset, en date des 26 et 29 brumaire an III, attribuèrent, à titre de don de la Nation, à la commune d'Ebreuil la propriété de la maison de l'hospice, de son église, pourtour et dépendances, pour y installer la maison commune, l'école, la justice de paix, la maison d'arrêt, etc.

La municipalité cantonale, installée le 17 brumaire an IV, était établie dans le bâtiment de l'hospice. Au rez-de-chaussée, était la salle des audiences publiques, et, au premier étage, les bureaux. Le premier bureau occupait les trois chambres à droite en montant l'escalier ; le troisième bureau, les trois premières chambres à gauche ; le bureau du commissaire du pouvoir exécutif, la quatrième chambre ; le deuxième bureau, la cinquième chambre ; enfin à la suite se trouvait le secrétariat, qui était le plus rapproché du logement du secrétaire, au fond du corridor à gauche de l'escalier. C'était beaucoup trop vaste pour la municipalité.

Les administrateurs de l'hospice lui ayant demandé, le 3 floréal an V, de lui en restituer une partie, afin de louer quelques pièces à des particuliers pour faire un bénéfice à l'établissement, elle ne garda que les trois chambres au premier étage à droite de l'escalier et la salle du rez-de-chaussée pour les séances.



Sans ressources, dépouillé de tout, l'hospice était condamné à disparaître. Une loi du 9 fructidor an III suspendit trop tard la vente des biens nationaux.

Cependant, le 26 brumaire an IV la municipalité tenta un suprême effort pour le sauver. Elle chargea deux commissaires, Louis-Augustin Chesmier et Ouradoux Vernigne, conjointement avec le président et le commissaire du pouvoir exécutif, de faire rentrer les revenus de l'hospice. Elle demanda, en outre, à l'administration centrale de toucher les arrérages des sommes des biens vendus, comme s'il était possible qu'elles soient remises plus tard à cet établissement. Sur ce point elle reçut un refus formel.

Malgré cela les choses avaient changé de face. On avait reconnu la nécessité des hôpitaux, et une loi du 2 brumaire an IV leur rendit les revenus des biens qui n'étaient pas vendus et suspendit l'exécution du décret de messidor an II.

La municipalité reprit alors l'administration de l'hospice jusqu'au jour où parut la loi du 16 vendémiaire an V.

3e période : 16 vendémiaire an V-an VIII

La loi du 16 vendémiaire an V reconnut définitivement l'existence des établissements de charité et réglementa leur administration.

Elle donna aux municipalités la surveillance immédiate des hospices établis dans leur circonscription. Celles-ci devaient nommer une commission de cinq membres résidant dans le canton, qui élisaient ensuite parmi eux un président et choisissaient un secrétaire.

Le 5 brumaire an V, la municipalité du canton d'Ebreuil désigna comme administrateurs de l'hospices : Papon Beaurepaire, de Vicq : Jouandon, juge de paix, du Châtelard ; Chesmier aîné, Ouradoux Vernigne, Gabriel Courtaurel Demontclard aîné.

Le 11 brumaire, cette commission nomma Papon Beaurepaire président, Mathieu Chesmier secrétaire, Joseph-Gaspard Lesbre receveur.

A la nouvelle administration incombait la mission difficile de mettre de l'ordre dans les finances de l'établissement et de les rendre un peu plus prospères.

Elle commença par demander décharge de ses impôts qui n'étaient plus en rapport avec ses ressources et qu'elle ne pouvait payer.

Puis elle réclama les revenus que la Nation lui devait pour remplacer les biens vendus. Les lois des 16 vendémiaire et 20 ventôse an V avaient pris des mesures pour indemniser les hospices des pertes éprouvées par la vente des biens.

La situation de l'hospice d'Ebreuil était alors des plus précaires ; les bâtiments tombaient en ruine et il n'y avait pas d'argent pour les réparer ; les malades manquaient du nécessaire et ne vivaient que d'aumônes.

Au 15 nivôse an V, il devait 2.110 livres 13 sols :

Rente au citoyen Lamichaudière : 200 livres ;

Pour arrérages à celui-ci : 645 livres ;

A Pitat, officier de santé : 600 livres ;

Gages de deux années de Jean Bouchet, infirmier : 240 livres ;

A Jacques Imbert, barbier : 11 livres ;

Aux préposés pour le trimestre dernier : 133 livres ;

Au percepteur de la commune de Saint-Quintin pour les impositions des ans III et IV : 370 livres ;

A celui d'Ebreuil pour celles de l'an IV : 111 livres 13 sols.

En décembre an V, la commune dressa la liste des biens vendus et de ceux qui restaient encore, afin de faire valoir les droits de l'hospice.

La Nation lui devait alors :

Pour les meubles vendus, en assignats, 3.792 livres : pour les im, meubles vendus, en numéraires, 28.000 livres, en assignats, 149.225 livres ; une rente annuelle de l'ancien abbé d'Ebreuil à la charge de la Nation, 2.700 livres (1) ;

Pour les bois de Grandval et de Saint-Martin vendus, en assignats, 7.500 livres ; les intérêts de ces sommes depuis trois ans, 4.900 livres (2).

De son côté, l'hospice était débiteur de plusieurs rentes dont le capital atteignait 17.500 livres.

Il fallut aussi faire des réparations urgentes, exactement pour 2.127 livres 10 sols et acheter du linge pour 2.879 livres 13 sols (3).

L'énumération que j'en donne ci-dessous prouve combien l'établissement était dénué de tout et « plus pauvre que les malheureux qui lui demandaient la charité ».

Depuis plusieurs années, l'officier de santé, l'infirmier et même le barbier n'avaient pas été payés. On ne les paya, du reste, qu'en partie en tenant compte de la baisse qui s'était produite en France dans la valeur de la monnaie.

⁂

Le 9 brumaire an VI, Papon Beaurepaire, président de la Commission, et Courtaurel donnèrent leur démission. Ils furent remplacés par Lesbre, notaire public, et Berrier.

La loi de vendémiaire an V mettait les commissions administratives sous la surveillance des municipalités.

L'administration centrale invita la commission de l'hospice à soumettre sa situation financière à la municipalité, en lui fournissant un état de ses recettes et dépenses, des recouvrements faits, des sommes

(1) Cette rente annuelle était due par l'abbé en vertu d'une transaction du 4 janvier 1750 passée entre lui et les religieux. Elle consistait en 50 livres en argent et 40 setiers orge. Elle n'avait pas été payée depuis 1791. Pour les six ans, l'hospice réclamait 2.700 livres.

(2) Cette somme comprenait les intérêts du produit de la vente des meubles et des bois, revenu présumé de la date de la vente à l'an V, 2.800 livres, et ceux du produit de la vente des immeubles, revenu présumé 2,099 livres. En tout, 4.899 livres.

(3) 60 draps, 600 livres ; 80 chemises, 480 livres ; 40 cottes d'oreillers, 80 livres ; 50 torchons, 75 livres ; 24 tabliers de cuisine, 48 livres ; 12 tabliers de chirurgie, 36 livres ; 72 coiffes de bonnet, 72 livres ; 24 bonnets de laine, 48 livres ; 100 paires de bas de laine, 300 livres ; 60 mouchoirs, 120 livres ; 10 redingotes en étoffe, 240 livres ; 20 paires de souliers, 80 livres ; drogues, 500 livres ; ustensiles de cuisine, 200 livres.

à recouvrer, et en lui faisant connaître les causes qui empêchaient la rentrée de ces sommes, ainsi que les diligences faites pour les recouvrer.

La municipalité chargea deux de ses membres, Rozier et Conchon, le 9 brumaire an VI, de se faire présenter par la commission de l'hospice les baux de ferme que celle-ci avait passés sans son concours et de se faire rendre compte des recettes et dépenses, pour en dresser ensuite un état sur lequel elle délibérerait et statuerait.

De tous les baux, un seul, celui passé avec l'instituteur Michaud, avait l'approbation municipale.

Les autres avaient été faits sans approbation, et même en violation des règlements, car plusieurs étaient verbaux et beaucoup passés pour six ans consécutifs.

L'administration municipale ne voulut cependant déranger que le moins possible les conventions contractées de bonne foi par les citoyens avec la commission de l'hospice ; ces baux paraissaient, du reste, avantageux pour cet établissement ; toutefois, elle ne voulut pas valider les baux verbaux ni maintenir la durée de six ans consécutifs.

Elle approuva tous les baux passés devant notaires et décida que ceux d'une durée de plus de trois ans pourraient être résiliés réciproquement après trois ans, en s'avertissant par écrit trois mois à l'avance.

D'après la loi de vendémiaire an V, les comptes de l'hospice devaient être présentés tous les trois mois à la municipalité. Mais la commission ne s'y prêtait pas volontiers.

Entre la municipalité et la commission, il y avait manque d'entente et un conflit devait fatalement surgir.

***

Pitat, nommé agent de la commune d'Ebreuil, avait été élu en l'an V président de l'administration municipale.

C'est à lui que la commission de l'hospice s'attaqua.

Elle adressa au Ministère de l'Intérieur une plainte, disant que le président de la municipalité était en même temps officier de santé de l'hospice, qu'il exerçait, par conséquent, des fonctions dont les unes étaient sous la surveillance des autres.

Le 20 prairial an VI, le ministre demanda des explications à Pitat. Celui-ci répondit aussitôt qu'il suspendait lui-même ses fonctions jusqu'à la décision des autorités supérieures. Dans la suite, il dut se retirer complètement.

Mais la municipalité prit fait et cause pour lui.

A l'incompatibilité alléguée contre Pitat, elle répondit en soulevant l'incompatibilité qu'il y avait pour les cinq administrateurs de l'hospice à remplir leurs fonctions de juge de paix, assesseurs et greffier. Elle alléguait à ce sujet que toutes les actions que l'établissement pourrait avoir à intenter devaient être dirigées à la requête des administrateurs ; or, ceux-ci, pour les affaires qui iraient en justice de paix, seraient à la fois juges et parties. Elle leur notifia donc à opter dans le délai d'une décade pour l'une ou l'autre de leurs fonctions.

Les administrateurs accusèrent réception de cette notification le 5 messidor an VI, mais peut-être le firent-ils en termes un peu vifs, car la municipalité déclara que leur langage n'était pas aussi respectueux qu'il convenait à l'égard d'autorités constituées et que leur réponse contenait des personnalités offensantes pour le président et ses collègues.

L'administration centrale fut saisie de l'incident.

Par arrêté, elle annula la délibération municipale imposant l'option entre leurs fonctions aux membres de la commission de l'hospice.

Respectueux des décisions de l'autorité supérieure, la municipalité s'inclina et ordonna aussitôt l'exécution de l'arrêté, selon sa forme et teneur.

Elle crut devoir cependant justifier de nouveau son attitude. Selon elle, la loi du 24 vendémiaire an III prononçait l'incompatibilité des fonctions de juge, assesseurs, greffier, de la justice de paix avec celle d'administrateur municipal ; or, la fonction de membre de la commission de l'hospice étant administrative, l'incompatibilité lui semblait suffisamment démontrée. La loi, du reste, ne pouvait prévoir le cas d'une façon plus explicite puisque en l'an III les commissions administratives d'hospices n'existaient pas.

Elle ajoutait que dans les affaires de l'hospice, qui seraient portées en justice de paix, il serait impossible aux membres de la commission de se faire suppléer par d'autres assesseurs, puisqu'il n'y avait dans le canton, outre les cinq administrateurs, qu'un seul assesseur, ne pouvant juger seul.



Pitat fut remplacé par Chesmier comme président de la municipalité ; en même temps, Lesbre fut nommé agent de la commune d'Ebreuil. Ils se démirent de leurs fonctions d'administrateurs de l'hospice.

Le 1er brumaire an VII on nomma à leur place Nicolas-François Ballet et Conchon. Mais le 24 brumaire, ce dernier fut élu agent de la commune de Vicq ; il fut alors remplacé par Jacques Fourgerel.



Pendant cette période, les ressources de l'hospice furent encore bien faibles. Elles consistaient en revenus de quelques morceaux de terre et d'une partie du bâtiment. En l'an 7, ils pouvaient atteindre 2.000 livres. Encore étaient-ils difficiles à percevoir.

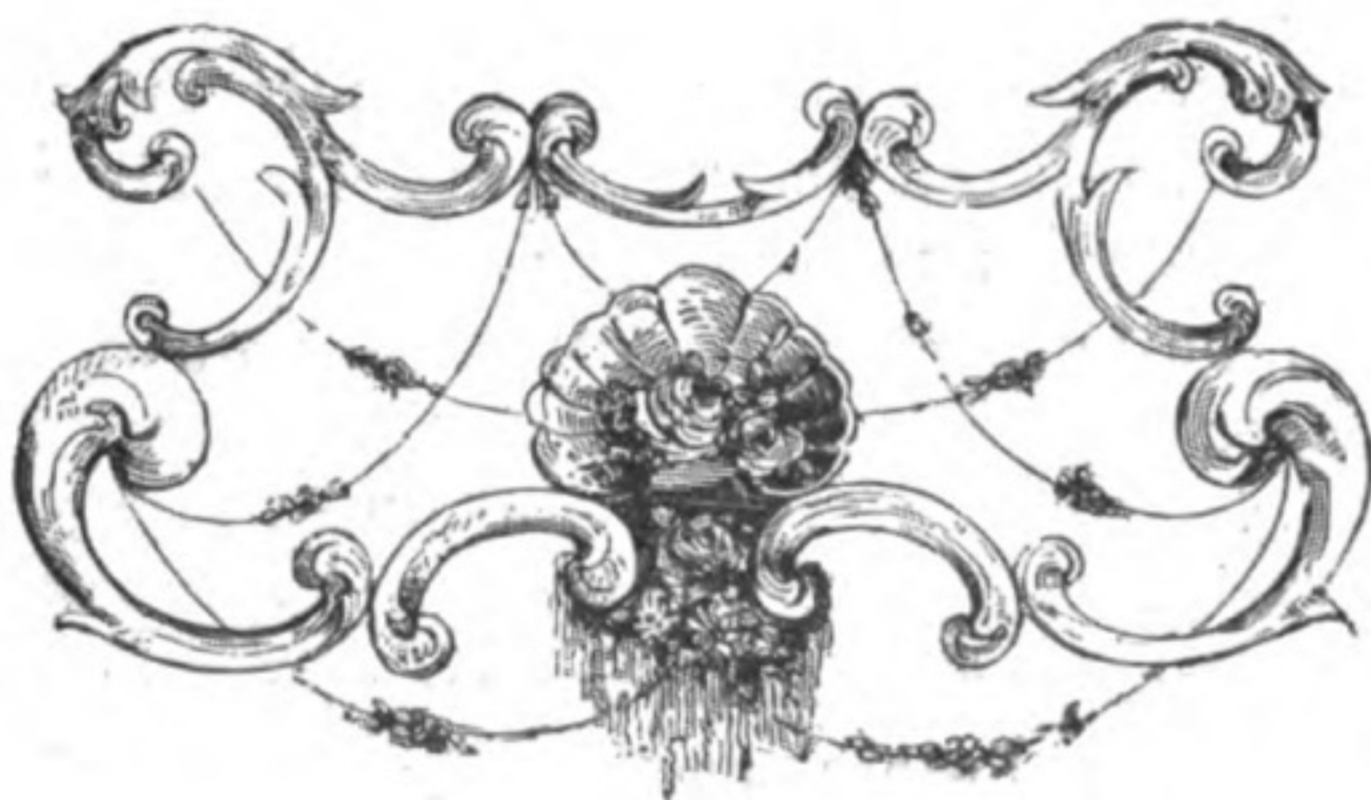
C'est à peine si l'on pouvait entretenir les malades convenablement. L'hospice était sans meubles ni batterie de cuisine. Les bâtiments avaient besoin de réparations urgentes ; les prisonniers de guerre, que l'on y avait logés, avaient commis beaucoup de dégradations.

Malgré cela, les dix lits étaient toujours occupés ; en l'an VII, on fut obligé de prendre un second infirmier.

D'après un état fourni par la commission administrative, la situation financière était alors la suivante : les impôts montaient à 503 livres, les dépenses pour réparations à 240 livres. Ceci retranché du revenu total 2.680 livres, il ne restait que 1.736 livres pour l'entretien et la nourriture des malades, le salaire des employés, l'achat de remèdes et de linge, etc.

Aussi pendant les années V, VI et VII, les dépenses dépassèrent toujours les recettes ; ce n'est qu'en l'an VIII que l'hospice commença à se relever et qu'un léger excédent se produisit dans les recettes.

Joseph VIPLE.





A travers Les Registres paroissiaux DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

— « Ce dimanche, 22e jour d'aoust, nous avons mené la procession de ce lieu et ville de Cérilly en l'Eglise paroissialle de Saint-Roch à Urcet, où nous sommes arrivés en la ditte Eglise à l'Elévation duSaint Sacrement de la grande messe paroissiale du dict Urcet, et emprès la dicte messe, moy Villemo, prestre viquayre de l'eau béniste de Cérilly et de Saint-Nycollas, fondée par les Chambotz en la ditte Eglise, ay dict la petitte messe de saint Roch en l'Eglise d'Urcet en hault et à la fin d'ycelle nous avons reprins nostre procession et l'avons conduicte en l'Eglise de Saint-Siphorien de Meaulne comme y allant aussy prier pour avoir de l'eau, et sommes arrivés au dict Meaulne auparavant la grande messe que mons^r Marchand, curé dudict lieu, nous attendoit et fûmes en procession tous ensemble à la fontaine de Saint-Syphorien, et ayant enstendu la grande messe et la prédication qui se faict à la ditte messe par un Père Augustin de Nostre-Dame de Laureste du couvent proche Veurdre et à l'heure de trois après midy, nous sommes sortys en procession du dict lieu de Meaulne, assisté du dict sieur curé aussy en procession qui nous a conduict jusques à la Croix de Dagouretz. Dieu nous conserve et garde de maladyes contagieuses et allège les lieux qui en sont affligés car il y en a beaucoup et nous donne de l'eau pour les biens de la terre. Signé : Villemo. »

— « Le dimanche 5e septembre, la naissance de Monseigneur le Daulphin a eut lieu à Saint-Germain en Laye un peu avant midy

et le feu de joye a esté faict en ceste ville de Cerilly le dimanche dixième jour du dict moys entre six et sept heures du soir conformément au mandement de Sa Majesté et aussy le mandement de Mr de Saint-Géran, nostre gouverneur en ceste province, où il est enjoint à chacung habitant ayant fenestre en sa maison, en rue, d'y mestre un flambeauou chandelle allumée pendant et durant le feu de joye avec les armes de grande réjouissance et joye, ce qui a esté observé en ceste ditte ville avec le *The Deum* qui a esté chanté à l'issue des Vespres et aussy procession généralle qu'on a faicte à mesme temps. Signé : Villemo. »

1639. — « Ce mardy 3e may et feste de l'Invantion Sainte-Croix, les deux compagnyes de messieurs de Villardz frères sont entrées en garnison en ceste ditte ville de Cérilly où ils y ont demeurés jusques au dimanche des Rogations 29e du dict moys qui est vingt-six jours qu'ils ont demeurez en ce dict lieu et s'en sont allés en garnison à Cencoins ; tous ceux qui demeurèrent dans le dict Ainay estoient au nombre de dix à onze compagnyes qui sont du régiment de Robur (?)... et délogèrent en mesme temps d'Ainay et s'en vinrent à Cérilly pour aller au dict Sancerre. Signé : Villemo. »

1639. — « Le mercredy 6e décembre. Le Père Jehan de Laval est déceddé et a esté enterré le mercredy 7e du moys. Il estoit natif de ce lieu de Cérilly et a esté enterré dans leur couvent de la ville de Lyon, à cinq lieues l'ung de l'aultre, et de son vivant a esté proconsul (?) de l'ordre et gardien du grand couvent des Pères Cordeliers à Paris. Signé : Villemo. »

1640. — « Le Père René Boyer, religieux de l'ordre de Saint-Augustin a esté prédicateur en cette ville de Cérilly pour ceste année 1640 ; il estoit du couvent de Nostre-Dame de Laurette. Signé : Villemo. »

— « Jehan Depernyer qui est enterré dans le petit symetière proche la Croix a donné par son testament faict par-devant moy soubsignez 20 livres à l'Eglise de Cérilly, 20 livres aux Révérends Pères du couvent d'Ainay-le-Chasteau, 20 livres au couvent des Augustins de Nostre-Dame de Laurette proche la ville de Veurdre, dix livres et aultres dix livres à l'Eglise de la paroisse de Bardays pour avoir du soing pour luy.

— « Ce dimanche 28e jour d'octobre, à huict heures du matin, damoiselle Jehanne Dupeyroux, femme à Jehan de Bonneau, gendarme de la compagnye du Roy, escuyer, seigneur de la Varenne, a rendu l'esprist et a esté enterré le lundy 29e dudict moys en l'Eglise de Notre-Dame de Laurette proche Veurdre; le dict sieur de

la Varenne, son mary, est arrivé du Service du Roy de servyr son quartyer que la veille de Toussaint qui est deux jours depuys l'enterrement de sa ditte femme. Signé : Villemo. »

— « Le vendredy 24e novembre, à cinq heures du soir, le feu s'est mys au molin Prime. Il appartenoit à dame Martine Guilhemain, veufve à messire Claude Thibault dit le Coudray, vivant sieur de Champlive, et il a tout bruslé. Estienne Nygot y est meusnier. Signé : Villemo. »

1641. — « Lundy dernier, 31e jour de décembre 1640, le grand maistre général enquesteur et général réformateur des Eaux et foretz de France au département de Champagne, Bourbonnoys et aultres provinces, a siégé en ce dict lieu et a vendu 300 arpentz de bois en la ditte foretz.

— « Le samedy 18e may et veille de feste de Pentecoste, à six heures du soir, la compagnie de Monsieur de Lisserand (?) qui est l'ung des capitaines du régiment de Normandye, a logé en ceste ville de Cérilly pour y demeurer vingt jours par ordre de Sa Majesté. Ils en sont délogés le samedy 1er jour de juing au dict an et sont allés logés au bourg de Theneuille et en la paroisse et au bourg d'Ygrande par ordre obtenu de Françoys Brechard sieur des Champs (?), commissaire pour le Roy estant de présent en la ville de Lion pour les dittes armées détachées. Et le jour de Saint-Barnabé, ils reviendre (*sic*) d'Ygrande où ils estoient allés et ce par ordre de monsieur de Saint-Géran, gouverneur de ce païs et duché de Bourbonnoys et sont encore délogés de ce dict lieu de Cérilly, le samedy 15e du présent mois de juing 1641. Signé : Villemo. »

Dans une copie de ce même registre, on trouve inscrit ce même logement de gens d'armes avec d'autres détails. La voici :

— « Le samedy 1er jour de juing 1641, la réserve de la compagnie du capitaine de Lusignand (?) qui est du régiment de Normandye, est délogée de ceste ville de Cérilly à quatre heures du soir, et est allée logée au bourg et paroisse de Theneuille et bourg et paroïsse d'Ygrande par ordre du Roy obtenu en la ville de Lion par Françoys Bochard de Champigny, commissaire des guerres pour Sa Majesté aux pays d'Auvergne et Limoges pour les armées de l'Itally et Catalongne dont mons. le lieutenant Bequas en ceste ville de Cérilly a obtenu la ditte décharge de la ditte réserve de la ditte compagnie le 28e jour du mois de may dernyer. Les dittes paroisses de Theneuille et d'Ygrande doibvent fournyr à la ditte compagnie deux mille livres ainsy qu'il est porté par ledit ordre signé du sieur de Champigny. La ditte compagnie arrivée en nostre ville le 18e may dernyer. Signé : Villemo. »

— « *Nomination d'un segrétin qui est Mr Jehan Jonneau, dit Garon.* — Ce lundy 24e jour de jung feste de saint Jehan-Baptiste, par assemblée des messieurs et des habitans de la ville et paroisse de Cérilly, pour surveiller et faire aller l'horloge au lieu et place de Nycollas Gentat et aussy pour segretin de ceste Eglise ont nommé la personne de Jehan Jonneau du lavoir sergent royal dont il a prins possession le lendemain jour de mardy, à huict heures du matin, que le dict Gentat avoit faict la fosse de Jehan de Burges. Le dict Gentat sera païé pour la ditte fosse par ledict Jonneau. Nycollas Gentat fust aussy nommé pour segretin en cette ditte paroisse en 1607 et a continué jusqu'en l'année 1629, et le dict Nycollas Gentat son filz a continué jusques à ce dict jour. Signé : Villemo, Jonneau. »

— « La viquayrie de la Compasserie est au bénéfice de Mre Delaspic, chanoyne d'Hériçon, qui est à présent fort malade. Il est mort le 15 octobre 1641. La ditte viquayrie dépend de nostre fabrique. Signé : Villemo. »

— « Ce mardy 15e jour d'octobre 1641, à quatre heures du soir ou environ, vénérable et discrette personne Jehan Delaspic, chanoyne de Saint-Sauveur d'Hériçon, a rendu l'espritz et son âme a Dieu et a esté enterré le lendemain jour de mercredy dans l'Eglise du dict Hériçon. devant l'hostel de Nostre-Dame. Il estoit aussy viquayre de la viquayrie de la Minoy, austrement appelée la chapelle de Saint-Estienne, qui est proche Hériçon en allant à Chasteloy. Il est dû tous les vendredys une messe. Il estoit encore viquayre de la viquayrie de la Compasserye fondée en ceste Eglise de Saint-Martin de Cérilly dont le revenu est les maisons qui sont au bout du pont de cette ditte ville de Cérilly, à prendre depuys la maison de feu Mr Nycollas Dufour jusques adjoignant une chambre qui appartient à Mr Jehan Dufour, marchand, la ditte maison consiste en deux chambres basses et deux chambres haultes avecque chacung leur genier dessus et une cave et le jardin derrière la ditte maison avecque une estable qui est en appendis, au bout de la ditte maison, du costé de cheuz les Nycollas Dufour avec sa part de la cour qui est devant la ditte estable. Il avoit donné sa chanoynerie à son nepveu, messire Gilbert Baudet, qui ne célébra sa première messe qu'en 1645. Et ledict sieur Baudet fust aussy enterré en ceste Eglise de Cérilly le 29e octobre 1651. Dame Françoyse de Laspic qui est sa mère fust aussy enterrée en ceste Eglise en 1651, contre son filz, le jeudy feste de saint Thomas, le 21e décembre. Signé : Villemo. »

— « *La provision de la Viquayrie de la Compasserye.* — Le jour

de Saint Estienne 26e décembre 1641, Gilbert Rouand, eschallier estudiant en philosophie à Molins et nastif de ceste ville de Cerilly administré et nourry en forme de clerc au chapitre et ville d'Hériçon a esté promu par Mr Gilbert Advenyer procureur fabricien de ceste église de Cerilly de la viquayrie de la Compasserye dépendante de la ditte église, et la provision dépendante des dicts procureurs fabriciens. Le dict Advenyer en leur nom en a promu le dict Rouault le dict jour comme vacante puys le 15e jour d'octobre dernyer depuys le décès de feu messire Jehan de Laspic, dernier jouissant et possesseur de ceste viquayrie et en a prins la possession le dict jour en présence de Messire Debobier prestre curé de ceste Eglise qui l'a mys en possession, à l'heure de huiet du matin en présence de Messire Jehan Villemo prestre viquayre de la viquayrie de l'eau beniste de la ditte Eglise et Mr Jehan Jonneau dit Garon segrétin en ycelle église et plusieurs aultres. La ditte viquayrie doibt tous les mois une messe au jour du premier Lundy du moys et doibt se dire à l'hostel de Notre-Dame de Pitié au rapport que nous a toujours faict ledit Délaspic comme les ayant faictes dire plusieurs foys à moy Jehan Villemo. Le dict Rouault est haagé et fut baptisé par moy soubsignez, le Vendredy 21e jour de Juing 1619. Signé : Villemo. »

1642. — « Le mardy onzième jour de Fébvrier, le Roy est arrivé dans la ville de Molins et en est reparty le jeudy suyvant, à huict heures du matin, et s'en va à Lion pour s'acheminer..... » (Là une place en blanc sans doute pour ajouter une suite à ces renseignements, mais qui n'a jamais été mise. Cette même note est sur trois copies du même registre).

— « 3e Apvril. — A esté inhumé dans la chapelle Becquas dépendante de ceste Eglise de Saint-Martin de Mr Jacques Becquas, de Amelotier autrement appelé la Défrenaudrye, le sieur Becquas déceddé dans la Seigneurye de Pontcharraud paroisse de Saint-Bénin, proche Ainay comme le dict deffunt en estoit fermyer ; on a faict son service ledict jour à l'assistance de onze prestres compris notre prédicateur qui presche en ceste ditte ville et le Révérend Père Jeffroye gardien du Couvent d'Ainay-le-Chasteau sans compter les aultres curez et prestres qu'on avoit demandez et qui ont esté empeschez. Le dit sieur Becquas fut baptisé le 26e fébvrier 1577, par Messire Geoffroy Quesmas viquayre de l'eau béniste de céans et estoit fils de Mr Françoys Becquas et de Françoyse Lebourgeoys, il a heu pour parein Jacques Bequas lieutenant et mareine Naude Filhoa sa tante, femme à Mr Pierre Be-

quas. Sa femme a aussy esté enterrée dans la ditte chapelle, le 16 apvril 1644. »

— « *Le Salut*. Ce jour de Pasques qui est le 20[e] avril 1642 Jehan Bequas conseiller du Roy et lieutenant général en ceste châtellenye de la Bricure a fondé un salut à six heures du soir, et on doibt chanter devant le Saint Sacrement, le salut. *O filii et glorii* avec l'oraison du jour de Pasques et à la fin un *Regina Cœly* devant Nostre-Dame avec l'oraison et à la fin un *Libera* à la chapelle Bequas, c'est aujourd'huy le commencement qu'il veut observer et faire dire tous les ans à mesme jour, et pour ce il a bailhé 20 soubz chacung des dicts jours. Signé : Villemo. »

— « 28[e] *may. Monsieur frère du Roy*. — Gaston qui est Monsieur frère du Roy est passé par ceste ville de Cerilly ce mercredy et veille de l'Acencion 28[e] jour de may 1642, pour aller aux bains à Bourbon, estant en la ville de Bloys où il faict le plus souvent sa demeure et vint passer à Romorantin et à Bourges et à Saint-Amand et en cette ditte ville de Cerilly. Et en est party ce mesme jour à 3 heures du soir pour aller à Bourbon les bains boire des heaux. Et la Sainte chapelle du dict Bourbon fut toutte gastée et minée pour ce qui est de la couverture qui est qu'elle estoit couverte de plomb et ce, par axident du feu du ciel qui tomba le jour d'hyer qui est le 27[e] du moys environ les quatre heures du soir et tomba sur la ditte Eglise de la ditte Sainte chapelle et commença par le clocher et à mesme temps et heure sur celuy de Saint-Georges du dict Bourbon. Dieu conservera tout et veuille que la Sainte chapelle se remette au mesme estat qu'elle estoit auparavant et que le Sainct service y fust toujours faict. Signé : Villemo. »

— « Ce dimanche de royaulté du dict Cerilly 6[e] jour de Juillet 1642 environ les six heures du matin un grand vand s'est élevé ; il a duré jusques à l'heure de quatre du soir tellement grand qu'on a pas pu porter la grande torche que l'on a faicte faire pour la royaulté aux dépens de la fabrique avec la cire que l'on a amassé dans une queste parmy la ditte ville ; à cause du grand vand on ne l'a point portée à la procession de la grande messe qui est procession généralle qui se faict ce jour au grand symetière ny à celle des trépassez qui est la procession du Saint Rozaire qui se faict jusques à la place de ceste ville à l'imayge de Nostre-Dame dont le grand vand a abasttu grande quantité de fruicts et mesmes les arbres fruictiers et noyers dans la grande foretz de Tronçay grande quantité de chaignes aussy furent abasttus. Signé : Villemo. »

— « *Confrérie de Nostre-Dame du Mont-Carmel.* — L'on observe la feste de Nostre-Dame du Mont-Carmel tousiours le seizième jour de Juillet et ceulx qui sont de la Confreyrie assistent s'ils peuvent à la grande messe et a vespres et à la procession qui se faict à l'issū des vespres jusques au Carré Bessonnat où est l'imayge de la Sainete Vierge comme on faict tous les premiers dimanches du moys pour la Confreyrie du Saint Rozaire en ce lieu de Cerilly. La ditte procession se faict depuys l'Eglise jusques au Carré Bessonnat qui est au milieu de la place publique où est-ce qui est l'imayge de la Saincte Vierge. Signé : Villemo. »

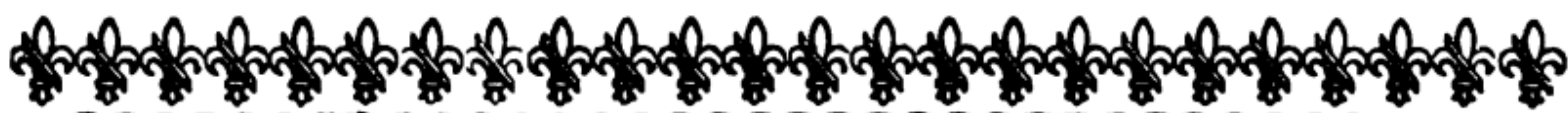
— « Ce dimanche 17ᵉ jour d'aoûst la gresle a grandement gasté les biens de la terre a commencé par la font au loup entre Vitray et le Brethon et est venue en ceste paroisse. Signé : Villemo. »

— « *Les garnisons de gendarmes.* — Ce jeudy et feste de Sainte Barbe, 4ᵉ décembre 1642, la Compagnie de Monsieur de Rambure qui est de chevaux-légers est arrivée en ceste ville de Cerilly pour y demeurer en garnison suivant l'ordre de sa majesté et sont venus de Bourbon-Lancy où ils estoient aussy en garnison et sont partys de ce dict lieu de Cérilly le mardy 20ᵉ jour de Janvier 1643 qui est jour de Sainct Fabien qui font quarante sept jours qu'ils ont demeuré en ce dict lieu et sont allés à Montmaraud aussy en garnison suivant l'ordre du Roy que monsieur de la Varenne a obtenu. Et n'ont rien payé de leurs dépenses comme ainsy que l'ordre le portait qu'ils payeroit. Il faudra recourir au Commissaire des guerres qui est à Macon. Signé : Villemo. »

Décembre 1642. — « Monsieur le Cardinal de Richelieu est deceddé à Paris le jeudy 4ᵉ décembre 1642 entre midy et une heure. On a reçu les nouvelles à la fin du présent moys de décembre. Signé : Villemo. »

(*A suivre.*) Georges Bodard.





BIBLIOGRAPHIE

La Société française pendant le Consulat, par M. Gilbert STENGER ; in-8° écu de 438 pages ; librairie académique Perrin et C[ie], Paris ; sixième et dernière série.

Notre compatriote M. Gilbert Stenger (1) a récemment publié le sixième et dernier volume de son grand ouvrage sur la *Société française pendant le Consulat*, auquel il a consacré depuis une dizaine d'années ses patientes études. Ces six gros volumes forment une œuvre magnifique, et nous nous faisons un devoir de la signaler à l'attention de tous ceux qui aiment à évoquer dans ses détails la grande époque de résurrection nationale qui suivit la chute du Directoire. M. Stenger y a condensé et habilement amalgamé d'innombrables renseignements fournis par les auteurs ses devanciers, ou recueillis dans tous les mémoires, chroniques ou écrits quelconques connus jusqu'à ce jour ; et cela constitue un ensemble où apparaît soudainement la prospérité de la France après de terribles misères éprouvées, où aristocrates et républicains, émigrés, faiseurs de complots et hommes du Consulat défilent, vivants et passionnés, mais désormais maîtrisés par la main despotique qui vient de s'appesantir sur eux. On y voit aussi, en des pages curieuses et du plus haut intérêt, évoluer Bonaparte lui-même et sa famille, et révélés à l'infini des faits sur le monde et les salons, les écrivains et les comédiens, les beaux-arts et les artistes. Enfin (dans le sixième volume) il est question de l'armée, du clergé, de la magistrature et de l'instruction publique. C'est donc en somme l'histoire intime et complète des Français du Consulat traitée à un point de vue spécial, au grand profit des travailleurs à venir, pour qui ce sera une source inépuisable.

Il serait superflu d'adresser à M. Stenger des louanges pour son talent d'exposition et ses qualités bien connues d'écrivain. Il suffit de le féliciter de sa consciencieuse érudition et de l'impartialité voulue dont il s'est fait une règle constante ; règle qu'il a cependant, à notre avis, quelque peu négligé d'observer en parlant de M[me] de Staël, déjà tant persécutée par le maître tout-puissant, et dont il nous a fait un portrait vraiment bien noirci. Mais ce n'est là qu'une exception et cette exception ne saurait nous empêcher de rendre à la probité d'historien de M. Stenger un hommage mérité.

(1) Né à Gannat.

D'une manière générale on doit dire, d'ailleurs, que M. Stenger s'est le plus possible défié des idées préconçues, auxquelles il est si difficile d'échapper complètement, surtout quand il s'agit du futur empereur. D'après lui nous ne serions même pas encore assez éloignés de cet homme extraordinaire, après un siècle écoulé, pour le juger avec le calme qui convient à l'histoire. En tous cas lui, l'ancien journaliste républicain (1) est loin de jeter l'anathème à l'auteur du 18 brumaire, journée qu'il appelle « une chevauchée triomphante contre les assemblées réunies à Saint-Cloud ». Il lui attribue, avec un légitime sentiment de reconnaissance « la transformation presque totale de la France et la renaissance de toutes les forces vives de la nation ». Si plus tard, dit-il, Napoléon abusa de sa puissance, « s'il la fit servir à son ambition et à l'intérêt de sa famille », l'historien du Consulat ne peut le savoir encore ni en incriminer le premier consul. Il ne sait qu'une chose, c'est que Bonaparte a apporté d'abord à la France « le repos, le bien-être, la richesse distribuée largement par le travail dans toutes les parties de la société ». Avec lui les ruines disparaissaient comme par l'effet d'une incroyable magie, les monuments s'élevaient partout, partout la vie, l'espoir et le bonheur se substituaient à l'inertie, au découragement et à la misère. Spectateur par l'effort de sa pensée de tous ces prodiges, c'est en toute sincérité que M. Stenger croit que le Consulat fut « la période la plus éblouissante de notre histoire », et c'est par ce mot qu'il termine, laissant deviner que l'Empire le trouvera beaucoup moins disposé à l'enthousiasme (2).

E. D.

Huit années d'émigration. Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, de Sceaux et de Saint-Leu, 1762-1801, publiés avec une introduction et des notes par G. Vanel. *Librairie académique Perrin et Cie, Paris.*

Ce livre n'est pas un inconnu pour nous ; sa prochaine apparition fut signalée à l'occasion d'un article de la *Revue des Deux-Mondes*, en séance par M. G. Morand et dans le *Bulletin* par M. Jacques Chevalier (3). Il est donc à peine besoin de rappeler que l'auteur des *Souvenirs*, devenu presque étranger au Bourbonnais par suite des

(1) M. Stenger fonda à Moulins, en septembre 1870, le *Républicain de l'Allier*.

(2) M. Stenger fera paraître prochainement : *Le retour des Bourbons, 1814-1815*. Il prépare également : *Le retour de l'Ile d'Elbe.*

(3) *Bulletin*, 1908, p. 96.

vicissitudes de son existence, était du moins entièrement nôtre par sa naissance, ses premières années et ses origines familiales.

L'abbé Gilbert-Jacques Martinant de Préneuf était né à Cusset le 7 février 1757 et l'on peut compléter les renseignements donnés par M. Vanel, pages 4 et 285, en ajoutant qu'il y fut baptisé le même jour, eut pour parrain Gilbert Martinant du Garet, écuyer, prévôt général en la connétablie et maréchaussée de France à Cusset, ancien lieutenant criminel de robe courte, lieutenant du roi, major de la ville de Cusset, son aïeul, et pour marraine dame Jacqueline Ponthenier, veuve de noble Joseph Gardin, conseiller du roi, président au bailliage royal de Cusset.

Dans son introduction, M. G. Vanel résume fort agréablement la vie de son héros et achève de le situer dans son milieu par un certain nombre de détails biographiques et généalogiques. Puis vient le texte des souvenirs qui, pendant les tristes jours de l'émigration, nous mènent à travers les Flandres, les Pays-Bas et l'Allemagne. A les lire, l'intérêt ne languit pas et il faut remercier M. Vanel de leur publication.

Le volume s'achève par des pièces justificatives, des notes et des tableaux généalogiques. Il est illustré de huit gravures hors texte, dont deux doivent être mentionnées ici à cause de leur intérêt pour le Bourbonnais : le portrait de l'abbé Martinant de Préneuf (reproduit ici grâce à une bienveillante autorisation de MM. Perrin et C[ie]) et la maison natale de l'abbé Martinant de Préneuf, à Cusset.

Dans les notes généalogiques données dans l'ouvrage, quelques erreurs se sont glissées, aussi bien que dans les tableaux ; il était sans doute difficile à M. Vanel, qui n'est pas du pays, de les éviter. Si je me permets de les relever, au moins les principales, ce n'est pas pour le plaisir d'adresser quelques critiques à un ouvrage intéressant et qui mérite de prendre place dans les bibliothèques bourbonnaises, mais dans le seul but de préciser certains points relatifs à plusieurs familles de chez nous.

L'auteur, page 4, dit que la famille Martinant est originaire du Bourbonnais, c'est exact et on peut ajouter que Claude Martinant, marié le 7 septembre 1633 à Françoise Régnier, avec lequel commence la filiation suivie, était paroissien de La Chapelle (1), le petit village si pittoresquement perché, à 12 kilomètres au sud-est de Cusset, sur un mamelon de la Montagne bourbonnaise. A tort,

(1) P. 288, M. Vanel écrit que les Martinant étaient originaires de Nizerolles.

Société d'Emulation du Bourbonnais



Cliché communiqué par MM. PERRIN et Cie

L'abbé Gilbert-Jacques MARTINANT DE PRÉNEUF

Né à Cusset le 7 Février 1757

Mort à Paris le 15 Septembre 1827

D'après un portrait

conservé dans sa famille

Moulins. — Imp. Et. Auclaire


UNIV.
OF
MICH.

à la même page (1), M. Vanel nous dit que Gilbert, aïeul de notre abbé, portait le nom de Préneuf ; c'est son fils Pierre qui, le premier, se qualifia sieur de Préneuf dans son contrat de mariage du 19 novembre 1750. Gilbert, le grand-père de l'abbé de Préneuf, était dit sieur du Garet, du nom d'une terre qu'il possédait sur La Chapelle. Enfin, toujours même page, il ne faut pas lire qu'il épousa Claudine du Saray de Vignolles, mais bien Claudine Dusaray, fille de Jean Dusaray, seigneur du Teillot, avocat en Parlement, et de Marie Gardin, des seigneurs des Bartins et de l'Aubépierre. Le nom de Vignolles n'arriva chez les du Saray qu'à la seconde génération suivante par une alliance avec les Allemand, de Cusset, seigneurs de cette terre.

Page 5, à la 7e ligne, il faut rectifier le nom du beau-frère de l'abbé de Préneuf en l'écrivant : Jean-Joseph Gravier du Monsseaux.

Page 12, on peut préciser la note relative au déménagement des meubles de l'abbé de Préneuf. Le déménagement fut fait en pleine nuit, non sans difficultés et sans danger. Il fut opéré par le sacristain aidé par Alexandre-Joseph Gravier du Monsseaux, né le 12 janvier 1772, qui demeurait alors chez l'abbé de Préneuf, son oncle, et suivait les cours du collège voisin. Alexandre-Joseph Gravier du Monsseaux n'était autre que le père de mon parent M. du Monsseaux, membre de notre Compagnie. L'abbé, qui à son retour retrouva tous ses meubles, lui écrivit qu'il n'oublierait jamais le service qu'il lui avait rendu alors.

Page 288, les armoiries des Martinant sont indiquées inexactement ; il faut les blasonner : *d'azur à l'épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, la pointe en haut, accostée de deux mouchetures d'hermines d'argent.*

Il est inexact de dire (même page) que les Martinant du Garet sont éteints, il vaut mieux rappeler que ces Martinant ont cessé de prendre le nom du Garet pour y substituer celui d'une autre de leurs terres : Préneuf.

Page 289, il faut noter que les du Saray possédaient entre autres fiefs, non celui de Vermieux, mais celui de Viermeux, près de Cusset, et que leurs armes décrites de façon fautive doivent être rectifiées comme suit : *d'azur au chevron d'or chargé de cinq tourteaux de gueules, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un tilleul, le tout d'or.*

Quant aux Vernoy de Saint-Georges, ils ne portaient pas les armoi-

(1) La plupart des renseignements qui suivent sont tirés d'une consciencieuse généalogie des Martinant dressée sur titres par notre confrère, M. Gravier du Monsseaux.

ries indiquées par M. G. Vanel page 290, armoiries qui sont celles des Vernoy de Montjournal, mais bien les suivantes : *d'argent à six noix de sinople posées trois, deux et une, au chef componé d'or et de gueules de six pièces*. Ces armoiries, adoptées par eux, leur avaient été imposées d'office, faute de déclaration, et avaient été inscrites au nom de Gilbert Vernoy, sieur de Saint-Georges dans l'*Armorial Général* (bureau de Moulins), dressé en vertu de l'édit de 1696.

J'ai déjà signalé que M. Vanel avait eu l'heureuse idée de joindre à ses pièces justificatives deux tableaux généalogiques. Le tableau des Martinant de Préneuf présente quelques différences de dates avec la généalogie dressée sur titres par M. Gravier du Monsseaux, il y aura donc lieu de vérifier les dates de ce tableau avant d'en faire usage. Il y aura lieu de noter que Jean-Gilbert Martinant, oncle de l'abbé de Préneuf, était sieur non des Joyards, mais des Jayards sur la paroisse d'Arronnes, et aussi, qu'Alexandre Gravier du Monsseaux, officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Lys, médaillé de Sainte-Hélène (né le 17 janvier 1777 de l'union de Jean-Joseph Gravier du Monsseaux, procureur du roy au grenier à sel de Vichy, avec Claudine-Gasparde Martinant), épousa, le 24 juillet 1825, Phédine-Jacqueline Gautard (et non Guntaud) du Mouchet.

Dans la généalogie de la famille Bardonnet, on peut relever quelques omissions ; c'est ainsi que si l'on se reporte aux recherches de feu Monseigneur de Conny sur cette famille, on constate l'absence d'un notable personnage, frère de Claude Bardonnet, seigneur de Gondailly, époux de Gabrielle Vernoy. Ce notable personnage, c'est Gaspard Bardonnet, doyen de l'église Notre-Dame de Moulins, puis chanoine de Metz, et enfin aumônier par quartier et prédicateur du roi. L'auteur du tableau paraît le confondre avec son neveu, autre Gaspard Bardonnet, seigneur de la Motte des Noix, paroisse de Cressanges, prieur commendataire de Souvigny.

Malgré ces erreurs de détail, le livre publié par M. G. Vanel est une utile contribution à notre histoire provinciale. Inutile de dire qu'il est présenté avec le soin et le goût qui caractérisent tous les ouvrages édités par la librairie académique Perrin et C[ie].

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er MARS 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : Mlle Françoise de Bonand, Mme la comtesse L. de Fradel ; MM. l'abbé Berthoumieu, de Brinon, Capelin, l'abbé Clément, Dénier, Faulquier, P. Faure, G. Fournier, Frobert, L. Grégoire, Milcent, Morand, l'abbé Moret, Queyroi, R. de Quirielle, Tiersonnier, Tixidre.

— S'était fait excuser : M. Delaigue.

— En ouvrant la séance, M. le Président donne un souvenir ému à deux membres de notre Compagnie décédés le mois dernier : M. le docteur Bruel, qui s'intéressait particulièrement à nos travaux, et M. le commandant du Broc de Segange, dont les recherches et les savantes collaborations étaient si précieuses à notre Société.

— Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, M. Tiersonnier demande qu'une rectification soit faite au procès-verbal du mois de décembre 1908 : c'est par erreur que le nom de M. Mazzia a été imprimé à l'occasion de peintures décoratives regrettables, exécutées dans certaines églises du Bourbonnais ; c'est un italien, nommé Zaccheo, opérant vers 1847, qui est l'auteur des décorations critiquées. M. L. Mazzia, demeurant à la Palisse, est au contraire un artiste de talent auquel on doit, notamment, la restauration archéologique des peintures de la crypte d'Yzeure.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de démission de M. Garmy, juge de paix à Commentry. — Lettre de M. C. Grégoire, annonçant l'envoi de son travail sur les *Trésoriers de France à Moulins*. — Lettre de M. Georges Griffet de la Baume, demandant qu'il lui soit adressé le numéro du *Bulletin* relatant la communica-

tion, par M. Tiersonnier, d'une lettre de son aïeul Antoine-Gilbert Griffet de la Baume. – Lettre de M. L. BIDEAU, relative à son travail sur Bellenaves. – Circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant que le 47ᵉ congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Rennes le samedi 3 avril, au lieu du 13 avril, date primitivement indiquée. — Lettre du Comité du Concours de musique de Moulins demandant à la Société une souscription en faveur de ce concours. (Renvoyé à la Commission des Finances.) — Compte-rendu de la séance de janvier de la Société d'Economie politique.

— Ouvrages offerts : De M. CRÉPIN-LEBLOND : *Annuaire de 1909 ;* — de M. ERNEST OLIVIER : *La forêt de Tronçais*, tirage à part de la *Revue scientifique du Bourbonnais ;* — de M. le chanoine REURE : *Un poème d'Antoine du Verdier retrouvé ;* — de M. JOSEPH VIPLE : *L'abandon des campagnes.*

— Travaux déposés : de M. C. GRÉGOIRE : *Le Bureau des Finances de Moulins, 1587 à 1788 ;* — de M. E. LEBRUN : *La dernière charrette*, Histoire dramatique de trois bourbonnais, Alarose de la Bresne, le chevalier Sallé et L'Huillier de Séneval ; — de M. MILCENT : *Les Biens communaux, leur utilité et leur rôle social; quelques documents relatifs au Bourbonnais ;* — de M. VIPLE : *Le prix du blé à Ebreuil au XVIIIᵉ siècle.* — (Ces travaux sont renvoyés à la Commission du *Bulletin.*)

— M. le Président fait ensuite, en ces termes, le compte-rendu des publications reçues depuis la séance dernière :

« — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1908 : 2ᵉ livr. P. 142, *Rapport* de M. le Cᵗ ESPÉRANDIEU *sur les fouilles exécutées en 1907* au Mont Auxois. Le but principal de cette campagne a été de renseigner les chercheurs sur les abords d'une place que l'on avait rencontrée dès 1905 dans un champ de la commune d'Alise. Les fouilles n'ont guère avancé au théâtre, déjà travaillé lors de la première campagne ; par contre une grande partie du temple a été déblayée ; outre les traces nombreuses de constructions en pierres, des emplacements de huttes gauloises ont été retrouvés ; l'une de ces huttes, de forme circulaire, avait 3ᵐ,40 de diamètre, avec un foyer au centre ; une autre hutte était rectangulaire, mesurait 3ᵐ,70 sur 2 mètres, sans foyer central, mais était environnée de sept foyers, constatation qui amène le Cᵗ Espérandieu à conclure que les Gaulois paraissent n'avoir fait du feu dans leurs habitations, peut-être pour leur chauffage, mais surtout pour la cuisson de leurs aliments, que lorsque les intempéries s'opposaient à ce qu'ils eussent recours à des foyers extérieurs. Au cours des fouilles et entre autres objets, a été sortie de terre une statuette d'Epona, en pierre blanche, mesurant 0ᵐ,32 de hauteur ; la déesse est assise sur un cheval, côté hors-montoir, ses pieds portant sur le sol ; elle n'a pour attribut qu'une couronne, ce qui constituerait un type nouveau ; elle est en tout cas assez fruste, mais beaucoup plus nette que celle qui a été découverte par notre confrère, M. Bertrand, à Chantenay (Nièvre), et dont le *Bulletin* a donné une reproduction en 1905. On a également trouvé

une plaque de métal en bronze ($0^m,07 \times 0^m,39$) représentant une Epona assise à gauche sur un cheval marchant à gauche, et tenant une corne d'abondance : on ne connaît, dit le rapporteur d'après M. S. Reinach, que trois exemples certains d'une Epona marchant à gauche. – Dans le même *Bulletin*, p. 179, M. MALLARD donne son *Rapport sur les fouilles du Forum de Drevant (Cher)* ; on avait jadis pensé avoir trouvé là un temple et M. Mallard s'attache à combattre cette opinion.

« — *Le Centre médical et pharmaceutique*, 14ᵉ année, n° 8. P. 277, suite de la biographie (?) du médecin Antoine Joly (mort en 1690), par M. FRANCIS PÉROT.

« — *Revue du Berry*, février 1909. P. 51, *Notes sur l'abbaye de Chezal-Benoît* (fin), à la suite desquelles M. J. PIERRE dit en quelques lignes quel fut au XIXᵉ siècle le sort des bâtiments de l'abbaye.

« — Dans le *Bulletin de la Société archéologique... du Vendômois*, t. XLVII, p. 233, je signale à notre confrère, M. le marquis de Las Cases, la continuation d'une *Histoire du collège de Vendôme*, par M. BONHOURE, où il trouvera une courte notice sur Emmanuel de Las Cases, l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui fut élevé au collège et à l'école militaire de Vendôme.

« — *Revue d'Auvergne*, 25ᵉ année, n° 6. P. 361, M. Ph. Glangeaud, étudiant *Les éruptions de la Limagne*, arrive à cette conclusion que la Limagne est la région du massif central où l'activité volcanique est la plus anciennes et où elle a persisté le plus longtemps, puisqu'elle existe encore sous forme de mofettes, de sources thermales et de venues bitumineuses ; c'est donc, dit-il, à ce point de vue, une des contrées les plus intéressantes de l'Europe. »

— M. DE QUIRIELLE fait passer un *plan du Donjon* non daté, mais qui paraît avoir été dressé vers le milieu du XVIIIᵉ siècle. Ce plan est accompagné d'un cahier manuscrit concernant les possesseurs anciens des principales maisons de la petite ville. Ce sont des notes patiemment relevées sur les minutes des notaires et renforcées de quelques remarques extraites des registres paroissiaux. Ce travail, resté inédit, remonte à 35 ou 40 ans. Il est l'œuvre de feu M. Meilheurat. Ces notes pourraient servir à constituer un commentaire intéressant du vieux plan.

Il communique en outre : une attestation sur parchemin datée du 17 mai 1528 et signée « Jehan Chanteau seigneur de Marcelange, conseiller et maître des comptes de Madame mère du roi, duchesse de Bourbonnais, et garde du scel aux contrats de son duché. » Les noms que l'on y relève de François de Vienne, seigneur de Listenois, et de sa veuve, Bénigne de Granson, lui donnent déjà de l'intérêt ; mais ce qui confère un prix tout particulier à cette pièce, c'est le sceau de Louise de Savoie, sur simple queue de parchemin toujours très visible. C'est un petit sceau rond en papier qui porte un écusson ogival *mi-parti d'Orléans-Angoulême et de Savoie, surmonté de la couronne ducale.* La légende en est mal venue ; le contre-sceau porte le même écusson sans légende. Ce spécimen d'empreinte étant peu commun,

la Société décide d'en donner une bonne reproduction dans le *Bulletin*. M. de Quirielle est heureux de faire don de cette pièce curieuse aux Archives départementales.

Pour compléter sa communication, M. de Quirielle ajoute que, dans la séance du 24 février de la *Société des Antiquaires de France*, M. Max PRINET a décrit un livre d'heures de la fin du xv[e] siècle appartenant à M. Pépin Lehalleur. L'intérêt de ce manuscrit est de présenter le portrait de son premier propriétaire : les armoiries qui figurent sur la cotte d'armes de ce personnage et quelques autres particularités permettent de l'identifier avec Jean de Vienne, seigneur de Listenois, conseiller et chambellan du roi, sénéchal et maréchal de Bourbonnais, puis de Nivernais, ambassadeur auprès de la république de Venise ; Jean de Vienne mourut le 11 septembre 1499.

— M. FROBERT, trésorier, donne l'état des comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice suivant ; l'ensemble en est approuvé et M. le Président se fait l'interprète de la Société pour adresser à notre trésorier les plus vifs remerciements pour son dévoué concours.

— M. TIERSONNIER, au nom de M. le baron Michel de Trétaigne, remet à M. le Président une notice explicative qui devait accompagner l'envoi des cachets de famille qui ont été déposés dans la collection des Archives départementales.

Il communique en outre : 1° l'acte de baptême de Louis Guillouet d'Orvilliers et les actes de mariage de Jacques Delan et de M. du Myrat, maires de Moulins.

— M. l'abbé CLÉMENT, au cours d'un récent voyage à Paris, a relevé au *Cabinet des Estampes* le plan par terre et le profil du château de Montaret. Ces plans seront utilisés dans le compte rendu de la prochaine excursion de la Société.

— La fixation de la date de cette excursion avait été mise à l'ordre du jour de la présente séance, mais la Société décide de renvoyer au mois prochain le choix de cette date.

— M. CRÉPIN-LEBLOND a tiré des *Lettres familières écrites d'Italie*, par Ch. de Brosses, le fait suivant : en 1744, à propos d'une question de préséance entre le parlement de Bourgogne et M. de Tavannes, commandant militaire de la province, le président de Brosses soutint avec chaleur les droits de sa compagnie ; on l'en punit par un exil de six mois, partie à Gannat, partie dans sa terre de Montfalcon, en Bresse.

— M. DE QUIRIELLE donne connaissance d'un livre intitulé : *Les poètes du terroir du XV[e] siècle jusqu'à nos jours*, publié par A. van

Bever ; c'est un ouvrage unique où l'on trouvera, sous la forme de poésies chantées par les fils du terroir, la physionomie de nos provinces. Le Bourbonnais se trouve représenté dans ce recueil.

Il communique en outre une brochure de M. Déchelette : *Le Jeu du fort*, concernant les fouilles exécutées en 1901 à Saint-Bonnet (Yzeure). M. Déchelette pense pouvoir identifier en jeu d'enfant un des objets trouvés au cours de ces fouilles, objet que M. Bertrand, dans le *Bulletin* (1), avait désigné comme un château-fort idéal.

— MM. Léonce DÉLINIÈRE, l'abbé Gilbert GAGNIÈRE, le comte DE MONTLAUR, dernièrement présentés, sont élus membres titulaires.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. René BONNETON, château du Corgenay, par Chantelle, par MM. Victor des Champs de Verneix, Tiersonnier et Flament ; — M. le comte Edouard DE ROQUEFEUIL, au château de Jenzat, par MM. l'abbé Peynot, le commandant du Broc de Segange et Tiersonnier ; — M. A. THOMAS, représentant de la Société des Arts graphiques, à Montluçon, par MM. L. Grégoire, Tiersonnier et Flament ; — M. Philippe THOMAS, vétérinaire principal de 1re classe de l'armée en retraite, 13, rue de Decize, à Moulins, par MM. Dénier, Gédel et Flament.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. D.

Assemblée générale du 1er Mars 1909

PROCÈS-VERBAL

ETAIENT présents : les membres assistant à la réunion ordinaire du même jour.

— La Société décide de poursuivre les démarches pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, et désigne MM. FLAMENT, DELAIGUE et DÉNIER pour présenter cette demande.

— M. le Président donne ensuite lecture des statuts et fait approuver les modifications qui devront être apportées dans leur rédaction.

Ces statuts seront publiés ultérieurement.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

M. D.

(1) Tome II.



A propos d'un Jeton
La famille de la Loëre



NOTRE confrère, M. C. Grégoire, m'a envoyé un dessin, fait par son fils, représentant un jeton en cuivre trouvé chez un habitant de Saint-Pourçain dans une boîte renfermant diverses pièces démonétisées. Nous reproduisons ici ce dessin qui est fort intéressant à cause du blason et de la légende qui l'accompagne ; si M. de Soultrait avait connu ce jeton, il l'aurait certainement fait figurer dans son *Essai sur la numismatique bourbonnaise* (1).

Le jeton a un diamètre de 28 millimètres et porte à l'avers un écus-



son, *d'... au chevron d'... accompagné de 3 étoiles d'...*, inscrit dans un quatrilobe. La légende circulaire qui entoure l'écusson, + ME.IE·DE LALOERE·COSEILLIER·DV·ROY se continue au revers par + SEIGNEVR·DE·PARAY·PRES·BREAILLE. Nous croyons lire pour les premiers mots assez peu distincts sur le jeton : messire ou maitre Je[han] (2) de la Loere, conseiller du roy ; il y avait en effet comme on peut le voir dans d'Hozier (3) et les *Noms féodaux* un Jehan de la Loëre, vivant en 1506, qui d'ailleurs paraît être le seul de sa famille ayant eu la qualification de seigneur de Paray-sous-Briailles.

Le revers du jeton porte une croix à triple nervure, ajourée en

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, VI.

(2) La lecture, Jehan, paraît d'autant plus certaine qu'en dessus de l'E de JE on voit la lettre *h* couchée.

(3) Registre de la noblesse de France, Registre III, 631.

cœur, terminée par des fleurons et cantonnée de quatre fleurettes ; le tout paraît bien être de la fin du xv[e] siècle. Quant au blason, il offre un intérêt évident, car il n'est pas le même que celui donné par l'*Armorial général* et par d'Hozier : *d'or, au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de même.* Les étoiles du blason primitif ont donc plus tard été remplacées par des trèfles.

Ce Jehan de La Loëre, secrétaire du roi et seigneur de Paray en 1506 (*Noms féodaux*), vivait en même temps qu'un autre Jean de la Loëre, prêtre, seigneur de Bonnefons (1), qui était son neveu et le fils de son frère consanguin Martin de la Loëre, écuyer, seigneur de Bonnefons. Notre Jehan de la Loëre était fils du premier mariage de de Jehan I de la Loëre, seigneur de Bonnefons et des Bos, anobli en 1445 par Charles VII dont il était notaire et secrétaire, et pourvu des mêmes fonctions sous Louis XI. Ce monarque le nomma en outre, le 2 septembre 1468, trésorier et receveur général de ses finances au pays de Languedoc en considération des services rendus à son père et à lui. On trouve dans l'article de Chazaud intitulé : *Une campagne de Louis XI ; la Ligue du Bien public en Bourbonnais* (2), une lettre adressée le 15 mai 1465 par le secrétaire du roi, Jehan I de la Loëre, au chancelier de Morvilliers. Il y est question de la prise récente de Saint-Amand et Montrond, dans les termes suivants : « Et vous dy bien que Montrond est un grand esbaïssement pour les ennemis du roy, car c'est le principal boulevard de Bourges de ce costé » (3).

Ce Jehan de la Loëre, d'une première femme dont le nom est inconnu, eut notre Jehan de la Loëre, personnage du jeton, secrétaire du roi comme son père, lequel d'après d'Hozier, épousa Françoise Bayard, fille de Michel Bayard, seigneur de Vaussac, et de Françoise Coiffier, et mourut le 13 août 1528. Nous croyons que la seigneurie de Paray-sous-Briailles lui venait de sa femme et que, probablement n'ayant pas eu de postérité, elle retourna à la famille de Bayard qui possédait « la belle maison de Briailles, magnifiquement édifiée, dit

(1) D'après d'Hozier, il était protonotaire apostolique et prieur commendataire de Voulsac. Nous pensons que ce Bonnefons était le lieu ainsi nommé sur la commune de Paray-sous-Briailles.

(2) *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, XII, 138.

(3) Lettre publiée par J. Quicherat sous le titre de *Pièces relatives à la guerre du Bien public* dans les *Documents inédits* publiés sous la direction de M. Champollion-Figeac, d'après l'original autographe mss. Dupuy, vol. 596, fol. 29.

Nicolay (1), par le feu général Bayard ». Il nous semble que, dès lors, la seigneurie de Paray-sous-Briailles fut mise à celle de Briailles et n'en fut séparée que momentanément pour servir d'apanage au fils aîné du seigneur.

Gilbert de Bayard, décédé en 1582, fut inhumé dans l'église de Mazerier où une inscription le qualifie seigneur de Marsat, *Paret* [Paray], Monclard et Langlard. En 1587, c'est Thomas de Gadagne qui est seigneur de Briailles, puis Guillaume, son troisième fils, ensuite Alphonsine de Gadagne, sa fille, épouse de Philippe Prévost de Beaulieu, gentilhomme poitevin. Ces deux époux eurent pour fille Hilaire Prévost qui porta Briailles à Gaspard de Coubladour, son mari. Claude de Coubladour, fils de ces derniers, vendit Briailles le 10 juillet 1671 au baron de Bianki, ancien grand trésorier de Pologne, et à sa femme Marie Philippes. En 1677, la terre de Briailles qui comprenait *Paray*, Bricadet, Loriges, Bonnefont, La Prugne et Loubatière, fut échangée par Marie Philippes, devenue veuve, contre la terre de Segange (Avermes), appartenant à Claude Chrestien, écuyer, seigneur de la Rivière et Blanzat. Le fils de ce dernier, nommé aussi Claude, s'intitulait seigneur de *Paray*. Comme il n'avait pas d'enfants, Briailles et Paray échurent à son neveu, Antoine de Saint-Julien, lequel, en mariant le 12 juillet 1737 sa fille Marie-Sylvie de Saint-Julien à Jean-Hyacinthe de Strada d'Aresberg, lui assura la terre de Briailles. En 1767, Marc-Antoine de Strada était seigneur de Briailles et *Paray*. L'année 1793 amena la confiscation de Briailles sur Jean-Jacques-Pierre de Saincy. On voit par cette nomenclature qu'il n'y eut très probablement qu'un seul la Loëre, qualifié seigneur de Paray-sous-Briailles.

D'après la généalogie dressée par d'Hozier, qu'il ne faut pas croire aveuglément, les de la Loëre se seraient perpétués par un fils du second mariage de Jean I de la Loëre avec Marie Gougnon, d'une famille bien connue en Berry. Le fils, nommé Martin, est cité dans les *Noms Féodaux* comme seigneur de Bonnefons [sur Paray ?], ayant des cens et rentes dans la paroisse de Paray. Martin eut de sa femme, Marguerite de Cordebœuf, Antoine de la Loëre, seigneur de Sazeret, qui épousa en 1520 Claude Morin, fille de Jean Morin, écuyer, seigneur de Martilly (Bayet). Un des fils d'Antoine, nommé Gilbert, fut seigneur des Ferrons et lieutenant-général des Eaux et

(1) *Générale description du Bourbonnais*, I, 177. Il faut lire : *trésorier-général* Bayard. Cette qualification de général n'avait rien de militaire et s'appliquait aux trésoriers-généraux. En parlant de leurs femmes, on disait aussi *la générale*.

Forêts. Sa postérité, dit d'Hozier dans une note, existe encore (1720) en Bourbonnais sous les noms de sieurs de Barassi et de Busseroles. Jean de la Loëre, autre fils d'Antoine et de Claude Morin, fut seigneur de Sazeret et Chaume (1) et commissaire ordinaire des guerres : il épousa en 1569 Marguerite Bohier, des seigneurs de Saint-Cirgues, près d'Issoire. D'Hozier ne dit pas qu'il n'existait plus en 1571, lors du mariage de sa fille, Marie de la Loëre, avec Claude de Vieure, écuyer, seigneur de la Salle (Vieure), capitaine et châtelain de la Chaussière, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, fils de feu Archambaud et d'Anne de Bonnay (2).

Jean de la Loëre et Marguerite Bohier furent les auteurs d'une branche qui posséda en Bourbonnais, jusque vers 1630, les fiefs du Grand-Mallay (3) et des Gonnards. Nous trouvons le Petit et le Grand-Mallais sur les limites des paroisses de Vieure et d'Ygrande et, à 600 mètres plus loin, sur Ygrande, un lieu nommé les *Gaunats* qui certainement doit être les Gonnards en question. Nous ne nous occuperons plus de cette branche des la Loëre, laquelle, possessionnée dans la Brie, habitant Paris ou Soissons, n'a plus pour nous d'intérêt. Nous croyons ces la Loëre éteints, aussi bien que ceux restés en Bourbonnais.

Si maintenant, laissant d'Hozier de côté, nous cherchons à reconstituer la famille de la Loëre, d'après nos archives bourbonnaises publiques et privées, c'est tout d'abord dans la paroisse de Vieure (Allier) que ce nom se retrouve le plus fréquemment. Il existe dans cette commune deux lieux dits *la Grande* et *la Petite-Loëre* et sur la commune voisine du Vilhain nous en voyons un autre nommé *la Loire*, orthographe employée fréquemment autrefois pour désigner les la Loëre. C'est donc bien dans cette région et très probablement sur Vieure qu'il faut placer le berceau de cette famille. La mention la plus ancienne de ce nom à Vieure est celle de Jehan de la Loëre, marchand de ladite paroisse, fils de feu Macé de la Loëre, lequel, le 23 avril 1563, achète pour le prix de 200 livres tournois diverses rentes à la famille Trochier (4).

Malgré l'alliance avec la très noble famille de Vieure de la Salle,

(1) Il existe sur Vieure un lieu nommé les Chaumes qui sans doute était le fief de Jean de la Loëre.

(2) Archives de l'Allier, B, 732. Marie de la Loëre mourut en 1590 et son mari se remaria avec Marguerite de Lestang.

(3) On trouve mention vers 1642 de messire Louis de la Loëre, sieur de Mallay (Arch. Allier. B, 3).

(4) Archives de l'Allier, E, n° prov^se^ 1235. Il existe aussi sur Agonges un lieu appelé la Loire ou Louère.

malgré aussi l'anoblissement dont nous avons parlé, les de la Loëre habitant Vieure semblaient appartenir à la bourgeoisie en fournissant, comme nous allons le voir, une longue suite de notaires et d'officiers de justice de la châtellenie de la Chaussière, qui ne prenaient aucune qualification nobiliaire. D'après le registre paroissial de Vieure, vivaient à la même époque du xvie siècle plusieurs la Loëre qui sans doute étaient frères. Citons d'abord : Adrien de la Loëre. notaire royal, greffier de la châtellenie de la Chaussière, époux de Françoise Deschiers (1567) ; Antoine de la Loëre, à la même date procureur fiscal de la même châtellenie, époux de Louise Regrain (1572) ; Gilbert de la Loëre, lieutenant général de la même châtellenie (1571), époux de Gabrielle Mallet : il était lieutenant-général des Eaux et Forêts en 1579-1585 et mourut en 1597. Il est à croire que ce Gilbert était le même que Gilbert, seigneur des Ferrons [Ygrande ?], cité par d'Hozier comme auteur des branches de Barassi et Busseroles. Il eut à Vieure plusieurs fils, dont l'un, nommé Esmond (1), fut fermier de la Salle et de la Chaussière et mari d'Anne Thévenard (1613), et une fille, Renée, mariée en 1585 à Charles Huguet, fils d'un tanneur d'Hérisson.

Nous citerons ensuite : Archambaud de la Loëre, argentier de feu le maréchal d'Aumont, vivant en 1597 ; François de la Loëre, procureur de la châtellenie de la Chaussière, en 1604 ; Antoine de la Loëre, nommé pendant l'année 1621 notaire royal à Vieure, au lieu de feu Antoine de la Loëre, puis substitut du procureur du roi de la même châtellenie, à la place de son oncle François de la Loëre ; Jean de la Loëre, notaire royal (à Souvigny ?), mort à Souvigny le 5 mars 1602 ; Claude de la Loëre, notaire royal, inhumé à Souvigny le 25 juin 1631 ; Jean de la Loëre, notaire royal, qui semble habiter Yzeure en 1618 ; Michel de la Loëre, notaire (1652). En 1643, un Esmond de la Loëre, seigneur de Guestières, est lieutenant-général de la Chaussière ; en 1664, on le qualifie seigneur de Grolière, qui doit être la Grolière d'Ygrande. Lui et sa femme Marie Grenet avaient marié en 1656 leur fille Marie à Nicolas Mallet.

A la fin du xviie siècle, les la Loëre sont toujours à Vieure et prennent alors des qualifications nobiliaires. En 1684, Jean de la Loëre, écuyer, mari de Marguerite Maquin, est seigneur de Barassy et Villesavoie (2) sur la paroisse de Vieure et demeure à Grandmaison (même

(1) Esmond eut un fils nommé Louis, qui probablement était en 1672 le mari de Gabrielle de la Loëre et le père d'un fils nommé Jean (Reg. par. de Vieure).

(2) Villesavoie était en 1598 à Claude de Vieure de la Salle et l'année suivante à Gabriel de Vieure.

paroisse) ; en 1699 il fit aveu de la seigneurie de *Monfan* (paroisse de même nom), acquise d'Elisabeth de Chamborant-la-Clavière, femme de Louis Mareschal, écuyer, seigneur de Franchesse, capitaine au régiment de Bugy (1). Nous nous demandons si les *Noms féodaux*, qui donnent cet aveu, n'ont pas estropié le nom de Monfan et s'il s'agit bien du château de Montfan, près Saint-Pourçain. En effet, d'après l'étude faite à la suite de l'excursion de notre Société en 1907, Montfan devait appartenir en 1698 à Marie d'Alègre, femme de Timoléon d'Amoresan, qui le vendit peu après à Pierre-Gilbert de Louan.

Vers 1678, ce Jean de la Loëre dit *Barrachy* (2) et son frère puîné Louis dit *Villesavoie* — c'est ainsi que les qualifie leur dame haute-justicière — se battirent en duel pour des questions d'intérêt, et Louis de la Loëre fut blessé à la cuisse d'un coup d'épée. Isabelle de Chamborant, dame de la Salle, à cause de la châtellenie royale de la Chaussière qui lui appartenait par engagement, et encore, forte de son droit de haute, basse et moyenne justice dans la paroisse de Vieure, « ne voulant pas laisser impuni un crime aussi énorme ni souffrir dans sa terre des scélérats avec lesquels elle ne pourrait être en sûreté » — telles sont les expressions un peu vives qu'elle emploie, — dénonça le fait le 29 janvier 1678 au sieur de la Rongère, alors lieutenant du vice-sénéchal de Bourbonnais à Saint-Amand. Les duellistes parvinrent à faire annuler la procédure de ce dernier par un arrêt du 20 juin 1680 qui donna la préférence à l'instruction commencée par le lieutenant-criminel de Bourges. Elisabeth de Chamborant, qui nous apprend tous ces faits dans sa requête au Parlement (3), expose que lès deux criminels obtinrent le 19 avril 1681 une sentence d'absolution du lieutenant-criminel de Bourges « qui leur était entièrement dévoué » et vinrent ensuite l'attaquer en dommages et intérêts, demandant 10.000 livres pour la plainte par elle faite et tous les dépens. En dénonçant cette affaire à Messieurs du Parlement, elle offre de convaincre les frères de la Loëre du crime de duel en produisant les témoins nécessaires.

(1) Elisabeth ou Isabelle de Chamborant, fille de Jacques, écuyer, seigneur du Plex, Chamblet et la Châtre, et de Catherine Billard, épousa : 1° en 1649 François de la Croix, seigneur de Pomey (Lusigny), qui mourut vers 1677 ; 2° en 1691, Louis Mareschal, écuyer, seigneur de Franchesse et Gâtelières (Ygrande), capitaine aux gendarmes du Roi, demeurant à Trouplandière (Ygrande).

(2) Barassy (Vieure) a dû par corruption se changer en *Barachi*, car c'est ainsi que ce lieu est désigné par le *Dictionnaire des noms de lieux*, de Chazaud, et la carte d'Etat-Major.

(3) Archives de l'Allier, E. 495.

A cette époque, la justice agissait avec une très sage lenteur ; aussi, probablement après bien des péripéties qui nous sont inconnues, le Parlement rendit le 20 mai 1693 un arrêt par lequel, « vu que la sentence d'absolution rendue au siège de Bourges n'est qu'un effet du crédit des deux accusés, il sera permis d'informer du crime de duel devant tels juges qu'il plaira à la Cour, autres que ceux de Bourges ». Nous ignorons malheureusement la suite de cette affaire et la cause réelle de l'acharnement montré par Isabelle de Chamborant contre les deux frères de la Loëre.

Jean de la Loëre, en 1716, est qualifié seigneur de Villesavoie (Vieure) et du Plex (Chamblet) et possède les dîmes de Barassy à Vieure (*Noms féodaux*) ; il avait été nommé conseiller du roi et contrôleur ordinaire des guerres en 1697. Devenu veuf de Marguerite Maquin, il épousa, par contrat du 14 juin 1724, Catherine Le Borgne, fille de feu Gilbert, seigneur de Montchenin (Hérisson), et de Jeanne de Rochebut (1). Son décès survint vers 1728, époque à laquelle Claude Macquet, écuyer, seigneur de Barbaudière (Vieure), hérita de lui du Plex (2), ce qu'on peut expliquer en voyant en 1685 une Gilberte de la Loëre être la femme d'Aimon Macquet, seigneur de Barbaudière, gendarme du Roi (3), qui n'existait plus en 1700.

Si maintenant nous passons dans la paroisse de Venas, très voisine de Vieure, nous y trouvons en 1640 Gilbert de la Loëre, écuyer, seigneur de Salis (Venas) et Bourdoiseau (Venas), époux de Jacqueline de Maumont, capitaine au régiment de Conti en 1648. Il eut trois filles : Jeanne, Antoinette et Anne, et deux fils qui suivent : 1° Charles de la Loëre, seigneur des Tourreaux et Salis, qui était en 1689 1700 époux de Gilberte de Chaverot (4), dame de Guédebourg, près Sancoins, veuve de Paul de Jacquinet. Ce Charles était probablement le neveu de Charles de la Loëre, seigneur de Busserolles (Ygrande ?), capitaine-major au régiment de Rebé (1652), époux de Catherine Gervois, encore vivant en 1681 ; 2° Pierre-Charles de la Loëre, seigneur de Salis (5), époux de Marie de la Brosse en 1710. Ces deux époux n'eurent qu'une fille unique, Jeanne de la Loëre, qui porta Salis à

(1) Archives de l'Allier, B. 747.

(2) *Noms féodaux*, au mot Maquet.

(3) Archives de l'Allier, B. 267.

(4) L'*Inventaire des Archives de l'Allier*, série B, p. 196, écrit à tort *Chauvet* au lieu de *Chaverot*.

(5) Salis ou le Salis a conservé une tour et des restes de fossés : il y a une pierre sculptée intéressante, nous écrit notre confrère M. C. Grégoire, auquel nous devons sur les la Loëre des renseignements pris dans les registres paroissiaux de Venas, Hérisson et Vallon.

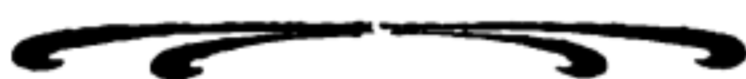
son mari François Rolland, écuyer, seigneur de Nizerolles, et mourut en 1757 à l'âge de 32 ans. Nous trouvons en outre, vivant en 1683-1701, un Mathias-François de la Loëre, écuyer, seigneur de Bourdoiseau (Venas), qui évidemment était proche parent des précédents. En 1713 fut inhumé à Venas, François de la Loëre, âgé de 70 ans, que peut-être on peut identifier avec Mathias-François.

On voit que les branches de Vieure et de Venas paraissent n'avoir pas laissé d'héritiers mâles et nous croyons que la famille de la Loëre a dû s'éteindre au milieu du XVIII[e] siècle. Sur ce point, nous pouvons nous tromper, n'ayant pas fait toutes les recherches nécessaires pour donner sur cette famille un travail plus complet. En résumé, les de la Loëre semblent originaires de la paroisse de Vieure ou de celle du Vilhain ; leurs principales possessions se trouvaient sur Vieure et les paroisses voisines d'Ygrande et de Venas. En 1670, un Jean de la Loëre était seigneur de Givrette (Domérat). Parmi les membres de cette famille voués à la vie religieuse, nous pouvons citer : Antoine de la Loëre, curé de Venas en 1569 ; Etienne de la Loëre, vicaire de la Chaussière, 1590 ; Jacques de la Loëre, chanoine d'Hérisson, 1618 ; un curé qui ne fit que passer à Saint-Menoux en 1679 ; Elisabeth de la Loëre, prieure bénédictine de Saint-Pourçain, 1723. Nous connaissons les alliances suivantes contractées par les branches bourbonnaises de cette famille : Aujouhannet, Bayard, Belain, Bergier, Bernu, de Biotière (1), Bohier, le Borgne, Bouderye, de la Brosse, de Chalus, Chapelle, de Chaverot, Coquelet, de Cordebeuf, Cousin, Defferré, Deschiers, Durand, Gervois, Gougnon, Grenet, Guillaud, Huguet, Macquet, Mallet, Maquin, de Maumont, Morin, Reignier, Rolland, de Saint-Julien, Thévenard, Vernoys, de Vieure.

Le nom de la Loëre se trouve aux pages suivantes de l'*Inventaire* de la série B des Archives de l'Allier : 1, 2, 6, 18, 40, 43, 47, 51, 83, 120, 142, 153, 163, 165, 167, 168, 169, 189, 196, 207, 343, 363. Dans l'*Inventaire* de la série E supplément, volume de M. Claudon, on le trouvera aux pages 47, 48, 388, 410, 411, 417, 642, 643, 731, 741, 742, 743, 746, 747, 788 à 792.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) De 1666 à 1691, on trouve sur le registre paroissial de Venas les baptêmes de plusieurs enfants de Pierre de Biotière, écuyer, et de Madeleine de la Loëre.





A travers
Les Registres paroissiaux
DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

1643. — « Ce mardy 20e Janvier, la Compagnye des gens de cheval de Monsieur de Rambure est délogée de ce lieu de Cerilly pour aller en garnison à Monmaraud. »

— « Le Lundy **2e febvrier 1643** et feste de la Purification, nous avons mené la procession généralle qui se faict ordinayrement tousiours à tel jour autour du grand symetière et puys, estant dedans et arrivez vers la grande Croix, nous avons chanté le *Veni Creator* et l'oraison à la fin et le *libera* pour tous les deffunctz trépassez et puis la bénédiction et pour finir à l'Eglise on vinct chantant le respons de la feste qui est *Gaude Maria*..... Signé : Villemo. »

— « Ce jour des Cendres et feste de la dédicace de ceste Eglise de Saint Martin de Cerilly, **18e febvrier**, nous avons remis le service de l'office de la dédicace à demain Jeudy à cause de l'office du jour des Cendres qu'on ne repousse jamais, et la dédicace de ceste Eglise s'observera toujours le 18e du moys de febvrier. Signé : Villemo. »

— « *Logement du Régiment du Marquis de Clambeuf* (?) — Le samedy 16e jour de may 1643, le Régiment du marquis de Clambeuf est arrivé à sept heures du soir et a logé dans cette ditte ville de Cerilly et en est party le lendemain jour de Dimanche et s'en est allé logé à Louroux-Bourbonnoys, il estoit bien environ de six cens hommes. La nuict du Vendredy, 15e du dict moys, il avoit logé dans la ville et fauxbourgs de Charenton et le mercredy

20e dudict moys on a faict assemblée de la paroisse et on est allé jusques à la paroisse de Meiller (?) proche la chapelle de Sainct Fiacre, pour les charges. vols et larcins qu'ils s'estoient permis, on ne leur a pas touché par l'advys de monsieur Delosnay, prevost de Molins qui se trouvoit là et nous a promis faire rendre ce qu'ils avoient endommagé au pauvre peuple, en passant à Molins. Signé : Vllemo. »

— « Le lundy de la Pentecoste 25e jour de May, la Compagnie de Chevaux-légers de Monsieur le Duc Danguin (*sic*) est arrivée en nostre ville de Cerilly deux heures après midy et en est partye le lendemain ; elle est allée loger dans le bourg et paroisse du Brethon, et le lendemain mercredy elle est délogée et est allée loger en la paroisse de Murat. Signé : Villemo. »

— « 15e juin. — Ce lundy, à six heures du matin, Jehan du Chasteau, escuyer, sieur de la Pierre et de Valligny-sur-Cher en partye, a rendu l'esprit et son âme à Dieu et a esté enterré le lendemain jour de mardy dans ceste Eglise, dans la nef du costé de saint Jehan. Le service de la quarantaine fut fait le 29 juillet séquant. Le bout de l'an s'est faict le mercredy 6e juillet 1644 à l'assistance de vingt prestres présents avec messire Bequas, doyen d'Hérisson, — le curé et viquaire de Theneuille, le curé de Louroux-Bourbonnoys faict quatre, le curé du Villain faict cinq, le curé de Meaulne Mre Béchet faict six, le vicaire de Vitré faict sept, le curé de Brieure de Braize faict huict, le curé de Saint-Bonnet-le-Désert faict neuf, le curé de Saint-Bénin faict dix, le curé de Bardais fait unze, le curé d'Isle faict douze, le curé de Valligny-le-Monial faict treize, le curé de Vieure et son viquaire faict quinze, le viquaire de Saint Plaisir faict seize, l'aumosnier de la seigneurye de la Faye faict dix-sept, Mr debobier curé de Cerilly, messire Jehan Villemo, prestre viquaire de l'eau béniste, messire Françoys Dominique Beaurozier, chanoyne de Nostre Dame de Molins, messire Gilbert Baudet, chanoyne de Saint Sauveur d'Hérisson, Mr Françoys Desveaux, recteur des escholles, etc... Son père, Charles du Chasteau, mourust à Meaulne et fust enterré dans ceste Eglise le 22e Janvier 1602, damoiselle Anthoinette Depalais, femme du dict Jehan du Chasteau, fut enterrée le jour de Pasques 4e apvril en 1616, qui estoit ma marraine à ma première messe à moy Jehan Villemo et pour lortz j'estois viquaire à Meaulne soubz monsr le prieur du Chasteau qui avoit esté doyen d'Hérisson et est mort curé de céans, le 11e may 1621. Claude du Chasteau, son frère, prieur de Chasteloy à Hérisson, est mort en 1635. Signé : Villemo. »

— « *Procession à Saint Roch de la paroisse d'Urcet et de là à Saint Symphorien à Meaulne.* — Ce dimanche 23e aoust 1643 nous avons mené la procession de ceste paroisse de Cérilly à Saint Roch en l'Eglise et paroisse d'Urcet où nous avons chanté nostre messe en hault en premier et Mre le chanoyne Baudet, qui est chanoyne d'Hérisson et nastif de cette ville de Cérilly, a chanté le dernyer. Mr Advenyer, procureur fabricien de nostre Eglise de Cerilly y estoit, nous estions au nombre de quatre vingt et dix en la ditte procession. Et à la fin de nostre messe, nous sommes sortys dela ditte Eglise d'Urcet en procession et sommes encore esté à l'Eglise de Saint Symphorien de Meaulne qui estoit le lendemain de la feste et jour de l'apportz où plusieurs de nostre ditte paroisse estoient aussy venus, pour aller en dévotion à Saint Symphorien et sont allés avec celle du dict Meaulne. On a commencé la procession autour de l'Eglise et à la fontayne comme estant la coustume ordinayre. Au retour, on a dict la grande messe paroissiale qui a esté dicte par messire Bechet (?) viquaire à présent de la paroisse du Brethon, qui est frère d'aultre messire Bechet, curé du dict Meaulne qui a célébré sa première messe ce jour pour avoir obtenu la ditte cure que depuys la feste de saincte Magdelayne dernyère par le décez de messire Jean Marchand, curé du dict Meaulne qui décedda le mardy 21e juillet et veille de [Saincte] Magdelayne dernier. Signé : Villemo. »

— « *La procession à Sainct Fiacre.* — Ce dimanche pénultiesme jour d'aoust 1643, nous avons mené la procession de ceste paroisse de Cerilly en la chapelle de monsieur Sainct Fiacre, qui est située en la paroisse de Gepsy [Gipcy] dont le curé du dict Gepsy reçoit touttes les offertes et oblations à présent. Il y a environ sept ou huict ans les curés de Gepsy et de Sainct Aubin jouissoient du Revenu de la ditte chapelle chacung une année alternativement, or depuys le curé de Gepsy s'en est mys possesseur seul pour l'avoir eschanger sur l'aultre curé du dict sainct Aubain. Il n'y avoit dans la chapelle que le grand hostel de Sainct Fiacre qui fust garny pour cellebrer la saincte messe. Moy Villemo, prestre soubsignez, suis allé quérir les ornementz à Sainct Aubain, à cause de la multitude de peuples et de prestres des paroisses environnants qui y venoient en procession et dévotion, ne pouvant y cellebrer la messe tous au grand hostel de Sainct Fiacre, ay dict le premier le dict jour la messe à l'autre hostel au-dessous ayant heu les ornemens que j'avois envoyé quérir. Signé : Villemo. »

(Cette note est écrite sur deux registres, l'original et une copie,

et fort mal écrite sur les deux, avec lesquelles notes nous avons obtenu ce résumé.)

1643. — « Le mardy 8e septembre, fust enterré au grand symetière, Jehan Merlin, mestayer au sieur de la Varenne, lequel estoit haagé de 70 ans environ, et plus de dix ans au-dessus au rapport qu'on m'en a faict, il estoit chargé de toucher « lortz » que ceste paroisse de Cérilly payoit et portoit les deniers royaux à l'élection de Montluçon et fut mys présentement comme estant collecteur, ceux années-là estoient devant que le chasteau de La Brieure Labauspin fut abattu et on l'abattis en l'année 1594. Signé : Villemo. »

— « *Fondation faicte en cette Eglise de Sainct Martin par le sieur de la Pierre.* — Ce samedy, 19e jour de septembre 1643, Charles du Chasteau, escuyer, sieur de la Pierre, de la Cour, au Pondix, le Vieil Cerilly et Valligny-sur-Cher en partye et aultres ses terres, a mys entre les mains de Mr Gilbert Advenyer, procureur fabricien, un contract de constitution de rentes pour la somme de 25 Livres deubz par chacung an par le Président de Favyères de la somme que Jehan du Chasteau, père du dict Charles, avait léguée par son testament de dernyère vollonté qui a esté reçu et passé par devant Thévenard et Conssion, notaires royaux, à la charge de luy fayre dire tous les vendredys annuellement une messe et un *Libera* et la dicte messe estre ditte dans la chapelle de Sainct Jehan et le *Libera* sur la sépulture de ses ancestres et qu'on sonnera trois coups la grosse cloche et puys clocher les petittes à branle. Par ledict contract, les procureurs doibvent payer la dicte messe et le reste du surplus pour l'Eglise dont Mr Advenyer a commencé à payer. A commencé de dire la ditte messe messire Jehan de Bobier et messire Jehan Villemo.

— « Ce dimanche et feste de Sainct Françoys, 14e octobre 1643, Jehan de Baulquayre, escuyer sieur du Bouchet, a donné une chasuble avec estolle et manipule avec les deux cussins et le voille qui sont de couleur rouge orange et nous nous en sommes servys ce dict jour de Sainct Françoys et premier dimanche du moys à la messe du Rozaire et à la grande messe. Monsr du Bouchet est déceddé et enterré en ceste Eglise le 11e may 1647.

— « Le samedy, 7e jour de novembre 1643, il a été mys entre les mains de Monsr le Lieutenant Boulhon des obligations de dixmes de ceste cure de Cerilly passées par devant Me Berthomyer Marnyer, notaire royal, concernant les dixmes du Mont et la dixme du Sainct et aultres dixmes de ceste cure pour les remettre entre

les mains du sieur curé au temps qu'il en assignera ou du procureur fabricien pour en faire estat. Signé : Villemo. »

— « *Les grandes neiges.* — Ceste nuict de jeudy venant au vendredy, 20e novembre 1643, les neiges ont commencé à tumber tellement grandes que personne et aulcun homme d'haage les ay vues sy grandes et sont partout esgalles. Signé : Villemo. »

1644. — « Ce mercredy 20e jour de janvier et feste de sainct Fabien et sainct Fabinien, à unze heures du soir, le feu s'est mys dans la grange de la mestayrie appelée la Contesterye, proche nostre ville de Cérilly, à une portée d'arquebuze, dont la ditte grange a esté brûlée entièrement avec neuf testes d'homaille qui sont aussy brebys ; rien n'en est sauvé que les bestes qu'on avoit retirez et les brebys qui estoient en la chambre de la maison. Signé : Villemo. »

— « *Lettre envoyée par monseigneur l'archevesque de Bourges à monsr le Curé de Cérilly.* — Monsieur, par ordre de Monseigneur l'archevesque de Bourges, je vous donne advis qu'il se rendra, accompagné de tous ses officiaux en vostre paroisse de Cérilly pour y faire la visitte généralle le dixième jour d'aoust (1644) qu'il arrivera pour y séjourner jusqu'au lendemain. Vous donnerez ordre, s'il vous plaist, de faire disposer les choses nécessaires pour sa réception, d'en advertyr les peuples commys à vostre charge et qu'il conférera les Sacrements de confirmation ensemble la tonsure aux personnes qui en seront jugées cappables et que pour recepvoir le Sacrement de confirmation il fault se confesser. Espérant que vous satisferez au contenu cy-dessus, je demeure de tout mon cœur, monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur. Signé : Rozer, segrétaire du Sr archevesque de Bourges, escript le 22e Juillet 1644.

« P.-S. — Je n'obliray, s'il vous plaist, à vous dire de donner ordre à un logement tant pour Monseigneur que pour sa suite et d'advertyr messieurs les curés circonvoisins de l'arrivée de mon dict Seigneur affin que s'ils ont quelque chose à luy proposer ils le fassent en ceste occasion.

— « Feu Monseigneur de Bourges fict sa visitte en cette Eglise de Cérilly le mercredy 13e jour de Septembre en 1634 et s'en est allé de ce lieu en la ville d'Ainay-le-Chasteau et fict aussy la confirmation et tonsure et accolite. Et mesme auparavant le dict Seigneur Rolland archevesque de Bourges avoit faict sa visitte en ceste ditte Eglise le lundy 5e Septembre 1623 et le dit Rolland est déceddé le 1er Juillet 163...

Priez Dieu pour son âme. Il est enterré à Nostre-Dame de Maulbranches environ à deux lieues de Bourges.

— « Ce mardy 10e jour d'Aoûst 1644, Monseigneur l'Archevesque de Bourges est arrivé en ceste ville de Cérilly à sept heures de relevée où il a faict sa visitte le mesme jour et le lendemain jour de mercredy et feste de l'invention de Sainct-Estienne il a conférer et administrer le Sainct-Sacrement de Confirmation à un grand nombre de peuple et l'ordre de tonsure à cinq, et ce, emprès qu'il a dict la saincte messe en son pontificat et où un père de l'Oratoire a faict la prédication. Le dict Seigneur Archevesque est déceddé à Bourges le 10e jour d'octobre 1639 et est enterré à la porte de l'Eglise de Sainct Estienne. Prions Dieu pour les trépassez. Signé : Villemo. »

— « *Le Bénicttier d'argent.* — Ce mardy 19e jour d'octobre 1644 dame Anne Bouyn, veufve de M. Jehan Conssion notaire royal et procureur postulant de ceste châtellenye de la Brieure a bailhé à ceste église de saintc-Martin de Cérilly une paire de bénisttiers ou aultrement appelées : les pintes à vinage(?) qui sont d'argent avec leur estuy qui est de cuir bouilly, le tout faict à Paris et tout en neuf ; on s'en est servy ce dict jour à la grande messe, au service du bout de l'an qu'on a faict pour dame Anne Faulconnyer, femme de mestre Charles Conssion, not. roy. et proc. post. et filz du dict deffunct Conssion et de la ditte Bouyn, lesquelles buresttes le dict Charles a mys entre les mains de Mre Debobier, curé de Cérilly. Et ont esté acheptez à Paris par M. Pierre Conssion, fils dudict Charles. Signé : Villemo. »

1645. — « Ce dimanche 29e jour de Janvier, par l'orage et impetuositez du grand vand le clocher de ceste Eglise de Cérilly a esté ravagé et jecté par terre à sept heures du mastin avec toutte l'éguilhe du dict clocher, laquelle éguilhe estoit d'haulteur de soixante et dix sept pieds depuys la marche prins d'audessus le commencement du dict clocher à monter en hault jusques à la pierre où est appliqué le *jault* du dict clocher. Lequel en tumbant a tout rompu toutte la couverture de dessus le cœur de la ditte Eglise et la couverture de l'hostel de Nostre Dame et celle de la Chapelle au-dessous de Nostre Dame appartenant au sieur de Pynonnyère adjoignant celle de Nostre Dame et encore a gasté et rompu tout nostre orloge qui estoit dans le clocher qui frappoit sur la grosse cloche dessus l'hostel de Sainct Jehan et encore gasté la couverture du dict hostel de Sainct Jehan et les cloches qui n'ont point sonné depuys jusqu'au sixième jour d'apvril sequant ortz la petitte

qui est du costé de Sainct Jehan. On est convenu avec les habitans venus à la grande messe d'aller à la procession de Sainct Fiacre et aussy mardy prochain à la procession de Nostre Dame de Laureste sur ce que nous avons faict et accomply cy plaise à Dieu et que nos prières lui soyent agréables et à la Saincte Vierge. Signé : Villemo. »

— « *Les Gendarmes.* — Le lundy 13e jour de febvrier 1645, la Compagnie de Gendarmes de la Royne est arrivée en ceste ville de Cérilly et en est partye le lendemain et est allée loger dans Molins tout d'une traitte et le lendemain en est aussy partye ; elle estoit venue aussy de Dung-le-Roy, d'une traitte ; on tient qu'ils s'en vont dans la Cathalongne, elle estoit partye d'ung lieu qu'on appelle Marmagne (?) qui est deux lieues au delà de Bourges samedy dernyer et venue tout d'une traitte à Dung-le-Roy et y ont séjourné tout le dimanche. Dieu les conduise et nous donne la paix. Signé : Villemo. »

— « Le Jubilé en ceste paroisse de Cérilly a commencé depuys le dimanche des Rameaux dernyer et a fini le dimanche de Quasimodo qui est le 23e apvril 1645 qui est quinze jours qu'il a duré et avons pour prédicateur le père Mandet pour l'avand du Caresme présent. Signé : Villemo. »

— *Procession à la Chapelle de la Bouteille.* — Le dimanche 13e aoust 1645 nous avons mené la procession de ce lieu de Cérilly en la chapelle de la Bouteille qui est fondée de Sainct Maïeul dans la paroisse du Brethon, pour avoir de l'eau pour les biens de la terre, et delà à la fontayne des Naudinz en cette ditte paroisse de Cérilly. Signé : Villemo. »

— « Le dimanche 20e août, procession à Urcet à la chapelle de Sainct Roch (même rédaction).

(*A suivre.*) Georges Bodard.





NOTES

relatives à la publication d'un cahier de doléances DU TIERS-ÉTAT (1789)

Après la notice de M. Clairefond sur les « Députations de la Province du Bourbonnais aux grandes assemblées nationales », et les procès-verbaux des assemblées particulières des trois ordres, publiés en 1853, la Société d'Emulation a donné dans le *Bulletin* (1) les *Cahiers de doléances des trois ordres de la Sénéchaussée du Bourbonnais* (elle a d'ailleurs la bonne fortune de posséder le manuscrit original du Cahier de la Noblesse), mais jusqu'à présent deux cahiers particuliers de paroisse ont seuls été reproduits : ceux de Contigny et de Châtel-de-Neuvre (2).

Dans une circulaire du 12 août 1904, le Ministre de l'Instruction publique engageait les comités départementaux constitués en vue de rechercher les documents relatifs à la vie économique de la Révolution, à publier par baillages les Cahiers des paroisses de 1789 ; il précisait, dans une nouvelle circulaire du 5 avril 1905, les conditions dans lesquelles devait se faire cette publication.

Pour la Sénéchaussée de Bourbonnais, ces documents, à part ceux déjà cités, font défaut : disparus ou égarés, soit dans les greffes des tribunaux, soit dans les archives des familles des anciens officiers du siège ou des anciens députés aux Etats Généraux, aucun n'a pu être retrouvé (3). C'est au hasard que nous devons de pouvoir publier le cahier de la paroisse de Bessay-le-Monial (4) que nous avons découvert servant d'enveloppe à une liasse de titres de propriété concernant le château du Plessis (5).

(1) Tomes I et III du *Bulletin*.

(2) *Bulletin*, tome V.

(3) Toutefois notre regretté collègue, M. l'abbé Gigand, récemment décédé, écrivait il y a peu de temps à M. Tiersonnier qu'il en avait rencontré plusieurs dans des archives communales. Il est mort avant d'avoir pu préciser davantage ce renseignement.

(4) Bessay-le-Monial (canton de Bourbon) situé entre Vieure et Saint-Aubin. Cette commune fut réunie à celle de Saint-Aubin par arrêté en date du 23 germinal an XII.

(5) Le Plessis (commune d'Autry) est aujourd'hui la propriété de M. le docteur Petit.

Nous pouvons expliquer la présence de cette pièce parmi les titres du Plessis par le fait que Lomet (1), troisième député élu par le Tiers-Etat, devint par diverses acquisitions (2) propriétaire du château et des terres du Plessis. Détenteur d'un certain nombre de cahiers de paroisses (3), il négligea sans doute de les conserver après la Révolution et s'en servit en guise de couvertures pour classer ses papiers. Tel est le fait qui nous permet de produire ce document dont l'intérêt réside surtout dans sa rareté, et de le faire rentrer dans le dépôt de nos archives départementales.

Marc DÉNIER.

SÉNÉCHAUSSÉE DE BOURBONNAIS

CHATELLENIE DE BOURBON

Cahier de Doléances du Tiers-Etat de la paroisse de Bessai-le-Monial

Le Tiers-Etat de la dite paroisse représente très humblement à Sa Majesté qu'il succombe sous le poids des impôts, que le taux de la taille est excessif, que cette charge est encore agravée par le peu de certitude des principes d'après lesquels elle est répartie, qu'elle n'est ni réelle ni personnelle, qu'on ne saurait définir sa nature, que les réglements, la jurisprudence varient si fort qu'il est absolument impossible que de simples laboureurs tels que sont la presque totalité de cette petite paroisse les connaissent ; qu'ils sont par là exposés à des procès continuels ; qu'ils en ont souvent presque sans qu'ils le sachent ; qu'ils viennent d'en faire la triste expérience par l'issu d'un procès mu entre les collecteurs de la paroisse et le curé, dans lequel ils se sont trouvés engagés par une suite de procédure, qu'ils ne connaissaient ni n'entendaient ; que ce procès fait rejaillir sur cette paroisse une charge égale à peu près à deux années de la taille et impôts accessoires, qu'il résultera de cet événement une incertitude et peut-être des injustices affreuses pour la répartition de cette somme, parce que plusieurs laboureurs qui habitaient la paroisse à

(1) François Lomet, avocat à Moulins, né le 5 octobre 1726, fils d'Antoine Lomet, avocat, et d'Agnès Landoin. Les Lomet portaient *d'azur à un monde d'argent*.

(2) François Lomet acquit : 1° le 26 mars 1772, de Jacques Bonnet, maître de grammaire comme fondé de procuration de Jean-Etienne Aubery, écuyer, demeurant à Decize, et de Demoiselle Françoise Aubery son épouse et comme héritiers pour moitié d'Antoine Aubery de la Tardivonnière, écuyer, leur père, la part et portion revenant à un tiers que pouvait prétendre Antoine Aubery de la Trolière, dans les bâtiments et château du Plessis, pour le prix de 5.300 livres ; 2° le 6 août 1792, de Marie-Françoise Vernoy, épouse d'Antoine Camus, moyennant 9.155 livres les droits qu'elle pouvait avoir et prétendre dans la succession de Gabrielle Aubery sa mère, femme de Pierre Vernoy. (Titres du Plessis. Etude de Me Pajot, notaire à Souvigny.)

(3) Le Tiers-Etat, dont les cahiers étaient fort nombreux, en confia le dépouillement à 37 commissaires, dont Lomet.

l'époque où le procès a été mu l'ont quitté depuis, qu'ils ont été remplacés par d'autres laboureurs qui naturellement paraîtraient ne pas devoir contribuer au paiement de cette charge, mais que s'il en était ainsi le peu qui resterait serait dans l'impossibilité de la supporter. Qu'en vain l'on dirait que ceux qui ont quitté devraient être appelés au partage de cette même charge, 1° parce que cette opinion n'est pas sûre et quelle pourrait être la matière d'un nouveau procès, 2° parce que les laboureurs qui ont quitté n'offrent aucune apparence de solvabilité et qu'ainsi cette ressource est illusoire pour eux.

Que par une suite des mêmes principes le collecteur de la présente année est encore à la veille d'avoir un autre procès, qu'il résulte donc tant de l'excès de cet impôt que de l'incertitude des principes adoptés. soit pour sa répartition soit pour les exemptions, principes absolument inconnus en général des habitants et même contradictoires entre eux ; que cette paroisse est au moment d'être écrasée, qu'ainsi cet impôt est affreux.

Il représentra encore que l'impôt du sel est exorbitant que c'est pour eux un besoin de première nécessité, qu'ils ne peuvent satisfaire en totalité parce que le prix de cette denrée est trop excessif, que cet impôt nuit à l'accroissement et à la multiplication des bestiaux, qu'il donne lieu à des perquisitions domiciliaires toujours odieuses par elles-mêmes et qui le sont encore bien plus par la manière dont elles sont exercées, que les employés qui les font viennent dans leurs maisons à main armée, qu'il y portent l'effroi, qu'ils y bouleversent tout, que souvent ils les frappent, qu'ils trouvent toujours le sel être du sel de contrebande quoique le plus souvent ce soit du sel pris au grenier ; qu'après les avoir intimidés, ils ont l'air de s'adoucir et qu'ils les déterminent par la perspective qu'ils leurs laissent entrevoir d'un procès ruineux et qu'ils ne seraient pas en état de soutenir, à leur payer une somme d'argent qu'ils appliquent sûrement à leur profit, que le moindre mal qui peut résulter pour eux de ces perquisitions c'est d'être obligés de leur fournir des vivres qu'ils ne paient pas.

« Ne varietur »

Loyseau de Bris (1).

Contribution à l'Héraldique bourbonnaise

Les lecteurs du *Bulletin* se souviennent sans doute du projet de publication du fameux armorial de Guillaume Revel. En attendant que ce projet voie le jour, je suis heureux de pouvoir communiquer quelques extraits faits jadis par notre confrère Paul Duchon. Dans son *Armorial du Bourbonnais*, le Cte de Soultrait

(1) Les armes des Loyseau étaient *d'azur à trois navets ou betteraves d'or*. Loyseau de Bris fut un des 37 commissaires désignés par le Tiers Etat pour le dépouillement des cahiers (Cornillon, *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, tome I).

n'avait pas négligé une source d'information aussi précieuse, mais, malgré le soin avec lequel il avait scruté le recueil du vieux héraut d'armes, quelques écussons intéressants pour le Bourbonnais lui avaient échappé. Les extraits de M. Duchon, presque entièrement relatifs à la montagne bourbonnaise, viennent combler quelques-unes des lacunes involontaires de M. de Soultrait.

Tout mon rôle en l'espèce consistera à traduire en langage héraldique les croquis exécutés par M. Duchon d'après l'Armorial de Guillaume Revel et à accompagner cette description, le cas échéant, de quelques menues remarques.

ARTICLE DE CUSSET

— Blanche de la Tour, abbesse de Cusset : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent cantonnée de 4 fleurs de lys d'or ; aux 2 et 3, d'or au gonfanon de gueules.*

— Jehan de Murat, bastard d'Alsace : *d'argent, à l'oiseau d'azur, au franc canton losangé d'azur et d'or, à la bande de gueules brochant.*

Il y a lieu de noter que la maison de Murat possessionnée en Bourbonnais portait : *échiqueté d'or et d'azur.*

— Henrich de La Lière, prieur de Ris : *d'argent au lion d'azur.*

— Henri de La Lière est un des personnages mêlés aux intrigues et négociations qui précédèrent la défection du connétable de Bourbon. Voir l'étude consacrée par M. l'abbé Reure à la famille de Vitry de La Rière ou de la Lière. — Un autre La Lière, à Thiers, cité par Guillaume Revel, portait un blason meublé également d'un lion, mais les émaux diffèrent. (Note de M. Duchon.)

ARTICLE D'ABREST (1)

— Jehan de Verseille : *échiqueté d'azur et d'argent au lion de sable brochant.*

C'est la famille primitive de Verseille avant les Jozian. (Note de M. Paul Duchon.)

ARTICLE DE CHASTEAU DE MONTAIGNE

— Claude Quaqualin : *de gueules, au casque d'argent accosté de deux tiges de lin de même, au chef componné d'or et d'azur de quatre pièces.*

On remarquera que ce sont ici des armes parlantes. Sur le croquis de M. Duchon les plantes accostant le casque sont difficiles à déterminer, mais le casque amène forcément la lecture tige de *lin*, pour arriver aux armes parlantes *casque à lin*, Quaqualin.

— Loys de Chamerende : *d'azur, à la bande d'or.*

(1) Guillaume Revel écrit *Abret*. (Note de M. Duchon.)

ARTICLE DE BOUQUETERAULT

— Jehan de Mongilbert, crie : Brulée ! : *de sable semé de molettes d'éperons d'or, au lion de même armé et lampassé de gueules.*

ARTICLE DU CHAPITRE DE CLERMONT

— Jacques de Rollat, crie : Rollat ! : *fascé d'argent et de sable de quatre pièces, au lambel de gueules à trois pendants, brochant en chef.*

ARTICLE DE MONTGILBERT

— Pierre Tarrière, crie : Tarrière ! : *d'or à trois fasces ondées de gueules.*

Il s'agit ici de la maison qui a tenu le fief de Chappes près Ferrières, dans la montagne bourbonnaise et dont le nom est plus connu sous la forme : de Terrières.

M. Duchon a relevé mêmes armes et même cri au nom de « Philippe de Tarrière ».

— X..... *d'or à la bande d'azur.*

Ces armoiries sont données deux fois par Guillaume Revel et les deux fois le nom est resté en blanc.

— X..... *d'argent à la fasce accompagnée de trois étoiles, le tout d'azur.*

ARTICLE DE LA PALISSE

— Pierre de Montjournal, crie : Montjournal ! : *écartelé aux 1 et 4 de sable à 3 fleurs de lys d'argent ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable.*

Le cimier reproduit dans l'Armorial de Guillaume Revel est un lion d'or ombré de gueules.

A l'article : « MONTAIGU-LE-BLAIN », on trouve, au nom de Guillaume de Montjournal, les mêmes armoiries mais le lion de sable des 2e et 3e quartiers est armé et lampassé de gueules. (Note de M. Duchon.)

C'est du reste de cette façon que le Cte de Soultrait, citant d'ailleurs Guillaume Revel, indique les armoiries des Montjournal dans son *Armorial du Bourbonnais.* Il semble n'avoir pas fait attention à la légère différence existant entre les armoiries de Pierre et de Guillaume de Montjournal. S'agit-il d'une brisure ou d'une erreur du peintre héraldiste ?

— Pierre des Borbes, crie : Les Borbes ! : *de sable, au chevron accompagné de trois fleurs de lys, le tout d'argent.*

Les fleurs de lys ne seraient-elles pas allusives au nom des Borbes, dont la consonnance rappelle Bourbon, la fleur de lys étant considérée en ce temps, par les nobles de notre province, comme essentiellement bourbonnienne.

ARTICLE DE CHASTELUS

— Loys de Glainer : *d'argent à la croix ancrée de gueules.*

C'est un membre de la maison de Gléné.

ARTICLE DU DONGHON (Le Donjon)

— Guillaume Brotain, crie Brotain ! : *de sinople à la croix ancrée écartelée de sable et d'argent.*

ARTICLE DE LA VILLE DE VICHY

— Loys des Serpens, crie : Les serpens ! : *d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules.*

Le cimier est formé d'un cygne entier d'argent, becqué de gueules. (Note de M. Duchon.)

Il s'agit ici de la famille connue aussi sous le nom d'Isserpent. On trouvera des renseignements sur cette maison, notamment dans les *Noms féodaux* de Dom Bétencourt et dans les *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, de MM. Emile Aubert de La Faige et Roger de La Boutresse.

— Anthoine de La Mote : *de sable semé de billettes d'or, au lion d'argent et au lambel d'or de quatre pendants brochant sur le tout en chef.*

Le cimier est une tête et un col de cheval d'argent, harnaché de gueules, avec les fourniments d'or. (Note de M. Duchon.)

— Gonyn de Mariol : crie Mariol ! : *d'argent au lion de sable, armé d'or et lampassé de gueules.*

Le cimier est formé d'une tête et d'un col de lion, d'or ombré de gueules.

— Gilbert de Mars (l'écusson est resté en blanc).

— Gonyn de M.... (le reste du nom est illisible) : *d'argent au lion au naturel ? (ou d'or ?), armé et lampassé d'azur.*

— Du Vernay. — M. Duchon a relevé dans Guillaume Revel trois familles du Vernay : 1° De la mouvance de la châtellenie de Billy, Loys et Bernard du Vernet qui portent : *d'argent à la croix de gueules.* 2° A Sagonne, Loys du Vernay qui porte : *losangé d'or et d'azur à une bande de gueules.* 3° En Forez, Ploton du Vernay qui crie : « Le Vernay ! », et porte : *d'azur, au chef échiqueté d'or et de gueules.*

Tous les personnages ci-dessus mentionnés appartenaient à la noblesse. L'intitulé de l'Armorial de Guillaume Revel, composé de 1440 à 1450, en fait foi :

« A la louange de Dieu le tout puissant et de vostre saincte majesté royal, Charles par la grâce de Dieu, septiesme, roy des François, très invincible et triomphant, Guillaume Revel, aultrement dit, en vostre service, Auvergne, humble et obéissant herault... Si ay par vostre commandement, fait ung petit abrégé d'armes tymberisées auvec leurs cris et noms d'aulcuns nobles tant d'esglize que de séculiers, des duchiés et pays d'Auvergne et de Bourbonnoiz, conté de Fourectz, France, Bourgongne et aultres pays, come chose très asse-

rant à mon office d'augmenter, garder et exalter l'antiquité et honneur de leurs noblesses, par l'usaige et exercice du mestier d'armes auquel suis estably par vous et très noble et excellent prince, Monseigneur Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à mémoire et souvenance duquel et de la strenue prouesse, ay fait ce présent abrégé et acumulation des dessus dites armes. »

Je rappellerai au lecteur curieux de se renseigner plus complètement sur l'Armorial de Guillaume Revel conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, (à la réserve) qu'il trouvera dans l'*Histoire des ducs de Bourbon...* de La Mure, tome II, p. 219 et suivantes, en note, un aperçu de l'œuvre du vieux héraut d'armes. Je terminerai en remerciant, comme il convient, M. Paul Duchon de nous avoir communiqué ces extraits qui complètent heureusement pour les vieilles races féodales de la montagne bourbonnaise, l'œuvre du Cte de Soultrait.

Philippe TIERSONNIER.

CHRONIQUE

Notes sur deux maires de Moulins. — Les actes analysés ci-dessous, actes dont il a été question à la séance de mars 1909, complètent les articles consacrés au comte du Myrat et à Jacques Delan, officier de santé, dans *Consuls et maires de Moulins* (voir : *Bulletin*, 1906, page 508). Rappelons que Charles-François du Myrat fut maire de Moulins de 1790 à 1792, puis en 1795.

Archives Communales de Moulins. Reg. 488, année 1782, p. 157.

Le 11 novembre 1782, mariage entre haut et puissant seigneur Messire Charles-François comte du Myrat colonel à la suite de la cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bethon, Chalmeson et autres lieux, fils majeur de Messire feu Gabriel du Myrat chevalier seigneur de Genouilly, et de dame Nicole Terray, de la ville et et paroisse de « Rouane », diocèse de Lyon, et damoiselle Marie-Françoise de Chary Desgouttes, fille majeure de haut et puissant seigneur Messire Jean Antoine de Charry marquis Desgouttes chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis, baron du Reaux, seigneur de Châtel-Peront Soupaize et autres lieux, et de haute et puissante dame Françoise-Charlotte de Menoux Charnisaiz marquise Desgouttes, dame Dopeterre, de Charnizaiz et autres lieux, de cette paroisse d'autre part. Mariage célébré dans la chapelle du Collège par l'ancien grand vicaire d' « Haire », oncle de la future. Présents : le père de l'épouse ; Messire Charles-Nicolas-François Brisson, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement ; Joseph Collin de Gévaudan, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie ; Antoine de Vic de Pontgibau, chevalier de Saint-Louis, de cette paroisse ; Charles de Nompair de Pierrefitte, chevalier de Saint-Louis, colonel de cava-

lerie; Claude Dumyrat, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, oncle de l'époux.

Signé : Charles-François comte du Myrat. Marie-Françoise De Charry Desgouttes Du Myrat. Jean-Antoine de Charry marquis desgouttes. terray de pierrefitte. Brisson. Devic De Pontgibaud. de Magnieu. Le chevalier Dumyrat. dumirat de Corbigny. Gévaudan. debordont delingendes. de Valence de Magnieux. Le comte du Poulpry. Duvillars. Beaumontel. L. de Charry. Le comte de Béthune. Le chevalier Dubuysson. de Nompère de Moncalié. Butaud-Dupoux curé de Moulins.

Quant à Jacques Delan qui a joué pendant la Terreur un rôle sur lequel on peut consulter M. Audiat dans sa *Terreur en Bourbonnais* et le Dr Cornillon dans *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, il fut maire de Moulins en 1793-1794.

Arch. municipales Moulins. Reg. 488, année 1783, p. 111.

5 août 1783, mariage [à Saint-Pierre-des-Ménestraux] de noble Jacques Deland Docteur médecin, fils majeur de deffunt Mr Mtre Gilbert Deland, vivant avocat en Parlement, et de dame Marguerite Houdry, avec demoiselle Elisabeth Dénozier fille mineure de Mr Mtre Pierre Dénozier vivant Conseiller du Roy controlleur au grenier à sel de cette ville et de dame Marie-Anne Moreau, tous de cette ville et paroisse. Présents : les mères des dits époux ; Mtre Claude Antoine Houdry négotiant, oncle maternel du sr époux ; Mr Georges Michel aussi négotiant son cousin ; Mr Etienne Denozier receveur du centième denier, frère de la demoiselle épouse ; Mr Jean Moreau bourgeois ; Mr Antoine Moreau aussi bourgeois ses oncles maternels, et plusieurs autres parents et amis. Suivent les signatures parmi lesquelles les suivantes de personnes non dénommées dans l'acte :

Dominique de Lagauguière. Vernoy de Saint-Georges. Adam de Rangoux. Elisabeth Moreau. Adam Denozier. Adam de Rangoux. Coupery. Calmard-Michel. Lagauglère. Suzanne Moreau. Martinant prieur de Rez vicaire de Moulins.

Changements archéologiques. — Petit à petit tout se transforme. Nous avons déjà signalé la condamnation à mort de l'infortuné château de Chareil. *Le château d'Avrilly*, commune de Trevol, est aussi en complète transformation. Si l'on peut voir avec indifférence tomber le plaquage en briques appliqué comme un masque sur une des faces du castel du xve siècle, on verra avec plaisir rester debout la vieille gentilhommière qui mire dans l'eau d'un vaste étang sa robuste silhouette. Les amateurs de documents bourbonnais feront bien de réunir les cartes postales relatives à la partie d'Avrilly qui disparaît.

A *Dompierre-sur-Besbre*, on va bientôt démolir une vieille maison en pans de bois dont les décorations intérieures, assez sommaires du reste, sont de l'époque Louis XIII et dans certaines parties d'un mauvais Louis XVI, voire Directoire et Empire. D'après certaine tradition (?) ayant cours à Dompierre cette maison serait un ancien rendez-

vous de chasse des princes de Condé. Suivant les bonnes feuilles du second volume des *Fiefs du Bourbonnais* (quand donc paraîtra le volume si impatiemment attendu), cette vieille maison était l'auditoire de la justice seigneuriale de Chezelles.

Le programme archéologique de notre 8e excursion archéologique (1906), la décrit ainsi : « Dans le bourg, quelques restes de la maison seigneuriale de J.-B. des Gallois de La Tour (maison Granjean, près de l'église) ». C'est un des rares vestiges du Dompierre d'autrefois, actuellement si fâcheusement banalisé et modernisé qui disparaîtra avec cette vénérable demeure.

A Moulins. — L'extension de leur commerce force MM. Delôme et Besson à faire couvrir la cour de la curieuse maison qu'ils occupent rue d'Allier et rue de la Chèvre. Les travaux nécessaires seront faits avec tout le soin que mérite le respectable immeuble, toutefois, il faut bien le reconnaître, le ciel ouvert qui va être installé ne vaudra jamais pour le *coup d'œil*, le ciel du bon Dieu et l'on ne jouira plus aussi bien de l'élégant spectacle que présentait la vue de cette cour encore si moyenageuse avec sa pittoresque tourelle d'escalier.

Ph. TIERSONNIER.

BIBLIOGRAPHIE

Iconographie mariale. La représentation de la Madone à travers les âges, par M. l'abbé Joseph-H.-M. CLÉMENT. Dans cette intéressante brochure, issue d'une conférence très remarquée, l'auteur commence par établir que les images de la Vierge se répartissent en deux catégories distinctes : la représentation de la sainte Vierge dans les mystères de sa vie ; sa figuration dans l'image sacrée et de dévotion. C'est cette dernière représentation de Marie que l'abbé Clément étudie avec l'autorité que lui confère son caractère sacré et sa compétence artistique pour tout ce qui concerne les quéstions mariales.

Ceci fait, M. l'abbé Clément traite de la représentation de la Madone à l'époque latine. Cette période se caractérise par deux types, celui de l'*orante*, qui depuis a inspiré tout l'Orient chrétien, et celui de la Vierge mère, pieusement adopté par l'Occident.

L'époque romane se manifeste par le type hiératique de la Madone « en Majesté ».

Avec le XIIe siècle, nous entrons dans l'époque de transition. Au

point de vue de l'iconographie mariale cette époque se distingue par le type idéaliste.

L'époque gothique adopte le type réaliste.

La Renaissance, qui est déjà une décadence au point de vue de l'art religieux, nous donne la madone naturaliste.

Quant à l'époque contemporaine, d'une façon générale, elle se trahit par une réelle infériorité.

« Que faudrait-il pour reprendre les glorieuses traditions ?..... Des générations de croyants, pour faire éclore des âmes d'artistes religieux !

« Et un artiste qui, à l'exemple du séraphique Fra Angelico — suivant le mot de Michel Ange — « *aille prendre ses modèles en Paradis* », et comme lui travaille à **genoux**..... »

Telle est la conclusion de M. l'abbé Clément. J'ajouterai que sa brochure est illustrée de façon documentaire et que l'ensemble, même à se placer au simple point de vue artistique et archéologique, est plein d'intérêt et d'enseignements. Nos lecteurs feront bien de se la procurer et d'aller en entendre et en *voir* les développements dans les conférences que doit donner à ce sujet notre dévoué collègue en Emulation.

Saint Pourçain et son temps. Coup-d'œil historique sur le Ve siècle, par l'abbé Em. MOITRON, chanoine honoraire de Moulins, curé de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Saint-Pourçain-sur-Sioule, imprimerie-librairie A. Raymond, 1908. — « Lorsque l'écrivain sait comme vous, Monsieur le Doyen, éviter l'écueil d'un style banal et sans relief, et donner à un récit fidèle le charme d'une forme savoureuse et piquante, il mérite deux fois les louanges de tous ceux qu'intéresse encore l'honneur de notre littérature religieuse ». C'est ainsi que Monseigneur Lobbedey — un des nôtres, puisqu'il est membre de droit de notre Compagnie — jugeait l'œuvre de notre autre confrère, M. le doyen Moitron.

On pourra s'étonner peut-être que, sur saint Pourçain, M. l'abbé Moitron ait trouvé moyen d'écrire un livre de plus de 400 pages, livre fort bien présenté par un troisième confrère, M. Raymond, imprimeur ? De Saint-Pourçain, en effet, on ne sait guère plus que ce que nous dit Grégoire de Tours, et malheureusement c'est peu, mais le véritable titre du livre, c'est le sous-titre. C'est bien un coup-d'œil sur l'histoire du ve siècle, avec au centre, vue comme une apparition un peu lointaine, la paradisiaque figure de saint Pourçain.

Le livre de M. l'abbé Moitron se lit avec intérêt, mais toutefois il me semble que parfois il donne un peu libre carrière à son imagina-

tion. Ainsi, par exemple, je trouve aventuré de dire que la vallée de la Sioule était déserte avant l'exode des Clermontois survivants des massacres de 265. Comment expliquer alors ces localités aux noms nettement gallo-romains, telles Chalignat, Jenzat, Contigny, toutes situées dans la vallée de la Sioule ? Comment expliquer tous ces restes gallo-romains trouvés un peu partout dans la vallée de la Sioule, par exemple à Chalignat et même sur les hauteurs de Bègues ?

Pourquoi aussi vouloir que, contrairement à la tradition, et me semble-t-il, au texte même de Grégoire de Tours, Mangulfus, le maître si dur de l'esclave Portianus, soit non pas un Barbare mais un Gallo-Romain ? Le nom même du personnage, en dépit de sa désinence latine, n'a-t-il pas une saveur tout à fait germanique ?

M. l'abbé Moitron veut aussi que saint Pourçain ait été un gallo-romain d'une haute extraction tombé en esclavage. Je le veux bien, mais encore faut-il avouer qu'on pourra soutenir le contraire avec tout autant d'autorité. Comme le dit un peu plus loin M. l'abbé Moitron : « Sa famille, son lieu d'origine, sa première enfance, tout est ignoré. » Mais je m'arrête.

Ces quelques remarques prouveront à l'auteur avec quel soin je l'ai lu. J'invite à mon tour ceux qui me lisent à imiter mon exemple, ils y trouveront sûrement le plaisir que j'ai goûté à suivre pas à pas l'aimable doyen de Saint-Pourçain dans son coup-d'œil historique.

Preuves de la noblesse d'Auvergne. — Recherche générale de la noblesse d'Auvergne (1656-1727), par le docteur DE RIBIER. Paris, Champion, 1907.

Notre regretté confrère le commandant du Broc s'était réservé le soin de signaler cet ouvrage, sa mort prématurée, si universellement regrettée, nous prive de son compte rendu. Je me substitue donc à lui pour dire et la consciencieuse documentation de l'ouvrage et l'intérêt qu'il présente pour le Bourbonnais. On y trouve en effet des renseignements sur nombre de familles nobles qui intéressent notre histoire locale et, bien entendu, particulièrement la région de Gannat. Je citerai par exemple : *d'Alexandre*, *d'Apchon*, *d'Aurelle*, *de Bar et de Bard*, *Baisle*, *Barthomivat*, *de Beaufranchet*, *de Bonnavent de Beaumevielle*, *de Brandon*, *des Bravards*, *de Chabannes*, *Chabre*, *Champflour*, *de Chaslus*, *de Chavagnac*, *de Cistel*, *de Combes*, *de Cordebœuf-Beauverger-Montgon*, *Cousin de La Tour Fondue*, *Enjobert de Martillat*, *d'Escars*, *du Floquet*, *de Fontanges*, *Forget*, *Fradet*, *de Frétat*, *de Gouzolles*, *d'Isserpens*, *Le Groing*, *de Lodan*, *de Montrognon de Salvert*, *d'Oradour*, *de Pélacot*, *Pélissier*, *du Peyroux*, *de Pons de La Grange*, *du Prat*, *de Reynaud*, *de Rochedragon*, *de Rochefort*

d'Ally, des Roys, de Saint-Quentin-Beaufort, de Vauchaussade, de Veyny d'Arbouze, de Vichy, de Villars, de Villelume, etc.

Je recommande tout spécialement la partie du livre intitulée : « Recherche générale de la noblesse. Historique des poursuites. » A lire aussi l'introduction, qui se termine par cette remarque véridique et un peu malicieuse :

« Est-ce à dire qu'il n'existe pas en fait une nouvelle noblesse républicaine, peut-être plus fermée que l'ancienne ? Dans ce pays prétendu démocratique, sur lequel trois révolutions ont passé leur niveau égalitaire, on ne voit partout étalés que prétentions protocolaires, distinctions honorifiques, rubans multicolores, privilèges de toute sorte. Tant il est vrai que s'il est facile de faire table rase sur le papier des institutions séculaires d'un grand peuple, son tempérament ne se transforme pas à coup de lois et de décrets, et c'est le cas de répéter avec le poète :

Chassez le naturel, il revient au galop ! »

Philippe TIERSONNIER.

E. OLIVIER. — **La Forêt de Tronçais.** — Moulins, Auclaire, 1909, in-16, 44 p.

En une élégante plaquette, tirage à part de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, qu'il dirige avec tant d'intelligente ardeur, M. E. Olivier a décrit pour ses lecteurs de toute sorte, mais surtout pour ses confrères du Rallie-Bourbonnais, la belle forêt domaniale de Tronçay, un des fleurons de la couronne bourbonnaise. L'histoire de la forêt elle-même et des localités qui la limitent est heureusement jointe à l'exposé technique de l'hydrographie, de la géologie, de la flore et de la faune de la forêt ; c'est une fort bonne petite monographie qui mérite d'être lue et qui sera certainement souvent consultée.

P. F.



Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : Mlle Françoise DE BONAND, Mme la comtesse Louise DE FRADEL ; MM. le chanoine BERTHOUMIEU, CAPELIN, R. CHABOT, GÉNÉRAUD, L. GRÉGOIRE, MORAND, TIERSONNIER.

— Se sont fait excuser : MM. l'abbé CLÉMENT, DÉNIER, l'abbé DESNOIX, DUCHON, G. FOURNIER, GÉDEL, MITTON, R. DE QUIRIELLE.

— Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, M. Morand fait observer qu'il croit que le manuscrit attribué à M. V. Meilheurat doit être de M. Honoré Meilheurat ; il en indique les raisons.

— Dépouillement de la correspondance. Lettres : De démission de M. Bonnerot. — De M. Bertrand, il croit, pour de multiples raisons, que M. Deschelette a tort d'assimiler à un jouet d'enfant le château fort idéal de terre cuite blanche, dont il a recueilli les débris au cours d'une fouille faite à Saint-Bonnet ; il maintient son identification d'un chef-d'œuvre. — De M. l'abbé Gagnière remerciant de son admission à notre Société. — De M. de Quirielle au sujet de la photographie du parchemin aux armes de Louise de Savoie qu'il a offert aux archives. M. le Président en montre une épreuve parfaite obtenue par M. Charles. — De M. A. Girodié, au nom de la bibliothèque J. Doucet, demandant un collaborateur en ce qui concerne le Bourbonnais pour l'ouvrage en préparation : « Répertoire général des artistes et ouvriers d'art nés ou ayant travaillé dans les provinces de France depuis les origines à 1900 ». — De M. Auclair, secrétaire général du concours de musique projeté à Moulins remerciant la Société de sa subvention de 50 francs. — De faire part de M. du Broc de Segange, le très regretté membre de

notre Société. — Lettre-circulaire du Congrès préhistorique de France devant tenir, du 26 au 31 juillet prochain, sa cinquième session à Beauvais (Oise). — Prospectus d'une *Etude historique sur la ville de Cambrai de 500 à 1798*, par M. l'abbé BERTEAUX. — Lettre de M. PLAINCHANT demandant une subvention de la Société pour la protection et l'isolement du monument d'Achille Allier à Bourbon-l'Archambault (renvoyé à la Commission des finances) ; il demande si l'on ne pourrait pas ouvrir une souscription dans ce but entre les membres de la Société. — De la Société d'Economie politique, ordre du jour et compte rendu des séances des 5 mars et 5 avril 1909. — — Mlle DUCHET communique les bonnes feuilles d'un ouvrage : « *Deux volontaires de 1791 : les frères Favier de Montluçon.* (Voir plus loin un extrait.) — M. BODARD a envoyé quatre cartes postales de Cérilly reproduisant des vues prises par lui-même de la procession de Saint-Athanase. — Lettre de M. CALMETTE demandant des renseignements sur la famille de Jean des Boyaux, écuyer, seigneur de Franchesse.

— Ouvrages offerts : de M. L. ESQUIEU, *Essai d'un Armorial Quercynois*, supplément. — De M. MONTAGNE, *Charles de Togues seigneur de la Motte des Noyers en Bourbonnais.*

— Travaux déposés : de M. DENIER : *Liste des demoiselles de Saint-Cyr, appartenant au Bourbonnais.* — De M. BODARD : *Cahier de doléances de la paroisse de Cérilly en 1789.* — De M. BRUGIÈRE DE LA MOTTE : *Confrérie des maîtres menuisiers de Montluçon.* (Renvoyés à la Commission du *Bulletin*.)

— M. FLAMENT fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la séance dernière :

« — *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1909, 1er trim. p. 19-20, M. F. Pérot donne une fantaisiste étymologie du nom de la commune de Trevol ; nous serons seulement heureux d'en retenir qu'en celtique *Tre* veut dire terre, et *vol* métairie ; cette dernière notion est loin d'être indifférente, puisqu'elle nous indique que le métayage existait chez les Celtes. M. Pérot profite de la circonstance pour disséquer d'autres noms de lieux, mais son scalpel manque d'habileté ; en effet, dans *Tresnay* (Nièvre, canton de Dornes), on ne saurait voir, comme le prétend M. Pérot, le mot *nay*, dérivé du mot latin *aqua*, mais bien plutôt le suffixe *acus*, qui, dans cette région, comme chacun sait, est devenu *ay* (Lucenay, Aulnay, Epernay).

« — *Mémoires de la Société historique... du Cher* 1908. Dans une monographie de Chalivoy-Milon (Cher, arr. de Saint-Amand, canton de Dun-le-Roi), MM. LELIÈVRE et VILAIRE sont amenés (chapitre III) à étudier la famille de La Porte, qui eut Bannegon et Issertieux, actuellement dans le Cher ; Jean de La Porte, s^r d'Issertieux, figure dans les *Noms féodaux*, pour la moitié de la seigneurie de Pontcharrault, aujourd'hui sur le territoire de la commune d'Ainay-le-Château. Il y aura profit pour beaucoup d'entre nous à lire cette étude ; je signale, entre autres, l'article d'Amador Ier, s^r d'Issertieux et du Chaffaud, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon en 1576, mari

d'Anne de Chenu de Charentonnay et fidèle serviteur de François II ; une de ses filles épousa Marc de Troussebois ; son frère cadet, Amador-François, chef de Huguenots, paraît avoir cependant obtenu le pardon de Charles IX, qui, en 1570, lui adressa une lettre dans laquelle il lui marque qu'il ordonne « au sieur de Montaré » de faire mettre garnison dans sa maison (p. 64, n.). » — Dans le même volume, MM. Cazal et Mortier donnent un travail sur le *Mal des ardents au Moyen-Age* et, dans leur chapitre v, ils l'étudient particulièrement dans le centre de la France.

« — *Revue Henri-IV*, t. III, n° 1. P. 44, M. Bondois, étudiant les secrétaires d'Etat à l'époque de François II, fait remonter jusqu'à Florimond Robertet d'Alluye, successeur de Claude du Thier (lequel mourut en 1559), le titre combiné de « Secrétaire d'Etat *et des finances* ». On sait que chacun de ces fonctionnaires avait dans ses attributions un département, qui fut à l'origine purement géographique ; c'est ainsi que Robertet du Fresne (mort en 1567) contresignait les actes relatifs à la Provence, au Languedoc, à la Guyenne, à la Bretagne, au Portugal, à l'Espagne ; cette division géographique ne tarda pas du reste à être méconnue. Notre confrère le Dr de Brinon trouvera dans cet article quelques notes sur les Robertet dont il pourra peut-être tirer parti.

« — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nouvelle série, n° 38. P. 223, M. le marquis de Champreux d'Altenbourg donne une note sur *le tombeau de Montmorency à Moulins, sa description, son historique ;* il y ajoute quelques renseignements sur les circonstances de la mort du duc, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. L'auteur de la notice attribue à Le Sueur les peintures du chœur des religieuses. — Dans le même périodique, p. 283, une reproduction, avec notice de la *Pieta* de Peyrusse (Aveyron), morceau de sculpture paraissant du XIIIe siècle.

« — *Le Centre médical et pharmaceutique*, 14e année, n° 9. P. 317, notice nécrologique sur le Dr L. Bruel. — N° 10, p. 338, par M. F. Pérot, biographie (?) du médecin cussétois Antoine Colin, qui vivait au milieu du XVIIIe siècle. »

— M. Louis Grégoire présente, au nom de M. Durond, un ouvrage offert en prix, par Pierre-Jean-François de la Porte, Intendant de la généralité de Moulins (septembre 1740-1746), au collège de Moulins et qui fut obtenu par Pierre Giraudet de Boudemange. Ce volume porte sur une feuille ajoutée les armes du donateur : *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois étoiles de..... et accompagnée de trois tours de..... ;* et en dessous celles de la ville de Moulins. En face, sur le palmarès portant l'*ex-dono*, au bas, figure le cachet du collège des Jésuites.

— Au sujet du choix de la date de l'excursion, l'assemblée, après avoir entendu les observations de M. le Président, adopte à l'unanimité la date du jeudi 8 juillet.

— M. Morand donne lecture de la communication suivante :

« M. Derost, imprimeur à Marcigny (Saône-et-Loire), à la plume duquel sont dues plusieurs plaquettes intéressantes sur sa région (1),

(1) *Le Général Fressinet*, *François Savary de Brives*, *Notes sur Chambilly*, *Joseph Berchoux*, *L'Hôpital de Marcigny pendant la Révolution*, etc.

a bien voulu mettre à ma disposition un curieux manuscrit du XVIe siècle : « *La Ligue en Charollais et en Brionnais*, par Jean Grégaine, bourgeois de Marcigny-les-Nonains ». En attendant que je puisse prendre connaissance du manuscrit, il a bien voulu m'en adresser l'extrait suivant, qui a un intérêt spécial pour nous.

« Le 8 décembre 1593, Jean et Michel de Lingendes, frères, l'un avocat, l'autre marchand à Moulins en Bourbonnais, furent arrêtés prisonniers en la ville de Charlieu, par commandement du sieur de Morland, gouverneur de la ville, sous le sujet que lesdits de Lingendes, résidant en une ville tenant le parti royal, étaient entrés au dit Charlieu tenant le parti contraire, sans suivant l'article de la trève demander licence au dit gouverneur et combien que plusieurs estimaient que le dit article se dut entendre seulement pour les gens de guerre et ceux qui portent les armes, si est-ce que le commun bruit est qu'iceux de Lingendes composèrent pour leur sortie à six cents écus en argent (1) et un cheval.

« Du depuis et en l'année 1596 les *Grands jours* étant à Lyon, les sieurs de Lingendes firent appeler le dit sieur de Morland, lequel fut condamné à leur faire restitution des deniers reçus pour la dite rançon et iceux de Lingendes déclarés de mauvais prix. »

« Ce manuscrit avait été vu par Courtépée, qui écrivit sa *Description du duché de Bourgogne* vers 1750 ; mais depuis on le croyait perdu. Nous voyons qu'il se trouve aujourd'hui en bonnes mains et ne pouvons exprimer qu'un souhait, c'est qu'il soit publié en entier. »

— M. Tiersonnier développe une communication déjà ébauchée dans une précédente séance relativement à la mort à Moulins, en 1652, de Rémy Vuibert, peintre ordinaire du Roi. (Voir le présent *Bulletin.*)

— A propos d'un buste qu'il s'agit d'élever à l'ingénieur Trésaguet de Lisle, il mentionne un certain nombre d'actes indiquant comment ce personnage a des liens avec le Bourbonnais et comment le poète Théodore Faulain de Banville se rattache à lui. (Voir la Chronique.)

— Il donne lecture de la lettre de démission envoyée au Roi, le 2 janvier 1792, par des officiers du régiment de Royal Guyenne cavalerie. Cette lecture, faite d'après une copie existant aux archives de son cousin M. Xavier de Bodinat, est accompagnée de notes sur quatre Bourbonnais qui signèrent cette lettre : les sous-lieutenants

(1) L'écu d'argent valut toujours 60 sous ou 3 livres. Mais la livre était alors de 21 au marc, c'est-à-dire du poids de 11 gr. 66 d'argent fin. D'après les tables de Leber son coefficient potentiel était, à la fin du XVIe siècle, relativement à notre franc actuel, de 7 fr. 21. La rançon exigée des deux de Lingendes serait donc de $600 \times 3 \times 7$ fr. 21 = 14.978 fr., 15.000 en chiffres ronds. — G. M.

de Champfeu, *de L'Ecluse*, *Mlle de Noblet* et *chevalier de Bodinat*. (Renvoyée à la Commission du *Bulletin*.)

— MM. René Bonneton, le Comte Edouard de Roquefeuil, A. Thomas, Philippe Thomas, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Jean-Baptiste Boudeville, entrepreneur de charpentes à Dompierre-sur-Besbre, par MM. Tiersonnier, Mitton et Delaigue ; — M. Louis Mazzia, artiste-peintre à Lapalisse, par MM. Mitton, abbé J. Clément et Tiersonnier ; — M. Edouard Michel des Modières, au château des Modières par Néris, par MM. des Champs de Verneix, Ernest Olivier et Henri Olivier ; — M. Georges Griffet de la Baume, 88, rue de l'Université à Paris, par MM. Tiersonnier, Flament et Mme la comtesse de Fradel.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

R. C.

Travaux signalés. — Nous remarquons d'une façon toute particulière les *Etymologies étrangères à la langue française relevées dans les noms de Moulins*. Ce très curieux travail de M. Capelin ne peut malheureusement être publié dans le *Bulletin* pour des raisons que l'auteur approuve. Parmi ces étymologies, il en est de fort inattendues et qui viennent de loin. Ce qui serait aussi fort intéressant, c'est de rechercher en quelles circonstances et à la suite de quels événements ces noms d'origine exotique ont fait leur apparition chez nous.

De son côté, M. Georges Bodard, fidèle à ses études sur Cérilly, nous a adressé : *Un chapitre de la vente des biens nationaux dans le district de Cérilly. Biens ecclésiastiques achetés par la municipalité de Cérilly.* Ce travail, presque entièrement composé d'extraits textuels des archives municipales, est précieux au point de vue purement local et formera une utile contribution aux pièces justificatives d'une histoire de la ville de Cérilly.





LES FRÈRES FAVIER
DE MONTLUÇON

Les notes journalières et les lettres écrites par les frères Favier (1), offrent un certain intérêt ; il paraît que parmi ces témoins des premières guerres de la République, bien peu ont laissé des souvenirs écrits, et au point de vue local, ils nous racontent, jour par jour, les étapes du premier bataillon de l'Allier.

Les volontaires de 1791 sont vraiment les seuls qui méritent ce nom, un véritable enthousiasme, inspiré par le plus pur patriotisme, les fit partir, et dans leurs rangs se trouvèrent représentées les meilleures familles des provinces. En 1792 on procéda à un tirage au sort, et ceux que l'on appelle encore des volontaires furent obligés de partir.

Gilbert Favier et son frère Gilbert-Amable sont nés à Montluçon ; leur père Annet Favier, avocat et procureur en la châtellenie de cette ville, exerça, par intérim. le greffe au tribunal de l'Election de 1770 jusqu'au 13 novembre 1779 où il mourut âgé de 42 ans. Leur mère était Marguerite Bonnet, tante de Louis Bonnet, avocat à Moulins, qui fut un des trente-deux citoyens envoyés à Lyon par le comité révolutionnaire de Moulins, où ils furent guillotinés le onze nivôse an II.

Gilbert Favier, né le 28 mars 1769 et Amable-Gilbert Favier, né le 3 octobre 1773, s'engagèrent des premiers « pour voler aux frontières », ils étaient déjà, l'un sergent, l'autre caporal dans la garde nationale. Ils quittèrent Montluçon, avec leurs camarades, le 30 septembre 1791 pour Moulins, où devait se former leur bataillon. Ils furent accompagnés, jusqu'à une certaine distance de la ville, par les administra-

(1) Les quelques pages que nous avons le plaisir de publier ici et dont Mlle Duchet veut bien nous donner la primeur, forment l'introduction d'un intéressant volume qui va bientôt sortir des presses de A. Herbin, imprimeur à Montluçon, sous ce titre : *Deux volontaires de 1791. Les frères Favier de Montluçon. Journal et lettres publiés d'après des papiers de famille*, par L. Duchet. M. Flament a déjà, ici même, signalé l'importance de ces documents que Mlle Duchet avait eu l'amabilité de nous faire connaître.

teurs du district, la municipalité et la garde nationale ; Favier l'aîné fit un discours pour répondre à leurs compliments.

A Moulins, Favier l'aîné fut nommé officier dans la compagnie des voltigeurs, et Favier le jeune, sergent dans celle des grenadiers. Ces nominations doivent être du 4 octobre, car c'est à partir de ce jour que Favier le jeune reçoit sa solde de sergent, soit 4 livres 16 sous pour quatre jours. Le 16 novembre, le bataillon quitte Moulins pour Epernay, et le cahier de notes de Favier le jeune nous renseigne sur leur voyage ; il décrit avec la sincérité de ses dix-huit ans les lieux qu'ils traversent. Le 10 mai 1792, après plusieurs contre-ordres, départ du bataillon pour l'armée du Nord. Cette armée était composée d'anciens régiments, les bataillons de volontaires ne lui apportaient, malgré leur ardeur, qu'un contingent sans expérience. Amable Favier reprend son journal, raconte son arrivée au camp de Givet, son séjour à l'armée du Nord, jusqu'au 15 octobre, où, malade, il va à l'hôpital et revient à Montluçon. Amable-Gilbert Favier retourne à son corps le 17 mai 1793. Il est blessé d'un coup de feu, qui lui brise les os de la main gauche, le 28 floréal an II, à Moncrois près Tourcoing (Nord). Ne pouvant plus faire un service actif, il entra dans l'intendance, où il fut employé au service des vivres pendant quelques années, toujours à l'armée du Nord ; enfin il obtint son congé absolu et rentra à Montluçon pour ne plus le quitter. Plusieurs années après il fut nommé percepteur et épousa, le 18 février 1819, Marie-Catherine Duprat de Marcoin ; il décéda le 29 novembre 1827.

Son frère aîné, Gilbert Favier, qui a dû commencer ses études à Montluçon, fit sa logique et sa physique à Bourges ; il avait presque fini son droit lorsqu'il s'engagea. Fait prisonnier en 1793, il passa plus de deux ans en Angleterre d'où il débarqua à Calais les premiers jours de l'an IV. Il va rejoindre le bataillon de l'Allier qui était en Vendée, on verra la lettre où il raconte la mort d'un volontaire, le fils du maire de Montluçon, de Favières.

En fructidor an IV, lorsque l'armée fut réorganisée, la demi-brigade de l'Allier, qui était encore en Vendée, forma la 27e demi-brigade ; Gilbert Favier n'y fut point employé, il devint surnuméraire et revint à Montluçon.

En nivôse an VII, il est envoyé à Besançon où se forma la 101e demi-brigade, il y fut nommé lieutenant.

Le 20 ventôse an VIII, Gilbert Favier est nommé, au choix, capitaine de la 2e compagnie du 1er bataillon ; en prairial an VIII, il passe en Suisse et en Italie et assiste à la bataille de Marengo.

La 101e demi-brigade qui forma plus tard le 101e régiment d'infan-

terie, reste à l'armée d'Italie ; à Brescia, où ils firent un assez long séjour, Favier est rapporteur au premier conseil de guerre, il reste en Italie jusqu'en l'an XII, où il est nommé capitaine commandant la place, à Napoléon (Vendée), au 82e d'infanterie, il est embarqué le 14 septembre 1806 sur la frégate impériale *l'Infatigable* avec sa compagnie de trois cents hommes du 82e, est fait prisonnier de guerre par les Anglais le 25 septembre suivant et ne rentra en France qu'en 1814 : il fut donc, en deux fois, prisonnier en Angleterre pendant dix ans.

En 1814, il est envoyé au 88e de ligne en garnison au Havre, et en 1816, nommé capitaine dans là légion de l'Allier, en résidence à Moulins. Il est nommé chevalier de Saint-Louis.

Il épousa, à Montluçon, le 26 juin 1816, Zoé Dupuilatat de Besse et décéda, sans enfants, à Moulins, le 18 janvier 1819 (1) ; il aimait à s'oc-

(1) *Article nécrologique paru dans le journal « Feuille d'Affiches » du 28 janvier 1819.*

Le deuxième bataillon de la Légion de l'Allier vient de perdre son plus ancien capitaine ; M. Gilbert Favier, âgé de 49 ans, natif de Montlucon, est décédé à Moulins le 18 de ce mois. Un de ses camarades, M. le capitaine Poillion de Hanon, ayant été chargé, pendant la cérémonie funèbre de jeter quelques fleurs sur sa tombe, a rempli ce devoir avec tout l'accent de la sensibilité.

Après un court exorde sur le peu de temps qui lui a été donné pour parler des vertus du défunt, il s'est exprimé ainsi : « Militaire dès son jeune âge, le capitaine Favier n'a participé en rien aux dérèglements d'une trop longue révolution. Il s'est livré à son état avec tout le caractère qui distingue le soldat français, et a parcouru sa carrière avec honneur ; il fut estimé de ses chefs dont il a toujours mérité la bienveillance, et aimé de ses camarades qu'il s'attacha par son caractère doux et liant.

« S'il n'est pas parvenu à un grade plus élevé que celui de capitaine, c'est au sort des armes qu'il faut l'attribuer : deux fois il fut prisonnier. Après dix ans de séjour en Angleterre, comme prisonnier, il ne dut sa liberté qu'au retour du Roi en France.

« Lorsqu'il apprit que le gouvernement légitime était rétabli dans sa patrie, il envoya, un des premiers, à l'ambassadeur de France, son serment de fidélité au Roi.

« Dans la suite, sa mise en activité, son entrée dans cette légion, et la décoration de l'ordre royal militaire de Saint-Louis furent sa récompense.

« Ses principes et ses sentimens ne se démentirent jamais ; son amour pour le Roi fut sans borne, comme celui de toute la légion. »

Après avoir également tracé ses talens littéraires, ses vertus civiles et son attachement à son épouse, M. Poillion de Hanon a terminé ainsi :

« Pleurons tous cet estimable camarade, et imitons-le dans la noble carrière qu'il a parcourue ! »

cuper d'œuvres littéraires et fit plusieurs traductions, ayant utilisé ses séjours dans divers pays à apprendre l'allemand, l'anglais et l'italien.

NOMS DES VOLONTAIRES

Composant la compagnie des Grenadiers du bataillon de l'Allier, divisée en deux pelotons et quatre sections (1).

Premier peloton : Sergent, Favier le jeune.

Première section : Ronchaud, caporal. Gilbert Aymard, Gilbert Grandjean, Jean Guilhomet, Jean Caze, François Terasse, Jean Raymond, Barthelemy Raby, Joseph Bost, Blaise Caze, Augustin Martin, Belfond, Roch Richard, Claude Blanchard.

Seconde section: Morand, caporal. Claude Laprugne, Claude Merite, Jean-Georges Salneuve, Govignon, Charguerot, Chomet, Timmard, Tavernier, Rollat, Legroing, Portier, L. Chardonnet.

Second peloton : Sergent, Desbatisse.

Première section : Durand, caporal. Pierre Junier, Antoine Salomon, Larbaud, Christophe Salneuve, Antoine Coupprit, Antoine Penot, Rouffet, Bourdier, Gersant, Hervier, Darost, François Blanchard, Et. Raisin.

Seconde section : Cornÿs, caporal. Levesque, Bernard, Jean Pêtre, Nicolas Gervois, Péronnin, Charles, Joseph Vergne, Michel fils, Rousseau, Demaÿ, Faÿard, Renaud, La Vigne.

L. Duchet.

(1) Extrait du journal d'Amable-Gilbert Favier.





Le Docteur Léon-François BRUEL

Le dernier numéro du *Bulletin* a déjà annoncé la mort de M. le docteur Léon-François Bruel, survenue le 19 février, mais nous devions davantage qu'une simple mention à ce confrère dont les sympathies étaient depuis si longtemps acquises à notre Société. C'était une des figures les plus marquantes de notre ville, un homme aux sentiments élevés et généreux, qui inspirait à tous une grande et affectueuse estime. Nous venons aujourd'hui résumer en quelques lignes les principaux faits de sa vie si honorablement consacrée au travail et à la science.

Né à Moulins le 31 mai 1835, le docteur Bruel était fils de François, l'un de ces *six frères* (Jean, Louis, François, Henri, Narcisse, Charles) qui ont occupé tant de place dans les affaires commerciales et industrielles de la région. Quant à lui, faisant exception à la règle qui semblait avoir été adoptée dans sa famille, il se faisait recevoir (1862), après de très studieuses et fortes études, docteur en médecine devant la Faculté de Paris. Il avait pris comme sujet de thèse de doctorat : *De l'alimentation dans les maladies*. Installé et exerçant ensuite à Moulins, ses qualités professionnelles n'avaient pas tardé à y être appréciées comme elles le méritaient et dès 1865 il devenait médecin des hôpitaux.

La guerre de 1870-71 vint troubler sa tranquille et laborieuse existence. Très ému des premières défaites de nos armées, son patriotisme s'exalta et il fut un de ceux qui réclamèrent avec le plus d'énergie des mesures générales. De concert avec MM. Lescanne-Perdoux et Louis Allard, tous les trois constitués en comité provisoire et partisans de la guerre de guérillas, il voulut hâter la formation d'un corps de francs tireurs, dont il était vainement question depuis la fin d'août. Le 24 septembre il prenait avec eux l'initiative d'une réunion publique au théâtre et, devant une salle comble, il exposait un projet de recrutement et de règlement élaboré pour l'organisation d'un batailon de volontaires. Le danger était si grand, disait-il après avoir retracé les maux de l'invasion et les barbaries commises par les Prussiens, qu'il y avait nécessité pour chacun de concourir, dans la mesure de ses forces, à la défense du pays. Quelques jours après, le bataillon

avait son effectif au complet, et enfin armé et équipé, il quittait Moulins sous les ordres du commandant Alphonse Turlin.

M. Bruel, de son côté, paya largement de sa personne. Quoique marié et déjà père de famille, il suivit les armées sur la Loire et dans l'Est en qualité de chirurgien de l'ambulance volante créée par le comité départemental de secours aux blessés qui, depuis le début des hostilités, avait fonctionné à Moulins sous la présidence de M. Hippolyte Delageneste. On sait par le beau livre de M. le docteur Adolphe Mony (1), quels services rendit cette ambulance, où se rencontrèrent des dévouements que près de quatre mois d'épreuves et de fatigues inouïes ne purent affaiblir.

Rentré à Moulins le 7 février (il était parti le 19 octobre) et rendu à sa clientèle, M. Bruel se tint prêt pour reprendre la campagne, car on ne croyait pas à la paix (2), à laquelle se résigna cependant le gouvernement. Il avait fait plus que son devoir, et en septembre suivant il en était récompensé par la croix de la Légion d'honneur.

En 1874 il fut nommé médecin du Lycée, — adjoint d'abord, puis titulaire en 1876 — et en 1891 chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Joseph. En 1895 il était également nommé officier de l'Instruction publique.

M. Bruel était encore loin d'avoir épuisé ses forces quand, en 1897, un accident vint brusquement interrompre sa carrière médicale, jusque-là si bien remplie. Au cours d'une opération chirurgicale à l'hôpital, il se fit une piqûre anatomique d'où résulta un phlegmon infectieux qui mit ses jours en danger et dont sa santé resta longtemps compromise. Victime de son zèle il dut abandonner la médecine, ne conservant seulement que sa fonction au Lycée et ne consentant à donner ses soins qu'à quelques clients obstinés à les réclamer. Comme membre et vice-président du conseil départemental d'hygiène de l'Allier et membre de la commission administrative des hôpitaux, il rendit encore, néanmoins, des services que ses connaissances approfondies pour tout ce qui touche à l'art de guérir et de prévenir les maladies rendirent précieux.

Comme médecin il avait été, suivant l'expression de M. le docteur

(1) *Notes d'ambulance* ; Paris, Plon-Nourrit et C[ie], 1907.

(2) En se séparant à Moulins, raconte M. Mony, les chirurgiens de l'Ambulance, dont il faisait lui-même partie, s'étaient dit : « Jusqu'au revoir... ». « Nous pensions alors, ajoute-t-il, et c'était autour de nous le sentiment général, que la paix, telle du moins que la Prusse voudrait l'imposer, serait inacceptable, que la France la repousserait et voudrait se défendre encore... ». (*Notes d'ambulance*, p. 344-345.)

Fabre, président de la Société des médecins de l'Allier, qui lui consacrait dans le *Centre médical et pharmaceutique*, organe officiel de la *Société des sciences médicales de Gannat* (numéro du 1er mars dernier) « un modèle de dignité professionnelle ». Mais, ainsi que pour son collègue Cornil, la politique ne fut pas sans exercer sur lui une certaine séduction. Cédant au trompeur prestige d'une popularité due à sa nature essentiellement franche et cordiale, non moins qu'à ses idées libérales, il avait accepté en 1879 une candidature au Conseil général pour le canton de Neuilly-le-Réal, qu'il représenta à l'assemblée départementale jusqu'en 1883, et où en nombre de questions il montra pour les choses administratives une rare compétence.

Peut-être était-ce grâce à son besoin d'action qu'il s'était un moment engagé dans cette voie, et c'est aussi ce qui le porta, surtout après la mort de son père (1890), à s'adonner à l'agriculture, son occupation favorite après la médecine. Héritier d'une magnifique propriété située aux Vaillauds, près de Neuilly, il se plut à y apporter des améliorations nombreuses qui, pratiquées avec méthode et décision, en augmentèrent considérablement la richesse. En 1893 il avait substitué dans un beau site, aux anciens bâtiments, une habitation superbe où il aimait à se réfugier pendant l'été et à goûter le bonheur de vivre entouré des siens. C'est là que, quelques mois avant sa mort, se manifestèrent les premiers symptômes du mal auquel il devait succomber.

E. DELAIGUE.





Mort à Moulins de « Remy Vuiber »

PEINTRE ORDINAIRE DU ROI

Qu'était-il venu y faire ?

Un artiste français sur lequel, semble-t-il, on sait fort peu de choses, c'est le peintre ordinaire du Roi Rémy Vuibert Si l'on réunit les renseignements fournis par Jal, Siret et des dictionnaires biographiques (1), on arrive à cette maigre récolte : Rémy Vuibert appelé aussi Wibert, Vibert, voire Huibert, naquit — croit-on, dit Siret — vers 1607. Suivant d'autres, 1590 et 1649 seraient les dates extrêmes de son passage sur cette terre. On incline à le penser parisien, mais un prudent point d'interrogation accompagne cette assertion absolument dénuée de preuve. De l'aveu de tous, il fut élève, et bon élève, de Simon Vouët. Il passa presque toute sa vie à Rome, adoptant plus spécialement le genre histoire et portrait. Suivant Siret, il aurait aussi fait de la gravure. Jal le signale à la date du 24 novembre 1648 comme parrain à Paris d'un fils du statuaire Jacques Buirette, et le 20 novembre 1651, accordant semblable parrainage à une fille du peintre Nocret. Dans cet acte, fait remarquer Jal, il est appelé Huibert. Et c'est tout.

Or, si l'on tourne attentivement les feuillets jaunis du registre n° 535 des Archives municipales de Moulins, registre renfermant des actes de décès d'habitants de la paroisse Saint-Pierre-des-Menestraux, succursale d'Iseure, on trouve, au mois de septembre 1652, l'acte suivant :

« Le 19e a esté enterré dans l'église de Saint-Pierre, Remy Vuiber Peintre ordinaire du Roy décédé en cette ville ou il estoit venu par le mandement de Madame la Duchesse.

Signé : S. Lomet, vicaire »

Ainsi donc Rémy Vuibert est mort à Moulins et il y était venu « par le mandement de Madame la Duchesse ». A cette époque, « Madame la Duchesse » ne peut s'appliquer qu'à Marie-Félicité des Ursins, duchesse de Montmorency. En 1652 elle n'avait pas encore

(1) Jal, *Dictionnaire critique.* Adolphe Siret, *Dictionnaire des peintres*, t. II. Dictionnaires biographiques divers.

pris le voile à la Visitation, elle vivait dans sa petite maison proche le couvent, dont elle était la bienfaitrice, tout entière aux bonnes œuvres et à ses souvenirs, s'occupant sans doute de parachever l'ornementation de la chapelle des Visitandines. Si elle avait fait venir à Moulins Rémy Vuibert, peintre ordinaire du Roi, c'était évidemment pour lui faire exécuter quelques peintures. et l'on se demande ce que Madame la duchesse avait bien pu lui commander et si, à Moulins, nous n'avons pas quelques œuvres anonymes qui pourraient lui être légitimement attribuées.

La solution exacte du problème gît très vraisemblablement au fond de quelque grenier notarial. Si l'on savait quel fut le tabellion honoré de la confiance de Madame la duchesse (1), peut-être aurait-on chance de trouver encore chez son successeur le traité passé entre la grande dame et l'artiste. En attendant, je me permettrai une hypothèse qui me semble ne pas manquer de quelque vraisemblance.

Parmi les œuvres d'art de l'ancienne chapelle de la Visitation de Moulins, on a soin de remarquer — et avec raison — les panneaux du plafond du chœur réservé aux religieuses. Ces peintures ne sont pas signées, dit M. Henri Faure, et ajoute-t-il, elles « peuvent être attribuées avec vraisemblance à Le Sueur, car Madame de Montmorency était en relation avec ce grand peintre » (2). Eh bien je me demande si ces peintures non signées ne pourraient pas être attribuées à Rémy Vuibert, et si ce n'est pas pour les exécuter en totalité ou en partie qu'il « estoit venu » à Moulins « par le mandement de Madame la Duchesse ».

J'espère que ce problème intéressant pour notre art national et provincial s'éclaircira un jour grâce à un notaire curieux de remuer ses archives (3) et aux critiques d'art à qui il pourra être donné de comparer les peintures de la Visitation de Moulins aux œuvres authentiquement cataloguées du peintre français Rémy Vuibert. Pour moi, je dois, faute de mieux, me borner à poser aujourd'hui la question.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Je n'ai rien trouvé de satisfaisant à cet égard dans le fond des Visitandines aux Archives départementales.

(2) *Histoire de Moulins*, t. II, p. 506.

(3) Il serait intéressant aussi de pouvoir consulter les « *Vive-Jésus* » sortes de journaux sur feuilles volantes, au moyen desquelles les Visitations se renseignaient mutuellement sur les intérêts spirituels et temporels des diverses maisons.

JEANNE D'ARC EN BOURBONNAIS

NOVEMBRE 1429

Au moment où la vraie France, s'associant aux fêtes de Rome, exalte une fois de plus Jeanne d'Arc, je suis heureux, en qualité de Directeur intérimaire du *Bulletin*, de donner ici quelques lignes écrites par M. l'abbé Clément sous le titre qu'on peut lire ci-dessus. Elles sont véritablement d'actualité, ces lignes. En outre, elles mettent au point, d'après nos connaissances présentes, une question d'histoire bourbonnaise à deux reprises fort *maltraitée*. Je fais ici allusion à la double édition d'un de ces « *contes de Perrault* » dont est coutumier, en matière d'histoire, certain publiciste de chez nous. Il est tellement connu, hélas ! des érudits bourbonnais que je juge superflu de le désigner de façon plus précise.

Philippe TIERSONNIER.

« Après l'échec devant Paris, par suite du mauvais vouloir de Charles VII et surtout de son entourage, le Conseil royal se transporte à Mehun-sur-Yèvre. La jalousie des favoris et particulièrement de la Trémouille s'opposa aux projets de la Pucelle qui voulait aller au moins au secours des places françaises du Nord et de l'Est que la retraite de l'armée royale exposait aux plus grands périls. Pour calmer l'impatience que manifestait la Pucelle de sortir de l'inaction et de marcher contre les Anglais, le Conseil décida alors la campagne de la Loire, c'est-à-dire la reprise de plusieurs places occupées par les Bourguignons, alliés des Anglais, la Charité-sur-Loire, Cosne, Saint-Pierre-le-Moûtier.

« On refusa à Jeanne le secours loyal du duc d'Alençon, et le duc de la Trémouille lui fit imposer son frère utérin Charles II sire d'Albret, lieutenant du Roi pour le Berry.

« La première quinzaine d'octobre 1429 fut employée par Jeanne d'Arc à réunir un petit corps d'armée à Bourges.

« Vers le 20, elle se dirigea sur Saint-Pierre-le-Moûtier par Sancoins et Langeron qui conservent le souvenir de son passage.

« Le siège de Saint-Pierre-le-Moûtier commença vers le 22 octobre. La ville bien défendue résista aux sommateurs et aux premiers assauts. Elle fut cependant prise le 2 ou le 3 novembre.

« La Pucelle qui avait épuisé ses ressources et qui restait, par la faute de la Cour, sans vivres et sans munitions, descendit jusqu'à Moulins pour se ravitailler, laissant Saint-Pierre-le-Moûtier sous la garde d'Antoine de Chabannes.

« Elle dut arriver à Moulins le 5 novembre. De là, elle envoya des messagers dans les villes voisines, réclamant des secours pour aller

faire le siège de La Charité-sur-Loire. C'est ainsi que les habitants de Clermont reçurent une demande de la Pucelle le *7 novembre* et que ceux de Riom conservent sa lettre DATÉE DE MOULINS du 9 novembre, scellée avec de la cire rouge portant l'empreinte d'un doigt et d'un cheveu noir qui a malheureusement disparu depuis 1888. Il est à remarquer que le Receveur de Clermont appelle Jeanne d'Arc « Messagère de Dieu ». Il mentionne l'expédition de munitions pour le siège projeté de La Charité et d'une épée pour la Pucelle.

« Celle-ci était accompagnée à Moulins du sire d'Albret, qui écrivit lui aussi aux villes voisines pour appuyer les demandes de secours formulées par elle ; de Jean II de Brosse dit « le Maréchal de Boussac », seigneur d'Huriel et de Sainte-Sévère ; de l'amiral de Culant ; de Perrin Blanc, seigneur de la Beaulme, capitaine du Veurdre et de Château-sur-Allier, et de nombreux seigneurs bourbonnais.

« Jeanne d'Arc vit, à Moulins, non pas la collégiale actuelle édifiée par Agnès de Bourgogne qui en posa la première pierre en 1468, mais la petite chapelle romane dédiée à « Notre-Dame » la « *Capella Molendinorum* » dans laquelle Louis II institua un Chapitre de Chanoines (1378-95). Elle pria très certainement devant la « *Vierge Noire* » miraculeuse, elle put visiter l'église de Saint-Pierre-des-Ménestraux, succursale d'Yzeure, édifiée dans la ville en 1416, consacrée en 1421, détruite depuis, par la Révolution.

« Elle vit le château de Louis II dont il reste encore le donjon ou « malcoiffée ». Enfin elle put entrer dans le monastère de Sainte-Claire, que la duchesse de Bourbon, Marie de Berry, avait fondé en 1421 à la demande de sainte Colette et avec l'approbation du duc de Bourbon Jean I, prisonnier des Anglais, depuis la bataille d'Azincourt (1415). On s'est demandé à ce propos si la pieuse réformatrice des ordres de saint François qui visitait en 1429 les maisons de son ordre ne s'était pas rencontrée avec Jeanne d'Arc à Moulins. Jusqu'ici aucun document précis et décisif ne permet de trancher définitivement la question. Mais il résulte d'une « Vie » ancienne de sainte Colette, et de pièces des archives d'un couvent de Clarisses, fondé en 1424 à Decize, que cette rencontre est des plus probables. En effet, il ressort des documents que pendant le court séjour de Jeanne d'Arc à Moulins, Colette visitait sa communauté de Clarisses et qu'au moment où la Pucelle partit pour mettre le siège à La Charité-sur-Loire, sainte Colette alla à Decize pour rassurer ses filles.

« Ayant reçu quelques-uns des secours demandés, Jeanne d'Arc quitta Moulins à une date non encore déterminée et gagna La Charité par la rive gauche de l'Allier, la route de Villeneuve ne paraissant pas sûre. Elle dut ainsi traverser plusieurs paroisses bourbonnaises, Montilly, Bagneux, Aubigny, Saint-Léopardin, Le Veurdre. Elle passa au-dessous du château d'Apremont et vint mettre le siège devant La Charité, vers le 20 novembre. Elle le poursuivit avec trop peu d'hommes et de munitions pendant un mois, et dut l'abandonner vers le 22 décembre pour rejoindre directement la Cour à Mehun-sur-Yèvre où elle fut accueillie avec beaucoup d'égards et comblée d'honneurs par le roi et par le duc de la Trémouille qui paraît avoir préparé l'échec de La Charité. Elle reçut aussi du roi des lettres d'anoblissement pour sa famille, lettres qui confirmaient une concession d'armoiries faite à Jeanne d'Arc dès le 2 juin 1429 et qu'elle n'avait pas davantage acceptée pour elle-même. Les dernières lettres données fin décembre 1429 furent enregistrées à Bourges le 16 janvier 1430. »

Abbé Joseph CLÉMENT.

(*Semaine religieuse*).



Programme
de la
XIe Excursion archéologique

JEUDI 8 JUILLET 1909

RÉGION DE SOUVIGNY-AUTRY-ISSARDS

Eglise de Coulandon, Château de Montaret, Château de Chéry. Souvigny, Château de la Materée, Château d'Issards, Eglise d'Autry, Château du Plessis, Prieuré de Saint-Maurice, Château d'Embourg, Couvent des Cordeliers de Champaigue.

Moulins. — **Départ** par voitures à 6 heures 1/2 du matin. Lieu de réunion : 6 heures 1/4, place Régemortes, à la tête du pont.

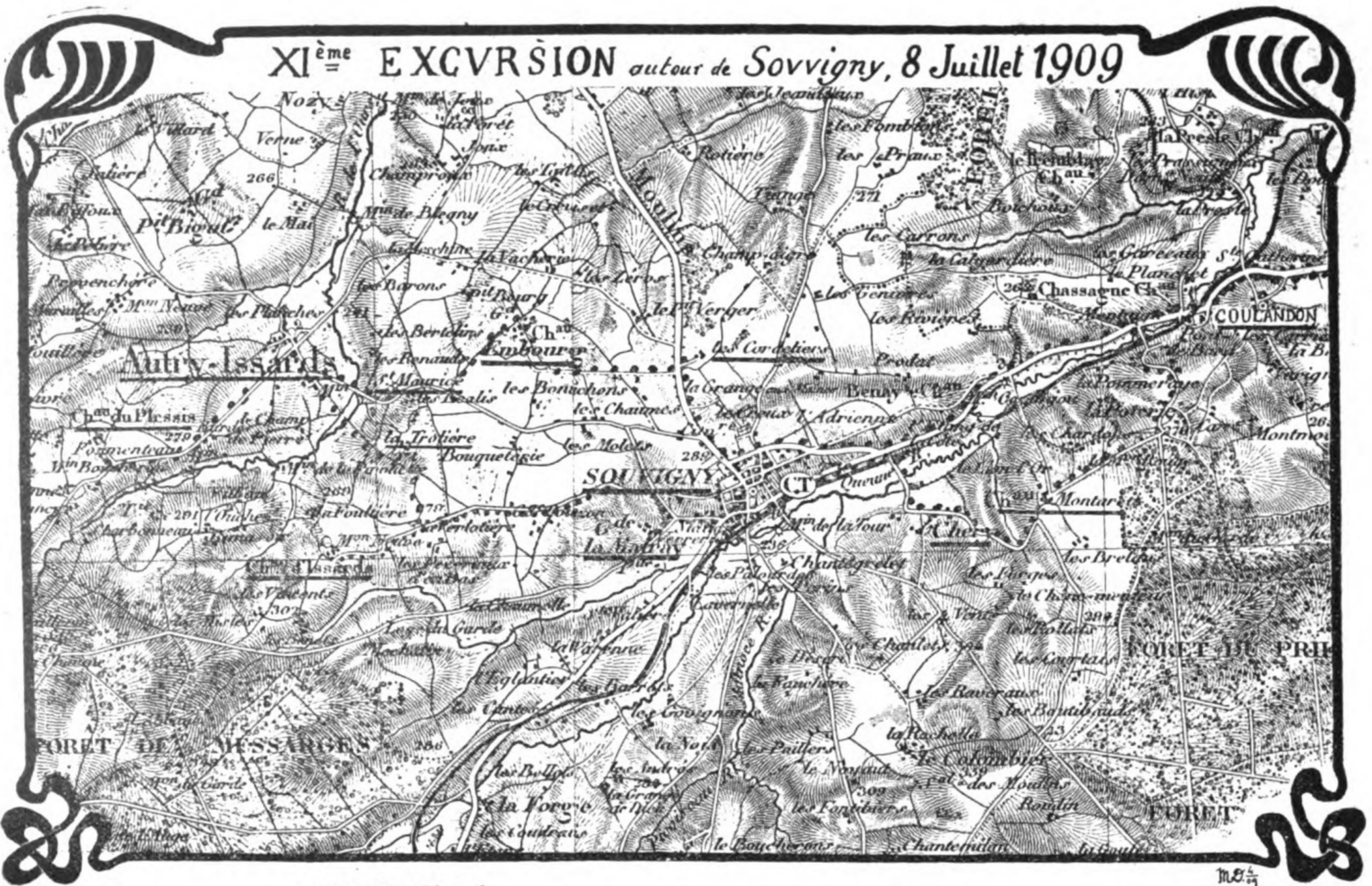
Coulandon (7 heures 1/4). — **Eglise romane**. A noter, deux **vitraux** du xiiie siècle et sarcophages anciens. (*Départ*, *7 h. 40.*)

Château de Montaret (8 h. 15). — Visite du château (xve siècle) remanié. Cheminée armoriée. (*Départ*, *8 h. 35.*)

Château de Chéry (8 h. 45). — Simple coup d'œil sur l'ancien fief des familles de Chéry et de Bigüe. (*Départ*, *8 h. 55.*)

Souvigny (9 h. 15). — Visite de l'**Eglise**. 1° Chapelle vieille : Tombeau de Louis II, duc de Bourbon, et d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme (marbre du xve siècle). 2° Chapelle neuve : Tombeau de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne, sa femme (marbre du xve siècle attribué à Jacques Morel). Armoire aux reliques (xve siècle). Statuette de sainte Madeleine (xve), groupe du xvie siècle, fût de colonne octogonale portant les signes du zodiaque (xiie siècle),

8


XIème EXCVRSION autour de Sovvigny, 8 Juillet 1909
Souvigny
Autry-Issards
Coulandon
Moulins
Chassagne Chau
Benny Chau
Emboure Chau
Chau du Plessis
Forêt de Messarges
Forêt du Prieuré
La Forge
Le Colombier
Mél. 1000 500 0
0 1 2 3 4 5 Kilom

fonts baptismaux (1626). Tableau attribué à Le Sueur (XVIIe siècle). Inscription funéraire du XVe siècle, etc..... Sacristie : boiseries et peintures du XVIIe siècle.

Eglise Saint-Marc (romane), ancienne église paroissiale, simple coup d'œil et visite intérieure.

Vieux château et maisons en dépendant.

Belle statue de la Vierge (propriété particulière).

Ancien **prieuré** des bénédictins de Souvigny, bâtiments claustraux et logis du prieur (maison de M. Féjard).— A noter : anciennes portes de cellules, écussons armoriés, salle capitulaire et cloître.

Déjeuner à 11 h. 1/2, hôtel de la *Croix-d'Or*.

Départ à 1 heure.

Château de la Materée (1 h. 15). — Restes d'enceintes et de défenses. (*Départ, 1 h. 25.*)

Château d'Issards (2 heures), une partie date du XVe siècle. (*Départ, 2 h. 20.*)

Eglise d'Autry (2 h. 50). — Eglise romane, clocher avec arcs en mitres. — Primitif : la déposition de la Croix. (*Départ, 3 h. 10.*)

Château du Plessis (3 h. 40). — Ancien fief des Aubery, château du XVe siècle, avec entrée flanquée de contreforts se terminant par des échauguettes.

Saint-Maurice (4 h. 50). — Ruines de l'ancien prieuré relevant de celui de Souvigny. Statue de la Vierge du XIIe siècle.

En passant, coup d'œil sur la **Trolière**, visite rapide du château **d'Embourg**.

Les Cordeliers (5 h. 45). — Ancien couvent des Cordeliers (ordre de Saint-François) de Champaigue.— Restes de peintures murales. — **Départ à 6 h. 10 et retour à Moulins.**

Marc DÉNIER.

La Société accueillera avec joie toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion. Les personnes étrangères à la Société devront être présentées par un membre. Tous les membres se feront un plaisir de présenter ceux qui le désireront.

Les adhésions devront être envoyées, **avant le 1er Juillet, dernier délai, à M. Marc DÉNIER, 33, boulevard Ledru-Rollin.**

Comme les années précédentes, les dames sont invitées à prendre part à l'excursion.

Les amateurs sont instamment priés d'apporter leurs appareils photographiques.



A travers
Les Registres paroissiaux
DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

1646. — 8e apvril. Messire Charles Duboys a cellebré sa première messe le dimanche 8e apvril 1646, moy messire Jehan Villemo estoit son diacre et messire Gilbert Baudet son sous-diacre, tous trois de ce dict lieu. Messire Jehan Debobier curé est décéddé le 3e de martz au dict an. Charles Duboys estoit baptisé depuys le 23e de martz 1620 et filz de M. Charles Duboys cirurgien et de dame Gabrielle Jouneau ; il avoit heu pour parein noble Charles du Chasteau, escuyer, seigneur de la Cour, filz de Jehan du Chasteau, escuyer, seigneur de la Pierre, le Vieil Cérilly et aultres ses terres et seigneuryes, et pour mareine dame Charlotte Marnyer, femme à Mr Jouneau, et furent présents au dict baptême Mr Jehan Bequas, procureur pour le Roy en la chastellenye de la Brieure, Mr Jehan de Bonneau, sieur de la Varenne, Mr Françoys Thévenard, Jehan Villemo viquaire et aultres habitans de Cérilly. Signé : Villemo. »

— Le samedy 13e apvril et veille des Rameaux, Philippe Pernyer demeurant au village de Pernyer cheuz luy a esté enterré le dict jour en la paroisse du Villain comme ayant eslu sa sépulture au dict Villain, en sa maladye dont moy messire Jehan Villemo, prestre viquayre de l'eau béniste de Cérilly luy ay porté le Sainct Sacrement de ce lieu de Cérilly au dict Pernyer le mercredy 3e du dict moys d'apvril comme estant, ledict village de Pernyer alternatif du dict Villain et de céans. Je fust au village de Pernyer le-

ver le corps et l'ay conduict jusques au chemin et ruisseau qui séparent la paroisse du Villain de la nostre où le sieur curé du Villain y estoit avec Mr de Meschatin et messire Pierre Advenyer prieur de Theneuille, pour procédder à la ditte séparation aussy pour recepvoir le corps avec leur segretin et le nostre et plusieurs qui avoient apportez la Croix et la grande torche et aultres ornemens de leur église. Signé : Villemo. »

— « *Baptême d'une cloche.* — Ce vendredy, 8e jour de Juing 1646, la petite cloche de ceste église de Sainct Martin de Cérilly a esté fondue et béniste le lundy sequant, jour de Sainct Bernard, 13e du moys de Juin au dict an, c'est celle qui est du costé de Nostre Dame, le maistre fondeur s'appelle Mr Nycollas Bizet, assistent avec luy Simon et Louys Bizet, qui sont natifs de Lorraine et présentement demeurans dans la ville de Bourges. Et de ce lieu de Cérilly ils sont allés dans la paroisse de Bardais et le dict Bizet a signé le présent escript avec moy Jehan Villemo, ils en ont encore fonsdue une en la paroisse de Livry (? peut-être Lurcy), à une demy lieue de Veurdre, qui fust fonsdue le 16e du dict moys. Signé : Villemo, Bizet, Charles Ragon. »

— Le jour de la Royaulté de ce lieu de Cérilly a esté remys ceste présente année par les garçons de ce lieu a ce dict jour de Sainct Martin, 4e Juillet, jour de foire de ce lieu. Mr Jean Aubouet, sergent royal, marchand feseur de torches, nous a faict deux torches pour ce dict jour de royaulté. Signé : Villemo. »

— Ce vendredy, 22e juin, messire Guilhosme Gaignères a prins possession de ceste cure de Cérilly à deux heures après midy, la ditte cure estant vacante depuys le jour de l'assancion Saincte Croix par le décetz de messire Jean Debobier qui fust enterré dans l'église sous la corde des saincts. Signé : Villemo. »

— « Et le vendredy, 29e de Juin et feste de sainct Pierre, messire Pierre Lescuyer, baschelier en droict canon, qui est curé de Monestez proche Molins diocèze de Clermont, a prins possession de ceste ditte cure de Cérilly et ce par ordonnance du Parlement de Parys donc la ditte cure est contestée entre Monseigneur l'archevesque de Bourges et messire de Mégrigny, sous-prieur de Souvigny, heux deux prestendu de despendre ou de l'ung ou de l'aultre et sont en contradiction a qui appartient la nomination et présentation et encore demeurer aux deux le patronage qui est à Souvigny, monseigneur l'archevesque est à Pareys pour juger avec messire Megrigny, et dans peu de temps nous saurons qui demeurera curé ou de messire Gaignères ou de messire Lescuyer.

Et au-dessous est noté : « Le dict Lescuyer a emporté le dict bénéfice quant à la vacance, par escript, à compter de l'année 1647 au moys de mars ensuitte est demeuré possesseur par l'acquit de l'archevesque. Signé : Villemo. »

— « ..... Le dict deffunct Jacques Levesque, m^e masson, a refait le coin de ceste Eglise en 1608, il avoit refaist nostre clocher de seize piés d'aut. en 1618 et encore refaict le dict clocher en 1637. Nostre dict clocher tumba entièrement le dimanche pénultième janvier 1645, à 7 heures du mastin, par orage et grand vand et moy Villemo estoit au grand hostel et disoit la passion. Dieu veuille qu'il fust bientost réparé de sa démolition. Lequel avoit 77 piés à prendre au-dessus du marchepié qui est au-dessouz des cloches.

Nostre petitte cloche du costé de Nostre Dame a esté fondue, le jour de vendredy 8e de juin et feste de sainct Médard et a esté benitte le lundy et feste de sainct Barnabé unzième de juin. A esté son parein le sieur Lieutenant Bequas et mareine dame Estienette Vailhant, femme à Jehan Bequas, procureur pour le Roy et grenestier à Sainct-Amand. Signé : Villemo. »

— « Ce mardy 16e jour d'octobre, vénérable personne messire Gilbert Bequas, chanoyne de la Saincte Chapelle de Bourges, est déceddé en son chasteau et maison de Civray (?), paroisse de Louroux-Audement, et a esté enterré dans l'église collégiale d'Hériçon, le vendredy 19e du dict moys susdict an. Il avoit esté doyen du Chapitre d'Hériçon et aussy prieur de Chasteloy et prieur d'Epineuil et prieur de Meaulne et viquaire de la viquairie de Saincte Catherine de la Brieure Lesbaupin dont il avoit permutté les deux prieurés de Meaulne et d'Epineuil, et la ditte viquairie contre la ditte chanoynerie de la Saincte Chapelle de Bourges. Et en 1605 il fut curé de ceste ditte cure de Cérilly jusques en 1614, que son oncle, messire Gabriel du Chasteau la reprins comme lui ayant donné quand il célébra sa première messe en ceste église de Cérilly comme en estant nastif, qui fust le 3 febvrier 1605. Le dict sieur Bequas fust mon parein de ma première messe à moy Jehan Villemo prestre, qui fust cellebrée dans cette église de Cérilly, le 11e juillet 1610. Signé : Villemo. »

— « *Le « Tedeum » chanté.* — Ce dimanche 25e jour de novembre, nous avons chanté le *Tedeum* en ceste église de Cérilly à l'issue des vespres, suivant le mandement de Monseigneur l'archevesque de Bourges et suivant l'instruction de l'ordre du Roy et à la louange de monsieur le duc d'Enghien de la prinse qu'il a

facte de la ville de Entargues (?), dans les païs estrangers, au moys d'octobre dernyer. Signé : Villemo. »

1647. — « Ce jeudy et jour de l'octave de Feste-Dieu, à sept heures venant à huict du soir, venons que de dire le salut qui se dict processionnellement à huict heures du soir durant l'octave du Corps de Dieu ordinairement et annuellement en ceste église de Sainct Martin de Cérilly et tous les jours la grande messe à diacres et sous-diacres comme aussy les matines et les heures canonnialles et vespres et complyes, le tout en hault dans le cœur de la ditte église, et tous les jours durant la ditte octave la procession autour de l'église, portant le précieux corps de Dieu subz la paille (?), et les jours de l'octave on le porte à la procession qui se faict les dicts jours autour de la ville et le jour de Feste Dieu on ne faict la procession qu'après la saincte messe et elle se faict et commence au partyr de l'église au grand simetière et à la route des Billons (?) à la Croix Bizat et du pié de la Croix, et on faict le tour de la ville revenant au pont. Je l'ay mys icy pour en rappeler la mémoire aux bons catholiques et les prier de prier en leurs prières pour moy. Signé : Villemo. »

— « Ce samedy et feste de sainct Pierre et Paul, 29e juin, monsieur l'official de Bourges a cellébré la saincte messe en ceste église, monseigneur l'archevesque de Bourges la cellebra aussy en ceste église le jour de sainct Estienne, 30e août 1644, où il a faict la confirmation. Signé : Villemo. »

— « *La Royaulté à Cérilly.* — Ce dimanche, 7e jour de juillet, la royaulté a esté faicte en ce lieu et ville de Cérilly dont a esté roy Charles, filz de noble Claude Monthonnet, procureur du roy en l'élection de Sainct Amand, a esté capitaine Jehan Delaspyc, advocat, fils de Mr Gilbert Delaspyc, lieutenant civil et criminel en ceste châtellenye de la Brieure, lesquels doibvent les dicts jours, le roy donner le déjeuner à tous les soldats et le capitaine le disner. Signé : Villemo. »

— *18e août. Procession à Saint Roch.* — Ce dimanche 18e jour d'aoust, nous avons mené la procession de ce lieu en l'église de Sainct Roch en la paroisse d'Urcet, comme estant le lieu de nostre paroisse de Cérilly à mesme jour de dimanche d'après la Sainct Roch, à cause de la trop grande presse le jour de Sainct Roch, et a esté menée ce dict jour par vénérable personne messire Charles Duboys, prestre de ce dict lieu de Cérilly, lequel a cellébré sa première messe en ce dict lieu le 29e apvril 1646. Signé : Villemo. »

— « *25e aoust, jour de feste de sainct Louys roy de France. Procession au couvent des Augustins de Nostre Dame de Lorette proche le Veurdre.* (Menée par Villemo. Même rédaction.)

— *30e aoust. Procession à Sainct Fiacre.* — Ce vendredy 30e jour d'aoust, jour de feste de monsieur sainct Fiacre, nous avons mené la procession de ceste église et paroisse jusques au lieu et chapelle de Sainct Fiacre, qui est chapelle actuellement de la paroisse de Sainct Aubin et de la paroisse de Gepsy, mais depuys dix ou douze ans mons[r] le curé de Gepsy en jouit entièrement par négligence de M. le curé de Sainct Aubin qui n'a pas su réserver son droict, car je say, moy messire Jehan Villemo, y ayant mené la procession de ce dict lieu depuys 1602, que les deux sieurs curés percevaient chacung an le revenu de la ditte chapelle alternativement. Messire Charles Duboys, prestre, a mené la procession aujourdhuy et moy Villemo ay gardé.

— « Ce mardy, 24e septembre, avons heu et reçu de messire Jean Andrault, chanoyne de Nostre Dame de Molins, une chazuble et deux courtibaultz (?) et le parement d'austel et le drap des mortz pour le droict de sépulture que messire Jean Andrault, sieur de Protière, avoit légué par son testament qu'il fict en sa maladye dont il est déceddé et fust enterré le mardy 13e jour d'aoust, dont il avoit ordonné par ledict testament des soubz à l'église, dont le sieur chanoyne avec Jean et Charles Andrault ses enfants, ont faict faire les dicts ornemenz. Ils ont mys les dicts ornemenz entre les mains de M[r] le Lieutenant de Laspyc, procureur fabricien, et nous en sommes servys le dict jour au service de quarantaine à l'assistance de neuf prestres oultre ceux qui ont manquez de venir qui avoient esté mandez comme le sieur curé du Villain et aultres. Signé : Villemo. »

1648. — Ce samedy 14e jour de martz, la compagnie de Chevaux-légers de monsieur de Beaujeu, appartenant à monsieur le prince de Condé est arrivée en garnison en ceste ville de Cérilly et l'aultre partye de la ditte compagnie aussy en garnison en la paroisse de Givardon ; ils sont venus de la Guerche où ils étaient aussy en garnison. Signé : Villemo. »

— « Ce mardy *12e may*, on a commencé à charger cinq charroys d'ardoises pour commencer à couvrir nostre clocher, en présence de Guy Bequas, de Jean Grandjean, escholliers, qui ont aisdé au dict chargement d'ardoises. Signé : Villemo. »

Le mardy 28e *août 1648*, après avoir enterré Pierrette Jouneau, veufve à Charles Durin, messire Lescuyer et moy Jehan Villemo

nous avons esté au chasteau du Bouys trouver monsieur de Meschatin pour avoir des gerbes de bled que ses valetz domestiques avoient prins et emportez aux dixmes dues au sieur curé qui sont les dixmes du sieur Simonnet dict le Sabotier et Pierre Dufour et Louis Grosjean, tous demeurans au village de Laffarnaud. Signé : Villemo. »

— « Ce samedy *11e jour de septembre*, messire Lescuyer, prestre curé de ceste église de Cérilly, est party pour aller poursuivre le jugement du procès de cette ditte cure à l'encontre de monseigneur l'archevesque de Bourges, et messire Guilhosme Gaignières aussy prestendant la ditte cure en ayant prins possession auparavant le dict Lescuyer. Le sieur Gaignières avoit prins sa possession le premier qui fust le vendredy 6e jour de juin 1646 et le dict sieur Lescuyer ne l'a prins que le vendredy 1er jour du moys de juin dont le sieur Gaignières a tousiours jouy des revenus de cette ditte église jusques au dernier jour de martz 1647, que le dict sieur Lescuyer a *obtin* par jugement à Parys la reconnaissance à luy adjugée d'où le dict sieur Lescuyer a reçu les dixmes dont le dict sieur Gaignières et luy estoient demeurés d'accord et avoient passé compromis ensemble et signé par lequel ils m'ont bailhé à moy messire Jehan Villemo prestre viquaire de l'eau béniste pouvoir des dicts droicts dans tous les dixmes dépendans de ceste ditte cure pour le compte de celuy à qui ils seront adjugez et que j'ay faict assensez à Mr Jehan Thévenard sieur de la Cave et du Puy à la quantité de trente quatre septiers et demy le tout faict tout entièrement et comprins le dixme du sainct, aussy les dixmes du Mont, celuy du dixme des novalles dans les environs, dixmes qui se lèvent dans ceste paroisse et les novalles de Soulisse et de Faye dont il est faict retenue environ de vingt septiers pour payer des dixmeurs comme ayant été saisi par le fermier des dixmes mesmes à huict sous le modurier dont Mr Pierre Berthomier dict Blaizon hoste habitant de ceste ville de Cérilly, a esté adjudicataire du dict bled vendu et ayant compté ensemble. Ledict sieur Lescuyer a aussy reçu six obligations dont le sieur de la cave estoit dixmier pour la ditte année 1646, s'élevant à la quantité de trente quatre septiers et demy dont moy Villemo susdict je crois être quitte et déchargé par le moyen du reçu que m'a fait le dict sieur Lescuyer à la ditte obligation donnée par le sieur Thévenard, dixmier pour la ditte année 1746, m'estant obligé en mon nom d'assurer la rentrée de leurs revenus. Signé : Villemo. »

— « Le lundy 12e jour d'octobre 1648 on a mys le cocq sur la

pointte du clocher de ceste église de Sainct-Martin de ceste paroisse comme fesant couvrir le clocher d'ardoises comme ayant esté enlevé depuys l'année dernière en mesme saison que nous sommes à présent par deux mestres charpentiers estrangers dont l'ung s'appelle le macconoys et l'aultre s'appelle Charraud, heux deux ayant entrepris la charpente et le relèvement du dict clocher et ce, soubz les procureurs fabriciens pour lortz qui est l'ung Mr Gilbert de Laspye lieutenant criminel en ceste châtellenie de la Brieure et l'aultre Blaize Bord qui firent le dict marché avecque les dicts charpentiers et les ont bien payés, Jehan Villemo dit Grand Jean et Louys aussy charpentiers de cette ditte paroisse estant de *pocection* du dict marché avecque les dicts charpentiers estrangers. Le dict sieur de Laspye austrement appelé le lieutenant Boulhon et le dict Bort furent nommez fabriciens pour faire la ditte charge par Mr Gilbert Advenyer substitut du procureur du Roy en ceste châtellenie de la Brieure et notaire royal ; estoient fabriciens avant heux le dict sieur Advenyer et Philippe Suchault demeurant au Petit-Cloux. Ceste ditte charge fust bailhée aux nouveaux procureurs fabriciens le 1er janvier 1645 et nostre clocher qui estoit de pierre de taille qui estoit de l'aulteur seulement l'éguilhe de soixante et dix sept pieds à compter à prendre l'éguilhe au commencement où on a commanser le plus bas du boys du clocher de boys à présent faict. Les dicts sieurs Lieutenant et Suchault ont nommez depuy janvier dernier présent an 1648 Mr Jacques Duboys, appothicaire et André Thomas aux fonctions de procureurs fabriciens en leur place, c'est heux qui fonct couvrir le clocher d'ardoise, le dict clocher estoit tombé par terre depuys le Dimanche 29e jour janvier 1645 à sept heures du mastin et par l'impétuositez du grand vand qui a tout gaster toutte la couverture du cœur et celle de nostre Dame et plusieurs chapelles comme celles des Pinonnière et celle des Bonneau, et de l'austre costé celle de Sainct-Jehan et de Sainct-Fiacre ; à l'heure qu'il tombay par terre, moy mesme Jehan Villemo prestre viquaire de la viquairie de l'eau béniste je disois la passion au grand hostel, j'ay entendu les contrepoids de l'horloge tomber dans le dict horloge dont il fut tout brizé et fust contrainct de me réfugier sous l'arcade du costé de l'hostel de nostre Dame avec Mr Jehan Jouneau segretin et deux ou trois autres qui sonnoient les cloches. Le mesme jour le grand vand abatty plusieurs bastiments et plusieurs autres clochers comme celuy de Vitré et une partye de l'église de Louroux-Audement et un peu de celuy de Couleuvre. J'ay mené la procession de ce lieu de Cérilly le lende-

main jour de Lundy à nostre Dame de Lorette proche Veurdre qui est paroisse de Chasteau. Signé : Villemo. »

— « Nous avons dict le Jubillé universel et nous en avons faict l'ouverture en ceste église le dimanche quinzième jour de ce présent moys de novembre 1648 et finny le dict moys et dernier jour. Nous avons faict deux processions comme il est porté par la bulle dont la première nous l'avons mené le dict présent jour de l'ouverture incontinent à l'issue des vespres, le dict jour du quinzième novembre nous avons exposé le Sainct Sacrement devant que de mener la procession généralle qu'on a mené à l'entour de la ville et après la procession on a chanté le Salut à mesme temps à cause de l'assistance du peuple qui estoit en présence et assistant et nous avons continué tous le jours à cinq heures du soir où tous les peuples de la ville et franchize assistoient en plus grand nombre et dévotion qu'ils pouvoient ; la segonde procession nous l'avons faictte le dimanche segond du jubillé qui est le 22e novembre, nous avons mené la segonde procession à la nostre Dame au milieu de la ville et avons passé par le portal Mistodin et achevé le reste par-dessus les fossez et au pont et à l'église ; on a commencer à bailher la Saincte Communion le dict jour de dimanche 22e Novembre et feste de Saincte Sésille et continuer à bailher la Saincte Communion tous les jours de la semaine prochaine jusqu'au dernier jour du jubillé qui sera le dimanche 29e du dict moys, à vespres. Celuy qui voudroit gagner le Sainct Jubillé il fault qu'il soict disposé à assister à l'heure des dittes processions et aussy de faire les mercredys, vendredys et samedys de la première ou de la segonde semaine de pieuses visittes aux austels qu'on a dédié en ceste église pour faire les stations qui sont au nombre de neuf. 1° le grand hostel où est le Sainct Sacrement et l'austel de Nostre Dame et celuy de Sainct Jehan dont les susdittes stations se feront le mercredy : pour le vendredy les stations se feront devant l'austel de St Michel et devant l'autel de Saincte Anne et devant l'autel de Saincte Marguerittc qui est au-dessoubz de Saincte Anne, et le Samedy les stations se feront devant l'austel de Nostre Dame de Pytié et de Sainct Nycollas et de Sainct Roch. Signé : Villemo. »

— « *Chasuble donnée.* — Ce jour de Sainct Thomas, 21e décembre 1648, Mr Advenyer, substitut de monsieur le Procureur du Roy en ceste châtellenie de la Brieure, a bailhé a ceste église de Sainct Martin une chazuble, une estolle et manipule qu'il a faict faire à Lion et l'a apporté luy même, qui est de coulleur serize,

qui est de satin de soye avec la Croix en broderie où c'est qu'il a faict appliquer les armes de la ville qui sont trois espis de bled, et aussy ses armes de l'austre costé de la Croix, l'estolle et manipule de mesme étoffe en considération de la somme de 24 livres que deffuncte madame la Révérende (?) Becquas, sa tante avait légué par son testament de dernière vollonté et qui devoit servir aux procureurs fabriciens pour les biens de l'Eglise, et la ditte chazuble a esté myse entre les mains de Mr Jacques Duboys, appothicaire et André Thomas qui sont à présent procureurs fabriciens de ceste église à partyr de ce jour en présence de messire Jehan Villemo, prestre viquaire de la viquairie de l'eau bénistte. Jehan de Beauquayre, escuyer, sieur du Bouchet, avoit aussy donné une chazuble de coulleur orange à ramages avec l'estolle, manipule et voille et aussy deux *oulictz* ou coussinets de mesme coulleur. Et le dict don du sieur du Bouchet fut faict le dimanche et feste de Sainct Françoys, 4e jour d'octobre 1643... Je prie ceulx qui se serviront des ornementz de l'église priez Dieu pour les bienfaicteurs d'Eglise et pour les trépassez. Je cotte céans les deux dons cy-dessus ensemble et ay faict signer le sieur Advenyer soubz le prestre indigne. Signé : Villemo prestre indigne, Advenyer. »

(*A suivre.*) Georges Bodard.

CHRONIQUE

Trésaguet et Mac Adam. — On se dispose, paraît-il, à élever dans la cour de l'Ecole des Ponts et Chaussées, à Paris, un buste à la mémoire de l'ingénieur Trésaguet de l'Isle (1). Avant l'ingénieur anglais Mac Adam, il employa le procédé d'empierrement des routes qui a injustement reçu et conservé le nom de macadam. Les Anglais ont tellement l'habitude de prendre à nos dépens que nous passerons condamnation sur cette usurpation déjà vieille. Nous ferons encore ce sacrifice à « l'entente cordiale ». Au surplus, si nous évoquons aujourd'hui le souvenir de ce terrain certainement battu, c'est pour

(1) Une commission a été instituée au Ministère des Travaux publics pour rechercher tout ce qui a trait à l'ingénieur Trésaguet de l'Isle, le premier qui ait essayé de modifier au point de vue technique la question de l'entretien des voies de terre.

faire remarquer que Trésaguet de l'Isle n'est pas un inconnu chez nous. M[e] *Octave-Jean-François Trésaguet de l'Isle* était sous-ingénieur des Ponts et Chaussées en la Généralité de Moulins, lorsque le 26 juillet 1747, en l'église Saint-Pierre des Ménestraux, il épousa *Marie-Françoise Duval*, fille de Pierre-Michel Duval, secrétaire des Commandements de feu Madame d'Orléans, douairière, et de dame Françoise de Hugo (qui signe Hugot). A ce mariage assistèrent : M[r] Mathurin Jacquet, entrepreneur des ouvrages du Roi ; Joseph Auzillion, secrétaire de Monseigneur l'Intendant ; M[r] Michel Duval, père de l'épouse ; Dame Françoise Hugot, sa mère ; Jean-Noël Duval et Marie-Anne Duval, frère et sœur de la mariée.

L'acte que j'analyse en ce moment (1) nous apprend que notre ingénieur était fils de feu Octave Trésaguet, ingénieur du Roi, mort à Nevers, sur la paroisse Saint-Etienne, à une date qui n'est pas indiquée, et de dame Elisabeth « Fio de Ravantys ». Nous allons voir par les actes dont le résumé suit que Trésaguet de l'Isle appartenait à une famille d'ingénieurs.

Trésaguet de l'Isle, dont le nom se trouve écrit aussi Tressaguet et Trezaguet, habitait avec sa jeune femme sur Saint-Pierre des Ménestraux, succursale d'Iseure. Il y eut les enfants suivants :

1° *Marguerite*, née le 6 avril 1748, baptisée le 11 ; parrain, Pierre Duval, son grand-père ; marraine, damoiselle Marguerite Rousielle, femme de M[e] Vincent, architecte, représentée par « Marianne » Duval, fille de Pierre.

2° *Jacques Henry*. Né le 16 avril 1749, il fut le lendemain tenu sur les fonts baptismaux par son oncle Jacques-Henri Trésaguet, ingénieur du Roi, et par Jeanne-Françoise Duval, née Hugot, sa grand'-mère.

3° *Pierre-Marie*, né le 8 et baptisé le 9 août 1751. Il eut pour parrain : Pierre-Marie Micault, entrepreneur des ouvrages du Roi, architecte de M[r] le Duc de Nevers ; et pour marraine : « Marianne » Duval, femme de M[r] Fleury, écuyer, seigneur de Monmarin. Tous deux absents furent représentés.

4° *Marie-Anne*, vint au monde le 15 juillet 1752. Dès le lendemain elle fut présentée au baptême par les mandataires de M[r] Jean-François Rousset, ancien ingénieur du Roy, et de Mademoiselle Marie-Anne Duval.

(1) Voir pour cet acte et les suivants : Arch. municipales de Moulins, registres : 482, 1747, p. 27 ; 1748, f° 13 r° ; 1749, f° 14 r° ; 1751, p. 26. — 483, 1752 ; 1753, p. 53 ; 1755, p. 58. — 484, 1760 ; 1763, p. 27. — 488, 1784, p. 72, 100. — 489, 1785, p. 110 ; 1787. — 496, 1785. — Arch. Iseure, GG, 24, 1759.

5° *Anne*. Elle naquit le 28 juin 1753 et comme on craignait de la perdre, Mr Choquet, maître-chirurgien, s'empressa de l'ondoyer à la maison. Toutefois, le jour même, elle put être portée à Saint-Pierre des Ménestraux, pour les cérémonies du baptême, ayant pour répondants devant la Sainte Eglise : François Meunier, tailleur de pierres, qui signa l'acte, et Anne Couturier, femme du boulanger Charles Charbonnier, laquelle déclara ne savoir écrire.

Devenu veuf, « Jean-François Trésaguet de l'Isle », qu'on trouve qualifié tantôt sous-ingénieur et tantôt inspecteur ou encore architecte, inspecteur à la conduite des ouvrages de la ville de Decize, entrepreneur des ouvrages du Roy, épousa en l'église Saint-Pierre d'Iseure (Arch. communales d'Iseure, GG, 24, f° 265), le 19 août 1759, Damoiselle *Marie-Rose Michel de Royer*, veuve de Joseph Philippe de Celière (alias Celier), en son vivant capitaine des grenadiers dans le bataillon de milice de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis. Marie-Rose était fille de Charles Michel, seigneur de Royer, conseiller du Roy honoraire en la Sénéchaussée de Bourbonnais et Siège présidial de Moulins et de feu dame Catherine Beraud du Réray. A la cérémonie furent présents : Messieurs Charles Michel de Royer, Sébastien Michel de Bellecour, père et oncle de l'épouse ; Messire Paul Leclerc, ingénieur du Roi ; Messire Nicole de Morigny, président-trésorier de France ; Pierre-Marie Micaud, architecte, beau-frère de l'époux ; Robert Arnaud, entrepreneur des ouvrages du Roi, et autres parents et amis qui ont signé l'acte.

De ce second mariage vinrent les enfants suivants, baptisés comme leurs frères et sœurs du premier lit en l'église Saint-Pierre des Ménestraux.

6° *Claude*. Il fut baptisé, sous conditions, le 29 mai 1760, jour même de sa naissance, après avoir été ondoyé à la maison par le sieur Auberger, chirurgien. Les parrain et marraine, absents et représentés, furent : Mr Claude Michel de Royer, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Quercy, oncle maternel de l'enfant ; et Marguerite Rousset, femme du sieur Micault, architecte de la ville de Nevers.

7° *Claudine*, baptisée le 30 mai 1761. Parrain : Henry Trésaguet, Ingénieur en chef de la Généralité de Berry. Marraine : Claudine Michel de Royer. Parrain et marraine étant absents, furent représentés.

Le 3 septembre 1784, en la même paroisse, « Claudine Trezaguet de Lisle » épousa Me Pierre Delaire, avocat en Parlement, fils majeur de feu Jean-François Delaire, bourgeois, et de dame Madeleine Treille.

8° *Françoise*, naquit le 8 avril 1763 et fut baptisée le même jour. Son parrain fut Messire Gabriel Michel de Royer, chevalier de l'Ordre de Malte et premier Ecuyer du Grand Maître. La marraine fut : Dame Françoise Michel, veuve de Mr « Alaroze de Labrenne », vivant capitaine d'Infanterie. Tous deux furent représentés.

« Françoise Tresaguet de Venise » épousa avant 1784 Mr Jean-Baptiste Faullain de Banville, ingénieur des Ponts et Chaussées, fils de Jean-François Faullain de Banville du Vaindre et de dame Marie-Jacqueline Cabieul de Vertelonde. De 1784 à 1787 elle eut trois enfants baptisés à Saint-Pierre des Ménestraux et elle compte parmi les ascendants du poète Théodore de Banville. Quant au véritable inventeur du macadam, on peut dire qu'il... traça la route à son poétique descendant. C'est à Moulins qu'il est mort, ainsi que nous l'apprennent les registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestraux :

Jean-François-Octave Trésaguet de l'Isle, ancien sous-ingénieur-architecte du Roy, décédé la surveille, fut inhumé au cimetière de Saint-Pierre des Ménestraux, le 15 janvier 1785.

Et voilà comment nous pouvons revendiquer un peu comme nôtre l'inventeur français du macadam, filé et baptisé à l'anglaise de l'autre côté du détroit. Après tout, pourquoi ne dirait-on pas du *trésaguet ?* Ce serait justice et tout aussi joli, mais ce serait trop français au temps des snobs et des snobinettes.

A propos des Lalière. — Nous avons reçu de notre excellent confrère M. le chanoine Reure, si documenté sur la frontière forézienne-bourbonnaise, une aimable lettre de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« Je viens de lire, dans le récent *Bulletin de la Société d'Emulation*, votre *Contribution à l'Héraldique bourbonnaise ;* j'y ai trouvé la mention d'un Vitri-Lalière ou Vitri-Larière qui m'était absolument inconnu : « Henrich de La Lière, prieur de Ris : *d'argent au lion d'azur* ». Dans mon *Histoire du château et des seigneurs de Lalière*, j'avais déjà cité trois Lalière prieurs de Ris : Jean, fils de Philippe de Vitri et de Luques de Chantellot, vivant dans la seconde moitié du XVe siècle ; Jacques, chancelier du Bourbonnais, d'Auvergne et du Forez, mort en janvier 1515 ; Jacques, second du nom, abbé d'Evron, mort probablement en 1555, mêlé, comme ses frères Jean et Louis, à la révolte du connétable de Bourbon. Je constatais même, à l'occasion du second, que le prieuré de Ris était devenu une sorte de fief héréditaire dans cette famille. Or voici, chose bien curieuse, un quatrième Vitri aussi prieur de Ris, car je ne doute pas que M. Duchon n'ait bien lu *Henrich*. L'armorial de G. Revel ayant été fait entre 1440 et 1450, du moins d'après une note de La Mure, ou plutôt sur La Mure (II, 919), cet Henrich peut se placer, ou immédiatement après, ou immédiatement avant Jean de Vitri, prieur de Ris. En tout cas, voilà qui est pour moi d'un grand intérêt, et je tenais à vous remercier de

cet article. Les armes réelles des Vitri-Lalière sont : *d'azur au lion d'argent;* M. Paul Duchon blasonne, d'après Revel : *d'argent au lion d'azur*.

« La Diana possède une fort belle copie de la partie *forézienne* de l'Armorial de G. Revel, et le Forez a été plus heureux que l'Auvergne et le Bourbonnais ; car, sur 54 vues, huit seulement n'ont pas été exécutées. »

De son côté, M. Paul Duchon, à propos de Jehan de Murat, bâtard d'Alsace, fait remarquer que l'oiseau indéterminé représenté sur son dessin est, dans Guillaume Revel, une cigogne fort bien peinte. Ainsi donc, Jean de Murat, bâtard d'Alsace, portait en ses armes celles de son père (1), avec une bande de gueules pour brisures et une cigogne pour rappeler l'Alsace, pays où il était né. On sait que la cigogne est l'oiseau alsacien par excellence. Et après tout, étant donné que Messire Jehan était..... de la main gauche, cette cigogne, contrairement à toutes les règles de l'histoire naturelle, ne serait-elle pas en même temps..... une grue ?

Philippe TIERSONNIER.

BIBLIOGRAPHIE

Charles de Togues, seigneur de la Motte des Noyers en Bourbonnais, par Louis MONTAGNE. Moulins, Etienne Auclaire, 1909.— Les lecteurs du *Bulletin* se souviennent certainement de l'histoire épique, pittoresque et mouvementée du seigneur de Togues. M. Montagne a bien voulu en effet nous donner la primeur des principales parties de son ouvrage, et l'on sait avec quelle conscience d'érudit et quel patriotisme de bon français notre confrère a su faire revivre et le défi de Barletta et la valeureuse silhouette du gentilhomme bourbonnais d'antan. On aurait tort de croire que la plaquette que nous annonçons ici est un simple tirage à part. C'est mieux que cela. Aux pages déjà connues et soigneusement revues s'ajoutent des chapitres entiers, tels ceux qui traitent des fêtes du quadricentenaire de Barletta, du Fieramosca de la Légende opposé à celui de l'Histoire et de divers épisodes de la vie de Charles de Togues. Cette brochure, fort bien présentée par l'imprimerie Auclaire, mérite toute l'attention des amateurs de curiosités bourbonnaises.

Ph. T.

(1) Les Murat, seigneurs de Bunsac, Enval, Ségur, etc... en Auvergne, portaient *losangé d'or et d'azur*, ce qui est presque identique aux armes de nos Murat en Bourbonnais : *échiqueté d'or et d'azur*. Leurs blasons respectifs signalent d'eux-mêmes une primitive unité d'origine.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 MAI 1909

PRÉSIDENCE DE M. DELAIGUE.

ÉTAIENT présents : M. le chanoine BERTHOUMIEU, MM. BOUTAL, CAPELIN, R. CHABOT, le docteur CHOPARD, DÉNIER, FOURNIER, GÉDEL, L. GRÉGOIRE, TIERSONNIER.

— S'étaient fait excuser : Mme la comtesse DE FRADEL, Mlle F. DE BONAND, MM. BERTRAND, abbé CLÉMENT, CRÉPIN-LEBLOND, L. DELINIÈRE, FAULQUIER, FLAMENT, GRÉGOIRE, MITTON et P. THOMAS.

— Le Président souhaite la bienvenue à trois de nos confrères qui assistent pour la première fois à nos réunions : MM. BOUTAL, CHOPARD et GÉDEL. Il signale le décès de MM. CORDEZ et DES GOZIS, deux membres regrettés de notre Compagnie : l'un attentif à nos études, très lettré et curieux de toute question artistique, l'autre écrivain érudit, chercheur consciencieux, s'étant surtout spécialisé dans l'étude du *Vieux Montluçon* et de ses habitants.

— Après lecture du dernier procès-verbal, M. TIERSONNIER communique une aimable lettre de M. DEROST, imprimeur à Marcigny, dans laquelle celui-ci fournit d'intéressants renseignements concernant le manuscrit de *La Ligue en Charollais et en Brionnais*, par Jean GRÉGAINE. Ce n'est pas le manuscrit original qu'il possède, comme il a été dit par erreur dans le précédent procès-verbal, mais une copie scrupuleuse faite sur un manuscrit du XVIIIe siècle, qui est lui-même une copie de l'original aujourd'hui disparu. Il donne en outre de précieuses indications relatives audit Grégaine. M. MORAND et M. DEROST font observer l'un et l'autre que, p. 100 du dernier procès-verbal, l. 20, il faut lire *mauvaise prise* au lieu de *mauvais prix*.

— Correspondance : — Lettres : de M. le Président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, acceptant l'échange des publications de notre Société ; — de M. Paul DUCHON, qui demande, au sujet du *Trenorciense monasterium* relevé dans Dom BOUQUET, si ce

monastère ne serait pas le monastère de Tournus, dont dépendait Saint-Pourçain. Une note de M. FLAMENT indique que « c'est bien du monastère de Tournus (Saône-et-Loire) qu'il est question. Quant au monastère de Trezelles, ce doit être celui qui s'appellera plus tard Prieuré de Floret, et dépendra, à la fin du XVIIIe siècle, des Minimes de Moulins » ; — du docteur FABRE, de Commentry, demandant que la Société tienne des séances de jour ; — de M. PLAINCHANT, accusant réception de la communication qui lui a été faite au sujet du monument d'Achille Allier ; — demande d'une subvention en faveur du monument que doit élever le Comité constitué à Moulins en l'honneur de notre regretté confrère le colonel Laussedat. (Renvoyé à la Commission des Finances.) — Circulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, demandant qu'en présence de l'incendie qui vient de frapper les Archives départementales de Pau, la Société d'Emulation s'associe à un vœu réclamant de la part des pouvoirs publics des mesures pour mettre à l'abri des risques d'incendie les riches dépôts d'archives des divers départements. La Société s'associe à ce vœu.

— Ouvrages offerts : de M. l'abbé DESNOIX, *Histoire de Saint-Gilles*. — De M. MONTAGNE, *De Carcassonne à Gênes et à Milan ; Notice sur l'hôpital d'Hérisson ; La cuisine du château de Montphan*. — De Mlle L. DUCHET, *Les Frères Favier de Montluçon*. — De M. LEFÈVRE-PONTALIS, *Congrès archéologique de France*, 74e session, tenue à Avallon en 1907. — De M. Léopold BERNARD, *Claire Bergeron*. — De M. Paul RAYMOND, *Le Diluvium*, conférence sur les pierres-figures. — De M. RAYMOND, imprimeur à Saint-Pourçain, deux albums de cartes postales intéressant notre région.

— Travaux déposés : De M. le chanoine REURE, *Sur l'arrestation de Jean et de Michel de Lingendes à Charlieu*. (Complément de la note lue par M. Morand à la dernière séance.) — De M. R. DE QUIRIELLE, *Une charte de 1528 scellée du sceau de Louise de Savoie, duchesse de Bourbonnais*.

— Lecture est donnée du compte rendu des publications, fait par M. FLAMENT :

« — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XII. MM. Jeanton et Martin font l'histoire du château d'Uxelles (Saône-et-Loire, commune de Chapaize, arr. de Mâcon), dont furent seigneurs au XIVe siècle, les Saint-Germain, d'une famille bien connue plus tard en Bourbonnais sous le nom de Saint-Germain-d'Apchon. La seigneurie d'Uxelles était tombée entre leurs mains par le mariage, au début du XIVe siècle, d'Artaud de Saint-Germain avec Isabelle, fille unique de Pierre de Blanot, seigneur d'Uxelles, et elle en sortit à la fin du même siècle par le mariage de Marguerite de Saint-Germain avec Pierre de Trézettes. Je note, parmi les autres seigneurs d'Uxelles, Antoine Du Blé, lieutenant pour le roi en Bourgogne, gouverneur de

Chalon de 1601 à 1611, lequel, entre autres enfants qui lui naquirent de son union avec Catherine-Aimée de Bauffremont, eut une fille, Angélique, qui fut religieuse à Saint-Menoux, où elle fit profession en 1603. Une autre Du Blé, nièce de celle-ci, Marie-Constance, fut abbesse de Saint-Menoux (1648), avant de l'être de Faremoutiers, dans la Brie, où elle mourut en 1685.

« — *Revue du Berry et du Centre*, avril 1909. Dans un article de quelques pages, assez superficiel, M. Jeny signale les divers points du passage de Jeanne d'Arc en Berry : on trouvera là, du moins, le titre de quelques articles relatifs à cette question.

« — *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, n° 81. Compte rendu, par M. Laurain, d'un livre de MM. l'abbé Ledru et Vallée : *La Maison de Faudoas*. Un membre de cette famille, François de Faudoas d'Averton, épousa, en 1602, Catherine de Thomassin, dame de Gayette, dont il eut une fille, mariée à François de Rochechouart, marquis de Bonnivet. Les auteurs du livre donnent d'intéressants renseignements sur François de Faudoas, créé bailli d'Alençon par Marie de Médicis, et auquel le Bas-Maine doit de posséder, au bourg d'Averton, un des types les plus remarquables de l'architecture de la Renaissance attardée.

« — *Bulletin de la Diana*, t. XVI, n°s 2-3. Discours de M. le chanoine Reure, délégué de la *Diana*, à l'inauguration du monument d'Honoré d'Urfé, élevé à Virieu-le-Grand, le 21 septembre 1908. Notre confrère résume, avec cette précision élégante que nous lui connaissons tous, la vie d'Honoré d'Urfé en Bugey, depuis sa sortie de prison, en 1595 (après ses efforts dans le Forez en faveur de la Ligue), jusqu'en 1625, année de son départ de Virieu-le-Grand. En passant, M. Reure montre comment l'on a tort de croire qu'Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand, mariés sans amour, vite fatigués l'un de l'autre, n'auraient rien eu de plus pressé que de se séparer ; les deux epoux vécurent, au contraire, quatorze ans ensemble, rarement à Virieu, le plus souvent à Paris et à Châteaumorand ; ce n'est que vers 1614 qu'Urfé, s'éloignant peu à peu de Diane, s'installa à Virieu, dans le château où M. Reure évoque en quelques lignes la vie de son héros. — Je signale, dans le même numéro de la *Diana*, le programme de l'excursion que feront nos voisins, le 2 juillet 1908, à Ambierle, Saint-Haon-le-Chatel et Boisy, et qui intéresserait certainement ceux d'entre nous qui pourraient y prendre part.

« — *Revue d'Auvergne*, 26e année, n° 1. Étude de M. Boyer-Vidal sur Besse-en-Chandesse (ou Chandèze), vieille petite ville située à 32 kilomètres à l'est d'Issoire ; il y avait au village voisin de Chandèze une seigneurie qui appartint au XVIIe siècle à la famille Besseyre, aujourd'hui représentée en Bourbonnais par les Besseyre des Horts. — On lira avec profit pour l'histoire du Bourbonnais, dans la même revue, la suite d'une étude de M. Marcellin Boudet sur *Cournon et ses chartes de franchise* (Cournon, Puy-de-Dôme, canton de Pont-du-Château). On y verra en effet la mise en œuvre de documents sur le séjour des Anglais en Forez et en Auvergne, sur Louis II de Bourbon, sur les Lavieu, etc.

« — *Bulletin de la Société philomatique de Paris*, 1908. Page 103, une bonne *Notice sur Aimé Laussedat*, par G. Perrin.

« — *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, compte rendu de l'excursion archéologique, tome 28, page 94. On y lit que les d'Hauteville vendirent le fief du Jardin, en 1786, à Mathieu-Louis-Simon de l'Essart, écuyer, trésorier de France à Moulins. »

— M. l'abbé Clément rend compte des ouvrages suivants :

« — *La Société Française d'Archéologie* vient de publier le compte rendu du congrès annuel archéologique de France, qui s'est tenu en 1907 à Avallon. C'est un superbe volume de 713 pages, avec nombreuses et superbes illustrations. En qualité d'inspecteur de ladite Société, je l'offre, au nom de M. Lefèvre-Pontalis, à notre bibliothèque. Dans ce volume, qui intéresse les archéologues de la région par les descriptions savantes des églises d'Autun, de Vézelay, etc., se trouve une étude des plus instructives sur « les aqueducs romains en Gaule ». L'érudit auteur, M. Adrien Blanchet, passe en revue toutes les provinces romaines dans lesquelles des fragments d'aqueducs ont été découverts. C'est ainsi qu'il consacre une page à ceux de l'Allier et qu'il rappelle la découverte d'aqueducs romains à *Vichy* (pages 385, 388) ; à *Néris* (388, 441) ; à *Vieure* (441) ; à *Monetay-sur-Allier* (441).

« — *Le Bulletin monumental*, organe officiel de la Société Française d'Archéologie a publié dans son dernier numéro de 1908 la suite de l'étude de M. Anthyme Saint-Paul sur l'architecture française et la guerre de Cent Ans. Les chapelles édifiées par nos ducs dans l'église de Souvigny (p. 408) y sont mentionnées.

— M. Villeneuve envoie un jeton de la communauté des marchands fréquentant la Loire, et daté de 1626, trouvé à Vichy, dans l'Allier. Un jeton pareil, de 1657, a été trouvé dans la Sioule en 1906 et présenté à la Société par M. Grégoire. Cette communauté des marchands était extrêmement puissante, elle avait son siège à Orléans et ses archives, très importantes, sont aujourd'hui au dépôt départemental du Loiret. (Cf. P. Mantellier, Histoire de la communauté des marchands fréquentant la Loire... *Orléans*, 1863-67. 2 vol. in-8°.)

— M. Flament communique :

Une sentence arbitrale rendue, le 7 décembre 1792, au profit de Claudine Deshaires, veuve de Jean-Marie Baudot et mère du conventionnel Marc-Antoine Baudot. Ce document fait partie du fonds du tribunal du district du Donjon (Arch. de l'Allier, L. 1243), où il fut déposé en février 1793 par les arbitres. Le tribunal arbitral, création de la Constituante, et qui était composé d'amis et de parents choisis par les parties, était destiné à empêcher que des débats d'ordre intime et pouvant être arrangés à l'amiable, ne fussent portés devant les tribunaux. Il s'agit en l'espèce d'une contestation entre Claudine Deshaires, demeurant alors au Donjon, et son fils, Chrysostome Baudot, homme de loi à Saint-Léger-des-Bruyères. Celui-ci faisait à sa mère une pension alimentaire de 500 l. que Claudine Deshaires jugeait insuffisante depuis l'élévation du prix de toutes les denrées et sur laquelle il lui était même dû plusieurs termes. Chrysostome prétendait ne pouvoir accueillir la demande de sa mère sans la participation de ses frères et sœurs. Les arbitres, Pierre Gay-Lamignance, commissaire près le tribunal du district, Gaspard Méplain, avoué, François Papon, procureur, syndic du district, et Etienne Capelin, propriétaire, demeurant à la Broche, paroisse de Molinet, jugèrent « que, pour être statué légalement sur le supplément de pension requis par la mère Baudot, elle sera tenue d'appeler ses autres enfants aux risques, périls et fortune de qui il appartiendra pour faire statuer s'il y a lieu sur ledit supplément à sa

pension alimentaire ; que néanmoins et provisoirement, sans que rien puisse nuire ni préjudicier aux droits des parties, Chrysostome Baudot sera tenu de payer à Claudine Deshaires, sa mère, tous les termes échus de la pension alimentaire réglée entre eux et continuera de lui payer les termes à écheoir aux époques fixées ». Ce Chysostome ne figure pas sur le tableau généalogique qu'a donné M. Trimoulier dans son récent ouvrage. Quant à Marc-Antoine, dont il n'est pas question spécialement ici, il venait d'être élu membre de la Convention et habitait à Paris.

— M. Tiersonnier présente un silex de l'âge de la pierre taillée, trouvé par M. Bauchard sur sa propriété des Guillaudons, commune de Saint-Plaisir (Allier). M. le docteur Chopard émet l'opinion que c'est un couteau provenant des fameux ateliers du Grand Pressigny. C'est aussi l'avis de M. Bertrand, conservateur du Musée. — M. Tiersonnier donne ensuite des renseignements sur le rôle joué au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851, par M. *Vernoy de Saint-Georges*, un bourbonnais d'origine, alors directeur de l'Imprimerie Nationale. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

— M. le docteur Chopard déplore la démolition récente de vestiges du couvent des Célestins de Vichy. (Voir le présent *Bulletin*).

— M. Louis Grégoire entretient la Société d'une proposition faite par la maison S. A. D. A. G. de Genève en vue d'imprimer un bulletin de souscription pour diverses œuvres. On pourrait l'utiliser en faveur de l'*Armorial* de Guillaume Revel, dont la *Revue d'Auvergne* a eu l'idée d'entreprendre la publication. La Société prie M. Grégoire de communiquer à M. le docteur Roux, de Riom, la proposition faite.— M. Grégoire signale les pièces suivantes :

19 novembre 1615, vente par Gilbert Bouteron et Nicolas son fils, communs personniers, laboureurs de la paroisse de « Montellys », à Me Pierre Fouchier, sieur des Quentins, d'une maison et dépendance au village des Bournlez. Cornyer et Cantat, notaires à Moulins.

Vente d'une maison et deux petits jardins, sis au village Roussat, par Hugues Roux, fils de Blaise et de Marie Tain, laboureur de la paroisse de Chemilly, village du Roussat, à noble Pierre Callier receveur des aydes et tailles de Bourbonnais, demeurant à Moulins. 21 novembre 1623, Chassin notaire.

Le octobre 1579, de La Vauvre, notaire à Moulins. Vente d'une maison, vigne et pré au village de Montilly, par Me Claude Sauldoys, notaire à Moulins (fils de dame Péronnelle Desfillets qu'il avait acquis de Jean Charbon dit Le Noir) à Me Antoine Fouchier, bourgeois de Moulins. 3 mars 1550. Investiture et quittance de la dite investiture de l'acquisition ci dessus, par le receveur de la vicairie de La Magdeleine-les-Moulins. — 3 novembre 1555, investiture et quittance des droits de lods payés au fermier du prieuré de Montilly.

Devant le châtelain de Bessay, Chassin, notaire, 19 avril 1625. Revente du champ Peschelin, dépendant des Guilleminots, par Etienne Matherat, maître de poste aux Echerolles, à noble Pierre Caillier, sieur du Moûtier.

Vente par noble Charles Lavenyer, sieur de La Faloterie (Yzeure),

docteur en médecine, à Claude Perrin, jardinier au village des Bataillots, de 2 boisselées de terre. 12 août 1695.

19 décembre 1685, vente par Mathieu Beauregard, marchand sergier à Moulins, et sa femme, à Damoiselle Lavenier, de Moulins, de divers héritages.

Acquisition d'une œuvre de vigne par Antoine Blondeau, des consorts Ducros, tous de Moulins, 27 novembre 1660.

25 novembre 1557, copie d'une reconnaissance au terrier de Saint-Menoux.

22 septembre 1592, acquisition du Champ Herbaut, au terroir de Belouze, au profit de M. Antoine Foucher, et le 12 novembre 1592 résiliation de cette vente.

28 mai 1572, acte Bernachier notaire, devant Jehan Paulin sg^r de La Mousse garde du scel royal de la sénéchaussée de Bourbonnais, portant acquisition d'une maison près le bourg de Montilly et diverses pièces de terre, par Me Antoine Fouchier, sur Pierre Boucheron l'aîné, dit Pyon, et son fils Gilbert.

26 février 1572, Bernachier notaire, acte relaté par Gilbert Bergier, sg^r de Guillotière et de Besnay, garde du scel aux contrats de la sénéchaussée de Bourbonnais. Acquisition de terres au terroir de Belouze, par Me Antoine Fouchier, sur Colette Varenne, veuve d'Estienne Rissien et Jacques Varennes.

— MM. J.-B. Boudeville, Louis Mazzia, Edouard Michel des Modières, Georges Griffet de la Baume, sont élus membres titulaires.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Jean-Baptiste Burelle, juge au tribunal de la Châtre, par MM. Dénier, Flament et Grégoire. — M. Lucien Chambron, avenue Nationale à Moulins, par MM. Tiersonnier, Morand et Mme la Ctesse de Fradel. — M. André Lebey, homme de lettres, 20, rue Chalgrin, Paris, par MM. Dénier, Flament et Tiersonnier. — M. le Comte Henri de Sampigny, ancien officier, propriétaire-agriculteur au château de Pannessière, par Gennetines, par MM. Tiersonnier, comte de Montlaur et Roger de Quirielle.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. D.





NOTES

SUR

Un Atelier de Bracelets de schiste de l'époque néolithique

Ou début de l'âge du bronze

PRÈS BUXIÈRES-LES-MINES

La découverte de l'atelier de Buxières n'est pas la seule à enregistrer dans notre région. Au nom de M. Albert de Bure, en effet, à notre séance d'août 1891, j'ai fait une communication verbale sur un atelier de bracelets similaires, qu'il venait de découvrir sur son domaine des Berthelots, commune de Montcombroux, non loin des mines de houille de Bert (1).

M. de Bure me remit, pour le musée, plusieurs des culots ou palets de façonnages et des débris de bracelets, ainsi que le moulage d'un polissoir en grès, l'original ayant été offert par lui à son ami J.-G. Bulliot, le savant archéologue d'Autun.

Dans la même année (1891), notre Société nous faisait connaître, d'après « *The report annual of the smithsonnian institution of Washington* », que dans l'Ohio on avait reconnu *peut-être* (?) une semblable fabrication. La planche qui accompagne le texte anglais ne montre en effet que 13 noyaux ou palets et aucun fragment de bracelets. La revue anglaise qualifie ce minéral « d'ardoise », ce qui, à première vue, semble exact, attendu que l'ardoise pourrait très bien se prêter à ce genre d'ornement. D'autre part, il convient de noter que cet atelier d'Amérique est identique à ceux de l'Allier, le mode de fabrication en étant le même. On a constaté en effet, dans l'atelier de l'Ohio, que les bracelets ont « de 40 à 50mm de diamètre, sur 12 à « 15mm d'épaisseur ; ils sont plats, le bord est presque tranchant et il « est formé de deux biseaux taillés grossièrement, mais pas assez effi-

(1) En 1894, M. F. Pérot publiait, à la Société d'Histoire naturelle d'Autun, un opuscule sur cette découverte, qu'il date de 1892. A la suite, dans la même brochure, M. V. Berthier signale des brassards de schiste découverts à Toulon-sur-Arroux. — Cette brochure, avec planches très explicites, a été offerte à notre Société par M. F. Pérot.

« lés pour couper ; ils ne portent aucune trace d'usure qui puisse « faire deviner leur emploi. Les bords biseautés sont remplis d'en-« tailles non accidentelles, ces disques demeurent sans explica-« tion (1). »

Dans le fascicule n° 2 de février 1888 de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, M. l'ingénieur des mines de Launay a fait l'historique complet de la constitution géologique des schistes bitumineux et houillers de Saint-Hilaire et de Buxières, de leur traitement industriel et de leur rendement ; il signale les nombreux affleurements de schistes maigres, que l'on désigne sous le nom d'olivande ou olivante. Il y a quelque 60 ans, certains propriétaires du Montet-aux-Moines et de Moulins ont dallé leurs trottoirs, leurs balcons, de cette matière, mais ont dû y renoncer, parce qu'elle avait le désavantage d'être glissante. Pourtant, nous verrons dans un instant que les Gallo-Romains l'employaient dans leurs mosaïques, concurremment, il est vrai, avec les marbres, le calcaire et même le verre (2). Dans les mosaïques du Poux-d'en-haut, près de Bourbon-l'Archambault, de Moulins, villa des Craux, ces schistes étaient aussi employés en petits cubes et en grand appareil : j'ai même observé que le calcaire qui y était employé provenait du Berry, et qu'en contre-voiture on y conduisait des schistes de Buxières, que j'ai reconnus dans une mosaïque romaine à Bengy-sur-Craon (Cher), à Target, Vichy, Saint-Gerand-le-Puy (Allier), à Allichamp (Cher), etc... J'ajouterai même qu'il trouverait encore son emploi dans nos mosaïques modernes, où on n'a que le marbre noirâtre pour le remplacer.

***

L'atelier des bracelets de Buxières est situé à environ un kilomètre à l'est du vieux manoir de la Condemine, dans un champ dit : du Bachât, dépendant de la ferme de la Chassagne dont il est un peu éloigné ; ce domaine appartient à l'un de nos confrères de la Société d'Emulation, Mlle Duchet. Le champ du Bachât est plus près du domaine des Chaumes et confine, au nord, au chemin de fer économique, à l'est et à l'ouest à des terres en culture, et au midi, à un chemin vicinal ; il est près de la mine du Méglin, en exploitation actuellement.

Je laisse à mon confrère le docteur Chapoutot le soin d'indiquer

(1) Traduction de notre confrère M. E. Olivier.

(2) Au Piquant, près le moulin de la Creuse, à Buxières, dans les déblais d'un chemin vicinal, vers 1884, on a découvert une villa gallo-romaine avec une mosaïque dont les cubes noirs étaient pris dans ces schistes. Cette mosaïque est, en débris, au musée.

dans quelles circonstances, grâce à son jeune fils, l'attention fut attirée sur l'atelier qui nous occupe. Je me bornerai à remercier ici de leur concours Mlle Duchet, M. le comte de La Tour Fondue, M. Héliot, directeur des mines, et enfin M. le docteur Chapoutot.

Dès que j'eus obtenu le concours de quatre ouvriers mineurs, les fouilles furent attaquées en deux équipes que je fis partir à peu près du centre du champ dans deux directions opposées ; la terre arable n'avait pas beaucoup plus de 0m,25 à 0m,30 d'épaisseur, et à 0m,20 ou 0m,25 au-dessous on atteignait l'argile, mélangée de petites parties ferrugineuses qui n'avaient jamais été remuées par l'homme ; dans beaucoup de nos tranchées nous rencontrions des blocs plus ou moins gros de grès permien, que nous mettions de côté, car ils pourront être utilisés en réparations à la ferme ; ils nous gênaient, ainsi du reste que les labourages, et la plupart étaient striés par le soc de la charrue, de telle manière que l'on croyait y voir des inscriptions barbares.

Nos ouvriers, habitués à travailler sous terre, étaient tout heureux d'être pour quelques jours au grand soleil, et, comprenant bien ce que je leur demandais, ne laissaient passer aucun débris sans l'observer minutieusement, et rien ne nous échappait, car de mon côté je veillais.

Dans les quatre jours qu'a durés ce travail, qui n'a cessé qu'après nous être assuré, par des rigoles très longues dirigées dans tous les sens, que nous n'avions plus rien à espérer, nous n'avons rencontré qu'un seul atelier qui nous a été dévoilé par deux petits polissoirs en grès très fin, l'un pour polir la partie extérieure des bracelets, n° 18, et l'autre pour polir l'intérieur, n° 19 ; nous avons recueilli environ 7 à 800 palets, la plupart de 0m,05 à 0m,06 de diamètre intérieur, ayant donné des bracelets de 0m,07 à 0m,08 de diamètre extérieur, quelques-uns tenant encore au palet et n'ayant plus que quelques coups de ciseaux à donner pour les séparer, nos 2, 3, 4, 5. Les fragments de bracelets ébauchés et les restes de ceux qui sont polis n'atteignent pas la quarantaine, ce qui prouve l'habileté de ces ouvriers du premier âge, qui, avec des burins ou ciseaux de silex, seuls outils à leur disposition, pouvaient entailler ce schiste des deux côtés en forme de biseaux doubles, en séparer le bracelet du noyau central et le terminer par un habile polissage, n° 17 : dans ces délicates opérations, il n'y avait donc pas beaucoup de bracelets manqués.

Nous avons aussi trouvé un silex blond de 0m,05 de long et 0m04 de large, avec bulbe de percussion, qui est peut-être un fragment de l'un de leurs burins. M. l'ingénieur de Launay signale à Buxières des

silex ; j'en ai remarqué en pavage dans les chemins, mais ce sont des silex noirs et gris, provenant d'arbres fossiles du terrain houiller, comme on en trouve surtout à Messarges ; je ne crois pas qu'il y en ait d'une autre nature dans la région ; ce fragment doit être d'importation.

En outre des fragments de bracelets ci-dessus, nous avons recueilli un petit palet de 0m,023 de diamètre et de 0m,003 d'épaisseur, qui a été obtenu sans être biseauté ; il a donc dû donner un anneau d'environ 0m,043 de diamètre extérieur, et, s'il était employé comme bracelet, il était destiné à un enfant (?), ou à servir d'amulette ou d'ornement dans un collier (?), comme l'anneau suivant, le seul que nous ayons trouvé entier ; il a 0m,036 de diamètre extérieur, et de 0m,016 à 18 millièmes d'ouverture intérieure, et 6 à 8 millièmes d'épaisseur ; il n'a pas été poli, sans doute parce que son épaisseur n'était pas régulière tout au pourtour.

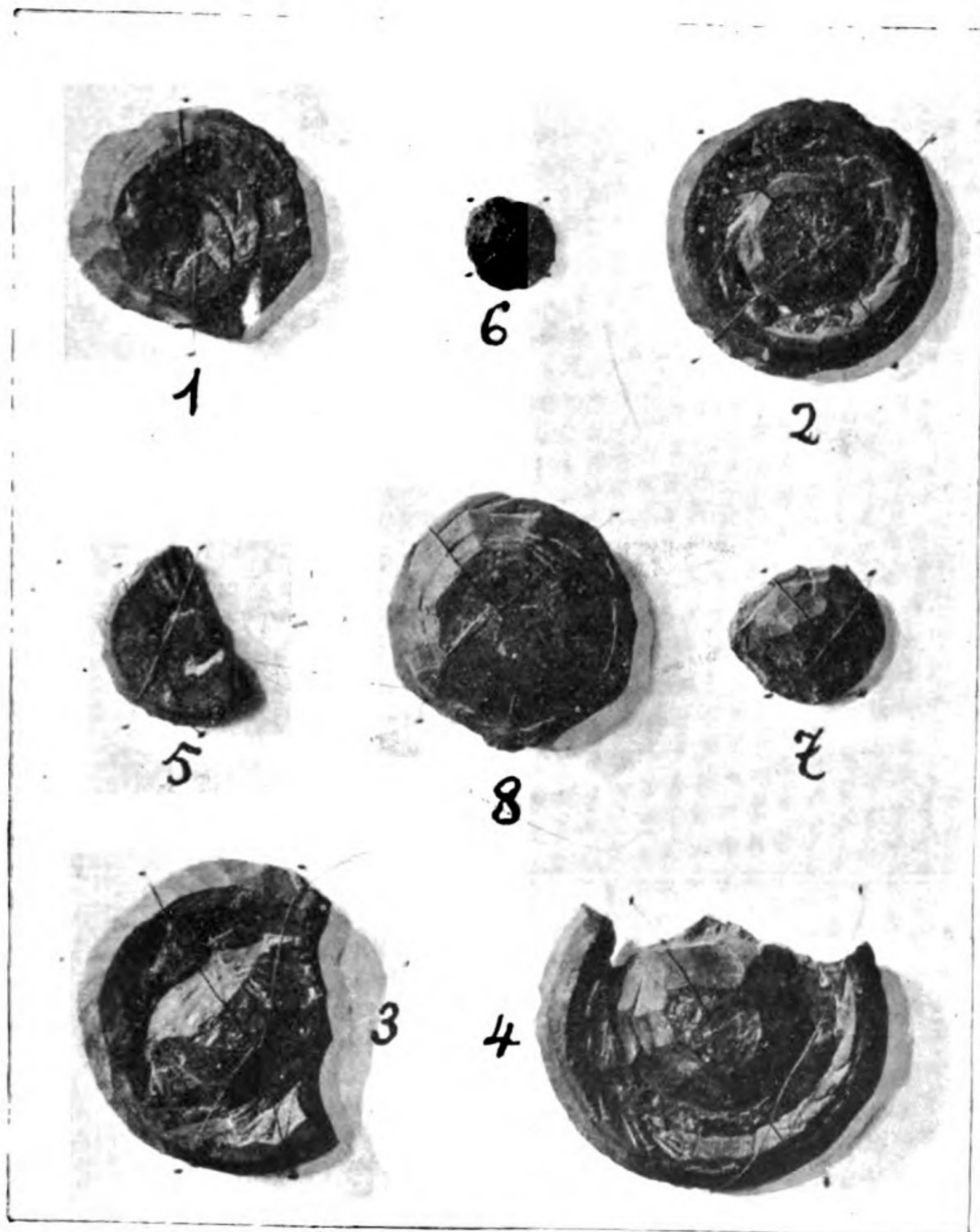
Nous avons offert ce dernier anneau à Mlle Duchet, propriétaire des mines et du domaine de la Chassagne.

Le champ Chaumât est peu éloigné des affleurements de schiste, mais dans l'angle à l'ouest ; on remarque, aujourd'hui encore, comme à cette lointaine époque, le sol humide, qui se manifeste par une foule de plants de grenouillette, ou renoncule aquatique, qui ne poussent qu'où il y a des suintements continuels d'eau.

C'est là que nos ancêtres avaient placé, dans des fosses, leur approvisionnement de tablettes de schiste, pour être transformées en bracelets ; l'humidité, rendant ce minéral beaucoup moins dur, facilitait de beaucoup leur travail, qui ne s'opérait (j'en ai fait l'expérience) qu'en poussant en avant le ciseau ou burin de silex, comme le démontrent les plis rubanés que l'on observe aux entailles des biseaux, sur les culots et les bracelets même.

A considérer la quantité de ces fosses, il est presque certain qu'il y avait plus d'un atelier dans le voisinage ; aussi, nous ne serions pas étonné que, l'éveil étant donné, l'on en découvrît d'autres, ainsi que des fonds des cabanes ayant servi à abriter ces hommes déjà si industrieux.

Dans sa notice, M. F. Pérot, en 1894, et M. E. Rivière, chef du laboratoire d'histoire naturelle au collège de France, en 1898 (ce dernier, après examen au microscope à son laboratoire de bracelets de schiste découverts par M. l'abbé J.-J. Moret, dans un tumulus, à Joux près de Saint-Menoux), MM. Pérot et Rivière, dis-je, indiquent que ces bracelets étaient obtenus « en les fixant sur une *girelle*, ou plate-forme du « tour à potier, à laquelle, avec le pied, on imprimait un mouvement



Objets en schiste
trouvés près de Buxières-les-Mines (Allier)



Pour les fouilles nous avons rencontré chez tous le plus grand empressement, la plus grande complaisance. Sans parler de M[lle] Duchet, de M. le Comte de la Tourfondue, membres de la Société d'Emulation, et dont, à ce titre, le concours était acquis d'avance à la Société, nous devons citer, comme s'y étant plus particulièrement intéressés : MM. Héliot, directeur des Mines de M. Duchet ; Pierre Diot, le fermier du domaine de la Chassagne où ont eu lieu les fouilles et parmi les ouvriers Pierre Bouard.

« — Tiens, papa, voilà des pierres avec lesquelles on se battait autour du château de la Condemine au temps de la Fronde », et ce disant mon jeune écolier me montrait des noyaux de bracelets.

Ces pierres, nous les connaissions. Il y a 40 ans, nous en avions en notre possession ; nous avons cru nous aussi aux pierres de fronde.

On peut donc supposer avec beaucoup de vraisemblance que depuis pas mal de temps, chaque année, revenait périodiquement aux écoles de Buxière cette histoire de pierre de fronde, qu'elle se transmettait de générations en générations.

Sur ma remarque que, pour être des pierres de fronde, ces pierres n'étaient pas assez lourdes, que de plus elles étaient taillées à facettes, ce qui pour une semblable destination aurait été superflu, pour avoir des renseignements nous adressons des spécimens à M. Mallet.

« Ce sont des débris des fabrications de bracelets de schiste nous est-il répondu, votre atelier est le second de l'Allier. »

Convaincu de l'importance de la découverte, je faisais part à M. Diot de la nature et de l'usage de ces débris. Comprenant lui aussi tout l'intérêt de la trouvaille, il recueillait de nouveaux débris.

Ce sont ces débris, que fort de l'autorité scientifique de M. Mallet, nous portions nous-même, au président de la Société d'Emulation, M. Tiersonnier qui, dans la séance du mois de juillet 1908, annonçait la nouvelle découverte.

Comme suite, ont eu lieu les fouilles sous la direction de M. Bertrand, conservateur du Musée de Moulins, dont la longue expérience et la compétence dans ces sortes de recherches étaient une garantie du succès.

Quatre jours ont suffi pour achever ces recherches dont les résultats n'ont pas été ceux qu'on attendait. Sans aucun doute nos joailliers sont partis à loisir, emportant avec eux leurs outils, ne nous laissant que les débris de leur industrie.

On a trouvé quantité de noyaux de bracelets de dimensions différentes, des débris de bracelets, avec ou sans rainure, polis ou non polis, à toute période de fabrication.

Contrairement à Montcombroux, où les noyaux ont été trouvés en un tas, à la Chassaigne ils étaient dispersés à la surface du champ et là seulement car l'on n'en rencontre pas dans les champs voisins.

Dans une partie du champ, il a été découvert un dépôt de plaques de schiste, ces plaques ne portent aucune gravure, aucun signe hiéroglyphe ou autre. Elles ont été apportées là, car aucun affleurement de schiste n'existe dans le champ ou les champs voisins. Ce devait être le dépôt où chaque ouvrier allait chercher le schiste nécessaire à la fabrication de son bracelet.

L'humanité primitive a passé par des âges ou périodes que l'on distingue par les outils dont les hommes se servaient.

Avant de se servir des métaux, l'homme a passé par l'âge de la pierre : les armes, les outils étaient en silex taillé d'abord, poli ensuite, divisant ainsi l'âge de la pierre en 2 périodes : période paléolithique ou âge de la pierre taillée ; la période néolithique, âge de la pierre polie.

A la période paléolithique l'homme taille ses outils, habite les cavernes, chasse les rennes pour sa nourriture et ses vêtements ; il est le contemporain des grands mammouths, sorte d'éléphants aux dents longues et recourbées ; du cerf gigantesque, de l'ours des cavernes, de ces animaux extraordinaires dont il ne reste plus d'exemples vivants.

Ses descendants subissent l'invasion du froid, période glaciaire. A ce moment les glaces couvrent la plus grande partie de l'Europe, en France les glaciers des Alpes arrivent jusqu'à Lyon. C'est l'époque du renne déjà domestique.

Quand les glaces se retirèrent, ces animaux disparurent. De même que l'on retrouve encore les vestiges de ces glaces, dans les Pyrénées et la Suisse, de même on retrouve encore les descendants de ces rennes, les gracieux et agiles izards et chamois.

A l'époque néolithique, au lieu de tailler ses outils par éclat, l'homme apprend à les polir, il fabrique des haches d'un poli et d'un fini remarquables.

Les anciens philosophes avaient supposé à l'origine de l'humanité une période de sauvagerie caractérisée par la non connaissance des métaux. Ils savaient très bien que les métaux avaient apparu dans un certain ordre ; que le cuivre, l'airain, avaient précédé le métal maudit, le fer ; mais ils ignoraient totalement l'usage, la nature de ces pierres taillées ou polies qu'ils prenaient pour des pierres frappées par la foudre.

Le problème de la substitution d'un métal à la pierre, ou d'un métal

à un autre métal, dans la confection des instruments est loin d'être résolu. Quoi qu'on puisse penser, on peut présumer que le bronze originaire de l'Inde fut apporté en occident par les Tsiganes.

Tsiganes, Romanichels. Gitanes, Bohémiens, la plus haute antiquité les connaît. Pendant tout le cours de l'histoire, ils ont poursuivi leur vagabondage fatal, qu'ils poursuivent encore. Apparentés aux Hindous, auxquels ils ressemblent par leurs caractères physiques et linguistiques, ces romanichels, dans leurs déplacements continus et continuels, ont dû servir d'intermédiaires entre les habitants des différentes contrées.

M. le chanoine Moret, dans son *Histoire de Saint-Menoux*, page 9, à propos des découvertes faites dans le tumulus de Joux, commune de Saint-Menoux, écrit : « Avec les bracelets en bronze, il y avait des bracelets en schiste, dont deux étaient entiers. »

Nous connaissons le bronze, mais qu'est-ce que le schiste, celui de notre région principalement ?

Les schistes de notre région sont des schistes bitumineux, c'est-à-dire riches en huile minérale. D'origine très ancienne, ces roches abondent dans le bassin d'Autun, où elles constituent l'Autunien, premier étage du Pernien, lequel succède immédiatement au Carbonifère, représente la partie supérieure de la formation de l'époque primaire.

La nature de la roche, le travail de ces bracelets, la découverte des outils employés, nous permettent de faire remonter à la période néolithique la date de leur fabrication. Selon les auteurs qui ont étudié les bracelets de Montcombroux, on peut dire que ces bracelets remontent à la fin de l'âge de la pierre polie, au commencement du bronze, à la fin du robenhausien.

Quant à leur usage, on peut supposer que ces bracelets servaient aux femmes, aux enfants, l'usage du bronze étant resté longtemps l'apanage des chefs et des personnages influents de chaque tribu. Les gens de moindre envergure se contentaient de bracelets de pierre ; ils ont servi plus spécialement à la race indigène.

Disparues, les pierres de fronde. Ne les regrettons cependant pas trop. Grâce à elles, nous savons que les bracelets, parures ou insignes de commandement sont aussi anciens que le monde, et que les lapidaires ne datent pas du siècle dernier.

On voudra bien pardonner à un ami des vieux papiers, des vieilles murailles, cette excursion dans un domaine qui n'est pas le sien.

L'étude du préhistorique a aussi ses charmes. Il y a lieu de l'admirer, cette science, qui, fouillant le terrain, interrogeant les ossements,

fait revivre les races éteintes, et par ses patientes recherches, ses efforts laborieux, a reconstitué un passé encore rempli de mystères, mais qui a déjà livré bien de ses secrets.

Docteur Chapoutot.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, année 1908.
Déchelette : *Manuel d'archéologie préhistorique.*
L'abbé Moret : *Histoire de Saint-Menoux.*
Revue Scientifique du Bourbonnais, année 1892.
Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun, année 1893.



Le Commandant du BROC DE SEGANGE

Ancien Vice-Président de la Société d'Emulation du Bourbonnais

Dans l'article qu'il consacrait en 1905 au Comte de Tournon (1), le commandant du Broc de Segange écrivait :

« Il s'intéressait... aux travaux de notre Société car sa haute intelligence, son amour des vieilles traditions qui ont fait la gloire de la France, son goût éclairé pour les lettres et pour les arts, lui faisaient suivre avec attention tous les efforts tendant à faire revivre l'histoire du passé.

« Possesseur d'archives considérables laissées par les divers propriétaires d'Avrilly, il eut la patience de les cataloguer et de les étiqueter, de manière à faciliter les recherches comme devraient le faire tous les détenteurs d'anciens documents...

« [Il] semblait né pour être militaire, comme l'avaient été la plupart de ses ancêtres. Au moral, caractère droit, loyal, ferme surtout, incapable d'aucune fâcheuse compromission ; au physique, grand, maigre, mais robuste, ayant la distinction qui convenait à son nom, le comte de Tournon possédait

(1) *Bulletin* 1905, p. 279 et suivantes.

certainement les qualités qui font un brillant officier ; passionné pour le métier des armes, il ne cessait d'ailleurs de s'intéresser à l'armée et à tout ce qui la concernait...

« Dans les relations du monde, il se montrait un très aimable gentilhomme, sachant parler de tout, excepté de lui-même... La concision dominait dans ses paroles et dans ses écrits... Dans ses... jugements, il ne se gênait pas pour « appeler un chat un chat et Rollet un fripon » et pour s'indigner des dénis de justice trop nombreux dans un siècle qui prétend au contraire redresser tous les torts. Homme d'honneur, d'ordre et de discipline avant tout, il souffrait de voir tant de coupables, non seulement impunis, mais encore couverts de fleurs par une société dont la tendance à excuser le mal ne peut qu'en provoquer l'excès...

« S'il avait conservé toute sa souplesse pour l'exercice du cheval, il n'en était pas de même pour les idées religieuses et politiques auxquelles il resta fidèle toute sa vie avec une rigidité qui l'honore. Il comprenait que le progrès peut à juste titre changer bien des choses en ce bas monde, mais que certains principes doivent rester immuables pour les âmes croyantes, et il était de ceux qui croient et qui prient. »

Changez les noms et n'est-ce pas là le portrait du commandant du Broc ? C'est du Broc peint par du Broc.

Aussi bien, le commandant du Broc avait de qui tenir. Sa famille, d'origine brabançonne, était venue se fixer en Nivernais à la suite de Louis, duc de Brabant, comte de Nevers (1322-1336), et pendant les XVIe et XVIIe siècles, elle y avait tenu, entre autres fiefs, ceux du Nozet, de Saint-Andelain et de Chabet. Le trisaïeul du commandant, François du Broc, écuyer, seigneur de Crépy, Laleu et Chabé, passa en Bourbonnais et devint seigneur de Segange, par suite de son mariage, en 1733, avec Marie-Catherine de Bianki. Depuis lors, les du Broc furent tout à fait nôtres.

Dans une brochure qui est un modèle de consciencieuse érudition, le commandant du Broc a retracé tous ces souvenirs de famille. A chaque génération, s'augmentaient les services rendus à la religion et à la patrie. De père en fils les du Broc *servaient*, avec distinction souvent, avec honneur toujours. Mais c'est à l'heure de l'adversité que les qualités morales d'une race s'affirment ; cette heure douloureuse sonna pour les du Broc au moment de la Révolution. Ceux de ce temps-là, descendants de gens qui de longue date avaient vécu *noblement*, à prendre le mot dans son sens le plus élevé, prouvèrent qu'ils n'avaient pas dégénéré (1).

C'est d'abord l'aïeule, Mme du Broc, née de Bianki, presque cente-

(1) *Extraits des archives du château de Segange*. Moulins, Auclaire, 1895.

naire (1). Ferme, résignée, digne dans le malheur, elle resta à Segange pendant la tourmente avec sa belle-fille, Françoise du Verne, et sa petite fille, Marie-Anne du Broc. A peu près sans ressources, les pauvres femmes vécurent plus que modestement, confinées dans une pièce du rez-de-chaussée. Si Marie-Catherine de Bianki ne put empêcher bien des dégradations, de multiples dévastations dans les terres ; s'il lui fallut subir les visites domiciliaires au cours desquelles de zélés sans-culottes moulinois ne manquaient pas de marquer leur haine pour ce repaire d'aristocrates en lacérant à coups de sabre des portraits de famille, en détériorant les parties du gracieux manoir qui leur paraissaient porter encore des traces de féodalité ; si la pauvre vieille femme ne put empêcher tout cela, du moins, par le fait qu'elle vivait et qu'elle était là, elle put conserver Segange à sa famille. Son fils en effet, Guillaume-Antoine du Broc, chevalier, considéré comme un dangereux ci-devant, avait été emprisonné et mourut en chrétien, le 5 février 1794, au couvent des Carmélites de Moulins transformé en maison d'arrêt, échappant peut-être ainsi à un sort plus douloureux encore. De son mariage avec M[lle] du Verne, cette malheureuse victime des passions jacobines laissait deux enfants, une fille et un fils, qui tous deux firent preuve de la plus grande force d'âme.

La fille, Marie-Anne du Broc, devenue par la suite M[me] de Sonnier, ayant appris que son frère servait en Vendée dans les armées royales, ne craignit pas d'aller, déguisée en homme, au milieu des plus graves périls, lui porter dans une métairie, entre Nantes et Angers, un peu d'argent dont le proscrit avait le plus grand besoin.

Quant à ce dernier, l'aïeul du commandant, sa vie pendant la Terreur est un véritable roman de cape et d'épée. La Révolution trouva Jean-Charles-Eléonore-Louis du Broc de Segange, garde du corps du Roi dans la Compagnie de Gramont. Emigré en septembre 1791, allant où il voyait le devoir, il fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, puis il entra comme volontaire dans la légion de Damas, où, dans diverses affaires, ainsi qu'en témoignent ses états de services, il se conduisit de la manière la plus distinguée. Echappé par miracle au désastre de Quiberon, il vint servir brillamment en Vendée. En juin 1796 l'armée royale ayant été licenciée, cet homme indomptable se met à la disposition de l'agence royaliste de Paris ; il n'hésite pas

(1) Dans ses *Souvenirs de famille*, p. 22, M. Louis du Broc dit qu'elle était dans sa 101[e] année en 1796. Le commandant du Broc établit d'autre part dans ses *Extraits des archives du château de Segange*, qu'ayant été baptisée en Pologne le 3 novembre 1709, elle avait au moins 90 ans lors de son décès, le 24 décembre 1799.

à aller porter des dépêches à Louis XVIII, pour lors à Riegel-en-Brisgau, puis à rentrer en France. Mais, en mars 1797, il est arrêté comme émigré, incarcéré à Nevers, condamné à mort. C'est alors que l'intrépide Hyde de Neuville jure de le sauver. S'étant introduit dans la prison du jeune du Broc, il veut à toute forces changer de vêtements avec lui et prendre sa place, ce que du Broc refuse. Vaincu dans ce combat de générosité, Hyde de Neuville prit sa revanche deux jours après. Avec le concours d'un horloger de Nevers, M. Berthet, tout dévoué à la cause royaliste, il réussit à faire évader le prisonnier et lui donna asile chez lui, à La Charité.

Telle était la race des du Broc; elle avait certes de l'allure, du moral et du dévouement. Notre confrère n'a pas dérogé. Un simple énoncé de son *curriculum vitæ* le prouve.

Charles-Marie-*Gaston* du Broc de Segange naquit à Moulins le 24 janvier 1847. Entré à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en octobre 1864, sous-lieutenant au 1er Chasseurs à cheval en 1866, il partit pour l'Algérie avec son régiment en 1869. Des notes malheureusement trop succinctes et dans lesquelles, avec sa modestie habituelle, le commandant du Broc garde le silence sur son rôle personnel, nous apprennent que le jeune sous-lieutenant prit part à l'expédition de l'Oued-Guir (Sud-Oranais, Maroc), sous le commandement du général de Wimpfen, en mars, avril et mai 1870. Le 15 avril il assista à un combat sur les rives de l'Oued-Guir (Sud-Est de Figuig), et, le 25 avril, à la prise de la ville arabe d'Aïn-Chaïr. A cette date, fait observer notre regretté confrère, aucune troupe française ne s'était encore avancée aussi loin.

Le 1er Chasseurs était encore en Algérie lorsque éclata la fatale guerre de 1870 et c'est seulement le 6 septembre qu'il arriva à Paris. Le futur commandant du Broc, toujours sous-lieutenant, se trouva ainsi faire partie de l'armée massée sous les murs de la capitale. Alors commence une vie monotone, remplie de privations et de dangers, où rares furent pour le jeune officier les occasions de réaliser le rêve de tout bon cavalier: aller de l'avant. Aussi, dans ses notes, notre ami se borne-t-il à mentionner qu'il prit part à une reconnaissance opérée sur Créteil, le 17 septembre 1870, par le général Vinoy, et le 30, à une sortie dirigée sur Maison-Alfort par le général d'Exéa. Il assista à la dure bataille de Champigny où, dans la journée du 2 décembre, il commandait le peloton d'escorte du général d'Exéa. Il assista également à la bataille du Bourget.

La guerre une fois terminée, Gaston du Broc retourna avec le 1er Chasseurs en Algérie, au mois de mai 1871. Il fut nommé lieutenant le

30 avril 1873. Rentré en France la même année, on l'affecte au 17e Dragons, d'où il passe capitaine au 8e Hussards, le 1er décembre 1876. M. du Broc rejoignit ce corps à Orléansville le 3 janvier 1877, et revint en France avec son régiment au mois d'octobre suivant. C'est comme capitaine qu'il fut fait, le 5 juillet 1888, chevalier de la Légion d'honneur. Chef d'escadrons au 8e Chasseurs, le 15 avril 1890, il a été mis, sur sa demande, en non activité, pour infirmités temporaires, au mois de novembre 1890, puis admis à la retraite le 23 décembre 1894, après avoir été décoré de la médaille coloniale le 15 novembre précédent.

L'abandon du métier des armes, qu'il aimait passionnément, fut certes pour le commandant du Broc un rude sacrifice. Il n'avait rien moins fallu que d'inexorables raisons de santé pour l'y contraindre. Ce sacrifice, il sut l'ennoblir par la façon chrétienne dont il l'accepta, mais il voulut du moins conserver un dernier lien avec l'armée, en acceptant de passer avec son grade dans la réserve, puis dans la territoriale.

Au régiment, Gaston du Broc était coté comme un chrétien, un chrétien austère même, ajoutaient ceux qui trouvaient qu'il « exagérait ». Sur sa terre de Segange, il a laissé deviner les plus nobles vertus chrétiennes, étant de ceux qui, malgré la faiblesse humaine, savent vivre leurs principes. Plus qu'on ne le croit peut-être, il a rempli son devoir social de propriétaire terrien. Sans bruit, il faisait le bien, s'intéressant à ceux qui vivaient autour de lui et dans sa dépendance, les aimant, car sous son apparente froideur se cachait un cœur d'or. Aussi était-il payé de retour et respecté, car on n'ignorait pas qu'il partageait les soucis de ses fermiers, métayers ou locataires, et que, quand l'aile sombre du malheur avait touché l'un d'entre eux, il savait à propos diminuer ou remettre un fermage.

La vie de famille, les relations du monde, les multiples occupations du propriétaire foncier, ne suffisaient pas à absorber toute l'activité du commandant du Broc. Véritable homme de traditions, il aimait à se tourner vers le passé, à le scruter, à l'étudier, l'histoire, l'histoire locale surtout, l'attirait.

De ce côté encore de sain labeur intellectuel, le commandant du Broc avait de qui tenir. Son père a écrit des ouvrages toujours appréciés. Quant à sa mère, Marie-Angélique-Olympe de Givodan, on lui doit des livres, un peu oubliés de nos jours, mais qui, paraît-il, ne manquent pas de mérite. Le fils suivit leurs traces.

M. Louis du Broc était aussi un artiste de talent, maniant avec un égal bonheur crayon, plume et pinceau. Le commandant avait quelque peu hérité des dons paternels. A l'occasion, il savait dessiner, et ses

Extraits des archives du château de Segange contiennent de lui plusieurs croquis d'un trait net, fidèle et précis.

Comme il arrive souvent pour les fervents d'érudition locale, ce sont les études d'histoire familiale qui engagèrent le commandant du Broc dans la voie qu'il ne devait plus quitter. Alors que sa situation d'officier en non-activité le liait encore aux règles de la discipline militaire, il publia, sous le pseudonyme de G. de La Mousière, diverses études où ses archives et celles du château de Neuville, appartenant à son parent M. Nau de Beauregard, furent soigneusement utilisées. Sa première étude importante signée de son nom fut consacrée aux archives de Segange.

En 1896, le 4 décembre, le commandant du Broc fut reçu membre de notre Compagnie, où je l'avais moi-même précédé depuis la séance d'avril. Il ne tarda pas à y prendre, par ses communications et ses travaux, une large place. L'essai de bibliographie, certainement incomplet, qui suivra ces quelques pages consacrées à la mémoire de notre ami, en fera foi. Toutes ses publications se font remarquer par les mêmes qualités d'exactitude, de conscience, de scrupuleuse indication des sources; par un style clair, précis, où l'on retrouve l'ancien officier habitué à rédiger des rapports. Parfois un peu trop de sécheresse et de concision peut-être, et, au point de vue de la documentation, un cantonnement trop absolu dans les sources locales, sont, si l'on veut être sévère, les deux seules ombres du tableau. Encore, pour ce dernier point, l'éloignement des merveilleuses ressources qu'offrent aux chercheurs la Bibliothèque et les Archives nationales, est-il une explication. En tous cas, il n'est pas douteux que les ouvrages du commandant du Broc renferment une foule de renseignements de premier ordre, une masse de matériaux coordonnés et condensés qui seront dans l'avenir précieux aux chercheurs.

Les publications du commandant du Broc ne donnent pas à elles seules la vraie mesure de son activité intellectuelle. Elle se traduisait en outre par l'accumulation d'une foule de notes, par la communication, à qui en demandait, d'innombrables renseignements, toujours fournis avec la plus parfaite bonne grâce. Aussi, bien que ses habitudes de vie et l'éloignement relatif de Segange le rendissent fort peu assidu à nos séances du soir, la Société tint quand même à le porter à la vice-présidence, et ce me fut une joie de l'avoir pour collègue « au bureau ». S'il l'eût voulu, il m'aurait succédé à la présidence.

On sait avec quelle brusquerie la mort est venue saisir cet homme de bien, d'apparence si vigoureuse, après une courte maladie. Moins de quinze jours avant son décès, nous le voyions plein de vie et d en-

train à une réunion de la Commission du Bulletin. Il nous avait promis son concours pour la prochaine excursion, Dieu lui en réservait une autre. Pour mystérieuse qu'elle nous apparaisse, elle n'a su troubler un chrétien de sa trempe. Les prières de ses amis l'y ont accompagné, Dieu veuille qu'il nous trace la route et qu'un jour notre docte compagnie se retrouve tout entière au point d'arrivée, près de lui, dans le bonheur sans fin promis aux hommes de bonne volonté.

Philippe TIERSONNIER.

Essai de bibliographie des Ouvrages du Commandant DU BROC

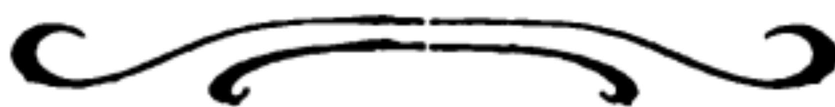
Dans les *Annales Bourbonnaises*, sous le pseudonyme de G. de la Mousière : *Le château de Segange et ses seigneurs* (T. III, 1889). — *Les deux Jean Petitdé.* — *Lettres attribuées à Anne de Beaujeu* (T. V, 1891). — *Correspondance d'Anne de Beaujeu.* — *La famille de Célerier.* — *Le domaine des Delauds et la seigneurie de Neuville* (T. VI, 1892).

Dans l'*Annuaire de l'Allier* (1895) : *De l'origine de quelques noms de lieux, à propos de l'histoire d'une seigneurie des environs de Moulins.* — *Trois lettres de Suzanne de Bourbon.* — *Le château du Parc.*

Dans la *Semaine religieuse : La Collégiale de Moulins...* 1897, supplément en 1901. — *Une fondation au XIVe siècle* (1901).

Dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais : Les écussons et inscriptions de Godet, commune d'Yzeure* (1897). — *La noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV* (1897 et 1898). — *Les anciennes communautés de cultivateurs dans le centre de la France.* — *Les Aubery du Maurier appartenaient-ils au Bourbonnais ?* (1898).— *Le droit de pêche dans l'Allier* (1899). — *Les Chaucigny de Blot.* — *L'hôtel de Balorre à Moulins* (1900). — *La famille et les deux seigneuries de Dornes* (1901). — *Chanoines de la Collégiale de Moulins.* — *Ventes à réméré* (1902). — *La baronnie et la paroisse de Bressolles* (1903-1904). — *Veauce* (dans le compte rendu de l'excursion archéologique de 1904). — *Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ?* — *Etude sur les Bourbon primitifs.* — *Archambaud de Montluçon et les sires de Bourbon.* — *Le comte de Tournon* (1905). — *Les assassins de Jean de Lévis comte de Charlus. 1611.* — *Saligny* (dans le compte rendu de l'excursion). — *Deux lettres du duc Charles III de Bourbon, connétable de France* (1906). — *L'excursion de nos voisins autour de Saint-Amand.* — *Histoire de Saint-Menoux* (bibliographie). — *Les du Colombier de Montcoquier dits Beaujeu.* - *Louchy, Montor, Branssat* (dans le compte rendu de l'excursion) (1907). — *Monteignet, Pontratier,* et additions (dans le compte rendu de l'excursion archéologique) (1908). — *A propos d'un jeton. La famille de la Loëre* (1909). La plupart de ces publications ont été tirées à part. Quelques tirages à part comportent de notables adjonctions.

Extraits des Archives de Segange (Allier), développés sous forme de généalogies et notices concernant diverses familles et seigneuries en Nivernais, Bourbonnais, Berry, Auxerrois, Poitou, Pologne, etc... (Moulins, Etienne Auclaire, 1895).



Barthélemy GRAVIER

Ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Paray

L'HISTOIRE du protestantisme, tant en Bourbonnais que sur les confins de notre province, est encore si mal connue qu'il faut se hâter, en cette matière, de recueillir tous les renseignements sur les choses et les gens. Ce sont autant de matériaux qui, un jour, serviront à un ouvrage définitif.

Le personnage dont nous allons tracer brièvement la biographie, appartenait à une des nombreuses branches de la famille Gravier, de Vichy.

Barthélemy Gravier, « ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Paray » (1618), puis à La Nocle (1625), était fils puiné de Jehan Gravier, bourgeois de Paray, seigneur de Chevagny, et de Sophie Leclair ou Leclerc (fille elle-même de François Leclair, Bailly de la Motte-Saint-Jean). Il avait épousé par contrat du 23 septembre 1618, reçu Bellavoine, notaire à Paray, Judith Guyot, fille de Jehan Guyot, sieur de Garambé, avocat au Baillage de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Barthélemy Gravier fut mêlé activement à tous les différends des protestants de Paray avec l'abbé de Cluny, seigneur de Paray, et le syndic du clergé d'Autun. Dans de longues pièces de procédures je vois que l'exercice public de la *Religion prétendue réformée* a été interdit dans l'étendue de la terre de Paray depuis l'arrêt du conseil privé du 9 mars 1635 et le temple condamné à être démoli.

En 1638, il était toléré aux protestants d'établir leur culte en dehors de Paray (arrêt du conseil du Roy du 11 avril 1638) : 1° au lieu de La Forêt, paroisse de Saint-Léger ; 2° au Bronchet, propriété de Samuel Gravier, fils de Barthélemy, et d'y faire élever un *édifice nécessaire*. Un petit temple, transformé plus tard en chapelle catholique, y fut construit. Cette chapelle n'a été détruite que dans la dernière moitié du XIXe siècle par M. Mouterde, acquéreur des héritiers Gravier.

Les derniers descendants de ce Barthélemy Gravier sont aujourd'hui : 1° Les Jacquelot de Villette, de Contresol, par Madeleine Gravier, petite-fille de Barthélemy, mariée en 1703 à Joseph Jacquelot,

seigneur de Chantemerle et de Contresol. 2° Marguerite-Sophie Gravier, mariée à Maurice de Blic en 1856, l'une des premières promotrices des pèlerinages de Lourdes, descendante de Samuel Gravier, petit-fils du même Barthélemy et frère de Mme de Chantemerle (Madeleine Gravier). Cette branche s'est éteinte pour les mâles, il y a peu d'années, en la personne d'Armand Gravier, père de Mme de Blic, décédé à Pernand, près Beaune. Il avait reporté sur son nom patronymique un titre de baron de la Gillière qu'avait son père avant la Révolution.

GRAVIER DU MONSSEAUX.



Démolition aux Célestins de Vichy

Un curieux débris du passé vient encore de disparaître à Vichy.

Les amis du pittoresque ne pourront plus y admirer, coiffé de son toit à la bourbonnaise, le vieux logis monacal qui surplombait de si gracieuse façon le rocher à pic des Célestins.

Il ne reste plus désormais de l'antique palais-couvent de Louis II de Bourbon qu'un pavillon de deux fenêtres de côté. La pioche du démolisseur l'a sans doute respecté parce qu'il sert d'habitation à un garde. C'est peu pour remémorer l'Escurial-ducal de Vichy.

Le démolisseur de ces vénérables restes ne manquera pas de dire qu'ils avaient été saccagés avant lui et que, sous le haut toit du XIVe siècle, il n'y avait plus qu'une pauvre serre. Les baies de celles-ci, ourlées de mauvaises briques, avaient été ouvertes ces dernières années à travers les deux rangs de petites fenêtres qui éclairaient les cellules des moines, cellules réparties en deux étages, et ceux-ci avaient été confondus en une même halle (1).

(1) M. Tiersonnier a reçu après la séance la note suivante de M. Gravier du Monsseaux, qui fournit, du bâtiment démoli, une identification différente.

Ce bâtiment était tout simplement l'ancienne grange du couvent sans aucune ouverture que la porte charretière.

Les petites ouvertures carrées données dans quelques vues de Vichy sont absolument fantaisistes et voulues pour ornement, elles n'ont jamais existé.

Quand la Compagnie fermière voulut transformer cette grange en serre

Ce n'était pas une raison pour raser la vieille demeure qui était le plus ancien monument du domaine national à Vichy. Si la besogne avait semblé trop minime pour en appeler aux grands restaurateurs dont l'Etat est le client, le Bourbonnais, qui a toujours compté des hommes de goût dans sa haute administration, ses sociétés savantes et ses architectes, pouvait suffire à réparer les injures des dernières années et à rendre tout son charme au couronnement du célèbre rocher.

Mais ce rocher lui-même, dont la belle falaise intéressait si vivement les visiteurs et dont l'aspect original avait été respecté jusqu'à ce jour, vient d'être masqué par un placage fort discutable.

Pour abriter la nouvelle vasque des Célestins, on a élevé devant lui un pavillon sorti tout battant-neuf de cartons à la Debucourt. Il ferait assurément fort bel effet à l'extrémité de la longue perspective d'un parc à la française, surtout s'il était construit avec des matériaux plus sérieux ; mais, fiché au rocher, flanqué de l'embouteillage et resserré par le boulevard, il ne réussit pas à plaire malgré toutes ses visées à l'élégance classique. Au milieu de nos parcs aménagés à l'anglaise, il apparait comme un pâté inopportun et désharmonique et ne saurait nous consoler de la perte de l'ensemble pittoresque qu'il a fait détruire.

Il fallait à tout prix respecter celui-ci — il s'harmonisait si bien avec les alentours ! — et laisser découverte toute la falaise. L'art et la précieuse fontaine des Célestins elle-même y eussent gagné. N'aurait-elle pas monté avec moins de peine et avec un plus gros bouillon si on lui avait donné son écoulement en contrebas du plan du nouveau pavillon. Le style du monument qui devait l'abriter était indiqué par la nature des lieux et la tradition. Pas n'était besoin de *calquer*

pour ces grands palmiers, elle fit percer le mur de derrière et apposer les grandes fenêtres de la galerie nord de l'Etablissement thermal transformées. Ce sont ces grandes fenêtres qu'on a vues jusqu'à ces jours-ci. Elle fit ajouter un plafond des plus sommaires pour abriter ses plantes.

Aucun souvenir ne se rattachait donc à cette construction sans caractère.

La réunion des habitants de Vichy dont il a été question à propos de la communication de M. le docteur Chopart « pour élire les délégués qui de« vaient constituer à Moulins l'assemblée chargée de choisir les députés aux « Etats généraux de 1789 » se tint, comme toutes les autres assemblées, dans la salle capitulaire et non dans cette grange.

Après la vente du couvent, les assemblées des habitants et les réunions populaires eurent lieu dans l'église Saint-Blaise actuelle.

C'est dans la salle capitulaire du couvent qu'eut lieu le déjeuner offert aux volontaires par la municipalité de Vichy, le 28 septembre 1791.

une épreuve de Debucourt. Les anciens Célestins s'écoulaient en effet sous une grotte formée d'énormes blocs calcaires d'une rocaille merveilleuse.

Ne pouvait-on pas, au pied même du rocher, vers le point où finissait le bâtiment qu'on vient de détruire, aménager une nouvelle grotte plus belle encore que l'ancienne et qui eût été comme le symbole de la demeure du génie des eaux. L'échancrure du rocher en ce point préparait admirablement les lieux pour ce faire.

Mais c'en est fini : le logis des Célestins grossit l'obituaire des monuments perdus à jamais pour l'art ou le souvenir dans la grande cité thermale. Il s'ajoute au columbarium de la place du Marché, aux nobles tours de la Porte-de-France, aux substructures des thermes gallo-romains qui seraient d'un si bel ornement et d'un si probant témoignage dans les cours du nouvel établissement. Et nous ne parlons que des pertes du dernier demi-siècle !

Il semble qu'un déplorable destin se soit acharné à grimer la très antique reine des stations thermales en jeune parvenue.

Ceux qui aiment les cartes pourront aller se consoler des pertes de l'archéologie dans les éblouissantes salles de jeu des monuments modernes.

La consolation paraîtra insuffisante à beaucoup. Ce ne sera d'ailleurs pas une consolation de tout repos (1).

Docteur CHOPARD.

(1) La démolition du vieux bâtiment a fait apparaître à sa place une intéressante coupe géologique. On dit qu'elle sera recouverte de quelque chose, terrasse ou enduit. M. le Préfet devrait exiger qu'elle demeure telle que, quitte à la mettre entre deux garde-fous.





A travers
Les Registres paroissiaux
DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

1649. — La Bodeterye appartient à messire de Meschatin à cause de l'acquisition qu'il a faict naguère de la Seigneurie de Ginçay dont despendent les domaines de la Bodeterye et des Bources. Comme aussy depuys que le sieur de Meschatin a acquis la seigneurie du Bouys, Mr Lescuyer nostre curé de Cerilly appresent a différens avec le dict sieur de Meschatin pour les dixmes prestendus par le sieur de Meschatin à cause de la ditte acquisition du Bouys, mais il ne justifie point de titres et le sieur Lescuyer nostre dict curé, docteur en la Saincte théologie de Parys, avecq Michel Simonnet, dit Sabotier, et Pierre Dufour et Louys Grosjean mestayer au sieur de la Varenne et demeurans au village de Laffarnaud dixmeurs les trois, cette année dernière 164S des cinq dixmes du Mont, affirment qu'ils sont au sieur curé titulaire comme dépendans de ceste ditte cure de Cérilly. Lesquels cinq dixmes étant séparés dans les dicts titres de la cure, néanmointz ils sont tous joignant ensemble les ungs et les aultres sans interruption, néanmointz depuys longtemps on les a mys tous ensemble, voillà pourquoy on les appelle apprésent les cinq dixmes du Mont, néanmointz dans le terrier de la ditte cure ils ont chacung leurs noms, voyez ledict terrier. Ils se nomment apprésent du nom de tous pour chacung. Ayant à présent le Terrier je say bien que l'un s'appelle le dixme du Mont, l'aultre le dixme de la Varenne, l'aultre du Charollet. Signé : Villemo. »

— « Le 24e jour de febvrier, à l'issue de la grande messe de paroisse et la cloche ayant sonné à la manière accoustumée pour faire assembler les habitans de ceste ville et paroisse de Cérilly, nous Jehan Bequas, conseiller du Roy, Lieutenant général de la chastellenie de la Brieure, sommes transporté en nostre greffe conformément à l'ordonnance de l'aultre part où ce sont trouvés présents Mr Jehan Bequas procureur du Roy qui nous a requis vouloir dresser procès-verbal de ce qu'aulcung des habitans ne se sont présentez par devant nous pour l'exécution de nostre ditte ordonnance dont il requert acte ensemble deffauct contre les dicts habitans de ne s'être assemblés pour l'exécution d'ycelle et en ce qui concerné les Révérendz Pères preschans.

En conséquence du mandement de Monseigneur l'archevesque de Bourges, dont il est question cy-dessus, en avons dressé le procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison et donné acte au procureur du Roy et à son injonction à luy requérant : Ordonnons qu'il sera faict estat des habitans qui pourront nourrir les dictz Révérendz Pères prédicateurs pour estre faict des étiquettes pour estre à chacung délivrez contenans le jour qu'ils debvront nourrir les dicts Révérendz Pères et à deffauct par les dicts habitans d'y satisffaire permys aux dicts Révérendz Pères de prendre la nourriture dans une hostellerye au payement de laquelle les habitans refusant de fournyr la ditte nourriture seront contrainets nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'ycelle, et enjoignons à Jouneau et Imbault segretin de délivrer les dittes estiquettes sans y rien changer ny innomer appayne d'en répondre en son propre et privé nom et pour ce estre demys de sa charge de segrétin et seront les dittes estiquettes paraffées en nostre greffe et comme aussy il est enjoint à nos huissiers et sergentz de mettre les présentes à exécution lorsqu'ils en seront requis appayne de dix livres d'amende contre chacung et d'interdiction de leurs charges pendant la ditte quarantaine et à ce que les dicts habitans et huissiers ne prestendent cause d'ignorance du contenu des présentes ordonnons que ycelles seront lues et publiées à la dilligence du procureur du Roy et prosner au prosne de grande messe de paroisse dimanche prochain, dernyer jour de febvrier, faict les jour et an que dessus aussy présent en la minutte procureur Bequas, Bequas Lieutenant et Advenyer commis-greffier.

— « Les Saincts ordres de prestrise faicts à Bourbon. Ce samedy 29e may jour de quatre temps de la Pentecoste, Monseigneur de

Meilhant, evesque de Can, a faict les ordres dans l'église des Révérendz Pères de Bourbon l'Archimbault où estoient monsieur Porchet ? official de Bourges et monsieur Roger, segrétin de monseigneur l'archevesque de Bourges à signer au nom du segrétin du dict Seigneur Evesque de Can, moy messire Jehan Villemo prestre viquaire de l'eau bénitte de Cerilly, j'ay esté au dict Bourbon, avec Mr Charles Duboys pour assister aux cérémonies des Saincts Ordres, mais elles furent faittes et achevées à neuf heures. J'ay dict seulement la saincte messe aux *Chapussins* (Capucins). Faict le jour que dessus 29e may an présent 1649. Les sieurs Porchet official et le Segrétin ont accordé la dispense de mariage de Mr Gilbert Duboys, appothicaire, avec Marye Thévenard. Signé : Villemo. »

— « La première procession qui aye jamais esté menée à la Chapelle Saincte Anne au chasteau de la Feuille en ceste paroisse dé Cérilly. — Ce lundy, 26e jour de juillet 1649, feste de Saincte Anne, messire Lescuyer prestre, docteur de la Saincte théologie de Parys et curé de ceste église de Sainct Martin, en ceste église et paroisse a mené la procession de ceste église de Cerilly en la Chapelle de Saincte Anne située en ceste paroisse au chasteau de la Feuille et c'est la première procession que jamais on y aye menée. La ditte chapelle fut besnitte par vénérable personne messir Gilbért Bequas doyen du Chapitre d'Hérisson, par permission de Monseigneur de Gesvres archevesque de Bourges, pour lorz ; la ditte bénédiction fut solennizée et faicte le mercredy et feste de Saincte Anne 26e jour de juillet, en 1628. Il y avait plusieurs messieurs du Chapitre et messieurs desservans des environs. On chanta la Saincte procession en musique et plusieurs aultres prestres avec messire de Bobier, curé de céans en ce temps-là et moy Jehan Villemo y estoient aussi et messire Gilbert Marnyer, curé de Cosne, natif de céans et Mr Françoys Désveaux, recteur des eschollles de ceste ville, qui a chanté la Saincte messe. Pourquoy moy Villemo, j'ay voulu escrire ceste cérémonie et le sieur Desvaux pour avoir esté à la bénédiction et procession qu'il y a vingt-un ans de l'ung à l'aultre, a esté faict bastyr la chapelle aussy par noble Pierre Bequas conseiller du Roy et son eslu grenetier époux de damoiselle Jacqueline Desléans sa femme qui estoit tante à Guy Bequas escuyer sieur des Thibauds à qui appartient à présent le chasteau de la Feuille. Signé : Villemo. »

— « *Entrée de Monsieur le marquis de Lévy faicte à Molins pour le Roy estant son Lieutenant en Bourbonnoys.* — Ce diman-

che 28° jour de Novembre 1649, Monsieur le marquis de Lévy a faict son entrée dans la ville de Molins ville capitale de ce païs de Bourbonnoys comme estant à présent Lieutenant du Roy dans ce dict païs où c'est que toute la noblesse du dict Bourbonnoys y a assisté et Messieurs du Chapitre de Nostre-Dame y ont assisté en corps et ont faict leurs *arrangues* comme semblablement messieurs du Présidial hommes de touttes sortes de justice et de touttes les châtellenyes du Borbonnoys. Signé : Villemo. »

(*A suivre.*) Georges BODARD.

BIBLIOGRAPHIE

CAILLET (Louis). **Lettres inédites des ducs et duchesses de Bourbon antérieures à 1503, conservées aux Archives municipales de Lyon**... — Moulins, Grégoire, 1909, in-16, 38 p. (*Curiosités bourbonnaises*, XXI.)

M. Grégoire continue la série de ces *Curiosités bourbonnaises*, inaugurée en 1893 par M. Durond, par une plaquette où M. Caillet, ancien élève de l'école des Chartes, publie les sept dernières lettres inédites de ducs et de duchesses de Bourbon, que conservent les Archives de la ville de Lyon. Ces lettres, adressées aux Lyonnais, émanent de Marie de Berry, de Jean II et de Pierre II, et ont trait à la rançon du duc Jean Ier (1421), à une saisie du bétail acheté par des bouchers lyonnais en Forez, malgré les ordonnances ducales (1427), au préjudice causé aux sujets du duc par les foires de Lyon (1467), à l'expédition de Charles VIII en Italie (1495), et à une exemption d'impôt demandée par Pierre II pour le valet de chambre de feu le cardinal, son frère. Toutes ces lettres ont été soigneusement datées et commentées; on y a joint, comme pièces justificatives, les délibérations du Consulat lyonnais qui s'y rapportent.

DELVAUX (Roger). **Gabeleurs et faux sauniers sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, 1691-1713.**— Moulins, impr. de Crépin-Leblond, 1909, in-16, 150 p.

Mettant à profit les très intéressants documents publiés par M. de Boislisle dans sa *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, et les complétant par tous ceux que

le maître regretté était obligé de passer sous silence, dans la masse si volumineuse des papiers de l'ancien Contrôle général, M. Delvaux, mort trop tôt pour l'érudition bourbonnaise, avait recueilli tout ce qui se rapporte à la gabelle et à la contrebande du sel pendant la dernière partie du règne de Louis XIV. M. Crépin-Leblond vient d'éditer pieusement cette œuvre posthume, qu'il a terminée par l'addition d'une table des noms de lieux. On sait que le Bourbonnais, pays de grande gabelle, payait l'impôt du sel, dont l'Auvergne s'était rédimée depuis le xv[e] siècle, et que cette différence entre les deux provinces donna naissance, sur leurs frontières, à une contrebande effrénée, sévèrement réprimée, mais assez souvent impunie, grâce à la sympathie que les faux sauniers trouvaient au sein de la population. Et, dans son livre sur *Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France*, M. Funck-Brentano a bien déterminé le caractère de cette fraude, qui était resté le même au xviii[e] siècle que sous Louis XIV. M. Delvaux publie des lettres de l'Intendant, juillet 1713, très typiques à cet égard : le sacristain de Céron-en Donjon a fait sonner le tocsin et assembler les habitants pour délivrer deux faux sauniers pris par les gardes ; un garde a été maltraité et, circonstance aggravante, le curé a refusé aux gardes de les mettre en sûreté. Ces faux sauniers n'étaient pas toujours des bandits de métier ; les soldats en quartiers d'hiver pratiquaient couramment la fraude, comme ces compagnies du régiment de Saint-Germain-Beaupré, qui, en 1706, passent le sel à la barbe des gardes de la brigade ambulante de Néris ; et les gentilshommes eux-mêmes étaient parfois pris sur le fait, tel ce M. de La Serre, de l'arrière-ban de Bourgogne, que l'on emprisonna à Moulins, à la fin de 1694, et que l'on ne relâcha, en septembre 1695, que parce qu'il était malade.

On lira avec grand profit pour la connaissance des mœurs et des institutions les documents ainsi rassemblés et que M. Crépin-Leblond a tenu à présenter en un agréable volume, qui, tiré à peu d'exemplaires, ne tardera pas à devenir une rareté bibliographique.

Le Griel (Jacques). **Le chancelier Maupeou et la magistrature française à la fin de l'ancien régime. Le conseil supérieur de Clermont Ferrand**, 1771-1774. — Paris, Champion, 1908, in-8°, 289 p.

Le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand, né en 1771 du démembrement du Parlement de Paris rebelle au roi et à Maupeou, disparut en 1774 avec le chancelier qui l'avait créé. Pendant ces trois années, où il fonctionna non sans peine et toujours luttant contre l'ancienne magistrature et contre les juridictions inférieures, son ressort s'éten-

dit sur les généralités de Riom et de Moulins ; il eut comme premier président Claude de Chazerat, fils d'un ancien président à la Cour des Aides, ancien premier président à la dite Cour lui-même. M. Le Griel vient d'écrire un livre utile sur cette éphémère juridiction. C'est une bonne contribution à l'histoire d'Auvergne et à celle du Bourbonnais qui lui fut intimement mêlée en cette aventure.

VECHEMBRE (Maurice). **Le baron Lomet** (1759-1826). — Agen, 1909, in-8°, 79 p., planches.

Antoine-François Lomet, l'auteur du premier dessin lithographique en France, naquit à Château-Thierry, le 6 novembre 1759, du mariage de Claude Lomet, sous-inspecteur des ponts et chaussées de la généralité de Paris, avec Marie Louise Sutil, fille d'un avocat en parlement. La famille Lomet est trop connue en Bourbonnais pour que la biographie d'un des siens, qui, après avoir servi dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, être passé dans l'armée au moment de la Révolution et avoir professé à l'école Polytechnique, mourut à Paris en 1826, soit indifférente aux yeux de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays ; il faut se souvenir, du reste, qu'Antoine Lomet fut, par décret du 3 mai 1809, créé baron de l'Empire sous le nom de baron des Foucauds, terre qu'il possédait à Chemilly. Les notes que vient de lui consacrer un de ses descendants sont illustrées de reproductions de quelques-uns de ses dessins, et suivies de lettres inédites intéressantes, dont une datée des Foucauds (9 mars 1814).

Antoine-François Lomet, baron de l'Empire, dit aussi baron des Foucauds, était, suivant les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du « Vte Révérend », cousin-germain de François Lomet sieur du Lys, député du Tiers aux Etats Généraux de 1789, dont le fils, Claude Lomet du Lys, reçut lettres de noblesse de Louis XVIII, le 23 décembre 1815.

On sait que la branche des Lomet du Lys est aujourd'hui représentée par Mlle de Bellonnet, qui possède la terre du Lys, commune de Bressolles, et par son neveu, notre aimable compatriote, le capitaine de Saint-Hillier.

P. FLAMENT.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 JUIN 1909

PRÉSIDENCE DE M. DELAIGUE.

ÉTAIENT présents : MM. le C[te] Henri DE BRINON, BARDET, chanoine BERTHOUMIEU, BESSON, CAPELIN, G. FOURNIER, TIERSONNIER.

Excusés : M[lle] F. DE BONAND, M[me] la C[tesse] Louise DE FRADEL, MM. L. BIDEAU, BERTRAND, BOUTAL, R. CHABOT, DÉNIER, abbé CLÉMENT, P. FLAMENT, C GRÉGOIRE, L. GRÉGOIRE, MILCENT, MITTON, R. DE QUIRIELLE.

— A la demande du Président, M. Tiersonnier remplit les fonctions de secrétaire.

— Le Président fait l'éloge de M. VICTOR PICARD DU CHAMBON, récemment décédé, et rappelle qu'il avait constitué autrefois une très intéressante collection d'objets préhistoriques.

— Le procès-verbal de mai est adopté.

— Correspondances. En termes des plus gracieux, M[me] L. JEANDOT, M. Odile DE BONAND, M[me] BONNAUD, MM. FAVIER, FÉJARD, et SABATIER, au nom du baron DE CHARETTE, autorisent la Société à visiter leurs propriétés lors de l'excusion du 8 juillet. De sincères remerciments sont adressés à nos aimables correspondants. — Lettre de M. PAUL BAILLEAU à M. Tiersonnier, dans laquelle il accepte très aimablement de prendre la place laissée vacante par son regretté père. — Circulaire du SYNDICAT D'INITIATIVE DU MORVAN (Autun, 23 mai 1909), sur les beautés du Morvan et du mont Beuvray en particulier. — De M. LOUIS-EUGÈNE LEFÈVRE, à Etampes, Seine-et-Oise, demandant, en vue d'un *répertoire archéologique et artistique* entrepris par un amateur, M. Jacques Doucet, des épreuves photographiques des objets d'art depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du Moyen-Age. La communication des épreuves photographiques est demandée contre rémunération.

— Compte rendu de la séance du 5 avril 1909 de la Société d'Eco-

nomie politique, ayant roulé sur « *l'Etat associé d'entreprises privées* ».

— Lettre de M. Léon Bideau à M. Tiersonnier pour être communiquée à la Société. Il a le plaisir d'annoncer qu'il a obtenu devant la Faculté des Lettres de Clermont le diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et de géographie. Sa thèse était : *Monographie communale de Bellenave*. En remerciant la Société du bon accueil qu'elle a fait à ses travaux de jeune débutant, il lui propose pour le *Bulletin* les principales parties de sa monographie. Il souhaite des séances de jour, permettant aux membres n'habitant pas Moulins d'y assister. Il demande sources et documents en vue d'un ouvrage sur les *Célébrités bourbonnaises à travers les âges*. S'intéressant à l'agitation royaliste pendant la Révolution, il demande des renseignements complémentaires sur Jean-Charles-Eléonore-Louis du Broc de Segange (*Bulletin* 1909, p. 146).

Au nom de la Société, le Président félicite M. Bideau de ses succès universitaires. La *Monographie de Bellenave* est renvoyée à la Commission du *Bulletin*. Au sujet des séances de jour, M. Tiersonnier rappelle que sous sa présidence, sur son initiative, après minutieuse enquête, une tentative a été faite au jour et à l'heure choisis par la majorité. Or, cinq membres habitant hors de Moulins vinrent seuls à la séance de jour.

— Ouvrage offert par M. Marcellin Crépin-Leblond : Roger Delvaux, *Gabeleurs et faux sauniers, sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, 1691-1713*. Moulins, Crépin-Leblond, 1909 (voir le compte rendu p. 158 du *Bulletin* de 1909). Au nom de la Société, le Président remercie M. Crépin-Leblond.

— Compte rendu des publications par M. Flament :

« — *Revue du Berry et du Centre*, mai 1909. M. L. Caillet, qui vient de publier à Moulins des lettres inédites des ducs et duchesses de Bourbon conservées à Lyon (1), imprime dans la *Revue du Berry* une lettre des consuls de Perpignan aux Lyonnais provenant des archives municipales de Lyon et relative au transfert à Bourges des foires de Lyon sous Charles VIII. Les foires de Lyon avaient pris un tel développement qu'elles étaient une cause de la diminution du numéraire ; Jean II de Bourbon s'en était plaint dans une lettre aux Lyonnais (1467 ?) publiée par M. Caillet. Par lettres patentes du 2 août 1484, les foires de Lyon, réduites à deux, furent attribuées à Bourges, mais en 1494, Lyon obtint la permission de les rétablir. La lettre des Perpignannais témoigne de l'appui qu'ils donnèrent, en 1484, aux Lyonnais, pour protester contre un transfert qu'ils jugeaient dommageable, non seulement à Lyon, mais encore à tout le pays de Roussillon.

(1) Voir un compte rendu de son travail dans le précédent *Bulletin*.

« — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1909, n° 2. Dans des *Notes et documents* sur la *Construction du monastère de l'Eclache à Clermont*, M. l'abbé Crégut publie un marché passé, le 5 mai 1688, par Annet Jarion, architecte, et l'abbesse du monastère, Catherine-Angélique de Montmorin-Saint-Hérem. M. Crégut, à cette occasion, donne un portrait de l'abbesse, qui était fille de Gilbert-Gaspard de Saint-Hérem et de Catherine de Castille et mourut en 1692.

« — *Archives de la France monastique. Revue Mabillon* (*mai 1909*). A signaler un intéressant article sur dom Charles Petey de L'Hostellerie, 9e supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur (1714-1720), par Dom P. Denis. Dans la chronique bibliographique, Dom Besse n'a pas manqué de relever les souvenirs bénédictins contenus dans le compte rendu de notre excursion de 1908, à propos de Jenzat, Saint-Germain-de-Salles, Saulzet, Escurolles et Pontratier. »

— M. Crépin-Leblond envoie les communications suivantes : 1° Extrait du *Journal de la Nièvre* du 19 avril, contenant sous le titre : *A propos de Claude Fauchet*, une lettre de M. l'abbé Charrier, auteur d'un livre intitulé *Claude Fauchet*. C'est une riposte à des critiques formulées sur ce livre par M. le docteur Cornillon, auteur lui-même d'un volume sur le même personnage, livre ayant pour titre : *Un enfant du Bourbonnais pendant la Révolution*. L'abbé, s'appuyant sur les témoignages de M. Emery, ancien supérieur de Saint-Sulpice, et de l'abbé Lothringer qui reçut la confession de l'évêque constitutionnel du Calvados, maintient que le dit Fauchet se repentit et rétracta son serment schismatique. Il réfute l'argumentation du docteur Cornillon qui n'attribue aucune valeur à ces témoignages. 2° L'extrait suivant d'un numéro de mai 1909 du *Journal des Débats :*

Mme de Boufflers ou la comtesse d'Egmont ne contribuèrent pas infiniment à restaurer dans Bagatelle le règne de la vertu ; il semblait que Mme de Blot se chargeât, presque à elle seule, de ce soin. On disait d'elle, en 1757, au cours d'une fête donnée dans l'aimable maison :

De Blot tente les yeux sans se laisser cueillir.

Lord Chesterfield conseillait vainement à son fils qu'il envoyait à Paris de faire cette cueillette. Sa tendresse paternelle condensait en ces lignes ses meilleurs conseils : « On m'assure que Mme de Blot est jolie comme un cœur. Nonobstant cela, elle s'en est tenue jusqu'ici scrupuleusement à son mari. Il y a cependant plus d'un an qu'elle est mariée. Elle n'y pense pas. » Et il concluait sans trop d'ambages : « Il faut décrotter cette femme-là. Décrottez-vous donc tous deux réciproquement. » On aurait tort de dire que Chesterfield ne s'occupait pas de son rejeton.

La Ctesse de Blot dont il s'agit est peut-être, écrit M. Flament, Marie-Céline-Pauline Charpentier d'Ennery qui épousa, en 1749, Gilbert de Chouvigny, sr de Blot-l'Eglise et de Blot-le-Château. Sans enfants,

— M. Boutal envoie le dessin d'un écusson non identifié. Timbré d'une couronne de comte, il représente : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois rochiers d'argent, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'argent, rangées en fasce.*

— M. Gravier du Monsseaux a adressé à M. Tiersonnier un extrait des comptes de la ville de Vichy indiquant la dépense faite par la municipalité pour un déjeuner offert aux volontaires. Le repas fut frugal et à ce titre démocratique (tout a bien changé depuis) : de ce chef les finances de la ville n'en furent pas mises en déficit.

Mémoire de la dépense fournie à la Municipalité de Vichy pour un déjeuner des volontaires postés aux Célestins, le 28 septembre 1791 :

Premièrement porté douze bouteilles de vins. . .	6 l.
Plus douze petits pains	2 l. 8 s.
Plus douze livres de fromage	1 l. 4 s.
Plus un jambon 12 livres	6 l.
Plus pour poires et pêches	» 8 s.
Total seize livres	16 livres.

— M. Arthur de Lamaugarny a adressé à M. Tiersonnier la communication suivante au sujet d'Audes :

« Permettez-moi d'avoir recours aux lumières des membres de notre Société pour éclaircir, si possible, un fait touchant notre paroisse :

« Vous savez, peut-être, que nous possédons de temps immémorial des reliques de saint Hubert ; elles servent à bénir le bétail mordu par des chiens enragés : il y a quelques semaines, encore, les troupeaux de deux domaines importants venaient la nuit recevoir cette bénédiction.

« D'où, et comment nous viennent ces reliques ? Nous n'avons, à ce sujet, aucun titre authentique, mais voici ce que raconte la légende :

« Un seigneur, au cours d'une chasse, courant un grand danger, fit vœu s'il échappait à la mort de faire bâtir une chapelle à saint Hubert. Le vœu exaucé, la chapelle fut édifiée ; un prince de Caraman, allié au seigneur, pour donner à ce vœu un souvenir ineffaçable fit don à la chapelle des reliques du grand saint, qui sont celles que nous possédons ; et l'église d'Audes est resté sous le vocable de saint-Hubert.

« Nous lisons dans le *Soir* de Bruxelles cet article, relevé par une revue cynégétique :

« Les restes de saint Hubert viennent d'être retrouvés. On sait que l'apôtre des Ardennes avait été enlevé de l'église abbatiale de Saint-Hubert, où il reposait lors de la Révolution française et déposé provisoirement à Liège ; peu après, il fut mis à l'abri par les religieux qui en avaient assumé la garde ; mais depuis, malgré les recherches les plus actives, on n'était pas parvenu à retrouver l'endroit ou il avait été caché.

Léopold I[er], qui chassait volontiers dans la forêt de Preyr, fit placer dans une chapelle de l'église Saint-Hubert un magnifique cénotaphe, œuvre de Geefs, destiné à conserver les reliques. Le mausolée était vide, mais on croyait que les reliques du saint reposaient dans le temple même ; il y a quelques années, sous la direction de M. l'abbé Hallet, des fouilles furent opérées sous le pavé, on mit à jour plusieurs tombeaux renfermant les restes mortels des abbés de Saint-Hubert, mais on ne trouva pas trace du corps du saint. Celui-ci vient d'être découvert, et la translation donnera lieu à de grandes fêtes, qui auront lieu prochainement à Saint-Hubert.

« Nos reliques qui se composent de trois os, assez volumineux, et d'une dent, seraient donc apocryphes. Nous voudrions en avoir les preuves. Nous comptons sur vous et sur les membres de notre Société pour nous aider dans nos recherches.
« Merci d'avance, etc... »

— M. Tiersonnier présente un cahier de chansons manuscrites trouvé dans les papiers de M. Jourdier et l'accompagne de la note suivante :

Ce cahier porte en exergue : « Ce chansonnier est à Christophe Bulot ». Il renferme des chansons royalistes : *Couplets chantés à l'occasion d'une fête de la part de Messieurs les Gardes du corps de la compagnie écossaise* sur l'air : J'étais bon chasseur autrefois. — « *Madame royale en quittant la France* », air : Charmante Gabrielle. — « *Louis XVI aux Français* » et en sous-titre : « *populus meus quid fecisti tibi* » air : Pauvre Jacques. — « *Cantate en l'honneur de Sa Majesté Louis XVIII.* « *A Son Altesse Royale Monsieur, Lieutenant général du royaume.* » — « *A Monseigneur le duc de Berry, par un chasseur de la compagnie* « *de Foulon, au nom de la 6e légion, et qu'Elle a daigné accueillir avec sa* « *bonté ordinaire.* » - « *Paroles de Louis XVI au moment de*[*mourir*].»
Un mention portée au cahier indique que Christophe Bulot était en rhétorique et avait pour professeur M. Desmaret. Les sentiments royalistes du jeune rhétoricien s'affirment par ces quatre vers en patois :

Viva le ré, la familla rouyala
Et tout a ceux que soutenon leur Die.
Et que peste la rougne et la gale
Etouffe la famille imperiale.
Viva le ré, etc .. (*bis*).

Quant au Jourdier dans les papiers duquel j'ai retrouvé ce modeste petit cahier, c'était le camarade de Christophe Bulot et ses convictions royalistes étaient certainement aussi ardentes que celles de son condisciple. Il s'agit de *Claude-Elphège Jourdier*, né le 7 juillet 1806, maire de Moulins de 1851 à 1863. Il était fils de *Philibert*-Marie-Joseph Jourdier de La Charnée et de Rosalie Legros de Logère. Par sa grand'mère maternelle, Marguerite-Jeanne Tiersonnier, il avait pu apprendre entre autres cruels souvenirs de famille, le destin tragique de son aïeul *Pierre Legros seigneur de Logère*, et de son grand-oncle *Jean-Baptiste Huguet du Lys*, tous deux du nombre des trente-deux citoyens de Moulins exécutés à Lyon comme aristocrates et soi-disant complices des Lyonnais, le 11 nivôse an II (31 décembre 1793). Par son père il devait connaître le sort non moins tragique d'un autre de ses grands-oncles, *Sébastien Alarose de Beauregard de la Bresne*, qui, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), monta à Paris sur la « dernière charette ». On trouvera du reste sur les idées et les sentiments royalistes au Lycée de Moulins au moment des deux Restaurations, des détails intéressants dans l'*Histoire du Collège de Moulins* de M. Ernest Bouchard et dans l'*Histoire de Moulins* de M. Henry Faure.

— Au nom de M. Flament, M. Tiersonnier donne connaissance d'une lettre, probablement écrite en 1827 et adressée au Maire de Moulins par « Monsieur Charles Dufour, professeur de dessin et conservateur des objets d'art ».

Cette lettre, existant aux Archives départementales, répond à une autre « du 11 juin dernier » écrite par le Maire et motivée par « celle de Son Excellence » du « 4 du même mois ». Les questions posées par l'Excellence étaient :

1re Question. Quels sont les châteaux intéressans, soit par des faits historiques, ou des traditions populaires, soit par la forme de leur architecture ? En quel état sont-ils ? Dans quelles communes sont-ils situés ?

2e Question. Quelles sont les anciennes abbayes qui existent encore dans le département ? Où sont-elles situées, dans quel état sont-elles maintenant ?

Que sont devenus, où ont été transportés les différents tombeaux, ornemens ou débris curieux qui existaient au moment de la Révolution dans chacun des châteaux ou abbayes ?

M. Dufour se borne à la ville de Moulins et consacre des notices au château, à l' « abbaye » de Sainte-Claire, à l'église de Bardon, au monastère des Carmes, à l'église Notre-Dame, à Saint-Pierre-des-Menestraux, à l'église de Saint-Jean, au couvent des Jacobins, à l'hospice des charitains de Saint-Gilles, au Collège, aux Capucins, à la Visitation, aux Ursulines, aux Augustins, aux Minimes, aux Chartreux, aux Carmélites, aux Bernardines, aux Sœurs hospitalières de Saint Joseph.

Ces notices succinctes manquent souvent de précision et sont à peu près totalement dépourvues d'indications de sources. Telles quelles, elles sont cependant utiles par les données qu'elles fournissent particulièrement sur l'état des monuments sous la Restauration, sur des événements et des faits vus par l'auteur et sur des dégradations et destructions imputables à « la tourmente révolutionnaire ».

— Au nom de M. l'abbé Deshommes, M. Tiersonnier signale trois échantillons minéralogiques recueillis par notre confrère dans la Montagne bourbonnaise. M. l'abbé Deshommes demande à être exactement fixé sur ces minéraux. Il est convenu qu'on aura recours dans ce but à l'obligeance et à la compétence de notre confrère M. Planchard, ingénieur.

— Au nom du Commandant Dulac, du 10e chasseurs, M. Tiersonnier donne lecture de renseignements très intéressants sur *les officiers ayant servi aux volontaires de l'Allier* (voir plus loin le présent *Bulletin*). M. le commandant Dulac fait appel au bienveillant concours de tous pour compléter les notes historiques déjà recueillies par lui.

— A propos de la récente apparition des *Lettres inédites des ducs et duchesses de Bourbon* publiées par M. Louis Caillet (L. Grégoire, libraire, éditeur, 1909), M. Tiersonnier fait remarquer que, p. 17, une lettre de la duchesse de Bourbonnais (Marie de Berry) en date du 21 juin 1427 est signée par un secrétaire : *Le Cadier*. Il y a là évidemment une erreur de lecture de la part de M. Caillet. Il faut lire *Cadier* et remplacer *Le* par l'initiale d'un prénom. Peut-être s'agirait-il de Michel Cadier, serviteur dévoué du duc de Bourbonnais, auquel le roi Charles VII (lettres datées d' « Yssouere » le 9 décembre 1424),

donna 500 écus d'or pour ses services. D'après la généalogie publiée à Riom en 1764 par R. D. (Rollet d'Avaux), ce Michel Cadier aurait été l'oncle de Guillaume Cadier, seigneur de la Brosse-Cadier, président des comptes de Bourbonnais, l'ascendant direct des Cadier de Veauce actuels.

— M. Besson présente des monnaies trouvées lors de la construction de la cathédrale sur l'emplacement où se trouvent actuellement les tours.

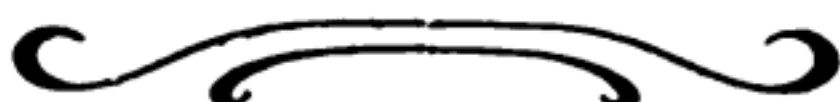
— M. Delaigue fait circuler un jeton très bien conservé, trouvé sous un carrelage au château du Plessis, commune d'Autry-Issards. Ce jeton lui a été aimablement communiqué par Mme Roy. Il présente d'un côté la Fortune, assise, vue de profil, appuyée sur sa roue symbolique et qui semble prendre la faux du Temps agenouillé devant elle. En exergue ces mots : FORTVNA VARIABILIS. Sur l'autre face, une femme casquée, debout, les bras étendus, tient de chaque main une couronne. Elle est encadrée de deux cornes d'abondance soutenues de deux C entrelacés. Au-dessous de la femme casquée est un écusson ovale à 3 fleurs de lys. Légende : STVDEAT VIRTVTI. Ce jeton, par son style, semble appartenir à la fin du XVIIe ou au commencement du XVIIIe siècle. La Société fait appel aux numismates pour une identification complète.

— Sont élus membres titulaires : MM. Jean-Baptiste Burelle ; Lucien Chambron ; André Lebey et le Cte Henri de Sampigny.

D'autre part sont présentés comme membres titulaires : M. le comte de Noblet, au château de Pomay par Lusigny, par MM. Tiersonnier, le Cte de Montlaur et Mme la Ctesse Louise de Fradel.— Le Vte de Cadier de Veauce, 39, rue La Boétie, Paris, par MM. Tiersonnier, le Cte de Montlaur et le Cte Henri de Brinon, docteur en médecine. — M. L. Roux, greffier de la justice de paix à Chantelle, par MM. Tiersonnier, Flament et Dénier. — M. Paul Bailleau, à Pierrefitte et au manoir de Bizy, par Charrin, Nièvre, par MM. Tiersonnier, Flament et Dénier. — M. Robert Villatte des Prugnes, ingénieur-agronome, au château des Prugnes, par Vallon-en-Sully, par MM. l'abbé Joseph Clément, Delaigue et Tiersonnier.

M. le Président lève la séance à 10 heures.

Ph. T.





OFFICIERS AYANT SERVI

AUX

VOLONTAIRES DE L'ALLIER

En l'absence de M. Flament, j'ai eu l'honneur de recevoir de M. le Commandant Dulac les très intéressants renseignements suivants, dont il a bien voulu nous donner la primeur. J'ai confiance que les lecteurs du *Bulletin* ne manqueront pas de répondre à l'appel du Commandant Dulac, en lui fournissant toutes les indications complémentaires qui pourraient être en leur possession. Ils auront certainement à cœur de contribuer ainsi à conserver la mémoire de braves qui ont fait honneur à leur pays et augmenté la moisson de gloire tant de fois séculaire dont notre patriotisme a le droit d'être fier.

Philippe TIERSONNIER.

« *Moulins, le 7 Juin 1909.*

« Monsieur le Président,

« J'ai été désigné par ordre de Monsieur le Ministre de la guerre pour rechercher dans l'Allier tous les documents qui intéressent les bataillons de volontaires nationaux, et, par suite, je suis appelé à l'honneur d'écrire une page de l'histoire militaire du Bourbonnais.

« J'ai pensé qu'il serait agréable aux membres de la Société d'Emulation de connaître dès maintenant les noms des 157 officiers qui ont servi dans les volontaires de l'Allier. Plusieurs sont tombés sur le champ de balaille, d'autres sont revenus de bonne heure au foyer de famille, mais un grand nombre ne se sont retirés de la lutte qu'au moment de la paix et sont revenus dans votre département couverts de blessures. Leurs années de service se comptent par leurs années de campagne.

« Je serais heureux si vos correspondants pouvaient m'aider à compléter mon étude sur les volontaires et leurs officiers. Les archives de famille renferment souvent des documents précieux (états des services, carnets de notes, lettres, portraits, miniatures... etc), que je consulterais et que je pourrais faire reproduire.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments distingués.

« DULAC,

« *Chef d'escadrons au 10e Chasseurs.* »

ÉTAT RÉSUMÉ

de la situation et des services des 157 officiers qui ont servi aux bataillons de l'Allier.

	I	II	III	Totaux.	
Officiers	72	49	36	157	
Tués à l'ennemi.	3	2	»	5	44 sur 157, plus du quart de l'effectif.
Morts de leurs blesures. .	2	2	»	4	
Guillotinés	»	1	»	1	
Blessés	14	14	6	34	Ayant reçu 78 blessures
Légion d'honneur.	7	6	4	17	
Chevaliers de Saint-Louis.	2	1	»	3	
Barons de l'Empire	1	2	»	3	
Chevaliers de l'Empire . .	1	»	»	1	
Sabres d'honneur.	»	1	»	1	
Actions d'éclat	3	4	2	9	
Officiers de l'armée royale.	4	»	»	4	Près du 1/5
Ayant servi dans la vieille armée.	10	8	7	25	
Ayant servi dans la garde nationale	29	?	13	42	
Retraités	14	12	4	30	
Généraux de division . . .	1	»	»	1	14 officiers généraux ou supérieurs.
Généraux de brigade . . .	1	1	»	2	
Colonels.	2	1	»	3	
Lieutenants-colonels . . .	2	1	»	3	
Chefs de bataillon.	3	2	1	6	
Capitaines.	25	21	16	62	143 officiers subalternes.
Lieutenants.	12	9	9	30	
Sous-lieutenants.	20	13	8	41	
Médecins	4	1	2	7	
Commissaires de guerre. .	2	»	»	2	
Nés à Moulins.	12	10	4	26	112 de l'Allier.
Nés dans l'Allier.	42	22	18	86	
Nés à Paris.	3	1	1	5	26 d'autres régions.
Nés dans d'autres départements.	2	9	10	21	
Nés. . . ?	9	7	3	19	19.... ? ....

Premier Bataillon de l'Allier, *formé le 7 octobre 1791, amalgamé le 5 janvier 1794 dans la demi-brigade de l'Allier et le 22 septembre 1796 dans la 27e demi-brigade de ligne.*

Etat nominatif des officiers et des volontaires devenus officiers.

Place, 1er lieutenant-colonel démissionnaire après son élection, 1791.

Trochereau de Boullay (Sébastien), 1er lieutenant-colonel, devenu général de brigade, a été sous-lieutenant dans Quercy depuis 1770 et capitaine dans Rohan-Soubise, suspendu en 1794.

Michel de Bellecour (Jean-Bernard), 2e lieutenant-colonel, devenu général de division, a été lieutenant dans Périgord de 1754 à 1766 ; 1 blessure, réformé en l'an IX.

Régnier d'Emery (Claude), colonel d'état-major, ✻, 1 blessure, retraité en 1821.

Preslier (Gilbert-Joseph), lieutenant-colonel, O. ✻, ✠, chevalier de l'Empire en 1811, gendre du baron Tortel, retraité en 1822.

Bourdon (Jacques Joseph), chef de bataillon, O. ✻, 5 blessures, 2 faits d'armes, retraité en 1815.

Nuret (Joseph-Etienne), chef de bataillon, mort de ses blessures en Espagne en 1811.

Tardy (Jean-Gilbert), chef de batailon, 2 blessures, retraité en 1813.

Tortel (Gilbert-Joseph), commandant-adjudant, sous-gouverneur du Palais de Saind-Cloud, C. ✻, a servi dans Poitou de 1763 à 1773, baron de l'Empire en 1809.

Artaud (Claude-Antoine), capitaine, congédié en 1793.

Beauvais (Claude), capitaine, congédié en 1792. A repris du service au 3e bataillon de l'Allier.

Calemard (Pierre), capitaine, congédié en 1793.

Dupont, capitaine.

Gémois, capitaine, démissionnaire en 1791, a émigré.

Jardillier (Charles), capitaine, a été brigadier de chasseurs avant la Révolution ; frère du lieutenant du 2e bataillon.

De la Guérenne (François-Augustin), capitaine, démissionnaire en 1791.

Renaudet (Jean-Baptiste), capitaine, congédié en 1793.

Cimetière (Jean), capitaine, a été sergent-major dans Auvergne où il a servi depuis 1760, 1 blessure, mort aux armées, en Autriche.

Georjon (Antoine), capitaine.

Guichon (Jean-Baptiste), capitaine, retraité en 1794.

Vasseur (Joseph), capitaine, a servi 5 ans et 7 mois dans l'infanterie avant la Révolution.

Beauvais (Jean-Baptiste), capitaine, démissionnaire après l'an XI.
Coulhon (Pierre), capitaine, 2 faits d'armes, retraité en 1805.
Martinet (François), capitaine, 1 blessure, retraité en 1806.
Tahère (Charles-Michel), capitaine, 1 blessure, mort aux armées en 1803.
Bequas (Claude), capitaine, ✱, 1 blessure, 4 faits d'armes, retraité en 1806, a servi dans Sarre de 1783 à 1790, y a été sergent.
Couturier (Jean-Joseph), capitaine, 2 blessures, retraité en 1809.
Favier (Gilbert), capitaine, ✱, ✠, décédé en 1819.
Michel de Bellecour (Jean-Baptiste), capitaine, officier dans Royal-Infanterie de 1762 à 1766, frère du général dont il a été l'aide de camp.
Mignot (Charles-Amable), capitaine, a servi dans Beauvaisis en 1784, 3 blessures, retraité en 1807.
Morignat (Jean-Baptiste), ✱, mort des blessures reçues à La Moskowa.
Rémond (Charles), capitaine, passé au 59e.
Chaumejean (Jean-Baptiste), capitaine.
Beaudesson (Gaillard), lieutenant.
Collon (Claude-Gilbert), lieutenant,
Cossonnier (Pierre), lieutenant, démissionnaire en 1793.
Dumousseaux (Jean-Baptiste-Michel), capitaine, officier dans Royal et lieutenant dans le régiment national (avant la Révolution).
Papon (Louis-Amable), lieutenant, passé dans les troupes de ligne.
Voisse (Jacques), lieutenant, a servi 8 ans dans Aunis-Infanterie avant la Révolution.
Chauchard (Louis-François), lieutenant, tué à l'ennemi près de Laval.
Chaussard (Louis-François), lieutenant.
Colin (Michel-Paul), lieutenant.
De Favières (Gilbert), tué à l'ennemi en Vendée.
Mestraud (Pierre), lieutenant, a servi de 1759 à 1777 dans Royal-Dragons, où il a été maréchal des logis chef, 1 blessure, retraité en 1800.
Boyron (Sileny), sous-lieutenant, démissionnaire en 1792.
Mourlon (Michel), lieutenant, a été tambour-major du bataillon, 1 blessure, retraité en 1800.
Villeret (François), lieutenant, congédié en 1798.
Chaumet (Gabriel), aide chirurgien-major.
Durand lieutenant.
Perrault, (Jean-Pierre), lieutenant, congédié en 1792.
Ripoud (Antoine), lieutenant, congédié en 1792.

Berton (Hyacinthe), lieutenant, 1 blessure.
Bardet (Pierre), lieutenant, mort aux armées, à Lille en 1793
Lucas (Antoine), lieutenant, passé dans un autre corps.
Michel (Joseph), lieutenant, passé dans un autre corps.
Petitjean (Gilbert-Gabriel), lieutenant, passé au 5e régiment.
Tavernier (Hubert-Jean-François), passé au 89e régiment.
Avignon, (Jacques), lieutenant, mort aux armées à Lille en 1794.
Baptaudier (Claude-François), lieutenant, a servi dans les milices de 1784 à 1790.
Fougérec (Claude-François), lieutenant.
Perron (Claude), lieutenant.
Robin (Jean-Baptiste), lieutenant.
Bourgoin (Jean), lieutenant, démissionnaire en 1797.
Aujay (Gilbert), lieutenant, tué à l'ennemi en 1807.
Linotte (Sébastien), commissaire des guerres.
Bourgeois (Adrien-Pierre Charles-Victor), commissaire des guerres.
Prost, chirurgien-major, a été pendant 14 ans avant la Révolution à l'hôpital de Burge-les-Bains (Bourbon-l'Archambault).
Chassin (Gilbert), aide-major du chirurgien.
Tortel (Michel), sous-lieutenant.
Brulon (Antoine), sous-lieutenant, 1 blessure, a reçu de la Convention Nationale en 1795 une pension de 600 livres et a été admis aux invalides ; plus tard la Convention a porté cette pension à 800 livres et lui a donné le brevet de sous-lieutenant pour perte de l'usage d'un membre.
Amy (Ignace-Etienne), aide chirurgien-major dans les ambulances, rayé en 1793.
Thévenet (Jean-Louis), aide chirurgien major.

Deuxième Bataillon de l'Allier, *formé le 17 septembre 1792, amalgamé le 19 juin 1795 dans la 17e bis demi brigade légère et le 16 juin 1796 dans la 26e demi-brigade légère.*

État nominatif des officiers et des volontaires devenus officiers.

Gosse, 1er lieutenant-colonel, destitué, réintégré dans son grade en 1795, mis à la suite, a refusé le grade de général de brigade.
Party (Jean-Baptiste), chef de bataillon, a commandé le 2e bataillon de l'Allier après la destitution de Gosse, a servi dans La Couronne de 1775 à 1783, mort commandant de place d'Eppingen

en 1805, ✻, 1 blessure, 1 fait d'armes. Les trois fils ont servi au 26e léger et en 1818 les deux aînés étaient officiers, le plus jeune sous-officier.

Rabuеson (Jean), général de brigade, C. ✻, ✠, 17 blessures, 4 actions d'éclat, baron de l'Empire en 1813.

Terrier (Joseph), colonel, ✻, 4 blessures, retraité en 1820.

Morel (François), adjudant-major, mort en 1795, étant prisonnier de guerre.

Place (Jacques), capitaine, mort aux armées en 1794.

Verrier (Jean-Claude-Adrien), capitaine, congédié en 1796.

Laroche (Jean-Baptiste), capitaine, 1 fait d'armes.

Laurencel (Gilbert), capitaine, congédié.

Thaillard'hat (Rémy), capitaine, congédié.

Maréchal (Jean), capitaine, a été sergent-major dans Angoumois où il a servi de 1767 à 1788, 2 blessures, retraité en 1800.

Ripoud (Georges), quartier-maître trésorier, aide de camp.

Beauregard (Gilbert), capitaine, à servi dans Royal de 1784 à 1791, mort des blessures reçues à Mantoue.

Chassaigne (Philippe-Charles), capitaine, a servi dans Beauvaisis de 1776 à 1784. Mis à la suite dans la 45e demi-brigade.

Kurzenne (Pierre), capitaine, 1 blessure, retraité en 1811.

Vaillant (Jean-Baptiste) capitaine, retraité.

Davenière (Gilbert), capitaine, O. ✻, a eu un sabre d'honneur, 2 blessures, 2 faits d'armes, retraité en 1809.

Guyot (Nicolas), capitaine, ✻, 3 blessures, retraité en 1820, baron de l'Empire en 1810.

Poullien (Paul), capitaine, 2 blessures, mort aux armées en 1806.

Roche (Barthélemi), capitaine, a servi dans l'infanterie de 1773 à 1791, 1 blessure, retraité en 1803.

Simon (Jean-Baptiste), capitaine, 1 blessure, retraité en 1811.

Simonet (Etienne), capitaine, ✻, 2 blessures.

Geysert (Frédéric), capitaine, 1 blessure, retraité en 1810.

Jabin (Claude-Joseph), adjudant-major, congédié en 1801.

Lebon (Henri), lieutenant.

Duchon (Jean-Baptiste), lieutenant.

Du Rocher de Paray (Pierre), lieutenant.

Torterat (Edouard), lieutenant, mort aux armées en 1795.

Boutot (Jean), lieutenant, a servi 3 ans dans Soissonnais avant la Révolution.

Roussin (Louis), lieutenant, a servi 8 ans dans la marine avant la Révolution.

Jardillier (Jacques), lieutenant, démissionnaire en 1787, frère du capitaine du 1er bataillon.
Haas (François), lieutenant, mort des blessures reçues à Austerlitz.
Delarue (Antoine), lieutenant, tué à Landsberg en 1807.
Sade (Jacques), sous-lieutenant, 2 blessures, retraité en 1803.
Le Faure (Michel), sous-lieutenant, a servi de 1777 à 1789 dans les canonniers de marine, mort aux armées en 1795.
Dechaud (Louis), sons-lieutenant, passé médecin dans les hôpitaux en 1795.
Pelletier (Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
Emery (Pierre), sous-lieutenant.
Lavaivre (Gilbert), sous-lieutenant, rayé en 1797.
Dumas, sous-lieutenant, tué à l'ennemi.
Mazerat (Alexis), sous-lieutenant, 1 blessure, retraité en 1811.
Bernard, chirurgien-major.
Nourissat (Gilbert), chef de bataillon, ✱, retraité.
Nimax (Vincent), sous-lieutenant.
Resmond (François), sous-lieutenant.
Marchal (Alexis), sou-lieutenant.
Saint-Aubin (Antoine), sous-lieutenant, retraité en 1800.
Gendret, capitaine, guillotiné le 3 janvier 1794.
Vidalin (Pierre), sous-lieutenant.

Troisième Bataillon de l'Allier, *formé le 17 mai 1793 avec le détachement de l'Allier envoyé en Vendée et amalgamé le 22 septembre 1796 dans la 27e demi-brigade de ligne où il retrouve le 1er bataillon de l'Allier.*

Etat nominatif des officiers et des volontaires devenus officiers

De la Codre (Gilbert), commandant du 3e bataillon, a servi dans Dragons-Orléans de 1756 à 1761, congédié en 1800.
Beauvais (Claude), capitaine, a servi dans Viennois de 1785 à 1790 ; a été capitaine au 1er bataillon jusqu'en 1792 ; destitué comme suspect.
Bouyer (Paul), capitaine, congédié en 1796.
Martinet, capitaine.
Mathieu (Joseph), capitaine, congédié en 1796.
Petit (Ursin-Gabriel), capitaine, démissionnaire en 1796.

Randon (Louis-Dorothée), capitaine, congédié en 1795.
Rouher (Simon) capitaine.
Parent (Pierre), capitaine, a servi dans Rohan-Soubise de 1763 à 1793. Adjudant de place en 1795.
Dagot (Antoine-Edme), capitaine, a servi dans Flandre de 1767 à 1775, capitaine de gendarmerie.
Collin (Antoine-Paul), capitaine, ✻, 1 blessure (parent du général Sauret).
Rabusson de Saint-Priest (François), capitaine, a servi dans l'infanterie de 1787 à 1791, réformé en 1802.
Thévenet (Jean-Baptiste, capitaine, démissionnaire en 1798.
Bonnefond (Gilbert), capitaine, 3 blessures, retraité en 1816.
Debloux (Marien), capitaine, ✻, 4 blessures, retraité en 1813.
Poullien (Jean-Baptiste), capitaine, ✻, 3 blessures, retraité en 1810.
Bralet (Jean-Baptiste), capitaine, ✻, 3 blessures, retraité en 1811. Nommé sous-lieutenant pour action d'éclat.
Barruel (Jean-Jacques), lieutenant, démissionnaire en 1794.
Dehay (Antoine-Marie), lieutenant.
Hennequin (Grégoire-Alexandre), lieutenant, démissionnaire en 1796, frère du général qui fut baron de l'Empire.
Monvoisin (Pierre-Joseph), lieutenant, démissionnaire en 1796.
Moussu (Marie-Joseph-Alexandre), lieutenant.
Rimbault (Benoît), lieutenant, congédié en 1797.
Cachet (Michel), lieutenant, a servi dans la cavalerie de 1782 à 1790, 2 blessures, 1 action d'éclat, retraité en 1805.
Chérieux (Louis-Pourçain), lieutenant, a servi dans Vieille Marine-Infanterie de 1771 à 1792, démissionnaire en 1796.
Gandolin (Blaise), lieutenant, démissionnaire en 1797.
Bernard (Claude), sous-lieutenant, démissionnaire en 1796.
Bardet (Pierre), sous-lieutenant.
Caquet (François), sous-lieutenant.
Chauchard (Gilbert), sous-lieutenant, mort aux armées, à Oléron en 1795.
Dechaux (Edouard-Louis), sous-lieutenant, démissionnaire en 1795.
Malley (Jean-Antoine), sous-lieutenant, démissionnaire en 1796.
Hongnard (Jacques), sous-lieutenant, réformé en 1793.
Michaud (Augustin), sous-lieutenant.
Juttier (Nicolas), chirurgien-major, versé dans les hôpitaux en 1794.
Collard, chirurgien dans la marine.

Ces listes ne sont pas définitives et sont susceptibles de modifications.

Commandant Dulac.



FOUZ EN CRÉCHY



ANS les vieux titres il est souvent question d'une paroisse de Fouz située « sur le chemin qui mène de Billy à Varennes ». Cette paroisse ne figure ni sur la carte de l'Etat-Major, ni sur celle de Cassini, pas plus que sur celle de Tavernier, celle de Jaillot ou celle de Nolin, pas même sur celle éditée au xvie siècle, à Amsterdam, chez Janosonins. Fouz a été oublié également par Chazaud dans son *Dictionnaire des noms de lieux du département de l'Allier*. Jusqu'en 1896 personne « n'avait pu découvrir cette paroisse, ni peut-être cherché ».

Lorsque Aubert de la Faige publia à cette époque le premier volume de ses *Fiefs du Bourbonnais*, il avait découvert, dit-il, à la sortie de Billy, entre la route de Varennes et la rivière Allier, certain moulin de « Fouz » et en face une « très vieille chapelle romane » aujourd'hui détruite ; plus de doutes pour lui, c'était Fouz et son église dont bien certainement les habitants avaient abandonné leurs demeures au xive siècle, puisqu'il n'y reste plus qu'une maison qui s'appelle Château-Gaillard, etc., (page 356 et 357).

Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que si l'on consulte le cadastre de Billy, au point indiqué, au lieu de *Moulin de Fouz* on trouve *Moulin Fou ;* si l'on secoue la poussière des vieilles archives de la Châtellenie de Billy on voit qu'il y est question à chaque instant du *Moulin Froid* « situé en aval du moulin banal de Monseigneur le Duc. » Enfin on trouve dans les minutes de P. Morand, notaire à Billy, à la date du 21 octobre 1780, la vente du *Moulin Fou dit aussi Moulin Froid*, par Nicolas Régnier de la Faige, seigneur de Poënat, à Gacon, meunier, et c'est un autre Gacon qui le revendit il y a quelque 25 ans à M. de la Rochette, propriétaire de Château-Gaillard.

Château-Gaillard semble être une construction du xvie siècle ; je n'en retrouve traces, ni dans le terrier de Durand Fradet dressé de 1428

à 1478, malheureusement aujourd'hui incomplet (1), ni dans ceux de la châtellenie de Billy dressés de 1508 à 1535 où il est cependant souvent question de le Ras, de la Querry, de la Ruelle ou de Chalus. La première mention que j'en ai trouvée est dans un acte de baptême des registres de la paroisse de Billy daté du 10 octobre 1573, Blaise du Pont est alors seigneur de Château-Gaillard (2). Après lui c'est un Jean Dupon (*sic*) dont le nom nous est donné par un acte reçu par Me De Felix, notaire à Billy, le 7 octobre 1575 ; puis plus rien sur ce fief pendant un siècle.

Le 27 novembre 1691, Madeleine-Catherine, veuve de Pierre Quesson, seigneur du Therin, ancien capitaine châtelain de Billy, assistée de son frère Charles Tonnelier (3), en fait l'aveu tant pour elle que pour son fils unique encore mineur, autre Pierre Quesson. Celui-ci dut mourir jeune et sans héritier, car le 11 août 1722 ce fut son oncle Charles Tonnelier des Angles, qui vendit Château Gaillard 12,000 livres à Hérault, et, dans de nombreux actes reçus par Jean Morand, notaire à Billy, on trouve de 1725 à 1755 Jacques-Antoine Hérault, *seigneur de Château-Gaillard*, procureur de la sénéchaussée de Moulins, demeurant à Marigny près Moulins. Enfin dans le cahier des aveux de la châtellenie de Billy, à la date du 7 août 1776, se trouve l'aveu de Château-Gaillard fait par Pierre Bilhaud, procureur du roi aux traites foraines de la ville de Vichy, époux de Jeanne Giraud (4). Bilhaud y fait la description du fief qu'il venait d'acquérir (de qui ?) : « une maison en forme de pavillon flanquée de deux tours carrées avec terrasse sur le devant », mais il n'est pas question de chapelle romane et pour cause : l'église vue par les auteurs des *Fiefs* était un modeste oratoire avec deux fenêtres en plein cintre qu'avait fait édifier vers 1840 Mme Fanny de la Rochette, petite fille de Pierre

(1) Archives de l'Allier, E, dossier Fradel.

(2) *Die decimo mensis octobris anno quod supra* (1691) *fuit baptisata una filha Blazii du Pont seig. de Chasteau Galhard et de .. et fuit nominata Magdalena, et fuit patrinus dominus Johanes Fradel escuyer sg. de Sancat et marinæ damoyselle Magdeleine de Blancfossé et damoyselle Jehana Cournilier.*
SARRAZIN, *curé.*

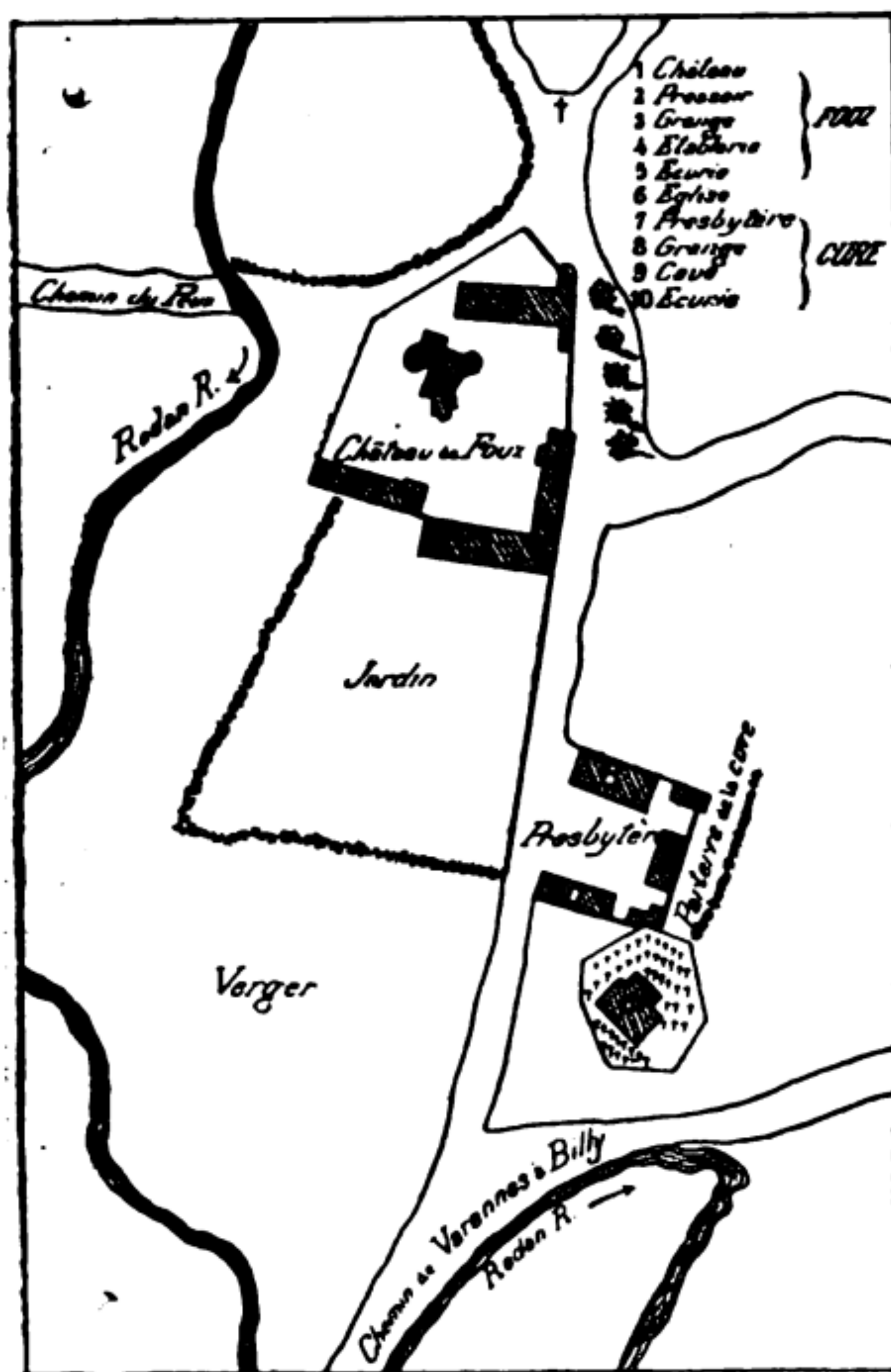
(3) Charles Tonnelier, commissaire en la prévôté du Bourbonnais, acheta suivant acte de Chervin, notaire à Billy, le 2 novembre 1696, de Pierre Aligier, le fief des Angles, paroisse de Langy. et prit le nom de Tonnelier des Angles.

(4) Pierre Bilhaud et Jeanne Giraud eurent une fille Jeanne qui épousa, en juin 1793, Robert-Antoine Gonthier. De ce mariage naquit Fanny Gonthier qui épousa en 1822 le colonel Rimoz de la Rochette, dont la descendance est actuellement propriétaire de Château-Gaillard.

Bilhaud ; le style rappelait beaucoup plus celui d'une grange que celui de Notre-Dame du Port ou celui de Saint-Germain des Près ; son architecte avait été un modeste maçon du cru que j'ai bien connu. En 1854, lors de la construction du chemin de fer, la route de Varennes à Billy fut déplacée et la nouvelle route sépara l'oratoire du château. Il n'y a pas plus de 10 ans que cette chapelle, qui tombait en ruine, fut démolie sans que les archéologues aient rien à regretter.

Mais alors où était Fouz ?

Je puis affirmer que la paroisse et le château actuels de Créchy ne sont autres que la paroisse et le château de Fouz du XIV[e] siècle. On a dit Fouz en Créchet (1), puis en Créchy et, depuis la nouvelle division administrative de 1790, on dit simplement commune de Créchy.



Plan de Créchy en 1748

Voici comment je suis amené à cette affirmation.

L'hiver dernier, je compulsais aux Archives Départementales de l'Allier la série Q (Biens Nationaux). lorsque je trouvai à la date du 7 mai 1791 la vente des immeubles des Visitandines de Moulins situés à Fouz, commune de Créchy. C'était un premier pas. Sur les indications de M. Flament, le sympathique archiviste départemental et président de notre Société, je continuais mes investigations dans la série H (Ordres et Communautés religieuses). Les dossiers n[os] 809, 810 et 811 contiennent les titres de propriété des Visitandines de Moulins, notamment à Fouz, et sous le n° 998 existe le plan des propriétés des dites dames dressé en 1748 ; la première feuille de ce plan est le plan du château de Fouz en Créchy. Un simple coup d'œil et le doute n'est plus permis : le

(1) Dans les vieux titres on écrit Fouz ou Foux.

château de Fouz n'est autre que le château de Créchy appartenant aujourd'hui à M. le docteur Berthomier, de Vichy.

D'après ce plan, le château de Fouz, situé sur la butte qui se trouve près du confluent du Redan et de l'Allier, était d'une forme très irrégulière, flanqué de deux grosses tours, l'une sur la face sud, l'autre sur la face nord. Il était entouré de toutes parts par une sorte de place d'arme où se trouvaient les communs et dont l'accès était défendu par de hautes murailles ; à l'est et au nord étaient des fossés d'eau alimentés par le Rédan. Quant à la porte gothique avec mâchicoulis, vue par Aubert (page 358), il n'y en a pas trace sur le plan de 1748, et personne dans le pays ne se souvient l avoir vu.

A l'aide des dossiers 809, 810 et 811, série H des Archives, et de nombreux titres relatifs à la famille de Berthet qu'a bien voulu mettre à ma disposition M[me] la Comtesse L. de Fradel, je vais essayer de retracer la monographie de Fouz et de Créchy.

Dom Bétencourt dans ses *Noms féodaux* cite un Guy de Jarrie possessionné à Fouz le 13 novembre 1322, puis un Chatard de Bos, possessionné également à Fouz en 1322. Butavent rapporte que le 19 novembre 1329 Pierre de Bost (sans doute le même nom) fit donation à sa femme du mas de Treille (la Toule ?), paroisse de Fouz, sur le chemin allant de Billy à Varennes. Bétencourt, dans l'ouvrage déjà cité, parle d'un Guillaume Berthet, paroissien de Créchy en 1443, et d'un Michel Berthet, fils de Jean, également paroissien de Créchy en 1512. Dans le volumineux terrier de la châtellenie de Billy dressé de 1515 à 1535 par les notaires Quesnard Bardon et Louher (2), il existe un aveu par Guillaume Berthet, fils mineur de feu Michel. Je crois pouvoir en déduire la généalogie suivante : Guillaume Berthet (1443) a eu un fils Jean, qui a eu un fils Michel (1512). Ce Michel meurt jeune, laissant un fils mineur autre Guillaume (1535).

Ce Guillaume Berthet épousa le 31 mars 1540 Péronnelle Jacquinot, et est qualifié dans son contrat de mariage « Guillaume Berthet, écuyer, enseigne d'infanterie ». Il testa en 1515 au profit de ses deux fils Guillaume et Antoine ; ceux-ci firent entre eux le partage de la succession paternelle, suivant acte reçu par M[e] de Félix, notaire à Billy, le 18 novembre 1595. Guillaume Berthet eut la bonne fortune de prendre parti dans l'armée d'Henri IV contre la Ligue, et fut nommé capitaine châtelain de Billy en 1595. Il avait épousé le 5 août 1594 Catherine Cornelier, dont le père était lieutenant de la

(1) Archives de l'Allier, A. 29.
(2) Archives de l'Allier, A. 28-29.

châtellenie de Billy (1). Dans les minutes de Félix et Ebrard, notaires à Billy, on trouve de nombreux actes d'acquisitions faites par lui en 1595, 1596 et 1597, et il est dénommé dans tous ces actes Guillaume de Berthet, seigneur de Teillat, de Martillière, et de Fouz, capitaine châtelain de Billy, demeurant en son château de Créchy.

Ce fut lui qui dut faire bâtir vers 1600 le coquet château de Teillat, en briques appareillées, avec deux tourelles en poivrière, qui a été remplacé, il y quelque 40 ans, par le massif château actuel.

Son frère Jacques de Berthet avait épousé Jeanne de Mars et dans un acte de Boisset, notaire à Cusset, du 5 août 1587, nous le voyons qualifié Jacques de Berthet, escuyer, seigneur de Teillat, époux de Jeanne Mars, demeurant à Créchy. Il est probable que les deux frères habitaient alors en communauté. Par acte du 11 novembre 1607, Guillaume de Berthet, l'aîné, céda à Jacques, son frère puîné, tous ses droits sur les Andriveaux (2), paroisse de Créchy et de Billy, moyennant 3,000 livres. D'après les cahiers bleus, Jacques de Berthet fut tué au service dans l'arrière ban et le 3 mars 1619 ses trois fils, Antoine, Jean et Gilbert, faisaient entre eux le partage de sa succession.

Antoine de Berthet l'aîné eut Fouz qu'il hypothéqua à Jean de Champfeu, seigneur du Breuil, suivant acte d'Ebrard, du 13 juillet 1619. Les conditions du mariage d'Antoine de Berthet, seigneur de Fouz, avec Anne de Fradel, fille de Jean de Fradel, seigneur de Pierrefitte, furent réglées suivant contrat devant Darcher, notaire, le 26 septembre 1619. En 1627, le seigneur de Fouz plaidait avec Bonnebaud, curé de Billy, pour les dîmes des Peux et de la Ruelle, procès qui se terminait en 1633 par un arbitrage d'Ebrand, notaire. Le 12 juin 1632 il achetait divers immeubles aux Bessons ; enfin en 1638 il plaidait avec Guénégaud, engagiste de la châtellenie royale de Billy, pour la propriété d'îles de l'Allier.

Ce fut Antoine de Berthet agissant comme seigneur de Fouz et patron de la cure de Créchy (3), qui fit restaurer l'église, ainsi que le

(1) Lors de la rédaction des *Coutumes du Bourbonnais*, en mars 1520, la châtellenie de Billy était représentée par un Jacques Cornellier, lieutenant de la châtellenie. Le 26 mars 1548, Guillaume Cornelier, seigneur de la Grave, fils du précédent, se rend acquéreur des dîmes de la paroisse de Billy. Le 25 septembre 1634, Gilbert Cornelier, seigneur de la Grave, revendait ces dîmes à Jean du Saulzay.

(2) Le domaine des Andriveaux avait été distrait du fief de Lonzat, suivant acte de Bardon, notaire à Billy, du 29 janvier 1536.

(3) La cure de Créchy dépendait du Prieuré de Langy qui dépendait lui même de l'abbaye de Cluny.

Dans une transaction de 1124 entre Aimeric, évêque de Clermont, et Pierre,

prouvent deux consoles jadis peintes, l'une aux armes de Berthet, l'autre aux armes parties de Berthet et Fradel. Ces armoiries ont été vues par M. de Soultrait vers 1857, mais elles furent grattées vers 1865 et ce grattage donna lieu à d'assez vives discussions entre plusieurs familles du pays, ainsi que le constatent les registres de la paroisse de Créchy (1).



Armes des Bertet et Fradel

Antoine de Berthet, tout comme son père, mourut au service du roi dans l'arrière ban avant 1653 ; son fils aîné avait été tué lui aussi à l'armée de Turenne en 1648 (Dossiers bleus) ; il laissait encore trois fils, Jean, Louis et Gilbert et une fille Gilberte. Les deux cadets se distinguèrent le 25 novembre 1551 lors du siège d'Hérisson par le maréchal de Saint-Geran, sous le nom des *frères de Créchy*. Le plus jeune y fut même blessé d'un coup de mousquet lors de la prise de la Tour de Saint-Martin (2).

Au siège du château de Montaigut-le-Blint qui eut lieu le 20 septembre 1651, étaient présents « les seigneurs de Martillière, Beaumont, Créchy et Tillat de Sanssat, gentilshommes du voisinage (3) ». sans autre indication. Je ne sais donc exactement du quel des Berthet il est question, mais probablement de l'aîné, Jean.

Après la mort d'Antoine de Berthet, qui laissait une succession assez grevée, sa veuve Anne de Fradel et son fils aîné, Jean, seigneur de Fouz, agissant tant pour lui que pour ses frères absents, vendirent par acte de Beraud, notaire à Varennes, du 28 janvier 1654, la seigneurie de Fouz 41.000 livres payées comptant aux dames de la Visitation Notre-Dame, de Moulins. Dès que Gilberte de Berthet eut connaissance de cette vente, elle tenta de s'y opposer et adressa à cet effet une supplique au sénéchal du Bourbonnais, le 25 mars 1654, demandant à exercer le retrait successoral ; mais elle fut évincée.

abbé de Cluny, relative aux églises dépendantes de l'abbaye de Cluny, situées dans le diocèse de Clermont, figure Cruacho, sans doute Créchy.

(1) Voir l'opuscule de M. Philippe Tiersonnier : « *Un livre imprimé à Moulins en 1644 et une reliure du* XVII[e] *siècle aux armes des Fradet de Saint-Aoust* », Moulins, Auclaire 1905 (p. 41 et suivantes). Dans l'impossibilité où nous sommes de donner les armoiries telles qu'elles existaient, nous les reproduisons dans leur état actuel.

(2) Voir « siège d'Hérisson », par Grégoire, *Archives historiques du Bourbonnais*, tome I[er], p. 106.

(3) Voir « siège de Montaigut-le-Blin », *Archives historiques du Bourbonnais*, tome I, page 5.

Les trois fils de Berthet eurent cette même année 1654 une fin tragique : ils moururent tous les trois ensemble, dans un naufrage, en se rendant à Naples pour combattre sous les ordres du duc de Guise (Dossiers bleus). C'est ainsi que s'éteignit cette famille de Berthet de Fouz. En trois générations six de ses membres étaient morts au champ d'honneur au service du roi et de la France ; cette seule considération devrait suffire pour assurer le respect de la pierre à leurs armes placée dans l'église de Créchy.

Le couvent de la Visitation de Notre-Dame avait été fondé à Moulins en 1616 par Mme de Chantal, grand'mère de Mme de Sévigné ; il fut assez pauvre jusqu'au jour où y entra la princesse Félicie des Ursins, dont le mari Henri de Montmorency avait été décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632, sur l'ordre de Richelieu, après sa révolte avec Gaston d'Orléans, frère du roi (1).

Cette princesse fit don à son couvent de sa dot de 300.000 livres et dépensa jusqu'à sa mort ses immenses revenus au profit de la communauté. On peut en conclure que l'acquisition de Fouz fut payé, des deniers de Mme de Montmorency. Dans l'acte de vente, la seigneurie de Fouz est ainsi désignée : « maison, grange, écurie, colombier, cour, jardin, verger, garennes, cens, rentes, dîmes de blé, vin, chanvre et charnages, bois taillis et futoies, trois domaines, deux moulins et toutes les autres choses en dépendant. » Les Visitandines augmentèrent encore cette terre par des acquisitions à la Ruelle et aux Peux, et lors de l'enquête ordonnée par Louis XIV sur les biens de main-morte, un état daté du 14 août 1694 constate qu'elles possédaient la seigneurie de Fouz, les trois domaines de Barrière, des Andriveaux et du Crozet et les deux moulins du Serain et de Ricoird, le tout d'un revenu net de 2.800 livres. Peu après elles achetèrent le domaine des Gouttes, près Chazeuil.

En octobre 1685 une crue subite du Redan et de l'Allier causa de grands dommages aux terres des Visitandines, en même temps qu'elle enleva la route de Varennes à Billy, qui suivait alors l'Allier.

De 1654 à 1789 ce ne fut qu'une longue suite de procès entre les Visitandines et leurs voisins, on les voit plaider avec le seigneur de Chazeuil, le seigneur de Poncenat, Pichot seigneur de Togues, De-

(1) Félicie des Ursins, accusée d'avoir excité son mari à la révolte, fut arrêtée et envoyée prisonnière au château de Moulins. Elle ne fut mise en liberté qu'en 1634. En 1641 elle entra au couvent de la Visitation, prit le voile le 30 septembre 1657 et mourut le 5 juin 1666.

En 1642, Louis XIII et Richelieu passant à Moulins furent la visiter. Elle refusa de recevoir le cardinal.

laire seigneur du Sauvage (1), Bardonnet seigneur de la Toule, avec le prieur de Langy, avec le curé de Billy, avec le chapelain du château de Billy, sans compter de modestes laboureurs des Andriveaux et des Bessons. On est amené à en conclure ou que tous ces voisins n'avaient aucun respect de la propriété, ou que les dames la Visitation avaient un culte tout spécial pour saint Yves, patron des procureurs.

En 1747 elles chargèrent Jean Morand, notaire à Billy, de dresser le terrier de leur seigneurie de Fouz et c'est à cette occasion que fut fait le plan ci-dessus. Leurs intendants furent de père en fils des Martin que nous allons voir devenir propriétaires de Fouz.

En conformité de la loi du 2 novembre 1789 votée sur le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, les biens des ordres religieux furent mis à la disposition de la Nation et le 7 mai 1791 le district de Cusset fit procéder à la vente en huit lots des biens des Visitandines de Moulins situé communes de Créchy. On adjugea : le domaine des Andriveaux, 46.000 livres à Paul Jardet ; le domaine de Barrière, 38.000 l., à Martin et Delaire, son gendre ; la locaterie Rigoir, 9.200 l., à Sicaud ; la locaterie de l'Huilerie, 7.100 l., à Martin et Delaire ; la locaterie des Veaux, 16.400 l., aux mêmes ; le moulin de Barrière, 14.000 l., à Chaillot ; le moulin de Serain, 14.300 l., à Barthélemy ; les bois, 8.600 l. à Sicaud ; le château de Fouz et la locaterie de la Garenne, 30.300 l., à Martin ; le tout formait un prix total de 183.500 livres.

Les bâtiments du presbytère ou de la cure furent vendus à Delaire, en l'an IV, 5.664 francs. Quant à l'église, elle fut vendue 15.000 francs, le 17 thermidor an VI, à Martin. Ce prix était payable en *Mandats territoriaux*, papier qui perdait alors 96 pour cent de sa valeur, Martin n'eut donc à débourser que *600 francs* environ en espèces.

Après le Concordat, signé le 18 germinal an X (1802), Martin ne conservant qu'un sixième de la propriéte de l'église, céda par acte reçu par P. Morand, notaire à Billy, le 20 prairial an XI, moyennant cinq cents francs payés comptant, les autres cinq sixièmes à 1° Sébastien Marnier, maire de Créchy ; 2° Joseph Debousset, adjoint ; 3° Paul et Antoine Jardet ; 4° Georges Lachaud, tous de Créchy, à la condition de laisser célébrer le culte dans l'église sans pouvoir exiger de loyer.

(1) Le fief du Sauvage, paroisse de Créchy, a été omis dans l'ouvrage les *Fiefs du bourbonnais* déjà cité. On le voit au XVIIe siècle, à des Fauconnet, puis il passe en 1694 à un Delaire par le mariage de Marie Fauconnet avec Jacques Delaire. En 1744 il est entre les mains de Claude Marnier auquel succéda Sébastien Marnier, puis Ignace Marnier, puis Félix Marnier et est actuellement possédé par la descendance féminine de ce dernier.

En 1821, le comte d'Artois, le futur Charles X, à la tête du parti de la *Congrégation*, menaçait les acquéreurs de biens nationaux de les déposséder dès qu'il serait au pouvoir, aussi il y eut dans toute la France assaut de générosité parmi les enrichis de la Révolution. Par acte reçu Morand, notaire, le 21 mai 1822, Anna Gallien, veuve Delaire, Paul et Antoine Jardet, Antoine, Louis, Bhartélemy Berthomier, Jeanne Jardet, épouse Berthomier, Ange-Ignace Marnier, maire, représentant les acquéreurs de l'an XI, firent don de l'église à la commune de Créchy, avec conditions expresses : 1° que la commune de Créchy serait érigée en succursale et serait pourvue continuellement d'un prêtre y exerçant le culte catholique, apostolique et romain ; 2° que l'église ne pourrait sous aucun prétexte être employée à aucun autre usage et destination que le culte ; 3° que l'on prierait tous les dimanches à la grand'messe pour les donateurs. En outre par acte reçu Morand, notaire, le 11 avril 1822, Mme Delaire fit don à la commune de Créchy d'une partie des écuries de l'ancienne cure, pour en faire un presbytère, et obligea, elle et ses héritiers, à payer chaque année une pension annuelle et perpétuelle de huit cents francs au curé de Créchy..... lorsqu'il y en aurait un.

Depuis cette époque il y a toujours eu des curés à Créchy.

G MORAND.



A PROPOS DES CÉLESTINS DE VICHY

Une note publiée à la suite d'un article paru à cette place dans le dernier *Bulletin*, à propos de la *démolition des Célestins de Vichy*, a motivé, de la part de M. le docteur Chopard, cette réponse que nous nous faisons un devoir et un plaisir d'accueillir.

J'ai été très étonné de voir, au-dessous de ma communication insérée au dernier *Bulletin*, une note de M. Gravier, de Vichy, « remise après séance » et dont je n'avais pas eu la moindre communication.

Il ne doit pas y avoir de polémique au *Bulletin*, et je ne répondrais pas à l'assertion pure et simple de M. Gravier si nous ne nous trouvions, dans cette question des Célestins, au cœur même de l'histoire du Bourbonnais et de nos Ducs.

Les quelques faits qui seront rappelés dans ces lignes méritent de l'être et pourraient susciter parmi nous le zèle d'un chercheur. — C'est assez pour

excuser cette réponse à la note de M. Gravier. — Ce chercheur serait sûr de faire une abondante moisson de choses intéressantes, car le dossier de notre couvent est fort riche, tant aux Archives de Moulins qu'aux Archives Nationales. Et il ne s'agit pas là seulement de l'intérêt qui ressort d'une étude locale. L'histoire des Célestins se rattache à la grande histoire par sa fondation et son fondateur, le bon duc Loys ; elle s'y rattache aussi par sa fin qui résulta des célèbres ordonnances de Louis XV, rendues sous l'inspiration de d'Aguesseau, et qui sont considérées à juste titre comme un des prodromes de la Révolution. Pourquoi ne pas ajouter la réflexion suivante : Le souvenir d'une infinité de couvents s'est perdu. L'intérêt qui s'attache au nôtre s'accroît de ce que son nom a survécu à toutes les destructions et qu'il est devenu une marque commerciale connue aux extrémités du monde. Il est en quelque sorte une chose toujours vivante et d'intérêt universel.

La note de M Gravier attribue au bâtiment des Célestins qui vient d'être détruit une affectation différente de celle qui résulte de nombreuses gravures éditées à différentes époques.

« Ce n'était pas un logis de moines, affirme M. Gravier, c'était tout simplement la grange des moines. »

J'espère ne pas mourir de ce coup de canif de Jarnac, et admirer longtemps encore l'érudition de M. Gravier. Averti de sa contradiction, et s'il eût apporté à l'appui de son dire une pièce d'archives, j'aurais changé les deux phrases de ma communication qui sont relatives à l'affectation du vieux bâtiment démoli.

Qu'il ait été grange ou maison conventuelle, ma communication ne perd rien, en effet, de son opportunité, toute la question se résumant en ces mots :

« A-t-on détruit un témoin pittoresque du passé ? »

Mais que vaut en elle-même l'affirmation de M. Gravier ?

Je veux bien admettre que dans les avatars de sa décadence, le vieux logis ait été une grange, puisque M. Gravier l'affirme aussi catégoriquement. Il a pu le devenir à l'époque des destructions révolutionnaires ou post-révolutionnaires, ou même lorsque le couvent, vidé de ses Célestins par les ordonnances de Louis XV, fut réuni comme un simple bien de rapport à la mense épiscopale de Clermont. Admettons même qu'il le soit devenu du temps des moines, quand le XVIII[e] siècle eut fait perdre à bon nombre de ceux dont la classe devait en souffrir le plus, le sens et le respect du passé.

Les amis des vieilles choses savent à quelles tristes destinées tombent souvent les hautaines demeures du temps jadis. Que de châteaux ne sont plus que des fermes ou des chaumières ! Que d'hôtels ne sont plus que de pauvres habitations ouvrières ou des locaux industriels ! La vieille aile des Célestins qui vient d'être démolie fournit sans aucun doute l'un de ces exemples de décadence.

Je ne puis croire, en effet, que la modeste affectation affirmée par M. Gravier ait été au début celle de ce bâtiment de même style d'ailleurs et de même appareil lapidaire que le pavillon subsistant encore, et qui faisait incontestablement partie de l'aile droite de la maison conventuelle.

Nos vieux moines étaient de soigneux administrateurs : à ce titre il n'est pas étonnant qu'ils aient eu une grange à proximité de leur habitation ; mais ils étaient aussi des artistes, comme le glorieux fondateur du couvent de Vichy. Il serait bien extraordinaire qu'une grange ait continué, sans interruption et dans le site le plus pittoresque du domaine, l'aile droite de cette demeure, moitié couvent moitié palais, que le duc Louis II avait fait construire pour y vivre ses dernières années avec les religieux et pour y être enterré.

La chapelle où il devait reposer fut construite à l'aile gauche, presque en pendant de la prétendue grange, — singulier pendant. — Il n'y fut pas enterré, mais elle servit de sépulture à plusieurs princes de la maison de Bourbon de la branche de Carency, ce qui rendit le monastère des Célestins un des lieux les plus qualifiés du Bourbonnais.

Mais peu importe d'ailleurs, je le répète, le point très secondaire de l'affectation. Logis monacal ou grange aux moines, le vieux bâtiment démoli était sur son rocher le monument le plus pittoresque de Vichy. Une restauration intelligente en eût fait un très bel objet. Témoin de près de cinq siècles, il méritait d'autant plus d'être respecté qu'il était à Vichy une des rares constructions qui subsistent du passé.

Pour avoir parlé d'une attribution un peu terre à terre, je ne pense pas que M. Gravier approuve cette démolition, et que le très habile restaurateur de la « maison du bailliage » puisse être devenu aujourd'hui le chevau-léger de la destruction.

A ceux qui seraient tentés d'excuser celle-ci, parce qu'il ne s'agirait que d'une ci-devant grange, je me permettrai de rappeler qu'un roi célèbre, grand connaisseur en matière artistique et qui vivait à l'époque où l'on imagina les pavillons à la Debucourt, préféra le moulin de Sans-Souci à toute autre ornementation de son parc.

En cette matière, on peut se placer sous son patronage et regretter même une grange intéressante.

Docteur CHOPARD.





A travers
Les Registres paroissiaux
DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

1650. — « Ce mardy veille de sainct Pierre, 28ᵉ jour de juin nous avons mené la procession de ceste ville et paroisse de Cérilly à Nostre-Dame de Laurette proche le Veurdre ; nous nous sommes mys en voyage pour prier saincte Laurette de nous donner du beau temps pour les biens de la terre car nous avons hessuyer une grande quantité d'eau et desbordementz qui a esté cause que nous avons esté dyner à Chasteau, car nous savions que nous ne pourrions pas passer les eaux pour aller dyner au Veurdre comme nous y allions ordinayrement. Nous estions presents à ceste procession le nombre de cinquante-cinq. Signé : Villemo. »

— « Lettre envoyée à messieurs de Cérilly par monsieur le marquis Lieutenant pour le Roy en Bourbonnoiys. Aujourd'hui 1ᵉʳ jour de juillet 1650, se sont présentés par devant nous Jehan Bequas conseiller du Roy, Lieutenant général en la chatellenie de la Brieure Laubespin, à l'heure de huict heures du matin M...... escuyers de monsieur le marquis de Lévy Lieutenant du Roy en ceste paroisse du Bourbonnoys, lesquels nous ont remontré avoir entre les mains une lettre de mon dict seigneur le marquis de laquelle la suscription est : Pour messieurs les habitans de la ville de Cerilly. Messieurs de Cerilly. Je vous prie de me faire préparer un logement dans votre ville où je veux me retirer attendu les coursés de *Monron* afin que nous puissions tous ensemble nous consulter pour le service du Roy. Signé : de Lévy Poligny. Et en

bas de la lettre est escript : Je vous prie de me faire chercher des escuries dans la ville pour mes chevaux car je ne les tiendrais pas en seureté dans les fauxbourgs, et est la ditte lettre sans datte. Et pour faire l'ouverture d'ycelle aurions mandez tous les habitans de la ville et fauxbourgtz avec lesquels tous ensemble en nostre hostel avons faict lecture de la ditte lettre à haulte voix et sur le contenu d'ycelle enquis ce que nous avions affaire. Nous aurions tous les susdicts habitans d'une mesme voix dict et déclarez : que comme très-bons et très-fidèles serviteurs du Roy ils ne pouvoient empescher à mon dict sieur le marquis de prendre logis dans la ditte ville en sa qualité de Lieutenant du Roy en nostre province, considérant la teneur de sa lettre qui est de consulter la ditte ville avec nous pour le service de Sa Majesté et que pourroit mon dict sieur l emarquis de Lévy faire élection d'un logis tel que bon lui sembleroit dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison. Rédigé par escript par Jean Advenyer, nostre greffier qui a signé avec partye des habitans qui ont signé avec que nous. Les aultres ont déclarez ne scavoir signer. Faict le jour et an susdict, aussy signé : Bequas, Lieutenant, Bequas, procureur du Roy, Bequas, advocat en parlement, conseiller du Roy, Advenyer, greffier, moy Jehan Villemo, prestre viquaire de l'eau béniste de l'églis de Cerilly, etc...

— « *Ordonnance de par le Roy et de monsieur son Lieutenant en Bourbonnoys.* — De par le Roy. Et de l'ordonnance de nous Roger de Lév", chevallier marquis de Polligny, conseiller du Roy en ses conseils et son Lieutenant en la Province de Bourbonnoys. Enjoignons à tous les habitans de la ville faubourgs et paroisse dé Cérilly de faire garde jour et nuict pour conserver la ville au service de Sa Majesté, comme aussy à tous les justiciables de la châtellenie de la Bruère Lesbaupin de se rendre en la ditte ville de Cerilly pour y fair le guest suivant les ordonnances qui leur seront par nous prescrisptes ou par nous proposés et ce à payne de dix livres d'amende contre chacung des deffaillans au payement desquelles ils seront contrainets comme pour les propres affaires du Roy. Affin que les présentes soyent dûement congnües de tous, ordonnons ycelles estre lües et peubliées au son du tambourg par les carrefours de la ditte ville et faulbourgs et coppies envoyez ez paroisses dépendantes de la dicte châtellenie pour y estre semblablement lues et peubliées, faict ce 6e de juillet 1650 en notre hostel à Cérilly ainsy signé de Lévy Polligny Lieutenant susdict et plus bas par mon dict seigneur.....

— « *La gresle à tout gaster.* — Ce mardy 13[e] jour de juillet 1650 à l'heure de cinq heures du soir, par grand horage de temps de tonnerre est tumbé grande quantité de grosses gresles qui a duré environ un quart d'heure. La gresle en telle abondance qu'ellé à tout gaster les fruicts de la terre et a commencé du costé de Montluçon, Sainct-Caprais, Le Brethon, au Villain et la Buxière, en ceste paroisse de Cerilly commençant à Champlive, aux Magnoux, à la Michardery ? à Brettoire, au Vieil. Cerilly et tout autour de ceste ville en tirant du costé de Gennetine, etc... et en plusieurs endroicts, si bien que là où elle s'est abasttue il n'y est pas resté la moytié du bled soigle. Il y avoit par endroict des arbres qui estoient abasttus et moissonnés, il y avoit des arbres qui estoient à moytié debout tout rompus et les pâtures, orge, avoine, champs et vignes tout écrasés. Il y avoit des greslons au moins de la grosseur comme des grosses noyx qui sont sur la paye sans escalle. En la paroisse de Givarlay près Montluçon le vendredy séquant 15[e] jour du mois de juillet, la gresle a aussy tout gasté au rapport que M[re] Joudhiou, curé du dict lieu nous a faict. Signé : Villemo. »

— « *La Trahison de la ville et chasteau d'Hérisson a esté descouverte le 27[e] juillet 1650 sur les quatres heures du soir.* — Le mercredy 27[e] jour de juillet 1650, à l'heure de quatre du soir le chasteau de la ville d'Hériçon a esté proche d'estre prins par le moyen de charroys qu'on avoit faict entrer dans la ville d'Hériçon chargés de meubles et mesme dans des grands coffres dans lesquels on avoit mys des gens de guerre et aultres munitions et ustensiles de guerre. La trahison a esté faicte par le nommé Simon, escuyer sieur de Brys qui est gentilhomme de sa maison de la paroisse de Maillet. Et le dict sieur Brys estoit de ceulx de Monron Sainct-Amand où est monsieur le marquis de Persan, commandant en l'absence de Monseigneur le Prince de Condé ; le sieur de Brys a eust la teste tranchée que l'on a mys au bout d'une perche et mys én vue en hault du donjon du chasteau d'Hériçon pour exemple. Signé : Villemo. »

(*A suivre.*) Georges BODARD.





Monsieur Maurice DES GOZIS

NOTRE Compagnie vient de faire une perte sensible dans la personne de l'érudit montluçonnais mort le 11 avril 1909.

M. Maurice-Gilbert-Bon Perrot des Gozis était né à Montluçon le 12 novembre 1851.

Après de brillantes études chez les Pères Maristes de Montluçon et la conquête de son bachot avec la mention « très bien », il s'engagea en 1870 dans le régiment des volontaires de l'Ouest (anciens zouaves pontificaux) sous les ordres de M. de Charette et prit part à plusieurs faits glorieux de cette campagne. Rentré à Montluçon, il passa ses examens de droit et se fit inscrire au barreau de sa ville natale.

M. des Gozis était grand officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, chevalier des ordres de Saint-Alexandre, du Nicham Iftikar, du Medjidié, etc., mais sa simplicité ne se parait d'aucun titre ; et il lui suffisait de rendre service à tout le monde, sans même songer à attendre de ses très nombreux obligés cette gratitude que ses amis du moins ne lui ménageaient pas. Car M. des Gozis avait un cœur d'or qui lui valut les plus chaudes et les plus ferventes sympathies.

Allié, par le second mariage de sa mère, à l'importante et honorable famille Aupetit-Durand, il avait épousé à Nice, le 11 décembre 1876 Mlle Rosine d'Isay-Savalan-Khan, fille du prince d'Isay-Savalan (1), (d'une puissante famille d'origine souveraine, venue d'Arménie à Constantinople), qui joignait à une grande naissance un solide talent de peintre. C'est dans ce milieu distingué et dans l'intimité d'amis de choix que notre compatriote passait sa vie. Mais ce cercle privilégié n'était pas seul à profiter des qualités d'esprit et de l'extraordinaire érudition de M. des Gozis. Correspondant apprécié de la société française d'Entomologie, dont il était un des fondateurs, des Sociétés entomologiques de Belgique, de Stettin et de Suisse et de la Société Linnéenne de Lyon, de la société des antiquaires du Centre, de la Société de Philatélie de Paris, de notre Société d'Emulation Bourbonnaise, etc., il collaborait à leurs revues par des articles très remarqués.

Tout à la fois littérateur, entomologiste, généalogiste, philatéliste,

(1) Les armoiries accolées des Perrot et des Savalan se voient sur un vitrail de la chapelle de l'Institution Saint-Joseph de Montluçon.

M. des Gozis était encore un excellent musicien et on n'a pas oublié à Montluçon la remarquable partition d'un *Voyage extraordinaire*, opéra comique en trois actes, qu'il fit exécuter sur le théâtre de la salle des fêtes des Pères Maristes, le 22 avril 1888.

Mais il s'adonna surtout aux travaux d'histoire locale et de généalogies bourbonnaises.

Après diverses publications sur les insectes, en particulier un catalogue des *coléoptères de France* resté longtemps classique, et la *Recherche de l'espèce typique de quelques anciens genres* qui souleva de violentes oppositions parmi les entomologistes, mais qui fit accepter ses principales données, il publia *Les Montluçonnais de 1490 à 1497*, importante étude sur les vieilles familles originaires de Montluçon ; l'*Armorial général du Berry*, édition de l'armorial manuscrit de la Bibliothèque Nationale, publiée en 1883-1885 par la Société des Antiquaires du Centre ; l'*Armorial général du Bourbonnais*, dont une partie seulement a été donnée en 1891-91 par les *Archives historiques du Bourbonnais*. Mais il a surtout accumulé pendant plus de trente ans d'un travail acharné autant que méthodique des trésors d'érudition sur les familles bourbonnaises. Cent six dossiers renferment, sur des milliers de familles bourbonnaises, des notices généalogiques plus ou moins étendues mais traitées toutes avec cette conscience scrupuleuse et la sûreté d'information qui sont si appréciables autant que rares chez les généalogistes.

Il travaillait encore à en augmenter les richesses quand la mort a fait tomber la plume de ses mains. Elle ne le surprit pas pourtant parce que, en vrai chrétien, Maurice des Gozis se préparait depuis de longues années à lui faire bon accueil et que, depuis un an surtout, il était pieusement prêt à la recevoir.

Pour éviter une dispersion toujours possible de ses archives si riches, il a pensé les laisser en bloc aux érudits bourbonnais. Nous ne saurions trop, au nom des membres de notre Société, en celui de tous les travailleurs de chez nous, en notre nom surtout, remercier M. des Gozis des dispositions qu'il a prises de nous confier, à sa mort, le soin de conserver ses travaux, de les augmenter des documents non encore utilisés par lui, en y ajoutant nos personnels dossiers sur les familles bourbonnaises, et d'en faire don, après nous, au grand et sûr dépôt de nos Archives départementales où tous les érudits pourront librement aller puiser un jour les renseignements les plus précis et les plus contrôlés sur les familles bourbonnaises existantes ou disparues.

Abbé Joseph Clément.





BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Saint-Gilles de Moulins. — L'Hôpital. — Le Pensionnat. 1499-1909, par M. l'abbé Pierre Desnoix, aumônier du Pensionnat. Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, 1909.

Notre *Bulletin* doit une mention spéciale à ce joli petit volume édité avec l'élégance que sait donner notre confrère M. Crépin-Leblond aux volumes sortis de ses presses, et présenté sous une couverture qui fait revivre l'ancien portail de Saint-Gilles artistiquement dessiné par le sympathique artiste de cette maison.

Notre confrère, M. l'abbé Desnoix, a résumé, dans 192 substantielles pages, l'histoire de cet établissement qui abrita d'abord bien des misères physiques et qui devint, au XXe siècle, la maison d'éducation réputée dont nous n'avons pas à faire l'éloge.

Certes, les érudits eussent aimé trouver dans l'histoire du passé de l'hôpital un résumé de toutes les pièces que renferment nos grands fonds publics, les Archives départementales et celles de la mairie de Moulins.

Mais, M. Desnoix s'est proposé moins un volumineux livre d'érudition pure qu'un résumé destiné à faire connaître aux actuels élèves du Pensionnat. dont il est l'aumônier apprécié, et aux Anciens Elèves, l'histoire de l'établissement qu'ils habitent ou qu'ils revoient chaque année lors de leurs réunions amicales.

Les chicaneurs pourraient demander qu'on n'y donnât pas aux anciens possesseurs du Bourbonnais le titre de « ducs » qui ne convient qu'aux descendants de Robert de France. Mais ce sont là légères inexactitudes que les lecteurs avertis corrigent d'eux-mêmes en lisant. Il est plus juste de louer l'auteur de la façon très pratique dont il a compris l'exposé succinct des événements qui se passèrent à Saint-Gilles avant sa transformation en pensionnat.

Dans l'historique de cette dernière partie — qui aussi bien est celle qui tentait le plus la plume de M. Desnoix, — le résumé qu'il en donne est parfait. Les amis de l'établissement liront avec le plus vif intérêt les notices consacrées aux divers directeurs et aumôniers de la maison et souscriront sans doute aux réflexions, aux remarques et aux conclusions par lesquelles le zélé autant qu'érudit auteur souligne chaque partie, très méthodiquement comprise, de l'histoire contemporaine de Saint-Gilles.

Abbé Joseph Clément.



Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 1909

Présidence de M. Flament.

Étaient présents : Mlle Françoise de Bonand, MM. le chanoine Berthoumieu, G. Besson, L. Bideau, H. de Brinon, Buvat, l'abbé Clément, Dénier, l'abbé Desnoix, Fournier, Généraud, L. Grégoire, Morand, Tiersonnier.

S'étaient fait excuser : Mme la Ctesse Louise de Fradel, M. F. Bidault.

— Le Président souhaite la bienvenue à notre confrère, M. Léon Bideau, qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de juin, M. l'abbé Clément fait observer que Charles Dufour ne s'est pas borné à fournir des notices concernant les couvents et autres monuments intéressants de Moulins, mais qu'il dut faire également ce travail pour d'autres régions, ainsi qu'en fait foi un assez volumineux dossier relatif aux établissements de Montluçon, Huriel, etc., actuellement entre les mains de M. C. Grégoire, de Saint-Pourçain.

— Correspondances. Lettres de M. Burelle remerciant la Société de son admission ; de MM. Henri Delaume, Dousson, Dr Petit, de Mme de Bonnière de Wierre, du Vte d'Aligny, de M. le curé de Souvigny, accordant toutes facilités et autorisations pour la visite du 8 juillet ; de M. G. Bodard, de Cérilly, en réponse à une demande de renseignements intéressant M. le Cte Henri de Brinon.

— Circulaires : de M. Guenin, secrétaire de la Société académique de Brest, relative aux menhirs qui pourraient se trouver dans l'étendue du département ; — de l'Académie de Stanislas, au sujet du concours pour le *Prix Herpin* de 1911 ; — de la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. ; — Annonce du premier congrès international pour la protection des paysages, qui se tiendra à Paris du 17 au 20 octobre

— Ouvrages offerts : par M. Adolphe Mony, tome IV de ses *Etudes dramatiques ;* — par M. G. Bruel, *Le Congo Français au point de*

vue économique ; — par M. ROBERT VILLATTE DES PRUGNES, 15 brochures dont les titres suivent :

« *Faune de l'arrondissement de Montluçon* (les Poissons) 1897 ; — *Calendrier du cultivateur bourbonnais*, 1904 ; — *Etude sur l'histoire de l'ancienne seigneurie ou baronnie de Montluçon*, 1904 ; — *L'agriculture à la caserne*, 12 conférences agricoles, 1909 ; — *Les engrais chimiques*, 1907 ; — *Les semences*, 1907 ; — *Les prairies*, 1907 ; — *Le blé ou froment*, 1908 ; — *La luzerne*, 1908 ; — *Les trèfles*, 1909 ; — *La betterave fourragère*, 1909 ; — *Le blé* (conférence), 1909 ; — *Le rôle de Beaumarchais dans les événements qui ont précédé la guerre d'Amérique de 1774 à 1778* ; — *Faune des vertébrés du département du Puy-de-Dôme* ; — *La ligne à la main, le fusil sur l'épaule*.

— Travail déposé : de M. MARC DÉNIER, *Fabrication d'une fausse lettre de cachet par un huissier de Moulins au XVIII*e *siècle* (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

— M. FLAMENT fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« – *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. 36, p. 267, *Le jeu du fort chez les Romains*, par M. J. DÉCHELETTE. Cet article donne une reproduction photographique des fragments de ce petit monument en argile jaunâtre, découvert en 1901 à Yzeure, par M. Bertrand, et dont il avait semblé difficile tout d'abord de préciser la nature. M. Déchelette maintient ici son opinion : c'est « un jouet d'enfant gallo-romain, équivalent, ajoute-t-il, au *jeu du fort*, autour duquel chacun de nous, dans ses jeunes années, a pris plaisir à faire manœuvrer des soldats de plomb ou de carton » ; M. BERTRAND, au contraire, y voit un chef-d'œuvre de potier représentant un château fortifié idéal (cf. *Bull. de la Soc. d'Em.*, séance d'avril 1909). M. Déchelette appuie sa thèse par la récente découverte, à Dunapentale (60 kilomètres au sud de Budapest), d'un petit modèle de porte monumentale de ville ou de forteresse, œuvre également d'un potier et où le savant conservateur du musée de Roanne reconnaît encore un jouet d'enfant.

« — *Société d'histoire naturelle d'Autun*, 21e bulletin, p. 91, un assez long travail de M. Camuzat, intitulé *Néris-les-Bains... mémoire scientifique sur la source thermales*, donne un court historique de la station. — Dans le même *Bulletin*, p. 309, de M. A. THÉVENIN, *Les animaux contemporains de la houille*, article qui cite à plusieurs reprise des découvertes d'insectes fossiles faites à Commentry. — Enfin, p. 49, des procès-verbaux des séances de la Société (même volume), une communication de M F. PÉROT sur une mâchoire entaillée de rhinocéros fossile découverte à Billy (Allier) (avec reproduction photographique), communication rectifiée à une séance suivante (p. 138) par M. Porte ; il convient du reste d'accepter avec réserves certaines opinions trop absolues de ce dernier sur l'animal, ancêtre de l'homme.

« — *Revue du Berry et du Centre*, juin 1909. P. 177, de M. ROUGÉ, *Le trésor de la seigneurie de Ligueil* (Indre-et-Loire, arr. de Loches). C'est l'analyse, assez gauchement faite, d'un inventaire, dressé au XVIIIe siècle, des titres du doyenné de Saint-Martin-de-Tours concernant ses droits à Ligueil ; les actes originaux ont été brûlés en brumaire an II ; l'inventaire existe aux Archives d'Indre-et-Loire. J'y relève plusieurs actes des Dreux de Mello, seigneurs de Loches, dont un

accord de l'un d'entre eux, Dreux IV, sans doute, le mari d'Ermengarde de Moucy, avec le chapitre de Saint-Martin, accord publié déjà par Carré de Busserolle et des lettres patentes de Philippe-Auguste confirmant ledit accord. — P. 148 de la même revue, un résumé fait par M. A. Moretti, professeur à l'école technique royale de Cortone, d'une monographie de *Guillaume de Marcillat*, par M. J. Mancini. Guillaume de Marcillat est un célèbre peintre verrier de la fin du xve siècle et du début du xvie, sur l'origine duquel on a longtemps hésité ; le journal autographe de Guillaume, récemment découvert aux Archives de l'Etat, à Florence, ne laisse plus aucun doute sur le lieu de sa naissance, vers 1467, à la Châtre (auj. Indre), où l'on rencontre déjà en 1462 un Pierre de « Marcillac » qui serait le père du peintre. Celui-ci, pendant un long séjour en Italie, travailla notamment pour Jules II et pour Léon X ; on voit encore deux de ses vitraux à Rome aux fenêtres du chœur de Sainte-Marie-du-Peuple. Il mourut à Arezzo, en 1529 et non en 1537, comme le dit Vasari. Il serait intéressant de savoir de quel Marcillat Guillaume tire son nom ; il y a, dans l'Allier, dans la Creuse et dans le Puy-de-Dôme, une dizaine de lieux ainsi appelés.

— « *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXXe vol., p. 69. Dans le chap. xxxiii de ses *Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry*, M. E. Chénon étudie *Le testament de Louis de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, Boussac et Huriel*, testament qu'a publié en 1907 M. Antoine Thomas, dans les *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*. M. Thomas avait considéré au point de vue philologique ce document qui est écrit en français ; M. Chénon vient d'en faire ressortir l'intérêt historique. Le testament est daté du château de Boussac, 31 août 1356 ; le 19 du mois suivant, Louis de Brosse était tué à la bataille de Poitiers et son corps, transporté à Huriel, fut selon sa dernière volonté enterré en l'église Saint-Martin, près du tombeau de son père et de sa mère. Il laissait en mourant de nombreux legs à l'église d'Huriel et aux églises des châtellenies de Sainte-Sévère, de Pérouse, de Boussac et d'Huriel, à divers couvents, à ses serviteurs, etc. Les autres dispositions testamentaires sont également intéressantes pour l'histoire locale. — Le chap. xxxiv (p. 90 du vol.) des mêmes *Notes* de M. Chénon est relatif à la formation de certains noms de famille en Bas-Berry. L'auteur paraît croire à tort que l'on employa dans cette région, plus que dans toute autre, dès le xie siècle, le nom de baptême suivi de la formule *filius talis*, par exemple *Robertus filius Franconis*, qui devint bientôt *Robertus Franconis*, *Johannes Gaudini*, etc., le second de ces noms tendant à perdre son caractère de génitif et à prendre une forme française qui sera le nom de famille ; ce mode de redoublement du nom n'est pas spécial à la région indiquée par M. Chénon. Celui-ci est plus près de la vérité lorsqu'il constate l'emploi très fréquent en Bas-Berry du datif français pour les noms de personne : Aupetit, Alamargot, etc. ; toutefois il aurait pu étendre un peu la circonscription où l'on constate ce phénomène, et tout au moins vers le Bourbonnais. — M. le comte de Toulgoët-Treanna, page 96 du même volume, étudiant *Les Commanderies de Malte en Berry*, est amené à s'occuper d'un membre de la commanderie des Bordes (Cher), Saint-Jean-de-Bout, situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre-le-Moûtier ; il apporte des détails plus précis que ceux qu'avait fournis Vayssière au t. I des *Archives historiques du Bourbonnais*. — Enfin, p. 251, M. le marquis Des Méloizes donne un armorial des évêques de Bourges où

je relève : Aimon de Bourbon (1031-1071), Jean Cœur (1446-1484), Etienne-Jean-Baptiste Des Gallois de la Tour (1817-1829), etc.

— « *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, n° 192. P. 158, au cours d'une *Notice historique sur le château fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron* (*Loiret*), M. Jarossay rencontre Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, le compagnon de Jeanne d'Arc, qui en 1456 s'intitule seigneur de Saint-Maurice, de Saint-Fargeau, etc., Jean de Chabannes, son fils, fait aveu pour Saint-Maurice en 1488 et, après sa mort, en 1503, cette terre revint à sa fille Avoye, épouse d'Edmond de Prie, puis de Jacques de La Trémoille. Avoye de Chabannes mourut sans enfants et ses biens, dont Saint-Maurice, passèrent à la famille de Boulainvilliers.

— « *Le Centre médical*, 14e année, n° 12. P. 405, biographie médicale, par M. F. Pérot, du médecin Gilbert Gaulmin des Granges, originaire de Montmaraud, député à la Législative.

— « *Revue d'Auvergne*, 26e année, mars 1909. Compte rendu élogieux, par M. Desdevises du Dézert, du livre de notre confrère M. Biernawski : *Un département sous la Révolution française...* »

— M. l'abbé Clément attire l'attention de la Société sur l'intérêt que présente une copie existant aux Archives départementales intitulée : « Extraits des Registres de Bourbonnais estant en la Chambre des Comptes de Paris » par M. Du Fourny, dont l'original est à la Bibliothèque Nationale. (Anc. Gaign., 654.)

Il exprime le vœu de voir un jour publier ce document qui donne de précieux renseignements permettant d'attribuer une date pour la construction de beaucoup de nos châteaux bourbonnais.

Il présente en outre une série de dessins et de photographies destinés à l'illustration du compte rendu de la prochaine excursion, et demande, si le temps le permet, que la Société aille visiter, au cours de son exploration du 8 juillet, le château de la Salle, commune de Meillers, qui présente de grandes analogies avec celui du Plessis.

— M. Dénier entretient la Société d'un procès concernant les familles de Mareschal et de Genestoux et dans lequel fut compromis un huissier de Moulins du nom de Bourdier, accusé d'avoir fabriqué une fausse lettre de cachet au XVIIIe siècle.

— M. l'abbé Desnoix fait circuler une pièce intéressante par la signature de M. de Sinéty, marquis de Lévy.

— M. Flament montre un acte (Arch. de l'Allier, E, minutes Cantat) qui porte la signature de Jean Girardot, peintre du roi, demeurant à Moulins (21 avril 1678) ; ce peintre ne figure pas dans le *Dictionnaire* de Siret.

Il énumère ensuite les habitants de la rue allant de la porte d'Allier à la porte de Bourgogne, à Moulins, vers 1460. La liste qu'il en donne est établie grâce à un terrier de cette époque conservé aux Archives

du département sous la cote A. 116; les maisons y sont indiquées avec précision et il serait facile d'établir un plan minutieux et détaillé de la ville pendant la seconde moitié du xv[e] siècle. La maison Rocher, au coin de la rue de la Flèche, dans laquelle une tradition voudrait que fût descendue Jeanne d'Arc en 1429, figure dans ce terrier comme appartenant, en 1461, à Charlot Cordier, bourgeois de Moulins, qui la tenait de Robert de Montenaison.

— Sont élus membres titulaires : MM. Paul Bailleau, le vicomte de Cadier de Veauce, le comte de Noblet, L. Roux et Robert Villatte des Prugnes.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Maurice FOURNY, 127, rue de Charonne, à Paris, par MM. DÉNIER, FLAMENT et P. GAUTIER. — M. Léon JOLY, ancien professeur d'histoire au lycée de Moulins, 10, boulevard du Chambonnet, par MM. l'abbé CLÉMENT, FLAMENT et TIERSONNIER. — M. Stéphane JOLY, agrégé des lettres, 10, boulevard du Chambonnet, par MM. l'abbé CLÉMENT, FLAMENT et TIERSONNIER. — M. PICHONNET, rue du Lycée, par MM. FLAMENT, DÉNIER et Louis GRÉGOIRE.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.





Contribution nouvelle

A LA BIOGRAPHIE ET A LA BIBLIOGRAPHIE

Du poète Henri BAUDE



IL est bien flatteur pour Moulins d'avoir « vu naître » Henri Baude, le libre poète gothique, qui, après Charles d'Orléans, mais d'une voix autre, — rude, cette fois, gouailleuse et débridée, — annonça avec Villon, la rénovation de la poésie française.

Ce précurseur de Clément Marot, cet annonciateur des temps nouveaux, qui fut aussi, — son « Eloge de Charles VII » (1) en fait foi, — un prosateur peu banal, procure, en effet, dès le xv[e] siècle, à notre petite capitale, une noblesse de lettres singulièrement élégante. Sans compter que le prestige du temps où Baude vécut, s'ajoute encore pour exalter les imaginations. Volontiers, on a la suggestion que le personnage que l'on se figure qu'il fut, maigre, désinvolte et délicieusement archaïque, orne, comme d'une enluminure de son contemporain Jean Foucquet, le livre d'or des ancêtres.

Ne devons-nous pas, à la mémoire d'un compatriote aussi décoratif, l'attentif souci de la tenir toujours au niveau des découvertes d'archives ?

A la vérité, jusqu'à ces derniers temps, cette vigilance fut précaution de luxe. Depuis le miracle de Jules Quicherat qui,— vers le milieu du siècle dernier, — ressuscita Henri Baude, aucun supplément d'in-

(1) Opuscule dont la Bibliothèque nationale conserve un précieux manuscrit, et dont le titre littéral est : « *De la vie, complexion et condition de Charles septiesme.* » Ce très curieux petit ouvrage historique fut tenu pour anonyme jusqu'au jour où Vallet de Viriville en découvrit la pittoresque préface qui lui permit de le restituer avec certitude à Henri Baude. Voyez à ce sujet, VALLET DE VIRIVILLE : *Nouvelles recherches sur Henri Baude, poète et prosateur du XV[e] siècle.* Br. in-8°, Paris, 1853. — Voyez encore, du même sa notice de Baude, dans la « *Nouvelle biographie générale...* » de Didot, tome quatrième, col. 762.

formation n'était venu enrichir ou rectifier l'œuvre de l'éminent thaumaturge (1). Mais, voilà que de récentes enquêtes ont augmenté d'acquisitions pleines d'intérêt ce fonds classique, qu'elles corrigent même sur certains points.

Le moment est donc venu de reviser l'histoire du beau trouvère, et c'est à quoi je me suis appliqué dans les lignes qui suivent.

Henri Baude, selon son propre témoignage, naquit à Moulins (2). Mais il a négligé de joindre, à ce renseignement, la date de sa naissance qui reste conjecturale. Quicherat a proposé l'année 1430 (3), que son autorité, jointe à celle de Vallet de Viriville (4) a fait admettre par la généralité des biographes. Elle paraît, cependant, rajeunir trop celui qui, au début de son éloge de Charles VII, confesse, en son récit voilé d'allégories, d'ailleurs assez transparentes, s'être compromis dans une fâcheuse affaire, où il est aisé de reconnaître la révolte du dauphin, le futur Louis XI, contre son royal père. Aussi, vaut-il mieux se contenter de dire, sans préciser l'année, que ce coureur d'aventures, — précoce quand même, — vint au monde dans le premier tiers du xve siècle.

Cela est certainement plus prudent, car, pour peu que l'on cherche les influences qui poussèrent dans le parti du prince rebelle l'adolescent en quête de fortune, on est tout naturellement enclin à les chercher à Moulins, sa ville natale, où l'on ne tarde pas à en trouver de très plausibles. Seulement, il faut une latitude de recul suffisante pour que notre personnage puisse être supposé à l'âge d'homme, — ou à peu près, — en 1440, l'année de la Praguerie. Le duc de Bourbon d'alors, Charles Ier, ne fut-il pas l'instigateur et l'âme de ce soulèvement ? La capitale de son duché ne devint-elle pas une citadelle des nobles insurgés ? Avec quelle séduisante vraisemblance on voit, dès lors, notre moulinois, émerveillé, emboîter le pas à cette brillante et tumultueuse chevalerie qui, littéralement, défilait devant sa porte !

Toujours est-il que Baude embrassa la cause du dauphin, et que ses aveux à cet égard laissent entendre qu'il le suivit à Grenoble (5).

Il avait, cependant, en vrai bourbonnais qu'il était, un fond de

(1) *Les vers de maître Henri Baude poète du XVe siècle, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie*, par M. J. Quicherat. Paris, Aubery, 1856. • Petit in-8°.

(2) *Ibid*, p. 69.

(3) *Ibid*, p. 3.

(4) « Nouvelle biographie générale, Didot... », tome quatrième, col. 759.

(5) J. Quicherat, ouvrage cité, p.p. 109-1010.

bon sens avisé, dont, par la suite, il fournit la preuve. Ce fut le jour où, le drame royal s'accentuant, et la brouille s'annonçant irréparable entre le père et le fils, notre homme « lâcha » le fils pour revenir au père.

Par la même occasion, l'aventurier changea de peau : Baude se fit fonctionnaire ! Son retour à la bonne cause lui gagna manifestement d'utiles appuis, qui lui permirent de prendre pied dans l'administration des finances. Quicherat a retrouvé et publié (1) les lettres patentes de Charles VII, par lesquelles notre homme fut gratifié, le 31 octobre 1458, de l'office d'élu des aides pour le Bas-Limousin. Il ne met pas en doute que cette charge lui fut concédée de prime saut et sans aucun noviciat préalable. Cependant, un érudit corrézien, M. G. Clément-Simon, s'est acquis la conviction que le nouvel « élu » était déjà pourvu d'un emploi de finance, précisément dans le Bas-Limousin. Sa conviction lui est venue d'un acte notarié « en original », passé à Brive, le 21 novembre 1455, dont il a fait la découverte, et où on lit, au paragraphe des témoins : «... *presentibus et audientibus nobili Petro la Vernha, de Colongiis, et Henrico Baude, receptore talhiarum regiarum habitatore Tutelle* (2)... » Il conviendrait donc de conclure, conformément à ce document, que Baude exerçait les fonctions de receveur des tailles à Tulle, dès 1455, et qu'en 1458 il bénéficia, simplement, d'un « avancement sur place ».

Quoi qu'il en soit, cet avancement, — si avancement il y eut, — fut, pour lui, le signal des plus graves tribulations.

Les faits concernant la vie de fonctionnaire de notre « élu » ont échappé à son premier biographe. Tout occupé à dégager de l'épaisseur des siècles, Baude, le poète, il négligea Baude, l'officier de finance, et ne s'en occupa qu'incidemment. Il supposa, sans insister plus, que son parnassien, fidèle à Paris, fit gérer sa charge par des mandataires et se garda soigneusement d'enterrer sa muse dans le sauvage Limousin.

La réalité fut bien différente. L'ex aventurier de la suite du dauphin s'établit effectivement à Tulle, avec, à n'en pas douter, le rêve, que sa destiné contraria fort, d'y couler des jours paisibles et tous pareils d'honnête bourgeois, confortablement prébendé. Ne venons-nous pas d'entendre un savant « du pays », informateur avisé et riche en documents locaux, se porter garant que Baude *fonctionna*

(1) J. QUICHERAT, ouvrage cité, p. 110.

(2) G. CLÉMENT-SIMON, *Henri Baude à Tulle. Les commencements de l'Election du Bas-Limousin.* Tulle, impr. Crauffon, 1907. Broch., in-8° p. 8, n. 1.

dans la capitale du Bas-Limousin assez longtemps avant sa nomination d'élu ? Et, — qui sait ? — quelque bon hasard d'archives fera découvrir, peut-être, un jour, que ce fut là qu'il prit femme et épousa une certaine « Anne » qu'une pièce de procédure désigne familièrement par ce seul prénom (1) ? On s'expliquerait mieux, dès lors, l'enracinement de cet enfant du Bourbonnais sur les rives de la Corrèze, et sa constance singulière à y conserver une charge qui ne cessa guère, comme on va le constater, de lui attirer les pires désagréments.

M. Antoine Thomas, l'éminent membre de l'Institut, — qui ne s'occupe pas pour la première fois de nos poètes gothiques (2), — a eu l'idée tout à fait heureuse de chercher, dans les registres de la Cour des Aides (3), les traces de Baude, justiciable de cette cour, en raison de ses fonctions. Il a bientôt trouvé maints témoignages curieux des rencontres de ce justiciable avec ses juges. C'est, véritablement, le casier judiciaire de monsieur l'élu, que cette fouille, si logiquement entreprise, a mis au jour.

L'acquisition est importante. Elle procure, sur les événements de la vie, et même sur la physionomie de notre personnage, des renseignements significatifs. Déjà, des débats judiciaires nous avaient ménagé des lumières sur le poète (4) ; c'est, de nouveau, une source de même genre qui nous documente sur le fonctionnaire (5). N'est-ce pas un trait singulièrement expressif de ce héros de la procédure qu'il n'ait guère laissé, parmi ses contemporains, d'autres informateurs que des greffiers et des plaideurs ? Et qu'est-ce donc, au surplus, qui aiguise sa verve poétique et l'incite aux confidences ? Toujours l'obsédante préoccupation de ses procès, de ses revendications et appels en justice ; c'est encore un plaideur qui parle !

Sans doute, ce client perpétuel de dame Thémis le fut un peu par sa faute. On s'aperçoit vite qu'il avait l'âme chimérique et frondeuse, que, parfois, son geste était sans prudence, et qu'il ne pratiquait guère la vertu de patience. Par là, assurément, il prêta le flanc aux coups. Mais ces coups eurent d'autres causes.

Henri Baude avait pris possession de sa charge à un mauvais moment. Les États de la province étaient encore tout frémissants

(1) « *Documents inédits pour servir à la biographie du poète Henri Baude, publiés par Antoine Thomas et Pierre Champion.* (Extrait de la *Romania*, tome XXXVI). Paris, 1907. » Broch. in-8°, p. 22.

(2) « *Bulletin de la Société d'Emulation.* » Année 1906, pp. 241-249.

(3) Aux Archives nationales.

(4) J. QUICHERAT, ouv. cité.

(5) A. THOMAS et P. CHAMPION, op. cité.

de la création faite par Charles VII, en 1451, contre eux et à leurs dépens, précisément de ces offices d'élu (1). Ils y perdaient, en effet, d'importantes prérogatives. Ils étaient atteints dans leurs intérêts et leur prestige et souffraient, au surplus, d'une cuisante blessure d'amour-propre. Aussi l'irritation, l'esprit de vengeance animait-il cette vieille magistrature dépouillée, contre les agents nouveaux. Elle les épiait, les dénonçait, les harcelait de mille manières, et, à ce jeu de massacre, plus d'un tombait.

Notre poète n'ignorait pas cette situation dangereuse. Il savait aussi qu'il succédait à un prédécesseur condamné pour concussion (2), ce qui ne facilitait pas sa tâche. Néanmoins, il mit un grand empressement à entrer en fonctions, car, nommé comme nous l'avons vu, le 31 octobre 1458, il occupait déjà son poste à Tulle le 6 décembre de la même année. C'est, en effet, la date à laquelle il signa, avec son collègue, son « compagnon », Jehan de Gremont, l'assiette de l'équivalent aux aides en Bas-Limousin pour l'année 1458-1459 Cette pièce, conservée « en original » à la Bibliothèque Nationale (3), ne fournit pas seulement une preuve formelle du zèle administratif du nouvel élu, elle donne encore le seul spécimen connu de sa signature.

Un bon graphologue, préalablement renseigné, comme il est d'usage, découvrirait certainement, dans cet autographe, que Baude avait la décision prompte et qu'il était voué, par son destin, à être la perpétuelle victime du premier mouvement. Le fait est qu'il éprouva, sans retard, les inconvénients de sa charge au titre ironique d' « élu ».

Les assauts, en effet, ne se firent guère attendre. Mais il y eut des escarmouches préalables. Au moins en connaît-on une, dont les détails curieux sont énumérés dans certaines « lettres de Louis XI accordant rémission à Guillaume de Paignac, seigneur d'Aix en Limousin, pour avoir, à la demande de maître Henri Baude, élu du Bas-Limousin, gardé quelque temps en prison, dans son château, Pierre de Roffignac » (4). Ces lettres furent libellées à Lille, le

(1) « *Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII...* », par A. Thomas, I, 167. — Et « *Henri Baude à Tulle* », de J. Clément Simon, pp. 8-10.

(2) A. Thomas, op. cité, p. 5.

(3) Bibl. Nat., ms. franç., 23.903, fol. 65-72. Pièce et origine signalées par M. A. Thomas : *Etats provinciaux*, I, 167, n. 4.— *Documents inédits...*, p. 4. — M. J. Clément Simon, dans *Henri Baude à Tulle*, a donné, pp. 51-59, le texte complet de cette « assiette ».

(4) Registres du Trésor des chartes, Arch. Nat., JJ. 199, pièce n° 597. (D'après M. A. Thomas : « *Documents inédits...* », pp. 10-12.)

24 février 1465, mais les faits visés remontaient à l'année 1462. Ce sont les plus anciens connus concernant la vie administrative de Baude. Au surplus ils éclairent de façon bien pittoresque un coin de la province seigneuriale au xvᵉ siècle. Et ce sont d'excellents motifs de narrer ces faits, tels que permet de les évoquer le texte savoureux du scribe royal.

Donc, un beau jour de fin septembre 1462, notre élu, chevauchant par aventure en pays d'Ussel, dans le territoire de la seigneurie d'Aix, tomba inopinément sur une troupe d'individus qui rançonnaient la contrée sous couleur de réquisitions. Parmi eux se trouvait « ung nommé Pierre de Rofignac », sergent royal, signalé parmi les « principaulx de ceulx qui font les pilleries... » C'était surtout un des acharnés ennemis de Baude, et ce dernier eut le regret, dans cette rencontre, de le voir s'échapper. Il ne réussit, en effet, qu'à appréhender un comparse, « Estienne Paston ». Les autres « s'enfoyrent ». Mais ce Paston fut bien gardé. En l'absence de Guillaume de Paignac, on le « bailla en garde aux serviteurs dud. chevalier..., lesquels le menèrent en prison aud. lieu d'Aix ».

Cependant, quelque neuf ou dix jours après, ayant reçu avis « que encores avoit gens au païs qui pilloient et roboient..., mesmement led. Rofignac... », maître Henri Baude, qui avait la décision prompte comme on sait, enjoignit au seigneur d'Aix, « par lettres signées de sa main », de faire « prandre led. Rofignac s'il le trouvait en sa justice ».

Effectivement, il le trouva sans retard et même sans le chercher !... L'épisode est du plus joli comique. Peut-être messire de Paignac était-il, — plein de quiétude, — occupé à lire l'épître de M. l'élu, lorsque des coups retentirent à la porte du château, coups si peu discrets, si excessifs, qu'ils menaçaient de réduire en poudre le vantail seigneurial, préparé déjà,— il est possible,— à cette mutation, par trop d'hivers limousins. Fort scandalisé, le digne chevalier vola au secours de son huis et, ayant coulé un regard au dehors par quelque fente soudaine, il vit que c'était précisément ce mauvais sujet de Rofignac qui s'acharnait et frappait à tour de bras !... Alors, s'étant montré, il l'interpella, lui demandant « pourquoy il rompait les portes de sa maison » ? Ce à quoi l'autre, très arrogant, parlant haut, répondit qu'il venait délivrer son ami Paston et « qu'il avait mandement du seneschal de Limosin... impétré à la requeste dud. prisonnier ». Puis, d'un geste ample « le bailla à lire à ung notere » qu'il traînait à sa suite.

Bien « quinzième siècle » ce mélange de violence et de formalisme

procédurier : des cris furieux, un tapage diabolique, une porte fracassée, et, subitement, le silence d'où une voix notariale s'élève, froide, officielle et religieusement écoutée !...

Assurément M. de Paignac, sérieusement impressionné par ce grimoire judiciaire brandi, avec tant d'éclat, prêta des oreilles fort attentives, mais un peu basses, à la lecture du tabellion. Cependant, à mesure que celui-ci lisait, le digne chevalier se rassurait de plus en plus, « .... pour ce que led. mandement ne contenoit fors seullement adjorner led. Henri Baulde, esleu, et Anthoine Lyere et leur fère certaines inhibicions et deffenses, et qu'il ne faisoit en rien mencion dud. chevalier ne de son chastel... » Dès lors son indignation, un instant mise à part, s'anima avec une nouvelle force « contre la manière de procéder dud. Rofignac et les abuz qu'il faisoit... », et lui suggéra incontinent de se conformer à « ... se que lui avoit mandé icellui Henri Baude... ».

Alors, n'hésitant plus, il « fist prendre led. Rofignac et mettre en prison aud. chastel... », après l'avoir averti qu'il y resterait « jusques à ce que led. Baude, esleu, feust venu pour fère son procès et dud. Paston... ». Et ce fut ainsi que ce sergent vit subitement se retourner contre lui l'inconstante fortune et au château d'Aix par une autre porte que celle qu'il avait entrepris d'ouvrir. Mais les portes de ce château, décidément, manquaient d'entretien. Celle de la geôle, notamment, était privée de l'essentiel pour ses fonctions : elle ne possédait ni serrure ni verrou, particularité dont l'originalité égayante dut échapper totalement au prisonnier. Le scribe des lettres de Louis XI ne laisse guère de doute à cet égard : « ... èsquelles prisons, écrit-il avec sa sincérité ingénue, led. Roufignac fut par aucun temps enferré par les mains d'une petite maniches (1) ou pendoit une cheisne qui estoit attachée a une piece de bois dedans la prison, pour ce qu'elle ne fermoit point, et depuis, pour ce que on rapporta aud. chevalier que led. Rofignac s'estoit détaiché et qu'il seroit plus seurement gardé avec les fers, lui furent mis les fers aux piez et demeura enferré èsd. prisons jusques a ce que il feust eslargy desd. prisons par le juge des esleuz aud. Bas Païs de Limosin, a l'occasion de laquelle prinse et detencion desd. Rofignac et Paston... led. chevalier a esté prins et detenu prisonnier et encores est... ».

Bien que Guillaume de Paignac soit seul désigné dans ce chassé-croisé, on ne peut guère douter que Baude y ait participé. Il y a même de sérieux motifs d'admettre qu'à la date où la clémence de

(1) Menottes.

Louis XI s'exerça en faveur du simple exécuteur des arrestations, leur auteur responsable « tenait prison ».

Toujours est-il que, le 19 août 1467, au cours d'une autre affaire qui amenait Baude à la barre de la cour des Aides, l'avocat, maître « Bataille », plaidant pour lui, rappela que son client, victime de faux témoins suscités par les États de la province, avait subi une condamnation fort injuste et rude. Des explications malheureusement trop sommaires de cet avocat, il résulte que notre élu ne recouvra la liberté qu'après avoir expérimenté la monotonie inconfortable d'une réclusion de quatorze mois. Mais il obtint alors « ... sentence a son prouffit et luy fut reservé de poursuir ceulx qui avoient fait l'accusacion » (1).

Qu'il ait profité de la permission et foncé sans retard sur l'ennemi momentanément désarçonné, on le peut supposer. Dans tous les cas son avantage fut court et la riposte ne se fit pas attendre.

Elle se produisit sous forme d'une dénonciation qui impliqua tous les élus du Bas-Limousin et leurs subordonnés dans des poursuites dont la Cour des Aides, sur réquisition du procureur du Roi, prit l'initiative, le 24 avril 1467.

Baude, pour son compte, était inculpé de concussion et accusé, en outre, d'avoir touché des pots de vin. Je ne parle pas de diverses irrégularités dans son administration dont, par surcroît, il avait à se justifier. Le plaidoyer de maître Bataille, que j'ai mentionné à propos d'une précédente affaire, concerne précisément ces nouvelles poursuites. Celles-ci eurent, pour lui, les plus funestes conséquences. Je les résume d'après la claire analyse que M. A. Thomas a donnée des pièces du procès mises au jour par lui (2). Les débats engagés, ainsi qu'il vient d'être dit, le 24 avril 1467, n'eurent leur conclusion qu'un an plus tard, le 5 août 1468. Henri Baude fut condamné à 800 livres parisis d'amende envers le roi et privé de son office d'élu. Le jugement stipulait en outre qu'il serait maintenu en prison jusqu'à complète libération de l'amende et des frais de justice.

Ce jugement fut mis à exécution avec une hâte impitoyable. Six mois à peine après le prononcé du jugement, le condamné qui, sans doute, n'avait pas pu, dans ce court délai, faire face au désastre, eut ses biens saisis et livrés aux enchères. Une opposition « aux criées », signifiée par sa femme « Anne », le 27 janvier 1469, « tant à cause de

(1) Registres de la Cour des Aides, Arch. Nat., Z1A 26, fol. 397. (D'après M. A. Thomas : « *Documents inédits...* » Pièces justificatives, p. 17.)

(2) Op. cit., p. 68, et pièces justificatives, p. 21.

son dot que de son douaire » (1), resta sans effet. La vente eut lieu dans des conditions scandaleuses : malgré une mise à prix de cent livres tournois, que l'on soupçonne réduite à l'excès, un seul acquéreur se présenta, en faveur duquel l'adjudication fut aussitôt prononcée, sur une enchère de dix livres. Et le bénéficiaire de cette adjudication se trouva être un des juges du condamné : maître Jehan Compains, général des aides !

Ces faits inclinent à une large indulgence pour celui qui en fut victime. A voir ainsi « le glaive de la justice » manié comme une rapière au coin d'un bois, on s'explique que ses coups aient eu souvent, pour ceux qui les recevaient, des conséquences plutôt matérielles que morales. Et l'on convient volontiers qu'il serait injuste de traiter maître Henri Baude plus sévèrement que ses propres contemporains, qui ne paraissent pas l'avoir jamais considéré comme flétri par ses démêlés judiciaires.

Cependant, sur les « conséquences matérielles » de sa condamnation, c'est-à-dire sur ce qu'il advint après l'adjudication de son patrimoine, il n'y a qu'une indication de M. A. Thomas, qui signale de « longs débats » relatifs à cette adjudication et consignés dans les registres de la Cour des Aides (2). C'est la preuve que les portes de la prison laissèrent passer les protestations du captif. Au surplus, celui-ci avait, à Paris, des défenseurs actifs, et, à Tulle même, nombre de gens intéressés à le tirer d'embarras. Parmi ces derniers, les membres de sa famille n'étaient sans doute pas les moins zélés. Ils avaient beaucoup à faire : un autre Baude, « Jehan... dit Pintier », se trouvait englobé dans la condamnation, par le fait de sa charge de « clerc des esleus ». Pour sa part, ce clerc malchanceux s'était vu frappé d'une suspension d'un an, et d'une amende de cent livres parisis, aggravée, comme pour son parent, de la contrainte par corps (3)...

Toujours est-il qu'en définitive, les renseignements, si judicieusement découverts par M. A. Thomas, s'arrêtent au prononcé de ce jugement. Pour retrouver les traces de notre poète et profiter encore de certaines acquisitions nouvelles le concernant, il faut passer du greffe de la Cour des Aides à celui du Parlement de Paris, source d'information où s'approvisionna Quicherat, mais sans l'épuiser.

Cela oblige de franchir une période de près de vingt ans, sur laquelle on a le regret de ne posséder aucun document. Cependant, lorsqu'on retrouve Henri Baude, certaines particularités éclairent quel-

(1) A. Thomas, op. cit., p. 22.
(2) A. Thomas, op. cit., p. 9, n. 1.
(3) *Ibid.*, Pièces justificatives, p. 21.

que peu cette tranche obscure de sa vie. Telles les qualifications de « bourgeois demourant à Paris » (1), et « d'eleu du bas pays de Limousin » (2), qui accompagnent son nom, dès qu'on le signale, après sa longue éclipse. On a ainsi la preuve qu'après s'être libéré de sa condamnation de 1479, il éprouva le besoin, bien naturel, de changer d'air, qu'il vint à Paris, et qu'il réussit à reconquérir sa charge.

C'était toujours le jeu de la chance retournée, où Baude ne fut pas souvent, mais quelquefois, le gagnant. En la circonstance, il eut double gain, sa réintégration dans son ancien poste équivalant à une éclatante réhabilitation. Il est à croire que lui-même n'apprécia guère que le plus évident de ces deux profits : celui qui lui donna l'agrément de ne plus être « desappointé », comme on disait si joliment alors. Mais la postérité, plus regardante, recueille l'autre bénéfice avec satisfaction.

Où trouver la date à laquelle Henri Baude fut réintégré dans son office ? On aurait probablement tort de la chercher sous le règne de Louis XI. Ce monarque, dont l'âme n'était pas miséricordieuse, ne dut mettre aucune bonne volonté à enrichir de dates heureuses la vie de son ancien partisan, qui, jadis, l'avait abandonné avec une si allègre désinvolture. Aussi la conjecture vraisemblable est que notre poète rentra en posssession de sa magistrature, seulement après l'avénement de Charles VIII. Dans tous les cas, il en était titulaire en l'an 1487, inscrite sur le registre criminel du Parlement (1), où, pour la première fois après ses malheurs, on le rencontre avec le titre d'élu du Bas-Limousin.

Lorsque Quicherat écrivit que Baude, laissant à des commis la gérance de son office limousin, n'avait pas cessé d'habiter Paris, son erreur fut de trop généraliser et d'appliquer à toute la carrière du personnage des faits qui n'en concernaient que la seconde partie. Tout porte à croire, en effet, qu'une fois réinstallé à Paris, il y resta, se consolant de ses déboirs en cultivant sa muse, renouant de vieilles amitiés, surtout dans le monde de la basoche, et fréquentant assidûment le Palais, dont il était le client perpétuel, par goût et par nécessité : on sait qu'il eut toujours des procès sur les bras ! Et ce sont d'ailleurs ces procès qui nous procurent, après vingt ans de séparation, l'agrément de le rencontrer, et d'apprendre, un peu par lui-même et beaucoup par les clercs du Parlement, ses nouvelles aventures. La première qui soit connue débuta bien et finit mal.

(*A suivre.*) Roger DE QUIRIELLE.

(1) Jules QUICHERAT, ouvr. cité, p. 113.
(2) *Ibid*, p. 180.



L'ARRESTATION

DE JEAN ET DE MICHEL DE LINGENDES A CHARLIEU

J'ai lu avec un grand intérêt la note publiée dans l'un des derniers *Bulletins* sur Jean et Michel de Lingendes, qui furent arrêtés le 8 décembre 1593, à Charlieu, par M. de Morlan, gouverneur de cette ville (1). J'ai eu immédiatement le soupçon qu'on devait trouver quelque trace de cette affaire dans la correspondance consulaire de Lyon, qui est la principale source d'information pour l'histoire de la Ligue à Lyon et dans les provinces voisines, histoire encore si imparfaitement connue.

J'y ai trouvé, en effet (2), la lettre suivante adressée aux échevins de Lyon par le maire et les échevins de Moulins. On verra qu'ils prirent fort à cœur le sort de leurs compatriotes, faits prisonniers au mépris de la trêve. Je n'ai eu que la peine de copier cette pièce, que je prends la liberté d'adresser à la Société d'Emulation pour l'acquit de ma petite dette annuelle.

Messieurs,

L'asseurance que tous nos habittans ont prinse de la treve et de la declaration par vous faictes que vous la vouliez entretenir a donné occasion à plusieurs d'entreprendre des voiages et se mettre aux champs, selon que la necessité de leurs affaires les y a appellé, ce qui a esté pratiqué non seulement par ceulx de vostre ville, mais par infiniz habitans des aultres villes de ce royaulme, ausquelz, passantz par ceste ville, on n'a faict aulcune difficulté, troubles ny fascherie, dont plusieurs de vostre ville vous ont peu rendre fidelle tesmoignage par l'accez libre qu'ilz ont eu parmy nous, tant avant la treve que durant icelle, sans qu'il y en aye heu ung seul arresté (3). Et combien

(1) Il y a, dans la dernière ligne du passage cité de Jean Gregaine, une faute qui nous paraît évidente ; il faut lire : *de mauvaise prise*, et non *de mauvais prix*.

(2) Arch. munic. de Lyon, AA. 73. On trouve, sous la même cote, trois autres lettres des échevins de Moulins aux échevins de Lyon, du 4 décembre 1591, du 7 avril 1592, et une sans date, mais qui paraît être de 1593 ou de 1594.

(3) A la date de cette lettre, la ville de Moulins était royaliste. Bien que les Lyonnais, le 18 septembre 1593, eussent enfermé le duc de Nemours à Pierre-Scize, ils n'étaient pas encore détachés du parti de la Ligue ; ils ne se rallièrent au roi que le 7 février 1594.

que semblable courtoisie nous fust due, deux de nos habittans, qui s'en alloient en la ville de Charlieu pour quelques affaires particulieres de leur maison, et de là se devoient acheminer en vostre ville pour achepter de la marchandise, ont esté arresté audit Charlieu comme prisonniers de guerre, encores qu'ilz y fussent entrés de bonne foy, sans aultres armes que leurs espées. Nous heussions bien uzé de represaille despuis le temps que cet advis nous a esté apporté ; mais nous avons mieulx aymé suyvre la voie de douceur et recourir à vostre bonté acoustumée, affin de vous supplier tres humblement faire declarer ladite prinse mauvaise, et ordonner que Messieurs de Lingendes, nos concitoiens, qui ont esté arrestez audit Charlieu, nous seront rendus avec tous leurs gens et equipaige. S'il vous plaist de vous enquerir de leur condition, vous scaurez que ce sont hommes paisible, et qui ne ce sont mis en chemin pour faire aulcune entreprinse. Aussy la vérité est qu'ilz estoient partiz soulx nos passeportz, qui nous astreignent davantaige à les vous demander, affin que, obligés de ceste courtoisie, nous ayons occasion de vous rendre le semblable en pareille occurance ; ce que nous ferons tousjours de la mesme volonté que, nous recommandans bien humblement à vos bonnes graces, nous prions Dieu vous donner,

Messieurs, en parfaicte santé, longue et heureuse vie (1).

Despuis nos lettres escriptes, nous avons heu advis que lesdits sieurs de Lingendes ont esté declarés de mauvaise prise par Monsieur de Lion (2) ; à quoy Monsieur de Morlant (3), qui commande à Charlieu, ne se veut arrester. Vous y apporterez, s'il vous plaist, ce qui est de vostre auctorité ; aultrement, si souffrez ce desordre, nous serons contrainctz de permettre que on use de represailles.

Molins, ce XIIII[e] decembre 1593.

On peut être étonné de voir la ville de Lyon mise en cause pour le fait du gouverneur de Charlieu. Mais il faut se souvenir que, pendant quatre années, le consulat de Lyon a été, surtout dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, le véritable chef du mouvement ligueur ; on attend de Messieurs de Lyon la direction morale, les subsides en hommes, en munitions et en argent. Rien ne se fait sans qu'ils soient consultés ou tenus au courant.

Les menaces des magistrats de Moulins aux tout-puissants échevins de Lyon feront peut-être sourire. Mais Lyon, ville essentiellement commerçante, qui avait d'immenses relations d'affaires avec Paris, Orléans, Tours et tout le centre de la France, ne pouvait se passer du grand chemin du Bourbonnais. Les gens de Moulins pouvaient

(1) Suivent les quatre signatures autographes du maire et des échevins de Moulins, que nous n'osons transcrire de crainte d'erreur, n'étant pas assez familiarisé avec les noms bourbonnais.

(2) C'est le fameux Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, chancelier de la Sainte Union, et qu'on a appelé le « cerveau pensant de la Ligue ».

(3) Jean de Foudras, seigneur de Morlan ou Mourlan. Une revue de sa compagnie de cinquante hommes d'armes fut passée à Charlieu le 12 juillet 1593.

donc faire le plus grand tort aux Lyonnais en arrêtant leurs négociants et leurs marchandises.

Nous ne savons pas ce que les échevins de Lyon répondirent à ceux de Moulins. Mais il est singulier que dans une lettre écrite par eux à M. de Morlan, gouverneur de Charlieu, le 23 décembre 1593, ils ne fassent pas la moindre allusion à l'arrestation arbitraire de Jean et de Michel de Lingendes (1).

O. C. REURE.



NOTES SUR DEUX CLOCHES

de l'ancien Couvent de la Visitation de Moulins

AYANT eu l'occasion de voir deux cloches conservées au lycée de Moulins, provenant de l'ancien couvent de la Visitation, nous avons cru intéressant de signaler des vestiges rappelant tant de souvenirs de cette célèbre maison et d'en donner deux croquis en attendant que des photographies puissent en être faites.

A peu près inconnues aujourd'hui, elles ne l'étaient pas de M. Conny, qui, dans son travail sur les cloches du département resté manuscrit (2), les a notées, il est vrai avec des erreurs imputables à la lecture difficile des caractères mal venus à la fonte, et aussi avec des dimensions inexactes. Nous donnons celles-ci contrôlées et les inscriptions rétablies.

La première et la plus grande de ces cloches porte cette légende :

† LAN 1744 IESVS MARIA IOSEPH DONNEE PAR TRES HAVT ET TRES
— PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CHARLES LOVIS AVGVSTE FOVCQVET DE
— BELLEISLE DVC ET MARESCHAL DE FRANCE PRINCE DV SAINT EMPIRE
— CHEVALIER DE LA TOISON DOR A MA TRES HONOREE SAEVR ANNE
— MADELEINE DE BELLEISLE SA SAEUR SVPERIEVRE
— SOVS LA MERE MARIE FRANÇOISE DVRYE SVPERIEVRE.

Au bas de la robe un petit cartouche porte les mots : MARTEL ou MANTEL IOSEPH (3). Une croix composée de rinceaux ainsi qu'une bande formée des mêmes ornements et de têtes d'ange ailées cons-

(1) Arch. munic. de Lyon, AA, 111. Même silence dans une autre lettre du 12 janvier 1594.

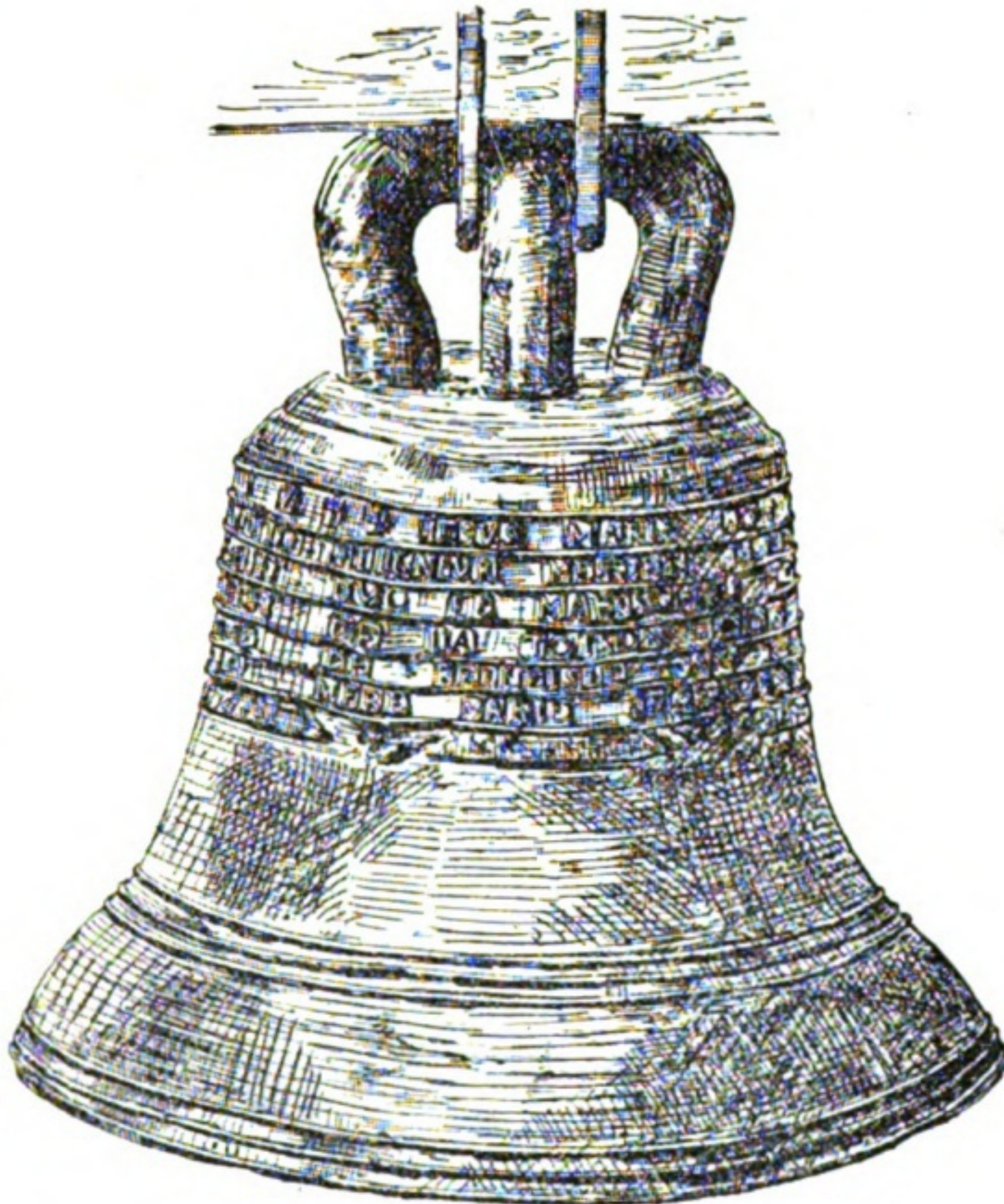
(2) N° 91. Ms. de la Bibl. de Moulins, feuille 14.

(3) Probablement le nom du fondeur, dont nous n'avons pas trouvé trace.

tituent avec des filets toute la décoration de la cloche. Elle possède encore son battant et le joug qui la supportait.

Hauteur : 0m,52. — Diamètre, 0m,50.

Le donateur, outre sa sœur Madeleine, supérieure du couvent (2), avait, comme on sait, par sa grand'mère, Marie-Madelaine de Ca-



dille, femme du surintendant Fouquet, des attaches en Bourbonnais, celle-ci s'étant retirée à Montluçon, puis à Moulins, enfin au château de Pomay.

Rappelons en passant que c'est à la munificence du maréchal de Belle-Isle que le couvent dut le beau reliquaire qui surmonte encore le maître-autel de la chapelle.

La seconde cloche porte :

† LAN 1744 SAINTE ANNE MA PATRONNE PROTEGEZ ET
— CONDVISEZ CETTE HORLOGE MA VENERABLE ET DIGNE MERE
— DE CHANTAL IE VOVS DEMANDE LA MEME GRACE SAINT FRANÇOIS
— REGIS PROTEGEZ NOVS.

La Vierge à la chaise dans un médaillon ovale ; en regard une

(1) C'est elle qui présida les fêtes en l'honneur de sainte Jeanne de Chantal en 1768.

croix composée de rinceaux et de grappes, des filets délimitant le cerveau, les lignes de l'inscription, la robe et une bande composée de rinceaux alternés avec des têtes d'anges ailées complètent la décoration.

Diamètre : $0^m,38$. — Hauteur : $0^m,42$.

Cette invocation à sainte Anne paraît émaner de la supérieure Anne-Madeleine de Belle-Isle, celle à saint François Régis est peut-être mise pour la mère Marie-Françoise Durye, sans doute alors supérieure générale de l'Ordre, et semble aussi s'adresser à la mère de Chantal nommée dans l'inscription, dont la communauté qu'elle avait fondée devait, vingt-quatre ans plus tard, le 13 mai 1768, à l'occasion de sa canonisation, voir des fêtes si pompeuses et entendre un panégyrique digne d'elle.



M. Conny ajoute à sa note : « Le 21 juin 1855 j'ai demandé à voir les cloches du collège, rue de Paris. L'on m'a montré dans un grenier la cloche dont je donne l'inscription. La deuxième transcription est le texte existant sur la cloche réglementaire du dit collège. » La deuxième inscription est celle que nous avons donnée la première. Il résulte donc de cette note qu'en 1855 la plus petite de ces cloches, à l'origine timbre de l'horloge de la maison, se trouvait dans le grenier où elle est encore ; quant à la plus grande, placée dans le clocheton de bois à côté du portail, elle servit jusqu'à la reconstruction de la façade en bordure de la rue de Paris.

G. FOURNIER.





A travers
Les Registres paroissiaux
DE CÉRILLY

Relevé des notes écrites par les prêtres de la paroisse en dehors des actes de l'état civil

— SUITE —

— « Ce dimanche 1er jour d'aoûst à l'issue de la messe de paroisse, j'ay menée la procession au grand symetière comme estant la coustume ordinaire et de temps immémorial de mener tous les premiers dimanches du moys la procession au grand symetière et de suivre par le grand sentier les tombes des deffuncts trépassez, et ceulx à qui appartiennent les séputures de leurs parents deffuncts y font dire des liberas et absolution selon leur dévotion. Signé : Villemo. »

— « *L'arrivée de madame la Princesse de Condé à Monron.* — Le 14e Novembre madame la Princesse de Condé, après l'entrée du Roy à Bourdeaux s'en vinst retirer en son chasteau de Monron où Monsieur le marquis de Persan cammandoit en l'absence du Prince de Condé. La ditte dame est partye de Sainct-Amand, le mardy feste de sainct Martin 1651 de son chasteau de Monron pour aller à Paris. Signé : Villemo. »

— « *Décembre* 10e. — Les droits de sépulture sont employés en réparations pour l'église. Les procureurs fabriciens qui sont présentement Mr Jacques Duboys, appothicaire et André Thomas ont faict faire un tour pour monter au clocher qui a esté achepté et faict l'année dernière, 1649 où on avoit toujours monter jusqu'à présent avec une eschelle par soubz la corde des saincts pour remettre touttes les choses et raccomoder les cloches. La dicte année 1649 on a faict faire aussy la sacristie et on achepté des

ornements, on a faict couvrir la dicte même année nostre clocher d'ardoise, et ceste présente année nostre dict clocher nous a esté livré tout à neuf. Signé : Villemo. »

1651. — « Ce samedy et feste de sainct Jehan porte latine 6ᵉ may 1651, le Régiment de Palluau est passé par ceste ville et est venu d'Hériçon où il avoit couché la nuict dernyère et est passé sur le dotz de nos fossez et en passant ils ont blessé Mʳ Desveaux, qui estoit sur les murailles contre la tour de la cure d'ung coup de fusilz par une petit canonyère et luy ont bailhé dans la teste et dans ung œil et furent couchés à Haulgy et à Bessay et à plusieurs aultres paroisses, ils estoient les dicts régiments composés de 22 compagnies. Signé : Villemo. »

— « Le lundy 8ᵉ jour de may 1651, le régiment de Lamilheretz ? (ou sans doute de la milice) est aussy passé par issy le lundy séquant 8ᵉ may 1651 et avoit aussy couché deux nuicts au dict Hérisson et sont tous allés passer à Valligny et sont partys du dict Valligny à Bessay et à Haulgy-sur-Boys et à plusieurs aultres paroisses. Les régiments de la Milhice estoient gros de trente deux compagnies et s'en vont passer à la ville de Nevers et celuy de *Paliaut* va passer à la Charité et l'ay mys en escript pour en avoir mémoire. Signé : Villemo. »

— « Et nous avons en ceste ville la moytié de la compagnie des cavallyers de monsieur le Prince de Condé et l'aultre moytié est aussy semblablement logée en garnison à Ainay-le-Chasteau et sont en garnison en ceste ville de Cérilly depuys le 3ᵉ de ce présent moys de may jour de Saincte-Croix et sont au nombre de cinquante mestres cavallyers. Signé : Villemo. »

— (Enfin une nouvelle note du 13, nous donne de nouveaux renseignements sur ces régiments.) — « Ce samedy 13ᵉ jour de may 1651 le Régiment de Paluau avoit logé à Hériçon le jour d'hyer et est venu aujourd'huy passé en ceste ville sur le costez des fortifications et est allé à Barday, à Bessay et à Haulgy et fit plusieurs aultres paroisses. Et estant deslogé de dedans Hériçon, incontinent le régiment de la Milhice est aussy passé par icy et a suivi la mesme routte que ledict Régiment qui fuct le lundy huictième jour de may et avoit séjourné à Hériçon depuys le samedy jusqu'au lundy. Le premier régiment de Palluau qui a passé le samedy se composoit de vingt deux compagnies du régiment de monsieur de la ..... (illisible) l'aultre est composé de trente deux compagnies qui ont aussy passé à minuict ceulx de Palluau en passant là samedy ont tiré un fuzil sur Mʳ Desveaux

qui a l'ordre de sous-diacre et lui ont faict une blessure à la teste et au visage dont on croit qu'il pourroit être incommodé d'un œil... il estoit sur les rempartz proche de la tour de la cure et ne se doubtoit pas qu'il attireroit les coups. Et nous sommes chargés d'une compagnie de chevaux-légers de monsieur le Prince de Condé qui est en garnisonen ceste ville pour le jour de Saincte-Croix de ce dict moys de may. La garnison qui estoit commandée par monsieur de Ponard à laquelle on donne des fournitures est allée du costé d'Ainay. La compagnie de chevaux-légers de monsieur le Prince de Condé a logé en garnison en ceste ville jusqu'au jeudy 14e de may et pour les déloger le samedy on est allé trouver monsieur le marquis de Lévy pour lui adresser une requête ?... Ce samedy 20e jour de may ceste compagnie de chevaux-légers de monsieur le Prince de Condé, en garnison en ceste ville depuys le jeudy 4e du dict présent moys en est party aujourd'huy par ordre du Roy et est allée loger à la Guerche proche Cengouin, Monsieur le comte de Charlus qui est à présent à Parys a *obtin* la décharge de nostre ditte garnison, de monsieur son filz monsieur le marquis de Lévy, qui est Lieutenant pour le Roy en Bourbonnoys a apporté la décharge et l'ordre et a esté luy-mesme de Molins en ceste ville pour les faire desloger. C'est ce qui nous a empesché de grands désordres qui se fonct par les cavallyers à leur délogement. L'aultre partye des chevaux légers est encore en garnison à Ainay, mais on leur donna aussy bien comme à nous ung bon soulagement d'un bon ordre de décharge. Signé : Villemo. »

« Ce lundy 10e jour de juillet 1651, Anne de Lévy de Ventadour, archevesque de Bourges est arrivé à Bourges environ l'heure de six à sept heures du soir et a prins possession *de la ditte archevéché* le lendemain jour de mardy unzième jour dudict moys de juillet au dict an. Feu Monseigneur Rolland archevesque de Bourges avoit faitte sa première visitte en ceste église de Cérilly, le lundy 5e jour de septembre 1623 et la seconde le mercredy 13e septembre 1634 où je l'ay conduict jusqu'à Ainay. Ledict Seigneur Rolland est décédé à Bourges le lundy 21e juin 1638 à six heures du soir, et enterré le lendemain, mardy à Nostre-Dame de Maulbranches comme il l'avoit ordonné par son testament... Signé : Villemo. »

— « *La Bénédiction de la Cloche.* — Le vendredy 14e juillet 1651, la petite cloche du costé de Sainct-Jehan a esté fondue dans la baptisse de Mr Gilbert Martin, hoste et a esté béniste par moy

messire Jehan Villemo, prestre viquaire de l'eau béniste de ceste église le dimanche 16e du dict moys à quatre heures du soir. A esté parrain vénérable personne messire Pierre Lescuyer, docteur en théologie, curé de ceste ditte esglise, a été mareine damoiselle Anne de Beaulquayre, femme à Françoys Girard, escuyer sieur du Rys dont les noms des dicts parein et mareine sont escripts sur la ditte cloche et on luy a donné le nom de Pierre et Anne et où ont esté présens et assistans et officians à la dicte bénédiction messieurs les diacres qui sont : messire Jehan Bequas, chanoine d'Hérisson qui est nastif de la ditte ville, messire Françoys Desvaux, qui a aussy l'ordre de diacre, prestre en ceste église. Signé : Villemo. »

— « *Procession faicte à St-Fiacre de la paroisse de Gipsy, le 30e jour d'aoüt.* » (Même version que les autres fois) ... « Le sieur curé de Sainct-Aubin estoit ceste année-là, le Receveur de la ditte chapelle luy appartenant durant l'année présente... il y avait quantité de paroissiens d'Ygrande assemblés avec la plus grande dévotion, le grands hostel estoit garny de *taurches* et pour avoir le temps que tous les prestres des processions aultres qui y estoient allé en dévotion et pensoient dire chacung leur messe, avons prié le sieur Salon, curé de Sainct-Aubin de nous fournir des ornemens de l'esglise de Sainct-Aubin, pour dire les messes aux deux austels... Signé : Villemo. »

— « Ce jeudy 9e jour de novembre 1651, monsieur le comte de Saint-Géran, gouverneur pour le Roy en Bourbonnoys a assiégé la ville et chasteau d'Hérisson, il est délogé de ceste ville avec toutte la noblesse de ceste paroisse de Bourbonnoys, et aussy le prévotz de ses archiers en la sénéchaussée qui les assiste comme le dict Sainct-Gérand estant nostre gouverneur pour Sa Majesté et sont allé loger au dict jour en la paroisse de Chasteloy et en plusieurs aultres paroisses autour d'Hérisson pour avoir et prendre la ditte ville d'Hérisson et chasteau pour les tenir rendues à l'obéissance du Roy comme il y avoit des gens dedans le chasteau de la ville qui tenoient pour le Seigneur et Prince de Condé dont le sieur de Buxerolle commande là-dedans pour les Seigneurs Princes comme aussy monsieur le comte de Persan commandant le chasteau de Montrond. On *cose* que monsieur le comte de Palluau est aussy dans la ville de Sainct-Amand et tout autour du chasteau de Monrond avecque son armée qui tienct le chasteau assiégé pour le Roy. Le sieur comte de Sainct-Gérand a demeuré huict jours retirés en ceste ville car il arriva le jour des Trépassez

et le soir à sept heures : il partit avec toutte sa noblesse et leurs gens des paroisses et toute la nuict fit route vers Hérisson où il y trouva le chevalier d'Ainay-le-Vieil avec tous ses gens où ils en tuèrent et quantité d'aultres qui se noïèrent dans la rivière dudict Hérisson et abandonnèrent environ une vingtaine de chevaux des gens du dict chevallier et les amenèrent en ceste ville où Mr le gouverneur les rendit pour les distribuer aux archiers. Et a esté gardé messire de la Vindré ? gentilhomme escuyer qui estoit party de Franchesse pour aller avec ledict Seigneur de Saint-Géran et fust tué à ceste charge de bataille le jour des morts et dont on fit conduire le corps chez luy. Signé : Villemo. »

(Il est à remarquer que la note ci-dessus est fort mal écrite, par conséquent difficile à déchiffrer, et qu'il est impossible d'en garantir la parfaite exactitude.)

— « Ce est la coppye de la lettre de monsieur de Saint-Géran gouverneur pour le Roy en ce païs et duché de Bourbonnoys et de présent estant devant le chasteau et ville d'Hérisson avec son régiment pour le prendre et la ville aussy pour les mettre en l'obeissance du Roy-Monsieur le Lieutenant. Je vous envoye ces gardes pour vous prier de vous employer ainsy que les autres officiers et conseillers de notre ville à trouver tant de paille (pelles) que vous pourrez disposer tant sur les lieux que aux villages voisins pour me les envoyer promptement ; envoyez-moy aussy vingt ou trente paysans qui puissent travailler à la terre. Je suis asseuré que vous travaillerez tous à m'assister en ces choses-là qui me sont très nécessaires pour le service du Roy, aussy je me fie à vous et aux autres messieurs de votre ville. De Chastelloy ce 17e novembre 1651, votre affectionné à vous servyr. Signé Saint-Gérand. La susditte lettre a esté publiée ce 19e novembre.

« Aujourd'hui monsieur de Palluau général d'armée estant aussy à Sainct-Amand qui tient aussy Monrond assiégé, le jour de Toussaintz dernier il envoya aussy une lettre à MM. les officiers de ceste ville où il taxe ceste ville pour luy porter à Sainct-Amand de la paille et du foin. Signé : Villemo. »

— « *La garnison du Chastel d'Hérisson.* — Le mercredy 29e jour de novembre la garnison du chastel qui tenoit aussy pour monsieur le Prince de Condé a esté rendue à l'obeissance du Roy par composition, conservans leurs armes avec protestation de ne jamais porter les armes contre le Roy en ce païs. Il n'y a plus de place queMontrond qui tienne pour monsieur le Prince et monsieur de Palluau le tienct assiégé. Il y a longtemps qu'il est assiégé et

tous les jours on entend le canon de Monrond sur l'armée du Roy et Mr le comte de Palluau demeure en la ville et nous veult donner une bonne paix. Signé : Villemo. »

— « Lettre et ordonnance de monsieur le comte de Palluau pour avoir 50 pallasses pour l'armée de Sainct-Amand.

« Le comte de Palluau conseiller d'Etat, mestre de camp, général de la cavallerie légère de France commandant pour les services de Sa Majesté en la Province de Berry, Lieutenant général en ces armées : Il est ordonné aux habitans de la ville de Cerilly, d'avoir en ceste ville pour le jour de l'an prochain la quantité de 50 palhasses de cinq pieds de large et de six pieds de long destinées pour le service de ceste armée. Faict à Saint-Amand ce 24e jour de décembre 1651. Signé : Palluau. »

1652. — « Ce dimanche 14e jour de janvier Gilbert Villemo, mon frère à moy Jehan Villemo, prestre vicaire de l'eau béniste de ceste église et a esté enterré dans le petit cimetière de devant l'église où Estienne Villemo, mon père fut aussi enterré le jeudy 4e jour de décembre et feste de Saincte-Barbe 1625. Est aussy mort Jehan Villemo et y fuct aussy enterré le mardy 14e jour de martz dernier qui est aussi nostre frère. Ledit mort a esté baptisé le 15 novembre en 1593 *dans le chasteau de la Brieure* qui estoit encore debout et fust abasttu en 1595... Signé : Villemo. »

— « Pierre Berthomyer, est sindic de ceste ville pour la contribution et logement des gens des guerres, estant à présent logés en garnison dans ceste ville et commandés par monsieur le chevalier de Joyeuse. y estant expressément à cause du chasteau de Monrond. Signé : Villemo. »

— « Le lundy 8e jour d'apvril et lundy de Quasimodo est jour qu'on a faict l'office de l'Annonciation de Nostre-Dame de martz à cause qu'elle estoit d'habitude le lundy des Rameaux premier jour de la Semaine-Saincte dont l'office de la ditte feste est remys au jour quasimodo à cause de la semaine saincte et de la semaïne d'après Pasques qu'on ne faict point d'aultre office que celuy des deffunctz. Signé : Villemo. »

— « Ce dimanche 5e jour de may le comte de Palluau général des armées pour le Roy a logé en ceste ville et couché chez le Lieutenant Bequas et venant de son siège de Sainct-Amand et plusieurs régimens sont passez par ceste ville qui y ont logés et sont allés du costé de Molins. Signé : Villemo. »

— « Cejourd'huy 11e décembre un pauvre homme a esté inhumé dans l'enclos de la chapelle qui est au-dessous du grand cimetière

où je n'y ay poinct vu enterrer personne, de son vivant gendarme dans Villefranche du temps des grandes ligues. Il avoit tué de sa personne le sieur de la Maisonneuve, gentilhomme de la paroisse du Vilhain qui le poursuivit depuis le pont de Cosnes jusqu'aux barrières du fort de Cosnes, et c'estoit du temps que le chasteau de la Brieure estoit debout qui estoit du temps que le grand Roy Henry quatriesme se rendoit catholique et gouvernoit par bonté la France jusques en 1610 que le Roy Henry de Bourbon le Grand fust tué par le nommé Ravailhac, nastif d'Angoulème d'ung coust de cousteau. Signé : Villemo. »

A partir de 1652, les notes sont de plus en plus rares. C'est que Jehan Villemo est décédé, nous trouvons cet acte de décès résumé en quelques lignes : « Ce lundy 3e juin 1653 a esté enterré dans l'église soubz la corde des saincts messire Jehan Villemo prestre viquaire de l'eau béniste de Sérilly, âgé de 67 ans. Priez Dieu pour luy. » Ces quelques lignes sont les seules consacrées à celui qui a tant écrit sur les autres. Désormais, nous n'aurons de renseignements que sur les choses extraordinaires qui surviendront, à de longs intervalles.

1657. — « *La confrérie de madame Saincte Chaterine.* — Anthoinette Thomas, Gilberte Morion, Catherine Sandeau, Isabeau Bonneau, Marie Aumerle, Marie Buissonnier, Jehanne Piton, Marie Méliard, Marie des Montliaudz, Anne Pitray, Jeanne Durand, Marie Bley. »

1670. — « *29e août.* — Inhumation dans la chapelle des Saints Cosme et Damien de Mr Duboys, sieur de Pinonnière et Bourdinière, qui décéda le jour de Saint Augustin environ une heure après-midy après avoir reçu tous les saints sacrements et regretté générallement de tous les habitans et circonvoisins de *Serilly ;* il estoit seigneur de Pinonnière et Bourdinière et avoit faist baptir la ditte chapelle (1) où il a esté enterré, il estoit très-expert dans la chirurgie, il mourust agé d'environ 58 ans et après de très grandes douleurs qu'il supporta un mois ou environ. C'estoit un fort homme de bien. Priez Dieu pour luy. Signé : P. Lescuyer. »

(1) Cette chapelle existe toujours, à environ 500 mètres à l'ouest de la ville ; elle a donné son nom au village qui l'entoure, véritable faubourg de Cérilly. Elle appartient aujourd'hui, comme dépendant du domaine de Nigottière, à M. Vauquelin, maire de Noyant ; Mme Vauquelin l'ayant recueillie dans la succession de Mme Charles Riant, née Charbonnier-Clermorin qui, elle-même, l'avait recueillie dans la succession de sa mère née Gilberton.

1672. — « *Remarque.* — Le jour de l'annonciation de Nostre-Dame, le 25e martz 1672, a esté trouvé un tumbeau de pierre de taille au bas des degrez du jardin de la cure, le dict tumbeau enterré dans terre environ de cinq pieds, dans lequel il y avoit les ossemens et le chef d'un homme qui marquoit par la pourriture des ossemens plusieurs siècles. Noter que quelques jours auparavant l'*invention* du dict tumbeau qui se recogneut par l'ouverture d'environ quatre poulces de diamètres, il s'entendit un grand bruit à la cure par cinq ou six jours. Signé : P. Lescuyer. C. Fabien, vicaire (1). »

— « Ce jourd'huy, 15e jour de may a esté béniste la grande cloche du costé de Sainct Jean par moy curé de ceste paroisse soubsignez par la permission de monsieur Foucault, doyen de Saint-Etienne de Bourges et grand vicaire de Monseigneur l'archevesque de Bourges, abbé de Puy-Ferrant, conseiller du Roy en ses conseils. A esté parein et marcine Jean Jacques du Chasteau, chevalier seigneur de la Pierre, la Feuille et le Pondix, et dame Anne de Beauquaire, femmé à Mr Claude de Bonneau, escuyer, seigneur du dit lieu et la Varenne, qui luy ont donné leurs noms. La ditte cloche a esté fondue le 12e jour de ce moys de may. Signé : P. Lescuyer. »

1673. — « *Mémoire des pains de Communion.* — Gazy, sacristin, en a donné 300 le jour de Pasques, qui furent consacrés. Il y en avoit dans le cyboire 60 de consacrés. Jeudy saint 300, samedy saint 300, Dimanche de Pasques 300. Retiré de reste de consacrés 157. 1.103 communions dans la paroisse de Cérilly, ceste année 1673. »

1674. — « Ce 30e martz, Inhumation dans la chapelle de l'Annonciation appartenant à Mr de Champlives de Jacqueline Thibault, fille de Charles Thibault, sieur dudit Champlive, et de Jeanne Baudet, sa femme, aagée de 22 ans environ, par moy curé de Serilly, parein de la ditte Jaqueline. Je prie tous ceux qui liront ledit extralt de luy dire un *pater* et un *ave ;* elle estoit fort dévotte et elle n'a pas reçu le Saint Sacrement à cause d'un vomissement presque continuel causé par les vers, dont elle est morte. *Requiescat in pace.* Signé : P. Lescuyer. »

(1) Lorsqu'on fit les fouilles pour le construction du presbytère actuel, en 1895, les ouvriers mirent à jour deux cercueils de pierre, de même façon que celui découvert en 1672 par messire de Lescuyer. M. Cabane, curé, n'eut pas — ce qui est regrettable — la même curiosité que son ancien prédécesseur, et les fit placer sous les fondations de la nouvelle demeure, sans les faire ouvrir. Leur visite eût pu révéler quelque importante chose pour l'histoire locale.

1677. — « *29e mars.* — Inhumation dans l'église, proche l'armoire aux bannières, de Louis Mitteau, aagé d'environ vingt neuf ans qui estoit vallet de la Pierre et qui est décedddé après avoir reçu tous les Saints Sacrements ayant reçu un coup de pistollet au bras gauche par un arbalêtrier qui estoit dans ceste ville dont il est mort. Priez Dieu pour luy. Signé : P. Lescüyer. »

1678. — « Cejourd'huy 19e jour de Juillet, je soubsignez, curé de ceste ville, ay cellébré ce jour la messe du Saint Esprit à haulte voix au grand austel après que le grand degrez à trois marches a esté parachevé à la diligence et par les soings de noble Guy Bequas, sieur de Bord, et de Martin Lebret, procureurs fabriciens de ceste ville. Signé : Lescuyer. »

1683. — « Ce jourd'huy, 14e novembre, a esté bény la petite Croix d'argent par messire Lescuyer, que Jean Bequas a donné à l'Eglise, qui a coûtté quinze Livres. Signé : Lescuyer, curé. »

1688. — « *Transaction avec le curé de Theneuille. — Cejourd'huy* 20e may, jour de Saint Bernardin, par l'advys de mes amys y répugnant formellement, j'ay passé une transaction avec messire Annet d'Avreuil prieur de Theneuille sur ce qu'il disoit que le boys d'Embrun estoit de sa paroisse, le village des Brosses et celuy de la Tachette, et comme nous estions en procès et qu'il estoit intervenu une sentence pour faire lesquelles preuves par lettres et tesmoingtz, avec bien du travail j'ay *cerché*, les baptêmes, les mortuaires depuys soixante et huict ans des villages des Brosses au nombre de deux baptêmes et pour la Tachette deux baptêmes. J'ay faict ouyr douze ou treize témoingtz par-devant Mr Lhuyllier lieuctenant d'Hériçon, conseil de monsr l'official pour la ditte enqueste qui ont déposé : 1° que les deux villages estoient de tous temps de la paroisse de Sérilly qui se partageoit d'avec c lle de Theneuille par la bonde de l'estang de Bregy, tout droict le filant de l'eau, et que l'année 1629 Pierre Lebret s'y noya le 23e juillet, son corps fust levé par Mr de Laspye, lieutenant de Sérilly, et le corps y fut enterré ; les témoingtz disent aussy qu'il n'y avoit aulcun droict de suitte en ce quartier et comme le dict prieur ayant faict faussé sa foy m'ayant promis de confondre touttes nos novalles voisines pour les partager par ensemble, il prit tout, je lui fis action et par la ditte transaction il est dict que je prendrois tout ceste année et la moyctié du champ Martin. La ditte transaction passée chez Mr Des Peneaux... en présence de Claude Fabien, chanoine de Bourbon, monsieur de la Varenne, monsieur le commandeur Meschatin, Mr de la Cour, Mr Bequas, lieuctenant, Mr

Buisson, greffiier qui tenoient désir de la voir passée. Signé : Lescuyer. »

1691. — « *Première pierre du Sépulchre de Nostre Seigneur Jésus-Christ.* — Ce jourd'huy vendredy 11e jour du moys de may de ceste présente année 1691, moy curé de ceste ville et paroisse soubsignez ay mys la première pierre du fondement de l'arcade du Saint Sépulchre de Nostre Seigneur, assisté de Mr Jean Thévenard, sieur de la Buxière (aujourd'hui la Buchère), me apothicaire en ceste ville qui a dessiné et peint la simple inscription qui est : Pierre Lescuyer, curé, 1691, gravée par Me Sébastien Verier, entrepreneur de la ditte niche. Signé : P. Lescuyer. »

1692. — « *Bénédiction du Saint Sépulchre.* — Cejourd'huy, 16e jour de juin 1692, j'ay bény les ymages du Saint Sépulchre, assisté de Messire Duboys, curé archiprestre de Charenton, de messire Fabien, chanoine de Bourbon et résidant icy, de Mr le curé de Saint Caprays, de Mre Blanc prestre et de Mre Jarrouflet vicaire de Lurcy qui firent le diacre et soubdiacre à la grande messe. Le festin s'est faict à la cure où il y avoit plus de trente et cinq personnes. Signé : Lescuyer. »

1701. — Aujourdhuy mercredy 20e jour du moys d'apvril, environ les trois heures après midy, Monseigneur Léon Postier de Gesvres, archevesque de Bourges, a faict sa visitte en ceste église et administré le sacrement de Confirmation les 21, 22, 23, 24, 25 et 26e jour du mesme moys et ledict jour est party pour sa visitte de la paroisse d'Ygrande. Signé : Duboys. »

1712. — « *Election des matrones.* — Le 2e jour du moys d'octobre, Magdelaine Villemo, veufve de Guy Menestraullt, aagée de cinquante huict ans, Claude Bouchicault, veufve de Gilbert Dufour, aagée de quarante cinq ans, et Margueritte Garsonnet, veufve de Jean de Bonneau, aagée de cinquante ans, de ceste paroisse, ont esté eslues pour exercer l'office de matrones et ont presté le serment entre nos mains suivant l'ordonnance de Monseigneur l'archevesque de Bourges. Faict par nous curé de Cérilly soubsignez les jour et an susdit. Signé : Duboys. »

1717. — « Messire Gilbert Duboys, curé de Cérilly, a demandé des Capucins au R. P. Ange de Franchesse, pour faire la mission dans la paroisse, le P. François de Saint-Germain l'herm., le P. Innocent du Donjon, le P. Philibert d'Escurolles ont esté employés pour l'exécution de ce pieux dessein. Monseigneur Léon de Gesvres, patriarche, archevesque de Bourges, nous a fait l'honneur

de nous accorder pour cet effet le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu, d'administrer les Sacrements de l'Eglise, d'exposer le Très Saint Sacrement de l'austel et de le porter en procession, d'absoudre des cas réservés de réserve ordinaire et spéciale, et des censures ecclésiastiques, de dispenser des empeschements de mariage occultes, de réhabiliter les mariages contractés dans les dits empeschemens occultes, de changer les vœux simples, d'avoir des colloques spirituels avec messieurs les ecclésiastiques, de tenir les ornemens de l'église et les ustensiles servant au culte divin (*quibus tamen non intervenit sacra unctio*), de convoquer messieurs les curés et les fidelles des paroisses voisines pour venir en procession et générallement de faire tout ce qu'on pratique ordinairement dans les missions, comme il l'a marqué dans son mandement du 24e de febvrier de l'année 1717 signé par monsr J. Collet vicaire général. — L'ouverture de la mission a esté faite le 4e dimanche de caresme, septième jour de mars 1717, il y a eu un grand concours de peuples des paroisses voisines quatre ou cinq lieues à la ronde. Messieurs les curés du voisinage pour contenter la dévotion des peuples nous ont aydé à confesser avec beaucoup de zèle et beaucoup d'édification, quelques-uns y sont venus en procession ; tout le peuple a fait paraître pendant tout le temps qu'a duré la mission un grand empressement pour en profiter ; la Confrérie du Très Saint Sacrement de l'austel, establie depuis longtemps a esté restablie, nous avons aussy estabii l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de l'austel, les vœux de baptême ont esté renouvellés fort solennellement et avec beaucoup de piété et d'édification. La clôture de la Sainte Mission a esté faite avec une solennité extraordinaire et la Sainte-Croix plantée en présence d'un grand peuple sur le chemin de la ville à la Chapelle, dans le champ de la maison de l'abbaye appartenant à damoiselle Gabrielle Thomas, veuve de Mr Jean Buisson, laquelle a gratuitement donné la place. Faict à Cérilly, le dit jour 14e apvril 1717. Signé : A.-François de Saint Germain, capucin *missionnaire* Ind. — Frère Innocent du Donjon, capucin Ind. — Frère Ange de Franchesse capucin indigne, gardien de Bourbon-l'Archambault. Signé : Duboys curé, Dufour Lieutenant général. »

1733. — « Le 31e jour de may Monseigneur l'archevesque de Bourges, Frédéric-Jérôme de Roye de Larochefoucault est arrivé à Cerilly ; il fit sa visitte dans l'église le 1er juin, y donna la confirmation à plus de douze cens personnes tant ce jour là que le lundy de la Feste-Dieu qu'il officia pontificalement et porta le Saint

Sacrement en procession autour de la ville comme on l'a fait les jours de procession généralle et approuva que dans la suite on la fit de mesme ; il donna encore la confirmation le 6 de juin, jour qu'il partit pour aller à Villefranche, il estoit logé dans la maison curiale. Pendant son séjour il visita quelques paroisses du voisinage et revenait coucher le soir à Cérilly. Nous Pierre Toussaint estant curé depuis environ quatorze ans de la ditte paroisse. Signé : Toussaint. »

1735. — « *Bénédiction de la Cloche de St Jean.* — Le 4e juillet par permission de Monseigneur l'archevesque de Bourges à nous adressée en date du 28 apvril 1735 signé Frédéric. Hier. pp. archi Bituricensis, et plus bas Sallé, la seconde cloche ditte de St Jean a esté bénitte avec les cérémonies prescrites par le Rituel de Bourges par nous curé soubsignez. Son parein a esté Mr Jean Gilberton sieur du Soulier, conseiller du roy et son Lieutenant général de police à Cérilly. Sa mareine damoiselle Constance Asse épouse de Mr Jean-François Dufour conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel de la châtellenie de la Bruère Laubespin à Cérilly, lesquels ont signé avec nous. Signé Toussaint curé. »

1739. — « Le 1er juillet nous ont esté présentés pour estre inhumés à la réquisition de Mr le procureur du Roy de la châtellenie de la Bruère Laubespin à Cerilly, deux enfants qui furent tués le jour d'hyer, par le tonnerre, suivant le procès-verbal qu'en a fait le Lieutenant criminel de la susditte châtellenie. A quoy adhérans nous les avons inhumés dans le petit cimetière de cette paroisse ; il nous a esté dit que l'un estoit un garçon et s'appeloit Gilbert Gozard et estoit le fils de François Gozard, laboureur à Marsin et de Françoise Buissonnier, âgé d'environ sept ans, et que l'autre estoit une fille... sa sœur... la ditte inhumation faite en présence de Gilbert et François Gozard, de Jean Gozard et Jean Micaud tous laboureurs de cette paroisse. Signé : Toussaint. »

(*A suivre.*) Georges Bodard.



Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 AOUT 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : Mme la Ctesse Louise de Fradel ; MM. l'abbé Berthoumieu, F. Bidault, L. Bideau, le Dr de Brinon, l'abbé Clément, M. Dénier, L. Delinière, G. Fournier, L. Grégoire, Tixidre.

— S'était fait excuser : M. Philippe Tiersonnier.

— Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, le président souhaite la bienvenue à M. L. Delinière, qui assiste pour la première fois à l'une de nos séances.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettres : de M. J. Viple, réclamant certains numéros du *Bulletin* que la poste ne lui a pas remis ; — de M. l'abbé Debesson, curé de Saint-Victor, sur le nom ancien de cette paroisse, qui se serait appelée *Modum* ; — de Mme Choussy, remerciant la Société de sa souscription pour les travaux de réparations à effectuer à Bourbon au tombeau d'Achille Allier. M. le Président prie, à ce propos, les membres de la Société qui voudront bien souscrire individuellement d'adresser leur offrande à M. Meunier, ancien greffier de paix à Bourbon-l'Archambault ; — de M. Paul Duchon, signalant plusieurs indications intéressantes tirées de l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, entre autres, sous le n° 1404, un sceau de « Guillaume de Bousse » (Boucé) (1414), qui donne les armoiries de cette famille : « écu portant trois fleurs de lys, penché, timbré d'un heaume à lambrequins cimé de trois plumes d'autruches ; dans le champ, des rinceaux. » Ces armoiries sont confirmées par la pierre sculptée du château de la Rouillère, ayant appartenu à Charles de Boucé, prieur d'Ambierle et frère du capitaine Poncenat, où

l'on voit, en effet, une fasce chargée de 3 étoiles et accompagnée de 3 pièces complètement brisées, deux en chef et une en pointe, qui pourraient être des fleurs de lys ; la fasce est probablement une brisure de la branche de Poncenat. M. Duchon attire en outre l'attention de la Société sur une très belle croix du xvᵉ siècle, à Magnet, menacée de destruction par le déplacement du cimetière ; cette croix entièrement sculptée offre dans un médaillon central une représentation de la Trinité ; il y aurait intérêt à conserver ce monument. La statue dite de Saint-Martin, au bas de Saint-Gérand-le-Puy, est également menacée de destruction : on la lapide à chaque instant. La Société, s'associant aux vœux de M. Duchon, charge son président de faire le nécessaire pour assurer à ces monuments la protection qu'ils méritent. — Programme du 48ᵉ congrès des sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne le 29 mars 1910.

— M. l'abbé Clément offre, de la part de M. Fournier-Sarlovèze, son ouvrage intitulé *Quelques primitifs du centre de la France* (Extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*), et de la part de M. l'abbé Coulhon, notre confrère, *Saint-Hilaire et ses seigneurs* (Moulins, 1909).

— M. Flament fait ensuite le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XVI, 2ᵉ partie. M. Autorde, archiviste de la Creuse, venant de publier le cartulaire de l'abbaye de bénédictins de Bonlieu (cant. de Chénérailles) M. Pérathon étudie dans la *Société de la Creuse*, p. 12 et suiv., une *Histoire* de cette abbaye, composée au xviiᵉ s. par le P. Gautier et demeurée manuscrite. J'y relève plusieurs faits touchant plus ou moins directement le Bourbonnais : Louis Iᵉʳ et Pierre Iᵉʳ, ducs de Bourbon, prennent, sous leur protection, par actes de 1331 et 1356, l'abbaye menacée par les bandes anglaises ; en 1358, le 9 août, Louis II exempte de plusieurs redevances l'abbaye, qui avait été pillée et dont les moines avaient dû rassembler à Aubeterre, près de Montluçon, et sous la protection du château, tous leurs bestiaux et animaux de labour, etc. — M. Delannoy, p. 78 des mêmes *Mémoires*, donne une liste des abbés d'Aubignac (Creuse, commune de Saint-Sébastien), avec notice sur chacun d'eux, au nombre desquels Louis Feydeau (1642-1673), conseiller au Parlement de Paris, abbé commendataire, dont les procès pour faire rentrer l'abbaye dans ses droits furent innombrables.

« *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LVIII, 2ᵉ livr. Plusieurs bons articles intéressent le Bourbonnais : de M. A. Leroux, une *Géographie historique du Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze) depuis les origines jusqu'à nos jours* (p. 303), très étudiée et pleine de vues personnelles, comme tous les autres travaux de l'auteur. — P. 431-497, la suite d'une *Histoire de l'abbaye de Grandmont*, de M. A. Lecler. — P. 515-525, de M. R. Drouault, un article sur *L'habillement et l'équipement du régiment de Saint-Germain-Beaupré, de 1702 à 1714* ; ce régiment d'infanterie fut levé au début de 1702

par Armand-Louis-François Foucauld, d'abord connu sous le nom de chevalier de Saint-Germain-Beaupré et les officiers en furent choisis parmi les gentilshommes de la Marche, du Limousin et du Berry. — P. 528-532, de M. A. Lecler, *L'art français à la fin du Moyen-Age et les mises au tombeau.*

« *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 1908. Dans un article de M. Bouchet, *La conquête de la Hollande en 1795, épisodes et incidents, d'après les papiers du général Lemaire*, est mentionné un volontaire du 3e bataillon de l'Allier (armée du Nord), accusé de pillage et exécuté devant son bataillon, en octobre 1794. »

— M. l'abbé Clément, qui vient de terminer le premier classement des archives de M. Des Gozis, indique par deux exemples l'utilité de ce fonds précieux.

On sait que M. le commandant Dulac, chargé par le ministère de la guerre de faire l'histoire des volontaires du département de l'Allier pendant la grande Révolution, a publié, dans le dernier numéro du *Bulletin* de notre Société, un tableau de ces derniers. Les notices rédigées par M. Des Gozis lui permettront de connaître exactement la situation sociale et la filiation de ces volontaires. Deux exemples montrent quels services la collection Des Gozis peut rendre à ce sujet.

Dans les listes de volontaires, on trouve un *Gandolin* et un *Jabin*, originaires de Montluçon. Pour le premier la notice du fond Des Gozis apprend que les *Gandolin* étaient qualifiés de seigneurs de Couraud (cne de Domérat). On les trouve à Argenty à la fin du xvie siècle et à Montluçon dès le xviie. Blaise Gandolin, qui nous intéresse comme volontaire, était le fils d'Alexandre, sieur de Couraud, premier huissier audiencier de la châtellenie de Montluçon, et de sa première femme Marie-Anne Neyret. Il était né à Montluçon, le 4 novembre 1772. A son retour de l'armée, il devint élève en pharmacie (1798-1806), puis pharmacien à Montluçon en 1815. Il avait eu de sa femme Marie-Anne Poumerol, deux fils : Blaise-Félix, né le 11 brumaire an XIV (9 novembre 1805) et Blaise-Eugène né le 27 décembre 1815, dont on ignore la descendance. Notre confrère l'abbé Clément a pu mettre à la disposition du commandant un portrait de Blaise Gandolin, qu'il fait passer sous les yeux des membres de la Société. C'est une intéressante miniature sur ivoire, du commencement du xixe siècle, enfermée dans le cadre d'or d'un pendentif qui porte au revers les initiales B. G., en cheveux blonds et bruns, souvenir sans doute de l'enfance et de l'âge mûr du volontaire.

Jabin Claude-Joseph, autre volontaire originaire de Montluçon, est porté sur les contrôles comme étant mort retraité de l'armée d'Italie. Les notices Des Gozis expliquent le fait. En effet, Claude-Joseph Jabin,

fils d'André Jabin, sieur de Chezauvert (paroisse de Gouzon, Creuse), procureur en la châtellenie de Montluçon, et de Gabrielle-Adélaïde Chopin, était né à Montluçon le 17 mars 1774. En 1792, il était nommé sous-lieutenant, en 1800 adjudant-major de la 26ᵉ demi-brigrade d'infanterie légère, alors en garnison au Havre. Il avait épousé en 1799, Clara-Adorna Mazzani ou Mazzari, d'une famille italienne, ce qui le décida à aller habiter le pays de sa femme. Il était en 1809 major du 2ᵉ léger italien. Il prit sa retraite en 1822 et mourut à Campitello, près de Bellune, le 8 janvier 1851, avec les titres de chevalier de l'Empire (décret du 21 juin 1813), lieutenant-colonel des armées impériales, officier de la Légion d'honneur. Son acte de décès, signé du curé de la paroisse de S. Biaggio, de Bellune, fut transcrit sur les registres de Montluçon, le 8 mars de la même année. Jabin laissait deux fils, qui, nés à Montluçon, habitèrent l'Italie.

— M. Bertrand communique une note de M. Ph. Glangeaud, extraite des comptes rendus de l'Académie des Sciences, intitulée *L'Allier miocène, un gisement de vertèbrés miocènes, près de Moulins* (à Givreuil, dans la propriété de M. Glachet) ; ce gisement a été découvert par M. Bertrand.

— M. Tiersonnier adresse la note suivante : « Le 9 juillet 1909, a eu lieu au village des Gourliers, commune de Monétay-sur-Loire, un incendie qui a détruit un vieux bâtiment d'habitation en pans de bois, appartenant à M. Giraud et à M. Blanchet, son gendre. Le feu a mis à découvert une cachette creusée dans une grosse poutre. Cette cachette contenait environ 15 pièces d'argent à l'effigie des rois de France suivants : François Iᵉʳ, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Cette cachette paraît donc dater de la fin des guerres de religion. La vieille communauté des Gourliers ne s'est séparée qu'en 1812. Elle passe pour avoir été très riche en biens immeubles et en meubles ; aussi parle-t-on de trésor caché dans la *cave des maîtres*. Il serait intéressant de recueillir tous les souvenirs encore vivaces chez les descendants, se rattachant à cette communauté de cultivateurs. »

— M. Flament donne l'analyse suivante d'un contrat dont il a trouvé, aux Archives du département, une photographie, faite il y a une vingtaine d'années, et dont il ne peut dire où se trouve l'original : vente, par devant Christophe Dabert, notaire royal, d'une vigne de huit œuvres, sise au haut de Bardon, par Guillaume Pasquellet et Louise Aucler, sa femme, bourgeois de Moulins, à honorable homme maître Antoine Groz, greffier en l'élection de Bourbonnais, bourgeois de Moulins, pour 120 l. t., dont 60 payées par ledit acheteur à honorable homme maître Pierre Sevault, commis à la recette des aides et

tailles de la dite élection, au nom dudit vendeur qui les devait au trésor pour la ferme du huitième de Moulins à lui étroussée l'année précédente, et le reste en écus soleil, testons et douzains (présents honorables hommes maître Pierre Cadier et Jean Maillard, bourgeois de Moulins, Moulins, 24 mars 1549 v. st.) ; la date est en partie illisible, mais il paraît paléographiquement préférable de lire 1549 plutôt que 1539, bien que l'on donne ainsi un âge fort avancé à Jean Chanteau, s. de Marcellange, conseiller du roi et garde du scel aux contrats du duché et de la sénéchaussée de Bourbonnais, qui figure en tête de l'acte.

— M. Flament signale ensuite, au nom de M. Crépin-Leblond, quelques poésies de Charles d'Orléans intéressantes pour le Bourbonnais. Certaines sont adressées au duc de Bourbon, Jean Ier, captif en Angleterre comme Charles d'Orléans ; l'une de celles-ci, une ballade, a été écrite sans doute au moment où le duc Jean, en 1420, fut conduit à Dieppe, puis à Rouen, à la suite des si longs pourparlers engagés pour sa rançon (1) ; le poète termine par cet envoi :

« Sy ay chargié à Guillaume Cadier
Que, par de là, bien souvent vous supplie,
Souviengne vous du fait du prisonnier,
Il ne faut jà que plus je vous en die. »

Guillaume Cadier avait été fait, lui aussi, prisonnier à Azincourt. De nombreuses poésies sont adressées à « Fredet », que l'éditeur des œuvres de Charles d'Orléans (Paris, Lemerre, 1874), M. d'Héricault, identifie avec Guillaume Fredet, garde des sceaux de la prévôté de Bourges.

— M. Léon Bideau, après avoir communiqué une pièce intéressant le conspirateur royaliste Pierre Mollette, entretient la Société du séjour que firent dans l'Allier les réfugiés polonais, à la suite des événements de 1830-1831 ; ces notes sont extraites des Archives de l'Allier.

— M. Louis Grégoire communique le dessin d'un écusson de ... au chevron de ... accompagné de trois roues de ..., relevé dans la tour d'escalier d'une maison du xve siècle à Chantelle.

— M. Flament développe ensuite devant la Société le projet d'une exposition de portraits bourbonnais anciens et modernes ; il demande qu'une commission soit nommée pour étudier pendant les vacances

(1) La Mure, éd. Chantelauze, II, p. 131, note de Vallet de Viriville.

les moyens de mener à bien cette œuvre qui pourrait être très intéressante pour l'histoire et pour l'art bourbonnais. La Société, acceptant cette proposition, élit, dès à présent, membres de cette commission : MM. l'abbé Clément, Delaigue, Dénier, Flament et le baron Lefebvre ; d'autres membres pourront lui être adjoints ultérieurement.

— Sont élus membres titulaires : MM. Maurice Fourny, Léon Joly, Stéphane Joly et Pichonnet.

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. l'abbé Charles Dupuis, vicaire au Sacré-Cœur de Moulins, par MM. le chanoine Berthoumieu, l'abbé Clément et Dénier ; — M. André Golliaud, aux Bédores, par Trevol (Allier), par MM. Blondeau, Bertrand et Flament.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. D.

AVIS

Le Directeur du *Bulletin* prie les membres de la Société qui n'en recevraient pas régulièrement les numéros de vouloir bien lui en donner avis rigoureusement et le plus tôt possible.





Contribution nouvelle

A LA BIOGRAPHIE ET A LA BIBLIOGRAPHIE

Du poète Henri BAUDE

(Suite et fin)



Baude avait obtenu, dans des conditions inexpliquées, un décret pour exécuter, à son profit, les biens d'Antoine, grand bâtard de Bourgogne. Toujours prompt, et, — malgré le poids des ans, — toujours léger, notre homme, nanti de son décret, s'était rendu, le 13 février 1486, au guêpier,... je veux dire à Sainte-Menehould, chef-lieu du comté de ce grand bâtard. Il avait pris gîte à la maison du grenetier, bon gîte, sans doute, et plantureux, où on le voit volontiers, faisant honneur au souper et, à son tour, régalant son hôte de quelques-uns de ces « dicts et rondeaux » dont sa forte verve était prodigue... Mais, comme tout, en ce bas monde, a une fin, ayant achevé de souper, il alla se coucher et s'endormit, l'âme quiète.

Pendant ce temps-là, les rumeurs de la rue portaient avec célérité la nouvelle de son arrivée aux oreilles très intéressées des officiers du seigneur comte de Sainte-Menehould.

Tant y a que, sur le coup de minuit, maître Henri Baude eut son « premier sommeil » bien désagréablement interrompu. Le capitaine du château, Denis Bournel, bâtard de Naux, et quatre compagnons de sa trempe, Lambert Rabucain, Thibaut le Vert, Nicolas Malgarny et Girard le Pêcheur, tous armés de gourdins, envahirent la maison de M. le grenetier et se ruèrent dans la chambre du malchanceux poète. Ils l'arrachèrent de son lit « *per capillos* », le rouèrent de coups et le traînèrent en chemise, tout meurtri et sanglant, jusqu'à la grosse tour du château, où ils l'emprisonnèrent avec les fers aux pieds. Par bonheur, un recors avait pu s'échapper. Il avertit la justice, qui fit promptement remettre notre homme en liberté (1).

(1) QUICHERAT. Ouvr. cit. (*Documents historiques*, p.p. 121-125.)

Mais cette liberté ne lui servit pas longtemps. A peine eut-il le loisir d'introduire, au sujet de cette affaire, une plainte au Parlement (18 avril 1486), qu'une aventure nocturne, identique à celle de Sainte-Menehould, lui arriva à Paris. Identique à ce point que l'on peut soupçonner le grand bâtard de Bourgogne, fort intéressé à se débarrasser de son adversaire, d'y avoir prêté la main.

Quoi qu'il en soit, le pauvre Baude éprouva, deux fois dans le même trimestre, le désagrément d'être brutalement tiré de sa couche, au milieu de la nuit, et conduit, sans précautions, dans une geôle. Ceux qui s'acharnaient contre lui exploitèrent, pour se procurer une occasion nouvelle de le vilipender, le succès et les rancunes que lui avait procurés la représentation, sur la table de marbre, dans la grand'-salle du Palais, d'une moralité de son cru. Le jeune Charles VIII y était loué de cent manières ingénieuses, et, particulièrement, sous l'image symbolique d'une fontaine dont le cristal, en s'épanchant librement, ne manquerait pas de répandre sur le royaume bonheur et prospérité. Malheureusement, remarquait un des personnages, trop souvent de malencontreux gravois, des herbes parasites, et une boue envahissante détournent cette eau généreuse et la troublent, ce qui la rend propice seulement à certaines pêches...

Ces allusions, soulignées par les applaudissements des spectateurs, avaient irrité les courtisans et autres gens de l'entourage du roi, qui se considéraient comme personnellement visés. Au surplus, des bons apôtres arrivèrent et hâtèrent l'orage. La représentation avait eu lieu le 1er mai 1486 (1), or, dans la nuit du 8 au 9 de ce même mois, des archers enfoncèrent la porte du satiriste, s'emparèrent violemment de sa personne, et, avec force gourmades, l'enfermèrent au petit Châtelet (2).

Contre cet attentat, Baude eut pour lui le Parlement, l'autorité épiscopale et la ville elle-même représentée par ses échevins. De tels appuis montrent avantageusement la popularité dont notre poète jouissait à Paris. Mais ils montrent aussi que son esprit frondeur en avait fait l'homme de la Cité, c'est-à-dire, un instrument de parti, rôle bien dangereux ! A la vérité, il fut tout d'abord relâché, mais pour être de nouveau emprisonné, avec une recrudescence de vexations (3).

Dans sa détresse, le captif se rappela qu'il était bourbonnais et

(1) QUICHERAT, ouvr. cit., p. 117.
(2) *Ibid.*, p. 7 et p. p. 76-77.
(3) *Ibid.*, p. 9.

rima, à l'adresse de son duc, de pressantes « lectres », dont deux sont parvenues jusqu'à nous (1). Leur destinataire n'était autre que le « bon duc » Jean, deuxième du nom, connétable de France, et, — alors, — membre du conseil de régence. Il est assez surprenant que Baude ait attendu aussi longtemps pour solliciter la protection de ce prince, auprès duquel sa qualité de moulinois favorisait l'accès, et sa spécialité de « ... composeur en ryme et prose françoise » promettait un accueil favorable. Tous ceux qui maniaient une plume n'ignoraient pas, en effet, que Jean de Bourbon, homme de goût à la riche culture, aimait généreusement les écrivains.

Quoi qu'il en soit, notre poète justifia le bon proverbe : « Mieux vaut tard... » Dès le début de 1487, on le trouve activant son instance contre le grand bâtard de Bourgogne (2), ce qui prouve que sa libération avait suivi ses placets d'assez près. D'ailleurs, il réussit, du même coup, à gagner l'affectueuse familiarité de son nouveau protecteur, qui, amusé, sans doute, par l'esprit sans vergogne de ce vieil enfant de bohême, l'admit dans son entourage intime. Il toléra même, de sa part, de bien singulières privautés. On connait celle dont l'effronté s'est vanté lui-même : « Monseigneur le duc » lui avait « donné une promesse ». Mais l' « effect » n'ayant pas suivi la « voix » aussi vite qu'il l'eût souhaité, sans hésiter il s'empara d'un gage. Entendez-le plutôt :

. . . .
Je me saisy (qui fut le bon),
Quand la voix me fut proférée,
De la saincture de Bourbon,
Pour mieux califfier le don ;
Mais elle n'estoit pas ferrée.
Dedans mon seing l'ay enserrée,
Tant que la promesse on verra
Baude respond : or y perra (3)
. . . .

Cette « promesse » concernait-elle le procès en cours ? On ne saurait le dire. Mais un « demandeur », qui pouvait agir aussi librement avec monseigneur le Connétable, oncle du roi, était en bien bonne posture pour obtenir gain de cause. Et il ne dut pas négliger cet avantage. Toujours est-il que les auteurs du guet-apens de Sainte-Menehould furent condamnés, solidairement, à lui payer, à titre de

(1) J. QUICHERAT, ouvr. cit., p. 69 et p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 120.
(3) *Ibid.*, p. 83.

dommages, la somme de quatre cents livres parisis. Prononcée le 10 avril 1487, la condamnation, qui, en réalité, frappait Antoine de Bourgogne, reçut, dès le lendemain, sa forme exécutoire (1).

Quicherat, ayant tenu l'affaire comme définitivement close par cet arrêt, ne jugea pas à propos de pousser ses investigations plus loin. Il eut tort. Récemment, un érudit fort avisé, M. Pierre Champion, a prouvé que le filon abandonné était riche encore. Ce qu'il a réussi à en extraire nous permet de suivre un certain temps notre poète, après que le jugement du Parlement lui eut fait entrevoir les ondes pailletées d'or du Pactole.

On l'observe serrant de près son débiteur. Un accord survint le 17 octobre 1488. Sur l'amende, qui se montait, avec les frais, au total respectable de cinq cents livres (au moins quinze mille francs d'aujourd'hui), Baude reçut un acompte de « deux cents livres tournois ». Guillaume de Willecoq, « argentier » et mandataire du seigneur de Saint-Menehould, qui lui « bailla » cette somme, s'engageait, « en son propre et privé nom », à en verser le complément, garanti par certains biens qu'il déclarait avoir acquis de son maître. Il promettait, au surplus, d'effectuer ce payement « dedans la feste de la Purification Nostre Dame prochainement venant » (2 février 1489) (2).

Evidemment, à l'échéance Willecoq se déroba, et le litige se ralluma de plus belle. Même il se ralluma à un assez fâcheux moment pour Baude. Ses anciens amis du Parlement, peut-être fatigués de ne voir que lui au Palais, peut-être piqués par quelques imprudents « rondeaux », l'abandonnèrent manifestement. et pour comble de malheur, le vieux duc de Bourbon, son meilleur appui, venait de mourir ! Antoine de Bourgogne, dont la bonne foi, dans ces débats renouvelés, paraît plus que douteuse, profita manifestement de la disgrâce de son adversaire, pour remettre en question toute l'affaire. A l'audience du 29 décembre 1489 « en la Tournelle criminelle », il déclarait le bâtard de Naux seul responsable de l'emprisonnement de Baude à Sainte-Menehould, affirmant que le dit bâtard s'était saisi de lui parce qu'il refusait de payer « certaine somme de deniers qu'il lui devoit ». Il ajoutait que cet acte de violence avait été accompli « sans son sceu et oultre son gré et volonté et desadvouoit (3) ».

Notre pauvre poète, qui ne rencontrait plus guère autour de lui

(1) QUICHERAT, ouvr. cit., p. p. 121-125. — Pierre CHAMPION, dans *Documents inédits*... p. p. 24-25.

(2) Arch. Nat., X1A4829, fol. 439 v°, d'après Pierre CHAMPION, op. cit., pp. 28-29. (Documents.)

(3) Arch. Nat., X2A59, à la date. (D'après Pierre CHAMPION, op. cit., p. 29.)

qu'indifférence ou mauvais vouloir, voyait sa cause submergée sous le fatras d'une procédure embrouillée à plaisir, et ne parvenait pas à se faire rendre justice, je veux dire à se faire compter son argent.

Le 15 juillet 1491, on le retrouve « en Tournelle criminelle », réclamant toujours son dû. M^{r} Du Drac, son avocat, demande l'exécution d'un certain arrêt du 5 mai précédent et revient, à ce propos, sur les incidents de Saint-Menehould et le guet-apens du batard de Naux, serviteur d'Antoine de Bourgogne. Mais ce dernier, par l'organe de l'avocat Petit, proteste aussitôt et déclare que « ... bien longtemps par avant... l'arrêt que ledit Baude pretend avoir obtenu contre luy ... » le bâtard de Naux avait cessé d'être à son service (1)

Une lacune dans les registres du Parlement nous prive des péripéties subséquentes de cette instance. Mais, à défaut du grimoire judiciaire, les vers du poète plaideur, ses « requestes », ses « doléances », édifient sur le calvaire qu il continua de gravir, et procurent de savoureux commentaires aux pièces de son procès nouvellement mises au jour.

Mieux instruit de ses déboires, on ne trouve plus excessive sa boutade :

« Tant à croupy mon sac au Parlement »

par quoi débute une de ses « requestes .. baillée à la court... » (2). Dès lors, on se prend pour lui d'une commisération plus émue, lorsqu'il exhale, non sans grâce, cette plainte ajustée en quatrain :

Tant de procès et d'autres choses
Sont es chambre madame (3) encloses
Qu'on en laissera la moitié,
Si elle n'a de moy pitié,
Actendre me fauldra les roses (4).

Et l'on ressent plus vivement l'ironie tragique de ce logogriphe, où il cache et donne à trouver le nom de la cité, témoin de sa ruine :

J'ay, en poursuivant, dégasté
Tous mes biens (dont suis apovriz)
Dedans la teste d'un pasté
Et la queue d'une souriz (5).

Jusqu'à ses derniers jours, Henri Baude fut la proie des gens de

(1) Arch. Nat., X^{2A}60, à la date. (*Ibid*, p. 30-31.)
(2) J. Quicherat, ouvr. cit., p. 54.
(3) « Madame » la justice.
(4) J. Quicherat, ouvr. cit., p. 56.
(5) *Ibid.*, p. 57.

justice, et l'on peut conjecturer qu'il mourut avant d'avoir vu la fin de son procès avec le grand bâtard de Bourgogne. Dans tous les cas, il se débattait toujours contre lui à une date bien tardive, comme le prouve cette autre « requeste » :

Encore un cop, en la chambre sur Seine (1).
Vous aller Baude ramentevoir
Tant que l'en puist de luy mémoire avoir.
Car dix ans a qu'il est en ceste peine (2).

L'affaire de Sainte-Menehould remontant à 1486, l'obstiné « poursuivant » n'avait donc pas renoncé à la lutte en 1496. On a ainsi la preuve qu'il dépassa sensiblement les années que lui avait concédées Quicherat. Ce savant considérait, en effet, le petit poème intitulé : « *Dict moral sur le maintien de justice* », qu'un certain passage date de 1490, comme le testament de Baude (3). Mais, à l'insu de son biographe, le testateur ajouta, six ans plus tard, un codicille.

Maître Henri Baude laissa-t-il une descendance de cette « Anne », épouse singulièrement discrète, que l'on ne rencontre qu'une seule fois, et seulement lorsqu'elle cherche à sauver son avoir de la catastrophe judiciaire de son conjoint ? Ce n'est pas par le poète qu'on le peut savoir. Nulle part il ne parle de cette épouse, dont la carrière dut être ingrate, et ses enfants, si jamais il en eut, n'inspirèrent pas sa muse.

On sait cependant qu'en bon parent, il avait pris, comme greffier de son office d'élu, un certain Jean Baude, dit « Pintier » (4). Mais on n'est pas fixé sur les liens qui le rattachaient à lui. Quoi qu'il en soit, un rameau de son nom s'implanta dans le Limousin, et il est probable que ce Jean en fut l'auteur. Une quittance signalée par Quicherat (5), fait connaître qu'en 1482 sa charge de greffier avait passé à un François Baude, vraisemblablement son fils. D'autre part, un érudit corrézien que j'ai déjà eu l'occasion de citer, M. G. Clément-Simon, a pu s'assurer que la « famille Baude » établie à Tulle y fit souche et y eut des représentants jusque vers le milieu du XVIe siècle (6).

(1) La chambre des requêtes du Parlement, dont les fenêtres donnaient sur la rivière (J. QUICHERAT, op. cit., p. 54, n.).

(2) J. QUICHERAT, ouvr. cit., p. 54.

(3) J. QUICHERAT, ouvr. cit., p. 12.

(4) Déjà mentionné à propos du jugement de la Cour des Aides du 2 août 1468, qui le frappa en même temps que son chef, Henri Baude.

(5) J. QUICHERAT, ouvr. cit., p. 112.

(6) G. CLÉMENT-SIMON, op. cit., p. 27.

II

Après le « rajeunissement » de la biographie de maître Henri Baude, il me paraît assez urgent de procéder à la même toilette pour sa bibliographie.

Remarquons d'abord que, jusqu'ici, on n'a pas découvert, et qu'il faut, sans doute, renoncer à découvrir quelqu'une des œuvres du poète plaideur, en édition ancienne. Le fait ne laisse pas d'être assez déconcertant, si l'on doit en conclure que la libre et franche muse de Baude fut totalement négligée par les imprimeurs des vieux siècles, surtout de son propre siècle. Comment admettre que ces commerçants, qui nous ont laissé maintes preuves de leur complaisance à débiter des rimes du plus médiocre mérite, aient dédaigné les ouvrages de celui que Jacques Robertet traitait encore de « tres clair et renommé composeur », aux environs de 1530 (1) ?

M. Anatole de Montaiglon ne l'admit point. Il avait eu le temps de connaître les travaux de Quicherat sur notre satyriste, lorsqu'il publia, en 1856, le tome IV de son « Recueil de Poésies françaises du XVe et du XVIe siècle... », où figure, avec des commentaires (p. p. 151-179), le « *Débat de la Dame et de l'Escuyer* ». Or, conquis par certaines similitudes de langage, il n'hésite pas à gratifier Henri Baude de la paternité de ce petit poème, inspiré de « *La Belle dame sans merci* », d'Alain Chartier, et imprimé plusieurs fois à la fin du XVe siècle (2). « Nous ajoutons, écrit fièrement ce bibliographe, nous ajoutons au bagage littéraire de Baude une pièce autrefois imprimée, la seule de ce genre qu'on puisse jusqu'à présent citer, la plus considérable comme longueur, sinon comme talent littéraire, et que son éditeur ne pouvoit connoître. En effet, elle ne se trouve pas dans les manus-

(1) Jules QUICHERAT, ouvr. cit., p. 12.

(2) « *Le débat de la dame et de lescuyer, nouvellement faict.* » — A la fin : « Cy finist le débat de la dame et de lescuyer, imprimé à Paris, par Jehan Trepperel, l'an mil CCCC quatre vingt et treze ». In-4° Goth. 11 ff. non chiffrés. La marque de Trepperel est sur le titre.

Une autre édition, aussi de la fin du XVe siècle, fut donnée à Paris, par Jehan Lambert. In-4° goth. 10 ff. Au-dessous du titre est la marque de Jehan Lambert.

On trouve l'indication de ces deux impressions dans le manuel de Brunet (T. II, col. 544 et 545). Le Recueil de A. de Montaiglon, précédemment cité, les mentionne également (T. IV, p. 151, n° 1).

Une troisième édition m'a été signalée par M. le chanoine Reure : S. l. n. d. (Lyon, Martin Havard, vers 1500). In-4° goth. de 12 ff. non ch., le dernier blanc. Au-dessous du titre, deux bois accolés, représentant l'écuyer et la dame (catal. Rotschild, n° 466).

crits de la Bibl. impériale, 7685, 7686, 7687, de l'ancien fonds, et 208 du supplément françois, dont il a extrait les vers de Baude, et personne n'avoit encore reconnu que ce Débat contenoit le nom de son auteur : je ne l'aurois même pas vu s'il ne m'avoit été appris, comme à tout le monde, par le travail de M. Quicherat. Comme on le verra, ce nom se lit dans une des strophes de la fin, dont les mots : *Laissez buissonner Baude* (1), équivalent à une signature. »

Cette strophe est la cinquante-neuvième du poème :

L'Escuier

Ha ! quoy je dy ne vous vueille desplaire !
C'est par honneur que la langue m'eschaude.
Tant la cheris que je ne me puis taire
Quand je cognois qu'on la deçoit et fraude.
De quoy nous sert une promesse baude
Et liberalle ? Quant temps est du rendre,
On nous respond : « Laissez buissoner baude,
Secours aurez. » Nous avons bel attendre !

C'est donc cette boutade cynégétique de « l'Escuyer » qui persuade M. de Montaiglon. Il ne doute pas qu'elle ne soit la propriété et comme la marque de fabrique de Baude, parce que ce dernier, parfois, s'en est servi. Et, complaisamment, il énumère les cas avérés où notre poète fit « buyssonner » son homonyme. Telles, les deux « lectres » au duc de Bourbon qui fournissent chacune un cas, la première :

A donc Baude buyssonnera (2)

et la seconde :

Baude n'a tant sceu buissonner... (3)

(1) *Baude* ou *Baud* dénommait une race de chiens de chasse, destinée surtout à courir le cerf, et qui, sous Louis XI, jouissait d'une flatteuse renommée. La race tirait son nom, paraît-il, d'une *lice rousse* du plus distingué mérite, qui appartenait à Anne de France. Cette princesse, grande chasseresse devant l'Eternel, et grande éleveuse de chiens, avait ménagé à la jeune Baude une alliance brillante. Elle lui avait fait épouser, aux environs de 1475, — on ne saurait trop préciser ! — « Souillard », noble briquet, de la suite du roi, et savant chien, fort réputé. Cependant, la lignée, qui était résultée de cet excellent mariage, porta le nom de l'ancêtre maternelle. Souillard, — il est possible, — expia, par cette déchéance, les entraînements de la cour. (Voyez « *Nouvelle Biographie générale... Didot...* », tome quatrième, col. 762, n. (6). Voyez aussi « *La Vénerie de Jacques du Fouilloux...* »)

(2) Jules Quicherat. Ouvr. cité, p. 7.

(3) *Ibid.*, p. 76.

sans oublier la préface allégorique de l'Eloge de Charles VII, que Vallet de Viriville authentiqua, et qui débute si joliment : « Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance... » (1).

Et sa conviction, dès lors, est si solidement établie qu'il peut relever, dans un rondeau de Charles d'Orléans, le même dicton :

Laissez Baude buissonner
Le vieil briquet se repose... (2)

sans que cet emploi, par une main étrangère, de la prétendue signature de Baude, l'émeuve le moins du monde. Il y trouve simplement un motif de remarquer que le prince poète aurait fort bien pu, dans sa vieillesse, connaître et même encourager son jeune confrère.

Mais voilà que, dans une étude des plus remarquables sur « *La belle dame sans merci et ses imitations* », M. Arthur Piaget, le maître de notre histoire littéraire aux XIVe et XVe siècle, s'est montré lui-même « sans merci » pour les affirmations de M. de Montaiglon.

« *Le débat de la dame et de l'écuyer* » qu'il mentionne, l'amène, en effet, à faire une décisive critique de ces affirmations (3). « *Laissez buissonner baude* » doit être tenu pour une locution populaire que notre poète, après Charles d'Orléans, s'appropria tout naturellement et tout simplement. Au surplus, cette locution était si bien quelconque et si peu une signature, aux yeux des contemporains mêmes de Baude, que dans l'édition du poème donnée par Trepperel en 1493, elle est supprimée sans façon et remplacée par : « Laissez huchier sans fraude » (4).

Enfin, à propos d'une dernière strophe où la dame et l'écuyer conviennent de choisir comme arbitre de leur débat :

« La tres puissante, tres haulte princesse,
En ses armes joignant Cypres à Savoye... »

M. Arthur Piaget rectifie une autre identification malheureuse de M. de Montaiglon. Ce dernier avait cru reconnaître dans cette « *tres haulte princesse* » ainsi blasonnée, Charlotte de Savoie, fille de Louis Ier du nom, mariée à Louis XI, encore dauphin, en mars 1451, et morte le 1er décembre 1483. Et, partant de là, il en tirait d'ingénieuses

(1) *Ibid.*, p. 109.
(2) Edit. Ch. d'Héricault, II, 257.
(3) Arthur PIAGET. « *La belle dame sans merci et ses imitations* ». *Romania*, T. XXXIV (oct. 1905), pp. 585-589.
(4) *Ibid.*, 588.

conséquences : « ... d'où il suit que notre pièce n'est pas postérieure à cette année (1483). Nous ajouterons qu'elle fut sans doute écrite pour essayer, par cette voie indirecte, de rentrer en grâce auprès de Louis XI, qui paraît s'être fort bien souvenu d'avoir été abandonné par Baude du temps de son père Charles VII. »

M. Piaget n'a pas de peine à démontrer que la princesse « en ses armes joignant Cypres et Savoye » n'est pas la fille de Louis Ier, mais bien sa femme, Anne de Lusignan, fille de Jean II, roi de Chypre. Louis Ier l'avait épousée en 1432, huit ans avant que l'abdication d'Amé VIII lui ait permis d'ajouter la couronne ducale de Savoie à sa couronne de prince de Piémont. D'où cette conclusion catégorique : « *Le Débat de la dame et de l'écuyer*, qui date de 1440, année où Anne de Chypre devint duchesse de Savoie, à 1462, année où cette princesse mourut, n'a rien à faire avec le poète Henri Baude, dont les œuvres, retrouvées et publiées par Quicherat, témoignent d'une inspiration totalement différente. »

De nouveau, il faut donc répéter, après cette aventure de M. de Montaiglon, que l'on ne connaît pas d'impressions anciennes des œuvres poétiques, voire même d'une seule œuvre poétique de Baude. Et il devient de plus en plus probable qu'aucune de ses strophes ne reçut le baptême de l'encre d'imprimerie, avant le siècle dernier.

Mais, dès la première moitié de ce siècle passé, il y eut des signes précurseurs de la prochaine résurrection du poète. En 1837, Louis Batissier inséra, dans le tome second de l'*Ancien Bourbonnais* (p. 36 de l'introduction au « Voyage pittoresque ») la partie si curieuse de la « lectre » au duc de Bourbon où Baude énumère les produits de sa terre natale. Quelque temps après, deux pièces de notre trouvère furent encore imprimées, mais sans nom d'auteur, dans le « *Recueil des chants historiques français* ».

Evidemment, des chercheurs favorisés avaient, sans trop savoir encore quels trésors s'offraient à eux, mis la main, à la Bibliothèque alors royale, sur les manuscrits de Jacques Robertet. Ils avaient feuilleté les providentiels cahiers où cet amateur éclairé de poésies rares transcrivit, au commencement du XVIe siècle, et sauva, avec nombre d'autres morceaux inédits, les uniques spécimens des vers de Baude.

Louis Batissier fut peut-être l'indicateur qui conduisit Quicherat auprès des précieux manuscrits, dont les feuillets gardaient, depuis trois cents ans, la muse endormie du vieux parnassien.

Toujours est-il que le premier biographe de notre poète donna au

grand public son recueil révélateur en 1856 (1). Au cours de cette notice il a été beaucoup question de ce livre, qui reste, malgré certaines lacunes, un chef-d'œuvre de méthode et de claire érudition. C'est par excellence « le livre » de Baude, et il en faut transcrire le titre avec respect :

« *Les vers de maître Henri Baude, poète du XVe siècle, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie, par M. J. Quicherat. A Paris chez Aug. Aubery, libraire, rue Dauphine, n° 16. MDCCCLVI.* » Un vol. pet. in-8°.

A la fin de sa biographie, et au moment de céder la parole à Baude, Quicherat avertit qu'il a « fait un choix dans le choix de Jacques Robertet » (2). Il a surtout écarté les pièces jugées trop libres ou trop brutales. Cette sélection avait laissé pudiquement dans l'ombre toute une catégorie des œuvres du poète qui n'était pas la moins significative. On a pu s'en rendre compte par les emprunts que M. Marcel Schwob a judicieusement tiré de ce fonds pour son « *Parnasse satyrique du quinzième siècle* » (Paris, 1905).

Telle est, — je le crois bien, — la totale bibliographie, à l'heure actuelle, de Baude poète. Quant à Baude prosateur, il eut beaucoup plus tôt les honneurs de l'impression, mais sans que son nom ait cessé pour cela d'être moins ignoré. Le mémoire panégyrique, que Vallet de Viriville devait lui restituer plus tard, fut inséré, en effet, par Godefroy, en tête des chroniques réunies sous le titre : *Histoire du roi Charles VII, par Jean Chartier, Jacques Bouvier, Matthieu de Coucy et autres, avec l'éloge de Jean comte de Dunois, et plusieurs pièces qui concernent sa maison. Paris, Imprimerie royale, 1661.* In-f°. Le mémoire débute à la page 1, précédé de cette indication : *Eloge du roi Charles VII, tiré d'un manuscrit anonyme*, etc. (3).

Ainsi dès 1661 l'auteur de l'éloge de Charles VII était complètement oublié ! Cependant vers 1530, je l'ai déjà noté, Jacques Robertet, s'apprêtant à enrichir ses cahiers des vers du poète, pouvait encore écrire d'une plume déférente et fort bien informée : « s'ensuivent plusieurs petits traictez et dictz extraitz des œuvres de maistre Henry Baulde, en son vivant esleu de Lymosin, demourant à Paris, tres clair et renommé composeur en ryme et langage françois. » Et dès le siècle

(1) Antérieurement, il avait publié une notice sur Henri Baude dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. X, 1849).

(2) QUICHERAT, ouvr. cité, p. 15.

(3) « *Nouvelle Biographie générale* », tome quatrième, col. 762, n. (2).

suivant, ce « renommé composeur » est si bien perdu qu'un professionnel d'archives, tel que Denis Godefroy, ne parvient plus à le retrouver ! Tant il est vrai que dame Renommée est une joueuse de trompette fantasque et un peu sotte !

Roger DE QUIRIELLE.



A travers Les Registres paroissiaux DE CÉRILLY

(SUITE ET FIN)

1752. — « Le 11e jour de juin le corps de messire frère Joseph Dufour commandeur du Pont Vieux, agent général de l'ordre de Malte au griand prieuré de la Langue d'Auvergne, âgé d'environ 52 ans, déceddé d'hier a esté inhumé dans la Chapelle de Saint Gilbert par moy curé soubsignez du consentement de monsieur le curé de Cerilly, en sa présence, aussi présents, monsieur Michelon curé du Villain, monsieur de Laspic des Clous, son cousin germain qui a signé avec nous. Signé : Toussaint, curé de Cerilly, Michelon Duchollet, Delaspic des Clous, Brethon, curé de Louroux-Bourbonnais. »

1766. — « 10e jour de novembre. Inhumation des corps de deux individus assassinés dans la forêt de Tronçay au canton de la Guéraude dans un chemin qui conduit du village des Chamignoux au bourg d'Isle, la ditte inhumation faitte en présence d'un grand nombre d'habitans de cette ville. Signé : Queyras. »

1769. — « Ondoiement miraculeux d'une fille d'Antoine Devault et de Françoise Simonin. Le 1er jour de mars je soubsigné curé de Cerilly ay inscrit au présent registre l'acte suivant : Le 26e jour du moys dernier, jour de Dimanche, Françoise Simonin, espouse d'Antoine Devault, laboureur au village des Petits Clous en cette

paroisse assistée de Marie Menestrot sage-femme de cette ville, sans accident précédent et sans difficulté de couches, sur les cinq heures du soir a accouché d'une fille qui, dans sa naissance ne donna aulcun signé de vie et dont la chair parut mortifiée et tendante à la putréfaction. Ce que voyant le dit Antoine Devault dans la désolation extrême et dans la vivacité de sa foi, fit vœu d'aller pieds nus à Montaigu demander à Dieu par l'entremise du saint sacrifice de la messe et par l'intercession de la Très Sainte Vierge, la résurection et le baptême de son enfant, vœu qu'il exécuta sans délai. Hier, mardy dernier jour de febvrier sur les dix heures du matin le saint sacrifice de la messe ayant été célébré à l'austel de Nostre Dame de Montaigu, suivant le rapport que nous en a fait ledit Devault, l'enfant donna des signes sensibles de vie, son front s'arroze d'une sueur notable, les chairs de tout son corps paraissent très vermeilles, sa poitrine à différentes fois fit entendre un bruit très-sensible et laissa percevoir des battements et palpitations de cœur, ce qui fut observé par la ditte Marie Menestrot sage-femme, par la mère de l'enfant, par Etienne Simonin son grand-père, par Margueritte Simonet, sa grand'mère, par Marguerite Berthier, femme de Jean Bourdin, laboureur aux dits Clous, d'après quoy le dit enfant a esté ondoyé par la ditte Menestrot qui conjointement avec les susnommés témoins nous a attesté la vérité des faits ci-dessus et leur persévérance pendant un certain temps après l'ondoyement, de tout quoy j'ay dressé le présent acte que j'ay signé, tous les susnommés ayant déclaré ne le savoir. Signé : Queyras. »

— Le miracle a été court, car au-dessous, à la même date, le curé dresse l'acte de décès de la petite fille.

Le notes consignées sur les Registres paroissiaux s'arrêtent sur cette dernière, de l'année 1769. Outre ces précieuses indications ayant trait à notre histoire locale, en général, et à l'histoire de l'église et du culte en la paroisse, plus particulièrement, ces registres sont encore une source inépuisable de renseignements, sur les anciennes familles ayant joué un rôle important dans la localité. Ayant l'intention d'écrire un jour l'histoire de Cérilly, les compulser sérieusement était la première chose qui s'imposait. Aujourd'hui nous en détachons ces quelques pages, nous réservant de mettre à profit, ailleurs, les documents qu'ils renferment, sur l'histoire du pays pendant une période d'environ deux siècles.

G. BODARD.



La mort du donjon de Cindré (1)

Sous ce titre, d'une désolante et funèbre réalité, notre confrère M. Marcelin Crépin-Leblond a, dans le *Courrier de l'Allier*, accordé quelques lignes au vieux donjon écroulé. Nous nous empressons de les reproduire, et avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont dues à la plume alerte, et dans la circonstance archéologiquement émue, d'un autre membre de notre Compagnie.

Avant de céder la parole à M. de Quirielle pour l'oraison funèbre du monument, nous nous permettrons de rappeler que la *Société d'Emulation du Bourbonnais*, dans le compte rendu de son excursion de 1905, a consacré au donjon de Cindré des pages où l'érudition de M. l'abbé Clément et du regretté commandant du Broc s'est donné carrière (2).

Ajoutons pour finir que si le vénérable donjon de Cindré avait pu être sauvé il l'eût été encore grâce à un membre de la Société d'Emulation. Alors que déjà bien touché il montrait d'inquiétantes lézardes, M. Moreau, architecte à Moulins, était venu l'ausculter. On dut renoncer à consolider le vieillard affaibli en présence des travaux à exécuter, des dépenses à engager et de l'incertitude du succès définitif. Ceci dit, reproduisons le dernier adieu de M. de Quirielle, gerbe de fleurs digne du défunt, mort on peut le dire d'une maladie de la pierre.

Le 10 août dernier, vers 8 heures du soir, le donjon de Cindré s'est écroulé, ébranlant l'air du fracas sinistre de sa chute !

C'était, avec « le Grand Chambord », le doyen des vieux logis fortifiés qui jalonnent si noblement les rives de la Besbre. Il se tenait debout depuis sept siècles ! Et, à part quelques rajeunissements dans ses appareils de défense, exécutés au cours de sa carrière militaire, aucune « réparation » n'avait outragé sa maçonnerie primitive.

Il a gardé jusqu'à la fin sa silhouette héroïque. L'*embourgeoisement* lui fut épargné ! Seulement le hâle de tant d'étés avait somptueusement doré ses murs.

Il est mort en beauté, tué par le Temps, et sans avoir été saccagé par les architectes : belle mort, en vérité, et rare ! . . . .

. . . .

On raconte qu'après l'effondrement du campanile de la place Saint-Marc, à Venise, les bons Vénitiens pleuraient le monument défunt, comme on pleure un ami, un parent très cher. Ils célébraient ses mérites, vantaient ses vertus, et ne manquaient pas d'ajouter en manière de conclusion : « *povero !* il est tombé sans faire mal à personne ! »

Le donjon de Cindré, lui aussi, est tombé « sans faire mal à personne » !... Et, volontiers, on se figure que, reconnaissant aux hommes de l'avoir respecté, il a pris soin, à son tour, de les épargner, ayant attendu, pour se laisser choir, l'heure où il était bien seul.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Commune de Cindré, canton de Jaligny, arrondissement de La Palisse.
(2) Voir aussi *Les Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), par nos confrères E. AUBERT DE LA FAIGE et R. DE LA BOUTRESSE.



COMPTE RENDU
DE LA XIE EXCURSION

DANS

La Région de Souvigny-Autry-Issards

8 JUILLET 1909

LA CHRONIQUE DES BONS PÈLERINS



E fut une excursion sous la pluie, et quelle pluie !... Une pluie féroce et ingénieuse, qui variait ses effets, tantôt fine, pressée, cinglante, tantôt lourde et nonchalante, tantôt, en apparence, tarie, mais, en réalité, embusquée aux bons endroits, avec la connivence d'un soleil sans loyauté !

C'est un soulagement de dire, de suite et vertement, son fait à cette gêneuse ! Ce n'est pas que sa malveillance ait mis le trouble dans notre programme, ni éclairci les rangs de nos excursionnistes. Jamais ceux-ci n'étaient venus aussi nombreux (1), et l'on ne saurait exalter par trop d'éloges la méprisante indifférence qu'ils ne cessèrent pas de

(1) Il les faut nommer tous : MM. le chanoine Berthoumieu, Gabriel Besson, François Bidault, Léon Bideau, M[lle] Françoise de Bonand, MM. Bouttet, Paul Buvat, Capelin, M. René Chabot, M[me] la M[ise] de Champeau, MM. l'abbé Clément, Delaigue, M. et M[me] Marc Dénier, MM. l'abbé Dupuis, le docteur P. Fabre, Faulquier, Pierre Flament, Fournier, V[te] et V[tesse] de Gaulmyn, M[me] Gaymy, MM. Camille Grégoire, J.-C. Grégoire, Louis Grégoire, M[lle] Guyot, MM. Léon et Stéphane Joly, M. Géraud Lavergne, M. et M[lle] Martin, M. Ernest Olivier, M[me] la Vtesse d'Orcet, Mme et Mlle de Périnelle, MM. Planchard père et fils, M. Queyroi, M. et Mme Roger de Quirielle, M. Rebillard, M. Scharlowski, Cte Gaspard de Soultrait, Vte et Vtesse Roger de Soultrait et M[lle] Désirée de Soultrait, leur fille, M. Philippe Tiersonnier.

témoigner à toute cette eau !... Mais si le fléau, en définitive, eut le dessous, la justice veut qu'on le conspue, ne serait-ce que pour mieux souligner, en outre de la vaillance des pérégrinants, le mérite des organisateurs de la pérégrination.

De ces derniers, il en faut, de suite, citer deux : M. Pierre Flament, dont la sollicitude présidentielle se dépensa sans relâche, et M. Marc Dénier, l'excellent « manager » des « cheminots ». L'un et l'autre surent tout prévoir, ce qui leur valut le succès singulier de faire marcher en bon ordre et en belle humeur, tout le long du jour, un demi-cent d'archéologues, dans le déluge !

Un demi-cent : le chiffre n'est pas exagéré, il fut même dépassé en cours de route ! Tout en déambulant vers Coulandon, — notre première étape, — je considérais la théorie majestueuse des chars qui transportaient tant de chaleureux clients de la S. E. B. Et je songeais que l'Excursion annuelle de notre société « bouclait », en ce 8 juillet 1909, le cycle de ses dix premières années d'existence. J'admirai combien brillamment elle avait crû, depuis le 8 juin 1899, date mémorable de ses premiers pas... autour des « Pierres Jaumâtres ». Ce jour-là, nous étions... quatorze, bien comptés !

— « Voilà un enfant de dix ans remarquablement avancé et fort pour son âge, m'écriais-je, il fait honneur à notre compagnie, il affirme sa vitalité et propage son bon renom !... » Je le célébrais ainsi, avec une ostentation que l'on me pardonna, parce qu'on savait qu'il était un peu mon enfant !... D'ailleurs, nous arrivions à COULANDON.

Soumis à un horaire impérieux, l'arrêt ne se prolongea guère. On se hâta de faire ses dévotions à l'église du village, une de ces rustiques petites « romanes » d'origine modeste et de vie obscure, que la piété de très lointains ancêtres bourbonnais a postées, — bergères ralliant leurs troupeaux, — à l'orée des bois, dans la vallée et sur les monts. Piété prévoyante qui les équipa si bien, ces petits sanctuaires pastoraux, qu'après quelque huit cents ans, on les retrouve assez nombreux pour que l'on puisse s'assurer qu'ils constituèrent un des traits de l'architecture religieuse prégothique, dans notre province...

Mais, emmenés à vive allure, tandis que ces observations et d'autres encore alimentaient doctement les causeries, nous touchions à notre seconde halte : le château de MONTARET était en vue !.....

Arriviez-vous d'Angleterre, mon judicieux compagnon, vous pour qui le vert des prairies mouillées, ce vert intense des herbes alourdies, repues et heureuses, évoqua si opportunément, dans le parc où nous venions de nous engager, l'émeraude d'un paysage d'Ecosse ?

Arriviez-vous d'Angleterre ?... Le souvenir ne m'est pas resté que vous ayez parlé d'une telle navigation. Mais cela n'enlève rien à l'à-propos de votre remarque. Assurément, parc et château sous l'averse, c'était un coin d'Ecosse, et le regard s'y attardait avec ravissement.

Le regard s'attardait, surtout, sur le château. C'est qu'il est bien séduisant ce beau Montaret, beau et complaisant pour tous. Il charme les artistes, comble d'aise les archéologues, et ravit les romantiques ! A nous cependant, il procura une déception : celle de ne pas rencontrer ses châtelains, toujours si accueillants, et cela resta l'épine qui troubla notre plaisir, pendant une visite que la courtoisie persistante des maîtres absents rendit facile et complète. Que ces maîtres veuillent bien agréer, ici, l'expression de nos gratitudes (1) ; qu'ils agréent aussi nos excuses pour un envahissement aussi complet. Nos curiosités furent encombrantes !

Cependant, lorsque le défilé des « imperméables » s'allongea, — lamentable, un peu, — sur le pont qui franchit les douves ; lorsque tant de parapluies, diversement attristants, s'engouffrèrent sous la porterie, l'anachronisme qu'il y eut tout à coup, entre cette affluence moderne, et les nobles architectures environnantes, m'inspira un regret. Je déplorais qu'il n'y ait pas eu, pour les visiteurs, l'obligation de revêtir, préalablement, des costumes adaptés au logis : L'harmonieux, le rare spectacle qu'aurait procuré l'arrivée de ces seigneurs, ajustés selon les modes de l'époque de Louis XI ou de Charles VIII, dans ce château, paré, lui-même, des atours du xve siècle !...

Mais revenons aux réalités. Dans la cour close, sous le joli cloître où l'on s'abrita, une innovation nous attendait, que salua l'approbation chaleureuse de tous. A tour de rôle, deux savants informateurs élevèrent la voix, et fournirent, chacun dans sa spécialité, de précieux renseignements sur l'édifice qu'on allait visiter. M. l'abbé Clément, avec l'autorité de son érudition consciencieuse et claire, en décrivit les dispositions anciennes, d'après un curieux plan qu'il a eu la bonne fortune de découvrir. Après lui, M. Philippe Tiersonnier,— notre d'Hozier ! — précis, incisif et supérieurement informé, donna la nomenclature des possesseurs successifs de Montaret. Il faut insister sur l'opportunité de ces petites conférences explicatives, *faites en cours de route*. Elles doublent l'intérêt des choses que l'on vient voir. Elles doublent aussi le profit que l'on en tire. Les zélés confrères qui nous firent si bien

(1) Que Mademoiselle Françoise de Bonand veuille aussi agréer l'expression respectueuse de nos remercîments pour l'extrême obligeance avec laquelle elle voulut bien nous guider et nous renseigner !...

goûter les avantages de leçons données dans l'ombre même des monuments qui les suggèrent, auront introduit, chez nous, — et définitivement, j'espère, — cette excellemment bonne méthode des *Excursions parlantes* : ainsi soit-il (1) !

Mon rôle, ici, est un peu celui du vieillard des chœurs antiques qui, du fond du théâtre, en arrière des acteurs, lançait, de temps à autre au public, par le porte-voix de son masque, des explications sur les péripéties du drame. L'emploi me procure des loisirs, et me permet, précisément, de noter que l'intérieur de Montaret charma l'antiquaire qu'il y a en moi. Cet antiquaire garde, en particulier, le plus agréable souvenir d'une belle suite de tapisseries flamandes du XVIe siècle, où se déroulent les scènes d'un « mariage champêtre », interprétées « à l'antique », selon le goût du temps. Ces tapisseries proviennent de l'hôtel de Mérode, à Bruxelles. Elles ont émigré à Montaret pour y continuer, au profit de la descendance de leurs premiers maîtres, leurs fonctions de *réjouisseuse d'yeux*. Et les visiteurs de leur nouveau logis en profitent.

Il y a, en effet, un plaisir piquant à fréquenter les gens de cette noce, bons bruxellois, engoués de mythologie, qui circulent, « flirtent », échangent des serments et s'apprêtent à faire ripaille, avec des airs de dieux descendus de l'Olympe.

Ce sont, en vérité, des « noceurs » peu communs, que l'on eût aimé à fréquenter davantage ! Mais la tyrannie de notre itinéraire ne connut pas les concessions et nous obligea, sans ménagement, à remonter en voiture.

On dut gagner l'étape réconfortante de SOUVIGNY, par un détour, — quel détour et quel chemin ! — qui permit de voir, au passage, le petit CHATEAU DE CHÉRY. Le fermier, M. Favier, représentant de Mme Bonnaud, la courtoise propriétaire du vieux fief, facilita notre visite le plus obligeamment du monde. Et chacun emporta une aimable impression de ce modeste et rustique logis du XVIIIe siècle, plein de bonhomie bourbonnaise, dont la maçonnerie pacifique poussa, comme les fleurs des ruines, parmi les vestiges de plus anciens ouvrages. C'est que Chéry a eu un passé gothique, mais il n'en garde guère qu'une pauvre tour, plus endolorie que farouche et au moins une cheminée très XVe siècle.

Une particularité singulière marqua notre arrivée à Souvigny : il ne pleuvait pas ! Et même le soleil illumina tout à coup la vénérable

(1) A noter que les photographes de notre Compagnie, séduits par l'archaïsme de cette cour close, et désireux, — peut-être, — de prouver qu'ils savaient opérer « par tous les temps », s'appliquèrent, sans retard, à « prendre » le groupe des excursionnistes, groupe classique, groupe inévitable !...

nécropole de nos ducs, au moment où nous mettions pied à terre près d'elle. Nos cœurs s'en réjouirent, non pas pour ce seul motif qu'il est plus confortable d'inspecter les architectures et de méditer sur l'histoire d'un vieil édifice, en l'absence d'une averse. A cette raison s'en joignit une autre moins vulgaire. Nous eûmes de la joie qu'une minute, — bien inattendue, – de glorieuse lumière, ait permis de revoir, un instant, en complète beauté, l'église, que notre dévotion provinciale nous incline à vénérer avec une particulière ferveur. N'abrite-t-elle pas sous ses voûtes tout l'illustre passé de la petite patrie ?

Aussi bien l'abrite-t-elle avec grandeur, et le contenant n'est-il pas indigne du contenu ! Ne redoutez pas, je vous prie, que cette phrase soit l'annonce d'une description méthodique du monument. Le dessein paradoxal de loger le colosse dans ce mince compte rendu est loin de ma pensée. Mes intentions sont plus modérées. Modestement je compte noter... ce que l'on peut noter, au cours d'une promenade : les impressions des promeneurs. Je n'oublie pas que je suis, simplement, l'Echo de l'Excursion.



Je n'oublie pas non plus que je suis son chroniqueur, et, à ce titre, je m'empresse de consigner qu'au seuil de la magnifique église, ce fut son excellent et distingué pasteur, M. le chanoine Roffat, qui nous accueillit et qui seconda nos investigations, avec une mansuétude qu'égale seulement notre reconnaissance.

Mais, avant de pénétrer dans le sanctuaire, on ne manqua pas d'invectiver avec véhémence le placage fleuri qui, au XVe siècle, remplaça l'austère façade romane. A ce moment, Dom Chollet, 28e prieur de Souvigny et auteur du rhabillage, passa un bien mauvais quart d'heure ! Pour mon compte, je ne cacherai pas que ces sévérités me parurent excessives. En mettant cette façade à la mode de son temps, Dom Chollet fut-il donc plus coupable que nombre de ses prédécesseurs et de ses successeurs dont on ne s'indigne pas, et qui ont laissé, cependant, en maintes parties de l'édifice ou de ses dépendances, les marques de ce même esprit moderniste ?

Il est équitable de ne pas perdre de vue que ces remaniements successifs correspondaient à des évolutions des mœurs, instigatrices des évolutions de style. Ceux qui les exécutèrent obéirent à des courants à peu près irrésistibles. En ce qui concerne les restaurations d'églises au xve siècle, ils ne firent vraiment que se conformer aux sommations de fidèles, dont le raffinement nouveau et la culture plus étendue n'admettaient qu'impatiemment la rudesse inconfortable des vieux temples. Ils réclamaient de plus larges portes, des vaisseaux plus aérés, et, comme beaucoup, déjà, savaient lire, ils voulaient aussi de plus grandes fenêtres, une lumière moins parcimonieuse !...

Mais d'autres motifs plus pressants auraient encore poussé Dom Chollet à entreprendre ces grands travaux. Le mémorial de Souvigny, qu'un moine de Cluny, Dom Tripperet, tira des archives du prieuré et poussa jusqu'en 1743 (précieuse source, qu'il serait bien urgent de publier !), donne, en effet, cette indication significative : « ... lors de sa prise de possession, l'entrée de l'église était si ruineuse, qu'il n'était sûr à personne d'en approcher... »

Cependant, cette entrée, aussi « ruineuse » qu'elle fut, dut attendre. Dom Chollet commença ses réparations et transformations « par ce qu'on appelle le chevet de l'église, les chapelles et tour de chapelle, et les basses voutes qui avoient encore plus de besoin d'être refaites ». Pour ce travail, un marché fut passé « avec un nommé Maignon, maître des œuvres ou architecte de M. le duc de Bourbon .. par devant le notaire Gaudet, le 29 mars 1432. . ».

La réfection du « portail » couronna l'ensemble de ces travaux, qui s'achevèrent en 1444, toujours sous la direction du maître d'œuvre « Maignon » (1).

Que l'ombre du 28e prieur de Souvigny qui, pendant notre visite, peut-être, rôdait parmi les délicats ouvrages de sa façade, reçoive ce plaidoyer, à titre de consolation !

... Dans la grande nef, à l'émouvante ampleur, il y eut d'abord une halte autour de M. l'abbé Clément. Notre savant confrère, dont l'érudition généreuse est toujours si prompte à se donner, voulut bien nous faire part, sur le lieu même, de certaines investigations auxquelles il avait soumises les plus vieilles maçonneries de l'édifice. Ainsi était-il parvenu à reconnaître et à délimiter avec certitude les témoins de la primitive basilique monacale, de la basilique mère, qui succomba, au xiie siècle, en mettant au jour l'actuelle église !..

Nous l'écoutions si vivement intéressés et nous le serrions de si

(1) Citations et renseignements, empruntés à une copie que je possède du mémorial anonyme de Souvigny.

près, qu'il dut se hisser sur une chaise. Et, du haut de cette tribune, l'orateur poursuivit son rapport. Même il en déduisit d'ingénieuses conclusions, qu'il rendit tout à fait accessibles à l'aide d'un plan par terre exécuté à une assez large échelle pour satisfaire les plus myopes de l'assistance. Il fit ressortir ainsi l'étroite relation de vestiges primitifs, — localisés dans la partie inférieure de l'édifice, avec une mystérieuse muraille, d'appareil très ancien, qui se déploie, extérieurement, en avant de la façade gothique, qu'elle rejoint à droite et perpendiculairement.

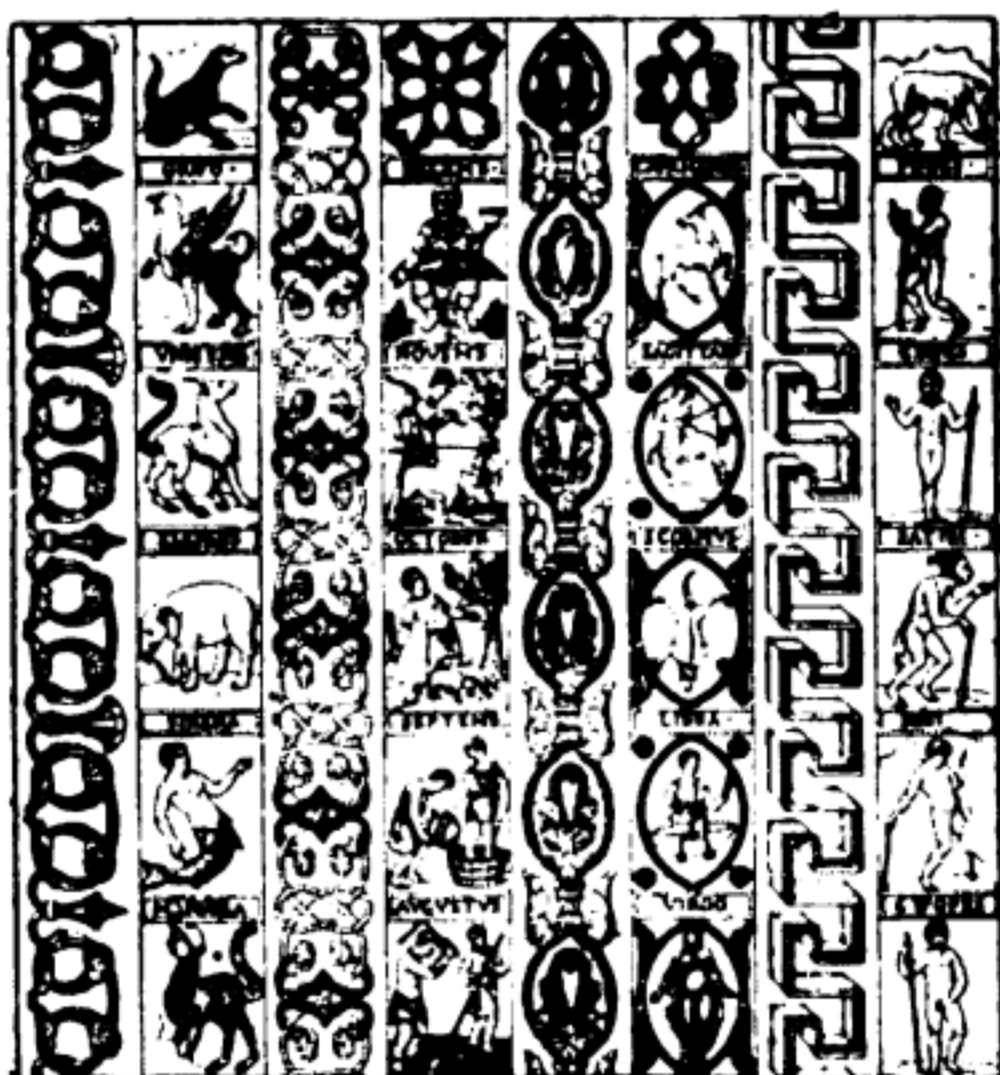
Faudrait-il considérer cette muraille comme le vestige d'un porche, d'un narthex de la première basilique, respecté et maintenu dans son emploi par les reconstructeurs du XIIe siècle ? Mais, alors, comment justifier la pauvreté de son aspect ? Est-ce que sa rude nudité ne la disqualifie pas, comme membre d'un ouvrage fort en évidence, et, pour ce motif, généralement très orné ? La preuve n'en restera pas moins faite que ce débri extérieur a appartenu au sanctuaire anéanti depuis huit siècles.

Après cette docte dissertation, chacun circula, au gré de ses préférences, dans l'admirable vaisseau, vieille connaissance pour beaucoup d'entre nous, qui purent s'instituer les guides des moins initiés. Et des groupes se formèrent, çà et là, dans cet étonnant sanctuaire, où les maîtres d'œuvre travaillèrent si bien et s'accordèrent si peu de répit, que, malgré les ravages du temps, il est encore loisible d'y suivre l'histoire de l'art religieux, depuis la haute époque romane, jusqu'au XVIIIe siècle. Bien mieux, cette histoire, on la pourrait professer, en s'appuyant sur des exemples d'un tel mérite, qu'ils sont devenus classiques, pour la plupart.

Nos compagnons ne négligèrent pas l'aubaine. On en vit s'offrir, — placés aux bons endroits, — le spectacle splendide de la nef centrale, qui, de ses robustes bases, de ses bases d'un autre âge, prend son élan jusqu'au ciel de sa voûte, où les nervures jaillissent et se croisent en fusées joyeuses. Ainsi, ces curieux avisés prirent une admirable leçon, — et peu banale ! — de greffage gothique sur une souche romane.

On en vit d'autres, — amateurs d'impressions austères, — s'acheminer gravement sous le berceau sombre et trapu, bardé d'épais arcs-doubleaux, du collatéral gauche. Ils déambulèrent en plein XIIe siècle, recueillant les renseignements les plus édifiants sur l'architecture et la décoration sacrées de la grande époque bénédictine. Et ce fut avec un recueillement particulier qu'ils considérèrent les débris magnifiques de sculpture sur pierre, réunis dans la partie basse de ce

collatéral, véritable petit musée lapidaire singulièrement précieux. Ce sont, d'ailleurs, de très notoire débris, les principaux tout au moins, à commencer par le calendrier stylite, la colonne octogonale illustrée des signes du zodiaque, dont un échantillon développé a trouvé place ici.



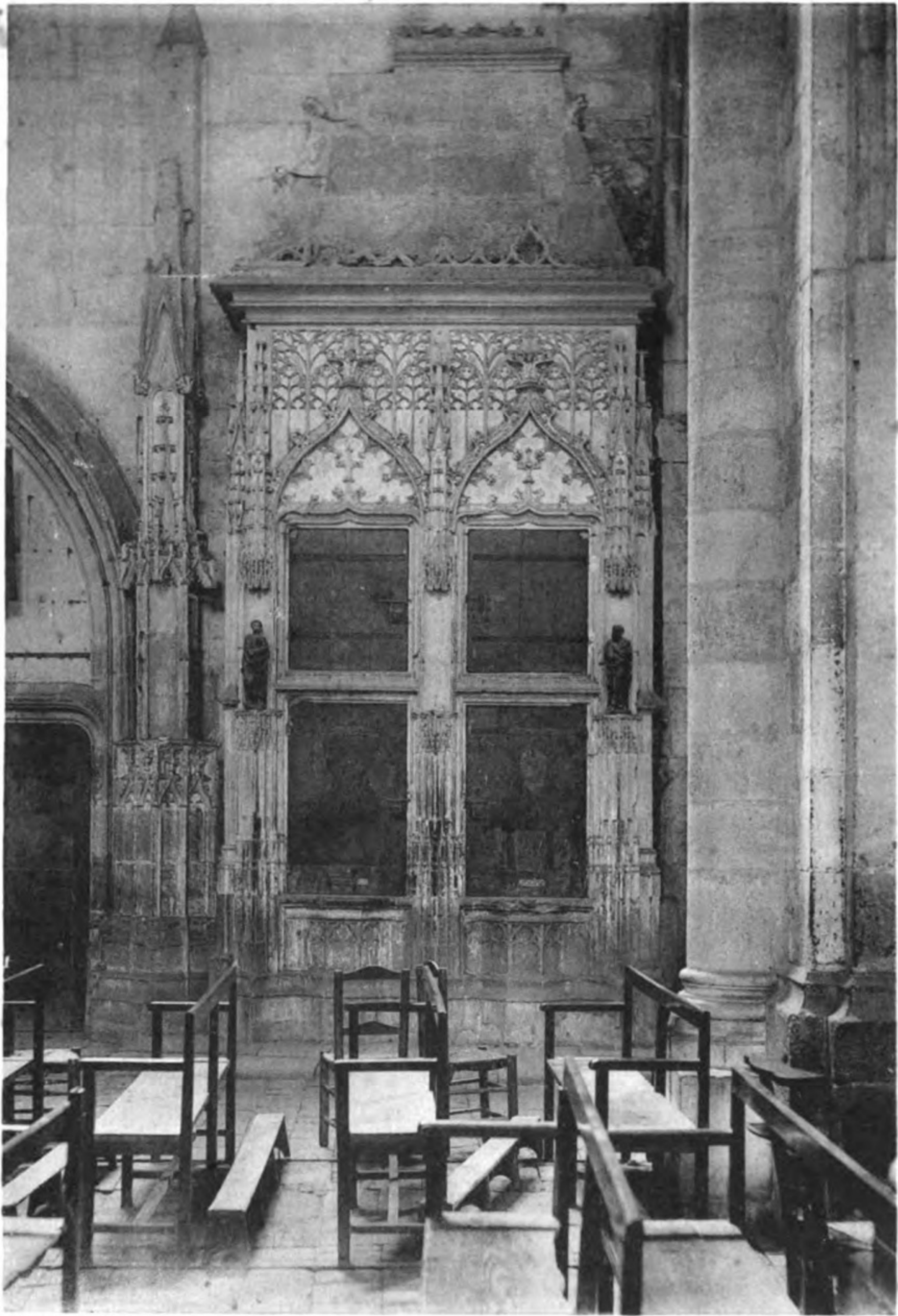
Mais les fragments de revêtements, enrichis d'opulents bas-reliefs, et dressés en arrière de ce morceau célèbre, appelèrent non moins l'attention respectueuse des visiteurs. Ils en admirèrent la composition : deux étages de fines arcatures cintrées, qui servent de support à une sorte de galerie ornée de colonnes, où l'on reconnaît, malgré de graves détériorations, une suite de personnages, largement nimbés. Et ils observèrent que l'imposante ampleur de la composition n'était nullement affectée par cette minutie précieuse, cette sécheresse métallique de l'exécution, par quoi les tailleurs de pierre romans s'apparentent de si près aux tailleurs d'or et d'argent, je veux dire, aux orfèvres de leur temps. A la vérité, n'était-ce pas chez ces derniers que, le plus souvent, ils faisaient leur apprentissage ?

Quoi qu'il en soit, ces beaux vestiges de parements sont des spécimens bien caractéristiques de la sculpture religieuse prégothique arrivée à son épanouissement. Par leur qualité, ils incitent à penser qu'ils sont sortis de l'atelier de Vézelay, ou, tout au moins, qu'ils furent exécutés par quelque maître artisan, formé à cette admirable école.

Quelle fut leur destination ? Décorèrent-ils « le sepulchre de sainct Mayeul et de S. Odile » qui, au temps de l'excellent Sébastien Marcaille, se trouvait « ... en la grande nef..., devant l'Autel, à présent de sainct Mayeul... » (1) ? Firent-ils partie de la clôture du chœur, détruite en 1792 (2) ? L'une et l'autre de ces suppositions eurent leurs

(1) « *Antiquitez du prieuré de Souvigny en Bourbonnais*..., par F. Sébastien MARCAILLE .. A Molins, Pierre Vernoy, impr... 1610. » P. 323.

(2) « *L'ancien canton de Souvigny*..., par Marc DÉNIER, Moulins, Libr. hist. du Bourbonnais... 1907 », p. 112. — Cette destruction de la clôture du chœur avait déjà été signalée dans un article sur l'église de Souvigny, par M. l'abbé J. COULHON : *Annales Bourbonnaises*, 5e année (1891), p. 18.



Phototypie Sadag — *Cliché de M. Besson*

SOUVIGNY. — Armoire aux reliques


UNIV.
OF
MICH.

partisans parmi nos « romanisants » qui, de ces parements, passèrent aux chapiteaux.

Chapiteaux romans, bien entendu, dont notre église a conservé une collection extrêmement riche et variée. Ce sont, — naturellement ! — les piliers des basses-nefs qui nous ont conservé, en majeure partie, cette rare réunion qu'illustre particulièrement le fameux *chapiteau des monnayeurs*, si souvent reproduit et commenté (1)...

Après avoir donné ainsi la part à *la plus ancienne église* et circulé dans la pénombre de ses architectures primitives, le besoin bien légitime d'aller à la lumière de *la plus jeune église* s'était exprimé par une concentration générale, à la hauteur du transsept. Là, c'est le XVe siècle qui rayonne, et, en y arrivant, on eut un peu la sensation de trouver, tout à coup, le chaud soleil..., l'été après l'hiver !

On y trouva aussi (côté sud du transsept) la célèbre armoire aux reliques des saints Mayeul et Odile, délicieuse invention de l'art gothique fleuri et exemple remarquable de ces *meubles de maçonnerie*, de ces *bahuts de pierre*, que les maîtres d'œuvre du XVe siècle se plurent, parfois, à imaginer. Cette armoire lapidaire se ferme, cependant, par quatre vantaux de bois, ais aux lourdes ferrures, où se mesure la considération en laquelle furent toujours tenus messieurs les cambrioleurs d'église. A la vérité, ce « meuble » si bien clos était le dépositaire de ces deux bustes-reliquaires de nos saints qui, en 1792, au moment de leur expédition au district, ne furent pas estimés moins de 30.000 livres (2) !

Et ce fut la dernière halte, suivie aussitôt de la visite aux chapelles funéraires de nos ducs, visite plus solennelle, visite réservée pour la fin, comme une sorte de cérémonie de clôture de notre inspection du pieux monument.



Souvigny. — EGLISE : TOMBEAU DE LOUIS II.

Alors, quelqu'un remémora courtoisement : — « Vous savez, dit-il, que ces deux chapelles, situées à droite et à gauche du chœur, sont dénommées « chapelle vieille » et « chapelle neuve », parce que la première fut fondée en 1410 et la seconde, seulement, en 1456. Vous savez que chacune abrite

(1) Voyez, en particulier, *Chapiteaux romans de l'église de Souvigny*, par A. VAYSSIÈRE. *Annales Bourbonnaises*, première année (1887), pp. 386-387.

(2) Marc DÉNIER, ouvr. cité, p. 114.

le mausolée de ses fondateurs. Et il est superflu de vous rappeler que le duc de Bourbon, Louis II, et sa femme, Anne, dauphine d'Auvergne, *gisent* à droite, tandis que Charles Ier, autre duc de Bourbon, et Agnès de Bourgogne, son épouse, leur font pendant à gauche. »



Souvigny. — EGLISE : TOMBEAU DE CHARLES Ier

Tout a été dit sur ces tombeaux splendides et saccagés, et sur l'impression d'admiration navrée que leur aspect procure. Et si j'insiste, ce n'est plus pour renouveler des imprécations désuètes contre les sauvages, qui, à l'époque révolutionnaire, mutilèrent avec tant de fureur ces glorieux marbres. Justice est faite de ces malfaiteurs, qui expient dans l'autre monde, — j'aime à croire, — leur crime stupide. Je veux, — porte-parole de nos excursionnistes, — stigmatiser d'autres sauvages plus modernes : les « Dubois » et autres « Dupont », monomanes ridicules et désolants, qui s'obstinent à outrager de leurs noms, inscrits par les procédés les plus divers, les monuments qu'ils visitent.

Jean de Cambrai, auquel on attribue avec vraisemblance le couple « gisant » de Louis et d'Anne ; Jacques Morel, qui passe pour avoir étendu sur la dalle mortuaire, Charles et Agnès, ne nous ont pas laissé ces chefs-d'œuvre, devenus, — peut-être, — plus respectables encore après leur martyre, pour que les virtuoses du « graffito » s'acharnent sur eux ! Est-ce que l'administration des Beaux-Arts, qui a sous sa tutelle ces reliques illustres, ne pourrait pas opposer *une barrière* à ces entrepreneurs de tatouage ?

Ainsi se trouverait enfin protégé le sommeil de ces dignes princes dans leurs chapelles, restées si délicieuses « malgré toutes les traverses de la terre et de l'enfer », comme on disait au grand siècle ! Notre compagnie les observa longuement, et en particulier ne ménagea pas son admiration aux minces cloisons de pierre, merveilleusement ouvrées et ajourées, qui, de leurs ingénieuses dentelles, séparent ces chapelles du chœur, sans cependant les isoler. On remarqua combien ces étonnantes cloisons, qui furent primitivement peintes et dorées (1), corroborent ce qui fut dit déjà, à propos de l'armoire à

(1) Les *Annales Bourbonnaises*, 3e année (1889), donnent, p. 328, une reproduction de la clôture de la chapelle vieille, empruntée au bel ouvrage de

reliques. C'est à savoir, la propension des prestigieux sculpteurs du xv[e] siècle à traiter la pierre comme d'autres traitaient le bois, et à exécuter, sur la dure matière, les plus délicats ouvrages de la menuiserie.

Sans doute, la Révolution n'épargna point ces légers remplages, même elle les affranchit (!), sans beaucoup de précautions, des pièces d'armes et des emblèmes de leur livrée ducale, mais, en somme, elle ne les détruisit pas ! On dirait que leur fragilité émouvante les protégea contre les démolisseurs ! Aussi conservent-elles encore, ciselées comme pièces d'orfèvrerie, les consoles surmontées de daies, qui portèrent, jadis, tout un monde de figurines...

Fût-elle de ce monde-là, cette petite sainte Madeleine, infiniment élégante dans les plis opulents de sa robe de brocart ? En fût-il, cet aimable groupe, où l'on voit « madame la Vierge » assise, et retenant, pleine de maternelle sollicitude, l'enfant Jésus, penché pour recevoir un agneau que saint Jean, exquis « bambino », familier et affectueux, s'efforce d'élever jusqu'à Lui ? Non ! ces figurines furent tirées de la pierre par d'autres mains que celles qui ornèrent les « chambres » des tombeaux. Elles leur sont, d'ailleurs, assez postérieures et diversement. La sainte Madeleine est de la fin du xv[e] siècle. Quant au groupe de la Vierge, il vit le jour au siècle suivant. Et je n'aurai plus rien à ajouter sur leur compte, lorsque j'aurai dit qu'elles se trouvent, actuellement, — bien périlleuse solitude ! — dans l'une des chapelles qui rayonnent en arrière du chœur. Elles ne connaissent pas, ces chapelles, la généreuse lumière, qui tombe des hautes verrières du chevet.

Ah ! ces verrières hautes du chevet ! quelle pitié de les retrouver en aussi misérable état ! Cependant, telles qu'elles subsistent, leur intérêt demeure considérable, parce qu'elles procurent, pour leur époque, à l'histoire de la vitrerie peinte au Moyen-Age, un exemple *daté* et *signé*, dont, au surplus, on connaît *le prix de revient*. C'est encore notre moine de Cluny, informateur minutieux des faits concernant le prieuré de Souvigny, qui fournit, pièces en mains, ces indications. Enumérant les travaux que Dom Chollet fit exécuter dans son église priorale, il écrit en effet : « Le 21 mars suivant [21 mars 1438], il en fit un autre [un autre marché] avec Jean Château, verrier pour faire toutes les vitres du rond point ou cul de lampe du sanctuaire, par où il avait commencé à bâtir en 1432. Château s'oblige à peindre les figures de la sainte Vierge, de saint Michel, des douze

MM. Gélis-Didot et Lafillée sur *la peinture décorative en France du XI[e] au XVI[e] siècle.*

apôtres, de saint Mayeul et de saint Odile. Dom Chollet doit fournir tout le verre, plomb, bois, et tout ce qui sera nécessaire, excepté la peinture, et, en outre, doit payer sept vingt écus neufs, quatre septiers de blé, moitié froment et moitié seigle, et un tonneau et demi de vin. »

Plus ou moins ravagées, les « figures » des saints personnages spécifiées dans ce marché, sont encore là, témoignant, par leur belle exécution, par la richesse de leurs coloris, du savoir faire et de la conscience de Jean Château, le bon peintre verrier.

Mais, il n'est que temps de rejoindre mes compagnons, dans la sacristie. Ils la visitèrent sous la conduite éclairée de M. le chanoine Roffat, dont l'obligeance inlassable et la profonde connaissance de son saint domaine nous servit singulièrement.

Cette sacristie, terminée en 1778 (date à laquelle l'église reçut également ses orgues) (1), est un spécimen opulent de ces sortes de constructions, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On la peut recommander pour ces vastes proportions, et pour sa structure nette, distinguée et parfaitement mesurée. Mais les boiseries magnifiques qui l'habillent intérieurement, et où l'on voit représentées, diverses scènes de l'Ancien Testament, constituèrent encore son meilleur titre à l'attention des visiteurs.

Avouerai-je que ce qui m'émut le plus, dans cette sacristie de cathédrale, fut une pauvre statue de bois sans tête et sans mains ?

C'est que cette statue représente la Vierge, qu'elle est *romane*, et que le contraste est, en effet, troublant, entre Elle, permanente et immobile, et cette sacristie quasiment moderne, témoin monumental de la continuité des transformations et bouleversements du prieuré.

L'excellente reproduction photographique (2) qui accompagne ce texte, permet de juger l'intérêt de cette très vénérable madone. Elle est représentée assise. La tête, comme il a été dit, a disparu. Cette tête était *mobile*, particularité assez fréquente, et sa disparition à mise à nue la tige d'emmanchement qui se dresse lamentablement. Perdus aussi, les avant-bras et les mains, entraînés par un autre

(1) Je tiens de M. le chanoine Roffat que, lorsqu'il fit réparer ces orgues, « il y a 20 ans », on trouva une plaque portant cette date. Le très élégant porte cierge pascal en bois, qui figure ingénieusement, une gerbe de palmes, et qui orne toujours le sanctuaire, doit être, vaisemblablement, l'œuvre de quelqu'un de ces bons artisans du bois, aux gages des religieux, à la fin du XVIIIe siècle.

(2) Due à notre confrère, M. Capelin, dont le savoir-faire a su triompher des plus mauvaises conditions d'éclairage.

désastre, qui emporta le divin Enfant, dont cette Vierge était la respectueuse « monstrance » !

Malgré tant de vicissitudes, elle reste un exemple extrêmement curieux de la statuaire mariale au XIIe siècle. Maints détails sont à observer. En ce qui concerne la figuration même de la Mère du Sauveur, il faut remarquer cette sorte de collet symétriquement et opportunément drapé, qui masquait l'artifice du « chef », rapporté et indépendant. Il faut remarquer encore la longue ceinture, nouée par devant, dont les extrémités, qui tombent assez bas, s'épanouissent en forme de manipule ecclésiastique. Enfin on ne saurait négliger un certain guichet, qui s'ouvre en rectangle allongé, sur la face dorsale du buste de la statue, et qui servait à l'introduction de reliques.

Mais la « chaière », parfaitement conservée, sur laquelle se tient la Vierge, est, à elle seule, un monument. De forme carrée, ses robustes membrures encadrent deux étages d'arcades en plein cintre et ouvertes, le premier étage portant le siège proprement dit, et le second constituant le dossier et les appuis latéraux. Les arcades de cet étage permettent fort bien de distinguer le coussin sur lequel la Vierge est assise. J'ajouterai encore, pour compléter le signalement, que quatre pommes sphériques agrémentent les angles supérieurs de cette « chaière », tout à fait précieuse, comme indicatrice de l'art du « huchier » dans le haut Moyen-Age.



Souvigny. — Le Prieuré : Grande Entrée.

Après cette dernière réflexion, on sortit... et la pluie voulut bien nous laisser le loisir d'admirer la jolie façade d'entrée du prieuré. Elevée au temps de Louis XVI, elle a toute la grâce, toute l'élégance légère de cette délicieuse époque. Son architecture souriante, les fleurs de ses guirlandes sont peu monacales, mais combien charmantes !...

Quoi qu'il en soit, les derniers moines de Souvigny passèrent, — l'âme moins paisible, peut-être, — par cette belle porte « cochère », si joliment profane ! Notre cortège, à son tour, y passa. Et il y passa pour se rendre, lui aussi, au cloître... du moins à ce qui subsiste du cloître, délicieux spécimen d'architecture gothique, qui voisine avec la porterie du XVIIIe siècle.

Sur cette riche terre conventuelle, tant de prieurs magnifiques furent la providence des maçons, que, malgré les dévastations, on y trouve, à chaque pas, de ces voisinages anachroniques, mais si pittoresques !

Toujours est-il que ce cloître appartient au milieu du XIVe siècle (1). Les fins rameaux de ses nervures commencent à plier sous le poids des fruits. C'est le savoureux XIVe siècle mûrissant !



Souvigny. — Cloitre.

Cependant, pour ceux qui préféraient, à ces délicates architectures, les formes plus robustes, plus sobres du XIIIe siècle, il y avait, à quelques pas de lui, les intéressants restes d'une salle capitulaire. Malgré l'averse renouvelée et furieuse, des braves s'y aventurèrent. Elle est saccagée, cette pauvre salle, mais sa beauté mutilée reste toujours admirable. Les détails y sont encore nombreux qui mériteraient une sérieuse étude, à commencer par ses voûtes, dont la « façon » est rare et d'une habileté curieuse. N'y voit-on pas aussi des chapiteaux du plus distingué mérite ? Enfin, — vision vraie ou trompeuse ? — ne croit-on pas « découvrir », sur une certaine muraille, l'image peinte d'une Vierge très lointaine et comme noyée dans la brume des vieux siècles ?



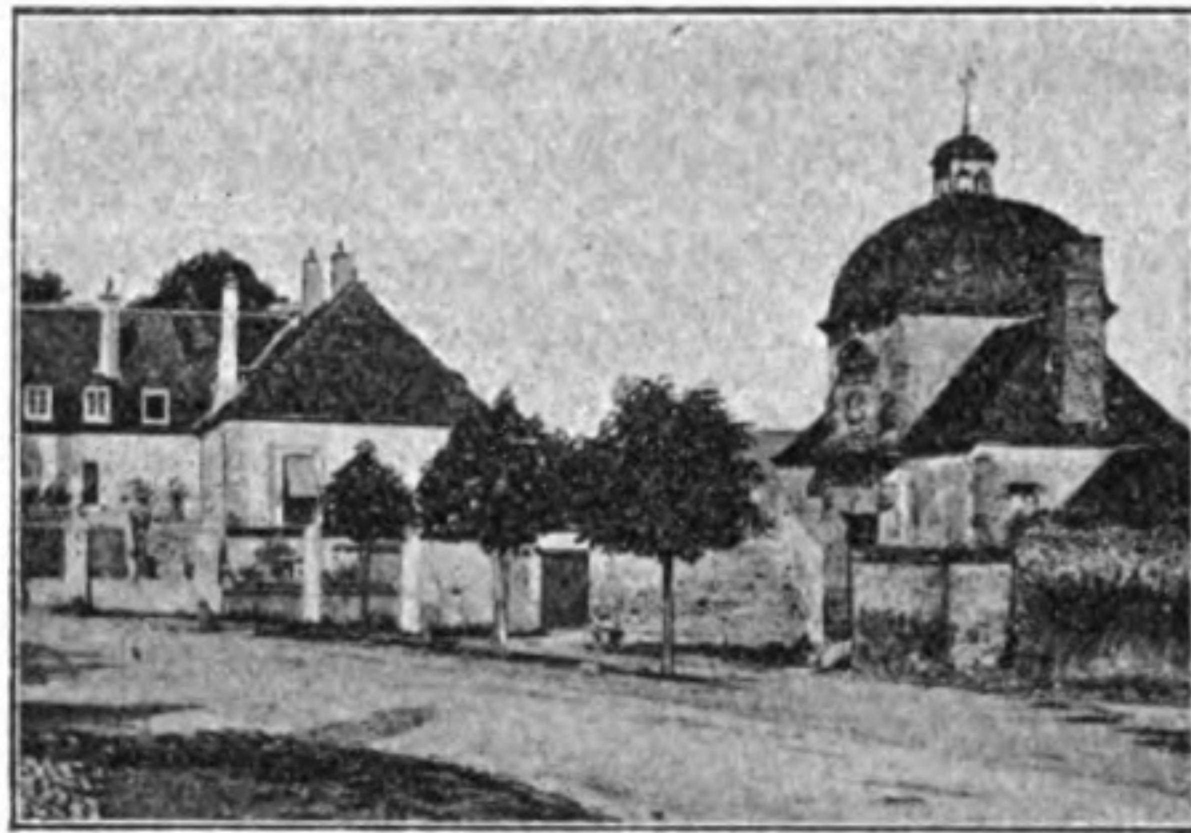
Souvigny. — Le Prieuré.

Poursuivant, parmi les bâtiments des moines, cette promenade étonnante, toute en montées et en descentes dans les styles et les temps, ce fut une brusque « montée » que nous procura sans transition, après la « descente » à pic de la chambre capitulaire, une visite à l'ancien logis des religieux, au « prieuré » proprement dit.

(1) M. l'abbé Clément fit remarquer le « chevauchement » des clefs de voûte qui donne un intérêt très particulier à l'architecture de ce cloître.

On put mesurer l'ascension dès l'entrée, porterie du XVIIe siècle, à la carrure un peu lourde, sous son toit bombé, d'où s'érige un lanternon. Le vaste écusson ecclésiastique, qui s'étale avec ostentation sur sa façade, a été buché révolutionnairement, mais une date subsiste : 1670, profondément gravée dans la pierre. Par cette date, on apprend de suite que cette porte s'éleva sous l'administration du 46e prieur de Souvigny, nommé « Le Grand » et gratifié, par des parrains facétieux, du prénom d' « Alexandre » ! Ce prieur a laissé des preuves importantes de son goût pour la bâtisse, et le logis prioral, objet de notre visite, n'est pas la moindre.

Au seuil de ce logis, on salua ses maîtres ! Mme Marc Féjard et ses enfants, M. et Mme Henri Féjard, nous accueillirent avec la plus exquise bonne grâce, la plus réconfortante aussi !... Car, au salon, les coupes se remplirent et on les vit aussitôt s'élever en l'honneur d'hôtes aussi courtois. Puis, guidés par eux, on procéda à une rapide visite domiciliaire, qui nous retint surtout dans une belle chambre à l'opulente boiserie d'alcôve.



Souvigny. — PRIEURÉ : Porte d'entrée et partie de la maison dite « des Voûtes ».

Mais, harcelés par l'heure, on dut se hâter vers d'autres attractions. Et celle que notre programme nous assignait, alors, était une maison de Souvigny, que l'on appelait « Les Voûtes » dès la première moitié du XVIIe siècle, époque de sa donation, pour l'établissement d'un couvent de Bénédictines.

Dom Tripperet, l'historien du prieuré, que j'ai déjà cité, mais auquel il faut toujours revenir, parlant de l'établissement des Bénédictines dans la pieuse petite cité, s'exprime, en effet, ainsi :

« Messire Jean de Ninerolles, écuyer, seigneur d'Ambourg, capitaine et châtelain de la ville de Souvigny dont il était natif, voulant témoigner l'affection qu'il avait toujours eu pour cette ville, se sentit inspiré de Dieu d'y fonder un monastère de religieuses bénédictines, dès l'an 1632.

« C'est pourquoi, le 11 décembre de ladite année, se trouvant à Moulins, il se transporta chez des notaires de cette ville et, là, il fit don à

l'ordre de Saint-Benoît d'une maison qu'il avait dans la ville de Souvigny, consistant en plusieurs corps de bâtiments, cour, jardin, vignes et prés, appelée communément *les Voûtes*...

« Pour commencer cet établissement, il demanda qu'il fût permis à religieuses personnes sœur Gabrielle Bardon, Marguerite Aubry et Jacqueline de Lingende, de sortir du monastère d'Iseure pour venir à Souvigny... »

Cependant, malgré que cette donation ait été acceptée de suite, certaines difficultés, restées obscures, firent si longuement traîner les choses que, seize ans plus tard, les Bénédictines n'avaient pas encore pris possession ! Alors, il arriva, — et le trait est piquant, — que le donateur, impatienté, lâcha les Bénédictines et transféra sa donation aux Ursulines de Moulins. Après quoi, le brave homme mourut !... Mais les Bénédictines, nullement disposées à se laisser dépouiller et stimulées par ces événements, revendiquèrent vivement leurs droits. Elles firent tant et si bien, qu'ayant obtenu ratification de l'autorité épiscopale et triomphé d'un procès qu'elles eurent à soutenir contre les Ursulines, « la mère Bardon et ses compagnes » purent enfin s'installer dans la maison des Voûtes. Elles y entrèrent peu après, le 1er juillet 1651, et, depuis, elles ne cessèrent pas d'en jouir paisiblement (1). Marque des « bénédictions, ajoute leur chroniqueur, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a répandues et répand tous les jours sur ses chastes épouses, ce qui les rend la bonne odeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ... »

Cette maison des Bénédictines n'a guère conservé de notable que ses « voûtes », robustes voûtes, qui s'étendent, simples et nues, et portent tout l'édifice Elles laissent supposer qu'il y eut là, primitivement, quelque vaste cellier, témoin édifiant de l' « antique » générosité des vignes, en pays de Souvigny.

Le titulaire actuel de ces belles « voûtes », M. Dousson, notaire, — qui nous fit faire « le tour du propriétaire » avec une amabilité dont nous gardons le plus reconnaissant souvenir, — voulut bien, chemin faisant, nous donner divers renseignements, pleins d'intérêt. Il nous énuméra les possesseurs de sa maison, — ses prédécesseurs, — depuis la Révolution (2), et il nous conduisit dans son jardin, auprès d'une

(1) Notre moine écrivait vers 1743.

(2) La maison des Voûtes et ses dépendances ont été vendues nationalement, sur les dames religieuses de Souvigny, à M. Claude Mauguin et à Mme Adélaïde Dubouys, son épouse, à la barre du district de Moulins en 1791.

Cette maison est ensuite devenue la propriété de Mme Claire-Lucile Mauguin, épouse Bohat, fille des époux Mauguin-Dubouys, en vertu de deux

curieuse trouvaille. C'est une statue de pierre — outrageusement mutilée, malheureusement ! — qui fut mise au jour récemment, dans la démolition d'un mur. Décapitée, meurtrie dans tous les sens, son état est pitoyable ! Cependant, on reconnaît encore les restes d'un personnage, qui portait un collier d'ordre, et dont le manteau était semé de fleurs de lys. Ce que l'on distingue ainsi est d'une très élégante exécution, et du beau style de la fin du xv[e] siècle.

Evidemment, l'heure des statues avait sonné, car ce fut encore une statue qui nous attira chez le digne M. François Dézamais et nous fit envahir sa petite maison, avenante et nette, luisante de bonne tenue. Animé d'une complaisance, où se découvrait un certain air de cérémonie et de fierté, M. Dézamais nous introduisit dans sa chambre.

Là, une extraordinaire surprise nous attendait, qui, cependant, se fit chercher. Dans cette chambre, la lumière arrivait, parcimonieuse, et, à première vue, rien ne frappait, sinon l'ordre parfait, la propreté méticuleuse des choses. Mais, lorsqu'on découvrit tout à coup, dressée à l'écart, au fond de la pièce, une admirable, une *miraculeuse* statue de la Vierge, statue de l'extrême fin du xv[e] siècle, en pierre polychromée et relevée d'or, intacte prodigieusement, il y eut une rumeur de respectueuse admiration !

Un peu en dessous de la grandeur humaine, elle montre la Mère du Sauveur, debout et portant, sur son bras gauche, un mignon Jésus, qu'elle protège de ses mains de reine, fines, un peu longues... Et, pendant que l'Enfant divin se rejette en arrière, dans un mouvement de délicieuse puérilité, le charmant visage de Marie, qu'encadrent et caressent les ondes dorées de ses cheveux, paraît s'assombrir. Il reflète, par son expression de gravité, comme une vision prophétique du grand drame à venir...

Mais n'y a-t-il pas danger à célébrer en public, avec trop d'abandon, cette admirable statue ? Ne l'expose-t-on pas aux convoitises de

actes reçus par M[e] Bougarel, notaire à Moulins, les 11 janvier 1822 et 29 juin 1822.

M[me] Bohat a vendu cette maison en 1853 à M. Auguste-Emile Garnier, ancien notaire à Souvigny, qui est décédé en ladite ville le 22 novembre 1867, laissant pour seule héritière M[me] Jeanne Garnier, épouse Ganière, sa fille, à laquelle ladite maison s'est trouvée appartenir.

M[me] Ganière a vendu la maison dont il s'agit en 1870 à M[lle] Louise Maison, qui l'a elle-même vendue à M[me] Jeanne-Marie-Louise Maison, épouse Batault, sa nièce, en 1873.

La maison des Voûtes et ses dépendances appartiennent actuellement à M[e] Dousson, notaire, par suite de l'acquisition qu'il en a faite en 1903 de M[me] Batault, née Maison.

Cette maison, qui a subi bien des transformations, est certainement d'origine fort ancienne puisqu'on y trouve des vestiges nettement romans.

la bande noire ? L'inquiétude ne serait pas vaine si M. Dézamais n'avait pas prouvé déjà qu'il sait résister aux sollicitations les plus persuasives. D'ailleurs, il tient, avec raison, sa belle Vierge pour la protectrice de sa maison. Il la vénère, et, même, il en est jaloux. Ne s'opposa-t-il pas formellement à ce qu'elle fût photographiée ? Ainsi, cette chronique se trouve privée de ce qui eût été une de ses plus brillantes illustrations.

Mes compagnons, gens habitués à approfondir les choses, se préoccupèrent de l'origine de ce chef-d'œuvre. Ils cherchèrent aussi le secret de sa destinée, après la Révolution.

Son origine semble aisée à reconnaître. C'est, à n'en pas douter, l'ouvrage d'un de ces maîtres sculpteurs bourguignons-flamands qui furent aux gages de nos derniers ducs.

Comment retrouva-t-on la précieuse épave, qui, assurément, avait été cachée pendant la tragique tourmente, et quel fut son sort, par la suite ? Inutile de dire que les renseignements positifs manquent. Mais il y a des traditions populaires, il y en a deux, au moins, qui, toutes deux. — particularité à noter, — évoquent les champs et les bois, la campagne. L'une est inspirée d'une légende dont, à la vérité, le mérite n'est pas de se signaler par un excès d'originalité. C'est l'aventure du chasseur, qui, ayant perdu sa meute, finit par la retrouver « aux abois » dans un épais fourré, donnant, à sa manière, une aubade au divin groupe. L'autre veut qu'un laboureur ait soulevé de sa charrue, et mis au jour, la statue. Cette dernière tradition mérite plus d'égards. Les apparences lui sont favorables. Elle confirme la supposition jolie que, retrouvée après la Révolution, par de dévots paysans, cette radieuse princesse devint et resta la Vierge protectrice d'un foyer rustique.

Ce qu'il advint, après le pèlerinage à la Vierge de M. Dézamais, prouve, — mais cette preuve était-elle à faire ? — que les archéologues ne se nourrissent pas seulement d'archéologie. Le moment du déjeuner était venu, en effet. Il était même passé ! C'est pourquoi on se rendit diligemment à l'hôtel désigné pour la « restauration » des pèlerins : l'hôtel où pend l'*enseigne de la Croix d'or*.

Chemin faisant, on avait salué l'ancienne église paroissiale, le vieux sanctuaire roman dédié à saint Marc, pauvre sanctuaire déchu !... On avait salué encore les restes du château ducal... On fut poli pour ces édifices, mais on resta sourd à leur appel : « Ventres affamés... ! »

. . . .

Que M. Marc Dénier — providence de l'excursion ! — reçoive un supplément de louanges ! A la « Croix-d'Or », tout avait été prévu, com-



Phototypie Sadag *Cliché de M. Besson*

Groupe d'excursionnistes dans la cour du château d'Issards


UN
OF
MICH

biné, ordonné supérieurement. Notre aimable confrère est un organisateur bien précieux ! Le « menu » fut parfait. On lui fit honneur. Au dessert, notre président, M. Pierre Flament, se leva. Dans une improvisation brillante et très applaudie, il rendit hommage aux dévoués concours, aux accueils empressés et, enfin, dépeignit, en termes excellents, les bienfaits de nos pérégrinations. Le déjeuner eut ainsi son dénouement classique.

Alors, notre compagnie, animée d'un zèle nouveau, ne songea plus qu'à s'acquitter, aussi consciencieusement, des autres parties du programme. Et l'on s'achemina, aussitôt, vers le CHATEAU DE LA MATERÉE, avec, en plus, même, quelques volontaires. Mmes Marc et Henri Féjard et M. Jusseaume nous avaient fait, en effet, l'honneur de se joindre à nous. Ainsi, loin de fondre sous la pluie, notre phalange s'était accrue !

L'arrêt à ce curieux château de la Materée, propriété de Mme de Bonnières, fut plein d'intérêt. Mais il n'entre pas dans mes attributions de m'attaquer au logis lui-même, pour lui arracher l'aveu de son passé, l'histoire de ses transformations. J'ai seulement à enregistrer les suffrages que rencontra cet édifice, dont les pacifiques agréments tirent seulement un piquant particulier de ses vestiges militaires. Et, lorsque j'aurai transmis les remerciements empressés des excursionnistes à Mme de Bonnières, qui, si gracieusement, avait fait ouvrir toutes les portes, lorsque j'aurai dit combien fut appréciée la complaisance de l'obligeant locataire, M. Jeandot, ma mission sera remplie.

Je pourrai donc, – la conscience en repos, – rejoindre ma caravane, déjà en route pour une nouvelle étape. C'était l'étape du CHATEAU D'ISSARDS, le château à la belle tour et aux hospitaliers châtelains ! Une autre plume que la mienne (ici, on pratique la division du travail), une autre plume des mieux informées et fort alerte, retrace plus loin l'histoire de ce château et dessine la délicieuse silhouette de sa tour. Pour moi, j'estime ma part la meilleure, qui me fait l'interprète de toute ma compagnie auprès de M. et de Mme d'Aligny. Qu'ils veuillent donc bien agréer l'expression de notre gratitude, pour leur accueil si parfaitement aimable et cordial !

Les délais étroitement mesurés des haltes, nous fit reprendre la route, trop vite à nos grés. Mais M. et Mme d'Aligny voulurent bien nous donner la compensation de se joindre à notre troupe.

Il y eut un arrêt à l'ÉGLISE D'AUTRY. Dans ce petit sanctuaire roman, très estimable mais fort obscur, se trouve un précieux « primitif », représentant une *Descente de croix*. M. l'abbé Clément, armé d'une bougie, s'évertua à nous montrer ce rare tableau. Cependant, bien

mieux que la vacillante flamme, sa lumineuse et docte critique réussit à l'éclairer...

Et notre course recommença, à belle allure, pour ne s'arrêter qu'au CHATEAU DU PLESSIS. Ce petit castel du Plessis est déjà, par lui-même, d'une élégance bien originale, avec les contreforts arrondis qui flanquent son entrée et se terminent en échauguettes. Mais sa destinée lui a procuré un autre mérite peu banal. On sait qu'il a appartenu aux Aubery. Son passé évoque, par là, une des plus originales figures moulinoises du XVIe siècle : celle de Jean Aubery, médecin du duc de Montpensier, l'auteur « pince-sans-rire » de « *L'Antidote d'amour...* ». Aujourd'hui, il appartient au vénérable et très distingué docteur Petit : c'est le temple bourbonnais d'Esculape !

C'est aussi le château de l'hospitalité cordiale, de la vieille hospitalité française, où les verres s'entrechoquent et les flacons se vident. Enfin, M. le docteur Petit et sa fille, Mme Roy, — fille de savant, femme de savant ! — furent si parfaitement accueillants, que la visite au Plessis restera un des meilleurs souvenirs de la journée du 8 juillet 1909 (1) !

Au départ du château du Plessis, on prit la route de Saint-Maurice. Cheminant sous un ciel toujours sans retenue, on décida, par avance, que l'étape d'Embourg serait brûlée.

Mais, en revanche, — que l'on me permette de le dire de suite ! — LA TROLLIÈRE eut le « coup d'œil » recommandé au programme. Sans doute, ce ne fut pas ce « long regard » dont parle le poète ; on était en retard, on se hâtait : La Trollière en souffrit !... Par bonheur, notre excellent généalogiste était là, pour la présentation à quelques-uns des seigneurs, qui se succédèrent dans la possession de ce fief (2) : le protocole resta sauf !

(1) Et pour fixer mieux encore ce souvenir, M. Capelin, malgré le détestable temps, s'appliqua bravement à photographier les excursionnistes, groupés près des châtelains et du château.

(2) Bapt. à Autry, de Jeanne, fille de Philippe de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de La Trollière, et de Jeanne de Serre (16 janvier 1637).

Bapt. à Autry, de Claude, fils d'Antoine de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur du Coudreau et de La Trollière, et de Geneviève de Monceau (26 mars 1649).

Bapt. de Gilbert, né le 5 décembre, fils d'Antoine de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur du Coudreau et de La Trollière, et de Françoise de La Roche (22 mars 1650).

Bapt. de Claude, fils des mêmes, le père, châtelain de Souvigny (20 mars 1652). — Bapt. de Suzanne, fille des mêmes, né le 17 janvier 1651 (12 octobre 1652). — Bapt. de Madeleine, née le 22 avril, fille des mêmes (28 mai 1654). — Bapt. de Catherine, fille des mêmes (5 août 1655). — Bapt. à Saint-Menoux,



Cliché Capelin.

AUTRY-ISSARD. — Statues du prieuré de Saint-Maurice.



Cliché Capelin.

SOUVIGNY. — Madone romane de la sacristie de l'église.


UNIV.
OF
MICH.

On arriva donc à SAINT-MAURICE, après la décision prise de sacrifier la visite au château d'Embourg. Ce sacrifice fut, en somme, le seul que la vilaine pluie ait réussi à nous imposer. Il eut, d'ailleurs le bon effet d'allonger quelque peu l'arrêt à ces ruines si pittoresques du petit monastère de Saint-Maurice, maison de retraite et « sanatorium » des moines de Souvigny.

Une métairie s'est appropriée familièrement les vestiges du monastère. Elle s'est soudée à eux si intimement qu'elle donne, — par exemple, — le spectacle assez surprenant d'une maison de cultivateurs se résolvant en abside du XII[e] siècle, abside transformée en fenil.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les surprises. On nous fit voir, à l'intérieur de cette abside et juchée dans l'embrasure d'une baie, la statue en bois d'une Vierge. C'est une statue romane fort semblable à celle que nous avons déjà rencontrée à la sacristie priorale. Mais, plus favorisée que cette dernière, elle a conservé sa tête, au grave visage, étroitement serré dans la « cape » caractéristique. Cette tête, bien entendu, est rapportée et mobile. L'image que l'on voit hors texte, d'après d'excellentes photographies de M. Capelin, permet une comparaison édifiante entre ces madones, qui se complètent l'une par l'autre. Leur étroite parenté et les lieux où on les retrouve permettent de conjecturer que le type auquel elles appartiennent et que l'on rencontre assez spécialement (plus ou moins altéré) en Auvergne et en Bourbonnais, fut propagé par les Bénédictins.

Pendant que, gravement, nous dissertions ainsi devant la Vierge de Saint-Maurice, une poule, qui avait son nid dans la même embrasure, s'ébroua tout à coup et prit bruyamment son vol !... Cette poule nous ramena aux réalités. Elle donna le signal du départ.

. . . .

De ce couvent des Cordeliers de Champaigue, dont la ruine désolée fut l'ultime impression de nos excursionnistes, il subsiste bien peu de

d'Anne de Saint-Hilaire, fille des mêmes, née le 14 septembre (28 septembre 1656). — Bapt. de Philippe, fils des mêmes (17 juin 1668).

Bapt. d'André, né la veille, fils d'Antoine Aubery, écuyer, sieur de La Trollière et du Goutet, président en l'Election de Moulins, et de Françoise Cochard. — Mention de Catherine-Gabrielle Loiseau, femme de M. Aubery de La Trollière, écuyer, 27 août 1739.

Inhumations dans la chapelle de la sainte Vierge, de Antoine Aubery de La Trollière, écuyer, mari de Catherine Loiseau (20 avril 1745).

Le La Trollière que nous avons visité et qu'il ne faut pas confondre avec celui situé sur la paroisse de Theneuille, conserve encore, avec divers débris des fortifications, un logis et des cheminées du XV[e] siècle, dont les lignes sobres ne manquent pas de cachet. (Communication de M. Philippe Tiersonnier.)

choses. On en eut vite fait le dénombrement : une moitié de travée de l'ancienne église et les restes du cloître, d'ailleurs transformés. Cependant, quelques cellules subsistent et, dans l'une, sur la cheminée, on vit une curieuse peinture représentant l'Annonciation. Deux religieux, à genoux, y figurent, le premier, *patronné* par saint Jean l'Evangéliste, le second, par un ange. C'est un intéressant tableau votif du XVI[e] siècle, avec lequel, — j'espère, — M. l'abbé Clément nous fera faire plus intime connaissance. Cet inventaire fut favorisé de la meilleure grâce du monde par M. Delaume, le propriétaire, qui montra encore un écusson de pierre aux armes des Bourbons anciens, retrouvé dans la maçonnerie d'un mur. Cet écusson, précieuse relique héraldique, est du travail le plus fin et de la bonne époque gothique. Il provient assurément d'un des tombeaux bourbonniens qui figuraient dans l'église de Champaigue et qui furent les premières victimes des révolutionnaires de 93. Enfin nos excursionnistes se penchèrent sur deux margelles de puits moyenâgeuses à souhait, dont l'une, ornée de fines sculptures, achève sa longue carrière au milieu des arbustes et des fleurs.

. . . .

Ces ruines, — ruines d'une tristesse singulière, qui étendirent leur ombre sur la dernière station de notre pèlerinage, — rappelèrent, avec un à-propos mélancolique, que tout a une fin, ici-bas, même les excursions archéologiques !

Roger DE QUIRIELLE.



Souvigny. — LA PORTE DU PRIEURÉ
(Vue de l'intérieur de la cour.)

L'ÉGLISE DE COULANDON



'ÉGLISE, dédiée à saint Martin, est un charmant petit édifice roman qui témoigne, en certaines parties, du soin et de l'élégance que les habiles architectes du XII[e] siècle apportaient dans la construction des plus modestes sanctuaires ruraux.

Avant la Révolution elle dépendait de l'autorité diocésaine de Bourges, archidiaconé et archiprêtré de Bourbon ; et son curé était à la nomination du prieur de Souvigny.

Nous donnons ici de cette église une description sommaire que les deux planches qui accompagnent ce texte nous permettent sans doute de rendre moins minutieuse.

Son plan est des plus simples: une nef *actuellement* de quatre travées indiquées par des colonnes engagées et de grandes arcatures ; un transept de deux travées (B), de deux collatéraux, et une abside maîtresse (C) accompagnée de deux absidioles (*d. e.*) détruites à une époque indéterminée et rétablies en 1871 par l'architecte moulinois M. Jean Moreau.

Un porche (A) édifié au XV[e] siècle masque le bas de la façade. Les pilastres qui en portent le toit disgracieux sont ornés sur un de leurs angles, de petites niches (*fig.* 2, *f.*).

Dans un tableau en saillie et bien appareillé, surmonté d'un glacis reposant sur des modillons à têtes d'hommes et d'animaux, s'ouvre un joli portail composé, de chaque côté de pieds-droits, de trois colonnes en retraite dont les chapiteaux variés (*a*) recoivent la retombée des arcades plein cintre de la voussure.

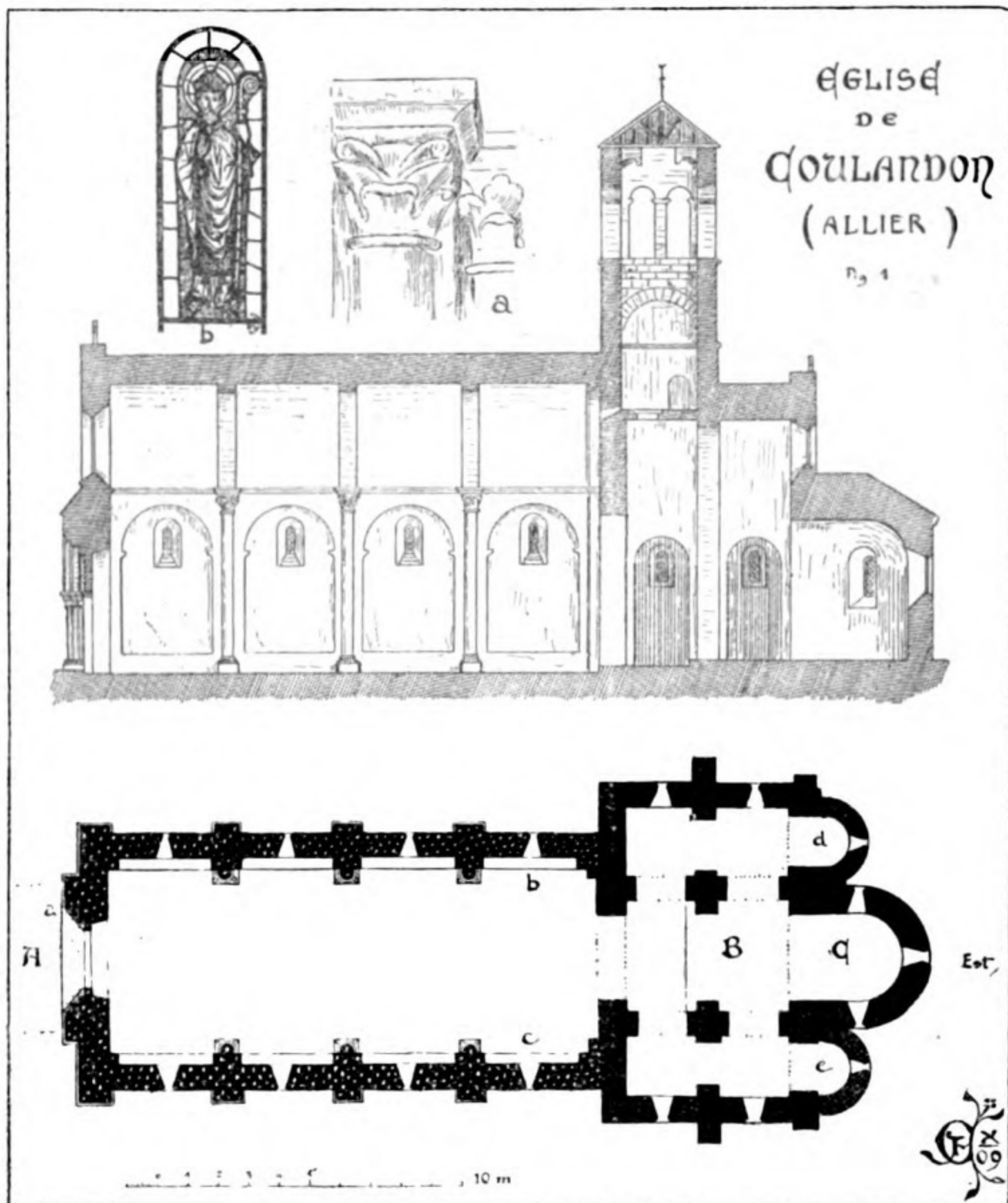
Les murs de la nef sont renforcés de grandes arcatures assez communes dans le Bourbonnais et dont les églises d'Autry-Issard, de Marigny, fournissent encore de bons exemples. C'était une ingénieuse façon de rompre la monotonie des longs murs et aussi de consolider les murailles en diminuant leur extraordinaire épaisseur.

Les fenêtres sont très étroites d'ouverture extérieure. Elles sont ici admirablement conservées et pourraient servir comme type de baies romanes du centre de la France.

La voûte est en berceau supporté par des arcs-doubleaux légère-

ment en tiers-point. Le berceau recouvre aussi les travées du transept, et le cul de four ordinaire voûte les absides.

Nous inclinons à penser que le voûtage de la nef a dû être refait après la construction de l'église, car on se rend compte, de l'extérieur

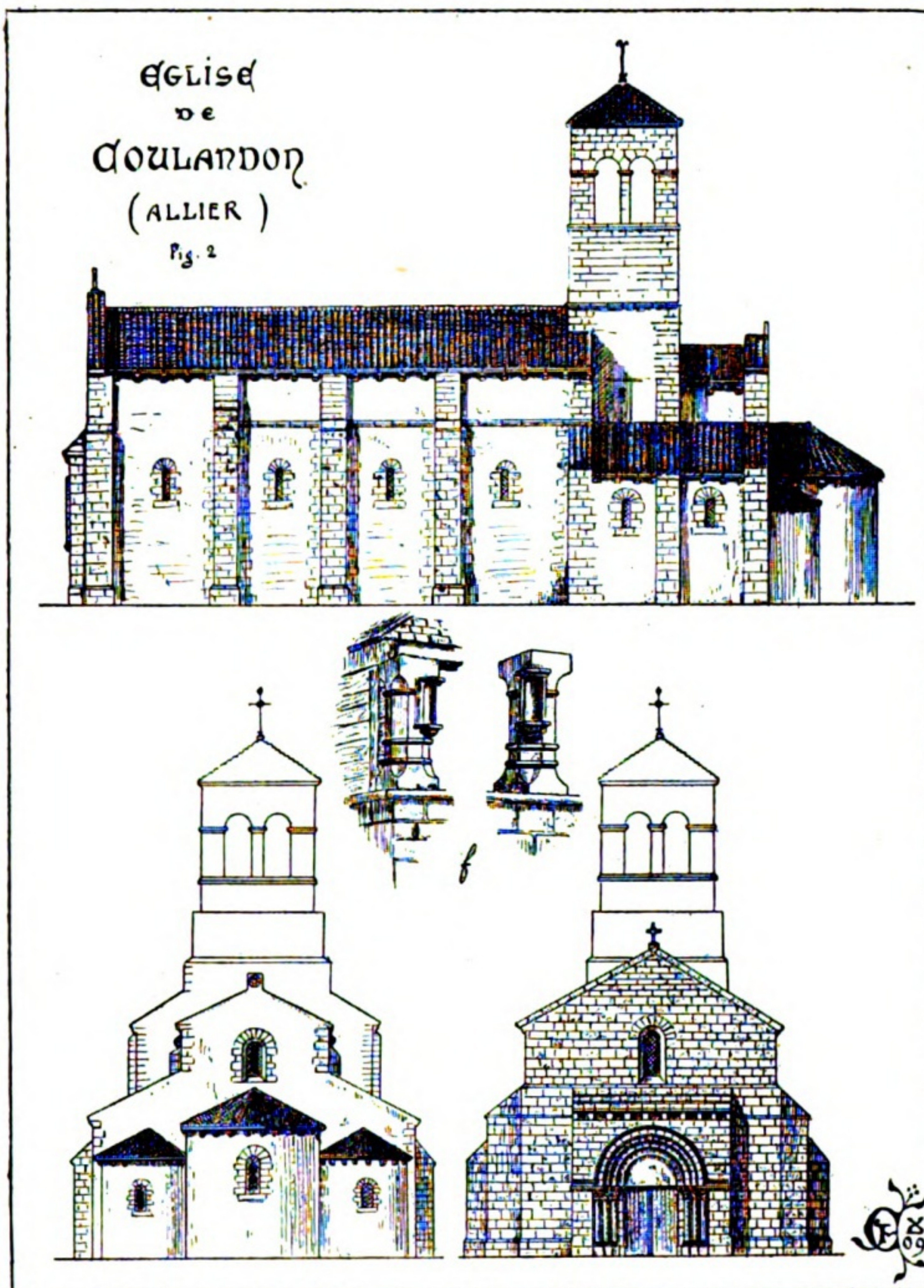


de l'édifice (*fig. 2*), que le mur méridional a été considérablement surélevé.

Les bases des colonnes engagées ont des griffes aux angles de face de leur plinthe carrée, ce qui indique une construction soignée.

La corbeille des chapiteaux porte des ornements végétaux assez grossièrement sculptés.

Le clocher carré qui s'élève sur le transept est lourd et sans ornements. La partie supérieure paraît relativement récente.



Comme mobilier intéressant, l'église a perdu, au profit de la chapelle du château de la Presle, une fort gracieuse madone du XVI[e] siècle, la « *Vierge allaitant* », et deux statues au type de la *Vierge en ma-*

jesté qu'une main courageuse sauva d'un bûcher révolutionnaire en 1793 et qui ont trouvé depuis asile dans nos collections.

Mais les deux fenêtres du fond de la nef (*b* et *c*) conservent encore deux très précieux vitraux du XIIIᵉ siècle, les plus anciens du Bourbonnais, représentant un évêque, mitre en tête et crosse en main, bénissant de la droite, dans lequel il convient de voir le grand thaumaturge des Gaules, si populaire au Moyen-Age, saint Martin, le patron de cet édifice.

Nous avons déjà donné, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* (1895, avril, pp. 120-126), une description de ces vitraux et un dessin que l'on retrouvera ici dans notre première planche.

Rappelons seulement qu'ils mesurent 0ᵐ,56 de hauteur sur 0ᵐ,20 de largeur. Les plombs qui enserrent les morceaux de verre épais et gondolé ont de trois à quatre millimètres. Après avoir beaucoup souffert des injures du temps et peut-être des hommes, — qui ont fait disparaître les autres vitraux, — ceux-ci eurent la bonne fortune d'être appréciés par un curé intelligent : M. l'abbé Lamoureux. Celui-ci, en 1895, les fit remonter très habilement par M. Guibouret, peintre verrier de Moulins. Ce dernier dut refaire dans un vitrail certaines parties qui lui parurent hors d'usage.

Cet estimable édifice qu'une tradition fait établir sur les débris d'un temple païen, est construit en pierre de Coulandon avec quelques grès rouges qu'on retrouve dans le blocage de plusieurs églises de la région.

Comme âge, nous pensons que la partie des absides et du transept qui est incontestablement la plus ancienne, pourrait être œuvre du XIᵉ siècle et qu'au XIIᵉ on construisit la nef et la façade. L'église entière, telle qu'elle nous apparait, était sans doute achevée quand la bulle donnée par le pape Eugène III, le 28 février 1152, la mentionna parmi les possessions du prieuré de Souvigny.

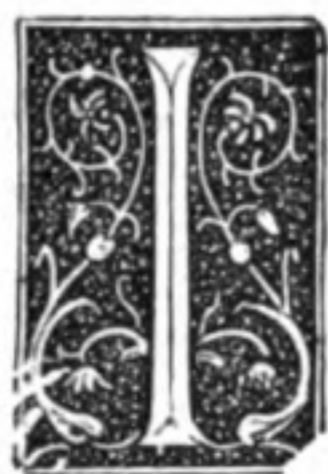
Abbé Joseph CLÉMENT



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

ET ANTHROPOLOGIQUES

SUR LA COMMUNE DE COULANDON


IL y a quelques années, près du jardin de la cure de Coulandon, on a découvert un silo gallo-romain renfermant du blé carbonisé. Les parois, dont on a recueilli quelques débris, avaient été construites en piquets et baguettes de bois enduits de chaque côté avec de l'argile, puis cuites comme de la brique. J'en ai trouvé de semblables, dans plusieurs villas, à Moulins, Saincaize, Saint-Germain-des-Fossés.

Près de ce silo, la fouille a dégagé cinq à six cercueils en grès des carrières voisines. Les auges en pierre étaient placées à l'avance dans la terre. Elles n'étaient utilisées que lors des décès, en sorte qu'il y en avait quelques-unes qui, n'ayant pas servi, pouvaient faire croire à une violation de sépulture.

Les cercueils étaient très près les uns des autres et plus étroits à un bout qu'à l'autre, sans aucune sculpture extérieure. Ce genre de sarcophages a été employé jusqu'au XVII[e] siècle ; je n'ai pas su si l'on y avait trouvé des squelettes. Ces cercueils n'ont, bien entendu, aucune corrélation avec le silo.

Carrière de grès de Coulandon

A l'ouest de Coulandon, près de la limite de cette commune avec celle de Souvigny et à peu de distance du château de Montaret, dont dépend le terrain qui nous occupe, dans une ancienne carrière abandonnée, excursionnant en 1876, au cours d'une excursion en compagnie de M. Julien, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, nous eûmes l'avantage de reconnaître dans des plaques de limon, de couleur violacée, un peu durcies, toute une flore permo-carbonifère (1).

L'ancienneté de ces plantes, feuilles d'arbres et de fougères, n'est

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, T. XV, 1[re] série, page 10, séance du 2 novembre 1877.

pas discutable, remontant au terrain primaire houiller, c'est-à-dire bien des siècles avant l'apparition de l'homme sur la terre.

La détermination de ces fossiles, au nombre de dix-neuf espèces différentes (1), a été résolue par M. le Cte de Saporta, d'Aix, qui a présenté à leur sujet au congrès du Havre, en 1878, une savante étude, que nous n'aurions pu faire nous-mêmes.

Dans une visite que je lui fis, il me montra ses herbiers sur plaques provenant de toutes les parties du monde, et ajouta, en insistant sur la rareté du gisement de Coulandon, que ce dépôt dont la flore se distinguait encore par sa très grande liaison avec le carbonifère de Sarbruck et de Buxières-les-Mines, était un estuaire supérieur ; que ces plantes avaient été charriées par des eaux courantes et sassées dans une grande cuvette, plus profonde que les parties avoisinantes.

J'ai montré ce qui restait de cette dépression à MM. Richoux, ingénieur des Ponts et Chaussées, et L. de Launay, ingénieur des Mines, et à mon ami V. de Vaujoly, qui ont vidé complètement le dépôt : M. de Vaujoly, peu d'années après, a, par son testament, donné à la Société d'Emulation ses collections de coquillages et plantes fossiles recueillis principalement dans les terrains permo-carbonifères de Coulandon.

Un village celtique. Habitations sous terre

Au nord-ouest de Coulandon, sur la limite de la commune de Marigny, j'ai découvert en 1886, en partie dans les bois, une bourgade de l'époque paléolithique ou de la pierre taillée, jadis occupée par les premiers habitants de notre sol, ou plutôt de notre sous-sol, car ils habitaient dans des trous plus ou moins profonds et ronds, de différents diamètres, *creusés de main d'homme*. Ce village se composait de neuf trous, auxquels on a donné le nom de *mardelles*, par analogie aux margelles des puits.

Voici l'explication qu'en donne M. Albert Durand de Grossouvre, ingénieur des mines du Cher, dans une étude spéciale, publiée dans le XVe volume des *Mémoires des Antiquaires du Centre*, 1887-1888, pages 1 et suivantes, où il émet, sur la question des mardelles, une nouvelle et très ingénieuse théorie, qui peut, *a fortiori*, s'appliquer aux terrains calcaires du Berry. Il en déduit scientifiquement que ces excavations sont le résultat naturel des infiltrations des eaux chargées d'acide carbonique qui dissolvent le calcaire, par conséquent, *elles n'auraient point été créées de main d'homme pour s'en faire des habitations*.

(1) Voir leur nomenclature, page 11, même volume.

A la suite de cette étude, — dont je n'admets pas l'application aux mardelles de notre région, qui elles, ont bien été *creusées de main d'homme*, dans des sables d'alluvions absorbants, et sont moins nombreuses qu'en Berry (1), — M. J. de Saint-Venant, inspecteur des forêts, a aussi donné (pages 9-15) un essai sur la théorie des mardelles ; son avis corrobore la conclusion du travail précédent, en attribuant une *origine naturelle* à la très grande majorité d'entre elles.

C'est dans le bois des Prots que j'ai reconnu la première des mardelles dont je veux parler ici. Elle est ovale, de 35 mètres au grand diamètre et de 22 mètres sur le petit, elle se prête peu au mesurage en profondeur à cause de la vase qui la comble, mêlée aux feuilles et roseaux. Cependant j'ai pu la sonder un jour de forte gelée : elle a 3 mètres de profondeur. — La 2e est presque circulaire avec un diamètre moyen de 25 mètres et 2 m. 20 de profondeur. — La 3e a 34 mètres de diamètre et 2 m. 90 de profondeur. — La 4e, au lieu dit La Calvardière, de 20 mètres de diamètre et 3 mètres de fond. — La 5e, dite « le trou du diable », de 28 mètres de diamètre et 1 m. 30 de fond. — Les 6e et 7e, qui ne sont séparées que par un espace de 3 mètres, ont, l'une 22 m. 50 de diamètre et 2 mètres de fond, l'autre ovale, de 31 × 25, a 1 m. 80 de profond ; elles sont à 33 mètres du chemin de fer d'intérêt local. — La 8e située à 34 mètres du chemin de fer, dans le bois de l'Arbre, du domaine des Prots, commune de Marigny, semble n'avoir pas été terminée ; elle n'a que 8 mètres de diamètre et 1 m. 50 de profondeur. — La 9e, à 57 mètres du chemin de fer, a 22 mètres de diamètre et 3 m. 50 de profondeur.

A l'est de la Calvardière on aperçoit encore, malgré que la charrue en ait un peu nivelé l'exhaussement, les restes d'un petit tumulus où se voient des moellons calcaires, qui y ont été apportés, annonçant certainement une sépulture gauloise ou romaine. Le propriétaire du champ se réserve de le fouiller lui-même. Il a trouvé près de là un petit décaèdre de bronze du même genre que le polyèdre à douze faces, découvert à Moiry (Nièvre), avec un trésor de petites monnaies du bas Empire, et décrit par mon collègue du Musée de Nevers, M. de Saint-Venant, tandis que M. F. Pérot donnait la liste des monnaies.

Voici l'énumération des silex, taillés et polis, qui ont été recueillis à la surface du sol, en dehors des bois (car aucune des mardelles n'a été fouillée) :

(1) Au Congrès archéologique tenu en 1873 à Châteauroux, M. Guillard a lu un rapport constatant que sur 25 communes de l'arrondissement, il avait relevé 233 mardelles, la plupart ayant l'ouverture elliptique, en moyenne de 39m × 30m ; il y en avait de 100 mètres.

Paléolithique. — 10 couteaux de silex taillés de 0,08 à 0,10 de long ; — 6 pointes de flèches taillées, en feuilles de laurier ; — 1 pointe de flèche taillée à ailerons ; — 1 grattoir taillé et retouché ; — 2 perforateurs ou poinçons taillés ; – 2 scies taillées, à double encoche ; — 1 petit écraseur à grains en silex, de 0,08 de diamètre.

Néolithique. — 3 haches silex polies et 2 haches de grès et serpentine polies, de 0,05 à 0,15 de long ; — 10 petits affutoirs en quartzite ; — 1 petite rouelle de terre cuite ; — 1 enclume en pierre de grès dur à entailles, pour tailler les silex.

Nous y avons recueilli bien des silex de moindre importance et des éclats qui prouvent, avec l'enclume ci-dessus, que ces populations nomades y fabriquaient leurs armes et leurs outils préhistoriques.

On peut objecter qu'on ne voit pas ce que sont devenus les déblais des cônes de ces mardelles ? La réponse est facile, ils ont été répandus au dehors et peu à peu la charrue en a fait le nivellement.

Dans les bois actuels, si ces déblais ne paraissent pas, c'est que ces bois ont été créés sur d'anciennes terres en culture, qui les ont aplanis.

Nous ne connaissons qu'une mardelle dans la forêt du Prieuré de Moladier, à égale distance de Coulandon et de Bressolles, qui ait conservé son déblai, placé en rempart tout au pourtour. Elle n'a qu'environ 8 mètres de diamètre et 3 m. 50 de profondeur, ayant en plan la forme d'une gourde dont la partie la plus petite lui sert d'entrée en pente. Je la connaissais depuis longtemps et j'ai pu obtenir de la fouiller sous les yeux des employés supérieurs des Forêts. Mais les deux beaux chênes qui avaient poussé en son milieu, ne pouvant être sacrifiés, ce n'est qu'entre de grosses racines que nous avons pu faire nos recherches et sans parvenir à déblayer le fond.

J'ai pu acquérir un superbe couteau ou poignard de silex brun, opaque, de 0,15 de long, à arête dorsale taillée et retouchée, terminé en grattoir à la base et en pointe aiguë du côté opposé. Il a été recueilli au dehors de la forêt, tout près de la mardelle. Cette dernière a, depuis, fait l'objet d'un rapport publié dans la *Revue scientifique du Centre*, et dû à la plume de son directeur, M. E. Olivier, avec dessin de M. Lassimonne.

J'ajouterai que de nos jours encore, au Kamchatka, les indigènes ont des habitations d'hiver souterraines semblables à nos mardelles (1).

(1) Notre confrère, M. le docteur de Brinon, a remarqué sur plusieurs points du Morvan des mardelles qui ont été pratiquées dans des granits porphyroïdes, sur lesquels l'acide carbonique n'a dû avoir aucun effet, non plus que sur nos sables d'alluvions quaternaires. Ces mardelles doivent donc avoir été creusées de main d'homme en vue de servir d'habitations.

Comme les Asiatiques se sont rués sur l'Europe, à une époque très lointaine, ne pourrait-on pas croire que ce sont eux qui auraient creusé ce genre d'habitations hivernales en Gaule ?

Sur les terres du domaine du Grand-Verger, commune de Souvigny, il a été recueilli quelques silex néolithiques : 3 pointes de flèches, une scie et un double grattoir de 0,10 en forme de huit, ce qui est très rare.

BERTRAND.

MONTARET



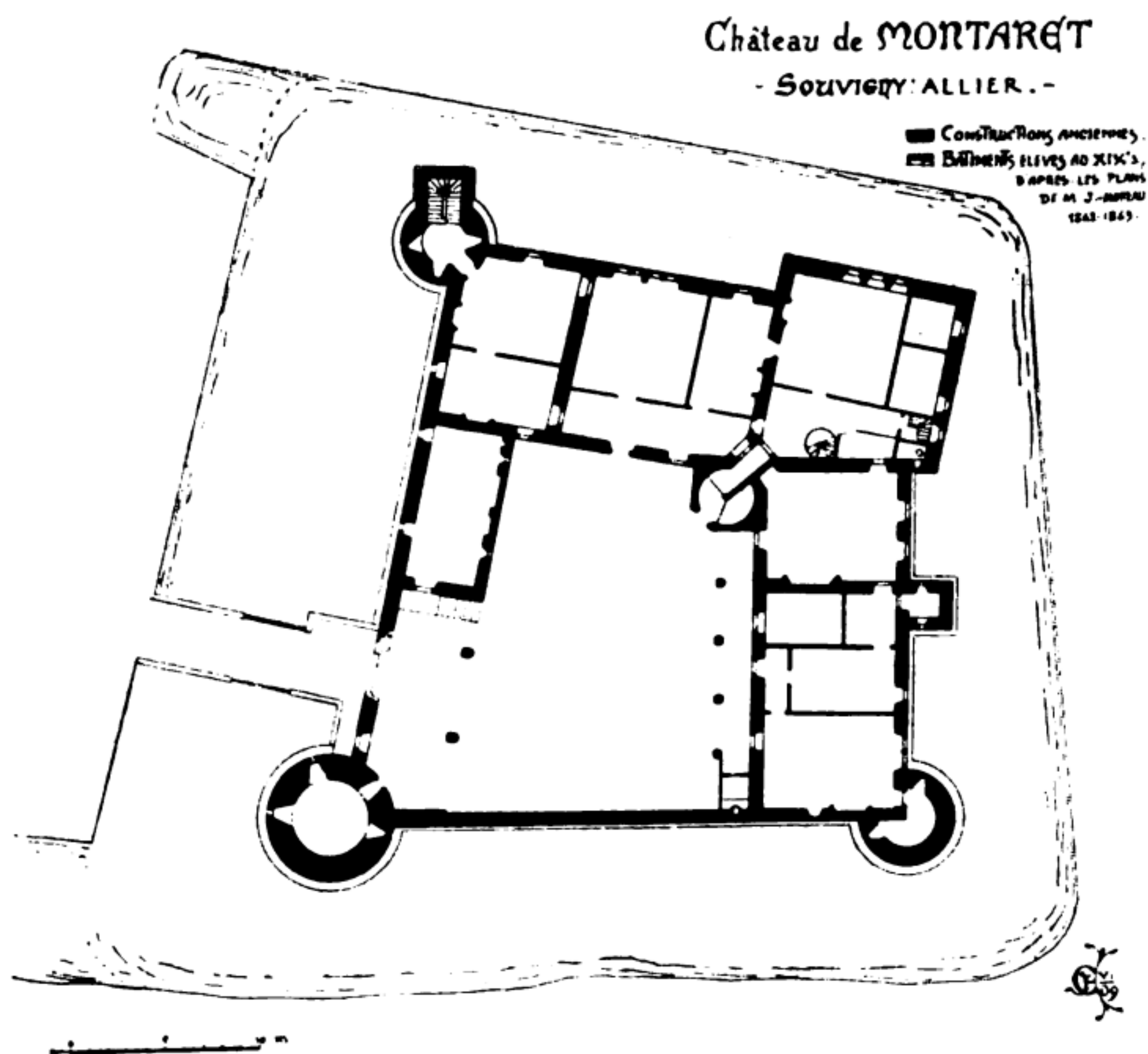
ORS de notre visite à Montaret, nous avons eu le très vif regret de ne pas saluer sur le seuil du logis l'aimable M. Odile de Bonand, qui nous avait ouvert toutes grandes les portes de son hospitalière demeure. Je tiens, en commencant ce modeste essai sur le passé de Montaret, à ce qu'il trouve le très cordial merci de ses visiteurs d'un jour.

Montaret était un des clous annoncés de notre pèlerinage archéologique. Notre attente ne fut pas déçue. Guidés par M[lle] Françoise de Bonand, nous avons fait une visite domiciliaire en règle et, grâce à elle, nous sommes sûrs de n'avoir rien laissé échapper de tout ce que Montaret renferme d'intéressant. Malheureusement, mon récit laissera forcément dans l'ombre bien des détails, car Montaret mériterait non une visite d'une heure, mais au moins une journée pour qui voudrait en noter les détails captivants et les précieux souvenirs.

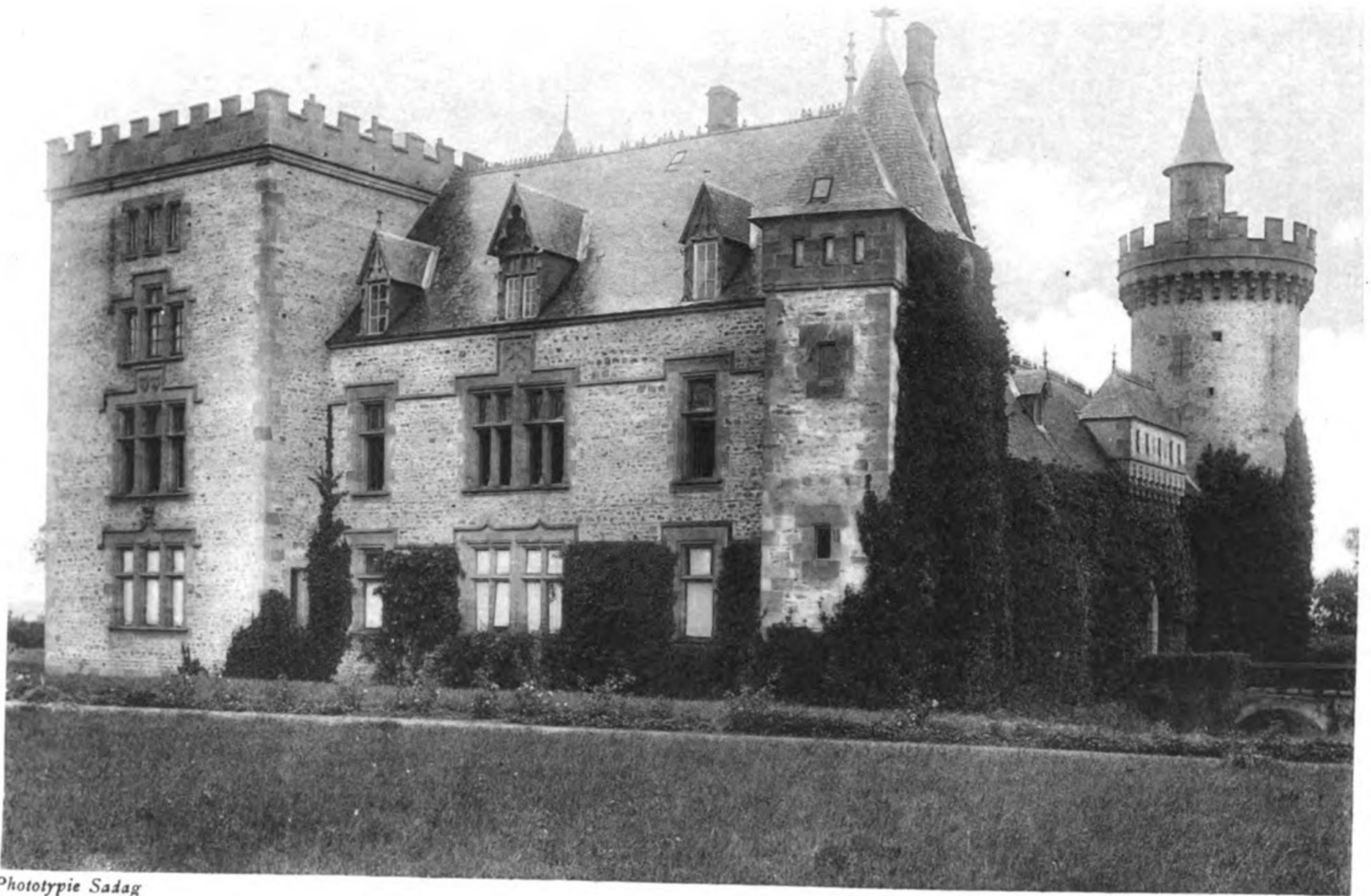
Le Montaret actuel n'est qu'une moitié de château. Construit jadis sur le plan classique des châteaux-forts du Moyen-Age, il se composait d'une basse-cour déjà en partie ruinée en 1705, dont le père de M. Odile de Bonand a fait disparaître les derniers restes, et d'un logis seigneurial. Cette basse-cour, fortifiée, flanquée de deux tours regardant vers l'extérieur, comprenait deux bâtiments se faisant vis à-vis, placés l'un au nord-ouest, l'autre au sud-est. Du côté du château proprement dit, un mur, probablement assez bas et sans aucun flanquement, assurait audit château des vues dominantes, donnant la certi-

tude qu'aucun saillant ne pourrait faciliter un mouvement offensif de l'ennemi devenu maître de la basse-cour. La basse-cour, d'ailleurs, était séparée du corps de logis principal par un large et profond fossé, primitivement rempli d'eau. La seule communication entre ces deux parties de Montaret consistait en un pont-levis. Ce pont-levis, transformé en pont fixe, existe encore et c'est toujours lui qui donne accès dans la cour du château par une porte percée dans la courtine nord-est, assez près de la tour nord pour que celle-ci en puisse défendre l'accès. La défense de la porte était en outre assurée et efficacement complétée par la barbacane qui la surplombe.

Dans ses lignes générales, cette moitié du château de Montaret a gardé sa silhouette primitive. Si on compare ce que nous avons vu à



ce qui était autrefois, d'après de précieux documents de 1705 qu'on trouvera reproduits plus loin et un essai de reconstitution dû à la patiente habileté de M. l'abbé Joseph Clément, trois modifications frappent les yeux. Alors qu'autrefois Montaret était un quadrilatère formé



Phototypie Sadag

Cliché de M. E. Capelin

SOUVIGNY. — *Château de Montaret*


UNIV.
OF
MICH.

de courtines sur lesquelles, autour d'une cour centrale, s'appuyaient les corps de bâtiments, courtines elles-mêmes flanquées de quatre tours rondes coiffées en poivrières, aujourd'hui une des tours d'angle, celle du sud, a fait place à un gros donjon rectangulaire terminé en terrasse crénelée et la tour nord, placée en diagonale de la précédente, est décoiffée, couronnée par une plate-forme, des mâchicoulis et une imposante rangée de merlons. La troisième modification immédiatement visible, c'est la disparition du corps de bâtiment qui jadis s'appuyait sur la courtine nord-ouest.

Ces différentes modifications datent de la restauration du XIX[e] siècle et le plan reproduit à la page précédente, d'après ceux de M. J. Moreau (1), fait bien voir les parties restaurées par le savant architecte. Ayant à rendre habitable et à accommoder au confort moderne la vieille gentilhommière, il est certain que le donjon carré, au lieu de la tour ronde d'autrefois, donne une surface habitable plus considérable et des pièces beaucoup plus faciles à meubler. D'autre part, en ne reconstruisant pas le bâtiment de la courtine nord-ouest, M. Moreau a laissé plus d'air et de lumière à la cour intérieure, augmentant son périmètre, la rendant plus commode pour les voitures. C'est pour ce même motif que la porte d'entrée a été agrandie, car autrefois, piétons ou cavaliers pouvaient seuls prétendre à son usage.

Je n'essaierai pas de décrire la distribution intérieure des pièces de Montaret au temps passé, faute de documents suffisants. Je me contenterai de rappeler la gracieuse élégance de sa galerie et, avant de pénétrer à l'intérieur par la tourelle d'angle de la cour, d'aller visiter la chapelle, non sans noter que Montaret a pour les archéologues un mérite tout particulier et rare, celui d'être *daté*. On verra un peu plus loin pourquoi notre docte Société est en droit d'affirmer que le « bel hostel de Montaret » a été construit au XV[e] siècle, entre 1446 et 1464. Ce mérite s'ajoutant à beaucoup d'autres, il faut féliciter les éditeurs de cartes postales d'avoir reproduit Montaret sous toutes ses faces. Les dernières en date de ces cartes sont celles faites par notre compagnon d'excursion, M. Scharlowski. Elles se ressentent du temps ultra-pluvieux dont nous gratifia un ciel barbare, mais c'est avec plaisir que les amateurs de souvenirs les glissent dans leurs collections et je leur recommande celle où, malgré toutes les cataractes du ciel, le zélé photographe nous a tous pris, groupés près de la tourelle d'angle, sous l'abri tutélaire de la ravissante galerie dont je parlais un peu plus haut.

(1) Ils ont été aimablement communiqués par notre confrère M. René Moreau, qui continue avec distinction la carrière paternelle.

Je ne puis songer à faire ici un inventaire méthodique de Montaret, mais je veux, dans la chapelle, rappeler le souvenir de charmants vitraux du XVIe siècle. Les fragments qui subsistent font regretter la disparition du reste. Dans la fenêtre, près de l'autel, on aperçoit encore un ange délicieusement céleste. Ailleurs, c'est une Annonciation et, plus loin, un Père Eternel éminemment majestueux. Tout cela voudrait être vu à la loupe et mériterait d'être relevé. Hélas ! il faut passer vite et regretter que, comme feu Josué, de sainte bien qu'israélite mémoire, un jour d'excursion, le président de la Société ne puisse arrêter le soleil.

Dans la chapelle encore, j'ai noté un bénitier en vieux Nevers représentant la sainte Vierge et l'Enfant Jésus ; il est signé Marie Lopinot et daté de 1773.

De Montaret, tout le monde connait une belle cheminée du XVe siècle. Je regrette de ne pas la voir reproduite ici, d'autant que dans l'*Allier Pittoresque* de M. de Jolimont, elle a été traitée d'assez fantaisiste façon, plutôt maltraitée même.

Une autre cheminée, non moins XVe siècle, est revêtue de peintures du temps de Louis XIII. C'est un décor qu'il faut logiquement attribuer aux Montmorin et sans doute à Gilbert, époux d'Anne d'Oizelier.

Enfin, pour terminer cette rapide nomenclature, il faut signaler les splendides panneaux de tapisseries à personnages — tapisseries flamandes du XVIe siècle — provenant de l'hôtel de Mérode. Il y a là une suite d' « histoires » éminemment décoratives, où j'ai cru reconnaître les cérémonies et fêtes d'un mariage (1).

Dans le bureau de M. Odile de Bonand, les excursionnistes ont enfin remarqué deux portraits du XVIIIe siècle. L'un est, croit-on, celui d'un Charbon de Valtange et l'autre celui d'une demoiselle de Bonand.

Enfin, dans une pièce dite l'ancienne salle d'armes, une cheminée copieusement ornée de peintures à l'aspect guerrier faisceaux d'armes, etc..., porte cette devise :

Arma tenenti
Omnia dat qui justa negat.

Ceci est emprunté à la Pharsale de Lucain (2).

(1) Voir dans le compte rendu général les quelques lignes consacrées à ces tapisseries par M. de Quirielle, maître avisé en pareille matière.

(2) Livre Ier, vers 347-48. « A qui se présente les armes à la main, refuser ce qui lui est dû, c'est accorder tout. » (Texte et traduction de la collection Panckouke). C'est notre confrère M. Jolly, le lettré à la plume fine et déli-

Profitant de la grève momentanée du déluge qui depuis le matin nous accable, nous faisons le tour extérieur du château pour scruter son ancien appareil défensif, reconstituer par la pensée son aspect d'autrefois et, en exécutant ce circuit, je relève comme souvenir héraldique, sur le donjon élevé par M. Moreau, les armoiries des Bonand et des Perrochel de Morainville (1).

Il convient maintenant d'aborder l'histoire de Montaret et, au moment de commencer cette notice, je ne puis m'empêcher de donner encore un souvenir et un regret à celui qui avait bien voulu assumer la tâche des recherches nécessaires pour l'écrire. Notre ami le commandant du Broc devait retracer l'histoire de Montaret. Prématurément et brusquement enlevé à l'affectueuse sympathie de ses confrères en Emulation, il a laissé sur notre champ de bataille archéologique un vide que je dois m'efforcer de combler. J'essaierai donc ce qu'il eût si bien mené à bonne fin.

L'histoire de Montaret est assez nuageuse pendant la plus grande partie du Moyen-Age. Si l'on s'en rapporte à une vague tradition, ne reposant, en somme, que sur un on dit, Montaret aurait tout d'abord appartenu aux sires de Bourbon de la première race. C'est possible, puisque la circonscription de la *Villa Donobrensis*, le Châtel-Denœuvre actuel, fut le berceau de leur puissance territoriale ; mais s'ils ont possédé Montaret, ce ne fut sûrement qu'à l'état de domaine rural et j'incline à penser qu'ils ne l'ont eu qu'en qualité de suzerain, parce que quelque possesseur d'alleu se vit un jour contraint ou eut intérêt à se reconnaître l'*homme* des puissants Archembaud.

Dans ses notes généalogiques, notre regretté confrère M. des Gozis (2) prétend que Montaret appartint à une famille de noblesse chevaleresque de ce nom qui paraît s'être éteinte depuis le xv[e] siècle.

« Ansalmin de Montaret, écrit il, vivait vers 1300 et mourut certainement « avant 1342. D'une alliance que j'ignore, il laissa au moins une fille : Mar- « guerite de Montaret, *al.* Montaray, mariée dès avant 1342 à Perrin Ga- « bard, damoiseau. Celui-ci fit à cette date aveu au nom de sa femme, à rai-

cate, qui a bien voulu rechercher et déterminer le passage de La Pharsale rencontré à Montaret. Qu'il veuille bien agréer l'expression de mon cordial merci.

(1) Bonand de Montaret : *de sinople à trois têtes de cerf d'argent, posées de profil.* — Perrochel de Morainville : *d'azur à deux étoiles en chef et un croissant en pointe, le tout d'or* ou : *deux croissants en chef et une étoile en pointe.*

(2) On sait que ces notes sont en ce moment entre les mains de notre excellent confrère, M. l'abbé Joseph Clément.

« son de cens sur divers héritages assis sur les paroisses de Besson et de « Souvigny. (*Noms féodaux*, *sub.* Gabard.) » (1).

M. des Gozis semble donc avoir pensé que, portant le nom de Montaret, Ansalmin et sa fille en devaient être seigneurs et qu'ayant, d'après Dom Bétencourt, des cens sur des héritages situés en partie sur la paroisse de Souvigny, au nombre de ces héritages devait se trouver Montaret.

A tout cela il y a un malheur, c'est que l'auteur des *Noms féodaux* s'est trompé en indiquant que Gabard rendit aveu et dénombrement en 1342 pour des cens paroisse de Souvigny. En effet, après vérification (2), l'erreur de Dom Bétencourt apparaît manifeste et le résumé inscrit au verso de l'acte en question suffit à le prouver :

« Lettre de nommée de Perrin Gabart de La Ferté, escuier, à cause de « sa femme [Marguerite], fille de feu Salvin (Ansalmini) de Montaray, d'aul- « cunes vignes et aulcuns menuz cens d'argent et blez en l'estimacion de « XII l. t. en la parroche de Besson. » (3).

En tout ceci, il n'est nullement question de Montaret et de Souvigny. Du reste, Montaret était-il déjà élevé au rang de fief ?

Une autre tradition, dont je dois la connaissance à M[lle] Françoise de Bonand, veut que Montaret ait été brûlé par les Anglais. La chose est possible et le fait a pu se passer lors de la chevauchée du duc de Lancastre en Bourbonnais en 1372. En tous cas, si la tradition est exacte, elle ne s'applique pas au château de Montaret actuel, lequel date du temps de Louis XI, à une époque où, grâce à Dieu et à son humble servante Jeanne, la bienheureuse Pucelle, l'Anglais avait été déjà bouté hors de toute France, Calais excepté.

M. l'abbé Clément a émis l'hypothèse que Montaret a pu être brûlé en 1562, à l'époque du siège de Moulins par les Huguenots. Cette hy-

(1) Comme sources de son très court article sur les « Montaret, seigneurs de Montaret, paroisse de Souvigny », M. des Gozis indique : *Noms féodaux* ; — *Ancien Bourbonnais* ; — SOULTRAIT, *Armorial du Bourbonnais*. Les éléments de sa rédaction sont empruntés aux *Noms féodaux*. Je n'ai pas su retrouver dans l'*Ancien Bourbonnais* le passage où il serait question des Montaret, seigneurs de Montaret.

(2) Vérification très aimablement faite, à la demande du président de notre Société, par M. Léon Gauthier, archiviste-paléographe. Il semble bien toutefois qu'il puisse y avoir un lien entre la famille de Montaret et le lieu de ce nom, car on trouve dans l'obituaire de Souvigny (copie aux Arch. de l'Allier) : « [7 décembre] VII id. decembris. Officium fiat pro Bernardo de Mon- « tarez qui dedit conventui sex quartas siliginis reddituales, quas solvere « tenentur filii ipsius ; hic in extremis monachicum habitum suscepit. »

(3) Arch. Nat., P 467[2], pièce CLXXI.

pothèse, je l'avoue, ne me paraît pas admissible (1). En marchant sur Moulins, les Protestants ne sont pas passés par Montaret ; pendant le siège, ils ont eu trop à faire et étaient en trop petit nombre pour pouvoir détacher une troupe capable d'aller prendre et incendier le château du sire de Montaret, gouverneur en fait de la province. Le traité passé entre lui et les chefs huguenots, les courtoisies qu'ils se firent excluent aussi cette hypothèse et ne permettent pas non plus de croire, à mon avis, que le château de Montaret ait été brûlé par Pontcenat et ses compagnons, lors de leur retraite après l'échec du siège de Moulins.

Le fait certain d'un incendie partiel de Montaret est révélé par des documents (2). Ces documents, plans et rapports, dont je ferai état plus loin, prouvent qu'une partie de la basse-cour a été détruite par un incendie, antérieurement à 1705. D'autre part, des traces matérielles relevées par M. de Bonand sur la tour nord indiquent qu'un incendie a atteint une partie du château. Ce nouveau sinistre semble postérieur à celui de 1705, puisque, sur le plan dressé à cette époque, le bâtiment aujourd'hui disparu figure en entier. Il faut donc admettre ou un incendie postérieur à 1705, ou un incendie très antérieur, mais survenu après le XVe siècle, à la suite duquel le bâtiment incendié aurait été reconstruit.

De toutes façons, il me semble que l'incendie ou les incendies de Montaret doivent être reportés à une époque autre que 1562 et peuvent d'ailleurs être attribués à une tout autre cause que la guerre étrangère ou civile.

En somme, l'histoire sérieuse de Montaret, au moins en tant que fief et château, ne commence, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'au milieu du XIVe siècle avec les d'*Entraigues*. A cette époque vivent deux frères, *Jean* et *Etienne*, tous les deux qualifiés bourgeois de Souvigny. Leur nom indique que ce ne sont pas des autochtones, mais bien des méridionaux, appartenant par leurs origines aux pays de langue d'oc. Justement il y a eu en plein Languedoc une famille d'Entraigues, *alias* d'Entraigues du Pin, qui fit ses preuves de noblesse au XVIIe siècle, en remontant sa filiation à noble Jean d'Entraigues, père de noble Pierre d'Entraigues, lequel vivait le 2 septembre 1589 (3). Ne serait-ce pas là une branche de la souche d'où germèrent nos d'Entraigues de Souvigny ?

(1) Voir : *Le siège des Huguenots devant Molins.* (*Arch. Hist. du Bourb.*), 1894, p. 26 et suivantes.

(2) Voir plus loin à propos du passage de Montaret aux mains des Noailles.

(3) D'HOZIER, *Armorial général ou Registres de la noblesse de France*, t. III, 1re partie, généalogie d'Entraigues du Pin. Armes : *Ecartelé aux 1 et*

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, c'est « honorable et prudent homme » Tévenin ou Etienne d'Entraigues (dans les actes latins *de Interaquis*), qui semble avoir fondé la fortune de sa famille. Natif de Souvigny, il appartenait déjà par sa naissance à une de ces familles de haute bourgeoisie, dont on disait jadis qu'elles étaient d'un lignage ; moins de cinquante ans plus tard, on trouve ses représentants qualifiés écuyers, faisant figure et tenant rang dans la noblesse (1). Cette élévation rapide, les d'Entraigues la durent à nos ducs. Princes avisés, ils confiaient volontiers les emplois d'administration et de finance à la bourgeoisie aisée de leurs nombreuses possessions. Ils pensaient avec raison que ceux qui savaient faire leurs propres affaires feraient bien aussi celles de maîtres généreux que l'on avait honneur et profit à servir, et se disaient, nos ducs, qu'en prenant « sages et prudents hommes » dont la fortune était déjà en bon chemin, seraient évitées les sempiternelles gabegies dont est surtout victime le bonhomme Peuple quand il veut tâter de la démagogie. Rien n'a changé depuis Aristophane.

En agissant comme je viens de le dire, nos suzerains étaient, eux aussi, prudents et sages. Il faut d'ailleurs reconnaître que tous les princes et grands féodaux faisaient de même et que nul plus que le Roi de France ne trouva son compte à suivre telles pratiques.

Voilà comment on s'élevait sous l'ancien régime, car, n'en déplaise à ceux qui se figurent encore que les castes étaient fermées et qu'entre la noblesse et les autres classes sociales il y avait comme une cloison étanche, les nobles, dès le Moyen-Age, se recrutaient dans la bourgeoisie qui, elle-même, avait ses racines dans le peuple, et ainsi, toujours, sans cesse, plus ou moins vite, d'aventure très rapidement, on voit des familles sortir de leur obscurité première, monter, s'épanouir, s'égaler aux plus vieilles races féodales, parfois sombrées dans la misère et qui, plus souvent encore, s'éteignaient comme anémiées faute de tout le sang versé sur les champs de bataille.

Le *curriculum vitæ* des d'Entraigues peut servir de preuve aux assertions qui précèdent. De bourgeois de Souvigny, Jean devient trésorier de Forez, conseiller du duc de Bourbonnais et auditeur de ses

4 *de gueules à une tour maçonnée d'argent* (d'Entraigues) ; *au 2, d'or au lion de gueules* (Brueix) ; *au 3, d'azur à 3 chiens à demi-corps, accompagnés en pointe d'une étoile soutenue d'un croissant, le tout d'argent* (Micheaux). — D'autre part, dans le registre II, t. I, généalogie Bargeton, on trouve, p. 4, mention à la fin du XVIe siècle d'un Guillaume d'Entraigues, bourgeois d'Uzès.

(1) Pour plus de détails et pour l'indication des sources, se reporter au tableau généalogique des d'Entraigues qui accompagne cet article.

comptes en la Chambre de Forez à Montbrison. Revêtu de ces fonctions en 1381, il les occupe encore en 1410. En 1382, c'est un homme fait, car il est déjà marié.

Le contrat de mariage de « Tevenin d'Entraigues » avec « Marga« rite, fille feu Jehan des Noes, passé à Souvigny, le jeudi après la « Nostre Dame d'aoust l'an mil CCCLXXII », existe en copie aux Archives départementales de la Loire ; il est presque entièrement reproduit dans l'inventaire sommaire de la série B (1). On peut donc se borner à signaler quelques points particulièrement bourbonnais. Les conjoints suivent la coutume de Souvigny, pour les cas non prévus celle du Bourbonnais, et l'on voit que, du chef de son oncle défunt Jehan Reclain, Marguerite avait un « hostel » à Souvigny. Enfin, en femme chaleureusement aimante, elle donne à Tévenin, « au cours de sa vie tant seulement, sa terre de Chasteaulx-sur-Allier avecques les molins, la meyterie et terre de Clavellières » et autres droits, rentes et appartenances. Cette libéralité, il est vrai, était la « récompensacion » de divers avantages matrimoniaux galamment concédés à la jeune épousée. Notons, pour terminer, que ce contrat fut reçu par Jean de La Mote, notaire juré de la chancellerie de Bourbonnais, et écrit de la main de Guillerme Philipot, aussi notaire de ladite chancellerie. A sa signature assistèrent « Jamet Troussebois, seigneur de Chamesque, Perrin des Noes, Pierre de Layrat, Jacquet Boyaul, Guillaume Philipot, Tevenin et Jaquet Le Clerc, frères ».

Le contrat nuptial de Marguerite des Noes (2) se trouve inséré dans son testament rédigé en latin, le 10 janvier 1395 (n. st.), par Pierre Gordin, clerc, notaire public sous l'autorité impériale et royale et juré de la Cour de Forez (3). Dans cet acte, Marguerite est dite femme d'Etienne d'Entraigues, bourgeois de Souvigny et trésorier de Forez. La testatrice renouvelle en faveur de son mari les donations de leur contrat de mariage et lui lègue en outre ses moulins de Chasteaulx, ses maisons, terres et étangs de Clavellières et de Mornay. Quant au reste de ses biens, elle institue pour héritiers universels ses proches parents en ligne paternelle et maternelle.

Jean d'Entraigues ne s'en tint pas à cette seule union. Evidemment la solitude lui pesait. Quand il avait tout le jour supputé les recettes et dépenses du comté de Forez ou ouï les comptes de Monseigneur, il lui plaisait de trouver en son logis le visage souriant

(1) Arch. Loire, B 1876. Inventaire, série B, t. II, p. 182-183.

(2) Pour les des Noes, famille importante de la bourgeoisie bourbonnaise, voir les *Noms féodaux* et l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*.

(3) Arch. Loire, B. 1876. Inventaire, série B, t. II, p. 182-183.

d'une aimable épouse. Aussi, après la mort de la première Marguerite, fantaisie lui prit d'en effeuiller une autre et cette autre fut Marguerite Chauvet, dont l'existence, les tenants et les aboutissants sont sommairement indiqués dans le testament d'Etienne, qui s'y trouve ainsi désigné : honorable et prudent homme Etienne d'Entraigues, né en la ville de Souvigny en Bourbonnois, au diocèse de Clermont, conseiller de noble dame la duchesse de Bourbonnois, comtesse de Forez, dame de Beaujeu, et président en sa Chambre des Comptes de Montbrison. Fait en la ville de Montbrison, le 26 juin 1414, ce testament contient entre autres clauses les suivantes :

Etienne élit sa sépulture en la chapelle de tous les saints, sise au couvent des Frères Mineurs de Montbrison. Il fait un legs à l'hôpital de la ville de Souvigny. Il fonde un anniversaire en l'église conventuelle du prieuré dudit Souvigny, en la chapelle qu'il y possède. Dans cette même chapelle, il établit une prébende ou vicairie perpétuelle de quatre messes à célébrer chaque semaine des Morts, outre trois autres messes. A sa nièce Isabelle, fille de Guillaudon Chauvet, son beau-frère, à Antoine Gautheron, cordelier de Montbrison, son confesseur, à Marguerite Chauvet, son épouse, à Jean d'Entraigues, son neveu, il fait divers legs. Pour le surplus de ses biens, il constitue héritier universel son neveu Jean, fils de feu Jean d'Entraigues (1).

Etienne d'Entraigues dut mourir peu après ; sans doute repose-t-il, selon son vœu, à Montbrison. Et je me figure le vieux président de la Chambre des Comptes dormant au sein du tombeau, attendant les mains jointes, drapé dans son sévère manteau rebrassé d'hermine, l'heure bénie de la résurrection dernière. Car c'était un saint homme. D'autres actes que son testament prouvent qu'il était généreux comme ses maîtres ; soit avec son frère Jean, soit seul, il se prodigua en œuvres pies (2). Les d'Entraigues savaient « faire largesse », ils méritaient donc de créer souche de gentilshommes, puisqu'ils possédaient déjà la qualité qui fut toujours considérée comme une des premières vertus de toute bonne noblesse française.

Malgré son double essai de vie conjugale, Etienne d'Entraigues ne laissa point de postérité et il faut nous tourner du côté de Jean pour trouver la suite des d'Entraigues.

Tandis que son frère fondait la fortune de la famille et parvenait à

(1) Arch. Loire, B 1879.

(2) Voir sur ses fondations et sur celles de son frère Jean : *Le livre des anniversaires du prieuré de Souvigny* (copie aux Arch. de l'Allier), 27 février et 20 octobre. *Histoire du prieuré de Souvigny*, par Dom Tripperet (copie aux Arch. de l'Allier, p. 208).

de hautes charges, Jean, plus modeste, paraît s'être borné à contribuer aux bonnes œuvres fraternelles et à perpétuer l'espèce et, — semble-t-il, — avec une parcimonieuse modération. D'une femme dont le nom est ignoré on ne lui connaît en effet qu'un fils, le premier de son estoc qui soit désigné formellement comme seigneur de Montaret, et qualifié noblement écuyer. Fort bien en cour (1), il fut capitaine-châtelain de Souvigny de 1437 jusque vers 1473 et écuyer d'écurie du duc de Bourbon. Il mourut revêtu de la charge de châtelain, puisque le 20 août 1473 Loys du Breuil, capitaine des gardes du corps du duc de Bourbon, se la voit attribuer comme vacante par suite du trépas de Jehan d'Entraigues.

Pendant la vie de ce personnage se passa un événement très important pour l'histoire du château de Montaret. Dans son précieux recueil, Caille du Fourny (2), analysant des lettres aujourd'hui détruites, écrit ce qui suit :

« Lettres comme Monseigneur le duc de Bourbon a donné à son amé et féal escuier d'escurie Jehan d'Antresgues, son capitaine et chastelain de Souvigny, la permission de fortifier son hostel de Montaré en la chastellenie de Souvigny et y édifier un bon hostel. Donné à Moulins, le 6 avril 1445. Expédié à la Chambre [des Comptes], le 19 octobre 1446. (Registre II, f° 2). »

Ainsi donc, en 1445, Jehan d'Entraigues, seigneur de Montaret, écuyer d'écurie du duc et bientôt capitaine-châtelain de Souvigny, possède à Montaret un hôtel et il obtient de le restaurer, de le transformer en bon hostel, enfin de le fortifier. Les lettres obtenues ayant été expédiées par la Chambre des Comptes de Bourbonnais siégeant à Moulins, le 19 octobre 1446, on peut supposer que les travaux commencèrent au plus tard au printemps suivant et que les fortifications tout au moins étaient achevées en 1464. C'est encore du Fourny qui m'amène à cette conclusion, grâce à l'extrait que voici :

« Lettres par lesquelles Monseigneur le Duc a presté à Jehan d'Entresgues, son escuier d'escurie, seigneur de Montaré, pendant un an, les guets de la chastellenie de Souvigny jusqu'au nombre de 30 pour faire guet et garde en son chasteau de Montaré. A Moulins, le 6 avril 1464. (Registre III, 2e partie, f° 45.) »

Il me paraît évident que si Jean d'Entraigues demande aide à son suzerain pour garder son château de Montaret, c'est que les fortifications en sont parachevées.

(1) Voir le tableau généalogique.
(2) *Extraits des Registres de Bourbonnois estans en la Chambre des Comptes à Paris*, faits par du Fourny, passés dans la collection Gaignières sous la cote n° 654 et conservés à la Bibliothèque Nationale.

Nous avons donc la bonne et trop rare fortune de pouvoir dater avec une approximation suffisante le château de Montaret. Ce qui en subsiste le classe dans l'ensemble du XV[e] siècle et les extraits de du Fourny permettent d'affirmer qu'il fut construit entre 1446 et 1464. Pour fixer les idées, la date moyenne de 1455 peut être acceptée.

Au fief de Montaret désormais orné d'un si « bon hostel », il manquait la prééminence de droits de justice. Mieux que tout autre, messire Jean d'Entraigues s'en rendait compte ; aussi, profitant de la bienveillance que la maison de Bourbon témoignait à sa famille, dut-il adresser sur ce point humble requête à son très redouté seigneur, requête dont l'estimable du Fourny donne vraisemblablement l'épilogue :

« Lettres par lesquelles Monseigneur le Duc a octroyé et fait don à Jehan d'Entresgues, seigneur de Montaré, son premier escuier d'escurie, de tout droit de justice et jurisdiction en sa terre de Montaré. A Montbrison, en juillet 1471. Expédié le 30 mars 1472. (Registre IV[e], f° 121.) »

Jean d'Entraigues parvint donc alors au comble de la satisfaction, satisfaction éphémère du reste, car, dès le 8 avril 1472, il y eut opposition par M[me] la Duchesse, et sur ces entrefaites il s'en fut dans un monde meilleur, entre le 8 avril 1472 et le 20 août 1473.

Son fils, autre Jehan troisième du nom, devenu seigneur de Montaret, eut à suivre l'affaire et se heurta à une nouvelle opposition, venue cette fois de voisins. C'est encore à du Fourny que nous devons la connaissance de cet incident et de sa conclusion. Le 11 octobre 1484, Pierre de La Trollière, écuyer, s'oppose à l'entérinement des lettres de don de la justice de Montaret obtenues par feu Jean d'Entraigues, père de Jean III. Cet exemple est bientôt suivi, le 21 octobre 1484, par Gilbert de Chéry agissant comme mandataire de son père, Jean. Le seigneur de Montaret se hâta évidemment d'entrer en pourparlers avec les opposants et je le vois, par un jour je l'espère moins pluvieux, franchissant, comme nous l'avons fait nous-même, la porte du manoir de Chéry, gravissant les marches de l'escalier où nous l'avons suivi et, sous le manteau de cette cheminée aux lignes sobres mais non sans grâce, alors qu'une « frigolée » de bois bien sec pétille dans l'âtre et égaie la pièce, offrant à son voisin une honnête indemnité pour que toutes oppositions soient retirées. Ces « tractations » d'où devait sortir un arrangement avantageux aux deux parties en cause eurent certainement lieu puisque, le 13 novembre 1484, MM. de La Trollière et de Chéry se désistent de leur opposition. La route ainsi déblayée, Jean III d'Entraigues peut pousser sa pointe et, le 3 mai

1486, il reçoit enfin confirmation du don de la justice de Montaret fait à défunt son père.

On aurait tort de croire cependant que tout était fini. Il y eut certainement des difficultés nouvelles soulevées par les officiers ducaux ; la preuve en est fournie par le fait que Madame (1) accorde en février 1527 à Charles de Marconnay, sénéchal et capitaine de la ville de Châtellerault, main-levée de la justice et juridiction de la terre de Montaret, donnée jadis à Jean d'Entraigues, seigneur de Montaret, et confirmée audit Marconnay dans le contrat de son mariage avec Jeanne d'Entraigues, fille dudit Jean (2).

A en juger par les armoriaux, il y a eu dans la noblesse française deux familles distinctes du nom de Marconnay. L'une, en Poitou, portait : *de gueules à trois pals de vair*. Elle s'est perpétuée jusqu'au milieu du XIXe siècle et avait relevé le nom de Châtillon, se prétendant issue d'une branche de cette illustre maison. L'autre famille de Marconnay, originaire de Bourgogne, est, d'après les notes de M. des Gozis, celle qui aurait projeté une branche en Bourbonnais, y tenant les fiefs de Montaret (Souvigny), la Fin (Thiel), les Ormais (Sorbier), Précord, la Motte-Vallière et Cost (Varennes-sur-Tèche). Ces Marconnay de Bourgogne portaient : *d'azur à une étoile d'or accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'un croissant, le tout d'argent.*

A l'encontre de l'opinion de M. des Gozis, je dois signaler les passages suivants d'un numéro du *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France* (3). Discutant la question de savoir si les Marconnay du Poitou descendent bien de la maison de Châtillon-sur-Marne et, concluant par la négative, la Société en arrivait à s'occuper des armoiries portées par les Marconnay du Poitou et signalait entre autres choses :

« Jean de Marconnay, seigneur de Montaré, scellait de 1541 à 1554 d'un sceau *écartelé aux 1 et 4 palé de vair et de... de 6 pièces, au chef chargé d'un lambel de 3 pendants ; aux 2 et 3 de... à l'aigle au vol abaissé de...*

« En 1557, ce même Jean de Marconnay scellait d'un écu *vairé en forme de coquille de... et de... à 3 pals de...* ; *le chef chargé d'un lambel de trois pendants.*

« Deux sceaux du même seigneur apposés à des actes de 1569 et de 1572 offrent *un palé vairé en forme de coquilles et de... de 6 pièces ; le chef chargé d'un lambel de 3 pendants.* »

(1) Louise de Savoie, mère de François Ier.

(2) Tous ces renseignements ont été puisés dans les extraits de du Fourny.

(3) Deuxième année, 1880-1881, p. 531.

Ces sceaux, dont la description est fournie par Lainé (1), indiqueraient que M. des Gozis a tort et que les Marconnay, devenus seigneurs de Montaret, appartenaient aux Marconnay du Poitou et non à ceux de Bourgogne. En tous cas, il faut reconnaître que notre regretté confrère n'appuie son opinion par aucune preuve (2).

Le Jean de Marconnay qui vient d'être cité à l'occasion des sceaux ci-dessus signalés était le fils de Charles et de Marguerite d'Entraigues et mérite de nous arrêter un instant (3). C'est lui, en effet, qui commandait à Moulins lorsque s'écrivit dans l'histoire l'unique page, glorieuse du reste, du passé militaire de notre capitale.

Au tableau généalogique joint à cette étude, on trouvera un essai de brève reconstitution de la carrière militaire du sire de Montaret. Je veux ici rappeler seulement en quelques mots son rôle lors du siège de Moulins par les Huguenots en 1562 (4).

Allié de très près au maréchal de Saint-André, gouverneur du Bourbonnais, par suite de son mariage avec Anne d'Albon, Jean de Marconnay fut nommé par la protection dudit maréchal à la charge de lieutenant général du Bourbonnais, en mai 1562. Après la mort tragique du vieux maréchal, à la bataille de Dreux, Montaret devint gouverneur en titre de notre province. Il n'était encore que lieute-

(1) Dans un mémoire où ce généalogiste réfutait celui par lequel, en 1830, les Marconnay du Poitou prétendirent prouver qu'ils étaient de la souche des Châtillon-sur-Marne, faisant en même temps des démarches auprès du garde des sceaux pour être autorisés à s'appeler à l'avenir de Chastillon-Marconnay. La *Société héraldique et généalogique de France* fait remarquer que, par une singulière inadvertance, Lainé donne les émaux dans une description de sceaux des Marconnay des XIVe et XVIe siècles, alors que les hachures ne furent employées pour indiquer les émaux qu'à partir du XVIIe siècle.

(2) L'*Armorial du Forez*, de GRAS, signale des Marconnay portant les armes de ceux du Poitou. Leurs armoiries, contre-parties de celles de Brou, sont sculptées à La Liègue (1530). Ne seraient-ce pas quelques-uns de ces Marconnay qui seraient passés en Bourbonnais ? Je regrette de n'avoir pu procéder à aucune vérification dans les dossiers de la Bibliothèque Nationale.

(3) Pour plus de détails sur les Marconnay, voir le tableau généalogique des d'Entraigues et Marconnay, seigneurs de Montaret. Les premiers des Marconnay, qui semblent être venus en Bourbonnais sont, d'une part, Charles de Marconnay, époux de Jeanne d'Entraigues, et d'autre part, la suivante qui doit être sa sœur : Hilaire de Marconnay, damoiselle, à laquelle la duchesse de Bourbonnais donne, parce qu'elle l'a nourrie dès son enfance et en considération de ses services, 200 livres de pension ou rente sa vie durant, à prendre en la vicomté de Chastellerault. Moulins, 25 septembre 1514 ; expédié le 3 décembre suivant. (Extraits de du Fourny.)

(4) Voir : *Le siège des Huguenots devant Molins*, dans *Arch. hist. du Bourbonnais*, 1894, p. 26 et suivantes.

nant général quand, au mois de juin 1562, les bandes protestantes de Pontcenat et de Saint-Auban se présentèrent devant les murs de Moulins. Montaret prit habilement, énergiquement et rapidement les mesures exigées par la défense de la ville. Il n'hésita pas à faire pendre, dès le 18 mai, un menuisier et un coutelier, tous deux de la religion prétendue réformée, qui, lors d'une revue des compagnies de quartiers, excitaient leurs coreligionnaires à la sédition. Cet acte d'énergie fit rentrer tout le monde dans l'ordre et décida les plus déterminés protestants à quitter la ville. Les 2 et 3 juin, Montaret reçut le ban et l'arrière-ban des gentilshommes de la province convoqués pour la défense. On sait comment la résistance, bien organisée et vigoureusement conduite, fut couronnée d'un entier succès et comment les assaillants furent contraints de se retirer. Comme bien on pense, les historiens protestants ne sont pas tendres pour Montaret. Ils lui gardent rancune de l'exécution de leurs coreligionnaires. Les pendus deviennent des martyrs et Marconnay un bourreau. Pour ma part, j'estime qu'on ne doit pas conclure de ce fait à la férocité de Montaret. Chef de guerre dans une place en état de siège, responsable de la conservation de la capitale de son gouvernement, il écrasa dans l'œuf toute tentative de rébellion. Plût à Dieu que les mauvais Français fauteurs de désordre aient toujours trouvé en face d'eux des hommes de cœur, des chefs sachant assumer des responsabilités.

Pour le détail de la descendance du sire de Montaret, je renvoie à mon tableau généalogique et me borne à indiquer ici que la seigneurie de Montaret échut à sa fille, Gilberte de Marconnay, mariée en premières noces à Gabriel de Chazeron et en deuxièmes à Jacques de Montmorin. Nous verrons tout à l'heure comment Montaret passa au fils issu de la seconde union contractée par Gilberte de Marconnay.

Jacques de Montmorin, chevalier, seigneur de la Bastie, puis par héritage d'un neveu de son nom, seigneur et baron de Montmorin, Saint-Clément, le Châtelard, chevalier de l'ordre du Roi, premier écuyer de la reine Louise de Valois, envoyé en mission diplomatique par cette princesse en 1589, pour solliciter du Pape les obsèques solennelles d'usage refusées à la dépouille mortelle d'Henri III, était un personnage. Il sortait d'ailleurs d'une maison de noblesse immémoriale, illustrée par ses services et les charges diverses occupées par ses membres.

A peu de distance de Billom en Auvergne s'élevait, près du bourg de Montmorin, le vieux nid féodal de ce nom. Là fut le berceau de la race illustre dont la suite historique de Montaret m'amène à parler. Dans les vieilles chartes, le châtel de Montmorin est désigné sous les

vocables de *Mons Mauritii* ou *Mons Morini* et ce fait a amené un auteur sérieux, Baluze, à penser que les Montmorin devaient être une branche des Montboissier. Baluze remarque, en effet, que le prénom de Maurice était pour ainsi dire héréditaire chez les Montboissier, si bien qu'on peut même se demander si Maurice ne fut pas le nom patronymique primitif du célèbre lignage des Montboissier. En son *Nobiliaire d'Auvergne*, Bouillet a fait sienne cette opinion sans y ajouter plus de preuves ; pour moi, je partage au sujet de l'origine des Montmorin l'avis de notre regretté confrère M. des Gozis, qui s'exprime ainsi dans les notes précieuses qu'il nous a laissées sur tant de familles de notre province (1) : « Je ne veux pas affirmer que la chose « soit impossible, mais elle me paraît fort mal étayée, n'ayant en sa « faveur que cette coïncidence de nom, ce qui est bien peu. J'ajoute « que les généalogies tant des Montmorin que des Montboissier sont « connues, autant que des généalogies peuvent l'être, depuis le « xe siècle, et qu'elles ne présentent, en aucun endroit, rien qui les « rapproche. Du Bouchet, qui a publié en 1685 une histoire des « Montmorin, ne croit pas à cette communauté d'origine, et je pense « comme lui. »

Les plus anciens renseignements que l'on ait sur les Montmorin remontent au xe siècle et sont fournis par le cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges. Dès cette époque reculée, les sires de Montmorin apparaissent dans le rang le plus élevé, marchant de pair avec les plus grands seigneurs d'Auvergne. Depuis, ils ont toujours conservé une situation brillante, s'alliant avec la meilleure noblesse, fournissant par exemple un chevalier croisé, trois chevaliers du Saint-Esprit, un chevalier de la Toison-d'Or, un ambassadeur de France, un ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, des chambellans du Roi, des gouverneurs de villes et de provinces, des évêques, des chanoines de Lyon et de Brioude, des chevaliers de Malte, etc...

Les possessions territoriales des Montmorin étaient à l'avenant. Pour ne parler que des terres sises en Bourbonnais ou sur les confins de notre province, je citerai, en suivant et complétant M. des Gozis : Jenzat ; Langlard (2), paroisse de Mazerier ; Nades ; Montaret, paroisse

(1) Notes obligeamment mises à ma disposition par M. l'abbé Joseph Clément. — Sur les Montmorin, voir les généalogies données par le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 1536 et suivantes. Du Bouchet, *Généalogie de la maison de Montmorin*. Enfin, la généalogie dressée par la comtesse de Carneville, née Montmorin-Saint-Hérem, à la Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand.

(2) Voir sur les Montmorin, à Jenzat et Langlard le compte rendu de la 10e excursion archéologique. Dans le tableau généalogique des Montmorin

de Souvigny ; Le Chatelard près Ebreuil ; La Bastie ; Ecolle ; Espinasse ; Cognat ; Saint-Clément ; Beaune ; Saint-Hilaire près Pionsat, Saint-Amand-Vieux-Château, paroisse de Saint-Amand-Montrond ; Ainay-le-Vieil et Drevant (Cher) ; Colombier près Commentry ; La Maison-Neuve, paroisse de Montcel ; Saint-Gervais (Puy-de-Dôme), Chouvigny et La Lizolle.

Telle était la maison de Montmorin, reste à dire comment Montaret advint à l'une de ses branches.

De son premier mariage avec Gabriel de Chazeron, Gilberte de Marconnay avait eu une fille, Claude de Chazeron, avec laquelle elle se brouilla. Pourquoi ? je l'ignore, toujours est-il que par acte du 29 avril 1582 passé à Paris, damoiselle Claude fut complètement déshéritée par sa mère. Cette exhérédation fut formellement confirmée à Moulins le 18 décembre 1614, ladite Claude de Chazeron s'étant montrée « ingrate et désobéissante de toutes sortes d'ingratitudes ». Enfin, par testament du 19 juillet 1615, elle légua tous ses biens, et notamment la terre de Montaret, à son fils du second lit, Louis de Montmorin, qui prit le nom de Montmorin-Montaret (1). Gilberte de Marconnay mourut peu après, le 10 février 1616, au château de Montaret. Inhumée le lendemain, elle s'en fut dormir son dernier sommeil dans l'église des moines, en la chapelle Saint-Jean jadis fondée par les d'Entraigues, ses aïeux en ligne maternelle.

Pendant deux générations les Montmorin furent seigneurs de Montaret, fournissant des personnages de rang distingué, revêtus de hautes charges, alliés à la meilleure noblesse (2). A la troisième génération, par la mort prématurée d'un aîné et l'entrée dans les ordres d'un second fils, cette branche des Montmorin tomba en quenouille et Montaret échut à Marie-Françoise de Montmorin, dite Mademoiselle de Montaret-Montmorin. Née à Montaret le 5 mai 1639, elle épousa antérieurement à 1664 Jean-Frédéric de Gamaches, chevalier, vicomte de Châteaumeillant et de La Fougerolle, fils de Charles, seigneur des mêmes fiefs, et de sa seconde femme, Anne de Gresly (3).

annexé à mon article sur Montaret, j'ai remonté la filiation assez haut pour pouvoir indiquer comment les Montmorin de Langlard et Jenzat se rattachaient à ceux de Montaret.

(1) Arch. de l'Allier, B. 736.

(2) Voir le tableau généalogique.

(3) Arch. Allier, B, 739. Voir la généalogie des Gamaches, vicomtes de Châteaumeillant en Berry, dans le P. Anselme, t. VIII, p. 692 et suiv. et dans l'*Histoire de Berry*, de La Thaumassière.

L'époux de Marie-Françoise de Montmorin était déjà veuf d'Aymée de Gaucourt, fille de Jacques de Gaucourt, seigneur de Cluys et autres lieux, et de Jeanne d'Escoublac. Ce Gamaches appartenait à une maison qu'on voit apparaître en Berry au XV[e] siècle et dès lors dans une situation importante tant par les fiefs possédés que par les alliances. L'identité du nom et des armoiries à une époque où les usurpations étaient surveillées de près par les rois et héraults d'armes rend à peu près certaine leur communauté d'origine avec la vieille race féodale de Picardie, connue depuis Godefroy de Gamaches vivant en 1190, race qui s'illustra aux Croisades.

Entre autres personnages notables fournis par les Gamaches du Berry, il convient de noter un grand veneur sous Charles VI. C'est à ce titre que le P. Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la Couronne*, donne leur généalogie. Il commence la filiation à 1377 et pour la branche de Châteaumeillant, celle qui nous intéresse le plus, à 1424.

A en croire l'intendant de la généralité de Moulins, dans sa statistique nobiliaire (1) sur les gentilshommes du Bourbonnais capables de servir comme officiers dans les armées royales, le « haut et puissant seigneur » Jean-Frédéric de Gamaches était au demeurant un pauvre sire. Voici en effet comment il le juge :

« Gamaches, son oncle (2), homme qui n'a ni service, ni réputation. Il a « épousé la fille du seigneur de Montaret, qui est une des meilleures familles « de la province, laquelle est à présent éteinte par le défaut de mâle. Il a de « sa femme, en Bourbonnais, 7.000 livres de rente en fonds de terre, savoir « sa terre de Montaret, de la paroisse de Coulandon (*sic*) et le Chastelart de « la paroisse d'Esbreuille. Son bien principal est en Berry (3). »

M[lle] de Montaret-Montmorin avait meilleure presse que son mari. Grâce à M[me] de Sévigné, elle passe à la postérité sous des traits aimables et charmants. Dans une lettre du 14 octobre 1676, la belle et spirituelle marquise — qualificatifs classiques et obligatoires — écrit d'elle :

(1) Bibl. Nat., département des ms., fonds des Cinq-Cents Colbert, vol. 277. *Annales Bourbonnaises*, t. III, p. 312 et suiv., art. de M. DE QUIRIELLE. — *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1897, p. 343. — *La Noblesse militaire sous Louis XIV*, par le commandant DU BROC DE SEGANGE.

(2) Il s'agit de Jean-Frédéric, oncle d'après l'intendant, de Claude de Gamaches, vicomte de Raymond, baron de Jussy, dont il vient de parler, mais l'intendant commet un *lapsus* généalogique. Ces deux personnages étaient en réalité cousins germains. On attribue en général la statistique dans laquelle Frédéric de Gamaches est si malmené à M. de Pomereu.

(3) Cité par le commandant du Broc de Segange dans sa *Noblesse militaire sous Louis XIV*.

« Vous verrez [à Moulins] Madame de Gamaches, qui est de la maison de « Montmorin ; elle est vive, elle est jolie femme ; elle ne m'a pas quittée pen- « dant quatre ou cinq jours, en deux fois que j'ai été à Moulins ou chez « Madame Fouquet ; enfin, elle est ma première amie de Moulins (1). »

Le sévère jugement porté par l'intendant du Bourbonnais sur Jean-Frédéric de Gamaches était-il pleinement motivé, je ne saurais le dire, mais un fait certain, c'est le mauvais état de ses finances. Déjà, il avait dû vendre la terre de Châteaumeillant à Jean Fradet de Saint-Aoust, qui la fit ériger en comté l'an 1644, son second mariage le remit peut-être à flot pour quelque temps, mais finalement la gêne revint et avec elle l'inévitable suite des mesures prises par les créanciers redoutant une débâcle désastreuse pour leurs intérêts. Les pièces d'archives concernant Montaret sont si peu nombreuses qu'il est impossible de suivre l'affaire par le menu, tout au plus en s'aidant d'un acte concernant le Châtelard, près Ebreuil, terre dont le sort reste lié à celui de Montaret, peut-on deviner le litige dans ses grandes lignes.

Le 12 novembre 1688, nous voyons en effet que « Marie-Françoise « de Montmorin, veuve de puissant seigneur Frédéric de Gamaches, « chevalier, seigneur du Chastellard, comte dudit lieu paroisse « d'Ebreuil », obtient « certificat comme quoi la terre du Chastelard et « dépendances a été saisie sur messire Frédéric de Gamaches, comte « dudit lieu, et dame Marie-Françoise de Montmorin et consors à la « requeste de Claude et Jacques Chrestien, écuyers, sieurs de Blanzat « et Segange, agissant comme marys et maistres des droits et actions « de Marie Richard et Marguerite Collin, leurs femmes, héritières de « damoiselle Giraudot, leur tante, vivante femme de Pierre de Tour- « ville, écuyer, sieur de Courdin, faute de payement pour causes « expliquées en la saisie réelle du 5 aoust 1667, registrée le 6 juillet « 1671, au 33e volume du Parlement, folio 141 » (2).

Donc, par suite de dettes, la terre du Châtelard avait été saisie dès 1667 et je ne serais pas surpris que Montaret ait eu semblable sort à la même époque. En tous cas, de cet acte du 12 novembre 1688 résulte que Mme de Gamaches était alors veuve et dans une situation obérée. On remarquera aussi que ni elle, ni son défunt mari, ne reçoivent parmi leurs qualifications celles de seigneur et dame de Montaret. J'en conclus que cette terre était déjà vendue. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en parcourant un volumineux inventaire clos le 29 août 1720 et dressé à la suite du décès de M. Antoine Teis-

(1) Cité par le commandant du Broc de Segange dans sa *Noblesse militaire sous Louis XIV*.
(2) Arch. Allier E 1489.

sier, — nous le retrouverons dans la suite des seigneurs de Montaret, — au nombre des rares pièces qui dès lors composaient le chartrier de ce fief, on voit énumérer « une expédition collationnée par « Huret, notaire à Paris, du contrat d'acquisition de la terre de Monta- « ret faite par la dame duchesse de Noailles, du seigneur de Montmo- « rin (*sic*) (1), ladite collation faite le 12 juin 1717 », et ensuite une autre expédition d'un arrêt de la Cour d'homologation faite avec *les seigneurs et dame de Montmorin* (*sic*) (2) et le seigneur duc de Noailles, du 25 mars 1687. Etant donnée la date d'homologation, la vente eut lieu avant le 25 mars 1687. Donc, à une date antérieure et vraisemblablement peu éloignée, la duchesse de Noailles achète Montaret et, le 25 mars 1687, cette acquisition est homologuée avec intervention du duc de Noailles.

La duchesse de Noailles, qui fait ainsi son entrée dans notre histoire locale, est Louise Boyer, nommée dame d'atours de la reine Anne d'Autriche à la place de la duchesse de Schomberg, le 28 avril 1657. Fille d'Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève-des-Bois, et de Françoise de Vignacourt, nièce par sa mère de deux grands-maîtres de l'ordre de Malte, elle avait épousé, par contrat du 13 décembre 1645, le quatrième fils de François de Noailles, comte d'Ayen, et de Rose de Roquelaure, lequel fut Anne, duc de Noailles, marquis de Montclar et de Mouchy-le-Châtel, pair de France, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du Roi, chevalier des ordres de Sa Majesté, lieutenant-général de ses armées, lieutenant-général de la province d'Auvergne, etc..., etc...

Au moment où elle acquit Montaret, la duchesse était veuve. Son mari, en effet, était mort à Paris le 5 février 1678 et avait été enterré en l'église Saint-Paul. Le duc de Noailles, qui intervint à l'acte d'homologation du 25 mars 1687 et, semble-t-il, de très mauvaise grâce puisque la cour de Parlement avait dû s'en mêler, était leur fils aîné (3).

Avant d'aller plus loin, on me permettra de rappeler que la maison

(1) Il y a là une évidente erreur de scribe. Il faut lire soit du seigneur de Montaret, soit Marie-Françoise de *Montmorin*, veuve de Frédéric de Gamaches, *dame de Montaret*. Cette erreur s'explique d'autant plus que l'inventaire en question, gracieusement communiqué par le commandant Dulac, est une simple expédition hâtivement faite, comme en témoignent des mots omis en plusieurs endroits.

(2) La mention des seigneurs et dame de Montmorin me fait supposer que le frère de Marie-Françoise de Montmorin, comtesse de Gamaches, avait conservé des droits sur Montaret. Ce frère, le seul vivant alors, était Armand de Montmorin, abbé de Saint-Pierre de Vienne, nommé évêque de Die le 17 janvier 1687, puis archevêque de Vienne le 10 avril 1694.

(3) Anne-Jules de Noailles, duc et pair, créé maréchal de France le 27 mars 1693.

de Noailles, **originaire** du Limousin, est une des plus illustres de la noblesse française. Dans les temps présents, malgré qu'on s'efforce de tenir à l'écart tous ceux qui ont un nom et se rattachent par leur naissance aux vieilles races de l'ancienne France, les Noailles ont su s'imposer par leurs talents et, de nos jours encore, on les a vus faire figure dans la diplomatie, l'armée et à l'Académie française.

Ceux qui désirent se pénétrer de la généalogie de ces grands seigneurs voudront bien recourir au P. Anselme (1) et à tous les nobiliaires modernes. Chaque année, l'*Annuaire de la Noblesse* entre autres donne l'état présent de cette famille. Comme les Noailles n'ont pour ainsi dire fait que passer en Bourbonnais, je crois suffisant d'indiquer ici que leurs armes sont *de gueules à la bande d'or* et que leur filiation s'établit depuis Raymond de Noailles, bienfaiteur de l'église Saint-Martial de Limoges, vivant en 1023.

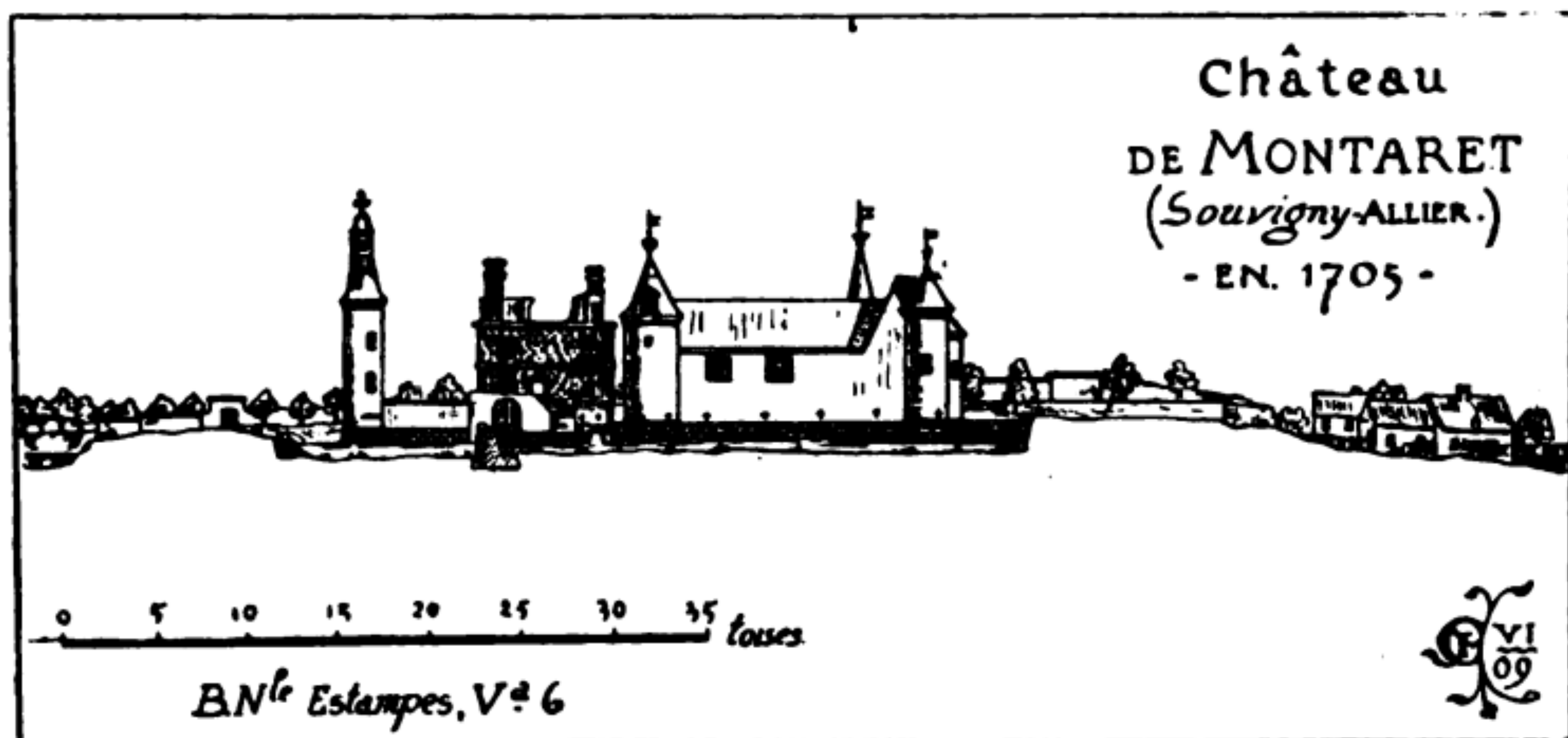
Je ne pense pas que la duchesse de Noailles ait beaucoup séjourné à Montaret, je n'ose même garantir qu'elle y soit venue ; son acquisition fut sans doute simple placement de fonds. Ayant son tabouret à Versailles, elle pouvait prendre quelques libertés avec le Roi, encore que ce fût le Roi-Soleil, aussi est-ce seulement le 18 juin 1692 que dame Louise Boyer, duchesse douairière de Noailles, fit foi et hommage pour sa terre de Montaret. On voit aussi, par une mention de l'inventaire Teissier déjà signalé, que du temps de la duchesse de Noailles la terre de Montaret fut saisie et vendue par décret, preuve indéniable qu'il y avait encore à liquider des créances hypothécaires provenant du ménage Gamaches-Montmorin. Après avoir testé à une date inconnue de moi, Louise Boyer, duchesse douairière de Noailles, s'en fut de vie à trépas le 22 mai 1697, âgée de 65 ans, et laissant une grande réputation de piété. Pour lui faire place, la tombe de son mari fut rouverte et leurs cendres confondues doivent se trouver encore en l'église Saint-Paul de Paris.

Après elle, Montaret passe à son second fils, le cardinal de Noailles, personnage dont voici, brièvement résumé, le *cursus honorum*. Louis-Antoine de Noailles naquit le 27 mai 1651. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut successivement : Dom d'Aubrac ; docteur en théologie de la Faculté de Paris, 14 mars 1676 ; supérieur de la maison de Navarre ; sacré évêque de Cahors en juin 1679. Nommé à Châlons-sur-Marne par le Roi le 22 juin 1680, il accepta, par ordre du Pape Innocent XI ; reçu au Parlement de Paris en qualité de pair de France le 6 mai 1681 ; député à l'Assemblée générale du clergé en 1682 ; transféré à l'arche-

(1) *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. IV, pages 782 et suivantes.

vêché de Paris en août 1695 et devenu par suite duc de Saint-Cloud ; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, cardinal du titre de Sainte-Marie sur la Minerve, à la nomination du Roi le 22 janvier 1700 ; élu proviseur de la Sorbonne le 17 mars 1710 ; mort le 4 mai 1729.

On s'accorde en général à le considérer comme un caractère faible, indécis, et la conduite qu'on lui prête dans les affaires religieuses de son temps semble justifier cette opinion (1). Ce n'est pas ici le lieu d'en faire le récit, il suffira de rappeler son rôle dans le quiétisme et le jansénisme, son attitude variable vis-à-vis de Port-Royal, ses longues tergiversations au sujet de la bulle *Unigenitus*, qu'il ne se décide à accepter par une signature qu'en 1728.



Il semble que l'indécision habituellement reprochée au cardinal de Noailles se soit manifestée au sujet de Montaret. A un certain moment, et sans doute peu après l'incendie qui atteignit la basse-cour du château (2), le cardinal de Noailles songea à faire exécuter des travaux à Montaret. Il s'adressa dans ce but à Robert de Cotte, premier architecte du Roi, et ce dernier, dont les papiers sont encore conservés à la Bibliothèque Nationale (3), dressa à cette occasion : 1° un plan du château et seigneurie de Montaret en Bourbonnois, appartenant à M. de Noailles, et une élévation dudit château. Ces pièces sont co-

(1) Voir, en sens contraire, dans le dictionnaire de Moréri, un article très élogieux sur le cardinal de Noailles.

(2) Un renseignement verbal fourni par M. Odile de Bonand m'indique que l'incendie des bâtiments de la basse-cour de Montaret se produisit 20 ans avant l'acquisition par M. Teissier, qui, comme on le verra plus loin, est du 8 juin 1717. L'incendie aurait donc eu lieu en 1697.

(3) Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, H*d* 135*a*. M. Claudon, conservateur des Archives départementales de la Côte-d'Or, a aimablement

tées 523 et 524. Elles se trouvent reproduites pages 296 et 298, grâce à un calque minutieusement pris par M. l'abbé Clément sur les originaux, et ces précieuses reproductions ressuscitent pour ainsi dire le Montaret du XVII[e] siècle.

Le plan et l'élévation dus à Robert de Cotte sont accompagnés des pièces suivantes (1) :

381. Déclaration de la terre de Montaret, près Moulins en Bourbonnois, appartenant à M. de Noailles, le 25 novembre 1704 (II 525) (2).

Cette déclaration contient la description de la terre et de ses dépendances, l'énumération de ses revenus et des privilèges qui y sont attachés.

382. Procès-verbal de visite du domaine de Chistain (?) (3) et autres (II) (525). Description, état actuel, revenus, réparations et améliorations à exécuter.

Tout resta en projet ; le cardinal de Noailles semble se désintéresser petit à petit de sa terre de Montaret. C'est seulement en 1717 qu'il en donne le dénombrement en la châtellenie de Souvigny, en même temps qu'à Chantelle il accomplit la même formalité pour le Châtelard lui venant d'Anne de Noailles, abbé de La Valette, qui lui-même en avait fait aveu en 1685 (4). Puis, se lassant de plus en plus de cette lointaine possession, par actes passés devant Huret et Lacour,

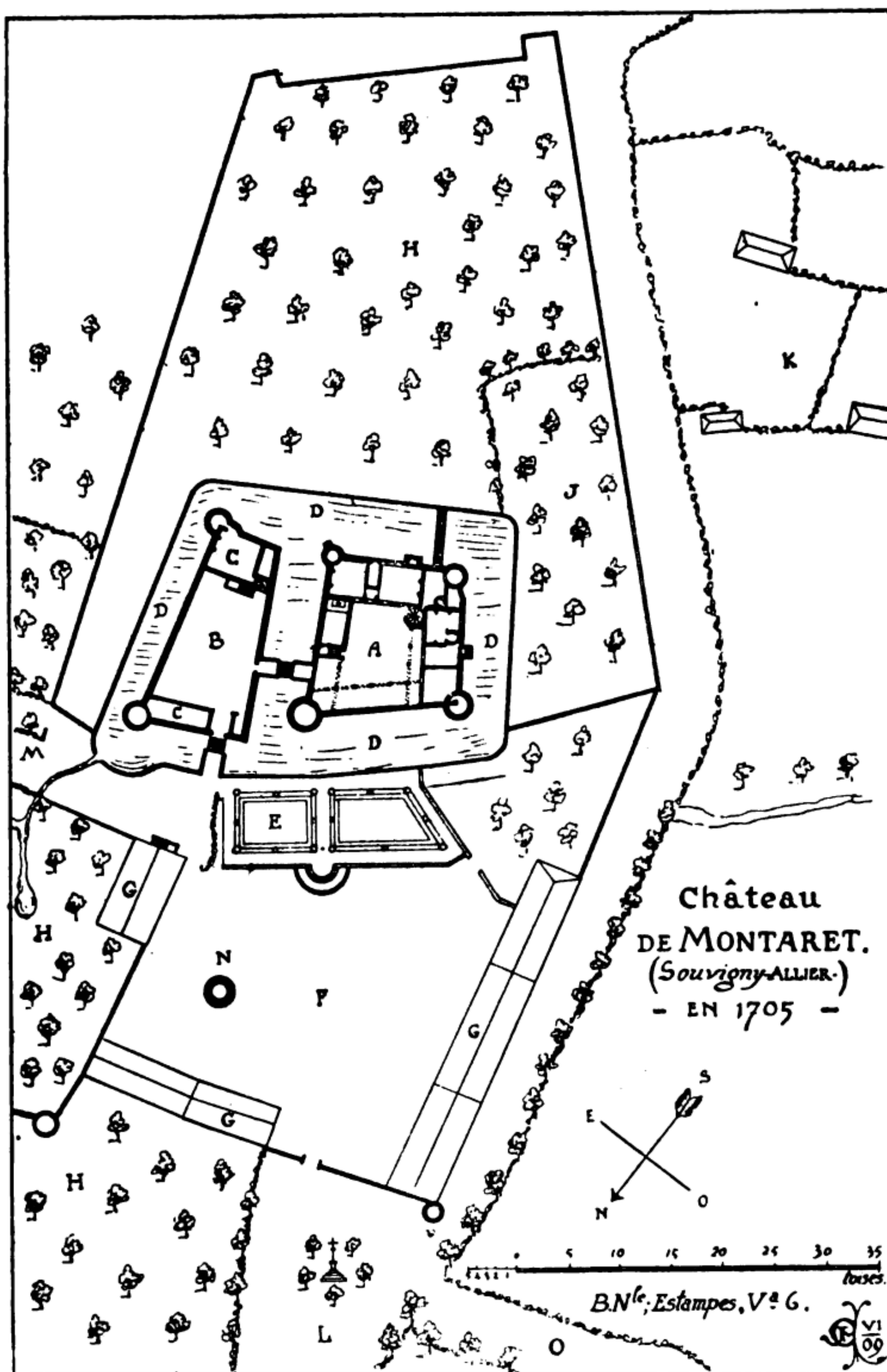
signalé à notre Société que les papiers de Robert de Cotte ont fait l'objet d'une publication sous ce titre : *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du Roi 1655-1735 et de Jules-Robert de Cotte 1683-1767, conservés à la Bibliothèque Nationale,* publié à Paris par Pierre Marcel. H. Champion, 1906. — M. Claudon a bien voulu copier pour nous la partie de cet inventaire qui concerne Montaret. Ce fragment est à la page 105 de l'ouvrage édité par H. Champion.

(1) Je n'ai malheureusement pas pu consulter ces pièces.

(2) Le chiffre romain II désigne le second des portefeuilles de Robert de Cotte. Le chiffre arabe 525 donne une des cotes à l'encre rouge que portait le papier de R. de Cotte et qui correspond à la cote du registre inscrit (Ye 36), conservé au cabinet des Estampes (note de M. Claudon).

(3) Il n'y a pas sur Montaret de domaine de Chistain, je pense que cette mauvaise lecture doit se traduire par Courtais, nom d'un domaine relevant de la seigneurie.

(4) *Noms féodaux*, *verbo* : Noailles. Les *Noms féodaux* écrivent Anne de Noailles, *abbesse.* Il y a là une erreur. Il s'agit d'Anne, bâtard de Noailles, chanoine de Saint-Flour, puis nommé *abbé* de La Valette le 16 janvier 1673. Il eut ses bulles le 4 mai suivant et prit possession le 16 du mois de mai 1674. Il mourut à Pinière le 25 septembre 1709. Anne de Noailles était fils naturel de François II, comte de Noailles, qui eut 5 enfants, 3 garçons et 2 filles, d'une demoiselle du Limousin. Après la mort de François de Noailles, cette dernière se fit passer pour sa veuve et voulut faire reconnaître ses enfants comme légitimes. Un procès s'engagea et elle le perdit par arrêt du Parlement de Paris du 20 mars 1666. (Voir P. Anselme.)

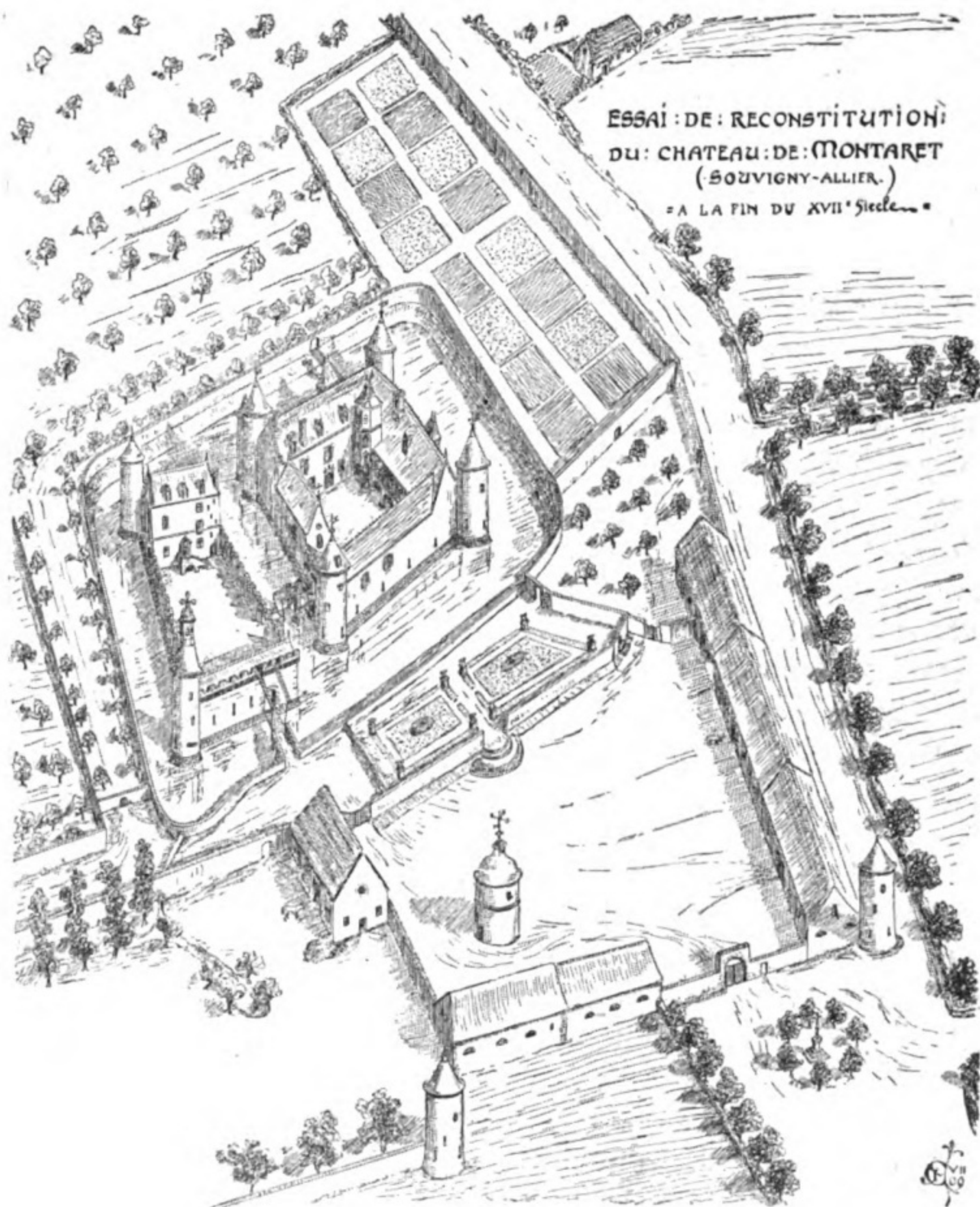


« Plan géométral du château de Montaret et de ses environs levé en 1705, au cardinal de Noailles.

« **A**, chasteau environné de fossés humides ; — **B**, anty cour aussi couronnée de fossés ; — **C**, corps de logis incendiés par le haut ; — **D**, fossé actuellement plein d'eau ; — **E**, jardin en terrasse au devant du fesé (*sic*) ; — **F**, basse-cour des escuries ; — **G**, pressoir, escuries et granges ; — **H**, vergers et fruitiers ; — **J**, champs de blé ; — **K**, domaine ou maisons à plusieurs particuliers ; — **L**, Avenue d'entrée, de 200 toises de longueur ; — **M**, avenue du costé de Moulins ; — **N**, colombier dans la basse-cour ; — **O**, allée longue de 130 toises au bout de laquelle joint un bosquet de bois d'environ quatorse arpents de superficie au-dessous duquel est un estang au précipice et à la queue duquel est une petite chapelle. »

notaires à Paris, le 8 juin 1717, il vend Montaret moyennant le prix de 56.000 livres.

C'est ici le moment, avant de s'engager plus à fond dans le XVIII[e] siècle, de présenter aux lecteurs du *Bulletin*, le très intéressant *essai de reconstitution du château de Montaret à la fin du XVII[e] siècle.* Le voici :



Chacun peut apprécier avec quel talent M. l'abbé Joseph Clément nous présente... *cavalièrement* cette vue du Montaret d'autrefois. S'aidant des plan et élévation de l'architecte de Cotte, de l'inspection to-

pographique des lieux, il est arrivé à faire une vue intéressante et qui réellement parle aux yeux.

Sauf quelques détails qu'on peut critiquer, il est juste de dire que c'est une résurrection véritable. Notre docte Société d'Emulation n'étant pas une Société d'encensement mutuel, mais bien une réunion de braves gens cherchant le vrai en toute loyauté, je n'hésiterai pas à signaler les quelques détails par lesquels pèche — à mon sens — la consciencieuse vue cavalière de notre ami l'abbé Clément Pour cela, il faut se reporter au plan et à l'élévation faits en 1705 par R. de Cotte. On constate tout d'abord que la partie marquée J (champ de blé) sur le plan de Cotte est plantée d'arbres et non en champs dénudés, M. l'abbé Clément sachant, par la légende du plan, que là se trouvaient des champs de blé, a voulu les signaler ainsi au lecteur.

Entre le bâtiment G et les jardins en terrasse, il n'y a pas de porte ou de grille, mais une simple haie. Les jardins en terrasse E ne devaient pas présenter le mur, qui semble un peu haut, dessiné par M. l'abbé Clément, mur qui eût gêné la perspective. Le mur devait être très bas, juste à hauteur d'appui, tout au plus.

M. l'abbé Clément fait passer le déversoir de l'étang sous un mur. D'après le plan de 1705, le mur fermant le verger H s'arrête à la rigole du déversoir des douves et, de l'autre côté de cette rigole, la clôture est continuée par une haie.

Au point marqué M (allée) sur le plan de Cotte, on voit un petit bout de mur et une haie garnie d'arbres, tandis que M. l'abbé Clément dessine comme clôture une muraille formant redan. L'élévation faite par R. de Cotte signale seulement un mur en gradins, mais rectiligne et plus en arrière, comme l'indique le plan.

Le long des douves, au nord-est, M. l'abbé Clément trace une allée d'arbres que le plan de 1705 n'indique pas.

Ce sont là des détails, mais ce qui me paraît le moins exact, c'est le mur dont la vue cavalière couronne la contre-escarpe des fossés.

L'élévation de R. de Cotte, qui justement donne la coupe de la contre-escarpe, montre, à mon avis, que le mur s'arrêtait juste au niveau du glacis de cette contre-escarpe et qu'il n'y avait pas même de mur à hauteur d'appui, comme le pense notre docte confrère.

Du reste, au point de vue militaire, la construction de ce mur eût été une mauvaise idée, puisqu'il eût fourni un abri à l'assaillant qui aurait pu trouver un point d'appui sur le bord même du fossé et prendre à couvert ses dispositions pour un suprême assaut. Les constructeurs du « bel hostel » au xv[e] siècle n'ont pas dû commettre cette

hérésie. Plus tard, on ne voit pas, du reste, pourquoi aurait été élevé ce mur peu esthétique et masquant la vue sur partie des jardins.

En s'appuyant sur l'autorité de l'élévation établie par de Cotte, il faut donc, ce me semble, supprimer ce mur et, par la pensée, corriger en ce sens l'essai de reconstruction de notre érudit collègue.

Ces quelques observations de détail une fois faites, il n'y a plus qu'à répéter que cette vue artistique donne une idée exacte de ce qu'a pu être Montaret au déclin du XVII[e] siècle.

Au surplus, le tournoi est ouvert ; j'ai formulé ma manière de voir avec mes motifs à l'appui et il est loisible à chacun de venir à son tour critiquer le critiqueur.

Le nouvel acquéreur de Montaret s'appelait Antoine Teissier. Il appartenait à une famille provençale dont les armoiries, plusieurs fois reproduites dans l'*Armorial général* de 1696, se blasonnent : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à trois mitres d'or ; aux 2 et 3 d'azur à trois tours d'argent surmontées d'une colombe aussi d'argent portant un rameau de sinople* (1).

Antoine était le fils de Jean Teissier, bourgeois de Toulon en Provence, *alias* de « Boyoney », et intéressé dans les affaires du Roi, qui semble s'être fixé en Bourbonnais, où l'avaient sans doute appelé ses intérêts dans la ferme du tabac, à la suite de son mariage avec Madeleine-Marguerite Guérard, par laquelle lui advint le fief de Chavennes, en la paroisse d'Avermes (2).

Antoine suivit les traces paternelles et fut lui-même intéressé dans les affaires du Roi, autrement dit dans la ferme du tabac. Il joignit à ces occupations lucratives la charge honorifique de gentilhomme de la maison du Roi, grâce à laquelle il fut commensal de Sa Majesté, ayant droit à la qualification d'écuyer et, à titre viager, à tous les privilèges de la noblesse. Antoine avait un frère, Joseph Teissier, bourgeois de Marseille, qu'on trouve par surcroît, en 1712, receveur au bureau du tabac à Brioude, et trois sœurs, une dont la destinée m'est

(1) Le nom de cette famille est indifféremment écrit Teissier, Teissière, Teisserre, etc. Dans l'*Armorial général* de 1696 (Provence), on trouve sous les n[os] 1368, 1514, 1659, 1912, les armes ci-dessus aux noms de Jean-André Teisserre, marchand naviguant ; André Teisserre, capitaine de vaisseau marchand ; Honoré Teisserre, conseiller du Roi, receveur en titre au bureau du domaine et poids de Sa Majesté à Marseille, enfin au nom d'Antoine Teisserre.

(2) Ces divers renseignements sur les Teissier proviennent des registres paroissiaux d'Avermes et de Saint-Pierre-des-Menestreaux ; de notes d'Emile Aubert de La Faige, du commandant Dulac et de M. des Gozis. Pour plus de détails, consulter le tableau généalogique des Teissier, Bonand et Chabot, seigneurs de Montaret.

inconnue, une autre appelée Thérèse, qui ne se maria point, et enfin Marie. Cette dernière épousa en l'église Saint-Pierre-des-Menestreaux à Moulins, le 12 janvier 1706, Pascal Bonand, conseiller du Roi, directeur général du bureau de tabac de Saint-Flour, fils de feu Christophe Bonand, procureur au présidial de Lyon, et de Jeanne Perrat.

A l'époque où Antoine Teissier acquit la seigneurie de Montaret, il était depuis neuf ans marié à damoiselle Marguerite Aubert, fille de Me André Aubert, sieur de Gravière en la paroisse de Vouroux, conseiller du Roi au présidial de Moulins, et de dame Gabrielle de Challemoux (1).

(1) Le mariage Tessier-Aubert eut lieu à Saint-Pierre-des-Menestreaux, le 4 juin 1708.

La famille Aubert, qui est originaire de Chantelle, est venue se fixer par l'une de ses branches à Moulins, à la fin du XVIe siècle. Dans son premier volume des *Fiefs du Bourbonnais*, Emile Aubert de La Faige émet l'opinion que les Aubert de Chantelle étaient de même souche que ceux de Charroux et d'Ussel, ce qui parait aussi très vraisemblable à M. des Gozis. Ce dernier a pu établir la filiation des Aubert originaires de Chantelle depuis noble homme Jean Aubert, sieur de Bord, contrôleur en l'élection de Moulins, marié par contrat du 22 février 1588 à Anne Auprevost, fille d'honorable homme Maître Jean Auprevost, procureur en la châtellenie de Chantelle, et de Gilberte Vallenson (Arch. Allier, B, 732). Ils eurent pour fils Claude Aubert, seigneur de Gravière (Vouroux) et du Prénat (Rongères), lequel épousa Marguerite Billard, fille de noble Gilbert, conseiller du Roi en l'élection de Moulins, et d'Isabelle Roy. Marguerite Billard était alors veuve d'André Semyn, président au présidial de Moulins, qu'elle avait épousé en 1633.

De cette union vinrent au moins deux fils :

1° André Aubert, sieur de Gravière, qui reçut le 21 mai 1677 lettres de provisions de l'office de conseiller du Roi au présidial de Moulins, au lieu et place de M. Vyau de Beauregard (Arch. Allier, B, 847). Il prit séance le 12 février suivant. Après 33 ans d'exercice, il vendit sa charge à Me Jean Perrotin, le 17 mars 1711, et obtint des lettres de vétérance et honorariat le 30 janvier 1712 (*Id.*, B, 849). En 1698, il avait fait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial Général*, bureau de Moulins (I, n° 290), déclarant porter : *d'azur, à une croix de Malte d'argent, accompagnée de trois oiseaux d'or rangés en chef*. En 1685 et 1688, il avait rempli ses devoirs féodaux pour son fief de Gravière et sa veuve, Gabrielle de Challemoux, fit de même en 1717 et 1724. Comme il est dit plus haut, ils furent père et mère de Marguerite Aubert, femme d'Antoine Teissier, seigneur de Montaret.

2° Jean Aubert, conseiller du Roi en l'élection de Moulins, mort avant 1696, marié à sa cousine germaine, Gilberte Billard. En 1698, elle fit enregistrer (généralité de Moulins, bureau de ladite ville, I, n° 363), les armoiries de son défunt mari et, sans doute par erreur, les déclara comme étant seulement : *d'azur à la croix d'or*. Elle vivait encore en 1704 (Arch. Allier, B, 378).

La famille Aubert existe encore. D'après des notes jadis données à M. des

Grâce à l'inventaire de la succession d'Antoine Teissier, seigneur de Montaret, fait par-devant Me Basin, notaire à Moulins, nous avons quelques renseignements sur la terre de Montaret et sur celui qui l'avait possédée après les Noailles. Eu égard à la pénurie des pièces d'archives sur le fief qui nous occupe (1), ce document, dont une expédition m'a été aimablement communiquée par le commandant Dulac, constitue une précieuse source de renseignements. Voici d'abord ceux qui concernent Antoine Teissier.

Nous savons qu'Antoine Teissier était intéressé dans les affaires du Roi, rien donc d'extraordinaire à le voir passer le 4 octobre 1715, avec Jean-Baptiste Langrois de Saint-Quentin, un acte d'association dans la ferme royale. Aux termes de ce contrat, Antoine Teissier devait apporter une somme de 54.666 livres, dont 27.000 versés par deux sous-associés. C'est en raison de la même situation qu'on le voit en règlement de comptes pour la ferme du tabac, notamment avec les bureaux de La Palisse, du Donjon et de Mondragon.

Cet inventaire présente Antoine Teissier comme un homme « bien de chez lui », pour employer l'expression heureuse de nos paysans bourbonnais. Sa femme lui avait apporté quatre domaines situés en la paroisse d'Augy et appelés les Royautés, les Grelots et Masselet ; en plus de la terre de Chavennes, où il mourut le 27 juillet 1720 (2), il avait une maison sise rue de Paris, à Moulins, et la seigneurie de Montaret achetée, comme nous l'avons vu, au cardinal de Noailles.

L'inventaire nous apprend qu'Antoine Teissier avait fait foi et hommage de Montaret le 25 novembre 1717. Outre le château, la seigneurie comprenait : les domaines des Chardons ou des Echardons, de la

Gozis par le colonel Berger de Nomazy, la famille des Aubert, seigneurs de Gravière et autres lieux, était alors représentée par :

1° M. Aubert, magistrat à Riom, marié à Mlle de La Faige, dernière héritière de sa maison, d'où notre regretté confrère Emile Aubert de La Faige, qui obtint de relever le nom de sa mère, conformément aux intentions de cette dernière, et le docteur Théophile Aubert de La Faige, membre de notre Compagnie.

2° Théophile *alias* Toussaint Aubert, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, lequel épousa Marie-Antoinette, dite Laure, de Rochefort, veuve de Jean-Marie-Léon Huet de La Croix, fille de Charles de Rochefort, ancien maire de Riom, et de Hiéronyme-Marie-Justine Gerzat. D'où une fille unique, Marie-Thérèse Aubert, qui épousa à Riom, au mois de novembre 1892, Maurice de Chacaton, fils de Jean-Nicolas-Henry de Chacaton et de Gilberte-Henriette-Marie de Revanger.

(1) Les archives de Montaret ont été, parait-il, brûlées révolutionnairement, mais elles étaient certainement peu importantes, à en juger par l'inventaire fait après le décès d'Antoine Teissier.

(2) Note d'Emile Aubert de La Faige.

Maison-Rouge, des Berlands, des Rollats, de la Pommeray, des Forges et de Courtais. Les terres sont importantes et le cheptel se compose de 30 bœufs, 16 taures ou taureaux, 39 vaches, 400 moutons et 4 chevaux.

Antoine Teissier n'avait pas à Montaret sa résidence principale, mais la description du mobilier du château prouve qu'il y faisait des séjours et y venait dans la belle saison, puisque M[e] Basin y inventoria ses vêtements d'été. L'hiver, Antoine Teissier habitait sa maison de la rue de Paris à Moulins ; il séjournait aussi à Chavennes. A Paris, il avait un appartement qui lui servait lorsqu'il allait s'occuper de ses intérêts dans les fermes royales ou faire son quartier de service à Versailles.

Sa demeure de Moulins apparaît très confortablement meublée, M[e] Basin n'y trouve pas moins de 53 pièces de tapisseries, soit verdures d'Aubusson, soit hautes lisses de Flandre. Il y mentionne aussi une belle pendule de 500 livres, le portrait d'Antoine Teissier, celui de sa femme, celui de M[lle] Teissier l'aînée (sans doute M[me] Bonand). Au jour de son décès, il a 246 livres de vaisselle d'étain et son argenterie est estimée 769 livres. Sa garde-robe est celle d'un honnête homme. vivant noblement, et il a des effets à Montaret, à Moulins, voire à Paris, d'où on fait revenir une malle bien garnie.

Dans son secrétaire, on trouve pour 60.000 lives de billets, dont 52.000 sur la banque royale.

A Montaret, il a chevaux, berline et livrées aux couleurs du Roi.

Enfin, à sa mort, sa veuve représente 7.230 livres en espèces. mises en réserve par le défunt en vue des réparations à faire à sa maison de la rue de Paris, à Moulins.

J'emprunte au même inventaire quelques notes concernant le mobilier ; que cela serait haut prisé aujourd'hui !

Un canapé en noyer tourné, oreilles et matelas en tapisserie, 40 livres. — Quatre pièces de tapisserie à personnages, 100 livres. — Douze aulnes de tapisserie, verdure d'Aubusson, en cinq pièces, 150 livres. — Cinq morceaux de tapisserie de Bergame, 20 livres. — Quatre pièces de tapisserie, verdure d'Aubusson, et un morceau, 350 livres. — Deux fauteuils garnis de points à la turque. — Dix-sept pièces de tapisserie, verdure d'Aubusson, 560 livres. — Douze chaises et un sopha garnis de point à la turque. — Quatre pièces et un morceau, verdure d'Aubusson, 400 livres. - Un tapis d'Aubusson, 12 livres. — Sept pièces de tapisserie de haute lisse des Flandres, 600 livres.

L'argenterie comprend : 3 grands plats, 1 bassin, 2 saladiers,

1 « éguyère », quatre gobelets, 2 soucoupes, 4 flambeaux, 1 « grillet » (1), et clochette, cuillers, écuelles, fourchettes, flambeaux, le tout estimé 769 livres.

Dans la garde-robe et effets personnels du seigneur de Montaret, on relève : quinze chemises de demi-irlande, 90 livres. — Quinze cravates de mousseline double et claire, 45 livres. — Quatre paires de fraisettes (2) (deux garnies en franges et deux unies), 2 livres. — Une chemisette de basin rayé, 3 livres. Cinq paires bas de soie, 12 livres. — Un juste-au-corps et veste de drap gris blanc à boutonnières d'argent, 36 livres. — Un manteau écarlate à boutons et boutonnières de fils d'or, 60 livres. — Cinq chemises de toile d'Irlande, 25 livres. — Trois cravates à franges et 4 manchettes à franges, 6 livres. — Un habit de drap canelle foncée, doublé de panne veloutée verte à fond d'or et culottes avec bas de soie, 120 livres. — Un habit de drap, couleur d'ardoise verte, culottes, pelisse verte fond d'or, bas de soie, 120 livres. — Un habit de camelot canelle claire, veste doublée de taffetas blanc, culottes et bas de soie, 70 livres. — Un habit, veste et culottes de drap noir, bas de soie, 60 livres. — Une robe de chambre de damas, 15 livres. — Quatre paires de souliers de maroquin, 12 livres. — Six chemises fines à manchettes, 90 livres. — Quatre cravates à dentelles, 24 livres. — Six cravates de mousseline, 18 livres. — Six coëffes de bonnet, 5 livres. — Six mouchoirs, 14 livres. — Quatre cravates de deuil, 4 livres. — Une housse de cheval écarlate à galon d'or, faux fourreaux de pistolets et culotte, 500 livres. — Une canne avec son cordon, 4 livres. — Une épée, la garde d'argent doré, le crochet et le bout de même, 60 livres. — Une perruque blonde, 3 livres. — Une montre à boîte d'or avec sa chaîne, 100 livres. — Une bourse de velours, avec 121 jetons d'argent, 129 livres. — Trois tabatières d'argent, un cachet à étui, une poignée de canne, la garniture d'une tabatière, le tout d'argent, 90 livres. — Vieux galons et boutons d'argent, 12 livres. — Une chaîne d'or et boutons de manches en or, 110 livres. — Un écu d'or, 20 livres. — Un habit d'étamine de soie pour la campagne, 20 livres. — Quarante livres de poudre à poudrer, un soufflet et deux plumets pour ôter la poudre, etc.

Parmi les renseignements agricoles, je citerai : Le blé est estimé 15 sols le boisseau. — La laine grasse, 8 sols la livre. — Le seigle, 10 sols le boisseau. — Le vin rouge, 35 livres le tonneau. — Le vin blanc, 20 livres le tonneau. — Deux paires de bœufs, 360 livres. — Les

(1) Grelot.

(2) Sortes de collerettes ou tours de cou.

vaches, 24 livres pièce. — Les moutons, 30 sols par tête. — L'orge, 9 sols le boisseau. — Une jument et son poulain, 20 livres. — Les génisses, 15 livres par tête (1).

Ce volumineux inventaire, commencé le 29 juillet 1720 et continué les jours suivants, à Chavenne d'abord, puis dans la maison de la rue de Paris et enfin à Montaret, donna une prisée totale de 38.096 livres, soit environ 190.000 francs de notre monnaie. Il fut fait « aux « réquisitions de dame Margueritte Aubert, veuve dudit deffunt sieur « Teissier, tutrice de leurs enfants et en présence de Claude Bardon, « sieur de Chemilly, curateur desdits mineurs, et encore de Mr Joseph « Teissier, bourgeois de la ville de Marseille, tuteur des enfants mi« neurs de deffunt Mr Pascal Bonand et de dame Marie Teissier ».

Marguerite Aubert survécut longtemps à son mari ; elle fut inhumée le 6 avril 1759 dans le tombeau de la chapelle Sainte-Reine, en l'église des Carmes de Moulins. Elle avait fait son testament le 18 septembre 1753, instituant M. Beraud son exécuteur testamentaire. Elle léguait 65 livres à diverses personnes de Moulins; 50 livres à Marguerite Laroche ; 308 livres aux Carmélites de Moulins pour un annuel ; une pension viagère de 100 livres à chacune de ses deux filles religieuses, pension qui devait être servie par son autre fille, Mme Berger du Jaunet. Enfin, elle légua aussi 50 livres à l'œuvre de la Roüe, somme dont quittance fut donnée par Mme Durye, trésorière des Dames de la Roüe.

Antoine Teissier ayant laissé postérité, il semblerait naturel que la terre de Montaret fût passée à l'un de ses enfants, notamment à Mme Berger du Jaunet, la seule qui ait eu des descendants, il n'en fut rien et cette seigneurie vint aux mains des mineurs Bonand, neveux du défunt. Faute de pièces d'archives probantes, voici comment je m'explique la chose :

Les mineurs Bonand avaient certainement des droits sur les biens de leur oncle, Antoine Tessier de Montaret, puisqu'ils comparaissent à l'inventaire de sa succession. Ces droits provenaient sans doute de fonds engagés dans les fermes par leur oncle, à leur profit, et sûrement de ce fait que le défunt ayant été leur tuteur et étant mort sans avoir pu rendre ses comptes de tutelle, lesdits mineurs avaient des reprises à exercer. C'est sans doute pour les faire rentrer dans leur dû que la terre de Montaret leur fut abandonnée. Dès 1731, ils en étaient propriétaires indivis et, d'après les *Noms féodaux*, cette terre

(1) Pour avoir une idée approximative de la valeur, en monnaie de nos jours, il faut, je crois, compter que chaque livre vaut 5 francs de notre monnaie.

leur serait venue par suite d'une disposition testamentaire de leur tante Teissier, puisqu'on y lit qu'en 1731 « Joseph et Antoine Bonand » firent foi et hommage en la châtellenie de Souvigny pour le fief et seigneurie de Montaret, à eux advenu « par succession de Marguerite Aubert, leur tante, veuve d'Antoine Teissier ». Cette phrase limpide ne laisse pas de présenter quelqu'obscurité si l'on songe que Marguerite Aubert ne mourut qu'en 1759. Je n'ai malheureusement pas pu vérifier sur l'original de l'acte conservé dans la série P des Archives nationales (1).

Il convient de rappeler ici que Marie Teissier, sœur d'Antoine, avait épousé à Saint-Pierre-des-Menestreaux de Moulins, Pascal Bonand, d'une famille qui paraît originaire du Lyonnais. En tous cas, le nom y était représenté (2) et Christophe Bonand, père de Pascal, avait occupé, à Lyon même, une charge de procureur près le présidial de cette ville.

Restée veuve de bonne heure, Marie Teissier était morte elle-même à Montluçon le 24 octobre 1712, laissant quatre petits enfants : Antoine-Garot ou Gavot, Joseph, Madeleine et Eléonore. Il fallut donc pourvoir d'un tuteur les malheureux orphelins et, le 24 octobre 1712, cette charge échut à Joseph Teissier, leur oncle maternel, en vertu d'un acte passé en la ville de Montluçon. Par surcroît, suivant acte passé en la même ville, le 30 janvier 1713, on leur donna pour curateur M[e] Michel Charbonnier et, le même jour, inventaire fut fait des effets leur appartenant, effets qui furent vendus à leur profit le 10 avril suivant. Joseph Teissier, empêché sans doute de gérer convenablement les intérêts de ses neveux Bonand, fut remplacé dans ses fonctions de tuteur par son frère Antoine, en vertu d'un jugement du 18 mai 1713,

(1) Les erreurs étant fréquentes dans les *Noms féodaux*, je ne serais pas surpris qu'il y en eût une ici et que, par exemple, il ne faille lire cession au lieu de succession.

(2) Voir Inventaire des Arch. du Rhône, E, 185, 1668-1738, titres de la famille Bonand. La famille Bonand ou de Bonand, qui possède encore Montaret, porte pour armes : *de sinople, à trois têtes de cerf d'argent, posées de profil.*

Une autre famille du nom de Bonant, connue au XIV[e] siècle comme ayant eu la seigneurie de Boucé en Bourbonnais, portait : *de... à trois coquilles de...* (Voir l'*Armorial du Bourbonnais*, par le comte DE SOULTRAIT.)

Dans son *Armorial général du Forez* (Lyon, Brun, 1874), L. Pierre Gras signale une famille Bonand, connue au lieu dit Le Sardon (Rive-de-Gier), au XVIII[e] siècle. D'après un cachet de 1714, ses armoiries étaient : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois palmes d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or.* Cette famille paraît tout à fait distincte des Bonand de Montaret et encore plus des Bonant, seigneurs de Boucé.

rendu par la sénéchaussée de Bourbonnais. Cette nomination explique que, dans l'inventaire fait après le décès du seigneur de Montaret, on trouve l'énoncé de pas mal de pièces concernant les mineurs Bonand. Outre celles dont je viens de parler, on rencontre encore, par exemple :

Un état de compte, rendu sous-seing privé, par le sieur Joseph Teissier à son frère Antoine et d'eux signé le 16 juin 1713 et un acte du même jour portant décharge de tutelle en faveur du même Joseph Teissier, ledit acte passé devant Gravier, notaire.

Une expédition sur parchemin du contrat de mariage de M[e] Pascal Bonand, avec damoiselle Marie Teissier, reçu Basin, le 11 janvier 1706.

Le contrat et expédition en parchemin, reçu Cantat, notaire, le 6 février 1709, de l'acquisition faite de la maison rue de Paris sur les sieurs Tourreau et de Champfeu, par le sieur Guérard, et advenue aux mineurs Bonand, ses petits-enfants. Plus, la quittance des sieurs Pison et Renaud, fermiers généraux du duché de Bourbonnais, donnée le 14 janvier 1710 pour les droits de lods et vente dus à raison de cette acquisition. Plus encore, divers titres concernant cette maison et plusieurs quittances des cens et rentes dus sur ladite maison.

Relativement à la même maison, on trouva, dans les papiers du défunt seigneur de Montaret, diverses quittances des réparations qui y avaient été faites. D'autres quittances concernaient des chirurgiens et apothicaires qui avaient donné des soins aux mineurs Bonand.

A signaler encore une liasse de pièces, au nombre de 14, qui sont des sous-seings portant compte fait entre le défunt sieur Bonand, les sieurs Bonand Duval, Faure, Voisin, Martin, Caternot, Barbier et Dormesson, et deux extraits baptistaires ; l'expédition en papier de l'acte de partage reçu Gravier, notaire, le 9 avril 1713, des biens du défunt sieur Guérard, passé entre Joseph et Antoine Teissier.

Les mineurs Bonand devinrent donc seigneurs indivis de Montaret ; puis, par la suite, en vertu d'arrangements dont la teneur m'est inconnue, le fief échut en entier à l'un d'entre eux, sans doute l'aîné, que l'on trouve ainsi désigné : « Messire Antoine-Garot Bonand, « écuyer, seigneur de Montaret, contrôleur des guerres à la suite de « la première compagnie des mousquetaires du Roi ». Il épousa en l'église Saint-Jean de Moulins, le 1[er] septembre 1733, damoiselle Marie-Jeanne Bourdin, fille d'Antoine Bourdin, procureur du Roi en la châtellenie de Moulins, et de défunte dame Gabrielle Dupuis.

Antoine-Garot Bonand trépassa avant 1765, laissant sa veuve avec plusieurs enfants. Montaret resta indivis entre eux jusqu'au 27 janvier 1784, date à laquelle un partage eut lieu entre les survivants.

Voici l'intitulé de cet acte (1):

« Par devant les conseillers du Roy notaires à Moulins soussignés : ont « comparu Mre Julien Bonand, capitaine commandant au régiment de Savoye « infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis d'une « part (2) ; Jean-Baptiste Bonand de Courtais, officier d'infanterie d'autre « part ; et Mr Me Gilbert-Bon Chabot, conseiller du Roy en la sénéchaussée « de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, à son authorité dame Cathe- « rine Bonand, son épouse, d'autre part ; toutes les dites parties demeu- « rantes en cette ville de Moulins, paroisse Saint-Pierre d'Yzeure, ont dit « qu'elles sont toutes issues du mariage de feu Mre Antoine-Garaud Bonand, « écuyer, seigneur de Montaret, contrôleur des guerres à la suite de la pre- « mière compagnie des mousquetaires de la garde du Roy, et de dame « Marie Jeanne Bourdin, leurs père et mère communs, qu'au moyen du décès « d'aucuns de leurs frère et sœurs arrivé dans l'intervalle de la mort dudit « sieur Bonand de Montaret, leur père, à celle de la dame Bourdin, leur mère, « ils sont les seuls à se dire et à se porter héritiers dudit sieur Bonand de « Montaret et de ladite dame Bourdin ; que connaissant les inconvénients « d'une jouissance commune et indivise des biens dépendants desdites deux « successions, pour les faire cesser, ils ont arrêté d'en faire le partage entre « eux aux charges, clauses et conditions arrêtées entre eux... »

Après avoir énuméré tous les biens provenant de la succession de leurs père et mère, ils en firent trois lots et, au lieu de les tirer au sort, ils se les attribuèrent selon leurs convenances réciproques.

Le premier lot, destiné à Jean-Baptiste Bonand de Courtais, était composé :

« 1° Du château de Montaret, des droits honorifiques et de justice qui en « dépendent, ensemble des terres, jardins et verger annexés audit château « de Montaret. Plus du terrier dépendant de ladite terre de Montaret. Plus « du domaine des Echardons. Plus celui de la Maison-Rouge. Plus celui des « Brelands. Demeurent comprises dans l'attribution desdits trois domaines, « les rouches qui en dépendent, ainsi que lesdites rouches, se limitent « et comportent et qu'en jouissent les colons actuels desdits trois domaines. « Plus demeurent comprises dans ledit lot, trois locateries, celle des Pages « et les deux acquises par le feu sieur Bonand de Montaret, frère aîné des « parties (3), lesquelles locateries sont autour du château. Plus feront partie

(1) Une expédition de cet acte m'a été aimablement communiquée par notre confrère en Emulation M. René Chabot.

(2) Messire Julien Bonand ou Bonand de Montaret était alors veuf de Françoise-Joséphine Picard et remarié à Marie-Pierre Charbon, des seigneurs de Valtange, en la paroisse de Noyant.

(3) Joseph Bonand de Montaret, lieutenant-général de la sénéchaussée de Bourbonnais, commise de Souvigny, mort sans enfants de son mariage avec Marie Martinet.

« dudit premier lot les deux prés de la réserve connus sous le nom de Grand « Pré et de Pré des Pages, la garenne, les étangs des Fossés et Bergerat, le « droit de panage (1) et paccage dans la forêt de Moladier pour dix porcs et « dix bêtes aumailles (2), faisant moitié du droit de panage et paccage pour « porcs et vingt bêtes aumailles dans ladite forêt de Moladier, annexé à « ladite terre de Montaret. Plus fera partie dudit premier lot la redevance « dûe par les potiers de Coulandon (3), ensemble la pêche dans l'ousine du « moulin de Garanjoux (4) et dans l'étendue de la rivière de Queune, où « ledit droit de pêche ne se trouvera pas attribué au second lot. Finalement, « dans ledit premier lot est compris la rente de cent cinquante livres, au « principal de trois mille livres dûe par les héritiers de M. Rollat de Pui- « guillon. »

Comme possesseur du premier lot, M. Bonand de Courtais demeura chargé d'acquitter toutes les fondations pouvant charger la totalité de Montaret.

Parmi les droits seigneuriaux figuraient le droit de sépulture dans la chapelle jadis fondée dans l'église du prieuré de Souvigny par les d'Entraigues (5), des droits d'usage dans la forêt de Moladier, jadis concédés aux Marconnay, seigneurs de Montaret.

Par suite de fondations faites aux Cordeliers de Champaigue, ces religieux devaient venir dire un certain nombre de messes dans la chapelle du château de Montaret. Il y eut, paraît-il, d'assez vives contestations entre les moines qui accomplissaient mal leurs obligations et les seigneurs qui refusèrent d'acquitter les fondations. Finalement, au XVIII[e] siècle une transaction intervint et un Père cordelier fut logé au château et chargé d'y remplir l'office de chapelain (6).

A dater du partage du 27 janvier 1784, Jean-Baptiste Bonand prit parfois le nom de Bonand de Montaret, que son frère aîné Joseph, châtelain et lieutenant général de la châtellenie de Souvigny, avait porté jusqu'à sa mort. Toutefois, il continua le plus souvent à être

(1) Droit de panage est le droit de faire pâturer des porcs dans une forêt.

(2) Bêtes aumailles signifie bêtes à cornes.

(3) Un autre passage de l'acte les qualifie « potiers en terre noire ». Ils étaient installés non loin de La Pommeraye, aux lieux dits la Grande et la Petite Poterie. La carrière est dite ailleurs « attenante aux dépendances du domaine de La Pommeraye ».

(4) Ce moulin, situé sur la Queune, existe encore. — « Ousine » est mis là pour usine, mot dont le sens primitif exact est : mécanisme mû par l'eau.

(5) Cette chapelle est celle où se trouvent actuellement les fonts baptismaux.

(6) Renseignements oraux fournis par M. Odile de Bonand. Les relations furent souvent assez tendues, paraît-il, entre les seigneurs de Montaret, d'une part, les cordeliers et les bénédictins de Souvigny, de l'autre, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles.

désigné sous le nom de Bonand de Courtais, qu'il avait porté jusque-là, bien que cette terre soit sortie de ses mains. Elle fit en effet partie, avec La Pommeraye, du lot de Julien Bonand.

Le second lot, attribué d'un commun accord à M. Julien Bonand de Montaret, était composé :

« 1° Du domaine de La Pomeraye, avec les rouches qui en dépendent, con-« formément à la jouissance que les colons en expliquent actuellement, de « la partie de la dixme sur la paroisse de Coulandon, de la carrière actuelle-« ment exploitée par des Combes à titre de ferme (1). Plus, du domaine des « Courtois, de celui des Forges et de la locaterie des Rollats, comprises dans « l'attribution, les rouches qui dépendent dudit domaine si aucunes il y a. « Plus des prés de réserve appelés les prés de l'Etang, plus de l'étang des « Dious et de celui des Forges. Plus du droit de panage et paccage pour dix « cochons et dix bêtes aumailles dans la forêt de Moladier qui reste à attri-« buer après l'attribution du droit de panage et paccage pour même nombre « de cochons et de bêtes aumailles qui a été fait au premier lot. Plus le droit « de pêche dans la rivière de Queune, dans l'étendue seulement du domaine « de la Pomeraye et ce pour la ditte étendue exclusivement au premier lot. « Plus de la maison sise rüe de la Corroyrie, du jardin vis à vis, et de la « remise près le pont des Carmes (2), dans laquelle maison la mère commune « est décédée et où les sieur et dame Chabot font actuellement leur demeure, « le petit jardin chargé d'une rente annuelle de douze livres qui sera acquittée « par celui auquel écherra le dit jardin. Et finalement font partie dudit « second lot les maisons situées rüe des Boucheries de cette ville dont les « héritiers du feu sieur Péturet (?) jouissent à titre de ferme (3). »

Le troisième lot constitua la part de Madame Chabot et, du consentement de tous les co-partageants, avait été composé :

« 1° De la terre du Plaix (4), circonstances et dépendances de la dite terre « ainsi que le tout se limite et se comporte, que l'acquisition en a été faite « par la dame Bourdin mère commune, par contrat du trente décembre

(1) C'est la carrière située près des dépendances de La Pommeraye.

(2) Cette maison était située près de la rue d'Allier à peu près en face de l'immeuble occupé par la Société Générale. (Renseignements obligeamment fournis par M. René Chabot.) On sait que la rue Corroierie est aujourd'hui la rue de Denain. Le pont des Carmes, situé non loin du couvent de ces religieux, traversait le rif Bréchimbaut. La remise bâtie près de ce pont était donc tout à fait distincte des maisons de la rue Corroierie.

(3) Par suite de conventions accessoires au partage, les domaines ci-dessus désignés devenaient pour toujours exempts des corvées de justice et autres redevances dues jusque là au principal manoir de la terre de Montaret.

(4) Dans une autre partie de l'acte on voit que « la terre, fief et seigneurie du Plaix, située dans les paroisses d'Ygrande et de Theneuille » avait été acquis « par feüe Marie-Jeanne Bourdin veuve Montaret », de « Messire Pierre-Gilbert de Combeville, de la ville de Lyon, par contrat reçu

« mil sept cent soixante seize et que le nommé Faulconnier en jouit actuelle-
« ment à titre de ferme. Plus du domaine situé au village de Saint Mamer
« paroisse de Saint-Bonnet-le-Désert (1). Et finalement de la maison neüve
« rue de la Corroyerie (2), de l'écurie vis à vis la ditte maison, qui en dépend,
« ainsi que de ladítte maison est actuellement occupée à titre de loyer, par
« M. Vialet capitaine de Dragôns au régiment de Noailles. »

Suivent un certain nombre de clauses accessoires relatives à l'entrée en jouissance et la déclaration que les co-partageants ne sont pas encore décidés à donner à cet acte la forme authentique, ce qui fait qu'au lieu des noms des notaires annoncés au début, on ne trouve au bas de l'acte que la signature de chacun des ayants-droit précédée des sacramentels « Bon pour partage ». Les parties signent ainsi : *Julien Bonand. — Jean-Baptiste Bonand de Courtais. — Chabot. — Bonand Chabot.*

De Jean-Baptiste Bonand de Courtais et de ses rapports avec Montaret je sais en vérité peu de choses (3). Absorbé par ses devoirs militaires il y séjourna peu sans doute.

L'Evêque, notaire à Bourbon, le trente décembre mil-sept-cent-soixante-seize ».

Le manoir du Plaix, appartient actuellement à notre confrère M. Abel Chabot. On y remarque les traces du fossé qui l'entourait. Le logis seigneurial, qui semble dater du xv[e] siècle, présente encore derrière la porte d'entrée, un curieux exemple d'appareil de défense, un assommoir, constitué par une trappe formant plancher. Le plancher de la trappe étant enlevé, l'assaillant qui avait forcé l'huis, se trouvait précipité dans une cave. Ce manoir, tombé au rang de maison de colon, mériterait une étude archéologique. Du fief du Plaix dépendait une petite chapelle, sise près le bourg d'Ygrande et qui existe encore.

(1) Ce domaine constituait un petit fief dont le nom est parfois écrit aussi : Saint Mamet.

(2) Cette maison était située à côté de celle dont il est question dans le second lot.

(3) On voit par les Arch. de l'Allier, Q travée 64, Cases 1-4, n° 152, à l'occasion de la vente de ses biens mobiliers, le 29 avril 1793, qu'il habitait à Moulins, rue de la Monnaie, au moment de son émigration.— Aux Arch. de l'Allier, dans B 784, cote 4, on trouve l'insinuation d'une clause de donation portée au contrat de mariage passé le 9 janvier 1769 devant Saudois, notaire à Moulins, entre Jean-Baptiste Bonnand, fils de deffunt Bonnand et de Mme Dallet (??) d'une part, avec Margueritte d'Espinette, fille de déffunt Blaise d'Espinette et de Marguerite Godard, servante domestique dudit Moulins. La donation est faite au futur par Marguerite Despinette. L'acte est signé, dit l'insinuation, par « Bonnand, Martin Petit, Vilhardin du Bouchet et autres, et Saudois notaire, avec paraphe ». Quant à la future, elle déclare ne savoir signer. Il est à peine besoin de faire remarquer que cet acte ne saurait en aucune façon concerner Jean-Baptiste Bonand de Courtais, d'autant plus que, si l'on se reporte aux registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestraux on voit, par la signature même de l'intéressé, qu'il s'appe-

Après avoir servi aux Mousquetaires de la garde du Roi (1), on le trouve dès 1782, d'après divers actes de catholicité auxquels il comparait, lieutenant d'infanterie au régiment de Moulins et il est encore ainsi qualifié en 1791 au moment de son émigration. La frontière passée, il courut servir à l'armée des Princes et y mérita la croix de Saint-Louis et les certificats les plus élogieux. On les trouvera reproduits dans leur ordre chronologique, tels qu'ils m'ont été aimablement communiqués en original par Monsieur Odile de Bonand, qui les conserve précieusement dans ses archives familiales. Voici le premier en date de ces documents.

« Nous, Louis Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Prince du sang, « pair et Grand Maître de France, Colonel-Général de l'Infanterie « française et étrangère, Duc de Guise, etc., etc. Commandant en chef, « par les ordres du Roi, une division de la noblesse et de l'armée « française.

« Certifions qu'en vertu des pouvoirs que nous lui en avions donné, d'a- « près les ordres du Roi, M. le Cte de Mellet, maréchal des camps et armées « du Roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis et colonel du pre- « mier Régiment de la Cavalerie Noble, a conféré à Rothembourg le premier « mars mil sept cent quatre vingt seize l'ordre militaire de Saint-Louis, et « reçu chevalier en icelui M. Jean-Baptiste de Bonand, Lieutenant d'infante- « rie. actuellement attaché à la compagnie de cavalerie noble composée des « officiers réformés.

« *En foi de quoi Nous lui avons fait expédier le présent Certificat signé de* « *Notre main, contresigné par le Secrétaire de Nos commandements, et auquel* « *Nous avons fait apposer le Sceau de Nos armes.*

« *Fait à Notre Quartier-général de* Uberlingen *le* 18 septembre 1797.

Signé : Louis Joseph de Bourbon.

« *Par S. A. S. Monseigneur*

« Drouin. »

Quelques jours plus tard, et sans doute sur sa demande, Jean-Baptiste de Bonand de Courtais recevait du même Prince, en date à Uberlingen du 1er octobre 1798, le certificat suivant :

« Nous, Louis Joseph de Bourbon, etc...

« Certifions que M. Jean-Baptiste de Bonand, Gentilhomme français de la « Province du Bourbonnais, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, « Lieutenant de Grenadiers en France, a fait la campagne de 1792 à l'armée

lait Jean-Baptiste Bonnaud et non Bonnand ou Bonand (Arch. de Moulins, Reg. 485, année 1765, p. 10). Le scribe chargé de l'insinuation a commis un *lapsus calami*, reproduit naturellement dans l'inventaire.

(1) Renseignement fourni par la famille de Bonand à M. Marc Dénier. Dans les documents que j'ai pu consulter il n'est jamais fait allusion au passage de Jean-Baptiste Bonand de Courtais dans les mousquetaires.

« des Princes frères du Roi Louis XVI dans la compagnie composée des « officiers de Colonel-Général Dragons, qu'il nous a joint le 18 juillet 1793 et « a servi, sous nos ordres, sans aucune interruption depuis ce temps jusqu'à « ce jour dans la cavalerie noble, qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui « ont eu lieu pendant ces campagnes et où la cavalerie a été emploïée, et « qu'il s'est conduit avec honneur, étant du meilleur exemple et se distin- « guant dans toutes les occasions par son courage et par son zèle pour le « service du Roi.

« *En foi de quoi*, etc... »

Pendant qu'il guerroyait ainsi, comme bien on pense il tombait sous le coup des lois révolutionnaires, si dures pour les émigrés. Ses biens furent saisis, mis sous séquestre et les opérations préliminaires d'une vente nationale ne tardèrent pas à être effectuées.

Le 1[er] juillet 1793 Jean-Baptiste-Louis Reigner demeurant en la paroisse de Coulandon, commissaire nommé par les citoyens administrateurs du District de Moulins, se rendit à la maison commune et là, les officiers municipaux réunis ayant nommé pour commissaires les citoyens Nivelon et Clément, Reigner et ses deux acolytes se transportèrent à Montaret situé alors sur la commune de Coulandon. Après avoir visité la terre de Montaret et ses dépendances, ils en formèrent 6 lots.

Le premier comptait la maison de maitre, la réserve comprenant diverses pièces de terre et deux petites locateries dites des Pages, une garenne, l'étang des Fossés et les bois taillis des Creux, de Chardon, des Echardons, d'Anglars et des Vesses.

Le tout était évalué à 40.440 livres.

Les citoyens commissaires décrivent ainsi le château :

« Une maison de maitre flanquée de quatre tours, composée de plusieurs « chambres basses et hauttes, cabinet, chapelle, pettite coure (*sic*) dans « laquelle il y a une tour et au haut de laquelle est une cloche, le tout « entouré d'un large fossé, arrière coure dans laquelle il y a un colombier de « pied en forme de tour, deux vastes granges, plusieurs écuries, pressoir sur « lequel règne un grenier, le tout clos d'un mur très élevé et dans lequel il « y a trois portails, jardin garni d'arbres, espalliers, verger, chenevière, « paturail, ledit jardin clos de mure tout le long de la rue et dans lequel « mure il y a une petite porte en fer, le tout contenant environ trente « boisselées (1). »

Le deuxième lot était constitué par le domaine de la Maison Rouge, estimé 25.340 livres.

(1) D'après cette description on voit que la basse-cour était totalement ruinée puisqu'il n'en est même pas fait mention. Il n'en restait plus guère qu'une tour jetée à bas par le père de M. Odile de Bonand.

Troisième lot : Le domaine des Echardons, estimé 25.335 livres.
Quatrième lot : Le domaine des Brelans, estimé 23.600 livres.
Cinquième lot : La locaterie des Echardons, estimée 1.700 livres.
Sixième lot : Terres situées près de Bresnay et autre Bresnay et les Carons, estimées 1.230 livres (1).

Je n'aborderai pas ici la question de vente nationale des biens de M. de Bonand de Courtais. Ce point a été traité par M. Marc Dénier, d'après les documents des archives départementales, il est donc inutile d'y revenir (2).

Au cours de ses pérégrinations, le cavalier noble de l'armée de Condé se trouva dans l'occasion de voir plus d'une fois la mort de près, aussi eut-il soin de prendre ses dispositions testamentaires, que le malheur des temps et les spoliations jacobines réduisaient presque d'ailleurs à la valeur d'une simple clause de style. D'après une mention puisée dans les papiers de Me Ossavy, M. Bonand de Courtais aurait fait un testament en date, à Constance, du 6 mars 1798. En tous cas, un peu plus tard, arrivant malade, probablement épuisé de privations, à Rann, en Basse-Styrie, il y dictait ses dernières volontés en la manière qui s'en suit :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ne sachant quand Dieu « voudra me rappeler à Lui et désirant disposer de tout ce qui peut m'appartenir j'ai souscrit les dispositions suivantes ne pouvant les écrire moi-« même j'ai employé une main étrangère. Qu'on y ait la même foi que si je « les avais écrites moi-même.

« Je prie instamment M. le comte de Saint-Georges aumônier de l'Etat-« major du régiment de vouloir bien être l'exécuteur testamentaire de mes « présentes dispositions, m'en rapportant absolument à tout ce qu'il jugera « convenable de faire pour les présentes dispositions lui donnant tous pou-« voirs à cet effet. En conséquence, je le prie d'être le dépositaire de tout ce « qui est en ma puissance dans cet instant, comme de faire toutes les démar-« ches nécessaires pour procurer la rentrée de tout ce qui peut m'être dû et « d'en donner quittance, lui donnant à cet effet tout pouvoir et ratifiant « d'avance tout ce qu'il aura jugé nécessaire de faire.

« Je le prie encore instamment de vouloir garder par devers lui tout ce qui « peut m'appartenir jusqu'à ce qu'il puisse le remettre à mon neveu, fils de « mon frère aîné. J'abroge et supprime toutes les dispositions que j'aurais pu « faire jusqu'à ce jour et m'en réfère absolument à ces dernières dispositions. « Je crée et nomme mon neveu, fils de mon frère aîné, mon héritier. Je lui « donne tout mon argent comptant et autre à rentrer ainsi que tout mon mobi-

(1) Arch. Allier, O... 66 ... nand, nos 118, 142, 152, 153.
(2) *L'ancien ca*... GRÉGOIRE, 1907, pages 147, 148, 149, 151, 152, 15...

« lier de quelque nature qu'il puisse être. Je lui donne également tous les fonds « en terres, rentes constituées et autres qui peuvent me rester, ainsi que tout « ce qui peut me rentrer par droit d'hérédité ou de toute autre manière, me « conformant dans la présente disposition à la loi. Je donne la somme de qua- « rante-huit livres pour être disposée et distribuée en messe ou en aumône.

« Fait à Ranne ce neuf mars mil huit cent un.

« Signé : BONAND.

« Je certifie que M. de Bonand jouissait de toute sa raison et de sa libre « volonté en faisant les présentes dispositions.

« A Rann, ce 9 mars 1801.

« Signé : Benoit DE MAME.

« Je certifie, etc.....

« Signé : DE GAVET.

« Je certifie, etc.....

« Signé : DE SAINT-GEORGES, p. — Le comte DE MELLET, m^al^ de camp, co^el^ « du régiment noble d'Angoulême.

« Nous, maréchal de camp et major du régiment noble à cheval d'Angou- « lême certifions les signatures ci-dessus véritables, en foi de quoi nous avons « signé le présent.

« A Rann, le 31 mars 1801.

« Signé : le comte DE RURANGE »

Presque en même temps, le pauvre officier, réduit à la maigre solde toujours tardivement payée des soldats condéens (1), recevait de nouveaux états de services, tout aussi élogieux pour lui que les certificats dont j'ai déjà parlé. Ils lui furent délivrés par ses chefs immédiats.

« NOUS, LOUIS ANTOINE PETIT FILS DE FRANCE DUC D'ANGOULÊME, CHEF « DU RÉGIMENT A CHEVAL DE NOTRE NOM, ETC., ETC.

« Certifions que M. Jean Baptiste de Bonand, de la province du Bourbon- « nois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant en « France, est émigré à la fin de 1791, a fait la campagne de 1792 dans la Bri- « gade de Colonel général cavalerie, celles de 1793 à l'armée de Condé dans « l'escadron de Mellet à la cavalerie noble, 1794 et 1795 à l'escadron de « Royal. Placé maréchal des logis en 1796 et passé au détachement des offi- « ciers réformés de l'armée où il a fait la campagne de 1797. Il a pris un congé « lors du départ pour la Russie et a rejoint l'armée à son retour et passage « à Ratisbonne, au régiment noble à cheval, où il a fait les campagnes de « 1799 et 1800. Il s'est trouvé à toutes les affaires où la cavalerie noble a été « employée, s'est toujours conduit avec zèle, honneur et distinction, et sert « encore actuellement en qualité de maréchal des logis de l'escadron chef de « notre régiment en digne et loyal gentilhomme.

(1) Pour les souffrances endurées par l'armée de Condé, lire l'*Histoire de l'armée de Condé*, par M. DE BITTARD DES PORTES. — *L'armée de Condé, correspondance de son chef*, par M. DE LA BOUTETIÈRE (*Revue hist. nobiliaire et biogr.*, t. XVII, 369).

« En foi de quoi, Nous lui avons fait expédier le présent certificat, que « nous avons signé de Notre main et auquel nous avons fait apposer le « sceau de nos armes.

« Fait à Rann, en Stirie, le 24 février 1801.

Signé : LOUIS ANTOINE.

« NOUS, CHARLES FERDINAND DUC DE BERRY PETIT-FILS DE FRANCE, « GRAND PRIEUR DE L'ORDRE DE S. JEAN DE JÉRUSALEM AU GRAND PRIEURÉ « DE FRANCE, CHEF DU RÉGIMENT NOBLE A CHEVAL DE NOTRE NOM ETC., ETC., « ETC.

« Certifions que M. Jean Baptiste de Bonand de la province de Bourbon- « nois, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, lieutenant au ser- « vice du roi, émigré à la fin de 1791 après avoir fait la campagne de 1792 dans « la brigade de Colonel général cavalerie à l'armée des princes frères du roi, « a joint le corps de Condé en 1793, y a fait dans la cavalerie noble les cam- « pagnes de 1793, 1794 et 1795, a été placé maréchal des logis en 1796, passé au « détachement des officiers réformés de l'armée où il a fait la campagne de « 1797, a pris un congé lors du départ de la Pologne, a rejoint l'armée « de Condé à son retour en Allemagne et y a fait dans notre régiment en « qualité de maréchal des logis les campagnes de 1799, 1800 et 1801, s'est « trouvé à toutes les affaires, s'y est toujours conduit avec honneur et dis- « tinction, n'ayant cessé de mériter notre estime par son zèle et son dé- « vouement l'ayant connu comme un brave gentil homme tant qu'il a été « sous nos ordres et sous ceux du duc d'Angoulême notre frère.

« En foi de quoi, etc...

« Fait à Rann en Styrie ce 6 mars 1801.

« Signé : CHARLES FERDINAND. »

Ces certificats furent peut-être la dernière consolation terrestre du ci-devant seigneur de Montaret. Il ne tarda pas, en effet, à rendre le dernier soupir, comme le prouve l'acte de décès dont suit la teneur :

« Infra scriptus testor in Fide Sacerdotali; quod in civitate Runa inferioris Stiriæ die 10*ma* Martij 1801 mortuus, et 11*ma* ejusdem mensis et anni ritu romano catholico sepultus sit Nobilis Dominus Joannes Baptista Bonand Regii et militaris ordinis Sti Ludovici. Natus Molini in Galia provincia Barbonaci (*sic*). In quorum fidem has propria manu subscriptas et sigilo munitas Litteras testimoniales dedi.

Rune Civitate inferioris Stiriæ. Anno 1801 die 11*ma* Martij.

Signé : PATER ANTONIUS PSSIG,
Civitatis parochus. »

Julien Bonand de Montaret, seigneur de Corgenais et autres lieux, eut un destin encore plus tragique peut-être que celui de son cadet.

Officier dans l'armée royale lui aussi (1), il fut rangé parmi les suspects et fit partie de cette fournée d'innocentes victimes des fureurs ou convoitises jacobines que Delan, Perrotin et autres envoyèrent à la mort. Julien Bonand fit partie des *Trenie-Deux* et périt à Lyon le 11 nivôse an II (31 décembre 1793 (2). C'est de lui qu'était né Gabriel Bonand ou de Bonand, le neveu en faveur de qui devait tester en 1801 le dernier seigneur de Montaret.

Par suite des ventes nationales qui avaient eu lieu, l'héritage de Jean-Baptiste Bonand de Courtais, était en fait des plus minces, mais l'un des héritiers, M. Gabriel de Bonand, alors le seul représentant mâle du nom, pieusement attaché à cette terre de Montaret dont les siens avaient été dépossédés, s'efforça de reconstituer quelques bribes du patrimoine familial (3).

La portion de la terre de Montaret confisquée et vendue au préjudice de M. Bonand de Courtais, comprenait la réserve avec le château, quatre domaines appelés les Brelans, la Maison-Rouge, les Echardons et les Rollats, diverses locateries et des bois, le tout situé sur les communes de Coulandon et de Souvigny. Par acte passé devant Bougarel, notaire à Moulins, le 27 février 1824, M. Gabriel Bonand avait racheté aux acquéreurs nationaux, M. Gilbert Fournier et Mme Claudine Allloncle, sa femme, la propriété dite de Montaret, consistant en une réserve avec château, deux domaines appelés l'un des Courtais, l'autre des « Déforges », deux locateries appelées l'une de

(1) Voici ses états de services à la date du 13 juillet 1779, d'après l'original communiqué par M. Odile de Bonand.

Régiment de	Julien de Bonand de Montaret.	
Savoie-Carignan.	Né, à Moulins, en Bourbonnois le 31 novembre . .	1742
	Enseigne le 30 avril.	1759
	Lieutenant le 15 août.	1761
	Capitaine le 31 janvier.	1774

Certifié véritable par nous, colonel, lieutenant-colonel et major dudit régiment.

A Paramé, le 13 juillet 1779.

Signé : Le comte DE VILLFRANCHE.

Le comte DE TROUSSEBOIS.

YSARN.

DAFRY (?).

(2) Sur les *Trente-Deux* en général et sur Julien Bonand de Montaret en particulier, voir le compte rendu de notre 10e excursion (1908) à l'article d'*Idogne*.

(3) Papiers provenant de l'étude de Me Ossavy, avoué à Moulins, aimablement communiqué par M. Marc Dénier. Ils sont allés depuis enrichir les archives familiales de M. René Chabot.

la Loge, l'autre des Quatre-Vents, tous les héritages dépendant autrefois du domaine des Echardons ; bref, tout ce que les vendeurs possédaient de la ci-devant seigneurie de Montaret. Tous ces immeubles provenaient de M. Julien Bonand de Montaret, père de l'acquéreur, et de M. Jean-Baptiste Bonand de Courtais, son oncle. Des biens rachetés par l'acte précité, les suivants provenaient de M. Bonand de Courtais : 1° le château ; 2° le grand pré de réserve ; 3° le pré des Pages ; 4° partie des Echardons ; 5° le champ des Pages.

Depuis qu'ils avaient chaussé nationalement et révolutionnairement les bottes de M. Bonand de Courtais, M. et Mme Gilbert Fournier avaient pris goût au bien-être ; aussi, désireux de ménager tout ensemble le confort de leur conscience et celui de leurs vieux jours, ils se réservèrent, leur vie durant, la jouissance de tous les biens vendus. En outre, M. Gabriel de Bonand s'engageait à leur payer, et, au survivant des deux, une rente viagère de 1.300 francs en deux termes et par avance. Il devait leur fournir en outre, annuellement, deux cordes de bois (1).

Suivant autre acte passé par devant Me Lemoine, notaire à Moulins, le 11 janvier 1825, M. Gabriel Bonand avait acquis du sieur François Taillandier et de la dame Gilberte Colas, sa femme, un bois taillis appelé d'Agland, situé en la commune de Souvigny, contenant environ 6 hectares, provenant des biens confisqués sur M. Jean-Baptiste Bonand de Courtais. Cette vente faite moyennant la somme de 2.200 francs dont l'acte contient quittance.

Telle était la situation lorsque fut votée la loi réparatrice du 27 avril 1825, communément appelée : loi du miliard des émigrés.

Les héritiers de M. Bonand de Courtais prirent leurs dispositions pour faire valoir leurs droits et tout d'abord passèrent des arrangements entre eux (2).

« Sieur Jean-Baptiste-Mayeul Chabot, propriétaire, demeurant à Moulins, d'une part.

(1) Le rachat s'était accompli à la suite du fait que voici. Un soir, M. Gabriel de Bonand avait reçu la visite d'un prêtre venant lui exposer que, bourrelés de remords, M. et Mme Gilbert Fournier voulaient lui faire restitution de la terre de Montaret, mais que cette restitution ne pouvait être gratuite parce que, depuis la Révolution, les acquéreurs nationaux avaient pris des habitudes de bien-être dont leur vieillesse ne pouvait pas se passer. Sur les instances du prêtre, M. de Bonand consentit à aller voir le vieux ménage. De cette visite résulta le contrat de vente cité plus haut. Il fut modifié dans la pratique en ce sens qu'au lieu de servir une rente viagère, M. de Bonand aurait versé, me dit son petit-fils, une somme de 25.000 fr.

(2) Tous ces renseignements sont tirés des papiers provenant de l'étude Ossavy.

« D[lle] Marie-Jeanne-Victoire Bonand, D[lle] Marie-Jeanne-Victoire-Edmée Bonand, l'une et l'autre majeures, demeurant à Moulins, d'autre part.

« Et sieur Gabriel Bonand, propriétaire, demeurant aussi à Moulins, d'autre part. . . . .
« comme étant ses seuls héritiers présomptifs, savoir : M. Chabot, « comme représentant Madame sa mère et M. et M[lles] Bonand, par « représentation de Monsieur leur père, l'un et l'autre frère et sœur « du défunt » convinrent, pour maintenir entre eux « la bonne intel-« ligence qui n'a cessé de régner dans leur famille » de renoncer à se prévaloir des deux testaments successivement faits par leur oncle ou de tous autres qui pourraient être découverts, de renoncer aussi à se réclamer réciproquement quoi que ce soit. Il fut également convenu que l'indemnité serait réclamée et toutes les formalités nécessaires faites en commun, chacun agissant sous sa qualité d'héritier légal de M. Bonand de Courtais, son oncle, savoir : M. Chabot comme héritier pour moitié et M. et M[lles] Bonand chacun pour un tiers dans l'autre moitié. Aucune mention ne devait être faite dans les réclamations adressées à l'Etat, soit des deux testaments du défunt seigneur de Montaret, soit de l'accord conclu entre les parties. L'indemnité poursuivie à frais communs devait être répartie comme suit : « un tiers à M. Chabot, un tiers à M. Bonand, et un autre tiers « à Mesdemoiselles Bonand, conjointement, lesquelles le conserve-« ront dans l'indivision ou le partageront entre elles, suivant qu'elles « le jugeront à propos. » Leur mandataire en toute cette affaire d'indemnité fut M[e] Ossavy, avoué-licencié à Moulins (1), rue des Carmélites, n° 4.

(1) Le nom de M. Ossavy me rappelle une vieille anecdote moulinoise. M. Ossavy habitait avec sa femme et sa fille la maison située rue des Carmélites (rue de Decize) qui, récemment encore, appartenait à sa descendante M[me] Giraud de Mimorin, née Desmercières. Dans la même rue, et vis-à-vis, logeait M. de Saint-Léger, qu'un âge déjà respectable n'empêchait pas de boire sec et de rentrer tard le soir en menant grand tapage. M[me] et M[lle] Ossavy ne répondaient pas à l'idéal de beauté dont était friand le vieux gentilhomme, aussi, quand il rentrait chez lui, il ne manquait jamais de crier à tue-tête : « Pére Ossavy, Dieu que ta femme est laide ! Dieu que ta fille est laide ! » M. Ossavy négligeant de se souvenir que les armes doivent le céder à la toge, gardait de Conrart le silence prudent. S'il eût vécu plus longtemps, M. de Saint-Léger eût été forcé de changer sa discourtoise apostrophe, M[me] de Mimorin, née Desmercières, ayant été tenue par ses contemporains pour une des plus jolies femmes de Moulins. Le bruyant gentilhomme dont il est question plus haut, est M. Clerget de Saint-Léger, ex-sous-lieutenant au 22[e] régiment de Chasseurs à cheval, chevalier de la Légion d'honneur.

La réclamation d'indemnité fut déposée à la Préfecture le 7 avril 1826 et une longue suite de paperasseries administratives commença à s'accumuler, sans parler des démarches connexes et préparatoires qu'il fallut faire, telles que jugement rectificatif de l'acte de naissance de « la demoiselle Marie-Jeanne-Victoire Bonand » et jugements constatant la notoriété du décès de « M. Julien Bonand » et de M. Jean-Baptiste Bonand de Courtais.

Les rachats faits par M. Gabriel de Bonand sur les acquéreurs nationaux se trouvèrent être défavorables à ses intérêts et à ceux de ses cohéritiers car les terres ainsi rentrées en possession de la famille révolutionnairement dépouillée furent exclues de la masse des biens dont la valeur devait former la base de la quote-part à prendre sur le milliard des émigrés.

Bref, après bien des péripéties, les héritiers de M. Bonand de Courtais, seigneur de Montaret, reçurent un capital de 88.710 fr. 34 produisant une rente de 2.600 francs en chiffres rond. Le partage eut lieu entre eux par les soins de Me Ossavy, conformément au traité préalablement passé entre les ayants droit.

Après M. Gabriel de Bonand, le château de Montaret passa à son fils, Henri-François de Bonand, marié à Mademoiselle Gabrielle Perrochel de Morainville. Restaurateur de la vieille gentilhommière si curieuse à visiter, il s'est efforcé de lui restituer dans la mesure du possible, grâce au concours de M. J. Moreau, architecte, sa silhouette pittoresque, en lui donnant par surcroit tout le confort désirable. Aussi est-ce justice que les armoiries ancestrales des Bonand unies à celles des Perrochel de Morainville figurent aujourd'hui sur les murs massifs du gros donjon carré qui a remplacé une des tours d'angle du xve siècle.

A l'heure actuelle, Montaret appartient à son fils, M. Odile de

(1) Papiers provenant de l'étude Ossavy. Dans ces papiers, le nom de la famille de Bonand est orthographié d'ordinaire « Bonand » par leur mandataire et souvent « de Bonand » par le Préfet, M. le Roy de Chavigny, ou par les employés de la Préfecture. Il en est de même dans les dossiers de la série Q des Archives départementales, relatifs à cette affaire. Les érudits lecteurs du *Bulletin* de la Société d'Emulation sont suffisamment fixés sur le peu d'importance réelle de la particule, dite à tort nobiliaire, pour comprendre que son absence dans des actes concernant les Bonand ne saurait en aucune façon diminuer la notoriété de cette famille. Pour ma part, j'adopte l'une ou l'autre orthographe suivant celle que présentent les documents consultés. C'est ainsi que le tableau généalogique établi à l'aide de registres paroissiaux ou de vieux actes notariés, porte le plus souvent : *Bonand*.

Bonand. Les excursionnistes du 8 juillet 1909 ont pu, une fois de plus, constater avec quelle parfaite bonne grâce M. et M[me] Odile de Bonand continuent à Montaret les traditions de cordiale et généreuse hospitalité héréditaires dans leur famille.

Philippe TIERSONNIER.

LE CHATEAU DE CHÉRY

ET SES POSSESSEURS

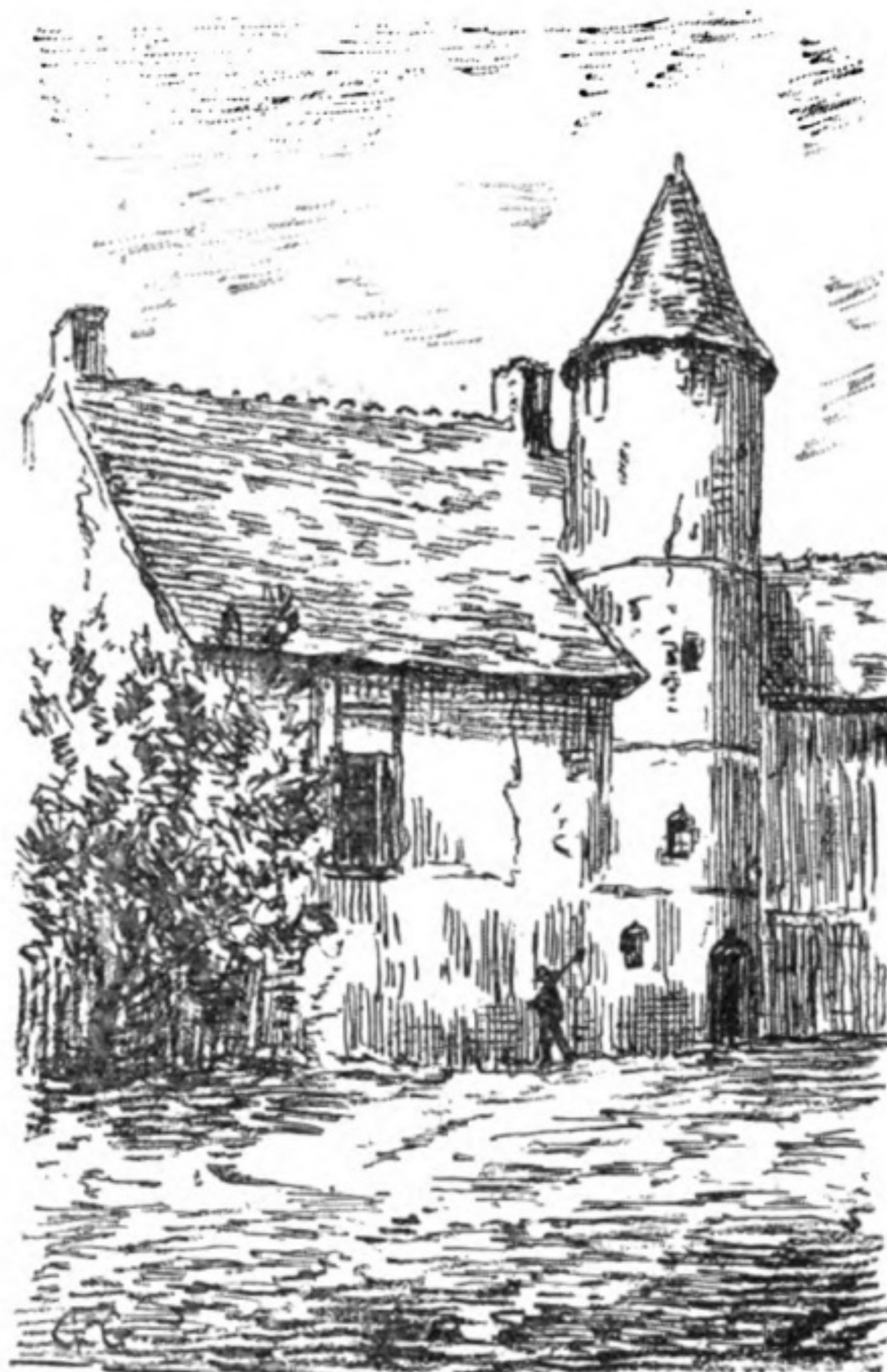


deux kilomètres en allant du château de Montaret à Souvigny, par un chemin rural qui court entre d'épaisses haies et des bouquets d'arbres, se trouve, sur le flanc d'une des collines dominant la riante vallée de la Queune, le vieux manoir qui porte le nom de Chéry. C'est un des lieux les plus anciens de la région. D'après M. d'Arbois de Jubainville (1), *Cariacus* dérivé du gentilice *Karius*, explique le nom de la commune de Chéry-lès-Pouilly (Aisne) et peut-être celui de Chéry (Cher) ; cet avis du savant professeur au Collège de France nous permet de déterminer l'origine du nom de la terre que nous visitons et de faire remonter à l'époque gallo-romaine, ou aux temps mérovingiens, l'arrivée de ses premiers possesseurs. Il n'est rien resté de la demeure de ces anciens colons et aucun vestige n'en a été découvert.

Chéry se compose, à gauche en arrivant, d'un bâtiment rectangulaire du XV[e] ou XVI[e] siècle ; à droite, d'une vieille grange ; au fond, en face de l'entrée, d'une petite maison bourgeoise, édifiée peut-être au XVIII[e] siècle ; entre ces bâtiments règne une cour dont le centre est occupé par un ancien puits.

Le vieux logis de Chéry devait être uniquement constitué par le bâtiment de gauche, qui eut, à chacun de ses angles, une tourelle semblable à celle existant au nord-ouest et dans laquelle monte l'étroit

(1) *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, page 524.



Château de Chéry (Souvigny)
Vue de la cour intérieure
(Croquis de J.-C. Grégoire)



Armoiries des Bonand, seigneurs de Montaret (Souvigny)
De sinople, à trois têtes de cerfs d'argent, posées de profil.


UNIV.
OF

escalier conduisant au premier étage et aux combles. Cette petite tour nous semble avoir été exhaussée ; elle a de sérieuses lézardes, qui ont nécessité l'adjonction du solide cercle de fer qui maintient ses murailles. Au sud, on trouve quelques fragments de mur d'une autre tour ; à leur base s'abrite une pierre de meurtrière percée d'un trou pour fusil de rempart. Rien ne reste des autres tours. L'intérieur du logis est complètement en ruines ; deux pièces du premier étage ont de vastes cheminées ; celle de l'appartement, éclairée sur la cour par une large fenêtre du XVIe siècle, dont les meneaux ont disparu, est la plus intéressante parce qu'elle a, aux pieds de ses deux montants, des moulures d'un joli dessin. La charpente est curieuse ; le rez-de-chaussée est un hangar.

Quant à la maison bourgeoise du XVIIIe, habitation actuelle de la propriétaire, elle n'offre aucun intérêt.

Le puits de la cour a une belle et haute margelle de plus d'un mètre de diamètre, évasée, qui est remarquable à ce point de vue qu'elle a été taillée avec habileté dans un seul bloc de pierre provenant, selon toute probabilité, des carrières voisines de Coulandon.

En visitant les jardins de Chéry et un pré qui les touche, nous avons remarqué des mouvements de terrain où nous croyons retrouver les limites de l'enceinte extérieure du logis. A l'est, les restes de fossés sont très visibles ; ces défenses descendaient de l'est au nord, derrière la grange, suivaient les murs jusqu'à leur extrémité ouest, remontaient, du nord au sud, sur une partie de l'emplacement de la maison d'habitation actuelle et revenaient rejoindre les fossés de l'est ; une arche en maçonnerie, sur ce point, presque enfoncée, dans la terre, pourrait marquer l'emplacement du pont-levis.

Une visite à Chéry n'aurait pas été justifiée, si elle n'amenait pas à ajouter à la description des lieux, divers renseignements assez nombreux concernant quatre vieilles familles bourbonnaises qui, pendant plus de cinq cents ans, ont eu le château et la terre.

Le plus vieux document, extrait des archives bourbonnaises, est un accord intervenu, en 1271 (1), entre le prieuré de Souvigny et le sire de Bourbon, au sujet de leurs limites et justices respectives ; dans cet ancien texte, il est question, plusieurs fois, de terres appartenant à Symon de Chéri, près de Souvigny, sur les rives de la Queune (*Cona*).

Il est donc établi qu'avant la fin du XIIIe siècle, existait une famille portant le nom du lieu.

(1) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, T. III, 1re partie, p. 153. L'original est aux Arch. Nationales, P. 1356.

Au XIVe siècle (1), en 1300, nous connaissons Guillaume de Chérie, fils de Simonin de Chérie, probablement le même que celui de 1271 ; en 1357, Berthomer ou Bertholomer de Chérie, et son frère Matheron de Chérie, damoiseau ; ces personnages étaient nobles et, dans les aveux qu'ils firent concernant le fief de Chéry comprenant hôtel et terres, paroisse de Souvigny, la qualité damoiseau est admise sans contestation.

En 1410, Simonin de Chéry avoua l'hôtel et la terre seigneuriale de ce nom, paroisse de Besson. Il y a là une erreur de paroisse due sans doute à l'auteur des *Noms féodaux*, car si des terres s'étendaient sur Besson, le siège du fief était sur Souvigny. Des déclarations identiques à celle de 1410 furent faites en 1445 et 1452, par Pierre de Chéry, écuyer, époux de Catherine Seguin, fille de feu Jehan Seguin, sieur de la Materée (2) ; par ce mariage, les Chéry réunirent probablement la Materée à leur domaine. Pierre et Catherine eurent au moins trois enfants : Jacques, Jean et une fille qui épousa le sieur du Peschin (3).

Le fief de Chéry était en 1488, à Jean de Chéry, écuyer, à qui succéda, vers cette date, son fils Gilbert, écuyer, époux de Gabrielle de Rochedragon. Il remplit ses devoirs féodaux pour Chéry en 1488 et 1505, puis fonda, en 1511, en l'église des Bénédictins de Souvigny, une chapelle de Saint-Antoine dans laquelle lui et sa descendance devaient avoir leur sépulture (4). Ce tombeau de famille ne reçut peut-être que le corps du constructeur, car, en 1493, Chéry aurait été acheté par les Bigu (5) et fut gardé par eux jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

(1) Sauf indication contraire tous les renseignements qui suivent sont tirés des *Noms féodaux*. Pour le nom de Chéry nous suivons l'orthographe des documents consultés.

(2) Voir dans le présent compte rendu l'article sur la Materée. En 1437, Guillaume Seguin échangea avec Paul Girard de Venise (peut-être Venise, près Cusset), une dixme assise près Villeneuve, contre un moulin situé sur la rivière de Queune, près du village de Chérie ; il y avait donc une certaine agglomération à Chérie, près le logis des seigneurs du lieu.

(3) Les du Peschin furent possessionnés à Montfan, Salles, Bannassat, Gipcy, Saint-Hilaire, aux XIIIe, XIVe, XVe siècles. Pour les du Peschin, voir le compte rendu de la 10e excursion archéologique de la Société d'Emulation (1908).

(4) Il y a dans le dépôt de pierres sculptées installé actuellement par l'architecte dans l'église, à gauche en entrant, un écusson aux armes des Chéry, qui proviendrait de la voûte de la chapelle neuve ; cet écu ne peut, croyons-nous, indiquer qu'en cet endroit cette famille eut sa sépulture. Le tombeau de Charles Ier et de sa femme date de la première moitié du XVe siècle, et les Chéry fondèrent leur chapelle de Saint-Antoine, en 1510 seulement.

(5) Toutefois, si on en croit les *Noms féodaux*, en 1505 Gilbert de Chéry fait

TABLEAU I. 1ontaret

II. Honorable et pru ville, Trésorier de Forr brison entre 1381 et 141 par contrat du jeudi ap bonnais, *Marguerite de* guerite donna à son m Loire, B. 1876). Margue des exécuteurs testam nay (*Id.*). — Etienne Chauvet, qui devint tr faisant divers legs, not faisant élection de sépu était célébré au prieur acquérir des rentes au des moines (Livre des

ne ci-contre. Conjointement avec son frère, en 1380, il fonde Souvigny une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste au bout de l'église, avec permission d'ouvrir une fenêtre ônerie, avec faculté d'inhumation. (Dom TRIPPERET, *Hist. du* rch. de l'Allier, p. 208.) — Le 20 octobre (XIII des kalendes était célébré par les moines de Souvigny pour le repos de aigues, frères, de leurs parents, alliés et amis, par suite du 50 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre *nniversaires du prieuré de Souvigny*, copie par A. VAYSSIÈRE, le nom n'est pas connu, Jean d'Entraigues eut le fils qui suit :

i2). Capitaine et châtelain de luc de Bourbonnais accorde à n bon hôtel. — Le 6 avril 1464, t et garde en son château de *de la chambre des Comptes de* ice de capitaine-châtelain de duc (*Id.*).

IV. *Jean d'Entr* conseiller et chamb de son père Jean d de leur opposition bonnais, il reçoit d n° 654). — Le 7 mai diverses personnes office de Grand Ec

Savoisy, seigneur de Seignelay, d'Auxon et de Basson, et le 21 octobre 1484, Gilbert de Chéry comme procureur e Jean, écuyer. Le 13 novembre suivant, ils se désistent août 1485, étant déjà écuyer d'écurie du duc de Bour- dans les Flandres (*Extraits* de DU FOURNY ; Gaignière, Ferrel, armurier du duc, tant à ce prince lui-même qu'à au lieu du seigneur d'Urfé, tellement occupé par son

blement, fille du pré- ibrielle d'Entraigues, toine de Saint-Hilaire, neur dudit lieu, les- ommage en la châtel- rbon, en 1517, du fief paroisse de Buxières. *ux.*)

VI. *Jean de Marcon* d'armes dans la comp Lieutenant dans la co tobre 1572, chevalier d mort du maréchal d'A et força ceux-ci à batt Guillaume d'Albon, se Priest. Anne d'Albon, Jean de Marconnay av signalés par Lainé, Je

Charles de Marconnay reçoit le 21 avril 1529 lettres de provisions de l'office de capitaine-châtelain de Souvigny, vacant par le décès de feu Charles de Marconnay, son père. Il prêta serment pour ladite charge le 26 octobre 1529.

VII. *Jea* rite de Mo cord, Cost, jeune, sans Montlaur, Marconnay

: Hélène) de Marconnay, dame de La Fin, mariée *Gadagne*, chevalier, seigneur de Beauregard, en Champroux (Lurcy-Lévy), de Briailles, près Saint- ., chevalier de l'Ordre du Roi. Ils vivaient le le est veuve et dame de La Fin en 160 . (Voir *Fiefs* *s*, T. II, p. 368. *Les Assassins de Jean de Lévis*, *us*, Auclaire, Moulins, 1906.)

Ce ne serait donc pas à la fin du XVIe, comme le mentionne l'*Armorial du Nivernais*, du Cte de Soultrait, que les Chéry sortirent de leur vieux manoir des environs de Souvigny pour aller se fixer en Nivernais et en Berry (1). D'autre part, comme il est certain d'après l'*Inventaire des titres de Nevers* dressé par l'abbé de Marolles, que dès 1574 les Chéry étaient possessionnés en Nivernais, on peut supposer qu'une branche a émigré dans cette province alors que le fief de Chéry était déjà sorti des mains des aînés de la maison. La brisure qu'on remarque dans les armes de la branche nivernaise des Chéry fortifie singulièrement cette hypothèse.

La maison de Bigu (2) était depuis longtemps déjà connue en Bourbonnais. D'origine champenoise, les Bigu vinrent se fixer dans notre province au XIVe siècle et s'y fixèrent en la personne de Lancelot de Bigu, chevalier, seigneur de La Vivère, près Souvigny, mort avant 1425 après avoir servi « bien et loyalement le roi Charles VI ». Pour la généalogie de cette famille nous renverrons à Saint-Allais et aux notes consciencieuses rédigées par M. des Gozis, nous bornant à signaler ceux de ce lignage qui se rattachent au fief de Chéry.

encore hommage pour la terre dont il porte le nom. Nous nous bornons à signaler cette contradiction, n'ayant pu vérifier ces dates. Celle de 1493 (qu'il faut sans doute lire 1513 est fournie par Saint-Allais, généalogie des Dreuille.

(1) En Berry, où ils créèrent la terre de Chéry. Dans *Extraits des Archives du château de Segange*, publiés par notre regretté confrère, le commandant du Broc, il est question comme habitant le Nivernais et alliés à des familles nobles de cette province : en 1588, de Nicolas de Chéry, époux de Marguerite du Lys, qui eurent Eustache de Chéry, évêque de Nevers ; de François de Chéry, époux de Jeanne d'Armes ; de leur fils, Adrien de Chéry, sieur de Montgazon ; en 1656, deux de Chéry, Laurent et Adrien, étaient chanoines de la cathédrale de Nevers. D'après les *Noms féodaux*, Eustache de Chéry, chevalier, seigneur de Beaumont, chanoine et trésorier de la cathédrale de Nevers, fit, comme tuteur des enfants de la Roche-London, aveu de la terre seigneuriale de Raimbé (Bannegon-Ainay). Sur les Chéry du Nivernais voir l'*Inventaire des Titres de Nevers*, de Marolles, publié par le Cte de Soultrait. — Pour les Chéry du Berry, voir la Thaumassière.

(2) L'orthographe du nom de cette famille a varié ; dans sa publication concernant les Etats du Bourbonnais en 1521 (n. st.), Vayssière écrit « Bigue » ; c'est aussi de cette manière que Jacques, le rédacteur de la relation de la pompe funèbre de Pierre II, donne son nom. Mais, dans les registres paroissiaux de Souvigny, à partir de 1590, il y a « de Biguë » ; ce tréma fait prononcer « de Bigu ». Dans un seul article des *Noms féodaux*, concernant la famille, les deux orthographes sont présentées : « Louis de Bigue, écuyer, « seigneur de Chery, fils de feu Mayeul de Bigüe, écuyer, 1699 ». Le véritable nom est sans aucun doute Bigu. La prononciation locale et la façon dont s'appelaient eux-mêmes les derniers représentants du nom vivant au XIXe siècle, ne laissent aucun doute à cet égard. Nous adoptons donc la forme Bigu.

L'acquéreur de la terre, Geoffroy de Bigu, était fils de Mayeul de Bigu, écuyer, seigneur de La Vivère, Commissaire des Guerres sous Louis XII, et de Jeanne Forest *alias* de Forest. Mandataire du prieur et des moines de Souvigny lors de l'assemblée des Etats de Bourbonnais pour la rédaction de la coutume en 1521 (n. style), il fut aussi licencié ès lois, Lieutenant général en la châtellenie de Souvigny et, d'après les notes de M. des Gozis, lesquelles cadrent sur ce point avec l'indication déjà signalée des *Noms féodaux*, ce n'est pas en 1493, mais bien, après 1505 et avant 1514, que Geoffroy de Bigu, écuyer, déjà seigneur de La Vivère, acheta Chéry à Gilbert de Chéry, écuyer, seigneur dudit lieu. Par contrat du 29 janvier 1522, reçu par Chanteau, notaire au duché de Bourbonnais, il épousa Claude de Chamelet, fille de feu noble homme Michel de Chamelet, écuyer, et de Marguerite Girard.

Un autre Bigu occupait une situation assez élevée auprès du Roi de France : c'était Jacques, écuyer et varlet de chambre ordinaire du feu Roy Charles VIII et du Roy Loys. Il appartenait bien à la famille bourbonnaise. Quand il rédigea la relation de la pompe funèbre de Pierre II, duc de Bourbon, cérémonie dans laquelle il fut spécialement chargé de diriger les archers et autres selon l'ordre ordonné (1), il rappela, dans sa description très curieuse, après les titres reproduits plus haut, qu'il était « très humble et très obéissant subject, servi« teur et vassal de feu mondit seigneur le duc ».

Geoffroy de Bigu, seigneur de Chéry, fonda, en 1524, un autel, dans l'église priorale de Souvigny, en l'honneur de la Vierge, contre le premier pilier près l'autel de Saint Odilon (Dom Tripperet, chapitre 49), voulait-il créer une sépulture pour lui et les siens ? Cependant plusieurs de Bigue allèrent dormir leur dernier sommeil dans le caveau de leurs prédécesseurs, les Chéry. Le 8 septembre 1540, Geoffroy fit hommage au Roi, tant en son nom qu'au nom de sa femme, pour les fief et terre de Chéry mouvant du duché de Bourbonnais à cause de la châtellenie de Souvigny. Encore vivant le 11 septembre 1552, date à laquelle il est cité dans un acte, il n'existait plus le 22 février 1554, date du partage de sa succession entre ses deux fils aînés. Geoffroy et Claude de Chamelet eurent trois enfants : Charles, sieur de la Vivère ; Jean, maître des eaux et forêts, capitaine châtelain de la ville de Souvigny, qui possédait, en 1540, la terre de Chéry ; un autre fils qui eut le fief de la Tour près de Souvigny et de Chéry (2).

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et comtes de Forez*, tome III, pages 221 et suivantes.

(2) Il reste encore des parties du château de la Tour, près de Souvigny, de

Jean de Bigu, écuyer, seigneur de Chéry, hérita de la lieutenance générale de Souvigny et devint par surcroît panetier de Madame Marguerite de France, duchesse de Berry et de Savoie, fille de François Ier, suivant lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 24 janvier 1570, et il prêta serment entre les mains du chancelier de France l'an 1574. Comme fils aîné, il avait fait hommage au Roi pour Chéry les 22 février 1554 et 10 juin 1555. Cette seigneurie lui resta définitivement lors du partage du 12 décembre 1555. Suivant contrat dressé par Chanteau, notaire au duché de Bourbonnais, le 7 juin 1550, il avait épousé Claude Millet, fille de noble Jean Millet, écuyer, seigneur de la Petite-Materée, lieutenant général pour le Roi à Belley, en Bugey, et de Marie Cardon. Cette union lui donna au moins deux fils et la terre de la Petite-Materée. Les deux fils furent François que nous allons retrouver à Chéry et Gaspard, seigneur de la Petite Materée, que M. des Gozis croit l'auteur de la branche de ce nom, et qu'il ne faut pas confondre avec autre Gaspard, sieur de La Tour.

Nous relevons, dans la *Générale description du Bourbonnais* par Nicolay, divers renseignements sur les trois Bigu, signalés plus haut, vivants en 1569, et ayant les fiefs que nous venons de citer : « Chas-« teau-fort et seigneurie de Chéry appartenant à Jean de Bigue, « écuyer, pannetier de Mme la duchesse de Savoie,... Maison seigneu-« riale de la Vivare (La Vivère) appartenant à Jean de Bigue, écuyer, « homme d'armes de la compagnie de Mgr le prince Dauphin... La « maison seigneuriale de la Tour appartenant à... de Bigue, écuyer de « Mme la princesse de la Roche-sur-Yon ».

Le prénom du sieur de la Vivère était bien Charles et non Jean ; Jean, celui du sieur de Chéry ; pour le sieur de la Tour, d'après les registres paroissiaux de Besson, il aurait été prénommé Philippe.

Ce ne serait donc pas le sieur de la Tour en 1569, car en 1534, était mort Gaspard de Bigue, sieur de la Tour, et une pierre formant l'entrée d'un caveau dans l'église des Cordeliers de Champaigue, près de Souvigny, portait cette inscription (1) :

la route de Besson et du moulin dit de la Tour. Ce fils, d'après M. des Gozis, s'appelait François. Dans son nobiliaire, Saint-Allais le fait à tort sieur de Thoulon. C'est une mauvaise lecture pour la Tour. Son frère Charles, écuyer, sieur de La Vivère, servit comme homme d'armes dans la compagnie du Dauphin (1569). Le 12 décembre 1555 il partagea la succession paternelle avec Jean son frère aîné. De son union avec Françoise de Saint-Hilaire, il eut au moins une fille, Hilaire, dame de La Vivère, mariée par contrat du 13 septembre 1601 à Claude des Ecures.

(1) *Annales Bourbonnaises*, 1887, Epigraphie de l'Allier, de SOULTRAIT, p. 49. Le Cte de Soultrait fait observer que la date 1414 a été évidemment mal lue par M. Tudot, qui a le premier signalé cette pierre en 1854. Il faut lire sans

1532

.... OVRS. EVE. A ...
.. .. CEANS. YA. VOVLLV. ESTRE. EN
TERRE. IL TRESPASSA. LE. 20 MARS
1414 (?) ET NOBLE. MESSIRE. GASPARD
DE BIGUE. CHLR. DOCTEUR EN
TOVS. DROICTZ. SIEVR. DE LA TOVR
FILZ. DVDICT. GEOFFROY. ALIMITA
CION DES. ENCIENS. PATRIARCHES
A VOVLV. ESTRE. INHVME AVEC
SON DICT PERE. AVSSI PO LA. SIN
GVLIERE. DEVOCION. QVIL. A.
TOVSIOVRS. EV. A. MON. SIEVR. ST.
..... FRANÇOIS. AV... E.... DES.
.... NS. FRERE. FELICIEN. IL
.... SSA. LE 2 (1) SEPBRE...
.... ED. TRENTE DEUX.
.... F PHELIPE. DE LA GOVTE
.... BLABLE. DEVOCION
.... AMVR. COIVGAL

Gaspard était bien l'un des fils de Geoffroy.

Nicolay parle également de l'hôtel que les Chéry avaient à Souvigny, près la rue aux Juifs et la maison « ou sa se faisoit la monnaie « des seigneurs baron de Bourbon ».

Jean de Bigue mourut le 18 mars 1595 (2) et fut inhumé dans l'église des moines de Souvigny ; Charles (2), décédé le 10 juillet 1598, à 63 ans, fut ensépulturé le même jour, dans la même église.

Après Gaspard, Philippe de Bigu réunit la Tour et le Courdin sur les bords de la Queune ; il avait épousé Anne de Troussebois (3), veuve de Mayeul de Troussebois, seigneur de Saint-Rondin, aujourd'hui le Rondin (Besson). La Vivère passa aux des Escures, seigneurs

doute 1514. D'après M. des Gozis, Geoffroy de Bigu mort le 20 mars 1514 ? et sûrement pas 1414, était qualifié chevalier et M. des Gozis le croit fils de Jean Ier de Bigu, seigneur de La Vivère. Le fils de Geoffroy, Gaspard, cité dans l'inscription de Champaigue, sieur de La Tour, était avocat en la Sénéchaussée du Bourbonnais.

(1) Sur le relevé Tudot on lit : IEZI. C'est ce que Soultrait traduit par le 2 (septembre).

(2) Registres paroissiaux de Souvigny.

(3) Les Troussebois eurent, dans la région, de grandes terres, Ris, les Foucauds, le Gardais, Richemont. M. des Gozis prétend que Philippe de Bigu aurait épousé non Anne de Troussebois mais Marie de la Porte d'Issertieux, mais les registres paroissiaux de Souvigny lui donnent tort.

de Franchesse, par le mariage déjà signalé de Claude des Escures, avec Hilaire de Bigu, dame de la Vivère (1).

Philippe de Bigu et Anne de Troussebois auraient eu : Jean (4 mars 1594) ; Charles, (15 octobre 1595) ; à des dates que nous ignorons, Anne, Charlotte et Philippe. Nous ne suivons que deux de ces enfants : Anne, décédée avant 1683, femme de Claude Rothion, sieur de la Guierse ou Guiorce, d'une vieille famille de Besson ; Charlotte, qui épousa, le 15 octobre 1651, Gilbert Mercier, maître d'école de Besson.

En 1599, François de Bigu, fils aîné de Jean et de Claude Millet, était propriétaire de Chéry ; il avait épousé Jeanne Barbarin ou de Barbarin, dont il eut : Louis, Catherine et Jeanne. Cette dernière se maria en premières noces, le 14 avril 1619 (2), avec Gaspard de Valzergues (Crevant en Berry), sieur du Gué, et en deuxièmes, le 3 février 1626 (2), avec Gilbert de Louan, écuyer, sieur de la Motte-Vergier (Voussac). François de Bigu, capitaine châtelain de Souvigny, mourut le 8 février 1626 et fut inhumé (3) le lendemain dans la chapelle appelée Saint-Antoine de Chéry, celle fondée par Gilbert de Chéry en 1511. Sa femme l'avait précédé dans la tombe, le 31 mars 1609 (4). Après le décès de Jeanne Barbarin, François ajouta à la famille deux enfants naturels : en 1612, Catherine ; en 1623, Antoine, dont l'acte de baptême fit Monsieur « Antoine du Vergier ».

Un autre de Bigu, Gaspard, sieur d'Oxandon (ou de Chandon, (Ainay-le-Château), vivait en 1600 et appartenait à la famille des seigneurs de Chéry, car il fut enterré dans le caveau de Saint-Antoine le 16 novembre 1618 (5) ; il avait épousé Jeanne Pépin. Un de leurs enfants, Jean, se maria en premières noces, le 25 février 1620, avec Jeanne Varinier ; en deuxièmes, avec Louise Clément, le 13 janvier 1624. De cette femme, il eut Blaise (14 octobre 1625) et Jean-Baptiste (10 février 1631) ; Jean décéda le 21 décembre 1626. A cette date, le fief de Chéry était à Louis de Bigu, ayant, comme son père François, l'office de capitaine-châtelain de la ville de Souvigny ; sa femme était Diane de Valzergues et de leur mariage étaient nés : en 1624, Mayeul, et le 10 juillet 1625, Odile (6). Cet Odile de Biguc, *alias* de Bigut, fut, en 1646, sieur de Chéry, le Gué et la Grange, capitaine châtelain de

(1) Reg. par. de Souvigny.
(2) Reg. par. de Besson.
(3) Reg. par. de Besson.
(4) Reg. par. de Souvigny.
(5) *Idem.*
(6) *Idem.*

Souvigny ; le 12 janvier 1671 (1), il épousa à Saint-Menoux, Claude Voisin, fille de Léonor, écuyer, sieur du Rozet (Barberier), et de Constance-Madeleine Durand. Ils n'eurent peut-être que deux fils : Joseph, mort en bas âge, et Louis. Odile décéda le 7 mars 1676 (2) et fut inhumé, le 8, dans la chapelle de Chéry ; sa veuve se remaria le 6 novembre 1679 (3) avec François-Senneterre (4) de Dreuille, fils des défunts Jacques, écuyer, seigneur d'Issard, et de Marie de Bonnefoy.

Louis de Bigu, fils d'Odile, ne conserva pas le fief de ses aïeux ; Chéry fut saisi par ses créanciers, vendu et racheté par son beau-père François-Senneterre de Dreuille. En 1699 (5), Louis avouait seulement une terre des Heys ou de They, paroisse de Souvigny, quelque débris de l'héritage paternel. Nos recherches donnent à François-Senneterre de Dreuille et à Claude Voisin sept enfants, qui furent baptisés à Souvigny : 9 juillet 1680, Mayeule ; 16 juillet 1681, Jacques ; 22 décembre 1683, Louis ; 2 février 1686, Claude † le 16 octobre 1705 ; 26 octobre 1689, François ; 2 septembre 1691, Claude-François ; 10 février 1694, Marc † 13 mai 1695.

La terre de Chéry resta aux de Dreuille jusqu'à la Révolution. François-Senneterre de Dreuille mourut à l'âge de 85 ans et fut inhumé, le 1er novembre 1736, dans la grande église des Bénédictins, caveau des Chéry ; le 17 mars 1710, ce tombeau avait reçu le corps de sa femme, décédée à l'âge de 55 ans.

Le 4 décembre 1736, la même sépulture avait reçu M de Dreuille, chevalier, seigneur d'Orsenay, La Garde (Cressanges), Chéry, décédé l'avant-veille, âgé de 45 ans ; ce serait le François de Dreuille, baptisé le 2 septembre 1691.

Claude-François de Dreuille, le dernier des fils de François-Senneterre et de Claude Voisin, avait, en 1728, Chéry et la Grange ; il épousa une parente, Marie-Françoise de Dreuille de la Lande (Meillard,

(1) Reg. par. de Saint-Menoux.

(2) Reg. par. de Souvigny.

(3) Reg. par. de Souvigny.

(4) Ce prénom de Senneterre ou Senetaire, donné à plusieurs des membres de la famille de Dreuille, nous paraît être une abréviation du nom de saint Nectaire, qui évangélisa la Limagne et la partie du Bourbonnais voisine de l'Auvergne. — Voir pour les Dreuille, la généalogie de Lainé, faite d'après les archives du château de Dreuille.

(5) *Noms féodaux*. Malgré cette vente forcée les Bigu continuèrent à porter le nom de Chéry. A la suite de cette expropriation Louis de Bigu alla se fixer en Berry où furent dorénavant toutes les possessions territoriales de ses descendants, issus de son mariage avec Louise de Regnère.

Rocles), fille de François-Senneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de la Lande, et de Perrette de la Barre. Nous leur trouvons : 7 mai 1728, Claude-François, mort en naissant ; le 11 mai 1729, Françoise-Pierrette ; 16 avril 1731, François Senneterre ; 9 octobre 1731, Jeanne ; cette fille épousa Jacques-Gabriel de Lichy, chevalier, seigneur de Lichy, capitaine de cavalerie (1).

Le 11 janvier 1752 (2), Marie-Françoise de Dreuille, alors veuve de Claude-François, se remaria à Cressanges avec François-Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur de Dreuille, ancien chevau-léger de la garde du Roi, fils de feu Jean de Dreuille et de défunte Jeanne de Dreuille. Marie-Françoise fut inhumée le 2 septembre 1771 dans une chapelle de l'église des Bénédictins de Souvigny, probablement celle de Chéry, en présence de François Senneterre de Dreuille, seigneur de Chéry, et de Pierre de Saint-Hilaire, comte du Saint-Empire, son gendre ; de Saint-Hilaire avait en effet épousé, le 8 février 1763 (3), Jeanne-Eléonore de Dreuille, à Neuvy-lès-Moulins, où sa famille devait avoir Vallière, avant les Genestoux.

En 1772, Chéry était à François-Senneterre, que nous venons de citer. D'après une note concernant le baptême de deux cloches de l'église du prieuré de Souvigny, dont il fut le parrain, en 1760 et 1767 (4), il était capitaine des chasses du Prince de Bourbon-Condé. Il avait épousé (5) Françoise de Louan de Persat (Fleuriel), fille de Charles et de Marie Belin. Ils n'auraient pas eu de descendance et, au décès de François de Dreuille (11 février 1785), leur terre de Chéry passa à Jeanne de Dreuille, sœur de François-Senneterre, qui avait épousé, en 1754, Jacques-Gabriel de Lichy, né en 1716, seigneur de Lichy et Chevroux. Ce gentilhomme servit au régiment de Beaujolais, puis, de 1744 à 1787, dans les chevau-légers du roi (6). Jeanne-Eléonore, qui avait épousé Pierre de Saint-Hilaire, était veuve en 1775 et se remaria le 25 janvier 1782 (7), avec Louis de Bosredon, seigneur de la Gorse, Tornadeix, baron de Bigoulette, officier au régiment provincial de Bassigny, chevalier de Saint-Lazare, veuf d'Anne-Rose de Bosredon de Ligny, fils de François de Bosredon, seigneur marquis de Baubière,

(1) Reg. par. d'Yzeure. Arch. Allier, E. Suppl., p. 427.
(2) Reg. par. de Cressanges.
(3) Reg. par. de Neuvy.
(4) Reg. par. de Souvigny.
(5) Reg. par. de Besson. Mariage fait le 22 février 1773, dans la chapelle de Bost.
(6) Archives du château de Seganges, p. 46.
(7) Reg. par. de Rocles.

Chatelat et autres terres, et de feue Marie-Anne de Chouvigny de Blot.

A la suite de l'émigration des propriétaires, la terre de Chéry fut séquestrée : elle appartenait indivisément (1) à Jeanne de Dreuille, épouse de Lichy, à Françoise de Louan de Persat, veuve de François-Senneterre de Dreuille, et à Jeanne-Eléonore de Dreuille, épouse de Louis de Bosredon. Le 3 prairial an II, leurs biens furent séquestrés ; en l'an V, la terre de Chéry et ses dépendances furent mises en vente : le château, la réserve, le moulin, les jardins, prés, terres et taillis appelés de Chéry, s'étendant sur les communes de Souvigny et de Besson ; les locateries et domaines des Grand et Petit Chéry, le grand pré de Chéry, la moitié des domaines des Paillers et de la Rochelle, la maison du Petit-Chéry, furent achetés pour 39.168 livres, le 29 thermidor, par Jean Pâtissier, de Besson.

La terre de Chéry passa, vers 1822, à M. Simon Pâtissier, fils de l'acquéreur de l'an V ; elle appartient aujourd'hui à M[me] Emile Bonaud, veuve de l'ancien maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule et député de l'Allier.

C. Grégoire.

Armes de la Famille de Chéry

D'*azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent boutonnées d'or*. Guillaume Revel donne à l'article de la ville de Savinhi (Souvigny) : Pierre de Chéry qui crie « Chery », et qui porte d'*azur à trois roses d'argent, à la bande de gueules chargée en chef d'une étoile du second émail, brochant sur le tout*. L'écusson existant dans l'église de Souvigny présente ces mêmes armes. Ces dernières armoiries sont bien celles des Chéry du Bourbonnais. Les premières sont celles adoptées comme brisure par la branche nivernaise de cette maison. Pour les Chéry on consultera avec fruit la généalogie manuscrite dressée par M. des Gozis, actuellement conservée chez M. l'abbé Clément.

Armes de la Famille de Bigu

Dans son *Armorial général*, Rietstap indique, au nom de « Bigu », Champagne et Bourbonnais, les armes suivantes : d'*azur au chevron d'or chargé de trois coquilles du champ accompagné de trois fers de lance du second émail*. D'après le cachet dont usait en 1817-1818 le

(1) Archives de l'Allier, Q.

chevalier de Bigu de Chéry, lieutenant-colonel en retraite, dernier mâle de son nom, le chevron est *alaisé* et les fers de lance y sont mués en fers de hallebarde. C'est une modernisation de l'écusson primitif, due vraisemblablement à une fantaisie de graveur. Par une singulière erreur, la seconde édition de l'*Armorial du Bourbonnais*, qui d'ailleurs ignore les armoiries, estropie le nom des Bigu en : *de Bigne*. Le nom de Bigu de Chéry a été légalement relevé par les Capdepont, dont la mère était née Bigu de Chéry.

ARMES DE LA FAMILLE DE DREUILLE

D'*azur, au lion d'or armé, lampassé et couronné d'azur*. Guillaume Revel les donne aussi : de *gueules, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or*.

ARMES DE LA FAMILLE DE LICHY

D'*azur à la bande d'argent accostée de trois losanges d'or, deux en chef et un en pointe*.

C. G.

SOUVIGNY

NOTES PRÉLIMINAIRES

A UNE HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PRIEURÉ

I



L'ABBÉ Ogerdias, ancien curé de Souvigny, auteur d'une *Histoire de saint Mayol, abbé de Cluny* (Moulins, in-16), se croyait en mesure de pouvoir annoncer en 1877, du comte G. de Soultrait, un ouvrage remarquable sur Souvigny, son église et ses environs, et faisait des vœux pour que cette étude ne soit pas trop longtemps attendue. Non seulement M. de Soultrait n'a jamais laissé que des notes sur ce sujet, un peu partout et qui font regretter qu'il n'ait pas eu le temps de mettre son projet à exécution, mais encore personne depuis lors n'a songé à écrire cette histoire, — « histoire civile, religieuse et monumentale de huit siècles » et plus, malgré la dernière invitation faite par M. de Quirielle dans son petit album sur Souvigny, paru en

1900 (1). S'il semble que la grande place tenue dans l'histoire bourbonnaise par la ville et le prieuré ait effrayé les érudits du pays, c'est qu'ils se sont sans doute exagéré l'importance du sujet que beaucoup d'entre eux auraient ardemment désiré voir traiter ; le rôle joué par Souvigny fut en effet presque exclusivement local, la vie intellectuelle de ce couvent de bénédictins extrêmement réduite (2) ; et, si l'on doit toucher par instants à l'histoire générale, c'est par les sires et les ducs de Bourbon qu'on l'aborde, sujet plein de ressources inutilisées jusqu'ici.

Il y a, toutefois, quelques travaux d'ensemble à connaître (3), qui sont par ordre de dates : les pages consacrées à Souvigny par Coiffier-Demoret au t. II de son *Histoire du Bourbonnais* (impr. à Moulins, chez Place, 1814, in-16) et dont l'auteur a connu les archives du prieuré, mais aussi, malheureusement, les faux du P. André de S. Nicolas (par l'*Art de vérifier les dates*) ; — Achille Allier, avec sa plume romantique, dans l'*Ancien Bourbonnais* (t. I, 1833, *passim*, à propos des seigneurs de Bourbon) et ses continuateurs (t. II, 1837, partie dite le *Voyage pittoresque*, p. 145-185), qui nous ont laissé un travail encore utile et, malgré ses tares, vraiment remarquable pour l'époque à laquelle il fut écrit ; — le docteur Ochier, *Notice sur l'ancien prieuré de Souvigny en Bourbonnais*, dans le *Congrès archéologique* de 1854, p. 272-297 ; — l'abbé Ogerdias, déjà cité, dont le livre n'est guère que la vie de saint Mayol et de saint Odilon, avec, cependant, trois derniers chapitres consacrés au prieuré et à son église, des notes additionnelles et des pièces justificatives ; — M. l'abbé Moret dans ses *Paroisses Bourbonnaises* (t. I, Moulins, 1902, in-8°) a donné (p. 510-550) un excellent résumé, nourri de documents, mais où l'on doit regretter que l'auteur se serve encore d'actes faux tels que le diplôme d'Hugues Capet relatif au droit de monnayage de Souvigny ; — enfin, M. l'abbé Limagne a fait paraître dans le *Mois littéraire*, en 1903, un

(1) Moulins, libr. Grégoire.

(2) On connait la *mauvaise note* que lui a donnée Nicolaÿ dans sa *Générale description du Bourbonnois* (chap. XXVI, t. I, p. 71 et ss. de l'éd. de Vayssière) ; la « librairie », dit-il, est « mal fournie de livres et mal entretenue, d'autant qu'elle n'est guère visitée ni par le prieur ni par les moines... deux desquels sont aux estudes, et les autres estudient au jeu de paume et à la cuisine, comme vrais moines ». N'est-ce là qu'une boutade rabelaisienne ?

(3) Pas plus que je n'ai l'intention de faire ici l'histoire de Souvigny, il n'entre dans mon plan d'en dresser la bibliographie complète et d'en énumérer les sources. Les quelques pages qui suivent ne sont qu'un *moment* de ce long travail ; on voudra bien y voir simplement un résumé d'observations rédigées en faisant le tour de la question.

bon article illustré sur *Souvigny, son abbaye, son église*, article sans prétention scientifique, où se trouve utilisé un diplôme faux de Charles le Simple et où sont rapportés trop de faits controuvés ou légendaires.

A côté de ces travaux, tous recommandables à des titres divers, faut-il citer de simples notes de touristes, vraiment bien peu charpentées, comme celles de Louis Nadeau, *Voyage en Bourbonnais* (Vichy, 1870, in-12), où l'auteur, outre ses impressions personnelles, ne semble guère connaître que l'*Allier pittoresque* de M. de Jolimont, et celles d'Em. Montégut, *En Bourbonnais et en Forez* (Paris, 1881, in-12), qui renferment une vingtaine de pages sur notre sujet ?

Je ne sais trop dans quelle catégorie des sources de Souvigny, il convient de placer l'œuvre, bien connue en Bourbonnais, de Sébastien Marcaille, sous-prieur au dit monastère, imprimée à Moulins, en 1610, sous le titre d'*Antiquitez du prieuré de Souvigny* (1) ; l'ouvrage est presque entièrement rempli de la vie des saints Principin, Léger, Mayeul et Odilon, hormis le 8me livre, qui traite des privilèges du prieuré, des sépultures de Souvigny et de Champaigue et donne la liste des bénéfices à la collation du prieur.

D'autres travaux sont plus particulièrement consacrés à l'étude archéologique de l'église ; l'un des plus connus est le rapport de Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques, publié en partie dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne* (Paris, 1838, in-8°) (2). L'*Excursion à Souvigny et à Saint-Menoux* de M. A. de Dion, dans le *Congrès scientifique de France* tenu à Moulins en 1870 (t. I, p. 359), ainsi que l'*Excursion à Moulins, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault et Souvigny*, faite par la Diana en 1882 et dont le compte-rendu a été écrit par M Testenoire-Lafayette, contiennent de très profitables observations.

Enfin, toute la littérature consacrée à l'ordre de Cluny serait à suivre, depuis la *Bibliotheca Cluniacensis* de Marrier et Duchesne (Paris, 1614, in-fol.) (3), jusqu'aux travaux modernes de P. Lorain, en 1839 ; de J. Pignot, en 1868 ; de Bénet et Bazin, *Archives de l'abbaye de Cluny, inventaire général publié d'après les mss. inédits des archives départementales de Saône-et-Loire.... 1re partie* (Mâcon, 1884, in-8°) ; de M. Léopold Delisle surtout, dont l'*Inventaire des mss.*

(1) Cf. R. de Quirielle, *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais* (tir. à part du *Bull. de la Soç. d'Emul. du B.*, 1899, p. 147).

(2) Cf. F. Chambon, *Notes sur Prosper Mérimée*, Paris, 1903, in-16.

(3) L'exemplaire de la bibliothèque municipale de Moulins (n° 20756) a appartenu à « Jean Coyffier »,

de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluny (Paris, 1884, in-16) est indispensable à partir de 1300, date à laquelle s'arrête le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, de Bernard et Bruel (Coll. des doc. inédits, 6 vol., 1876-1903).

II. Le plus grand nombre des pièces d'archives relatives à Souvigny sont inédites. C'est d'abord le chartrier du prieuré, qui se trouve aux Archives de l'Allier, mais singulièrement amoindri depuis que dom de Mesgrigny fit établir le cartulaire connu sous le nom de *Thesaurus silviniacensis* et rédigea ses *Antiquités du prieuré de Souvigny* et depuis que dom Tripperet écrivit ses fameux *Mémoires* dont il sera parlé plus loin. Qu'est donc devenu, par exemple, ce « sceau ou cachet de cuivre, grand comme la paume de la main, » représentant « dans le haut une chapelle ou église ornée d'un clocher au milieu et d'un autre à l'entrée », avec, au-dessous, « un écu carré arrondi par le bas, dans lequel sont deux clefs en sautoir dont les pannetons sont endehors, » le tout entouré de la légende « S. INDULGEN. PRO REPARATIONE ECCLESIAE SILVINIACENSIS », sceau que d. Tripperet (chap. 43) nous apprend avoir été longtemps égaré, puis, ayant été retrouvé à Luxeuil, être revenu à Souvigny en 1738 (1) ? Et ces marchés, passés par d. Chollet pour la restauration de son église, que nous ne connaissons que par le même d. Tripperet ? Et tous ces terriers dont nous apprenons l'existence par « l'état des titres et papiers qui sont au chartrier de la maison conventuelle de Souvigny », état figurant dans la déclaration faite en 1790 par les religieux en vertu de la loi des 13-18 novembre 1789 (publiée par C. Grégoire, dans le *Bull.* de la Soc. d'Emulation du Bourb., 1898, p. 35 et ss.) (2) ? On voyait encore, au temps de d. Tripperet (cf. chap. 27) « quantité de titres originaux » du XIe siècle. Certes, les guerres de la fin du XVIe siècle (3), les premières fureurs révolutionnaires et la nécessité de confectionner, avec les plus beaux parchemins, des gargousses d'artillerie, furent cause de déplorables destructions, mais, sans aucun doute, nous pourrions aujourd'hui retrouver dans ce que nous conservons encore du chartrier, apporté à Moulins au début de 1792 (4), bien des pièces intéres-

(1) Voy. l'*Armorial du Bourbonnais* de M. de Soultrait, 2e éd., I, p. 49.

(2) On lit dans cette même déclaration : « la maison est dépositaire d'un grand coffre et d'une caisse fermant à clef, où sont les titres du prieuré de Moûtier Jaligny, lesquels coffre et caisse sont dans le chartrier de la maison ». Il n'est parvenu que bien peu de chose de tout cela aux Archives du département.

(3) Arch. de l'Allier, H. 427. Les cotes de cette série ne sont que provisoires.

(4) Arch. de l'Allier, reg. du district de Moulins, coté L. 597.

santes, si, sous le premier Empire, une commission, qui comptait dans son sein M. Coiffier-Demoret lui-même, n'avait fait vendre 250 kilogrammes de vieux parchemins jugés inutiles (1). Un inventaire dressé en 1778, à l'occasion d'un procès entre le prieur Gaspard Bardonnet et les religieux, est encore conservé aux Archives de l'Allier (2) ; son examen ferait constater bien des lacunes que l'on devine aujourd'hui.

Malgré tous ces déficits, le fonds du prieuré de Souvigny est assez riche pour qu'il puisse servir de base à une étude documentée : des bulles pontificales du XIIe siècle et des actes des sires de Bourbon du même temps y figurent encore. Mais, surtout, le cartulaire, rédigé à partir de 1644 sous le gouvernement de dom de Mesgrigny, nous a été conservé (3). C'est un beau manuscrit, dont les 1156 pages à tranches dorées ont 0m,220 × 0m,275, avec une reliure, un peu fatiguée, en maroquin rouge, les plats portant les armes du prieur *(d'argent au lion de sable)* dans une sévère bordure d'or, cantonnée du monogramme D. M. (4) ; l'exécution intérieure en est soignée, tant ou point de vue calligraphique que pour la correction du texte ; celui-ci est divisé en 12 chapitres, dont chacun est précédé d'un titre écrit dans un encadrement en noir finement gravé, avec les armes et la devise du prieur, *Deus fortitudo mea ;* le volume se termine par une table des actes précédée de nombreux feuillets blancs ; en outre, le manuscrit devait jadis avoir un titre qui lui fait défaut aujourd'hui et qui a été relevé dans un procès-verbal dressé par les officiers municipaux de Souvigny, le 8 mai 1791 (5).

Depuis le P. André de Saint-Nicolas, de fâcheuse mémoire, le *Thesaurus* a été plusieurs fois utilisé. Cependant, Achille Allier ne le connut pas et le crut anéanti avec tout le chartrier du prieuré (*Anc. Bourb.*, I, 166 n.) ; la notice biographique consacrée à Mesgrigny (*id.*, t. II, p. 282),

(1) Cf. Note lue par A. Chazaud, à la séance d'avril 1872 de la Soc. d'Émul. (*Bull.*, t. XII, p. 236 et ss.).

(2) H. 459.

(3) Cf. H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français* (Paris, 1907, in-16), n° 3.744.

(4) Sous le titre ambitieux de *Preuves pour servir à l'histoire du Bourbonnais, renseignements sur un prieur de Souvigny au* XVIIe *siècle*, une note anonyme parue en 1895, dans le *Bull. de la Soc. d'Emul. du Bourb.*, p. 114 et suiv., a donné l'épitaphe de Nicolas de Mesgrigny, mort en 1652, à l'âge de 37 ans, prieur de Sainte-Foy de Coulommiers et de Souvigny, fils de Jean de Mesgrigny, marquis de Villeneuve, et de Marie Bouguier. — Cf. mon introduction de l'*Inventaire somm. des archives hospitalières de Gayette*, p. III.

(5) *Bull. Soc. Emul. du dép. de l'Allier*, t. XII, p. 237.

où le *Thesaurus* est donné comme une source importante du travail, est sans doute d'Adolphe Michel, continuateur d'Achille Allier. Mais d. Tripperet, au XVIIIe siècle, y avait déjà puisé abondamment. Mesgrigny eut, dit l'auteur des *Mémoires*, le dessein de composer un ouvrage sur le prieuré ; dans ce but, il classa le chartrier et « fit copier sur du vélin les principaux titres qui composent un gros recueil in-4° auquel il donna le titre de *Thesaurus silviniacensis* », ouvrage qui « n'était qu'un prélude d'un plus grand que projetait de faire M de Mesgrigny ». Il ne semble pas que le *Thesaurus* ne doive son existence qu'à un désir de bénédictin érudit, car on y constate une préoccupation plus utilitaire : le respect des droits et privilèges du prieuré. Beaucoup d'actes qui y ont été transcrits proviennent, en effet, de l'ancienne Chambre des Comptes de Moulins et M. de Mesgrigny en obtint copie à la suite de requêtes présentées par lui à la Chambre des Comptes de Paris « pour justifier du bon droit qu'il a en certains procez pendant tant au Parlement, Grand Conseil que Cour des Aides » (1), requêtes qu'il a insérées dans le *Thesaurus*, où nous les lisons aujourd'hui revêtues d'autorisations de délivrer copie et de certificats d'authenticité.

Le *Thesaurus* n'a probablement pas été écrit par le prieur lui-même, si on attribue à celui-ci, d'après l'examen de sa signature, certaines notes marginales qu'on voit, par exemple, aux pages 88, 122, etc. On distingue au moins deux mains dans le cartulaire ; de l'une, l'écriture A, qui est celle de presque tout le volume et de la table, correcte, très personnelle et reconnaissable à la forme de certaines lettres : c, s initial, r final surtout ; de l'autre, l'écriture B, qu'on lit dans les requêtes présentées par le prieur à la Chambre des Comptes et dans les pièces expédiées par cette juridiction.

De ces deux types, l'écriture A se retrouve dans le ms. des *Antiquités* de Souvigny, dû au même prieur, et, au siècle dernier, distrait, on ne sait pourquoi, du chartrier du prieuré pour être déposé, avec les livres, à la bibliothèque municipale de Moulins (2).

Les *Antiquités* sont un succédané du *Thesaurus*. En voici l'incipit (3) : « Hoc qualecumque opus, Deo optimo maximo dicat conse-

(1) Pour ce procès, voir d. Tripperet, chap. 57.

(2) N° 15. Ce ms. est aujourd'hui relié en veau ; il ne l'était pas en 1885, lorsque M. Omont rédigea le catalogue des mss. de la bibliothèque de Moulins, dans le *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France, départements*, t. III, p. 179.

(3) Le titre donné entre guillemets par M Omont a disparu, sans doute lors de la reliure.

cratque || N. de Mesgrigny, indignus (1) sacerdos. || Adsit principio sancta Maria meo. || Antiquitez du prieuré de Souvigny. » Le plan en est sensiblement le même que celui du *Thesaurus*, qu'il semble suivre pas à pas, en reproduisant les actes et les entourant d'un texte peu fourni. Toutefois, le *Thesaurus* est plus complet dans certains chapitres, dans celui qui concerne la justice du prieuré par exemple (p. 670 et suiv.). Les *Antiquités* ont dû être rédigées à partir de 1650 : cette date est donnée à la page 2 ; elle a depuis été surchargée et on lirait 1655 si le 0 final n'apparaissait encore. Ce travail est donc postérieur au *Thesaurus* et peut être identifié avec cette histoire de Souvigny que N. de Mesgrigny préparait et dont nous avons plusieurs mentions ; on lit, entre autres, dans le procès-verbal de la visite des tombeaux du prieuré faite en août 1648 (2), que le père prieur désirait, « dans peu de temps, mettre au jour et exposer au publicq un livre des antiquitez dud. prieuré de Souvigny et continuer le pieux dessein de deffunct dom Sébastien Marcailles, prieur claustral audit prieuré ». Le ms. qui nous reste, avec ses feuillets de début raturés, n'est évidemment pas le travail même que le prieur se promettait de donner, mais c'en est un premier état. D. Tripperet, au chapitre 57 des *Mémoires*, parle du projet (3), mais ne semble pas avoir connu ce manuscrit des *Antiquités*, sans doute parce qu'il n'était pas alors versé au chartrier. Achille Allier, par contre, en reçut communication d'Auguste Ripoud, bibliothécaire de la ville, et prit même la liberté d'en rectifier le texte à la page 4. De tout cela, il résulte que c'est le *Thesaurus* qu'il faut consulter de préférence puisque, en somme, il servit à la confection des *Antiquités*.

Outre les *Antiquités*, la bibliothèque municipale de Moulins conserve, à tort, le livre des anniversaire du prieuré (4) ; c'est un ms. sur parchemin, de 63 ff., bien qu'un foliotage défectueux lui en attribue 67, et mesurant 0,340 sur 0,345 ; il nous est parvenu complet. Un acte du prieur Chollet, de 1453, placé en tête, nous apprend que c'est

(1) D'après une surcharge, sous laquelle on lit *insignis*.

(2) *Thes. silv.*, p. 37 et suiv. Publié p. F. Claudon, dans la *Quinzaine bourbonnaise*, t. VI (1897), p. 252-258.

(3) « ... Si la mort ne l'eût pas enlevé à la fleur de l'âge, il nous aurait laissé une bien plus grande collection des titres de Souvigny (car il en manque beaucoup dans ce livre dit *Thesaurus*) ; peut-être aurait-il fait une histoire complète de cet illustre prieuré, mais le Seigneur le retira de ce monde comme un fruit déjà mûr pour l'éternité et la maison de Souvigny a beaucoup perdu par cette mort prématurée. »

(4) N° 13. Cf. A. MOLINIER, *Les obituaires français*. (Paris, 1890, in-8°), p. 246 (n° 462).

par son ordre qu'il fut composé, mais des mentions postérieures au xve siècle y figurent à plusieurs endroits. On sait quel intérêt présentent ces obituaires d'une façon générale, et celui-ci ne fait pas exception à la règle ; il mériterait qu'on en donnât une bonne édition : c'est le vœu par lequel Grassoreille terminait un article paru en 1887 dans le *Bull. de la Soc. d'Emulation* (t. XVIII, p. 113-120) sous ce titre : *Le trésor de Souvigny et les réparations de l'église au* xv[e] *siècle d'après l'obituaire de Geoffroy Chollet.* Le manuscrit est bien entendu à consulter pour les siècles antérieurs au xv[e].

En dehors de ce qui reste du chartrier, il y a une source importante et de consultation facile qu'il ne faut pas négliger, ce sont les *Mémoires pour servir à l'histoire du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny, ordre de Cluny, en Bourbonnois, diocèse de Clermont* (1), achevés en 1748 par dom Hilaire Tripperet (2). Ce « religieux bénédictin, exilé pour jansénisme à Souvigny, » au dire de Chazaud (3), n'écrivit, de son propre aveu, que dans le but de « faciliter le travail de ceux qui voudront entreprendre de donner l'histoire du prieuré » et l'arrêta à l'année 1743. Son ouvrage est manifestement fait avec soin ; il est bien entendu à négliger presque entièrement pour la première période de Souvigny, jusqu'au xii[e] siècle, l'auteur ayant accepté comme vraies toutes les fabrications du P. André, que la critique moderne rejette aujourd'hui (4). Mais, cette restriction faite, il ne faut pas oublier que d. Tripperet travailla sur des originaux, ayant eu à sa disposition le chartrier de Souvigny, qu'il ne put pas du reste, faute de temps, parcourir en entier, ainsi qu'il le reconnait honnêtement à la fin de son récit. Il analysa des actes aujourd'hui disparus, tels, entre autres, les marchés passés devant le notaire Gaudet, par d. Chollet avec Maignon, le maître des œuvres du duc de Bourbon, pour la reconstruction de l'église (5) ; telles encore, les lettres du 7 décembre 1442, du duc au prieur, pour lui permettre de faire construire à Bresnay un château-fort où il pût se retirer en temps de guerre (6). S'il est exposé, comme bien d'autres, à donner parfois une fausse date et, par exemple, à faire mourir en 1636 dom Philippe de Birague, ancien prieur,

(1) Bibl. Nat., ms. n. a. franç., n° 3602 (n° 101 du fonds de Cluny) ; cf. L. Delisle, *Inventaire...*, n° 215. Une copie de ce ms. est déposée aux Archives de l'Allier.

(2) Mort en 1754.

(3) *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Moulins, 1865, in-16, p. 22, 98 et suiv.).

(4) V. Chazaud, op. cit., p. 89 et s.

(5) Chap. 43.

(6) *Ibid.*


UNIV.
OF
MICH.

(6) *Ibid.*

alors que la date réelle est 1646, il ne faut voir là qu'une erreur matérielle, sans importance parce qu'elle est facile à rectifier. Tels qu'ils sont, ces *Mémoires* constituent un document à utiliser avec critique, mais précieux dans son ensemble. Il suffirait, toutefois, à l'occasion d'une histoire de Souvigny, d'en extraire les meilleures parties, une publication intégrale ne semblant pas devoir être indispensable.

III. Cette histoire serait très avancée le jour où l'on aurait dépouillé, la plume à la main, les sources dont il vient d'être question. On aurait déjà repéré les points principaux à étudier. Le prieuré absorberait tout d'abord l'attention et l'étude de ses débuts serait singulièrement attachante, qui ramènerait aux premiers sires de Bourbon et conduirait peut-être, s'il faut en croire notre regretté confrère le commandant Du Broc (1) et M. Gaillard (2), ancien professeur d'histoire au lycée de Moulins, à conclure sur certains points d'une façon moins absolue que Chazaud.

Par la charte, dite de fondation de Souvigny, Aimard, *miles clarissimus* (sans autre titre), donne au monastère de Cluny le lieu de Souvigny, *cum ecclesia sancti Petri et appenditiis*, en mars 920. C'est le premier texte où apparaisse le nom qui devait devenir illustre : il a été plusieurs fois commenté et publié, en dernier lieu dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, de MM. Bernard et Bruel, t. I, p. 206, n° 217 (3). C'est le premier texte ; en effet, le diplôme par lequel Charles le Simple, la vingtième année de son règne (4), en 913, aurait concédé à Aimard le pays près de l'Allier, appelé *Silviniacum*, n'est qu'un faux manifeste du père André, adroitement fabriqué, inconnu de Mesgrigny, mais passé dans d. Tripperet et les historiens suivants, jusqu'à Chazaud exclusivement (5). Cependant, notre acte de mars 920

(1) *Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ?* (Moulins, 1905, in-8°) — *Archambaud de Montluçon et les sires de Bourbon.* (Moulins, 1905, in-8°. Extr. en partie du *Bull. de la Soc. d'Emul.*)

(2) *Recherches géographiques sur la formation du fief de Bourbon*, dans *Annales bourb.*, t. VI, 1892, p. 129-152.

(3) D'après le cartulaire A de Cluny. On trouvera, en outre, cet acte dans Mabillon, *Act. sanct. o. s. B.*, section V, p. 85 ; dans la *Gall. christ.* t. II, col. 377 ; dans Chazaud, *Chronologie*, pièce justif. n° XII ; dans le *Thesaurus* (p. 3) et dans les *Antiquités* (p. 3). — Cf. MABILLON, *Annales ord. s. Ben.*, éd. de Lucques, t. III, p. 343.

(4) « Data tertio idus octobris, indictione prima, anno vicesimo regnante Carolo rege gloriosissimo, redintegrante anno quindecimo, largiore vero hereditate indepta anno primo. »

(5) D. TRIPPERET, chap. I. — CHAZAUD, op. cit., p. 73, 140 et pièce justif., n° I.

descendrait du premier rang au troisième si l'on acceptait l'hypothèse suivante, ingénieuse et plausible, proposée par Chazaud en 1877 : MM. Bernard et Bruel venaient de donner dans leur premier volume, sous les n°s 4 et 5, l'analyse de pièces, déjà publiées, il est vrai, dans la *Gallia* et dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, relatant un échange de terres en 825 entre l'évêque de Mâcon et le comte « Vuarinus », échange par lequel ce dernier céda à l'évêque les villae de Cluny et de Tannay et en reçut trois villae, dont celle de *Litevineis* (ou mieux *Litvinias*, d'après Mabillon, qui a vu l'original à Cluny) ; or, Chazaud, dans sa *Chronologie* (p. 133), avait précédemment identifié tout d'abord cette villa avec le lieu de Lusigny, dans le canton actuel de Chevagnes, identification imparfaite d'ailleurs, puisque Lusigny ne fut jamais en Auvergne, dans le *pagus Donobrensis* (Châtel-Deneuvre), ainsi que cela aurait été nécessaire. Aussi, mon érudit et très perspicace prédécesseur revint-il, en 1877, sur son hypothèse imprudente et, supposant une fautive lecture de Mabillon, proposa (1), au lieu de *Litvinias*, la forme *Silvinias*, qui correspondrait ainsi à ce *veteri Silviniaco*, mentionné dans la donation d'Aimard en 920. Je suis, pour ma part, très enclin à accepter une interprétation qui ferait réfléchir sur les quelques lignes où les auteurs de la *Gallia* reproduisent les notes qu'ils ont reçues d'un moine de Souvigny, dom Philippart (2), relativement à des prieurs dudit lieu au IXe siècle : « Hermonem, circa an. 830 ; Humbertum, de cujus ætate silet ; Bernardum de S. Geran, an. circiter 880 ; Constantinum, cujus tempus ignoratur ; Aimonem, — circonstance particulière, — qui dedit argenteum calicem et librorum copiam, anno... (*sic*) » ; mais, dans leur probité de religieux et dans leur dignité d'érudits, ils ajoutent : « quibus ex monumentis eruti sint hi priores ignoramus ; certe, si, tempore donationis factæ Silviniaci ab Aimardo, monachi sub præposito vel priore ibidem incolebant, eorum mentio fieri debuisset in instrumento donationis præmisso (3). » En 825, il n'y avait qu'une *villa* à Souvigny ; vers 830, il pouvait bien y avoir un monastère.

Nous connaissons du reste, par la charte d'Aimard, l'existence à Souvigny, en 920, d'une « ecclesia » dédiée à Saint-Pierre. Comment

(1) *Le vieux Souvigni, d'après les chartes publiées par Aug. Bernard et Bruel (802-954)*, dans *Bull. Soc. Emul.*, t. XIV, 1877, p. 535.

(2) On conserve à la bibl. munic. de Moulins (n° 52 des ms.) les « poésies chrétiennes de Jean Phelipard, bénédictin de Souvigny », ms. du XVIIe s., de 527 p., avec une courte biographie de l'auteur.

(3) Cf. les doutes émis aussi par d. Tripperet (chap. 3).

était desservie cette église ? Par un curé de campagne ? Par des chanoines suivant la règle de saint Chrodegand, règle qui se répandit en Gaule précisément au début du IXe siècle, après que le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, l'eut approuvée dans son ensemble ? Où encore par des moines, fils de saint Benoît ? L'une de ces deux dernières hypothèses est séduisante. Rappelons-nous en passant que les premiers moines aimaient à s'abriter près des grands bois, et que, si aujourd'hui encore, Moladier, Bois-Plan, Messarges, Grosbois, les Vesvres, Bagnolet, Marigny, font une ceinture peu interrompue à la région de Souvigny, la toponymie forestière (1) des environs immédiats du prieuré permet d'affirmer que les taillis et futaies s'en rapprochaient jadis bien davantage.

A ce petit problème de la naissance de Souvigny est joint celui de l'origine des Bourbons, dont Aimar est la tige, bien qu'il ne soit jamais qualifié sire de Bourbon. Aimar était peut-être quelqu'un de ces vicomtes auxquels le roi de France donna à administrer les territoires d'Aquitaine après la déchéance de Guillaume le Pieux, en 892 (2), et il est permis de penser que sa juridiction s'étendait sur la viguerie de Châtel-Deneuvre où Souvigny se trouvait compris.

Quoi qu'il en soit, Souvigny, prieuré de Cluny, ne tarda pas à briller d'un vif éclat. D'illustres abbés du chef d'ordre viennent y mourir, s. Mayeul en 994, s. Odilon en 1049, dont les reliques (3) engendrent bientôt de nombreux miracles. L'impératrice Adélaïde, Robert-le-Pieux, l'honorent de leurs bienfaits. Le pape Urbain II, allant à Clermont, s'y arrête à la fin de 1095 et, en 1100, Pascal II confirme ses privilèges d'exemption. Le XIe siècle fut peut-être la plus brillante époque du monastère, celle où l'on commença à voir sortir du sol sa seconde église qui nous est parvenue en partie. Au siècle suivant, le prieuré est encore dans une situation prospère ; Archambaud V et sa femme Agnès furent pour lui, semble-t-il, de supportables voisins. Au cours des âges du reste, notre prieuré ne cessa de faire valoir ses droits et reconnaître ses privilèges par les sires de Bourbon qu'une attitude moins énergique aurait peut-être laissés glisser sur la pente de la violence. Quant aux ducs, arrivés à la puissance incontestée,

(1) Les Issards, (commune d'Autry), les Taillis, (commune de Marigny, proche de la limite de cette commune avec celle de Souvigny), le Bois-Bert, (commune de Souvigny), lieux aujourd'hui cultivés.

(2) Chazaud, *Chronologie*, p. 143, 144.

(3) Sur ces reliques et les châsses qui les contenaient, voir dom Tripperet, chap. 31, 37, 44. Mabillon a laissé (*Ann. ord. s. Ben.*, p. 457 et 458) une relation de la mort édifiante d'Odilon à Souvigny.

c'est bénévolement qu'ils lui accordent leurs faveurs ; en 1341, Lous Ier s'empresse d'annuler une procédure pour meurtre entamée à Souvigny par son bailli malgré les conventions anciennes sur la justice entre le prieur et ses ancêtres (1) ; en 1376, Louis II y fonde une messe à note quotidienne (2) et y sera enterré à sa mort sur sa demande plusieurs fois répétée ; en 1416, Anne Dauphine, sa veuve, fonde une grande messe à note quotidienne, dans la chapelle qu'il avait instituée (3) ; en 1418, elle donne aux religieux des parements d'autel et garnitures diverses : « une chasuble de drapt de veloux fin azuré, semé de feulles de jons marins brodés d'or et bordés de perles et d'une autre herbe appellée palme d'estang..., une tunique du mesme drapt semé et brodé comme dessus... » (4) etc. ; en 1450, le duc Charles Ier fonde des messes et anniversaires (5). En 1454, c'est un de ses fils, le futur cardinal Charles de Bourbon, qui succède à dom Chollet, mais comme prieur commendataire ; on n'ignore pas que si, à la mort de son frère Jean II, en 1488, le cardinal s'était trouvé en face d'une femme moins décidée et moins habile qu'Anne de Beaujeu, sa belle-sœur, il eût ajouté définitivement la couronne ducale de Bourbon à ses nombreuses dignités ecclésiastiques, pour le plus grand profit sans doute du prieuré et de la ville de Souvigny. Enfin, c'est encore là que Suzanne de Bourbon, l'épouse du connétable, notre dernière duchesse héréditaire, voudra reposer après sa mort, à côté de ses parents, Pierre et Anne de Beaujeu (6).

Le XVIe siècle ne semble pas avoir été pour le prieuré une ère de prospérité, malgré l'illustration de la naissance des prieurs, dont plusieurs furent malheureusement commendataires : le cardinal François de Tournon, Gaspard et Philippe de Birague, etc.. Nicolaÿ fournit d'utiles renseignements sur l'état du monastère au milieu du

(1) Analyse, d'après l'original aux Arch. Nat., dans Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 2.297 A. Voy. une copie de l'acte dans le *Thesaurus*, p. 724, au chapitre : « Titres concernant la justice de la ville de Souvigny et ancien droit de battre monnoye dépendant du prieuré ».

(2) Huillard-Bréholles, 3329. Publ. par La Mure. Preuves, t. III, n° 118 a.

(3) Huillard-Bréholles, 5 061. Cf. Cabaret d'Orville, éd. Chazaud, p. 319.

(4) Huillard-Bréholles, 5.104 (curieux document dont m'a communiqué copie mon excellent confrère, M. Lavergne et qu'a connu G. Fanjoux (v. l'*Art en province*, 1848, p. 190).

(5) *Ibid.*, 5.860.

(6) Pour l'enterrement du duc Pierre II, voir « l'ordonnance » de ses obsèques, due à Jacques de Bigñe, valet de chambre du roi et publiée d'après le ms. ayant appartenu à Suzanne de Bourbon (Bibl. nat., fr. 5.872) dans les preuves de l'Histoire des ducs de Bourbon de La Mure, III, p. 221.

XVIe siècle ; il avait en effet pris à bail, en 1565, la terre de Courtilles (1), dépendant du prieuré et qu'il a décrite assez longuement dans sa *Générale description du Bourbonnois* (2). De ce fait, il avait de fréquents rapports avec les moines et a laissé sur eux des appréciations assez dures (3) : ignorance, paresse et gourmandise sont leurs moindres défauts ; le monastère jouit, à la vérité, de beaux revenus, a à sa collation 11 prieurés, 56 cures, 5 vicairies, 3 chapelles, 2 prébendes, mais tous ces bénéfices ne sont plus visités depuis cinquante ans et les bâtiments en sont tout ruinés ; le service divin y est délaissé et diminue tous les jours ; par leur « négligence et avarice démesurée », les prieurs de ces établissements les conduisent à leur perte, dilapident tous les revenus et même, « où y a bois de haute futaie en font un dégast admirable » ; quant aux prieurs de Souvigny, ils « ont changé leur nom en preneurs », ne se soucient plus d'y résider, d'exercer la charité ni « d'entretenir de réparations tant de beaux temples... qu'ils laissent tomber par terre » ; bref, si le roi n'y veille, « tout tombera en désolation et en ruine totale ».

Ce malheur extrême n'arriva point. Le prieur Mesgrigny, (1640-1652), six ans après l'introduction à Souvigny de religieux de l'étroite observance de Cluny (4) par dom Rollet, introduction dont les conséquences ne furent pas heureuses pour le prieuré (5), s'efforça de rétablir l'ordre depuis longtemps troublé et c'est dans ce but qu'il classa le chartrier et entreprit la rédaction du *Thesaurus* et des *Antiquités* ; il fit aussi relever le nombre et l'état des tombeaux, parce que, dit d. Tripperet, « il lui paraissait qu'il y en avait beaucoup plus que ceux que les histoires ont remarqués ». Au nombre de ses successeurs qui signalèrent leur passage au prieuré, il faut citer : Alexandre Le Grand, qui dépensa beaucoup pour le logis prieural, frappa de ses armes, en 1670, la porterie qu'il fit construire et se disposait à élever dans l'église un autel magnifique répondant à la grandeur de la basilique, lorsqu'il périt dans un accident de voiture en 1682 ; Jacques-Gabriel de

(1) Arr. de Moulins, cant. de Souvigny, commune de Noyant.

(2) Chap. LXXVI (t. I de l'éd. Vayssière, p. 177-179).

(3) Voir plus haut le passage du chap. XXVI ; voir aussi le chap. XXVII et le chap. CXLI (t. II de l'éd. Vaissière, p. 1"7 et ss).

(4) Cf. LORAIN, *Abbaye de Cluny*..., chap. XXIII.

(5) D. Tripperet (chap. 55-57) se montre très documenté sur ces événements. Il est, pour cette période et le siècle suivant, la source principale du *Voyage pittoresque* de l'*Ancien Bourbonnais*. (T. II ; l'auteur, Louis Batissier, ne connaissait pas le nom d'Hilaire Tripperet ; il se borne à attribuer les *Mémoires* à « un moine de Cluny », dont « le nom ne nous a pas été conservé ».)

La Chaise du But, au temps duquel fut « construit dans la cour du logis prieural, le bâtiment qui sert de cuvage » (1), élevé le grand escalier des dortoirs (2) et fait un partage des revenus du prieuré de telle sorte que les religieux jouirent depuis lors du tiers desdits revenus ; Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, qui accorda aux chanoines du Puy un morceau des reliques de saint Mayeul ; Jacques Pecquet, qui fit édifier, vers 1730, une partie des bâtiments claustraux (3), tels que nous les voyons aujourd'hui et, à l'imitation de son prédécesseur, accueillit favorablement une demande des religieux bénédictins d'Abdinghoff, en Westphalie, qui désiraient avoir des reliques de saint Mayeul et de saint Odilon ; Gaspard Bardonnet, enfin, dont l'esprit procédurier paraît avoir été infatigable et dont la part dans les constructions du XVIIIe siècle serait à déterminer.

Les derniers moments du prieuré et des moines, de 1789 à 1792, ont été incidemment exposés dans le récent livre de M. Marc Dénier, *L'ancien canton de Souvigny* (Moulins 1907, in-16) ; c'est le seul travail qui se soit occupé de cette partie de son histoire, le chapitre consacré à Souvigny, au t. II de l'*Ancien Bourbonnais*, s'arrêtant à la même date que les *Mémoires* de dom Tripperet et se débarrassant du reste avec l'affirmation qu'« aucun document postérieur à 1748 ne nous fait connaître les événements qui se sont passés dans le monastère ».

Une histoire de Souvigny ne serait pas complète sans une étude archéologique de l'église et des bâtiments qui l'entourent. Ce travail n'a jamais été fait (4) qu'accidentellement dans des ouvrages dont les titres ont été donnés plus haut. On n'a rien dit de l'emplacement de l'église primitive du IXe ou du Xe siècle, qui existait encore en partie à la fin du XVIIIe siècle et que mentionne Nicolay, en son chap. XXXVI (5) ; les parties importantes qui subsistent de l'église romane postérieure n'ont pas été sérieusement étudiées ni datées (6). Quant aux hautes arcades romanes que l'on voit encore à droite du portail principal, à

(1) D. Tripperet, chap. 62.

(2) Arch. de l'Allier, H. 431 prov.

(3) Voy. M. BOUTRY, *Le portail du prieuré de Souvigny*, dans la *Quinzaine Bourbonnaise*, t. VII (1898), p. 58-61 (d'après un document des Arch. Nat.).

(4) Je ne sais comment M. de Caumont s'est autorisé à écrire dans le *Bulletin monumental* de 1895 (p. 375) que « la magnifique église de Souvigny a été souvent décrite ».

(5) « Sur le derrière de la grande église, est l'ancienne église et le vieux cloître dudit prieuré qui n'est de beaucoup si superbe que la moderne... »

(6) Quelques travaux de détail ont été faits. A. Vayssière a étudié les *Chapiteaux romans de l'église de Souvigny* (avec dessins de Gélis-Didot), dans les *Annales Bourb.*, I, 386.

l'extérieur, elles seraient de nature à intriguer l'archéologue s'il ne se souvenait des dispositions habituelles des grandes églises clunisiennes, toujours pourvues d'un narthex : Mérimée y distingue le reste d'un porche et M. A. de Dion, dans le *Congrès scientifique* de 1870 (t. I, p. 364), n'hésite pas à rapporter au XIᵉ siècle, « le mur qui précède le portail et qui est divisé en quatre travées formées de hautes arcades plein-cintre, au dessous desquelles s'ouvraient des fenêtres », et à y reconnaître le mur méridional d'un vaste narthex à trois nefs ayant la même largeur et probablement la même hauteur que celles de l'église dont elles continuent l'alignement » (1).

Les éléments d'information qui font défaut à l'époque romane ne manquent plus pour les siècles suivants. On sait qu'il faut placer au milieu du XIVᵉ siècle la construction du cloître dont M. G. de Soultrait disait n'avoir jamais vu le pareil en France (2) ; les visiteurs des maisons de Cluny (3) de la province d'Auvergne, dont des procès-verbaux ont été publiés par A. Vayssière (*Arch. hist. du Bourb.*, I, 252) et, plus complètement, par A. Bruel (*Bibl. éc. des Chartes*, 1877, 114-127 et 1891, 64-117) ont en effet consigné qu'en 1343 le prieur (4) est en train de réédifier (« et adhuc non cessat ») les édifices qui menaçaient ruine à son arrivée, au nombre desquels le cloître déjà presque terminé (« claustrum novum ibidem optimum.. jam pro majori parte quasi factum »). Quant à la construction des parties du XVᵉ siècle de l'église, par dom Chollet, Grassoreille a jadis signalé dans ce *Bulletin* (article déjà cité, 1887, t. XVIII, 113-120) de quel secours était pour l'étudier l'obituaire écrit d'après les ordres mêmes du prieur ; dom Tripperet, qui a certainement connu ce document, y a ajouté (chap. 43) la mention d'actes aujourd'hui perdus, qui lui ont fourni des notions précises pour dater les constructions du XVᵉ siècle (1432-1444) (5) ; les précieux *Mémoires* du religieux donnent ici d'intéres-

(1) Il suppose en outre que ce narthex a pu être détruit lors de la construction du portail gothique par dom Chollet.

(2) Cf. un compte-rendu, par M. L. Monery, des travaux de Courajod et Rondot sur le sculpteur Jacques Morel, dans *Archives hist. du Bourb.*, I, p. 30, n. 2.

(3) Sur le fonctionnement de cette institution, voir A. BRUEL, *Les chapitres généraux de l'ordre de Cluny*, dans *Bibl. éc. des Chartes*, 1873, p. 542.

(4) Aimé de Saint-Géran, qui témoigna d'une dévotion particulière envers les reliques des saints conservées dans l'église, fit faire une belle châsse pour celles de saint Odilon et éleva une chapelle en l'honneur de la Trinité, « à gauche en entrant dans la nef, proche l'escalier qui conduit à la chapelle de Saint-Michel et aux grands clochers » (dom Tripperet, chap. 37, d'après l'obituaire, 12 nov.).

(5) Voir ce qu'en dit M. de Quirielle, dans le compte rendu général de l'excursion.

sants renseignements sur la personnalité de dom Geoffroy Chollet ; celui-ci, après avoir reçu l'habit monacal en l'abbaye du Mont-Saint-Michel, dont on lui offrit même plus tard la direction, et avoir fait ses études de droit, fut introduit à la cour de Charles VII, qui, ayant reconnu sans doute en lui de solides qualités, l'honora du titre de conseiller du roi et l'envoya en ambassade auprès du pape Martin V ; il succéda à Souvigny en 1424 à Ode de La Perrière, élu abbé de Cluny, et mourut à la fin de 1454, d'après d. Tripperet, qui s'appuie sur des actes qu'il a eus entre les mains pour suspecter la date de 1457 figurant sur la tombe du prieur, à Souvigny. En 1456, on trouve encore traces des travaux faits dans l'église, car en mai de cette année-là, Jean Poncellet, maître des œuvres du duc de Bourbon, acheta des bois qui y étaient destinés (1).

Dans l'enquête archéologique sur l'église, on ne pourrait s'abstenir d'étudier définitivement les tombeaux, connus par plusieurs travaux antérieurs (2), de même qu'au cours de l'histoire du prieuré, il faudrait faire une part à celle du monnayage, déjà bien traitée par le docteur Vannaire, en 1891, dans les *Archives historiques du Bourbonnais* (tir. à part).

IV. Autour du prieuré, la ville s'était développée normalement, avec des franchises pour ses bourgeois, déjà en germe dans la reconnaissance des privilèges du prieuré par Archambaud III, en 1096, telle que nous l'a transmise le *Thesaurus* ; dès 1159, Archambaud V et Agnès sanctionnent expressément ces franchises des bourgeois, franchises qui seront dans la suite confirmées à plusieurs reprises. L'acte de 1096 a été publié par Mabillon dans les *Annales o. s. B.* (éd. de Lucques, V, 619-621) et par Achille Allier dans l'*Ancien Bourbonnais* (I, 257 n.) ; celui de 1159, par Achille Allier, *ibid.*, t. I, p. 290 n. ; une nouvelle confirmation de Gaucher de Vienne et de Mathilde de

(1) Huillard-Bréholles, *Invent. des titres de la maison de Bourbon*, n° 6014 (cf. le n° 6065).

(2) Dr Ochier, dans le *Congrès archéologique* de 1854 (p. 288-292) ; — *Mémoire anonyme sur les sépultures des seigneurs et ducs de Bourbon à Souvigny, Bessay et Champaigue*, p. p. A. Bertrand dans le *Bull. de la Soc. d'Emulation* (1894, p. 149-162) ; — L. Monery, *Souvigny, le tombeau du duc Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne et le sculpteur Jacques Morel*, dans les *Arch. hist. du Bourb.* (I, p. 88-90) ; — L. Courajod, *Jacques Morel, sculpteur bourguignon du XVe siècle*, dans *Gazette archéol* de 1885 ; — Guigue, dans *Archives de l'art français, documents* (IV, p. 313) ; — Soultrait, description des tombeaux, au t. II de l'*Histoire*, de La Mure, p. 202 n. ; — F. Claudon, *Procès-verbal de la visite des tombeaux des ducs et duchesses de Bourbonnois... du 22 aoust 1648*, d'après le *Thesaurus*, dans *Quinzaine bourbonnaise* (VI, 1897, p. 252-258) ; — etc.

Bourbon, sa femme, en 1185, par A. Vayssière, d'après l'original des Archives de l'Allier, dans les *Archives historiques du Bourbonnais* (t. I, 1890, p. 205-210). Chazaud a déjà étudié ces documents dans le t. V du *Bulletin de la Société d'Emulation* (p. 402). Mais rien de tout cela n'est suffisamment au point et il resterait encore à parler du développement de ces franchises par les confirmations qui se succédèrent en 1196, 1214, 1272 et par les actes rectificatifs des infractions qui y étaient fréquemment commises.

L'histoire de la ville pendant la guerre de Cent Ans ; au temps de la Ligue ; les séjours qu'y firent de nombreux rois de France et les ducs de Bourbon ; la reconstitution du château ducal ; la châtellenie et le petit monde qui en vivait ; les bénédictines établies en 1632 et définitivement installées en 1650 dans la « maison des Voûtes » ; les cordeliers de Champaigue, fréquemment appelés de Souvigny ; voilà autant de questions à traiter sur lesquelles les textes ne manquent pas et dont l'étude, même rapide et superficielle, dépasserait le cadre dans lequel les simples notes qu'on vient de lire ont trouvé place. Jointes à l'histoire du prieuré, l'ensemble constituerait un travail dont l'ampleur pourrait englober, avec celle de la petite ville qu'est aujourd'hui Souvigny, une partie de l'histoire du Bourbonnais.

P. FLAMENT.

LA MATERÉE

CHATEAU ET SEIGNEURIE



LE château de la Materée est situé à deux kilomètres de Souvigny, le long de la route allant à Gipcy. Les divers véhicules qui nous transportent s'arrêtent à l'entrée du chemin qui sert d'avenue à ce vieux logis, sur un terrain vague dont le milieu est ombragé par un bel ormeau. Succédant lui-même à plusieurs autres arbres de même essence, il est venu remplacer à son tour l'orme plusieurs fois séculaire qui ombrageait une croix en bois, pieusement ornée de feuilles et de feuillages à certaines grandes fêtes religieuses par les laboureurs des

domaines voisins. Cet arbre antique avait, paraît-il, une origine miraculeuse : Saint Odilon, abbé de Cluny et prieur de Souvigny, s'étant, à la suite d'une longue promenade, reposé en cet endroit, avait planté en terre son bâton qui prit racine et devint un ormeau magnifique. Une croix fut élevée plus tard sous ses branches pour rappeler ce miracle. Ceci se passait dans les dernières années de la première moitié du xie siècle ; saint Odilon mourut à Souvigny, en 1045, à l'âge de 87 ans.

Cette gracieuse légende recueillie, nous arrivons au château et pénétrons dans la cour en franchissant un reste de fossés sur le pont de pierre qui a remplacé, depuis un temps immémorial, le pont-levis des anciens seigneurs ; avant de pénétrer dans le vieux logis, jetons un coup d'œil rapide sur ses abords, examinons son plan général. En premier lieu, remarquons, à l'entrée de l'avenue, les énormes pans de mur encadrant le passage, et qui proviennent certainement d'une des défenses de la basse-cour du château ; sur leurs deux côtés existent encore des vestiges de fossés fort larges qui s'étendaient au midi, tournaient à l'ouest et au nord les murs d'enceinte du château, avec de moindres dimensions. Ils venaient finir à l'est, après l'entrée actuelle décorée, de chaque côté, de deux pilastres en pierre relativement modernes qui ont soutenu autrefois un portail et une grille. C'est entre ces fossés que se trouvait enclos le terrain rectangulaire assez vaste sur lequel avait été bâtie la Materée. Comme beaucoup de constructions fortifiées de l'époque, les bâtiments du château n'étaient pas importants ; ils devaient se composer uniquement d'un bâtiment fermant le fond de la cour, avec des constructions annexes placées à droite et à gauche, analogues à celles relativement récentes qui existent aujourd'hui. La transformation de l'ancien manoir en la maison actuelle ne remonte pas au delà du xvie siècle et encore, de cette époque, le logis n'a conservé que les deux fenêtres à meneaux du premier étage. Du xviiie, il a reçu la porte principale du rez-de-chaussée et son escalier en pierres à large rampe plate et à balustres de bon style, qui gagnerait à être débarrassé du badigeon qui le recouvre. Toutes les chambres ont été plafonnées et tapissées récemment et il ne reste aucun objet mobilier ancien. Une vieille partie du logis se trouve à l'extrémité nord et se compose de la tour d'escalier, pouvant dater du xve siècle ; elle desservait autrefois tout l'édifice et quatre salles auxquelles mène le petit escalier, éclairé de trois ouvertures carrées à encadrements très simples, élargies au xvie siècle, qui déroule gracieusement dans cette tour ses marches de pierre sur une vis centrale savamment calculée, de l'étroite porte du bas jusqu'aux combles. A son sommet, la tour a conservé, sur la face est, la



SOUVIGNY. — Château de la Materée



Phototypie Sadag *Clichés de M. Scharlowsky*

SOUVIGNY. — Château de Montaret. - Cour intérieure

base d'une échauguette, et derrière la toiture existent les murs ayant porté des merlons. Au premier étage, une porte donnait accès à toute cette partie du château. Actuellement, si nos notes recueillies à la hâte pendant le court arrêt accordé par le programme sont exactes, cette ouverture mène seulement à une pièce où, au XVII[e] siècle, fut installée une chapelle, à une chambrette servant de sacristie et à deux appartements délabrés transformés en greniers, qui ont de vastes cheminées sans intérêt. La chapelle possède encore un petit autel sans aucune ornementation ; à droite, on remarque une cavité pratiquée dans le mur, ayant à sa partie inférieure deux petits bassins ronds creusés dans la pierre ; en face et à gauche sont deux placards, dont un seul est fermé par des volets.

Nous ne croyons pas avoir omis de détails importants ; en résumé, il ne resterait de l'ancien château existant au XV[e] siècle que la tour d'escalier, les blocs de muraille signalés vers l'avenue et les vestiges des fossés. Comme on le verra plus loin, la vieille forteresse fut sacrifiée à la défense de Souvigny pendant la guerre de Cent Ans. Nous allons chercher maintenant à faire connaissance avec les diverses familles que nous avons trouvées à la Materée, du XIV[e] siècle à nos jours, c'est-à-dire pendant près de cinq cents ans.

A la fin de la première moitié du XIV[e] siècle, étaient possessionnés, aux environs de Souvigny, des Seguin, dont les descendants devinrent, quelques années plus tard, les seigneurs de la Materée ; en 1347 (1), Guillaume Seguin, de Souvigny, échangeait avec Girard de Venise, veuf d'Alise Vayrete (2), comme tuteur de leurs enfants, Jean et Marion, sa dîme près de Villeneuve, contre un moulin assis sur la rivière de Queusne, près le village de Chéry. Faut-il rattacher Guillaume Seguin à la famille de ce nom, dont les possessions s'étendirent sur Chantelle, Besson, Murat, Deux-Chaises, Saint-Hilaire, Saint-Angel, Chavroches (3).

En 1386, Jehan Seguin, peut-être le fils de Guillaume, était dans une situation assez haute : il était secrétaire de Louis II, et devint son trésorier ; il possédait, en 1386, la seigneurie de la Materée qu'il avait nouvellement acquise (4) ; son « hostel de la Materée » avait été démoli, pendant les guerres « parce qu'on doutait que les ennemis

(1) Inventaire des titres de la maison de Bourbon, n° 2486.

(2) Vayret ou de Nayret, famille possessionnée aux XIII[e] et XIV[e] siècles aux environs de Moulins et à Souvigny, si les *Noms féodaux* ont mis Silingiacum pour Silviniacum.

(3) *Noms féodaux*.

(4) Chronique du bon duc Louis II, p. 137.

« et Anglais s'y viennent loger ». Les ennemis étaient « sur le pays « de toutes parts » ; Souvigny se fortifiait et dégageait ses abords de tout ce qui pouvait lui nuire. En octobre 1373, la ville fut attaquée vigoureusement par le duc de Lancastre et une partie des murailles fut détruite. A la suite de cette attaque, le duc de Bourbon accorda aux bourgeois de Souvigny plusieurs secours pour l'entretien et la réparation de leurs fortifications (1).

Jehan Seguin reçut, le premier septembre 1386, la permission de faire fortifier le lieu de La Materée et d'établir le pont-levis. Il eut de son épouse, dont le nom nous échappe, une fille, Catherine, deux fils, Jehan et Jacques. Jehan Seguin ne releva pas les fortifications du château, car l'autorisation de 1386 fut ratifiée le 2 février 1449 par le successeur de Louis II, et expédiée le 18 mars suivant, à la requête des petits enfants de Jehan Seguin ; cette fois, vraisemblablement, les projets de restauration du manoir furent mis à exécution et il en reste probablement les fossés, la tour actuelle et quelques volumineux débris de murs d'enceinte (2).

En 1451, Péronnelle de Chaumejean est veuve d'un Jean Seguin de la Matherie, bourgeois de Souvigny (le nom est déformé et il s'agit certainement de la Materée). Catherine, fille de Jehan Seguin, épousa un voisin, Pierre de Chéry, et lui apporta la Materée (voir Chéry) ; le fief resta à la famille de Chéry, et au xvie siècle, un Jacques, frère de Jehan, le possédait ; vers 1510, Eroyle, son neveu, fils de Jehan, en hérita.

En 1569, Nicolay ne disant rien de la Materée, on est tenté de croire qu'aucune maison seigneuriale n'existait alors, et que la terre avait été annexée à un des trois fiefs appartenant aux de Chéry : Chéry, La Vivère et la Tour ; la Materée était cependant assez éloignée de ces domaines et était séparée d'eux par la rivière de Queusne ; la terre avait pu être aliénée par Eroyle. Aucun texte ne nous permet de dire comment elle arriva aux possesseurs que nous allons connaître à la fin du xvie siècle.

A cette époque (1599), le fief était possédé par Jean Boudet (3), écuyer, sieur du Mas, lieutenant général en la vice-sénéchaussée du Bourbonnais, mari de Blaise de Pierrebrune ; deux enfants sont connus : un fils, Jean, et une fille, Marguerite ; Jean, sieur du Boys-Chatel et

(1) Renseignements donnés par M. Tiersonnier, d'après les registres des comptes du duché de Bourbonnais ; extraits faits par du Fourny, collection Gaignière, n° 654, 2e reg. folios 118-119.

(2) Invent. des titres de la maison de Bourbon, n°s 3.025, 3.252, 3 350.

(3) Reg. par. de Souvigny.

de la Materée, épousa le 27 décembre 1605 Marguerite Alexandre, fille de noble Jean Alexandre, seigneur de Blanzat (Montluçon), conseiller du roi, intendant de Madame la duchesse de Bourbonnais ; le 10 juin 1599, Marguerite devint la femme de François Boireau, receveur des aides, tailles et taillons en l'élection de Montluçon ; Marie Boireau leur fille épousa Jean Desanges, et son frère, Constantin, se maria avec Marie de Fonglatier, fille de Claude et de Claire du Mortier. Il était, en 1664, qualifié sieur de la Materan ; il n'existe aucun lieu de ce nom mais il y a, près de Noyant, la Matras ; on a pu mettre « la Matran » pour « la Materée », à moins qu'il ne s'agisse déjà, avec un nom tronqué, de la division du domaine qui, au commencement du XVII[e] siècle, créa la petite Materée (1) ; ce serait même à ce petit fief que nous placerions Jacques ou Charles Martin, écuyer, capitaine et lieutenant pour le roi, sieur de la Materée, en 1641 (2).

Toutefois les notes de M. des Gozis nous donnent, pour la Petite-Materée les renseignements suivants :

Gaspard de Bigu, écuyer, seigneur de La Petite-Materée, fils cadet de Jean, second du nom, et de Claude Millet, naquit vers 1555 et fut probablement l'ascendant du suivant :

Mayeul de Bigu, écuyer, seigneur de la Petite-Materée et de They, mort avant 1699. Ce dernier s'unit vers 1660 (?) à Catherine du Sauzay dont il eut au moins un fils :

Louis de Bigu, écuyer, seigneur de la Petite-Materée, de Chéry et du They, fief pour lequel il rendit hommage au Roi en 1699 en la châtellenie de Souvigny.

Selon la généalogie si souvent fautive de la maison du Buysson, dressée par le C[te] Francisque du Buysson, Louis de Bigu aurait épousé par contrat du 22 janvier 1698 (le lieu et le nom du notaire ne sont pas indiqués), Suzanne du Buysson, fille d'André, seigneur de Beauregard, trésorier de France à Moulins, et de Marie Trottier.

Le 23 novembre 1699, Jean Deleage, docteur en médecine à Souvigny, fit foi et hommage des fief, maison et domaine de la Petite-Materée, paroisse et châtellenie de Souvigny, acquise par lui, suivant contrat passé devant M[e] Croizier, notaire à Moulins, le 7 octobre 1699, de Louis de Bigu, sieur de Chéry. C'est ce que nous apprend un acte conservé aux Archives Nationales sous la cote P 475[6], n° 1034. Cette Petite-Materée était encore, en 1736, à Antoine Deleage, Conseiller du Roi et greffier en chef en la chancellerie du Présidial de Moulins, et

(1) Près la Grande Materée, sur les rives de la Queune.
(2) Reg. par. de Souvigny.

à Jean, son frère, lieutenant aux eaux et forêts à Moulins. Cette famille de Leage ou Deleage était ancienne et bien posée à Souvigny. On la rencontre à peu près dès l'origine des registres paroissiaux de cette ville. Elle s'allie dès lors aux familles des Couraulx, de Charnes, puis aux Faulconnier, Bilhard, Aufauvre, Aujohannet, etc. Presque tous les Deleage tiennent à Souvigny des offices de judicature ou des charges de magistrature. Ils vivent noblement et, quand la Révolution arrive et coupe leur essor, on les sent sur le point d'arriver par une dernière étape à la noblesse héréditaire.

Nous avons parlé un peu plus haut des deux frères, Jean et Antoine de Leage. Jean, qu'on trouve qualifié sieur des Tremblais, épousa à Moulins Françoise Roy, fille d'un capitaine de cavalerie, et en eut plusieurs enfants dont on rencontre les actes de baptêmes dans les registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux.

Antoine de Leage *alias* Marc-Antoine Deleage se maria à Noyant, le 17 juin 1732, avec Marie Thonier, fille de Claude, sieur de Frenière (Noyant), et de Marguerite Méténier.

Nous lui connaissons au moins trois enfants :

1° Jean, baptisé à Souvigny, le 12 avril 1733 et qui épousa à Saint-Sornin, le 5 juillet 1763, Marguerite Thonier.

2° Marguerite, baptisée à Souvigny, le 23 mai 1741. Elle se maria en la même ville, le 21 février 1764, avec Jean Dufaud, écuyer, capitaine de cavalerie à Moulins, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis des gendarmes de Provence. En deuxièmes noces, le 6 février 1777, elle épousa à Souvigny François-Jean-Baptiste d'Alphonse, le futur baron de l'Empire (1).

3° Suzanne-Appollonie épousa à Souvigny, le 28 novembre 1775, Charles-Amable Dubouys de Guittonnière, châtelain de robe courte à Bourbon-l'Archambault, fils de Gilbert Dubouys de Bessay et de Marguerite-Françoise Rignaud.

Comme successeur de Boudet au fief principal de la Materée, nous proposons Jean Breuyllet, receveur général des finances à Moulins. En effet, quand il fut parrain à Souvigny, le 16 septembre 1608, et à Neuvy, le 5 avril 1611, les actes le qualifient sieur de la Materée (2); ce serait sa fille, Anne, demeurant à la Materée, veuve de Guillaume Durille, ou Dolley, qui aurait été, le 20 octobre 1623, à Souvigny (3), la troisième des cinq femmes de noble Jean-Baptiste Brinon, sieur de Baunay, les Prots, les Malnaux, conseiller du roi, lieutenant conser-

(1) Voir notre notice sur le baron d'Alphonse (*Bulletin*, 1897).

(2) Reg. par. de Souvigny, de Neuvy-lès-Moulins.

(3) Reg. par. de Souvigny.

vateur des privilèges de l'université de Bourges, trésorier de France à Moulins, l'aîné des fils d'Yves Brinon, seigneur de Cyres, Guyancourt, Baunay, etc., aussi trésorier de France, et de Lucrèce de Rochefort.

En 1611, Jean Breuyllet vivait encore.

— En 1668, le sieur de la Materée était Gabriel Breuyllet, probablement son fils, écuyer, premier président des trésoriers de France, à Bourges ; il fut parrain à Souvigny (1), les 3 août 1625 et 22 avril 1668 ; il mourut dans son manoir, le 30 juillet 1680 et fut inhumé, le lendemain, dans l'intérieur de la grande église (celle du prieuré), devant les châsses des saints Mayeul et Odile (2) ; il est supposable qu'il n'avait pas d'héritiers car il avait donné, le 15 juillet 1680, ses terres de la Materée, à François du Fort et à Elisabeth Rogier, sa femme (3). La donation signale l'existence, dans le château, de six belles tapisseries de haute lisse, mais le scribe, probablement embarrassé pour déterminer le sujet de ces décorations murales, n'a pas fait de description. Aux héritiers de Gabriel Breuyllet ont dû succéder les Beraud qui auraient acquis la terre de du Fort. Nous ne pensons pas que l'acheteur fut Gabriel Beraud, commissaire aux saisies-réelles de Bourbonnais et receveur des consignations, époux de Jeanne Parchot, ou Pératon (4), qui marièrent leur fille Gabrielle avec Claude Faulconnier, conseiller et avocat du roi en la Sénéchaussée de Bourbonnais, sieur des Cholets (Souvigny), fils de Jean, avocat du roi au présidial de Moulins, et de Catherine Perret. Dans la note qui nous fournit ce renseignement (5), Gabriel Beraud n'est pas qualifié sieur de la Materée ; elle cite, au contraire, en 1698, comme sieur de cette terre, Jacques Beraud, conseiller du roi, commissaire et receveur aux saisies réelles de Bourbonnais ; Jacques aurait été un fils de Gabriel (5) et par conséquent le beau-frère de Faulconnier. L'acquisition serait postérieure à 1695, car lorsque Jacques épousa à Yzeure, le 16 janvier de cette année (6) Catherine de Champfeu, fille de feu Jean, chevalier, baron du Breuil, et d'Anne Dorat, l'acte ne le dit pas sieur de la Materée, et ne lui donne qu'une partie des offices de son père qui était alors commissaire aux saisies-réelles et receveur des

(1) Reg. par. de Souvigny.
(2) *Id.*
(3) Arch. Allier, B. 746.
(4) Nous croyons que c'est Pératon (voir plus loin).
(5) Archives du château de Valtanges (Noyant) ; registre familial de Faulconnier (extraits communiqués obligeamment par M. Ph. Tiersonnier, d'après des extraits faits par le commandant du Broc).
(6) Arch. Allier, E. suppl', p. 453.

consignations ; Jacques n'était que commissaire aux saisies-réelles. La charge de receveur avait dû rester au père.

Ces Beraud appartenaient à une famille de Moulins ancienne et fort nombreuse qui nous semble avoir débuté dans le commerce ; ces négociants enrichis devinrent des bourgeois riches ou fort aisés et ensuite achetèrent des offices assez importants ; il y eut parmi eux un grenetier du grenier à sel de Moulins, un procureur de police de cette ville, les commissaires et receveurs indiqués, un greffier au présidial et plusieurs conseillers à cette juridiction, des officiers dans les armées du Roi. Les Beraud eurent des terres aux environs de Moulins : la Materée, les Roches (Avermes), le Réray (Aubigny), le Meuble, les Guilleminots (Marigny), les Rondards (Marigny) (1) ; ils en prirent le nom pour se distinguer entre eux, suivant l'usage de l'époque.

Jacques Beraud et sa femme Catherine de Champfeu eurent : 1° Claude, qui devint doyen du chapitre de la collégiale de Moulins ; 2° Jacques, appelé aussi Jean-Jacques ; 3° peut-être François, qualifié de la Materée, mort curé d'Ygrande le 17 septembre 1734 ; 4° Philippe, qui fut sieur des Toquins (Saint-Prix) (2). Jacques ou Jean-Jacques, conseiller au présidial de Moulins, en 1724, avait épousé Marguerite Fayollet ; il fut maire de Moulins, 1743-1744 ; il aurait eu deux fils : 1° Jean, inhumé, le 20 août 1738, à Souvigny (3) ; 2° Jacques-Gilbert, qui épousa dans cette ville, le 8 janvier 1767 (4), Marie-Barbe Delasaulx, fille de feu François-Gaspard, chevalier, seigneur de Berg, et d'Hermine-Catherine de Rumelin, dame de Berg, paroisse de Nenigh en Lorraine; 3° Pierre-Mayeul, dit de la Materée et des Roches, chevalier de Saint-Louis, major de la colonie de Cayenne, épousa Antoinette Meunier. La Materée parait leur avoir appartenu et passa à

(1) C'est à cette branche qu'appartenait Beraud des Rondards, adjoint au maire de Moulins, 1816 ; conseiller de préfecture ; député en 1827-1830 ; payait alors 1.951 francs de contributions directes.

(2) Cette terre appartenait en 1634 à Claude Pératon, notaire (*Fiefs de l'arrondissement de La Palisse*. Aubert de La Faige et R. de La Boutresse, p. 245) ; elle serait venue aux Berauds par leur grand'mère qui, pour cette raison, s'appela Pératon et non Parchot.

(3) Reg. par. de Souvigny.

(4) Inventaire des Arch. de Moulins, p. 82. M. Tiersonnier nous communique le relevé suivant emprunté à la même source, Reg. 478, page 818. Le 15 février 1726, baptême à Saint-Pierre-des-Menestraux de Jacques, né la veille, fils de Mre Jean-Jacques Beraud de La Matherée, Conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siège présidial de Moulins, et de Dame Marguerite Fayolet. Parr. : Jacques Beraud, sieur de la Matherée, Conseiller du Roi, Commissaire receveur des Saisies réelles de la Sénéchaussée de Bourbonnais. Marr. : Damlle Marguerite-Françoise Fayolet.



leurs descendants ; leur fille Marie-Catherine se maria, le 26 juin 1764, à Moulins (1), en l'église Saint-Pierre-des-Menestreaux, avec messire Louis-Pierre-François Philippe de la Motte de Chaugy (Bessay), écuyer, chevalier de Saint-Louis, garde de corps du Roi, gentilhomme servant de la Reine, fils majeur de Pierre-Abel Philippe, écuyer, sieur de Chaugy, contrôleur de la maison de Sa Majesté, et de dame Marie-Claude Berger.

Deux demoiselles, Catherine et Marguerite-Marie Beraud, pourraient avoir été aussi les filles de Jean-Jacques et de Marguerite Fayollet ; elles sont appelées Beraud de la Materée dans le contrat, en date du 18 avril 1773 (2), par lequel elles firent donation entre vifs à Antoine-Louis-Joseph Renaud, écuyer, comte de Sagonne, capitaine au régiment de Damas, de 4.000 livres, à charge par lui de leur payer et servir à l'avenir, par forme d'usufruit, 300 livres de pension viagère.

Louis-Pierre-François Philippe de la Motte et sa femme eurent, d'après nos renseignements, trois filles : 1° Claudine, née et baptisée le 25 novembre 1765, à Saint-Jean de Moulins, succursale de Saint-Bonnet ; 2° Marie-Emmanuelle, décédée le 2 mai 1767 (3), à l'âge d'un mois et enterrée à Souvigny ; 3° Catherine, baptisée à Saint-Bonnet-Yzeure, le 20 février 1769 (4) ; 4° Marie-Marguerite, baptisée dans la même église, le 12 septembre 1771 ; elle épousa, le 25 janvier 1751 (5), Pierre-Antoine Lecourt d'Hauterive, officier au régiment de Royal-Cravate, fils de François Lecourt de Saint-Aigne, ci-devant chevalier, président honoraire en la Cour des aides de Clermont, et de Marguerite de Chazerat.

Louis-Pierre-François Philippe de la Motte-Chaugy mourut à Moulins et fut inhumé dans le cimetière de l'hôpital général, le 26 mai 1785 (6). De son union avec Marie-Catherine Beraud de la Matherée, outre les filles signalées plus haut, il avait eu deux fils : 1° Alexandre-Louis, décédé le 19 mai 1849 ; 2° Jean-François, mort en 1876, qui laissa une fille, Louise-Armandine. Elle épousa M. Charles-Robert de Bonnières de Wierre, officier d'infanterie, décoré à 26 ans pour action d'éclat ; il avait planté, le premier, le drapeau français sur le fort

(1) Reg. par. de Saint-Pierre-des-Menestreaux, *Inventaire des Arch. de Moulins*, p. 83

(2) Arch. Allier, E, suppl., p. 160.

(3) Reg. par. de Souvigny.

(4) Reg. par. de Saint-Pierre-des-Menestreaux, Saint-Bonnet, Saint-Jean-Yzeure.

(5)

(6) *Id.*

23

Saint-Ange en 1849. Il se distingua ensuite au siège de Sébastopol, dans la nuit du 22 au 23 mai 1854, à l'attaque du cimetière russe ; rentré en France pour rétablir sa santé, il démissionna. Mme Louise-Armandine de Bonnières, sa veuve, possède toujours la terre de la Materée ; elle en a loué le château àM. Jeandot, qui nous a aimablement permis d'envahir sa demeure.

C. GRÉGOIRE.

ARMOIRIES DES SEIGNEURS DE LA MATERÉE.

Les armoiries de plusieurs des familles qui ont possédé la Grande ou la Petite Matherée nous sont inconnues, telles celles des Boudet, Breuyllet, du Fort, Philippe de La Motte de Chaugy. Nous avons donné ailleurs celles des Chéry et des Bigu. Celles de Jacques Beraud furent enregistrées, sur sa déclaration, à l'*Armorial Général* de 1696 ; il est qualifié (bureau de Moulins, n° 144) Jacques Beraud, conseiller du Roy, commissaire et receveur aux saisies réelles de Bourbonnois, et porte : *d'argent à une main de carnation parée d'azur, tenant une branche d'olivier de sinople, et un cœur enflammé de gueules dessous et une estoile à costé.* Portent de même : Sébastien Beraud des Rondards, avocat au Parlement, et Claude Beraud, conseiller du Roy et receveur des consignations du Bourbonnais (1).

D'autre part nous pouvons donner les armoiries suivantes :

Le Court d'Hauterive et de Sainte-Agnès en Auvergne : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent surmontées d'une croix* (TARDIEU, *Dict. des anciennes familles de l'Auvergne*). Supports : deux léopards. Devise : J'ai souvenance. (Note de notre confrère M. Henri de Provenchères). De Bonnières de Wierres : *vairé d'or et d'azur* (*Etat présent de la noblesse française*, par BACHELIN-DEFLORENNE).

C. G.

(1) Note de M. Tiersonnier.



ISSARDS



six cents mètres environ de la route de Souvigny à Meillers, faisant face à la forêt de Messarges et la dominant, s'élève le château d'Issards. Caché dans la verdure, on y parvient par une belle avenue plantée de sapins et de chênes.

Le château primitif protégé par de profonds fossés, naguère remplis d'eau mais maintenant desséchés, comprenait deux corps de bâtiments indépendants l'un de l'autre. Le plus ancien, dont il ne reste rien aujourd'hui, était flanqué d'une grosse tour ronde servant de colombier ; l'autre édifice, de la fin du xv[e] siècle et dont une partie subsiste encore, se composait d'un corps de logis à deux étages et d'une tourelle aux fenêtres à meneaux timbrées d'ornements en accolades. Au-dessus de la porte d'entrée, un écusson s'adornait de la devise majestueuse : « *Nec pluribus impar* », qui fut plus tard celle de Louis XIV.

La reproduction d'une gravure de l'*Ancien Bourbonnais*, que nous devons à l'aimable artiste qu'est M. de Boulois, montre dans quel état se trouvaient les bâtiments au début du xix[e] siècle. Une autre photographie, conservée au dépôt des Archives départementales, nous donne l'ensemble du château moderne (1) avec, au premier plan, les ruines du vieux donjon menacées par les pics des démolisseurs.

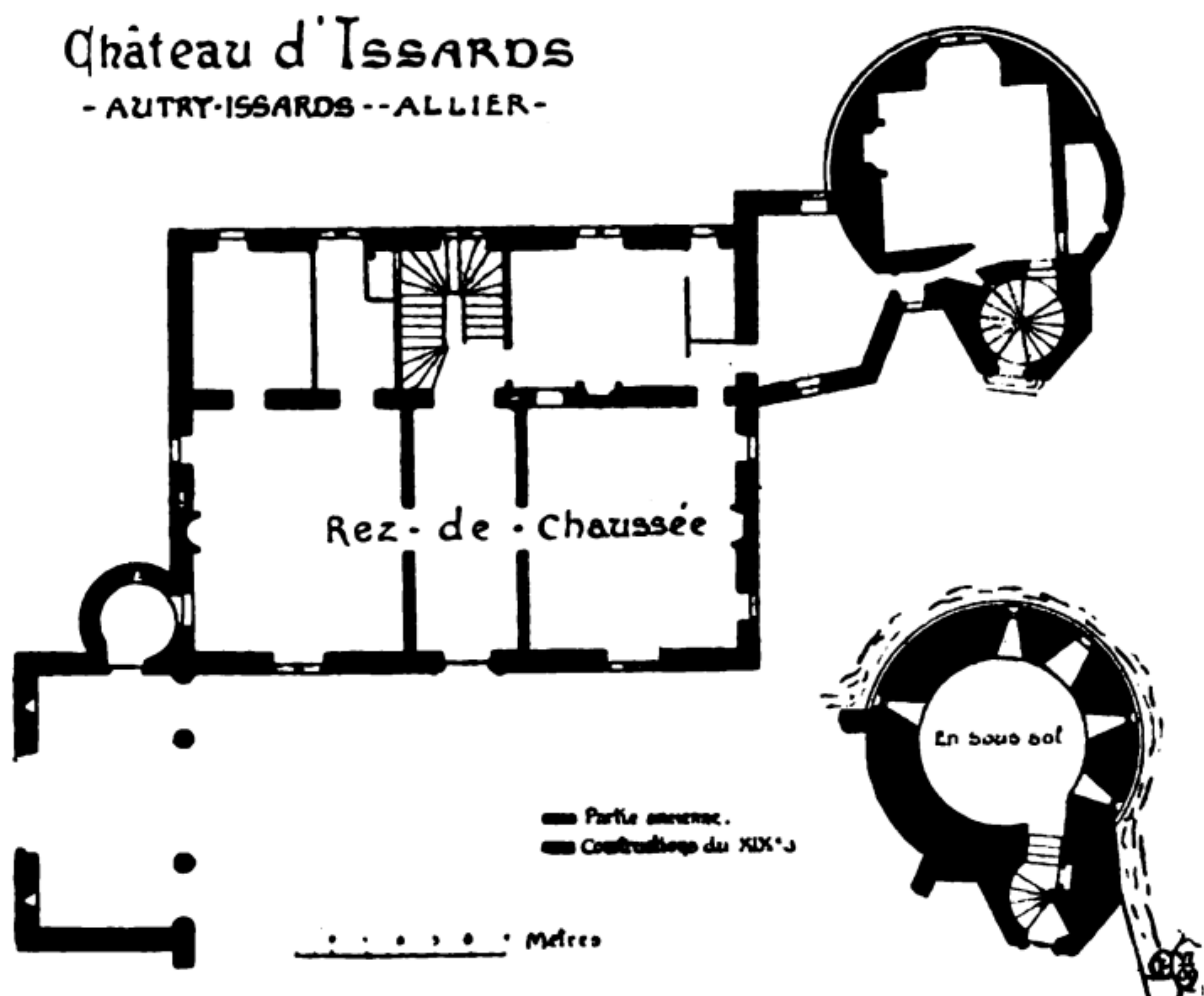
Le château actuel, malheureusement inachevé, fort imposant dans son ensemble, présente de charmants détails et fait honneur à M. J. Moreau, l'éminent architecte et le fin connaisseur, qui a su conserver au nouveau manoir la délicieuse petite tourelle, dernier vestige de son ancêtre disparu.

Dans cette tourelle, trois belles cheminées de pierre, du xv[e] siècle, ont retenu notre attention ; enfin, à l'étage le plus élevé, la chapelle provisoire renferme un véritable bijou : un *ensevelissement*, peinture de genre profane, du xviii[e] siècle, traitée dans la manière de Boucher.

Mais Issards ne réserve pas aux seuls archéologues et aux amis du passé surprises et satisfactions, les amateurs de riants paysages, les

(1) M. René Moreau, notre excellent confrère, a bien voulu mettre à la disposition de M. l'abbé Clément le plan par terre du château d'Issards que nous donnons ici et qui provient des cartons de son père, M. J. Moreau.

artistes, passionnés chercheurs de points de vue pittoresques, connaissent bien tout là-haut, sur la petite terrasse, le magnifique panorama qui se déroule à leurs pieds, et comme eux, au cours de notre



visite, après avoir admiré l'œuvre des hommes, nous nous plûmes à porter nos regards sur l'œuvre plus parfaite encore et toujours renaissante de la nature inlassablement féconde.

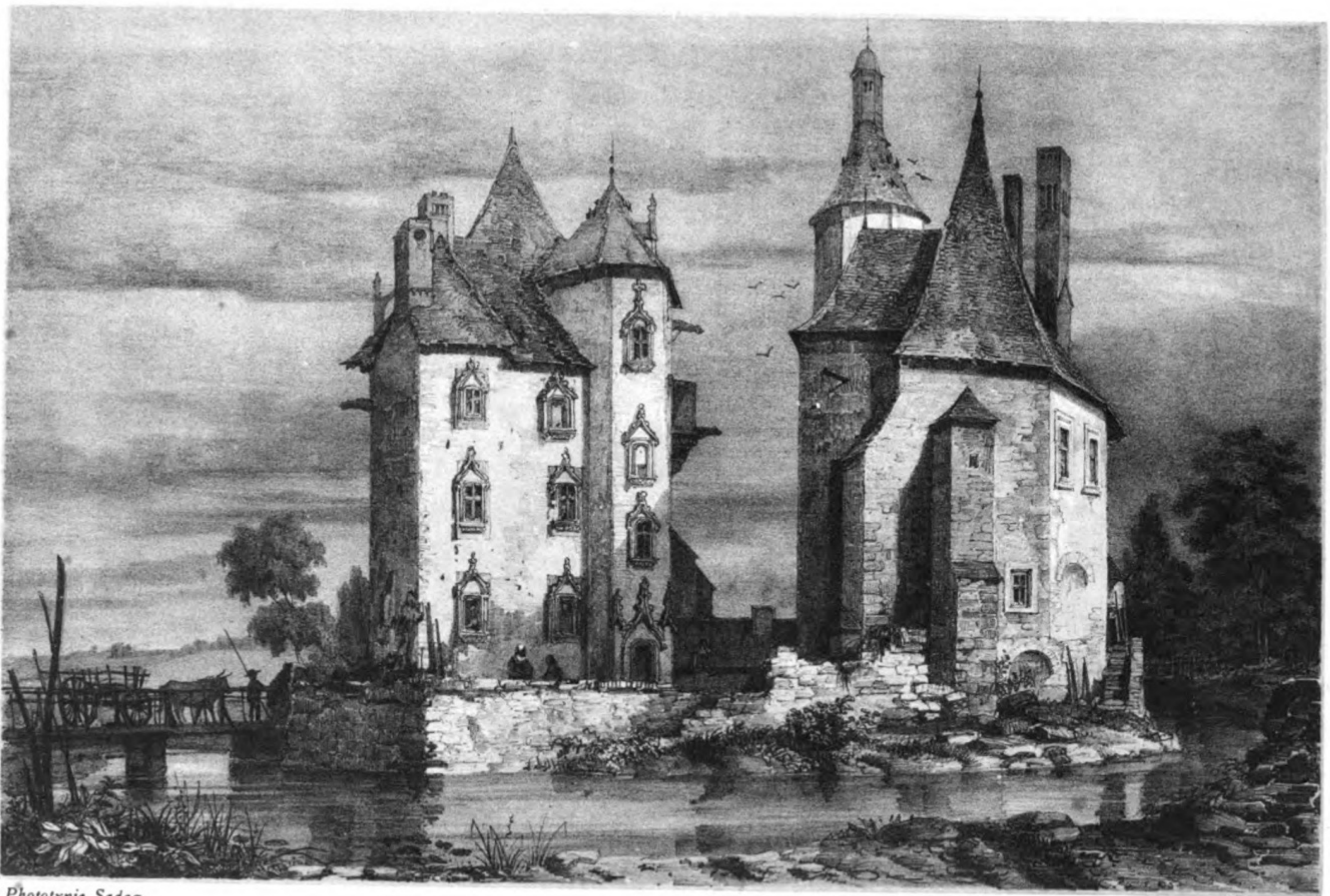
LES POSSESSEURS

Le premier possesseur du fief d'Issards que nos recherches nous aient fourni est :

Jean de Dreuille (1), damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards,

(1) Les notes concernant la famille de Dreuille ont été puisées dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, publiées par M. Lainé, tome X. Paris, 1846. La notice concernant les Dreuille a été rédigée à l'aide des riches archives du château du même nom en la commune de Cressanges.

Les armes de cette famille sont : *d'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.*



Phototypie Sadag

Cliché de M. de Boulois

AUTRY-ISSARDS. — Château d'Issards
(d'après une ancienne estampe)

né dans la première moitié du XIIIᵉ siècle, qui épousa vers 1280 *Brune de Bayet*.

Cette dame, alors veuve dudit Jean de Dreuille, fournit au comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, la reconnaissance de ce qu'elle tenait en fief de ce prince, en la paroisse de Cressanges et dans la mouvance de la châtellenie de Verneuil. Elle fit munir du sceau de Pierre de la Porte, doyen de Verneuil et archiprêtre de Souvigny, cet acte daté du mercredi avant la fête de saint Thomas, apôtre (14 décembre), 1300. Jacques Iᵉʳ de Dreuille était sans doute mort cette même année puisque son fils rendit hommage au comte de Clermont pour ses biens héréditaires le même jour que sa mère.

Du mariage de Jean de Dreuille et de Brune de Bayet naquirent :

1° *Jehannin* ou *Jean de Dreuille* (qui suit).

2° *Uldin de Dreuille* (dont nous parlerons ensuite).

3° *Bonne de Dreuille*, mariée à *Pierre Minhot*. Elle lui porta en dot des biens situés dans la paroisse de Cressanges. Son mari reconnut les tenir en fief de Louis, comte de Clermont et seigneur de Bourbonnais, le jeudi 25 novembre 1322.

Jean de Dreuille (fils du précédent), damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards, reconnut tenir en fief-lige de Monseigneur le comte de Clermont à cause de sa châtellenie de Verneuil, la maison de Dreuille avec ses dépendances en la paroisse de Cressanges. les bois, prés et terres. par lui possédés en la paroisse de Rocles (1300). Il fit de nouveau foi et hommage à Robert de France pour les terres de Dreuille et d'Issards en 1306. Etant mort sans postérité, son frère Uldin devint propriétaire d'Issards.

Uldin de Dreuille avait épousé damoiselle Margote (Marguerite) N..., qui, après la mort de son mari, c'est-à-dire avant 1322, se remaria à Jehan de Meschatain, fils de Simonin. De son premier lit, elle laissait un fils, Jean, qui suit.

Jean de Dreuille. damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards, époux de Jeanne de la Faye (1), sœur de Guillaume et de Jean, damoiseau, seigneur de la Faye, paroisse de Cérilly. Ce fut en son nom et au nom de sa femme qu'il donna le dénombrement de 1357 ; il y déclare tenir de son chef : la maison de Dreuille avec ses fossés et ses dépendances, un bois appelé de Dreuille avec la garenne qui y était située, son moulin de Vèse avec l'étang dudit moulin, de divers cens et redevances dans les châtellenies de Souvigny et de Chantelle. Du chef de sa femme, il avoue 60 sous de revenus en blé et en deniers à prendre dans la châtellenie de Bourbon, sur

(1) Les la Faye portent : *d'azur au chevron d'or.*

les paroisses d'Autry et d'Ygrande. Jean de Dreuille laissa entre autres enfants deux fils : *Jacques*, écuyer, seigneur de Dreuille et d'Issards, rappelé dans des aveux rendus en 1404 et 1411 à Louis II et à Jean Ier, ducs de Bourbon, et *Tachon*, nommé dans un aveu fourni à la châtellenie de Billy, en septembre 1377, par Hugues de Montchory, chevalier, seigneur de Châtel-en-Boucé (1).

Tout donne à croire qu'à la fin du XIVe siècle Issards fut partagé et qu'une des deux portions de ce fief, soit par mariage, soit par vente passa en d'autres mains jusqu'en 1586, époque où *Jacques de Dreuille* reconstitua la seigneurie dans son entier en vertu de son union avec Marguerite de Murat.

Nous n'avons aucune preuve absolue d'un démembrement du fief d'Issards, mais il convient de noter que les Archives départementales, qui possèdent un fonds important concernant la seigneurie d'Issards, fonds constitué par les titres saisis à la Révolution sur François-Senetaire de Dreuille, nous fournissent le nom de *Jean de Verri* (2) comme seigneur d'Issards en 1346. A cette époque, en effet, il obtient de Pierre Ier, duc de Bourbonnais, « *pour lui et ses hoirs descendans par loyal mariage, l'usage, pour sa maison d'Issart, à chauffer et bâtir audit lieu, en la forest de Messarges, de bois mort et sec, ainsi que le pacage de vingt-cinq porcs en ladite forest* », le tout en accroissement du fief que ledit Jean de Verri tient du duc et avec cette condition que « *le dit usage il ne porra vendre, aliéner ne transporter hors de sa maison* » (3).

La fille de Jean de Verri, *Jeanne* ou *Jaquette*, épousa *Tachon de Laye* (4), damoiseau auquel elle porta Issards.

A son tour, *Jeanne de Laye*, fille héritière de Tachon et de Jeanne de Verri, porta en mariage, vers 1370, une partie de la terre et maison forte d'Issards et la terre de Chastel en Boucé à *Jean de Murat* (5),

(1) Chambre des Comptes de Paris, registre 456, pièce 159.

(2) Ce *Jean de Verri*, que l'inventaire sommaire des archives dénomme tantôt *Jean de Verre*, tantôt *Jean de Serre*, devait être le père de *Regnaud de Verri*, que nous trouvons, dans les *Noms féodaux*, qualifié sire d'Issart en 1350, possédant justice, cens et rentes, dans les paroisses de Boucé et Rongères.

(3) Archives départem., E, 150.

(4) DOM BÉTENCOURT, *Noms féodaux*. Peut-être ce *Tachon de Laye* était-il le fils de *Guillaume de Laye*, époux d'*Isabelle du Pin*, ou d'*Aymé de Laye*, chevalier, gouverneur du comté de Clermont en Beauvoisis (*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, 2797). Nous présumons qu'il fut le père de *Jean de Laye*, maréchal du duc Louis II (voir COIFFIER-DEMORET, *Histoire du Bourbonnais*, tome I, page 233).

(5) Les Murat portent : *échiqueté d'or et d'azur*. Un membre de cette fa-

seigneur de Beaumont, dont elle eut *Pierre* (qui suit), *Marguerite*, qui épousa Jean de Murat, sieur du Plessis, et *Catherine*. Après la mort de son mari, Jeanne épousa messire *Dinet de Chatelneuf* (1) avant 1415, car nous trouvons, à la date du 28 février de cette année, un mandement des gens des comptes à Pierre de Givry, maître des eaux et forêts pour ce même Dinet de Chatelneuf, seigneur d'Issards, à cause de Jeanne de Laye, sa femme. C'est lui que nous trouvons encore, à la date du 1er et 2 juillet 1445, assistant à Souvigny aux assises tenues par le sénéchal de Bourbonnais (2).

Pierre de Murat, seigneur d'Issards, épousa *Marguerite de Chari* (3), fille de *Jeanne de la Porte*, dont il eut *Jean*, qui suit.

Pierre de Murat, par lettre du 18 octobre 1458 de Robert de Chaslu, maître des eaux et forêts du Bourbonnais, reçut confirmation du droit d'usage en la forêt de Messarges.

Jean de Murat, écuyer, seigneur d'Issards et de Beauregard (4), épousa *Catherine de la Condemine* Nous trouvons mention de cette dernière dans un contrat reçu *Roux*, notaire, le 21 mars 1549, portant division et partage de biens entre elle, veuve alors de *Jean de Murat* et *Jacques de la Condemine*, écuyer, sieur de Bouchapt, son neveu, attribuant à ladite Catherine le domaine de la Métairie, l'étang de Chazelles, les cens dus à la seigneurie de Bouchapt sur les paroisses de Meillard, Branssat, Saulcet, Cesset et Châtel-de-Neuvre, et audit Jacques les terres, prés, bois et pâturages qui sont autour de son château et place forte de Bouchapt, des cens et devoirs sur certains habitants des paroisses du Theil, de la Feline et de Treban.

Par lettres des 29 février 1529 (5) et 16 septembre 1530, *Jean de Murat* avait obtenu de *Louise de Savoie*, pour lui et ses hoirs qui demeureraient au lieu d'Issards, droit de prendre en la forêt de Messarges « *bois mort et sec pour chauffer et bâtir audit lieu d'Issards* ». Après la

mille, cité par Guillaume Revel, brisait d'une étoile d'or chargeant le premier point d'azur de l'échiqueté.

(1) L'inventaire des sceaux de la collection Clairambault de la Bibliothèque Nationale nous décrit un sceau de ce chevalier de *Chatelneuf* figurant sur une quittance de gages du 24 avril 1414. L'écu est *à trois trèfles, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de coq supporté par deux hommes sauvages.* Ce sceau porte le n° 2.291 de la collection.

(2) *Deux comptes du receveur de la châtellenie de Souvigny*, 1414-1416. *Archives historiques du Bourbonnais*, tome II.

(3) Dom Bétencourt, *Noms féodaux.*

(4) *Inventaire des titres de la maison de Nevers*, par Marolles (hommage de 1525, p. 379).

(5) Extrait des registres de Bourbonnais estant en la Chambre des comptes de Paris. 10e registre, f° 208. Collection Gaignières n° 654, extraits du Fourny.

mort de son mari, *Catherine de la Condemine* se fit délivrer, le 15 mars 1538, confirmation de ce droit par *Jean Chasteignier*, maître des eaux et forêts, comme tutrice et ayant la garde noble des enfants mineurs de feu *Jean de Murat : Jeanne*, *Archimbaud* et *Gilbert*.

Gilbert de Murat, écuyer, seigneur d'Issards, fils du précédent, reçoit le 19 août 1550 de *Jean de Villars*, capitaine châtelain d'Hérisson et de la Bruyère-Laubespin, maître des eaux et forêts, confirmation du droit d'usage en forêt de Messarges. Par suite de son décès survenu peu après, Issards passa aux mains de son frère Archimbaud.

Archimbaud de Murat, écuyer, seigneur d'Issards, est confirmé dans ce même droit, le 17 juin 1553 par *Jean de Dorne*, seigneur de Cordebeuf, maître des eaux et forêts.

Il avait épousé *Jacqueline d'Anlenay* dont il eut quatre enfants : *Jacques* (dont nous allons parler), *Marguerite*, qui épousa Jacques de Dreuille, *François*, écuyer, seigneur de Chastenay, et *Gabrielle*. Archimbaud et sa femme étant morts tous les deux vers 1576, leurs enfants eurent pour tuteurs : 1° Renaud de Montcoquier, époux de Jeanne de Murat qui mourut en 1580, puis 2° Jean de la Condemine, écuyer, sieur du Bouchapt.

Par contrat de partage reçu *Desauges* notaire, le dernier jour d'avril 1586, intervenu entre les enfants, Issard échut à Jacques de Murat (qui suit).

Jacques de Murat épousa *Jeanne d'Avril* fille de Claude, sieur de la Croix, dont il eut : *Salomon*, seigneur de la Croix, *Ysabeau* et *Jacqueline*. Il fut confirmé dans son droit d'usage en la forêt de Messarges, le 18 août 1579, par *Nicolas Popillon*, baron du Riau, maître des eaux et forêts.

Le 5 mai 1597, agissant au nom de sa fille Ysabeau, héritière de ses tantes et de son oncle François, il signe avec *Jean de la Condemine*, une transaction au sujet de son compte de tutelle.

Marguerite de Murat, sa sœur, épousa au chateau de Montcoquier par contrat du 23 mars 1586 passé devant *Sébastien Tourraud*, notaire royal, *Jacques de Dreuille* fils de *Jacques* et de *Marguerite de Chapettes* (1). Furent présents : *François de Montcoquier*, sieur des Foucauds, *André de Gouzolles*, écuyer, sieur dudit lieu et du Max, *François de Murat*, écuyer, frère de la future, *Gabriel de Dreuille*, écuyer, cousin du futur, *Jehan Desbordes*, avocat, de Verneuil. *Antoine de Montcoquier*, écuyer, sieur dudit lieu (2).

Peu après son mariage, par la mort de ses frères François et Jacques,

(1) Les Chapettes portent : d'*argent à trois feuilles de chêne de sinople*.
(2) Arch. départ., E, 153.

Marguerite de Murat hérita de la terre d'Issards, qui revint ainsi dans son entier à la famille de Dreuille.

Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur de Dreuille, servit d'abord dans la compagnie de chevau-légers de M. *de la Roche*, puis fut gendarme dans la compagnie du baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais. Il se trouva au siège de Vichy, assiégé par le comte d'Auvergne, et mourut au retour d'une campagne en Artois. Il fut inhumé le 4 novembre 1596 dans l'église de Saint-Etienne de Couzance. *Marguerite de Murat* sa veuve fit son testament olographe au château de Dreuille où elle s'était retirée (1), le 25 août 1635 (reçu par messire *Philippe Jolicet*, prêtre curé de Cressanges). Elle ordonna que son corps fût transporté en l'église paroissiale d'Autry pour y être inhumé au tombeau de ses père et mère, seigneurs d'Issards, et qu'il fût conduit et gardé par les curés et vicaires des paroisses de Cressanges et d'Autry. Elle chargea son fils Jacques, seigneur de Villeban, alors à l'armée au service du roi, tuteur des enfants mineurs de son autre fils André, de l'exécution de son testament.

Elle avait eu de son mariage quatre fils : 1° *Marc*, né le 12 mai 1587, mort jeune ; 2° *André*, qui suit et continua la postérité ; 3° *Gaspard*, chevalier de l'ordre de Malte, qui renonça à ses droits dans les successions paternelle et maternelle par acte du 28 mai 1610 ; 4° *Jacques*, auteur de la branche des seigneurs de la Lande et d'Avril.

André de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issards, gendarme de la garde du roi sous la charge du maréchal de Saint-Géran, épousa au château de Dreuille, par contrat du 15 novembre 1613 passé devant *Martinet*, notaire à Cressanges, *Gabrielle de Troussebois* (2), fille de feu *Mayeul de Troussebois*, écuyer, seigneur de Champaigue et de *Marie de la Porte*. Furent présents : *Marguerite de Murat*, mère du futur, *Jacques de Dreuille* son frère, *Pierre de la Porte*, écuyer, seigneur de la Porte et de la Chaume, oncle maternel de l'épouse, et *Jean de Troussebois*, seigneur de Champaigue, son frère.

Gabrielle de Troussebois apporta en dot 3.600 livres pour ses droits paternels, 600 livres que lui donna son aïeule et en outre pour ses droits maternels le quart de la seigueurie d'Issertieux et la moitié d'une rente de 700 livres.

André de Dreuille servit dans les armées qui prirent part à la lutte contre le duc de Savoie, il se trouva le 10 juillet 1630 à la défaite et

(1) Arch. dép., E, 152.

(2) Troussebois porte : *d'azur au lion de sable couronné, lampassé et armé de gueules*. Gabrielle de Troussebois était née en 1594. (Registres paroissiaux de Marigny.)

prise de Doria, général espagnol, par le duc de Montmorency, au pont de Veillane en Piémont. Atteint de trois grièves blessures, il fut transporté à Lucerne où, le 17 du même mois il fit son testament devant Jean-Baptiste Laurenti, notaire. Il demanda à être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Lucerne et que son cœur, après avoir été embaumé, fût transporté par Bertrand de la Rivière son parent à Issards pour de là être déposé dans l'église d'Autry où étaient les tombes de ses prédécesseurs. Il pria sa femme Gabrielle de fonder pour lui un anniversaire dans la dite église et de lui faire ériger une épitaphe. Dans son testament, il rappelle comment lui et sa femme avaient racheté la terre d'Issards qui, par la mort de son frère aîné Marc, était retombée dans la communauté existante entre ses frères.

Le 4 septembre de cette même année, Jacques de Dreuille et Jean de Troussebois furent nommés tuteurs et curateurs de leurs neveux et nièces issus du mariage d'André et de Gabrielle de Troussebois. Ces derniers avaient eu en effet sept fils et deux filles :

1° *Jean*, auquel son père laissa la terre d'Issards et 500 livres de rente.

2° *Philippe*, légataire de la terre de Dreuille et de 400 livres de rente.

3° *Mayeul*, époux de Jeanne des Escures, dame des Nouettes, qui prit part au siège de Perpignan et fut victime d'un assassinat dans son château de Grossouvre. Sa veuve, par acte passé au lieu des Nouettes, devant Ménard, notaire royal, le 20 mars 1652, transigea avec Jacques, François et François-Sénetaire de Dreuille ses beaux-frères sur tous les avantages que lui avaient assurés son contrat de mariage, ses joyaux, son droit d'habitation, etc... qu'elle leur abandonna à eux et à leurs frères absents à l'exception de son douaire. Elle poursuivait alors la punition de l'assassinat de son mari et obligea par cet acte, sous peine de nullité, les frères du défunt à prendre en main ces poursuites.

4° *Jacques* (qui suit).

5° *François*, religieux, à qui son père laissa ainsi qu'à ses autres frères et sœurs une somme de 1.000 écus.

6° *François-Sénetaire*, auteur de la branche de Cressanges, époux de Constance Meaulme, veuve de François Mayat, sieur de Morat et Malefosse.

7° *Antoine*, assassiné en 1651 en la ville de Sancoins.

8° *Eléonore*, religieuse à Charenton.

9° *Marie*. Ces deux dernières légataires de Marie de Murat leur aïeule en 1635.

Jacques de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards, né vers 1620, capitaine de cavalerie, servit plus de vingt ans dans les chevau-légers et les gendarmes de la garde du roi. Héritier avec son frère François-Sénetaire des biens laissés par leurs parents, il les administra seul pendant quelques années à partir de 1649 et 1650 et lui rendit compte, à la fin de son mandat, de la gestion des terres de Dreuille et d'Issards et des biens appartenant à leurs frères décédés (1). Ils procédèrent alors entre eux, le 8 mai 1656, au partage des biens provenant de cette succession.

« De leur gré et volonté, suivant le compromis passé devant de la « Geneste notaire le 6 avril dernier ès-mains de Pierre Gaudon, « écuyer, seigneur de Souys, Claude Mareschal, écuyer, sieur de « Bompré et d'Embourg, François de Culant, écuyer, sieur de « Laugère-Saint Marc, conseiller du roi, et Me François Tridon, avocat « ès-siège présidial de Moulins, l'héritage consistant en : 1° Le lieu et terre « seigneuriale de Dreuille, paroisse de Cressanges, plus un domaine « à Treban, un domaine à la Feline. 2° La seigneurie de Chastenay, « paroisse de Chantelle. 3° La terre et seigneurie d'Issards, compre- « nant : maison fossoyée, usage dans les bois de Messarges, le mou- « lin de la Pirouette, les trois domaines Issards, des Benoits et des « Milles, trois étangs affermés à Pierre Phelippard ; il fut décidé « qu'il serait fait deux lots comprenant : 1° la terre d'Issards et ses « dépendances ; 2° la terre de Dreuille et les deux domaines, ainsi « que le lieu seigneurial de Chastenay. »

François-Sénetaire ayant choisi le second lot, la terre d'Issards échut à Jacques.

Par contrat du 29 novembre 1645 passé devant Michel de la Loëre, notaire royal à Moulins, Jacques de Dreuille avait épousé damoiselle *Marie Aubery* (2), fille de Nicolas Aubery, écuyer, seigneur d'Ardenne, et de feue Claude Richard, en présence de Mathias de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur du dit lieu.

Après la mort de sa femme, il épousa en secondes noces par contrat du 24 mai 1654 passé devant Antoine Michel, notaire royal à Moulins, *Marie de Bonnefoy* (3), veuve de Jean de Culant, écuyer, seigneur des Hérards.

De son premier mariage il eut deux fils : *Jacques* et *Claude*.

Du second lit il eut : *François-Sénetaire*, auteur de la branche de

(1) Arch. dép., E, 153.

(2) Les Aubery portaient : d'*azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de dauphin de même*

(3) Les Bonnefoy portent : d'*azur à une foi d'argent.*

Chéry. — *Claude*, né le 28 août 1658 à Moulins, auteur de la branche de Bloux. — *N...* prêtre. — *Gilbert*, officier de marine. — *Marie*, religieuse au monastère de Cusset en 1677.

Le 5 octobre 1666, Jacques de Dreuille et son frère François-Sénetaire eurent acte de la représentation de leurs titres de noblesse, de M. Lambert d'Herbigny, conseiller d'Etat, intendant des généralités de Bourbonnais et de Berry.

Jacques de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards et d'Ardenne, fils aîné de Jacques et de Marie Aubery, naquit le 4 mai 1647 et fut baptisé à Autry le 21 novembre 1652. Il eut pour parrain Jacques de Dreuille, écuyer, sieur de Villeban et la Lande, son oncle ; pour marraine, Madeleine de Troussebois, femme de Mathias de Saint-Hilaire.

Après avoir fait ses études en l'Université de Paris, il servit avec beaucoup de distinction dans les guerres de Louis XIV. Le roi ayant ordonné la levée de nouvelles compagnies de cavalerie et voulant récompenser les services et la valeur de Jacques de Dreuille, lui donna, le 10 janvier 1675, une commission pour lever et commander une compagnie dans le régiment de Melin qui prit le nom de Cayeux-Gamaches. Après avoir fait les guerres d'Allemagne sous le prince de Condé, il se démit de sa compagnie le 10 février 1678. Il figure sur l'état des gentilshommes de la province du Bourbonnais qui doivent marcher au ban convoqué le 18 avril 1690 (1). Il se fit représenter ladite année par M. de Beauregard et commanda le ban et l'arrière-ban en 1691 et 1692.

Il avait épousé par contrat du 8 mars 1668 passé devant Michel, notaire royal à Moulins, *Isabelle de Culant* (2), fille de feu Jean de Culant, écuyer, sieur des Hérards, et de défunte Marie de Bonnefoy. Il eut de son mariage deux fils : *Jean*, chevalier, seigneur d'Issards et d'Ardaine, mort sans postérité, et François-Hyacinthe qui suit.

Le 21 janvier 1670, Jacques de Dreuille rendit foi et hommage pour son fief d'Issards (3). Le 22 décembre 1694, il fournit l'aveu et dénombrement des terres et seigneurie d'Issards (4), et le 28 septembre 1722 pour le fief d'Ardaine (5) (aveu affirmé devant Foussier et Cottin, notaires à Souvigny).

(1) *Annales Bourbonnaises*, IIIe année, 1er fascicule.

(2) Les Culant portaient : *d'azur semé de molettes d'éperons d'or, au lion du même brochant sur le tout.*

(3) Archives départementales, E, 158.

(4) Arch. Nationales, P. 476¹.

(5) Arch. dép. E, 160. Ce fief d'Ardaine lui venait de Geoffroy Aubry qui l'avait acquis de Jacques de Montassiégé et de Péronnelle d'Ardaine sa femme (25 janvier 1557).

Jacques entreprit démarches et travaux en vue de reconstruire la chapelle du château d'Issards. Déjà son père, le 25 mai 1658, avait obtenu d'Anne de Lévy de Ventadour, patriarche, archevêque de Bourges, la réconciliation de cette chapelle en l'honneur de Dieu, sous le titre et invocation de Saint-Jacques et Saint-Hyacinthe et l'autorisation d'y célébrer la messe, les hérétiques ayant demeuré dans le château, profané et détruit la chapelle (1). Jacques de Dreuille en résolut la reconstruction suivant les anciens vestiges. Moyennant une fondation de six messes en l'église d'Autry, il obtint, le 15 novembre 1708, de Monseigneur Michel Phelypeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges, la permission de faire dire et célébrer la sainte messe en la chapelle de son château par prêtres réguliers et séculiers, excepté le jour des quatres principales fêtes de l'année. En vertu de cette autorisation, le seigneur d'Issards fonda à perpétuité une rente de 120 livres au profit des Pères Cordeliers de Champaigue, à charge et condition qu'un religieux de ce couvent célébrerait la sainte messe dans la chapelle du château. Cette fondation faite et passée au couvent de Champaigue, le 8 juillet 1723, fut renouvelée dans le testament de Jacques de Dreuille, daté du 1[er] mai 1729 (2).

Les Cordeliers de Champaigue se conformèrent bien pendant quelques années aux volontés du testateur, mais par la suite, la chapelle d'Issards menaçant ruine, ils demandèrent par lettre du 8 février 1762, adressée aux héritiers, à célébrer la messe chez les Bénédictins de Souvigny ou dans leur propre couvent.

En présence de cette situation, François-Sénetaire de Dreuille, seigneur d'Issards, héritier de Jacques de Dreuille, fit entièrement reconstruire la chapelle du château et, le 29 juillet 1764, Léonard Coutant, curé de Bourbon, en vertu d'une commission de Monseigneur l'archevêque de Bourges, accompagné du curé d'Autry, après avoir visité la nouvelle chapelle, procéda à sa bénédiction suivant les cérémonies prescrites (3).

Pour terminer, nous mentionnerons qu'avant sa mort, Jacques de Dreuille fit diverses libéralités à l'église d'Autry. Il avait fait exécuter par le peintre Sève, un tableau de saint Hyacinthe, qu'il fit placer dans sa chapelle en l'église paroissiale ; ce tableau portait l'inscrip-

(1) Sans doute en 1562 après le siège de Moulins par les Huguenots.

(2) Le 14 octobre 1657 avait eu lieu au château d'Issards la bénédiction de la cloche, nommée Elisabeth, dont Jacques de Dreuille fut parrain. Elle eut pour marraine : Elisabeth de Culant, fille de feu le conseiller de Culant et de Marie de Bonnefoy dame d'Issards. (Registres paroissiaux d'Autry.)

(3) Archives départementales, E. 157.

tion : « *Ora pro Jacobo de Dreuille d'Issards, ora pro Elisabeth de Culant 1700.* » En outre, Jacques de Dreuille fonda vingt messes que le curé d'Autry devait acquitter dans la chapelle du château à l'intention des membres défunts de sa famille, s'en réservant une pour lui-même le premier lundi de chaque mois (1).

Jean de Dreuille, chevalier, fils aîné du précédent, seigneur d'Issards, renouvela en 1725 l'aveu et dénombrement de la seigneurie d'Issards ; il mourut peu après, laissant ses biens à son frère François-Hyacinthe.

François-Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards et d'Ardaine, baptisé à Saint-Pierre des Ménestraux le 21 décembre 1674, épousa en 1705 *Louise de Troussebois*, fille de Mathias, chevalier, seigneur de Champaigue, le Breuil et Beaumont, et de Madeleine Vigier de Pringy. Après sa mort, sa veuve épousa en secondes noces Michel de Neuchaize, chevalier, seigneur du Plessis, de Marigny et de la Motte Saint-Léopardin.

De leur mariage ils n'eurent qu'une fille, Jeanne, qui épousa Jacques Chauvelin de Richemont (2) auquel elle porta Issards.

Jacques Chauvelin de Richemont, chevalier, seigneur de Richemont et d'Issards par son mariage avec Jeanne de Dreuille dont il eut un fils, Jacques, afferma le 22 avril 1739 devant Cottin, notaire à Souvigny, les terres et seigneurie d'Issards avec ses dépendances, pour le prix de 1.800 livres, 2 charrois de foin, 1 poinçon de vin rouge et quarante boisseaux d'avoine, à *Hugues Renaud* et *Marie Melionnet* sa femme. Dans ce bail fait pour une durée de six ans, Jacques Chauvelin de Richemont, agissant en qualité de tuteur de son fils, se réservait la salle et les deux chambres hautes du château.

Jacques Chauvelin de Richemont, fils du précédent, seigneur d'Issards, mousquetaire du roi, mourut vers 1749 et ses biens passèrent à la branche de Dreuille de Bloux. Par un partage du 24 décembre 1750, la terre et seigneurie d'Issards provenant de la succession de Jacques de Chauvelin, échut à François-Sénetaire de Dreuille de Bloux, pour lui et ses frères et sœurs à charge du retour de la somme de 4.501 livres 2 sols de rente, due à Jeanne de Dreuille, mère de Jacques de Chauvelin.

François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de Bloux et d'Issards, était fils de Jacques-François de Dreuille (3), chevalier, sei-

(1) Arch. Allier, E. 169.

(2) Chauvelin (Picardie et Bourgogne) porte : *d'argent au chou pommé et arraché, de sinople, la tige accolée d'un serpent d'or, la tête en haut.*

(3) Né à Montluçon le 23 janvier 1692.

gneur de Bloux, de Maulais, de Grandchamp, etc., et de Françoise Cadier de Veauce (1).

Il entra cadet au régiment de Chartres-infanterie le 15 mars 1744 ; il y gagna rapidement différents grades, fit cinq campagnes en Flandre sous le maréchal de Saxe, se trouva à la bataille de Fontenoy en 1745, à celles de Laufeldt en 1747 et de Raucoux en 1748, au siège de Berg-op-Zoom sous M. de Lowendahl, fit deux campagnes en Allemagne sous les maréchaux d'Estrées, de Clermont et de Richelieu, se trouva à la prise de Hamelen le 28 juillet 1757. Blessé de trois coups de feu à la bataille de Crewelt le 23 juin 1758, il reçut une gratification de 400 livres et la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 9 octobre 1758, avec dispense de onze ans d'ancienneté. Le comte de Dreuille se trouva à la fin de cette année à la bataille de Lutzelberg. Une lettre du duc de Choiseul, ministre de Louis XV, du 28 juillet 1769, lui transmit la promesse du grade de lieutenant-colonel. Il fut fait capitaine de grenadiers au régiment de Chartres le 1er juillet 1774 et chef de bataillon le 22 août de l'année suivante. Le roi, ayant égard à la distinction de ses services et à l'impossibilité où il était de les continuer, lui accorda une pension de retraite de 1.000 livres, le 21 avril 1777.

Le 7 février 1778, Pierre Sallard, procureur à Moulins, prêta, au nom de François-Senetaire, foi et hommage pour la seigneurie d'Issards. Il en fit dresser par Guipon, commissaire, le terrier en tête duquel celui-ci, par une aimable attention, inscrivit l'énumération des droits particuliers et honorifiques des seigneurs d'Issards. Nous les reproduisons ici à titre de documents :

Article 1er. — Par l'analyse que nous avons faite d'un arrêt de la Cour du Parlement de Paris du 4 avril 1628, le seigneur d'Issard a droit de prendre dans la forêt de Messarges les bois à bâtir et brûler, d'y envoyer tous les ans pannager dans le temps de la glandée vingt-cinq porcs.

Article 2. — Par le même arrêt et suivant tous les aveux et dénombrement tant anciens que nouveaux, ledit s. d'Issard a droit de percevoir un droit de leyde sur les pots que les potiers de la paroisse de Coulandon font voiturer les jours de foire en la ville de Souvigny.

Article 3 et dernier. — Par l'analyse qui a été faite du même arrêt et par les mêmes aveux et dénombrements, ledit seigneur d'Issard a joui de tout temps des droits de prééminence, enterrement et fondation de bancs dans la paroisse d'Autry.

(1) Les Cadier de Veauce portent : *écartelé* : *aux 1 et 4 d'azur au rencontre de cerf d'or* (Cadier) ; *aux 2 et 3 de gueules semé de fleurs de lys d'argent* (Veauce).

François Senetaire avait épousé par contrat passé au château de la Barre, paroisse de Livry, le 18 juin 1781, devant du Bosc et Lapertot, notaires à Saint-Pierre-le-Moûtier, *Marie-Amable de Dreuille*, dame de la Barre (Villelume), Boisbaut et Livry en partie, fille de feu messire *Jacques-Senetaire de Dreuille*, chevalier, seigneur d'Avril-sur-Loire, de Lurcy-sur-Abron, etc., et de *Jeanne de Lichy*.

De son mariage, il n'eut point de postérité.

En 1791, le comte de Dreuille émigra ; il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes en qualité de chef de section dans la compagnie des gentilshommes de la province d'Auvergne (1) ; il fit ensuite dans la cavalerie noble les campagnes du corps de Condé de 1794 à 1797, jusqu'au départ de celui-ci pour la Pologne. Lorsque le corps de Condé entra au service de la Russie, il continua de servir en qualité de brigadier dans le régiment de Berry.

Pendant que François-Senetaire de Dreuille combattait dans les rangs de l'émigration, ses immeubles furent saisis, ses biens vendus, ses titres et ses papiers confisqués.

Le 16 juin 1794, en présence du citoyen Taillefert, administrateur du district, les commissaires Fallier et d'Alphonse procèdent à la vente des meubles du château d'Issards.

Cette vente du mobilier ne produisit que 8 556 livres ; le château était, en effet, très sommairement meublé. Dans l'inventaire de ce mobilier, nous n'avons rien trouvé qui retienne l'attention : ni tapisseries, ni tableaux, ni pièces d'orfèvrerie ; peut-être le propriétaire, prévoyant les événements, avait-il eu soin de les mettre prudemment à l'abri ! Parmi les acquéreurs, nous avons relevé les noms des citoyens Gueux, Barraud, Mauguin, Michel, Munerat, etc.

Le 20 mars 1794, les immeubles (2) avaient été vendus. Le vieux château d'Issards, consistant en deux corps de bâtiment avec plusieurs chambres, basses et hautes, cuisine, grenier, cave, chapelle, cour, canaux, granges, remises et jardin, le tout d'une contenance d'environ vingt boisselées estimé 4.000 livres, sur mise à prix de 11.000 livres, faite par le citoyen Besson, fut adjugé pour 12.000 livres à Barthélemy Esminjaud, négociant de Moulins.

Le domaine des Benays, estimé 25.000 livres par François Bouyot, arpenteur de Souvigny, fut laissé pour 40.000 livres au citoyen Brunet au nom de Jacques Laporte de Moulins.

(1) Certificat du maréchal duc de Broglie daté de Dusseldorf 8 juin 1793.

(2) La terre d'Issards, depuis l'émigration de François-Senetaire, avait été affermée par adjudication du 29 octobre 1792 à Jean-Baptiste Martin, de Souvigny, pour le prix de 3.400 livres.


UNIV.
OF
MICH.

Le pré de l'étang fut adjugé 26.000 livres, à Denis Durand, et la locaterie des Pierres 7.025 livres à Claude Adam. Divers acquéreurs s'arrachèrent les autres lots, ainsi que deux locateries situées à Neuvy et une maison à Moulins, sise au faubourg de la Madeleine.

Barthélemy Esminjaud, négociant à Moulins, époux de Marie Roussier, avait acheté, comme nous venons de le voir, le château d'Issards pour 12.000 livres ; il eut soin de retenir, en outre, plusieurs lots de terres entourant l'habitation. De son mariage, il avait eu deux filles : Catherine, épouse de Pierre Prelier, et Catherine-Marguerite, épouse de Pierre-Jacques-Louis-Marie Loiseau. Ces deux filles ayant hérité des propriétés de leurs parents, vendirent devant Mᵉ Taillefert, notaire à Souvigny, le 15 juin 1826, leurs terres et château d'Issards pour le prix de 63.882 francs à *Louis de Gaulmyn la Goutte*, de Rimazoir et à *Philippe de Gaulmyn*, des Milles.

Philippe et *Louis de Gaulmyn* étaient fils de *Marc-Antoine de Gaulmyn* (1), qualifié seigneur de la Goutte et des Chastres, lieutenant-colonel à la suite du régiment de Caraman-dragons, où il avait servi en qualité de capitaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de *Marie-Françoise de Dreuille*, qu'il avait épousé par contrat du 30 janvier 1755.

Ils avaient émigré en 1791 et servirent à l'armée de Condé en même temps que leur oncle François-Senetaire, comte de Dreuille, seigneur de Bloux et d'Issards.

Leur mère avait apporté en dot les domaines des Milles, de Rimazoir et de la Foultière en la seigneurie d'Issards. Après la mort de son mari en 1793, à la confiscation des seigneuries de la Goutte et des Chatres où elle habitait, elle se réfugia au domaine des Milles où elle mourut.

Issards ayant été vendu nationalement, moins le domaine de Milles, Philippe et Louis de Gaulmyn reconstituèrent ce qu'ils purent de cette seigneurie, leur mère leur ayant laissé, par testament du 12 juillet 1808, les domaines des Milles et de Rimazoir. En même temps qu'Issards, ils achetèrent, en 1826, les domaines de la Foultière et des Benais, qu'ils partagèrent le 21 juin 1828 devant Taillefert, notaire à Souvigny.

Louis, chevalier, puis vicomte *de Gaulmyn* (2), né le 19 décembre

(1) La famille de Gaulmyn porte : *d'azur à trois glands d'or renversés et posés 2 et 1*. C'est à cette famille qu'appartenait entr'autres personnages distingués, Gilbert Gaulmyn, savant philologue et magistrat du XVIIᵉ siècle.

(2) Nous devons à l'obligeance du comte Joseph de Gaulmyn les renseignements qui concernent sa famille.

1765, mort à Moulins le 22 août 1845, avait épousé, par contrat du 9 juillet 1823, *Geneviève du Peyroux de Salmagne* (1), morte à Moulins le 22 avril 1883. Chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis, décoré de l'ordre royal du Lys, il fonda la branche de Rimazoir, où il construisit un château en 1823. Il laissa deux fils : *Claude-Gilbert*, dit *Théodat*, comte de Gaulmyn, né le le 18 janvier 1825, époux de *Marie-Madeleine de la Boulay*, mort sans postérité le 25 janvier 1881, et *Louis* comte de Gaulmyn, né le 13 janvier 1831, mort le 7 avril 1907 à Saulzet, marié en 1857 à *Marie-Catherine d'Ennery de la Chesnay* (2), dont le propriétaire actuel de Rimazoir : *Joseph*, comte de Gaulmyn, né le 12 avril 1865, membre de la Société d'Emulation, époux de *Marie de Mullot de Villenaut* (3), et père de quatre enfants : *Henri*, *Marguerite*, *Louise* et *Armand*.

Philippe, comte de *Gaulmyn*, eut en partage la seigneurie d'Issards. Né le 23 août 1762, mort le 18 décembre 1842, il avait épousé à Autun en 1827, *Marie-Georgine-Anne de Damoiseau*. Sous la Restauration, il fut colonel de la garde royale de l'Allier. De son mariage il eut : *Louise-Eléonore*, *Marie-Désirée*, *Joséphine*, mortes jeunes, et *Marie-Geneviève de Gaulmyn*, qui, en février 1862, épousa *Louis-Gabriel Quarré d'Aligny* (4) qui suit :

(1) Les du Peyroux portent : *d'or à trois chevrons d'azur au pal de même brochant sur le tout.*

(2) Les armoiries de la famille d'Ennery de la Chesnay sont : *d'argent à la fasce de sable accompagné en chef de 3 molettes de même.*

(3) Les Mullot de Villenaut portent : *d'azur à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules et accompagnée de deux étoiles du second émail, l'une en chef et l'autre en pointe.*

(4) La famille Quarré d'Aligny a comme premier auteur connu, *Huguenin Quarré* (1), né vers 1256 en Flandres, marié en 1299 à *Guillemette de Melun de Maupertuis*, qui combattit sous Robert et Eudes de Bourgogne. Il vint se retirer dans cette province vers l'an 1300. De son mariage naquit : *Jean Quarré*, surnommé *Franc d'armes*, qui épousa en 1347 *Jeanne de Marguarite* Il servit avec distinction sous Philippe le Hardi et laissa entre autres enfants : *Jean Quarré*, deuxième du nom.

Jean Quarré (2), sommelier de l'échansonnerie du duc de Bourgogne, avait épousé en 1373, noble *Guillemette de Chateaurenault*. Comme ses ancêtres, il combattit aux côtés du duc et prit part aux guerres contre les Turcs : il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, en 1396. Pour le récompenser des services rendus, il reçut le 26 avril 1412 des lettres d'anoblissement pour lui et ses descendants. Son fils, *Pierre Quarré*, capitaine

(1) *Armorial de Bresse et du Bugey* de Reverend du Mesnil. Les d'Aligny portent : *Echiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.* Leur devise est : « *Quadrati æquales undique recti.* »

(2) D'Hozier, 4e registre, volume 7.

Louis-Gabriel Quarré de Chateaurenault, comte d'Aligny, était fils d'*Antoine Léonard Quarré de Chateaurenault* et de *Louise de Ruffin de Pommier*.

Geneviève de Gaulmyn sa femme, lui ayant porté en dot la seigneu-

de cent hommes d'armes épousa, en 1401 *Philiberte de Moroges* et eut de son mariage un fils, *Pierre*, deuxième du nom.

Ayant épousé en 1438 *Jeanne d'Aligny*, qui lui porta en dot la terre d'Aligny, Pierre eut un fils, *Edouard*, qui, en 1646, épousa *Marie de Charnault*, dame de Cerveau.

Edouard Quarré se qualifie, en 1470, baron d'Aligny, seigneur de la Palu et Maison Rouge. Il possédait dans la ville d'Autun un superbe hôtel et avait dans la cathédrale sa chapelle, à gauche, près de l'entrée (1). Il vendit sa terre d'Aligny et laissa un fils : *Claude*.

Claude Quarré de Chateaurenault, sieur de la Palu et Maison-Rouge, capitaine de chevau-légers, avait épousé en 1506 *Marguerite de Malain*, dont il eut :

François Quarré de Chateaurenault, la Palu, Maison-Rouge, Loisy, etc... marié en premières noces à *Jeanne de Boucanseau*, dont il eut : Philibert, Claude et Jacques ; il épousa, en secondes noces le 3 mai 1547, *Claude Berbis*, fille de noble Philibert, conseiller au parlement de Bourgogne. Il eut de son deuxième mariage : Pierre, conseiller au Parlement de Dijon, et *Jean* qui suit.

Il vendit sa terre de Château-Renault près Louhans et mourut peu après à Châlons, le 13 septembre 1553.

Les paysans de Loisy dont il avait été seigneur s'étant soulevés, mirent le feu à son château ; son fils Philibert périt dans les flammes, le 23 juillet 1565, et l'incendie dévora ses titres et papiers de famille.

Le Parlement de Bourgogne fit faire une enquête pour réparer la perte de ses titres et en tenir lieu à ses héritiers. L'année suivante, sa veuve acheta, moyennant 3.055 livres, le domaine du chapitre de la Sainte-Chapelle à Ahuy (2).

Son fils, *Jean Quarré*, servit dans les armés, puis ensuite fut nommé conseiller au parlement de Dijon. Il avait épousé, par contrat du 17 mai 1583, *Marie Langlois*, fille de noble Hugues, avocat en parlement, et de Catherine Sayve.

Il obtint du roy, en 1613, des lettres patentes pour faire enregistrer au parlement de Dijon, les lettres d'anoblissement de 1412, données à son ancêtre Jean.

De son mariage il eut : Jacques, François, Etienne, *Gaspard* (qui suit), Guillemette, Anne, Marie, Marguerite et Claude.

Nous le voyons acheter successivement une terre à Ahuy en 1598, une vigne en 1606, une autre vigne en 1608 (3), arrondissant ainsi le patrimoine légué par ses parents.

Son fils, *Gaspard Quarré de Chateaurenault*, baron d'Aligny, servit deux

(1) Courtepée : *Description générale du duché de Bourgogne*. Vol. 6
(2) Archives civile de la Côte d'Or, E. 1.579.
(3) Archives de la Côte d'Or, E. 1.577.

rie d'Issards, il démolit une partie de l'ancien logis et entreprit la restauration et reconstruction du château tel qu'il existe de nos jours.

Il eut de son mariage : *Jean*, qui suit, *Joséphine*, *Pierre*, mort jeune, *Jeanne*, mariée à M. de Pirey, *Déodat* et *Eléonore*, religieuse aux missions de Notre Dame d'Afrique, actuellement supérieure à Marseille).

Jean-Louis-Marie-Antoine-Léonard Quarré de Chateaurenault, comte

ans en qualité de lieutenant de carabiniers, puis fut ensuite avocat général au parlement de Bourgogne. Le 24 août 1641, il épousa *Marguerite Perreau de la Serrée*, et de son mariage il eut : *Pierre* qui suit, François, avocat général au parlement, Etienne, époux de Marcelline Modeste de Damoiseau, Marie et Vivande.

Pierre Quarré de Chateaurenault, comte d'Aligny, naquit en 1641 à Aligny (bailliage de Saulieu), il fut cornette au régiment de cavalerie de Lamotte, puis mousquetaire du roi en 1661. Créé comte par lettres patentes enregistrées à Dijon en 1697, il fut aussi grand bailli du Charollais. Surnommé le brave d'Aligny par ses hommes, couvert de nombreuses blessures, il se retira au château de Jully, ayant obtenu comme dernière récompense le grade de brigadier des armées du roi et la croix de Saint-Louis. Il écrivit dans sa retraite des mémoires intéressants sur les campagnes de Louis XIV (1). De son premier mariage avec *Philippine de Montessus* (21 septembre 1682), il eut entres enfants, *Philippe*, qui suit. Le 14 février 1684, il épousait en secondes noces, *Colombe d'Anstrude*, dont plusieurs enfants. Un seul, Etienne, fit souche et cette branche s'éteignit dans la personne de Louis-Fortuné d'Aligny, mort sans postérité vers 1855.

Philippe Quarré d'Aligny, seigneur de Jully, de Souvert, de Fontaine, né le 15 octobre 1683, épousa par contrat du 28 juillet 1721, Damoiselle *Claude de Mauroy*. Capitaine au régiment d'infanterie de Perrin, il perdit une jambe à la bataille de Malplaquet. Il mourut à Arnay-le-Duc (Côte d'Or), âgé de 97 ans, doyen des officiers de France. Nous devons citer de lui un trait qui montre la grandeur de son caractère et sa conception du courage : Sentant venir la mort, il dit à son domestique, qui ayant été son ancien ordonnance, avait assisté à Malplaquet : « *Pars de suite pour Jully et dis à mon fils Claude de venir de suite, je graisse mes bottes pour l'éternité.* » Le domestique regardant le temps, répondit : « *Monsieur le comte, il pleut.* » Le vieil officier, ne pouvant contenir son indignation de s'ércier : « *Ce n'est pas étonnant qu'avec de pareils bougres, nous ayons perdu Malplaquet ?* »

Il avait eu de son mariage, Louis, page de la chambre du roi, capitaine dans le régiment de Boulenois-infanterie. *Claude*, qui suit, Etienne, Pierrette, Louise-Thérèse, Antoinette et Etiennette.

Claude Quarré de Chateaurenault, comte d'Aligny, né le 17 avril 1724, capitaine dans le régiment de Boulenois, chevalier de Saint-Louis, eut d'un premier mariage un fils ; de sa seconde union avec M[lle] *Félicité Languet de Livry*, il eut : *Antoine-Leonard*, qui suit, Louis Ferdinand et deux filles,

(1) L'original de ces mémoires est entre les mains du comte Louis d'Aligny ; deux copies en existent aux archives de Dijon et de Beaune. Une publication en a même été faite sans l'autorisation de la famille.

d'Aligny, né en 1863, épousa en juillet 1896, *Marie-Josephe Bigot de Morogues*, fille du vicomte et de la vicomtesse née *de Ruggy*, dont il a : *Pierre*, né le 13 août 1897, *Etienne-Emmanuel-Marcelin*, né en avril 1900 et *Joséphine-Raymonde*, née en octobre 1905.

C'est au Cte Jean d'Aligny que les excursionnistes du 8 juillet doivent le bienveillant accueil et la cordiale réception qu'ils ont trouvé à Issards. Aux sincères remerciments de ses compagnons de route, l'auteur de ces lignes se fait un devoir d'en ajouter de tout personnels pour la courtoise et libérale communication de papiers de famille qui lui furent précieux pour mener à bonne fin cette modeste notice.

Marc DÉNIER.

qui épousèrent l'une M. de Calonne et l'autre M. de Balorre. Claude Quarré fut arrêté en 1793, conduit à Dijon où il allait être guillotiné, lorsque thermidor lui ouvrit les portes de sa prison. Il mourut à Jully et fut inhumé devant la porte de l'église. Quand le maire de Magnien apprit sa mort, il dit au garde de la commune : « *Prends un tombereau, le citoyen Quarré est mort, qu'on l'étende au seuil de la ci-devant église pour qu'on lui passe dessus.* »

Son corps fut relevé au commencement du XIXe siècle et repose maintenant dans le chœur de l'église de Magnien (1).

Antoine-Léonard Quarré de Chateaurenault épousa, le 14 juillet 1819, *Louise de Ruffin de Pommier*, dont il eut six filles et un fils, *Louis-Gabriel, comte d'Aligny*, époux de *Marie de Gaulmyn*, dont il est question.

(1) Eglise actuellement fermée et mise en interdit par Monseigneur l'évêque de Dijon.



L'EGLISE D'AUTRY-ISSARD (1)

CANTON DE SOUVIGNY



ÉDIÉE à la sainte Trinité (2), l'église romane d'Autry-Issard est un des plus intéressants édifices religieux du canton de Souvigny, qui en compte pourtant de si remarquables.

Il est, par sa nef, avec l'église de Bessay, un des spécimens les plus parfaits de l'époque de transition en Bourbonnais.

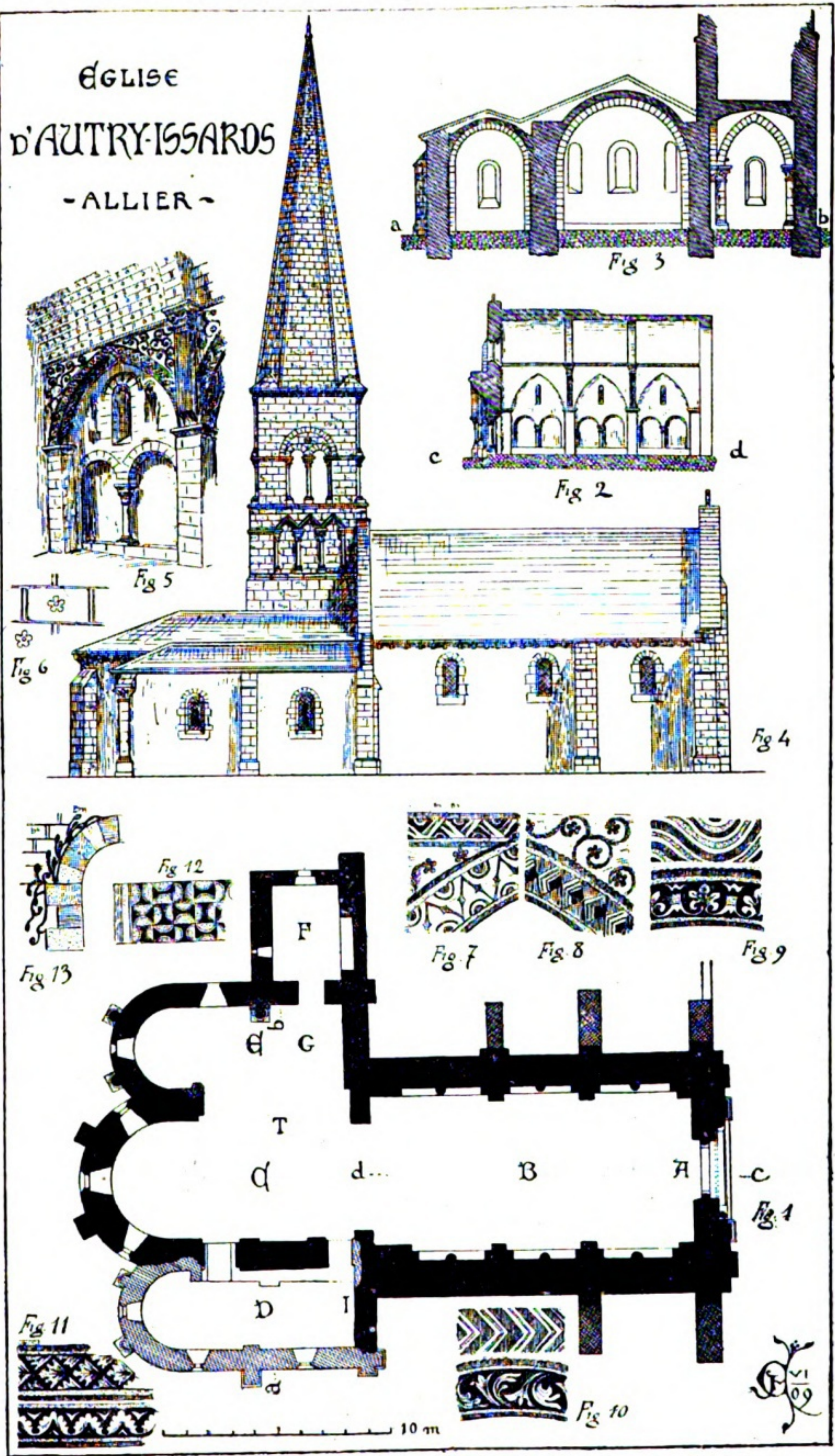
L'édifice.

Plan. — Son plan est des plus simples (*fig. 1*) : une nef de trois travées (A. B) s'ouvrant sur un chœur (C) cantonné de deux chapelles (D.E). Un clocher (G) s'élève au-dessus du bras méridional qui flanque le chœur. Enfin une autre chapelle, dédiée à saint Jean, est ménagée au sud de ce clocher ; elle sert aujourd'hui de sacristie (F).

Elévation.. — Dans la façade, au milieu d'un massif terminé en fronton, s'ouvre l'élégante *porte* composée, de chaque côté, d'une colonne et d'un tore épais en retraite et, sur la face, d'un boudin cannelé, qui portent trois archivoltes plein-cintre. Les pieds-droits du seuil sont formés par deux colonnes dont les robustes chapiteaux soutiennent le *tympan*. Celui-ci est fort bien compris, il se compose d'un linteau monolithe renforcé au milieu, en fronton. Il offre, sculpté en ronde-bosse, une série de six arcatures qui s'élèvent à mesure qu'elles

(1) Ce joli monument a fait l'objet de nombreuses observations de M. de Soultrait aux séances du Congrès archéologique tenu à Moulins en 1854. De son côté, M. L. du Broc de Segange, pour le faire mieux connaître, a publié à son sujet deux pages et trois bons dessins dans le *Bulletin du Comité historique* de 1849, n° 3.

(2) Avant 1789, la paroisse d'Autry dépendait du diocèse de Bourges, archidiaconé et archiprêtré de Bourbon. Son curé était à la nomination du prieur bénédictin du Montet-aux-Moines.


ÉGLISE
D'AUTRY-ISSARDS
-ALLIER-
a
b
Fig 3
c
d
Fig 2
Fig 5
Fig 6
Fig 4
Fig 12
Fig 13
Fig 7
Fig 8
Fig 9
F
E
G
T
C
d
B
A
c
Fig 1
D
I
Fig 11
Fig 10
10 m
VI
09

approchent d'une gloire perlée, vide aujourd'hui d'un Christ en Majesté, sculpté là — suivant l'usage courant — et comme l'indiquent d'ailleurs les deux inscriptions gravées, l'une au-dessus d'elle, l'autre sur le linteau. (Voir la photographie qui accompagne cette description).

Chaque arcade est séparée par une petite tour qui rappelle les formes de clochers des régions architecturales voisines : la coupole, ou la tour carrée coiffée d'un toit imbriqué ou simplement couronnée de merlons. L'ensemble est couvert d'un toit, en damier à droite, et en écailles à gauche. Les cintres portent au centre de petites lampes qui affectent la forme de boule sous les arcatures du nord, et l'apparence d'une poire renversée dans les arcades méridionales.

La gloire, en amande, est portée par les deux archanges, « MICAEL » et « RAFAEL », dont les noms sont inscrits sur leur nimbe.

Au-dessus, et comme abritant la gloire, se détache un petit fronton (1), au chanfrein perlé et au toit imbriqué qui fait songer aux arcs en mitre du clocher. Il enferme l'inscription suivante en lettres romanes :

† PENAS REDDO / MALIS, PREMIA DONO BONIS

qui indique le rôle du souverain Juge, le Christ ressuscité.

Sur le linteau, on lit :

CUNCTA DEUS FECI HOMO FACTUS CUNCTA REFECI (2),

suivi de la très précieuse signature du sculpteur : NATALIS ME FE(cit).

Nous disons « précieuse » parce qu'en définitive l'anonymat de milliers d'œuvres du Moyen-Age ne saurait être contre-balancé par la découverte, sur un grand nombre de monuments des XIIe et XIIIe siècles, de noms d'architectes, de peintres, de sculpteurs, de céramistes, de verriers ou de fondeurs (3).

Chez nous, en Bourbonnais, pour l'ensemble des monuments, des peintures ou des sculptures, c'est l'anonymat qui est la règle. C'est tout au plus si — par une exception d'autant plus digne de remarque — on trouve les *traces* d'une signature sur la porte romane de l'église de Saint-Pourçain et sur l'inscription funéraire des de Brosse, à Hu-

(1) Un fronton semblable décore le tympan de l'église de Sauvagny, près Cosne-sur-l'Œil. Ce dernier abrite une simple fleur de lis.

(2) Ce qui indique le rôle de Rédempteur du Christ qui a « refait » comme Homme ce qu'Il avait « fait » comme Dieu créateur.

(3) L'érudit M. F. de Mely a communiqué, en décembre 1904, aux Antiquaires de France — pour la période des XIIe et XIIIe siècles — 74 signatures françaises : 29 architectes, 2 céramistes et verriers, 2 fondeurs, 9 orfèvres, 5 peintres et 34 sculpteurs, qui « œuvrèrent » nos monuments, nos « primitifs », nos vieilles verrières...



Phototypie Sadag — *Cliché de M. l'abbé Duriat*

AUTRY-ISSARDS. — Porte de l'église


UNIV.
OF
MICH.

riel, — toutes les deux fort endommagées par un imbécile autant que révolutionnaire martelage, — et la signature, à Autry, du sculpteur Noël. Celle-là, du moins, est incontestable (1).

Avant de pénétrer dans l'église, notons que les pierres d'une des assises supérieures du pignon de la façade sont ornées de fleurs sculptées en ronde bosse du plus gracieux effet.

Intérieurement, dans chaque travée, les murs latéraux sont décorés et renforcés par une double arcature. La plus extérieure, qui entoure les fenêtres, est en tiers-point. Elle enclôt, à l'étage inférieure, deux arcatures en plein-cintre, séparées par une colonne dont le pied est engagé dans un massif de maçonnerie forment banc aux côtés du Nord et du Midi de la nef (fig. 2).

La *voûte* de cette partie de l'édifice est en tiers-point et repose sur trois arcs-doubleaux qui épousent ses formes et dont la retombée est reçue par des pilastres cannelés.

On retrouve la même disposition à Souvigny. Ceux d'Autry se terminent, à leur partie inférieure, en biseaux qui s'appuient sur des piliers quadrangulaires.

Les *absides* sont voûtées en cul-de-four. Des contreforts plats épaulent à l'extérieur celle du centre, tandis que l'absidiole du Midi est soutenue par de grosses colonnes. On a imité cette dernière et heureuse disposition dans la construction de l'abside neuve du Nord.

La *chapelle*, qui a son chœur sous le clocher, a toujours été dédiée à la sainte Vierge. Elle a été restaurée en 1697 par un marchois, Jacques Belon, « masson » (2).

Au Nord, la nouvelle *chapelle*, dédiée à saint Joseph, édifiée vraisemblablement à la place d'une ancienne, fait pendant à celle de la Vierge. Elle a été bénite le 24 octobre 1869, par M. Barichard, protonotaire, vicaire général de Mgr de Dreux-Brézé.

(1) A première vue, on serait tenté d'attribuer au sculpteur « Natalis » la décoration florale des jolis chapiteaux de la même église, la statue de Notre-Dame du prieuré de Saint-Maurice, vierge romane fort intéressante, etc. Mais nous pensons qu'il est utile de faire des réserves à cause des différences qu'on retrouve dans le « faire » de ces œuvres très inégales comme valeur artistique.

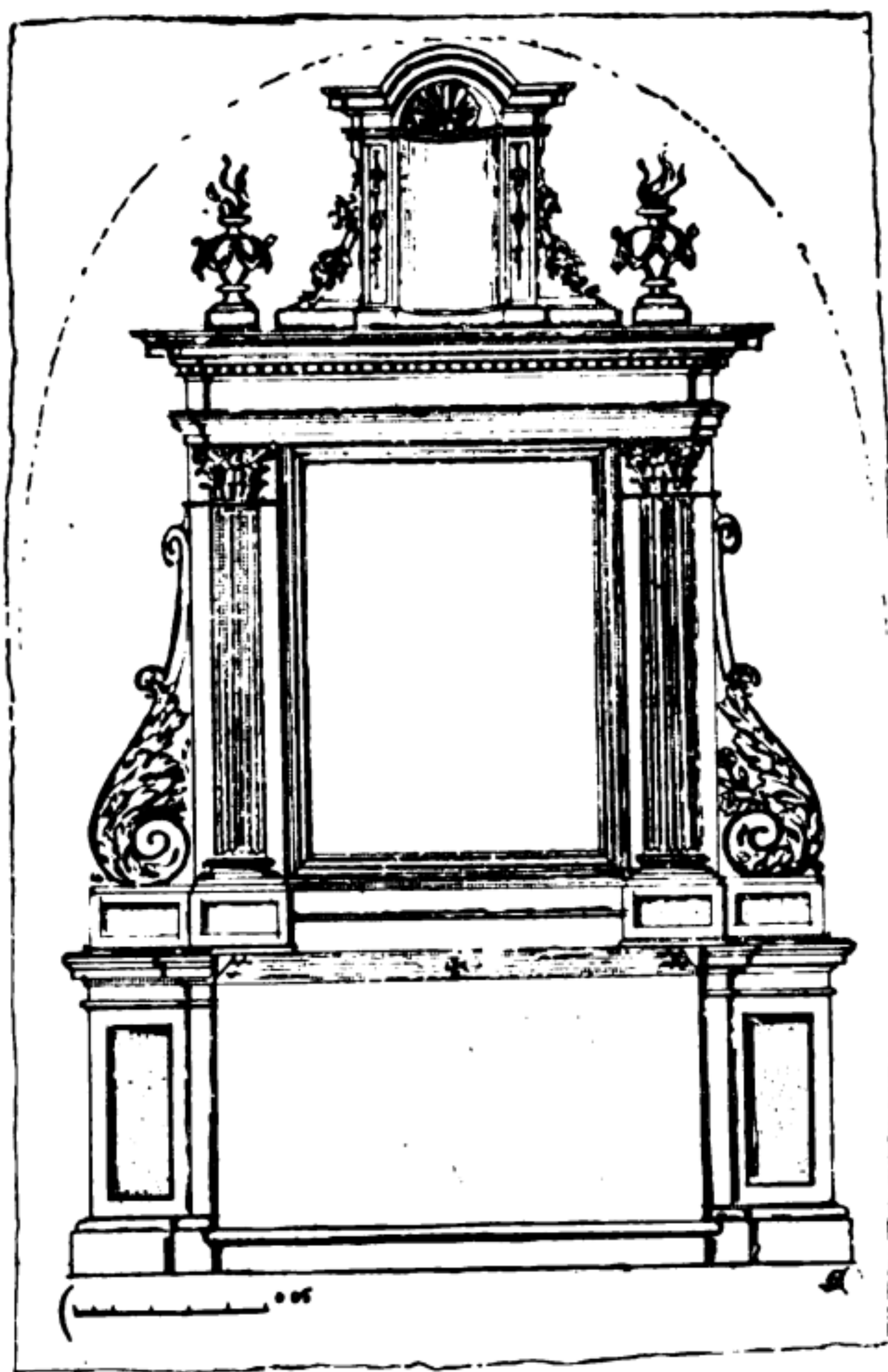
(2) « Quittance par laquelle Jacques Belon, masson du pays de la Marche, déclare avoir receu de M. Jacques de Dreuille, escuyer, seigneur d'Issard, la somme de 25 livres pour avoir carrlé tout à neuf la chapelle de Notre-Dame dans l'église par. d'Autrye, refait l'autel, fait une fenètre du coste de de midy, crépir et blanchir la dite chapelle de Nostre-Dame. Fait et passé à Souvigny en l'estude et pardevant le nottaire royal (Fleury), le 24 décembre 1697. » (Arch. dép., E. 157).

Le *clocher* (*fig. 4*) se compose de deux étages surmontés d'une très belle flèche en pierre, la plus haute de cette région après celle de l'église d'Ygrande.

M. de Soultrait y voyait une œuvre du treizième ou même du quatorzième siècle, mais nous la croyons de la même époque que la nef, c'est-à-dire du milieu du XIIe siècle.

L'étage aveugle inférieur est décoré d'arcs en mitre, ce qui est une des caractéristiques de notre architecture régionale, empruntée à la puissante école auvergnate et dont nous ne connaissons pas d'autre spécimen que ceux d'Autry, de Chappes et de Neuvy-les-Moulins.

L'étage supérieur ou du beffroi est orné sur chaque face de deux baies geminées dont une colonne centrale reçoit la retombée des arcs plein cintre. Elles sont inscrites dans une grande archivolte romane au tympan ornementé d'une grosse rose en relief.



Ancien rétable de l'église d Autry.

Notons que les angles du beffroi présentent de gracieuses colonnettes qui donnent un cachet de véritable distinction — due à des influences bourguignonnes — à plusieurs de nos clochers bourbonnais.

A l'étage inférieur aveugle, des contreforts remplacent les colonnes d'angle de la partie haute. L'ensemble du clocher doit très certainement à ce parti de construction son aspect à la fois robuste et élégant.

La SCULPTURE de tout l'édifice mériterait une étude particulière. Les chapiteaux de la porte d'entrée, ceux de la chapelle qui supporte le clocher, ceux des pilastres de la nef, sont des plus intéressants. Les modillons offrent en

général peu de variété et se composent, pour les mieux faits, de ces bouts de solives ornés de copeaux si fréquemment employés par les écoles d'Auvergne et de Bourgogne.

Le mobilier.

Le maître-autel primitif a malheureusement disparu, comme aussi le grand rétable de la fin du XVII[e] siècle qui « décorait » l'autel de la Vierge. Nous donnons (ci-contre) une vue de ce dernier, d'après le dessin même de son auteur, « Estienne Vigier dit Visier (1), maître sculpteur sur bois et sur pierre, de Moulins » (2).

(1) Les *Annales Bourbonnaises*. (10[e] année, avril 1890, p 107 et suiv.), ont publié un mémoire lu par M. Bouchard à la Société des Beaux-Arts des départements, dans lequel il est question des Vigier, sculpteurs moulinois. L'auteur y parle spécialement de Philibert Vigier, sculpteur, né en 1636, mort en 1719, fils d'Etienne Vigier, maître sculpteur, et de Marie Vénuat.

M. Bouchard, après avoir noté que ce nom est tantôt écrit, dans les actes, *Vigier*. *Visier*, *Vizier* ou *Visié*, cite une « ordonnance du 18 août 1749 par laquelle monsieur le lieutenant général de Moulins décide que le nom de Vigier sera désormais substitué à celui de Visier », qui devait être porté autrefois par les membres de cette famille ou était une altération de ce nom primitif.

D'après les documents publiés par M. Bouchard, Estienne Vizier, « maître sculpteur moulinois », épousa Marie Vénuat et eut entr'autres enfants : 1) le 21 janvier 1656, Philibert, qui fut le sculpteur apprécié de diverses œuvres de Versailles et de Marly, membre de l'Académie (Cf. *Annales bourb.*, 1890, avril-juillet, p. 222, 223) ; (2 le 2 décembre 1637, Louise ; (3 en 1642, Estienne, qui exécuta le rétable d'Autry ; 4) le 25 juin 1645, Catherine ; (5 le 29 avril 1647, Gilbert, qualifié de « maistre sculpteur, et menuysier » dans son acte de mariage du 23 février 1688 avec Catherine Basin. C'est ce Gilbert qui a dû signer la dernière reconnaissance de payement avec son frère Estienne, le 12 septembre 1698. Leur père « Estienne », « sculpteur sur bois », était mort le 4 septembre 1678 et leur mère, Marie Vénuat, le 22 mars 1661. (V[r] aussi Bouchard, les Sève et Vigier, tirage à part du *Bulletin*.)

L'année 1700 vit la mort des deux frères sculpteurs *Gilbert*, décédé le 15 avril, et ESTIENNE, le 6 mai. (Cf. *Id.*, p. 117.)

(2) Ce dessin fait partie du dossier d'Issards (Archives départ. de l'Allier, E, 157). Au dos de la pièce, on lit :

« Nous soussigné sommes demeurés d'accord de ce quy suit scavoir que moy Estienne Visier, m[re] sculpteur, promet à monsieur de dreuille d'Isard de lui faire et poser dans sa chapelle en l'église paroissialle d'Autri le retable dont le dessin est de l'autre [côté] lequel sera de bois de chesne que je fourniray comme aussi promes de lui faire un ecuson de ses armes sur une pierre de taille d'apremont pour poser au-dessus de la porte de son jardin, laquelle pierre sera fournie par le dit sieur d'isard, oultre lequel ecuson je promes aussi de lui en faire un autre pour adjouter au dit Retable, pour touttes les quelles choses moy sieur de Dreuille promest de payer au dit

Cloches. — Le XVII[e] siècle vit fondre au moins quatre cloches destinées au beffroi d'Autry.

La première en date nous est connue par une inscription qui se lit dans la sacristie actuelle : « EN L'ANNÉE 1603, LE 15 DE JUIN, A ESTÉ BÉNITE LA PETITE CLOCHE PAR M. J *(ean)* R *(eboud)* C *(uré)*. A ÉTÉ NOMMÉ IANNE A ESTÈ PERRIN ET MERRINE IEAN MARÉCHAL SIEUR DE FRANCHESSE ET D. IANE DUBUISSON. »

— Les actes et registres de baptême, mariage, enterrement de la paroisse (1) nous en font connaître deux autres :

Une, dite « cloche de M. de Cordin », *bénite sous le nom de Pierre : parrain et marraine* : Pierre de Teneuille, sieur de Cordin et Bigut, et Louise Giraudet, sa femme ; le 23 février 1653.

L'autre, — « la grosse cloche » d'alors, — nommée « Marie » ; parrain : Grégoire Gaulmyn, prieur-seigneur du Montet ; marraine : Marie de Bonnefoy, femme de Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issard ; 5 novembre 1656.

La dernière portait comme inscription :

† FACTA SUM ANNO 1694 D. M. STEPHANO COVPPERY RECTORE DICTÆ ÆCCLESIÆ VULGO D'AUTRYE ; PATRINUS FUIT DIL. L. IACOB DE DREVILLE EQVES DOMINVS DISSARDS ET D'ARDENNE ; MATRINA VERO ILL. D. MARG SEMIN CONIUX D'AVBERY DV PLESSIS EQV. GEN. REG. PROC.

BENEDICTA SIT INDIVISIBILIA TRINITAS.

C'est la seule des anciennes cloches qui soit parvenue jusqu'à nous (2).

Vizier la somme de cinquante livres en trois payements, scavoir le tiers au comansement de l'ouvrage, un autre tiers à la moitié de l'œuvre et l'autre tiers lorsque le dit ouvrage sera posé oultre quoy je seray tenu de faire conduire le tout de la maison du dit Visier au lieu ou doit estre posé et de le nourir avec son compagnon lorsquil fera poser l'ouvrage. A quoy nous nous sommes respectivement soumis a peine de tout frais, depens, dommage. De quoy nous avons signé à Moulins le 25 février 1698. » — « Dreuille. — E. Vigier. »

Le même jour, Vigier reconnait avoir reçu comme premier paiement, la somme de 16 livres, 13 sols, 4 deniers « et promet travaillier incesamment a l'ouvrage ».

L'autre reconnaissance, du 12 septembre 1698, date sans doute de la pose du retable dans l'église d'Autry, est signée d'Etienne Vigier et de Gilbert Vigier.

(1) Arch. dép. E, supp. 652.

(2) On sait qu'un décret du 23 juillet 1793 portait « qu'il ne serait laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse et que les autres seraient mises à la disposition du pouvoir executif pour être fondues en canons » C'est à cette mesure révolutionnaire qu'Autry doit de n'avoir conservé de ses anciennes

Elle est décorée de deux écussons, l'un aux armes des de Dreuille : *d'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules ;* et l'autre : *de gueules au chevron d'or, surmonté d'une étoile du même et accompagné de trois cœurs d'argent* (armes des Semin).

La plus petite des cloches qui sonnent encore à Autry a été bénite en 1837, M. Theodat de Gaulmyn, fils du chevalier de Gaulmyn, étant parrain, Madame L.-M. Eleonore de Gaulmin, fille du comte de Gaulmyn, chevalier de Saint-Louis, marraine ; Antoine Gueston, maire ; J. Deviller, adjoint, et M. A. Gimel, curé. Elle porte comme « cri » *Laudate Jesus Christus.*

Ornements. — Le 10 septembre 1719 (1), « *Messire Gozard, curé d'Aultry, certifie que Monsieur Dreuille d'Issards a fait présent à l'église du dit Autrie, d'une chasuble, estolle, manipule, d'une estoffe d'or à fond rouge, laquelle chasuble a été bénite à Saint-Menhoux par M. Charelet, archiprestre de Bourbon.* »

Naturellement, la sacristie de l'église ne possède plus cet intéressant ornement « brocanté » sans doute et remplacé par une de ces vulgaires chasubles que la friperie moderne leur substitue, trop souvent, en échange. .

Peintures murales. — A différentes époques. les murs de l'église reçurent une décoration picturale qui a disparu lors des successives « réparations » entreprises au cours du XIXᵉ siècle, soit pour reconstruire certaines parties, soit pour faire réapparaître la pierre elle-même, qu'on jugeait plus « digne » du saint lieu !

L'art bourbonnais dut à ces fâcheuses opérations d'avoir perdu les intéressantes peintures murales qui, au XIIIᵉ siècle, décoraient complètement l'intérieur et même le portail de l'édifice.

Heureusement, M. Gélis-Didot a pu relever, alors qu'il en était encore temps, cette copieuse ornementation et nous en avons trouvé assez de fragments dans son magistral ouvrage sur la *Peinture décorative en France* (2) pour en faire revivre le souvenir.

Notre planche reproduit (*fig. 5-15*) des morceaux de cette décoration.

On sait qu'à cette époque les édifices étaient peints même extérieurement, comme Notre-Dame de Paris et tant d'autres églises le prouvent. Chez nous, on en trouve de nombreux exemples.

sonneuses que la dernière qui offre d'ailleurs un véritable intérêt au point de vue historique.

(1) Arch. dép., E, 157.

(2) *La Peinture décorative en France du* XIᵉ *au* XIVᵉ *siècle*, par MM. Gélis-Didot et H. Laffilliée, planches 38 et 58.

Le portail de l'église d'Autry (11) était entièrement peint, et il en était de même de celui de l'église de Saint-Hilaire, dans son voisinage. Un chanfrein jaune détachait chaque rang de claveaux. Ainsi que le faisait remarquer M. P. Gélis-Didot, ce système avait pour but d'éviter la confusion et de conserver intacte la division voulue par les constructeurs.

Cet effet est encore renforcé à Autry par suite de l'accentuation du jeu de l'ombre et de la lumière. Les faces des claveaux ont reçu des tons clairs, le dessous une peinture plus sombre.

A l'intérieur, l'ornementation était des plus variées et des plus heureuses (voir une travée, *fig. 5*). Le peintre avait couvert les grandes surfaces d'un appareil tracé en rouge sur fond blanc jaunâtre, enrichi d'une rosace au centre de chaque rectangle (*fig. 6*) ; les faces des arcs et leurs intrados étaient couverts de motifs plus ou moins importants (*fig. 7, 8, 9, 10, 12*). C'est, en général, un semis de rosaces à cinq lobes, brun rouge, reliées entre elles par une espèce de végétation en vert foncé. La figure 12 est un fragment de la décoration de l'intrados des arcs-doubleaux.

Le sommet de la voûte en tiers-point devait être orné d'une bande à larges fleurons qu'on retrouve dans les églises voisines, par exemple à Meillers.

Enfin, dans les dernières années du XVe siècle ou les premières du suivant, l'édifice avait reçu, pour les parties restées en blanc, une peinture au pochoir qui était alors très en vogue, dont nous avons retrouvé les multiples produits dans nos édifices bourbonnais, comme à Mazerier (1) et surtout à Châteloy, et dont M. Gélis-Didot donne encore de curieux spécimens.

La figure 13 montre quel système les barbouilleurs au pochoir savaient employer pour faire ressortir l'appareil des arcs. A Autry comme à Mazerier, chaque pierre est indiquée par un ton plat qui constituait une décoration facile, mais un peu brutale autant que sommaire.

Le « **Primitif d'Autry** » (2). — Sous ce nom, les archéologues désignent le précieux tableau sur bois qui est conservé dans l'église (*fig. 1*, T) (3).

Cette peinture sur cinq panneaux est un *tableau votif*, comme les

(1) Cf. *Excursion de la Société d'Emulation aux environs de Gannat*, 1908: L'église de Mazerier, par M. l'abbé Clément. — *Bulletin de la Société d'Emulation* : 1908, pp. 598-600.

(2) Voir la phototypie qui accompagne notre texte.

(3) Il mesure, à l'intérieur du cadre, 1 m,35 de largeur sur 0m,82 de hauteur.

familles opulentes aimaient jadis à en offrir à leurs églises paroissiales pour perpétuer le souvenir de leur piété envers la Madone et la représentation de leurs membres.

Suivant l'usage du temps, c'est une *descente de croix* qui figure au centre de la scène. La Vierge de Pitié, à genoux, contemple avec affliction le corps du Christ descendu de la croix et déposé à ses pieds. La tête du Rédempteur est soutenue, à droite, par saint Jean l'Evangéliste, tandis qu'à gauche, sainte Madeleine richement parée, agenouillée un peu en retraite de la Madone, les mains jointes, les yeux baissés, semble contempler le Christ mort.

Derrière saint Jean le bien-aimé, un donateur est à genoux, suivi de sa fille et de sa femme ; à gauche du tableau (1), un second donateur, sa femme et leurs quatre enfants sont également à genoux, présentés à la Vierge par leurs saints patrons.

Il est aisé de voir que, dans le groupe de droite, saint Jean l'Evangéliste est le patron du premier donateur, saint Jean-Baptiste celui de sa fille, et la belle sainte Catherine qui suit, la patronne de sa femme.

A gauche, les deux personnages sont présentés, le mari par un cardinal accompagné d'un lion et dans lequel on ne peut voir ici que saint Jérôme (2), la femme, par une sainte portant un bénitier et son

(1) C'est-à-dire à droite des spectateurs.

(2) Le savant Père Cahier fait remarquer dans ses *Caractéristiques des saints* (p. 199) que saint Jérôme n'a pas toujours été représenté demi-nu dans sa grotte, comme on le voit généralement dans les œuvres des trois derniers siècles, mais que, dans les « vieux tableaux, on lui donne tout le costume d'un cardinal ». Le docte auteur ajoute : « De savoir si saint Jérôme a été vraiment cardinal, c'est une autre affaire. » — Il prouve en tout cas que le grand docteur est du moins souvent représenté revêtu de cette dignité et que, même aux XVI[e] et XVII[e] siècles, son cardinalat ne faisait aucun doute pour presque personne. En Espagne, Lope de Véga intitulait tout simplement « le cardinal de Bethléem » (El Cardenal de Belen) le drame sacré dont saint Jérôme était le héros. On peut trouver l'idée de lui attribuer cette dignité de ce que saint Jérôme avait été le secrétaire du pape saint Damase.

On voit aussi saint Jérôme en cardinal et accompagné d'un lion dans un tableau de Paul Véronèse à l'Académie de Venise : « la Vierge au piédestal ».

L'école flamande offre aussi un saint Jérôme en cardinal avec le lion dans le tableau du martyre de saint Erasme, peint (vers 1465 ?) par Thierry Bouts pour l'église Saint-Pierre de Louvain. Il présente de grandes analogies avec le saint-Jérôme d'Autry.

Enfin on retrouve saint Jérôme en cardinal, accompagné de son lion, comme à Autry, dans une vieille gravure publiée en 1493, à Nuremberg, par Hartman Schedel (Cf. P. Cahier, *Caract.*, p. 509).

La présence du lion complète donc ici les attributs qui nous permettent de voir le saint docteur dans le patron d'un des donateurs du primitif d'Autry.

goupillon. Cette patronne nous paraît être sainte Marthe, sœur de sainte Madeleine. Les quatres enfants sont figurés sans patrons, tout petits (1), aux pieds de leur mère.

Au fond, derrière tous ces personnages, s'étend un paysage de convention, composé d'une montagne ronde, de hauts clochers et de quelques arbres.

La phototypie qui accompagne notre texte et qui est la reproduction de la belle photographie prise par notre confrère l'abbé Duriat, ne rend pas complètement cette dernière et surtout les délicatesses et la grâce de ce tableau (2). Elle donne pourtant assez de détails pour que nous n'ayons pas ici à décrire les attitudes et les attributs de chaque personnage.

Depuis qu'il a attiré l'attention des artistes et des antiquaires de la région, on a naturellement cherché à percer le mystère qui plane et sur l'auteur de cette œuvre remarquable et sur les personnages qui y sont représentés.

Malgré les nombreuses explications données, ce tableau reste une énigme dont les plus habiles n'ont pu dire encore le mot. Il faut attendre qu'une heureuse découverte d'archives (3), ou les révélations qu'on peut espérer de la lecture des minutes notariales, viennent nous apprendre le nom du peintre et des donateurs.

Nous inclinons à croire cette œuvre étrangère au Bourbonnais et simplement « importée » à Autry, comme celui de l'église de Vieure, qui

(1) Ils rappellent par leur proportion opposée à celles de leurs parents, une des *Très belles heures du duc de Berry* : *le Portement de Croix*. (Ms. conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles).

(2) Il est d'ailleurs en très mauvais état. Longtemps, les panneaux de bois disjoints ont servi à un ignare chantre quelconque à s'exhausser sur son banc pour mieux lire dans les livres liturgiques posés sur un lutrin élevé. Réunis dans un cadre, ils ont subi ensuite une fâcheuse restauration.

(3) Malgré nos recherches dans le fonds d'Autry aux Archives départementales (série G. H., Fond d'Issard : E, 150-169), dans les registres des paroisses (E suppl.), dans les archives des familles de la région, les généalogies de M. des Gozis, ... il nous a été impossible d'identifier les personnages du tableau d'Autry. Les noms de Jérôme et de Marthe étaient d'ailleurs rarement donnés aux membres de nos familles du centre.

Après avoir étudié spécialement les généalogies des familles de Murat et de Dreuille, des autres seigneurs d'Autry, surtout ceux d'Issards à la pieuse générosité desquels on attribuait généralement cette œuvre, nous regardons comme très imprudent de proposer aujourd'hui une identification quelconque. Il va sans dire que c'est tout à fait sans fondement qu'on a voulu voir dans ce primitif une représentation de nos ducs, comme on l'a trop souvent répété après M. de Charry.

utet, d'Ardaine, etc.

et seigneur (par sa femme) de la Cour-Chapeau (en pa
dernière, en l'an 1500, foi et hommage pour le fief de
contre le sieur Bertrand, lieutenant général à Moulins,
(cahier des archives du château de Lys). — Jean
église Saint-Pierre de Moulins (papiers de M. l'abbé

résidial à Moumort 1757 ; 2° et février 1759 *François Lomet*, sieur de avocat au parlement, député aux Etats généraux.

(Arch. de l'Allier, E supp., inv., p. 735).

d'Etienne Bonne marchand, clerc l'hôtel de ville Moulins, et de Jean Lamousière (arch. supp., inv., p. 736 B 767). Postérité.

Claude Lomet de ...s, né à Moulins le décembre 1764 et ...ort à Lys le 24 juin ...34. Il épousa en 1798 ...ontrat devant Cha...t, not. à Montluçon, 29 octobre) *Marie-...ne-Françoise Re...ard*. Conseiller général de l'Allier. Il ...t anobli en 1815.

Jean-Louis Aubery, né le 9 janvier 1752. (Arch. de l'Allier, E supp., inv., p. 736). Mort jeune.

Anne Aubery, née le 20 mai 1754 (arch., E supp., inv., p. 736), religieuse à l'abbaye de Reconfort (des Gozis).

Marie ... *bery*, n... 17.5 (a... lier, E... 736) et ... octob... supp., ... *laume* ... officier ... ce seig... notaire ... Menou...

r, la de g. de o- on 5 ; é-

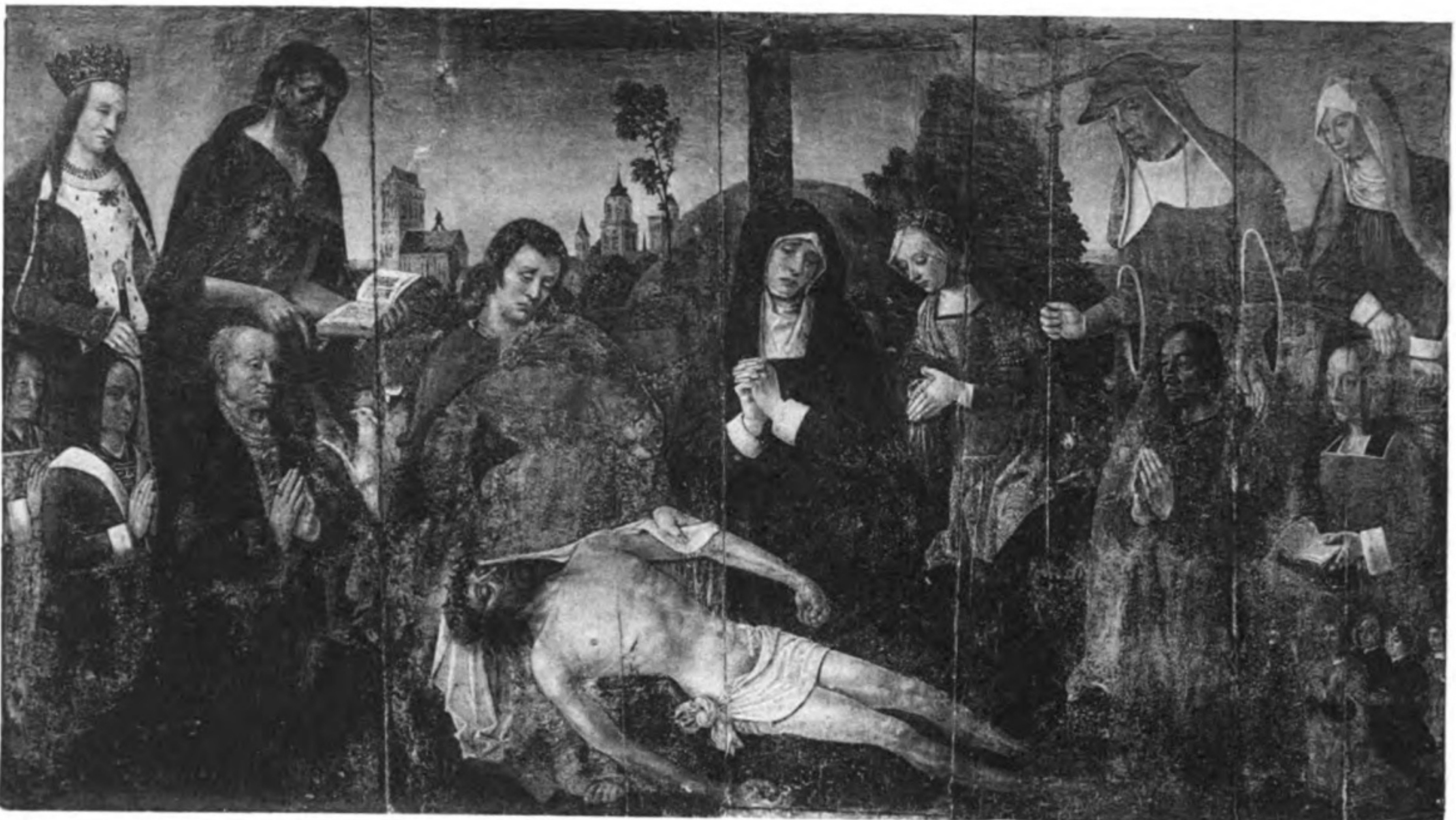
N... Aubery, qui s'expatria et aurait disparu en Amérique (des Gozis). — L'existence de ce dernier mâle des Aubery ne parait pas certaine. Sa naissance n'est pas inscrite sur le registre de Moulins et M. Hippolyte Salomon, son neveu, n'en a jamais entendu parler.

Louise Aubery, née à Moulins le 5 juillet 1791 ; morte en la même ville en 1833, célibataire.

A... Au... lin... 179... mê... — sé... *ma*...

Louise Salomon, née le 25 août 183., mariée (3 février 1862) à M. *Jean Bontemps*, morte à Moulins le 27 mars 1899. — Un fils.

Franç... né le 15... cien sec... mairie ... Une fille...



Phototypie Sadag *Cliché de M. l'abbé Duriat*

AUTRY-ISSARDS. — « Le primitif » de l'église


UNIV.
OF
MICH.

est d'un peintre bruxellois, Colin de Coster. a été donné à cette dernière par une famille du pays.

Appartient-il du moins à notre art national ?

A première vue, le primitif d'Autry paraît une œuvre absolument française ; mais il convient du moins d'y reconnaître des influences flamandes décelées par la forme des clochers qui sont étrangers et de la couronne qui n'est pas dans nos traditions.

Les clochers qui voisinent, la croix surtout, ont avec les clochers des peintres flamands et spécialement ceux du fameux *retable de l'agneau* de la cathédrale Saint-Bavon à Gand, des affinités évidentes.

Que l'on compare les flèches s'élançant d'une tour à pans et à plusieurs étages, de la façade de l'édifice, du massif d'arbres tout proche, avec les clochers qui, dans l'œuvre des frères Van Eyck (1), dominent le groupe des saintes placées au centre du tableau de l'Agneau mystique, et l'on conviendra que si avec M. Bouchot (2) il faut restituer à la France quantité d'œuvres attribuées trop facilement aux écoles exotiques, on ne peut nier ici, sinon le faire, du moins l'inspiration étrangère pour le paysage.

Aussi bien, nombre de nos peintres primitifs français s'étaient formés dans l'Artois et la Picardie, et leurs œuvres restent empreintes d'un cachet flamand qu'il est, comme le déclarait justement Huysmans (3), inutile de méconnaître.

Comme date, nous attribuerions ce tableau à la fin du quinzième siècle et peut-être aux premières années du seizième, si nous en jugeons par la ressemblance du costume des deux donatrices avec celui que porte Anne de Bretagne dans la grande miniature de ses *Heures*, peinte par Jean Bourdichon vers 1508 (4).

AUTRES TABLEAUX. — Dans les documents des Archives départemen-

(1) A noter spécialement la précieuse couronne que porte sainte Catherine dans le tableau qui nous occupe. Elle n'a pas d'analogie avec les couronnes peintes par l'art français. On la dirait au contraire copiée exactement, pour la partie principale, sur celle qui couronne la Vierge dans le panneau de la partie supérieure fixe du *rétable de l'Agneau*.

Cependant les personnages restent encore dans la donnée « française ». On ne retrouve pas dans notre tableau ce système de plis aux cassures multipliées de la tradition eyckienne. A Autry, ils se rapprochent très sensiblement des formes mises en honneur chez nous par les Fouquet et les Bourdichon.

(2) Les *primitifs français* (1292-1500), par M. Henri BOUCHOT, de l'Institut ; libr. de l'Art ancien et moderne. Paris, 1904.

(3) *Trois primitifs*, par J.-K. HUYSMANS. Paris, libr. Léon Vanier, éditeur, A. Messein, succr., 1905.

(4) *Heures d'Anne de Bretagne* (Bibl. Nat., Lat. 9474).

25

tales de l'Allier (série E. 157), on trouve la mention d'autres tableaux qui décoraient l'église et qui ont malheureusement disparu (1).

Vitraux. — Il ne reste rien non plus des anciens vitraux qui garnissaient les fenêtres de l'édifice. Les Archives départementales conservent seules le souvenir de diverses armoiries qui les ornaient (2).

(1) Du 10 juillet 1665, quittance (donnée par le peintre Sève) pour le tableau de « saint Hyacinte qui est dans l'église d'Autrye ».

« Je confaice avoir reçeut de Monsieur de Dreuille la somme de quarante deux livres pour ung tableau de Monsieur sainct Yacinte, et pour onze douzaine d'escucons despeint, quatre chandeliers... Fait le 10 juillet 1665.

— Plus j'ay faict pour feu damoiselle de Dreuille un tableau de Monsieur sainct Yacinte . . . . pour 25 livres.

— Plus pour les obsèques de feu Mademoiselle de Dreuille j'ay fait six douzaines et demie d'escussons sur papier aux armes de Monsieur et de Mademoiselle de Dreuille . . . . pour 36 livres.

— Plus pour les quatre chandeliers peint et semé de larmes quarante livres.

— Plus six .. de cartons et parsemé de larmes. . . . pour 4 livres. »

— Au bas d'une transcription des fondations faites en faveur de l'église d'Autry, (fol. 20) d'une « Liève de devoirs, cens, rentes du 26 décembre 1732 », on lit, au sujet du tableau exécuté par maître Sève : « Il y a un tableau donné par M. d'Issard dans la chapelle où est saint Jacques et sainte Elisabet où est écrit : «*Ora pro Jacobo de Dreüille d'Issard* et *ora pro Elisabeth de Culant* » (E. 169).

(2) E. 157. — « Je soussigné confesse avoir reçeu de M. Jacques de Dreuille escuier sieur d'Issare, la somme de huit livres pour la réparation des vitres de l'église d'Autry tant pour la vitre du maistre autel où estoy les armes et fonts (?) que celles de la chapelle de Nostre Dame ou sont les dictes armes apprésent comme il estoient auparavant dont jen tien quitte le ditte sieur en foy de quoy jé signé le vingt troisiesme octobre mil six cent soixante et cinq. — JACQUES Louis, vitrier à Souvigny. »

— « Je confesse avoir reçeu de M. de Dreüille d'Issards la somme de cinq livres dix sols pour la vitre que j'ai faite à la nouvelle fenestre de la chapelle de la Vierge de l'église d'Autry et dans la quel j'ay remis les armes de ses ancestres comme elle estois dans l'ancien vitrage et pour avoir changé trois écussons soit de ses armes ou de celles de ses ancestres qui estoit dans la vitre derrière le maitre autel lesquels dits écussons iay mis dans la fenestre qui est au santuaire de l'église du couté de l'évangille proche le ban d'Issards les susdites réparations sont faite depuis l'année mil six cents quatre vingt dix sept dont je tiens quitte Monsieur d'Issard, en foy de quoy jai signé le douze février mil sept cent et un.

BRETON, vitrier à Bourbon.

Au dos de ces deux pièces M. de Dreuille a écrit : « du 12 février 1702 (?) quittance du vitrier de Bourbon pour la vitre de la chapelle de la Sainte Vierge dans l'église d'Autrye ou sont les armes des Murat mes ancètres et pour avoir mis dans la vitre de la fenêtre du sanctuaire du côté de l'évangille, laquelle j'avois fais faire cy devant, les trois écussons qui étoient derrière le maistre autel lorsqu'il n'y avoit que cette fenètre, ces écussons sont des

Inscriptions. — En dehors dés inscriptions si précieuses du tympan et que nous avons transcrites plus haut, l'église d'Autry conserve dans la chapelle de Saint-Joseph (I *du plan*) une grande plaque de pierre sur laquelle sont gravées diverses fondations :

« *Pour la plus grande gloire de Dieu Mr le curé d'Autrye doit messe pour les s. d'Issards le premier lundi de chaque mois et tous les dimanches un Libera sur la tombe des s. de Dreuille d'Issards, un Salve dans la chapelle de la Vierge, pour dix francs duts par les srs de Boucheron.*

Une grande messe de Requiem les 29 ianr et les dimanches, une absolution, a l'entrée de la grande porte de l'église avec l'oraison fidelium, une antienne à la Ste Vierge, pour 5l 10s.

Plus une grande messe de Requiem les 29 may avec les suffrages, pour 35s 9d.

Dans la chape d'issards une messe les 27-31 may, 1er, 20, 24 iuillet, 28 août fondées par Iacque de Dreuille er sr d'issards, d'ardeine, capne de caie et Elisabet de Culant, plus une messe de requiem dans la dte chape le 26 sepbre que mourut a l'armée François Hyacinthe de Dreuille leur fils Er Sr de Champaigue capne de cavalerie.

Une messe de l'Immaculée Conception le 6 decre, une messe de st Iean apôtre le 31 décr patron de Marie ianne leur petite fille issue d'Hyacinthe, pour ces 9 messes 9l.

Plus 3l par an a la fabrique à cause de la sépulture voutée ordonnée sous le ban d'issard par le dit Iacques de Dreuille.

Pries pour Luy, 1715 (1).

seigneurs de Nèré, des Murat, des Dreuille, successivement possesseurs d'Issards depuis 1300 ans. »

— Une lettre de Girard curé d'Autry, du 24 juin 1719, prévenait « M. Dissards qu'on est venu l'avertir que lon avoit cassé ses armoiries qui sont a costé du grand autel a main gauche ». — Il a remarqué que « l'insulte avait été faite avec un baton en apparence puisqu'il ne se trouve aucune pierre, et que quelques morceaux de verre se sont trouvés dans le cimetière ; qu'il a eu soin de les faire ramasser »...

Le sieur d'Issard écrivit à Landois, « procureur au château à Moulins », pour se plaindre.

— D'autre part, dans un monitoire du 2 avril 1719 émanant de l'archevêché de Bourges, on voit que les vitraux et les armoiries brisés avaient été placé, « il y a plus de cinquante ans par Monsieur d'Issard ».

(1) Une pièce du dossier 157, série B, des Arch. départ. relate dans quelles conditions, par quel sculpteur et pour quel prix cette inscription a été faite. Nous reproduisons ce contrat parce qu'il fournit de curieux renseignements sur la façon dont ces petits travaux étaient exécutés.

« Nous soussignés sommes convenus scavoir moi jacques de dreuille d'is-

2. — Dans la sacristie, sur le côté ouest, on lit :

Ceste chapelle de Monseigneur St Ian a esté construite par messire Ian Reboux curé de ceste parroisse d'Autry por sa dévotion et ses

Signatures de divers artistes sculpteurs, verriers, ayant travaillé à Autry

frais, natif du pays de Fourests Perroisse de St Just en Bas village de la Roche diocesse de Lyon, son père Batisse Reboux et sa mère Clau-

sards de paler à Gilles françois Lecompte sculpeteur vingt livres pour mettre en pierre l'inscription écritte de ma main dont ie luy ay donné coppie en

dine Verchery que Dieu absolve. Faict le 16 mars 1617 de son règne l'année 18

3. — L'inscription relative à la petite cloche bénite en 1603 est transcrite plus haut.

4. — Sur le mur, deux fragments d'inscriptions portent le nom des titulaires de la chapelle :

IEAN ÉVAN(géliste) — S. IOAS BA (saint-Jean-Baptiste).

Age.

La construction de cette église paraît avoir été entreprise sous la double influence des écoles auvergnate et bourguignonne. A la première, elle a emprunté le plan de l'édifice et les arcs en mitre de son clocher ; à la seconde, les pilastres cannelés de la porte d'entrée et ceux de la nef, enfin la sculpture de leurs chapiteaux.

Elle a dû être commencée à la fin du XIe siècle qui, sans doute, a vu s'élever la partie absidale (1), avec le clocher, et a dû être terminée dans le second tiers du XIIe siècle par l'édification de la nef et de la façade. De lourds contreforts sont venus, au XVe siècle, consolider les murs latéraux de la nef et, à l'époque moderne, on a refait la chapelle septentrionale dédiée à saint Joseph.

Abbé Joseph CLÉMENT.

sorte que les lettres soient bien empreintes et mastiquées de noir et que la ditte pierre par luy choisie laquelle il a vûe et visitée soit en forme de cadre comme celle d'une cheminée de la chambre basse de monsieur l'assesseur Verdin et poli et taillée : afin de mettre en relief au chapiteau de la ditte pierre mes armes telles que mon cachet : ce que moy gille francois Lecomte ay accepté et promes de rendre parfaite la ditte inscription et les armes dans la ditte pierre prête à poser le premier avril prochain me soumettant à cette effet a toutes iurisdictions convenables, fait le deuxième mars, mil sept cent quinze.

Dreuille.

Receus les vin livres convenu de lautre par. fait ce 29 mars 1715. —

G F Le Comte.

Sur une seconde copie du même acte, Lecomte a écrit :

Iaprou ce qu et descus.

G.-F. Lecomte

— Le dossier 169 renferme une « liève de devoirs, cens, rentes, etc., au profit du seigneur d'Issard, établie par Jean Dubouchet, commissaire des terriers, le 26 décembre 1732 », qui reproduit au folio 20 cette inscription des fondations.

(1) Le sanctuaire et surtout l'abside maîtresse qui le termine ont été l'objet d'une réédification au XVIIe siècle, comme le prouve la note suivante du fond du château d'Issards (Archives départementales, F. 157) : « Permission du 13 février 1682 de démolir et abattre le pignon du fond de l'église paroissiale d'Issard (?), mesme le maître-autel sans supprimer le banc seigneurial du sieur d'Issard, dont les armes se voyoient dans la vitre dudit pignon. »

LE PLESSIS-BOURBON

I

DESCRIPTION DU CHATEAU



UTREFOIS, pour désigner le Plessis on ajoutait à son nom celui de la paroisse dont il dépendait et on disait le *Plessis d'Autrye*, suivant la vieille orthographe. Mais on disait également, je ne sais pour quelle raison, le *Plessis-Bourbon*, ainsi qu'en témoignent quelques documents très anciens (1), et c'est ce qui justifie le titre placé en tête du présent travail.

Ce château qui semble avoir voulu, à un moment donné, se recommander d'un si glorieux patronage, est situé non loin de Moulins, entre Souvigny et Bourbon-l'Archambault, à droite de la route conduisant du bourg d'Autry à celui de Meillers. On l'aperçoit à l'extrémité d'une spacieuse avenue où s'encadre admirablement sa belle façade en pierres de taille, que le temps a savamment nuancées de gris bleuâtre et de jaune.

***

Au premier coup d'œil jeté sur l'ensemble de la construction, on y reconnait les caractères généraux de l'architecture militaire en usage avant que l'artillerie fût venue modifier les moyens d'attaque et de défense des forteresses et on serait tenté de lui assigner une date au moins antérieure au milieu du xv[e] siècle. On serait dans l'erreur.

Grâce aux précieux extraits des registres de la Chambre des comptes du Bourbonnais de du Fourny, de la collection Gaignières, qui sont à la Bibliothèque nationale (2) et dont les archives départementales

(1) Il dut y avoir à cette dénomination une cause particulière. Elle résulte peut-être de quelque fait ignoré de nous, comme le passage ou le séjour de l'un des ducs ou quelque autre circonstance se rapportant à eux dont on aurait voulu de cette façon perpétuer le souvenir. Elle résulte peut-être aussi simplement de ce que le Plessis a pu être une ancienne possession de ces ducs. En tous cas la proximité avec le château de Bourbon, éloigné de plus de sept kilomètres, n'y était pour rien.

(2) Fonds Gaignières, 654.

de l'Allier possèdent une copie, on a la preuve que le Plessis a été construit ultérieurement à 1497. On y lit, en effet (1) :

« Lettres par lesquelles Monseigneur le Duc (2) donne permission à messire *Jehan-Nicolas du Plessis*, seigneur dudit lieu, docteur régent et official d'Orléans, de faire en sa maison du Plessis fossés, portes, pont-levis, créneaux, tours, tourelles, mâchicoulis, canonnières et autres choses nécessaires pour la défense de ladite place et aussi d'y construire un colombier. A Moulins, en juin 1497... » (3).

Cependant, le texte qui précède, on le remarquera, n'indique pas le nom de la paroisse où est situé le Plessis et ce défaut de précision n'est pas ici sans importance puisqu'il existe dans la région même, commune de Saint-Léopardin-d'Augy, un château ancien du même nom et que, par suite, l'on serait fondé à se demander pourquoi la « permission » de construire ne le concernerait pas plutôt que celui d'Autry. Cette question devait être élucidée et elle l'a été de façon à ne laisser subsister aucun doute, puisque le Plessis de Saint-Léopardin-d'Augy est écarté par ses propriétaires eux-mêmes.

(1) Arch. dép., f° 276 du sixième registre de Bourbonnais. Les originaux ont disparu dans un incendie en 1737.

(2) Pierre II.

(3) Les extraits faits par du Fourny montrent que des permissions semblables étaient fréquemment octroyées. On en relève, dans la copie des Archives de l'Allier, trente-huit autres établissant que, pendant la guerre de Cent Ans et jusqu'au commencement du XVIe siècle, nos petits manoirs bourbonnais furent autorisés à se fortifier, à s'adjoindre des colombiers, etc. Voici les dates exactes pour quelques-uns : 1396, la Matherée, près de Souvigny (le pont-levis ne fut dressé par permission spéciale qu'en 1449) ; 1438, Champroux (Couleuvre) ; 1446, Montaret (Souvigny) ; 1449, le Mas (Teillet) ; 1450, Beauverger (Saulcet) ; 1458, Eclene (Deneuille-les-Mines) ; 1470, Chappes (Ferrières) ; 1471, le Parc-Beaumanoir (Yzeure) et Bonnefont (Paray-sous-Briailles) ; 1473, la Forêt (Toulon), et la Vaverille (Cérilly ?) ; 1475, Beaucresson en Forez et Soupèze (Chemilly) ; 1486, Corgenay (Neuvy) ; 1487, le Mazuyer en Forez ; 1488, Chezelles, de la châtellenie de Germigny ; 1489, la Pommeraye (Agonges) ; 1491, Aubignet, dans la châtellenie de Verneuil ; 1494, Beauregard (Bellerive-sur-Allier) et Châteaumillon, dans la Marche ; 1507, Marcellange (Yzeure) ; 1513, Arcon en Beauvaisis ; 1514, Logère (Châtel-de-Neuvre) ; 1518, Dornes, etc. — L'*Histoire du Forez*, par M. Aug. Bernard, obligeamment communiquée par M. Morand cite, en dehors de ceux-là, plusieurs autres châteaux qui furent fortifiés par permission ducale au XIVe et au XVe siècles. Ces permissions étaient sans doute indispensables, car il est à croire que les ducs ne tenaient pas à laisser les places fortes se multiplier à leur insu ni à en laisser aucune prendre des proportions qui eussent pu donner trop d'importance à certains de leurs vassaux. Il y avait là aussi une question de subordination et d'administration qui ne devait pas admettre d'exception.

On peut prouver, en effet, que ce fief passa : 1° aux d'Anlezy de 1323 à 1514, et 2° aux Neuchaize de 1514 à 1736 (1). En 1497 il était donc dans la famille d'Anlezy depuis 1323 et il devait y rester jusqu'en 1514. En 1497 il appartenait à Louis d'Anlezy, qui rendit foi et hommage en 1483 et qui le garda jusqu'en 1505. A cette date, ce sont les fils de Louis, trois frères co seigneurs du Plessis (Louis, Jean et Gilbert) qui rendent foi et hommage. Il ne peut donc être confondu avec le Plessis-Bourbon.

Ce point établi, il en résulte que la construction de celui-ci remonte sûrement aux années qui suivirent immédiatement 1497. Antérieurement, le castel n'était qu'une simple maison dépendant d'un possesseur de fief et dépourvue des défenses militaires caractérisant le château féodal. On fortifiait autant que possible ces habitations pour s'y mettre à l'abri des bandes de pillards circulant encore à travers le pays (2) et c'est ce qui, vraisemblablement, avait poussé Jehan-Nicolas du Plessis à solliciter du duc de Bourbon l'autorisation de rendre son habitation « maison forte », suivant l'expression du temps.



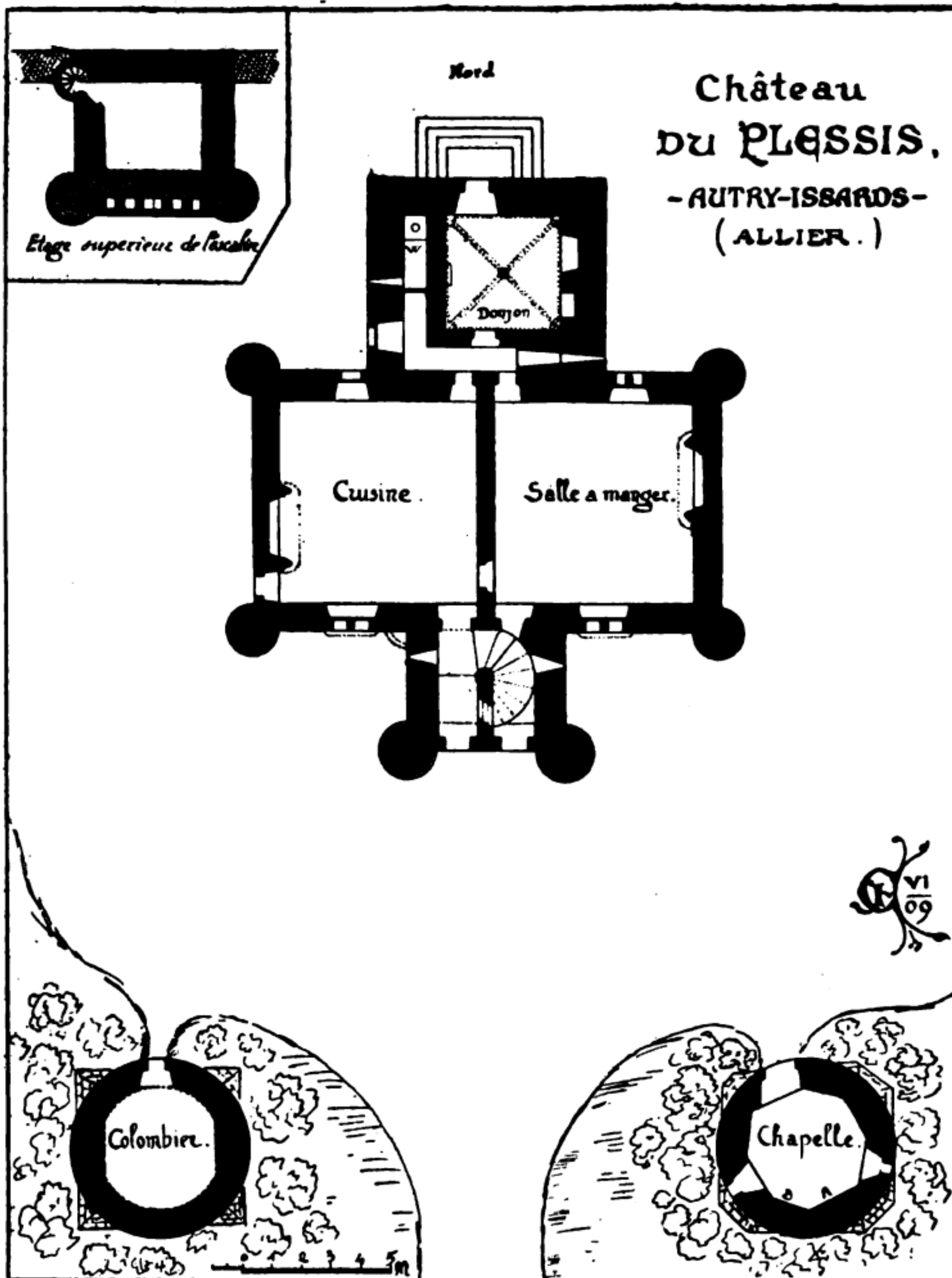
Ce château, conservé bien entier dans ses parties essentielles, est

(1) Il passa ensuite aux Villars (en partie) de 1736 à 1776, et aux Bonnay (en partie) de 1776 à 1789 (note de M. l'abbé Clément, d'après les collections des Gozis).

Il y aura lieu fréquemment, au cours de ce travail, de citer à titre de référence les collections de M. des Gozis. Je me contenterai alors de répéter son nom, étant entendu qu'il s'agira toujours du dossier se rapportant à la famille ou au personnage dont il sera question. — Ces collections sont très précieuses. Elles comprennent en quantité infinie — sans compter les pièces originales — des documents classés par ce généalogiste et qu'il a mis sa vie tout entière à rassembler (voy. une notice nécrologique que lui a consacrée M. l'abbé Clément dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, année 1909, p. 190). Avant de mourir à Montluçon, le 11 avril 1909, M. des Gozis a légué par testament ce trésor de patiente érudition à son ami, M. l'abbé J. Clément.

(2) Pierre de Vaissière : *Les gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 62 ; Paris, Perrin 1903. — A la fin du XVe siècle, une ère de paix intérieure et de prospérité que seulement les troubles religieux viendront interrompre, débutait en France. Mais pendant de longues années après la guerre de Cent Ans les populations des campagnes avaient eu à souffrir des déprédations commises par ces bandes armées qui, débris d'anciennes troupes restées sans emploi, s'étaient mises à continuer par le pillage leur vie d'aventures. En 1497 ces maux n'avaient pas complètement disparu et la sécurité n'était pas assez complète encore pour qu'on pût se croire à l'abri des coups de main. On employait donc toujours le moyen de préservation adopté dès le début, fortifier.

un excellent exemple de l'architecture militaire du xve siècle, quoique de construction un peu ultérieure. Voici la description qu'en a faite M. l'abbé Clément (1).



«... Le Plessis devait. à cette époque (1497), se composer du seul corps de logis principal qui subsiste, c'est-à-dire des deux salles du

(1) Depuis longtemps M. l'abbé Clément s'est occupé du Plessis. Il en a fait une étude très complète avec plan par terre et vue cavalière. En travail-

rez-de chaussée, des deux chambres du premier étage, toutes desservies par l'escalier de service enfermé dans une tour carrée extérieure, comme cela se pratiquait couramment dans ce pays depuis longtemps.

« Le corps principal du logis a conservé dans ses quatres chambres ses cheminées monumentales. Elevées sur le plan barlong habituel, elles offrent — portés par des pieds-droits en pierre — de larges manteaux formés d'épaisses moulures, aux gracieux et souples profils. Leurs hottes simples sont composées de deux assises qui paraissent avoir été peintes et décorées d'armoiries et de rinceaux.

« Dans les dernières années du xve siècle et plus vraisemblablement dans les premières du suivant, le Plessis reçut un système de défenses qui le rangeait parmi les bons châteaux fortifiés de la région (1).

« Tout en défendant la tour d'escalier qui se présentait la première sur le front du bâtiment, le seigneur du Plessis construisit le donjon et compléta le système de protection de sa demeure par la création d'un pont-levis placé au-devant du château, entre deux grosses tours, et par une ceinture de larges fossés pleins d'eau qui le séparait des communs édifiés à l'ouest, et des jardins, vergers et vignes plantés à l'est.

« Le plan qui accompagne ce texte, pris au rez-de-chaussée, nous dispense d'une description minutieuse de la distribution intérieure. Il suffit de savoir qu'on retrouve la même disposition aux deux étages.

« Ce qui frappe le plus à l'extérieur c'est le système de défense des angles des murs de la tour d'escalier et du corps du bâtiment principal, qui reçurent comme contre-forts d'épaulement de solides massifs de maçonnerie de forme circulaire affectant l'apparence d'étroites tourelles. Ils sont couronnés en pyramide dont le cône est constitué par six assises débordantes terminées par les lobes supérieurs d'une fleur de lis.

« La tour d'escalier (2) flanque la façade sud. Elle est construite en appareil régulier d'un grès fin du pays que le temps n'a pas altéré mais recouvert d'une chaude patine du meilleur effet.

leur obligeant et désintéressé qu'il ne cesse d'être, il a bien voulu nous autoriser à en disposer pour les lecteurs du *Bulletin*.

(1) Remarque piquante ! Il existe dans la paroisse de Meillers, sur la route de ce chef-lieu à Bourbon, à moins de 2 kilomètres à vol d'oiseau du Plessis, un château appelé « la Salle » qui appartient à M. Dupuis, de Gipcy, en tout point semblable au château qui nous occupe ; mêmes bâtiments, même plan !...

(2) Que montre notre simili-gravure.

« La porte d'entrée est très bien comprise. Fort basse pour permettre d'en défendre plus aisément l'accès, et fort aisée à barricader, elle donne dans un vestibule au fond duquel on trouve les portes des deux salles basses du logis et les premières marches de l'escalier. A droite, le constructeur a ménagé dans l'épaisseur du mur une ouverture et des marches pour permettre aux habitants, lors d'une attaque de descendre dans la cave sans avoir à passer par le dehors. En temps ordinaires et calmes on pénétrait dans cette dernière par une seconde porte percée à côté de la première fort symétriquement, dans la façade. Elle est un peu plus basse que sa voisine, comme il convient à une ouverture pour salle inférieure. Deux fenêtres ménagées dans l'appareil éclairent encore l'escalier, une autre la chambre réservée au-dessus des degrés.

« Les angles de cette fort coquette construction ont leurs contreforts circulaires couronnés d'échauguettes.

« Elles étaient reliées entre elles par un mur posé en encorbellement au-dessus des mâchicoulis qui battaient la porte d'entrée, ce qui a servi à l'architecte à ménager au sommet de cette sorte de tour avancée un petit réduit couvert, d'où l'on pouvait, au moyen d'étroites achères, pratiquées dans le mur peu épais des échauguettes et du parapet de façade, guetter l'ennemi sans se découvrir, et défendre l'approche du logis par des traits d'arbalètes, des flèches, des pierres lancées par les meurtrières ou les mâchicoulis. On accédait à cette pièce au moyen d'un second escalier étroitement logé dans une svelte tourelle portée en faux aplomb sur le flanc ouest de la tour et soutenue, au niveau du toit du logis principal, par d'épaisses moulures.

« Tandis que les mâchicoulis de la tour d'escalier protégeaient efficacement la porte d'entrée, les derrières de la maison étaient défendus au nord par un donjon des mieux construits. En outre du plan, notre vue cavalière en fait comprendre la tenue générale.

« Assis fortement sur une base à glacis qui lui donne plus d'assise et permettait d'atteindre les assaillants par ricochets, le donjon n'offrait pas de larges baies du côté de l'extérieur. D'étroites et longues meurtrières percées au centre d'une ouverture circulaire qui augmentait l'angle du tir, se chevauchant pour ne pas diminuer l'épaisseur et la solidité des murs, flanquaient toute la façade de l'ouest et les angles du bâtiment. Elles s'ouvraient dans un chemin de ronde ménagé aux deux étages et qui, tout en séparant les pièces du donjon, servaient encore à recevoir des latrines. La position de celles-ci en cet endroit mérite d'être signalée. Elle confirme les observations de Viollet-le-Duc sur ces petits réduits. Le docte architecte a fait remarquer, en effet,

que les latrines étant exposées à jouer un certain rôle dans les attaques des châteaux par surprise pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles (1), elles furent l'objet d'une étude toute particulière des architectes. Le constructeur du Plessis eût obtenu les éloges du grand architecte si celui-ci avait connu ce castel. Car ici les réduits sont placés de telle façon qu'on ne pouvait pas y pénétrer du dehors, tout en restant sous la surveillance habituelle des défenseurs et pourtant séparés totalement des salles du donjon par un gros mur.

Ces salles sont voûtées sur nervure et fermées sur le couloir par une porte de chêne, remplacée au premier étage par une lourde porte de fer aux puissantes pentures, ce qui a fait donner à la pièce le nom de « chambre de fer ». La salle du rez-de-chaussée a été mise plus tard directement en communication avec l'extérieur au moyen d'une porte aux pieds-droits et au linteau moulurés. Elle conserve un admirable écusson aux armes des Aubery, peut-être celui qui, d'après la description du Père jésuite (2), décorait la grande porte d'entrée.

« Le donjon, qui protégeait véritablement tout le logis, était peut-être couronné par une rangée de mâchicoulis du même genre que ceux qui battent la façade. Nous avons essayé de reconstituer cet état primitif dans notre vue cavalière. Mais sans doute il n'y avait pas de crénelage et l'étroit couloir de défense était recouvert par le toit dont les bords abritaient seuls les défenseurs contre les projectiles lancés à toute volée par les assaillants.

« Enfin, un four destiné à la cuisson du pain du château fut, à une époque postérieure, plaqué à l'extérieur du grand logis à l'est, tandis qu'à l'ouest une vaste chambre vint, à son tour, s'appuyer contre le mur de la cuisine actuelle.

« Ces deux pièces ont été démolies. Il ne reste rien non plus des ouvrages extérieurs de défense, si ce n'est deux tours. Les palissades qui limitaient l'enceinte primitive furent remplacées par des murs que l'imagination poétique du chantre du Plessis (3) a transformées en gigantesques courtines et en inexpugnables murailles !...

« La vue cavalière s'efforce de rendre l'aspect exact de ce castel et indique le pont-levis, jadis surmonté des armes des Aubery, qui occu-

(1) *Dict. d'architecture française...*, III, pp. 100, 101. Viollet-le-Duc cite la chronique de Guillaume le Breton, qui montre que la redoutable forteresse du château Gaillard, assiégée en 1204 par Philippe-Auguste, fut prise par diverses manœuvres, dont une des plus curieuses est bien l'envahissement d'une tour importante par un certain nombre d'assiégeants qui, à la suite de Bogis, y pénétrèrent par les latrines.

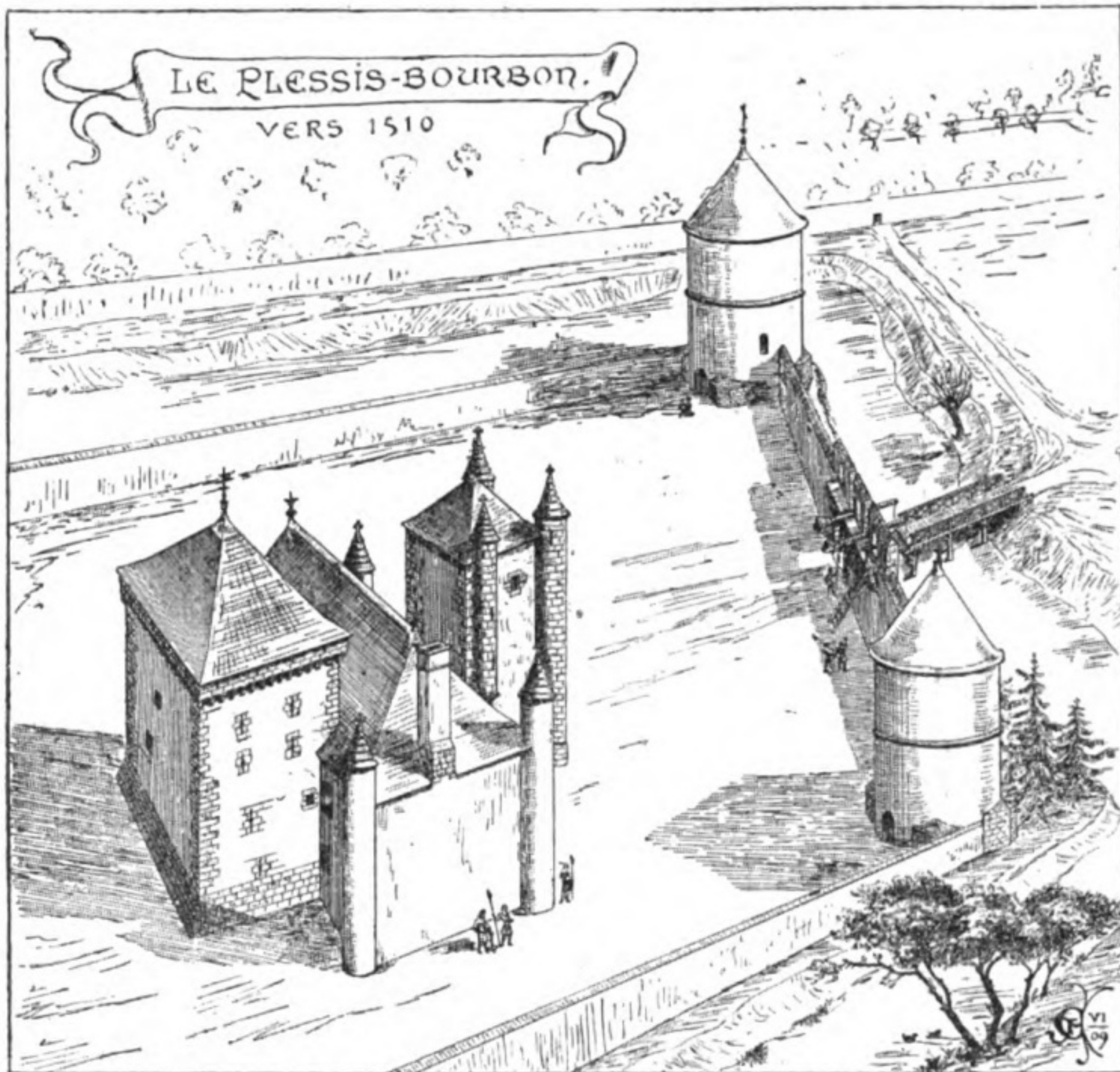
(2) Jean-Henry Aubery, dont il sera question plus loin.

(3) Le Père Aubery.

pait le centre du mur bandé entre les deux tours avancées. Il devait se composer d'un de ces ponts à bascule communs en Bourbonnais.

« Quant aux deux grosses tours rondes dont les deux étages sont indiqués extérieurement par un bandeau en pierre, l'une servait de chapelle aux Aubery, l'autre de colombier.

« La première offre à l'intérieur un plan octogonal. Le Père Jésuite



en décrit très en détail l'ameublement et la décoration. Aujourd'hui, elle est complètement ruinée. Le plafond a disparu et un toit quelconque couvre de biais les murs, qui ne conservent plus que de fugitives traces de leur ancienne décoration peinte, des colonnes d'ocre rouge aux grossiers chapiteaux.

« Le colombier est en meilleur état bien qu'il ait perdu depuis longtemps ses habitants ailés et l'arbre vertical contre lequel s'appuyait l'échelle destinée à visiter les boulins et à dénicher les pigeonneaux. Il ne reste dans les boulins que les vases réservés pour la ponte et qui sont aménagés avec un soin tout particulier. On parvient sur

l'aire du colombier à l'aide d'une échelle volante extérieure, et par une porte haute dont le linteau est timbré d'une tête d'homme grossièrement sculptée.

« L'étage inférieur de la tour servait de cave carrée ou de cellier. En dehors des prises d'air habituelles, on a pratiqué dans les murs, à la fin du XVIe siècle, une large embrasure qui pouvait recevoir une forte couleuvrine pour un tir rasant.

« Dans ces divers ouvrages la sculpture, en dehors des profils des moulures, est partout absente. On sent que dans cette construction très soignée, tout a été sacrifié à la défense, mais à la défense avec des armes de jet !

« Et cela nous amène, en terminant cette sommaire description, à faire remarquer l'étrange contradiction que révèlent et le caractère général de l'architecture de ce castel et la date de sa construction.

« En effet si l'on ne se préoccupe que du système de défense adopté pour le Plessis, qui se rapporte tout entier à l'époque des défenses à l'aide de traits (1), on est porté, sans tenir compte des pièces d'archives, à le placer dans le milieu du quinzième siècle, sinon même plus tôt !

« Or, nous l'avons dit, l'autorisation de construire une maison forte ne fut donnée au seigneur du Plessis qu'en *1497*, ce qui suppose, quelque diligence que celui-ci ait pu apporter à l'exécution de ses plans, que le petit castel ne fut en réalité mis sur le pied de défense que dans les premières années du XVIe siècle. Il y avait plus de cent ans que l'artillerie était connue ! Ailleurs, dans l'Ile de France, en Touraine, en Berry, la grande noblesse songeait, aux environs de 1500, plutôt à ouvrir ses vieilles forteresses, à éclairer ses sombres donjons et même à les transformer par amour du luxe et du bien-être, en demeures pleines de charmes, à l'instar des gracieuses villas entrevues au cours des expéditions d'Italie.

« Comment expliquer que le propriétaire du Plessis ait, lui, construit vers 1500 un castel pour se défendre à l'aide des armes de jet (2) ?... La réponse à la question est suggestive ! En effet elle est

(1) On a simulé dans la pierre, à l'époque peut-être des Aubery, sur la tour de façade et les contreforts d'angles, quatre *fausses* bouches d'armes à feu !... Convient-il de voir ici une fantaisie ornementale d'un propriétaire « glorieux », ou le désir de faire croire, à distance, à l'ennemi, qu'on disposait d'artillerie véritable, comme on met des mannequins dans les champs pour effrayer les oiseaux ? — Le monument, en tout cas, ne perd pas, par ces enfantins simulacres, le caractère de défense d'un autre âge.

(2) Et le seigneur du Plessis n'était pas un isolé ! Comme lui — et cela en *1507* — Jean Chanteau, secrétaire de la duchesse de Bourbon, et auditeur des comptes à Moulins, obtenait d'Anne de France l'autorisation de

donnée par l'histoire et la connaissance de l'état de la mentalité des petits seigneurs de cette époque qui semblaient ne vouloir pas faire à l'artillerie « l'honneur de la reconnaître » et persistaient, dans l'édification de leurs demeures, depuis Charles VI jusqu'à Louis XI, comme l'a si judicieusement fait remarquer Viollet-le-Duc, à n'en pas tenir compte, jusqu'au moment où ses effets terribles vinrent détruire cette vaine protestation au moyen de quelques volées de canon.

« A ce point de vue — qui confine à la sociologie — le château du Plessis offre encore une étude intéressante et son système de construction pourrait servir à mieux comprendre l'esprit de routine qui caractérisa le Bourbonnais, non seulement au point de vue des arts, mais encore des mœurs générales... »

⁂

Le Plessis n'est pas exceptionnellement favorisé sous le rapport de la situation. Cependant du haut du donjon la vue s'étend fort loin. De là on voit partout comme un cercle de forêts — Messarges, Gros-Bois, Bagnolet, Moladier, — sauf du côté d'Autry, où le sol manque d'escarpements et où la flèche du clocher semble une fine aiguille plantée en terre. Vers le nord-ouest le paysage, embrumé par les fumées blanches et lourdes de plusieurs fours à chaux, recule sur le plateau calcaire séparant la Rose (1) de la Queune, jusqu'au delà du bourg de Saint-Menoux, dont la superbe église abbatiale est connue des archéologues. La côte à gauche porte la vieille ferme de Provenchères, devenue un petit hameau. Cette côte s'abaisse sans brusquerie sur une agreste vallée dont les prairies remontent jusqu'au pied du château. Au midi on aperçoit, bien campé sur une hauteur, le ravissant castel de la Trollière, à côté de Saint-Maurice (2), et les toits d'Issard et de Rimazoire émergeant de grands arbres groupés en masses confuses. Le Boucheron, Ardaine, anciennes seigneuries qui, en leur rusticité, affectent encore des airs de gentilhommières,

fortifier Marcellange, d'y bâtir un colombier .. — En *1514*, Gilbert Pointet, « contrôleur des chevaucheurs de l'escurie du roy » sollicitait de la même duchesse de pouvoir fortifier sa maison de Logière » *etc.* [du Fourny, ouv. cité].

(1) On dit aussi « l'Ours », mais le vrai nom, celui de l'époque gallo-romaine, est la Rose (J.-A. Rayeur, *L'Allier*, p. 15).

(2) Ancienne infirmerie ou petit monastère du prieuré de Souvigny. On y envoyait les religieux malades ou en convalescence. Il n'en reste que la chapelle servant actuellement de logement à un métayer.

sont très près, au sud et au sud-ouest. Toute cette campagne est riante, semée de domaines où nombre de toitures neuves jettent çà et là des notes vives dans la verdure. C'est une région agricole et fertile, bien cultivée, riche en céréales et en herbages. L'œil aime à se reposer sur ses harmonieuses ondulations et à en contempler les changeants aspects.

***

On a vu que, sauf les deux tours — la chapelle et le colombier, — rien n'était resté au Plessis des moyens de défense établis extérieurement par Jehan-Nicolas du Plessis, et qu'à l'égard de ces défenses M. l'abbé Clément avait dû se borner à des hypothèses. Pourtant il existe une *Description du château du Plessis et des armoiries de la famille Aubery*, à laquelle il n'a pas cru devoir — et pour cause — se référer. C'est une pièce de poésie en vers latins ayant pour auteur le jésuite Jean-Henry Aubery (1) et à laquelle il a été déjà fait allusion. Il y est bien parlé des anciennes fortifications, mais en termes dont il est impossible d'admettre un seul instant l'exactitude.

« Quel foudre poussé par le souffre enflammé pourrait, s'écrie-t-il, ébranler ces murs fortifiés de retranchements impénétrables ? Qui pourrait tarir ces fossés profonds ?... » Plus loin, il ajoute : « Là, deux tours avancent leur vaste contour ; entr'elles, à juste distance, s'élève un pont dont les solives, qui se prolongent d'un bord à l'autre, sont liées de chaînes de fer et par lequel de hautes portes disposent du passage... » C'est le pont-levis qu'il désigne ainsi par périphrase.

Il faut dire que ce Père Aubery n'était pas désintéressé dans la question. En écrivant sa « Description » il avait surtout en vue de glorifier sa famille et il ne voulait pas, ce faisant, se laisser embarrasser par des scrupules d'historien. Après nous avoir entretenu d'aïeux dont il fait des héros prodigieux, il tenait à placer leurs descendants dans un cadre qui rappelât leur grande puissance féodale, d'où il suit que son poème contient deux choses bien distinctes, une partie généalogique et une partie descriptive.

On verra plus loin ce qu'il faut penser de la première. La partie descriptive, si curieuse dans la forme et pleine d'exagérations si évidentes, est néanmoins fidèle quant au fond. L'auteur n'a rien inventé de ce qu'il y a mis et il n'y avait aucun intérêt. Il s'est contenté d'embellir parce qu'il n'avait besoin que d'embellir, et il l'a fait copieuse-

(3) Cette poésie est dédiée à Jean Aubery du Plessis, son cousin, procureur du roi au présidial de Moulins et propriétaire du fief à l'époque où il écrivait, vers 163^.

ment, avec une aisance parfaite et d'ailleurs toute naturelle, la simplicité n'étant pas son genre de talent.

Ainsi il a bien vu les fortifications du Plessis, non encore détruites de son temps (1), seulement ce qu'il a vu est devenu sous sa plume un appareil de guerre formidable qu'il faut au moins réduire de moitié pour être à peu près dans le vrai (2). C'est-à-dire qu'avec lui on ne doit pas voir les objets tels qu'il les décrit ; il aide simplement à les voir tels qu'ils sont.

Si l'on veut, du reste, savoir dans quelle mesure il convient de tenir compte de ses indications, on n'a qu'à lire le passage où il parle du château même. Les tours — les contreforts circulaires — lui sont apparues sous un angle tellement agrandi qu'elles lui ont semblé « porter jusqu'au ciel leur tête orgueilleuse... » Or, ces tours ne sont que d'élégantes tourelles aux dimensions infiniment moins grandioses. Le reste est à l'avenant.

Jean-Henry Aubery montre pourtant quelque souci de précision à propos de la façade ; Il laisse même, en en parlant, percer une critique tout à fait inattendue de sa part. Cette façade n'offre, d'après lui, « à la première vue », qu'un « frontispice étroit... » Le reproche est du reste mal fondé, car en réalité ce frontispice est en proportion avec les tours et c'est lui, poète, qui en élevant par l'imagination ces dernières jusqu'aux nues, a en quelque sorte détruit fictivement l'harmonie de l'ensemble. Il y a là, en tous cas, un indice de bonne foi dont il faut lui tenir compte.

***

Le Père Aubery ne fournit donc pas de renseignements positifs, ainsi qu'on pouvait les attendre de lui, sur les anciennes fortifications. En revanche, il en donne — à sa manière — d'autres qui permettent de se faire une idée générale du Plessis envisagé comme résidence seigneuriale au début du XVIIe siècle, ce qui est encore intéressant.

Il nous apprend qu'à gauche en entrant se trouvait, dans la basse-

(1) C'était presque une exception car pendant tout le XVIe siècle, depuis surtout les guerres d'Italie, la noblesse de France s'était appliquée à faire disparaître dans les châteaux et manoirs les ouvrages avancés donnant aux demeures féodales un caractère de forteresses qui était devenu inutile. (Pierre DE VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, 60-62.)

(2) On remarquera que dans sa *vue cavalière* M. l'abbé Clément, guidé par le grand sens archéologique qu'on lui connaît, n'a indiqué que des ouvrages extérieurs de moyenne importance, tels qu'on les doit supposer au Plessis.

cour, « un vaste espace que des arbres fruitiers plantés en ordre couvrent de leurs rameaux épars, formant pour les passants un agréable ombrage ». Ce verger comptait pour beaucoup dans l'existence des habitants du château ; l'importance qu'il lui donne et la place qu'il occupait l'indiquent suffisamment. Mais la chapelle captive bien autrement l'attention du jésuite. Elle contenait, dit-il, de riches ornements « dont se revêt le pieux Antoine (son cousin, chanoine à Moulins) pour opérer le redoutable sacrifice... » Il cite complaisamment les tableaux qu'on y avait placés : « celui de nos célestes protecteurs et celui de cette Mère en proie aux douleurs d'un divin enfantement » ; puis un autre encore, au-dessus de l'autel, figurant Jésus-Christ sur la croix. La voûte était peinte et toute semée d'étoiles ; elle représentait « par des flammes ondoyantes le pavillon éclatant élevé sur nos têtes ».

A l'intérieur de l'habitation ce sont des meubles somptueux. Dans la grande salle de droite, une peinture murale retrace des scènes guerrières, des assauts, des prises de villes par les croisés, etc. On y voit Godefroy de Bouillon environné d'un cercle de héros français et allemands. Celle de gauche contient de précieuses tapisseries où l'Art a également fixé par l'image les exploits d'un autre Godefroy, celui-là un Aubery.

L'enthousiasme du poète n'est pas moindre à l'aspect de tout ce qui environne le château, même de la vigne « dont le raisin le dispute par sa beauté à celui de Méonie, mais le cède à ceux que l'on cueille sur les coteaux de Méthymne ». L'immensité des jardins, l'abondance des fleurs le ravissent. Il nous apprend que son cousin Antoine et le frère de celui-ci, Jean le médecin, se plaisaient à les cultiver de leurs mains. Ces jardins sont si splendides à ses yeux qu'il ne craint pas d'assurer qu'ils dépassent en magnificence « ceux de Cyrus, de Dioclétien et du tendre Adonis ». Il tombe véritablement en extase devant ces riches dépendances : il voudrait « qu'autant d'yeux brillassent sur son front et sur toutes les parties de son corps qu'en avait autrefois le gardien de la vierge de l'Inachus pour en admirer les merveilles ».

Cette emphase couvre cependant une vérité dont on ne saurait douter après la lecture d'une lettre non datée qu'il adresse plus tard de Moulins à ce même Antoine (1), qui l'avait conduit au Plessis, —

(1) Cette lettre est copiée à la suite d'une *Généalogie de Remy et d'Antoine Aubery*, autre pièce de vers du jésuite (papiers de M. l'abbé Clément). On y lit : « Dès que j'ai vu le château du Plessis, l'ouvrage et la demeure de nos ancêtres, où vous m'avez conduit à mon retour dans ma patrie, j'ai joui

sans doute au moment des vendanges, puisqu'il y avait mangé de si excellents raisins, — c'est que ce château était, à l'époque où Jean-Henry le visita, une demeure seigneuriale très belle. Quand il la qualifiait d'« ornement des campagnes du Bourbonnais », peut-être n'était-ce pas une simple illusion de son esprit. Au début du XVII[e] siècle, les gentilshommes, généralement occupés d'agriculture dans leurs manoirs, y vivaient encore dans la simplicité des mœurs anciennes, et le luxe, ou même ce que nous appelons recherche et confort, n'y étaient guère connus. Le Plessis, tombé entre les mains d'une famille enrichie dans le commerce des villes, pouvait très bien faire exception.



Une centaine d'années plus tard, il y avait à ce même Plessis trois co-propriétaires qualifiés de seigneurs du lieu. C'étaient aussi des Aubery.

Pour leurs règlements de famille ils avaient passé entre eux différents actes de partage dont le premier remonte au 3 novembre 1723. On y voit que les fossés restaient seuls, avec les tours extérieures, des anciens moyens de défense, et que les jardins étaient encore très vastes, probablement tels, sauf le moins bon entretien, que les avait vus Jean-Henry. On trouvera plus loin ces partages.

II

LES PREMIERS SEIGNEURS

Quels furent les anciens propriétaires de ce fief et tout d'abord qui était ce Jehan-Nicolas du Plessis auquel fut donnée, en juin 1497, la permission de construire ?...

Il a existé ailleurs des familles de ce nom et l'une d'elles, qui semble venir d'Azy-le-Vif, dans le canton de Saint-Pierre-le-Moûtier, où elle possédait le lieu dit du Plessis, ou la Motte du Plessis, situé en cette commune, a été dès 1281 attirée dans notre région par des alliances

d'un tel plaisir à la vue de ses beautés que j'ai aussitôt conçu le dessein de les consacrer dans mes vers... Cette *description*, comme vous le remarquerez, est libre et nullement achevée, quoique tout y soit entièrement vrai ; de plus il y a plus de choses omises à dessein qu'il y en a de décrites ; et comme je n'ai fait qu'ébaucher les fontaines, les bosquets que vous avez plantés en quinconces, les vignes, les canaux, les jardins, les forêts, les prairies, les champs et les autres ornements de ces lieux, je voudrais que vous donnassiez à quelqu'un des nôtres le soin de traiter cette matière plus au long... »

avec de bonnes maisons bourbonnaises, d'où il a paru résulter qu'il fallait chercher de ce côté l'identification qu'il s'agissait d'établir. C'eût été s'engager dans une mauvaise voie, car Jehan-Nicolas n'appartient pas à ces du Plessis.

C'est un de la Tour, qui a pris où à qui a été donné dans l'usage le nom de son fief, substitué à son nom patronymique. On en trouve la preuve dans les *Noms feodaux* (1) où on lit page 943, année 1357 : « *Jean de la Tour, autrement dit du Plessis*, damoiseau, et son épouse Marguerite, fille de Hugues de la Faye (2) (terre et seigneurie du Plessis) » (3). La paroisse et la châtellenie, à la vérité, ne sont pas indiquées, mais on lit plus loin (même référence) : « *Guillemette de la Tour, autrement dit du Plessis*, damoiselle. terres, prés, vignes, cens et tailles en la paroisse de Livry (4), qu'elle partage avec son frère *Johannet du Plessis* (Bourbon 1357). » Johannet et Jean ne font qu'un et on a en sa personne, près de cent cinquante ans avant Jehan-Nicolas, un possesseur du Plessis-Bourbon. Les *Noms féodaux* citent du reste un certain nombre de ces de la Tour possessionnés dans la région (Besson, Neure, Château-sur-Allier, Augy).

Ailleurs on en trouve aussi deux autres qui lui succèdent [à ce qu'il semble] indivisément au Plessis, et immédiatement après la construction. En effet, à la date du 21 février 1503 « Pierre et Louis du Plessis, *sieurs dudit lieu*, et Antoinette Jozien, de *la paroisse d'Autry* », vendent à « Jean Jozien, s[r] de Verseilles », une maison sise à Vicq [Saint-Etienne-de-Vicq] (5). Cette fois le nom de la paroisse d'Autry est écrit en toutes lettres, et il ne peut y avoir d'erreur dans l'attribution. Quant à d'autres propriétaires de ce fief, ultérieurs à ces derniers du Plessis ou la Tour et antérieurs aux Aubery, on n'en peut citer aucun d'une façon certaine.

***

Il est cependant probable que l'un d'eux fut Jacques Tavard, juge ordinaire et lieutenant général du bailliage de Forez (6), à Montbrison,

(1) Dom Bétencourt.

(2) On trouve à ce nom dans les mêmes *Noms féodaux* : « Guillaume de la Faye, chapelain de Homay, cens et tailles paroisse de Theneuille, Ygrande et Autry (Bourbon, 1323), » et : « Huguenin de la Faye, damoiseau, à cause de Bourget, sa femme, maison, terre et seigneurie du Breuil, paroisse d'Agonges, 1350. »

(3) Note due à l'obligeance de M. Marc Dénier.

(4) Dans la Nièvre.

(5) Arch. de l'Allier, E, 248 ; papiers Badier de Verseilles.

(6) « Il (le duc Pierre II) pourvut en la même année (1488) de l'office de juge ordinaire du comté de Forez un nommé Jacques Tavard... » (La Mure,

dont la famille était presque sûrement bourbonnaise (1) et que l'on voit, en 1520, malade au Plessis sans que sa présence paraisse y être expliquée à un autre titre que celui de seigneur et maître du lieu. Cela résulte d'une lettre écrite par lui à « Monseigneur le baron d'Alluye... (2) trésorier de France.., » datée du « Plessis d'Autrye » (3) dont voici la copie :

« Monseigneur sur le point que je me suis cuydé retirer en court ainsy que dernierement me fistes rescripre par mon soliciteur nommé Lyonoys, j'ay esté prins et assailly d'une très griesve maladye qui ma chassé jusques près du but (4) comme pourrez savoir par ce gentil homme present porteur, lequel j'envoye expressément par deça afin de faire mon excuse qui est trop plus que legitime et luy ay donné charge de savoir à Monseigneur Samblançay (5) si à la venue de Monseigneur le grant maistre (6) il a ordonné le reste de ma pension de l'année passée, comme le roy lui avait commandé, et ainsi que

Hist. des ducs de Bourbon, II, p. 418). — Ce Jacques Tavard avait été antérieurement à Chantelle et la nomination qui précède avait eu lieu par permutation avec Jacques de Viry. En effet : « Jacques Tavard, maitre de l'hostel des requestes du duc de Bourbon, lieutenant général à Chantelle, est nommé en septembre 1485 lieutenant général du sénéchal d'Auvergne et en décembre 1488 il permute avec Jacques de Viry, juge du Forez. » (Extraits de DU FOURNY, 5e reg. de Bourbonnais.)

(1) En 1416 un Pierre Tavard était *clerc des comptes* à Moulins (*Titres de la Maison de Bourbon* ; inv. Huillard-Bréholles, n° 5.055).

(2) Robertet (Florimond), homme d'Etat né à Montbrison, mort à Blois en 1522. Il fut successivement conseiller à la Chambre des comptes du Forez, trésorier de France et secrétaire des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il y eut aussi deux autres Florimond Robertet, l'un neveu du précédent, secrétaire d'Etat en 1557 (mort en 1567) et le deuxième son petit-fils, baron d'Alluye, aussi secrétaire d'Etat (de 1559 à 1569).

(3) T. II du Cat. des MS de la Bibl. Nle. (fonds français), n° 2933 (N° 50 f° 103). Cette lettre porte la date du 11 juillet, sans indication d'année. Elle est néanmoins classée dans le catalogue parmi les documents de 1520.

(4) De la mort.

(5) Jacques de Beaune, baron de Samblançay, né à Tours en 1445, mort en 1527, surintendant des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. On sait que Louise de Savoie, qui s'était approprié l'argent destiné à la solde des troupes de Lautrec, l'accusa de malversations auprès de son fils. Il se disculpa mais il perdit ses fonctions après avoir refusé en 1525 d'avancer au roi l'argent nécessaire à une nouvelle expédition dans le Milanais. Pendant une absence de son fils, Louise le fit traduire devant une commission nommée par son confident Duprat, des témoins furent subornés et Samblançay, sous prétexte de péculat, fut pendu au gibet de Montfaucon. Son innocence fut ensuite reconnue.

(6) René de Savoie, fils naturel de Philippe II, duc de Savoie. Il disposait des charges à la cour de France.

une fois et deux et troys vous avez entendu et veu à l'œil. Je vous supplye Monseigneur que vous plaise en parler à Monseigneur le grant maistre et à mondit seigneur de Samblançay, à ce qu'il leur plaise faire ce que le roy en a ordonné, car vous savez que ledit seigneur a dict espressément qu'il avait promis et juré de garder les statuts de l'ordre (1), et qu'il ne voulait point enfraindre son serment par quoy c'est bien raison que en une chose si juste et si raisonnable, il soit promptement obey et quant est de Monseigneur le grant maistre je n'ay point veu aucun des autres messeigneurs les chevaliers qui plus tasche à garder les dits sermens que luy et à faire ce que doit ung très noble et très vertueux chevalier comme luy. A ceste cause jespère que s'il vous plaist luy en dire ung mot present Monseigneur de Samblançay, il en fera tout son devoir.

« Monseigneur, vous avez esté le premier qui a esté cause de me faire avoir cest honneur et cest charge (2) qui bien apartenoit à ung plus saige et plus vertueux homme que moy. Touttefoys, je m'y suis, selon ma petite faculté leaulment acquité et espère, à l'aide de Dieu, d'y faire service au roy nostre souverain et à tous messeigneurs dudict sainct ordre de sorte que ne seray point accusé de negligence ne d'avoir faulcé ou enfrainct en aucune manière le serment que jen ay faict, maiz necessité de maladye me contrainct requerre que je soye secoureu ainsy qu'il s'apartient, parquoy, à vous qui estes mon singulier seigneur et bien facteur, en ay bien voullu plus expressement escripre, afin qu'il vous plaise en faire les remontrances telles que verrez estre à faire, vous supliant me tenir toujours en vostre bonne grâce, à laquelle si très umblement que faire puis, me recommande, priant Dieu vous donne monseigneur très bonne et longue vie.

« Escript au Plessis d'Autrye le IIe jour de juillet.

« Vostre tout entier humble et très *obligeant* serviteur. Tavard. »

Au dos :

« A Monseigneur,

« Monseigneur le baron d'Aluye et de la Guerche, seigneur de Busy, conseiller et chambellan du roy et trésorier de France. »

***

Ce Jacques Tavard n'était pas le premier venu. Il est cité en 1497 (3)

(1) De Saint-Michel, fondé par Louis XI à Amboise, le 1er août 1469. Les chevaliers, au nombre de trente-six, ne pouvaient appartenir à aucun autre ordre, à moins qu'ils ne fussent empereurs, rois ou ducs.

(2) Dans l'ordre de Saint-Michel.

(3) En mai 1497 le duc (Charles III, le connétable) tint à Montbrison une

et en 1498 (1) comme l'un des principaux officiers qu'il y avait à Montbrison et le duc de Bourbon, l'ayant distingué, lui avait confié des missions particulières (2) exigeant non seulement un certain degré de confiance, mais une grande confiance.

Nous avons cru voir en lui un possesseur du Plessis — soit comme héritier direct ou allié des la Tour, soit comme acquéreur, — et en effet cette pensée vient immédiatement à l'esprit en lisant la lettre qui précède. « Sur le point que je me suis cuyde retirer en court, ainsy que dernièrement me fistes rescripre..., dit-il, j'ay esté prins et assailly dune très griesve maladye... » Il est donc tombé malade au moment où il allait partir pour se « retirer en court », conformément aux ordre qu'il avait reçus. Tout indique ici que c'est de chez lui qu'il allait partir quand cet accident lui arriva et que c'est de chez lui qu'il écrit. Dans ce qui suit il ne se trouve pas un mot en sens contraire, ce qui est presque une preuve : car s'il avait été inopinément atteint chez un ami ou un parent de la grave maladie dont il parle, serait-il explicable qu'il n'eût fait aucune mention de cette circonstance anormale alors qu'il entre en tant de détails sur sa situation ?... Evidemment une explication à ce sujet, aussi courte qu'on la suppose se fût glissée d'elle-même sous sa plume, tandis qu'il ne fait que dater sa lettre du « Plessis d'Autrye », comme d'un lieu connu de Robertet pour être sa résidence naturelle. Tout en restant, ainsi qu'il convenait, dans la limite d'une respectueuse déférence, il en usait en somme assez librement avec lui, jusqu'à donner un avis qu'on ne lui demande pas, sur des matières dont un subordonné ordinaire se fût bien gardé de

« Cour des Grands-Jours, par laquelle il remédia à beaucoup d'abus et désordres qui étaient à la foule et oppression du public... Les principaux officiers qu'il y avait alors à Montbrison étaient : Jacques Tavard... » (*Hist. des ducs de Bourbon*, de La Mure, II, 447.)

(1) En 1498, le samedi avant Noël (22 décembre), « Jacques Tavard, juge ordinaire et lieutenant général du bailliage de Forez, décide provisionnellement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, que les habitants du mandement du Fay, à l'exemple de ceux de Saint-Etienne-de-Furau et de Saint-Chamond, ne doivent pas être astreints par le fermier du pont de Saint-Rambert à acquitter le péage quand ils font passer leurs marchandises sur ce pont sans exporter hors du comté ». (*Titres de la maison de Bourbon ;* Inv. Huillard-Bréholles, n° 7385.)

(2) Le 29 mai 1499, le duc se trouvant à Amboise l'avait nommé par lettres patentes, avec Pierre de Saint-Romain, seigneur de Lurcy, et Ennemond Payen, juge de Beaujolais, député pour se rendre à une assemblée devant avoir lieu à Thoissey (Ain) au mois de juillet suivant, afin de régler des difficultés qui existaient entre lui et Philibert, duc de Savoie (La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon,* II, 456, note).

souffler mot. Si donc, surpris par un mal subit il s'était trouvé dans la nécessité de recevoir des soins dans une maison étrangère ou même dans celle d'un parent, nul doute que, malgré l'envoi du gentilhomme, il y eût fait au moins allusion.

Tout cela, cependant, ne constitue pas une preuve positive, l'affirmation du fait, et ne trouvant à nous éclairer à cet égard ni dans les *Noms féodaux*, ni dans les collections des Gozis, ni ailleurs, nous devons nous en tenir à des présomptions.

III

LES AUBERY DU PLESSIS

(BRANCHE DIRECTE)

Ce n'est qu'avec les Aubery que s'ouvre la série des possesseurs du Plessis dont la généalogie sera régulièrement établie jusqu'à nos jours.

Le premier qui intervint comme seigneur de ce nom est Geoffroy, chef, ou considéré comme tel, d'une famille qui a eu la bonne fortune d'exciter l'intérêt de plusieurs écrivains locaux (1). Avant de nous occuper individuellement de lui et de ses descendants, quelques renseignements généraux ne seront pas inutiles.

I. — Les Aubery sont indigènes de Moulins et connus dès les premières années du xve siècle. Ils s'éteindront dans la même ville, en la personne d'une fille morte en 1883, âgée de quatre-vingt-douze ans.

Au sujet de ses origines la famille avait autrefois la prétention de descendre de Guy Aubery, qui vendit ses biens pour suivre Godefroy de Bouillon en Palestine, et aussi d'un Pierre Aubery, qui accompagna saint Louis en Egypte. Comme preuves, on donnait la possession inin-

(1) En particulier de M. le commandant du Broc de Segange à qui il appartenait, à ce titre et à d'autres, de traiter ce sujet, où se seraient affirmées une fois de plus les qualités si appréciées qui distinguent les écrits qu'il a laissés. Lors de la distribution par la *Société d'Émulation* des travaux relatifs à l'excursion de 1909, il avait accepté avec plaisir de s'en charger et déjà il avait commencé à en réunir les éléments lorsque la mort est venue le surprendre. Quant à moi, si peu qualifié pour le suppléer, il m'eût été bien difficile de mettre toute la clarté désirable dans cette descendance touffue des Aubery si M. l'abbé Clément qui s'était, lui aussi, occupé d'eux en même temps que de leur ancien fief, et qui de longue date avait constitué un volumineux dossier les concernant, n'avait eu l'obligeance de laisser aimablement ses notes à ma disposition, simplifiant ainsi ma tâche dans sa partie la plus ardue.

terrompue de dîmes ecclésiastiques que le second concile de Latran (1139) avait interdites à tous autres qu'aux descendants des croisés. On ajoutait à l'appui les poésies latines du Père Aubery, qui parle souvent de ces ancêtres glorieux, auxquels il joint un Claude Aubery qui serait allé en Afrique avec Louis II de Bourbon en 1390 et aurait été fait chevalier de l'ordre de l'Ecu-d'Or. « Et cette tradition était si fort ancrée dans leur esprit, dit des Gozis, que, dans le vitrail de leur chapelle de la collégiale (actuellement chapelle Sainte-Philomène), ils ont donné place à Godefroy de Bouillon et à saint Louis à côté des fondateurs. » « Rien de tout cela ne constitue même un commencement de preuve, termine-t-il, et je laisserai cette prétention sans y attacher d'importance. » .

Le jésuite, dans sa *Description* et dans la *Généalogie de Remy et d'Antoine Aubery*, cite un autre ancêtre, Godefroy, qui moissonne des lauriers en Belgique et en Normandie à la suite du comte d'Enghien et met en fuite les troupes italiennes et allemandes commandées par Vastius (1). Après avoir brillamment combattu en 1544 à la bataille de Cérisoles, il revient dans son pays, fait élever le château du Plessis et construire la chapelle de Notre-Dame de Moulins, et ce Godefroy ne serait autre que Geoffroy, grand-père de l'auteur (2).

II. — Puisqu'on ne doit pas faire état dans la généalogie des Aubery des éléments provenant du jésuite, on voudrait pouvoir les remplacer par des ascendants authentiques. Mais les *Noms féodaux* n'en fournissent aucun qui soit antérieur à 1716 (3). Seuls les *Extraits* de du Fourny répètent deux fois ce nom pour le même personnage dans des lettres de provision : 1° de « capitaine de Néris et Villebret en faveur de Jehan de Saint-Priest, écuyer, au lieu [en remplacement] de *Jehan Aubery* dit *Montchefrain*, archer de la garde, qui en a été déchargé », et 2° de « l'office de capitaine du château de Thizy (?) en faveur de *Jehan Aubery* dit *Montchefrain*, archer de la garde du corps du duc, au lieu et place de Jehan de Saint-Priest, qui en a été déchargé ». Ces lettres sont datées du « chastel » de Moulins, 6 et 14 janvier 1473 (4).

(1) Alphonse d'Avalos, marquis del Vasto, appelé par les Français Duguast ou du Guast, gouverneur du Milanais pendant la dernière guerre de François Ier, le vaincu de Cérisoles.

(2) Jean-Henry n'avait fait que changer le nom. — Pour les Aubery antérieurs, voir les deux pièces de poésie en question (copies dans les papiers de M. l'abbé Clément).

(3) Les *Noms féodaux* ne mentionnent que les frères Jean-François, Michel et André (1716-1717), seigneurs du Plessis, et Antoine du Plessis, seigneur de la Trollière, 1736.

(4) Troisième cahier, f°s 154 et 155.

D'après les dates ce Jehan pourrait être par exemple un grand-oncle de Geoffroy, mais rien, sauf le nom, n'indique un lien entre eux et il n'existe pas, en réalité, d'indication sur la situation antérieure de cette famille.

III. — Quant à Geoffroy lui-même, des documents des Archives départementales le qualifient d'« honorable homme, marchand et bourgeois de Moulins ». Cela est répété plusieurs fois uniformément, dans plusieurs pièces qui sont : 1° Une constitution de rente par Antoine Henri, laboureur de la paroisse d'Autry, du 5 novembre 1545 (1) ; 2° une vente du 22 septembre 1548 par François de Laubespine, lieutenant général au bailliage de Berry, et Jacques Thiboust, commissaire « sur le faict des ventes et reventes des domaines, aydes et aultres denyers extraordinaires du Roy en la recepte générale de ses finances, establye à Bourges... ; » (2) 3° une vente à réméré par Jacques de Montassiégé, seigneur d'Ardaine, paroisses d'Autry et Meillers, *par année*, et sa femme Péronnelle d'Ardaine, du 25 février 1549 (3) ; 4° un acensement du 20 mars 1550 par Geoffroy le Tailleur du Thonin, prieur de Saint-Jean de Messarges et chanoine de Moulins (4) ; 5° une autre vente du 17 janvier 1552 par Gilbert Petitjean et Péronnelle de Coullende sa femme, d'un pré sis au terroir de Bouinat, et de plusieurs terres, le tout paroisse d'Autry (5) ; 6° et enfin des lettres patentes remontant à 1557 et levant toute saisie de la seigneurie d'Ardaine, « Geoffroy Aubery ayant fait foi et hommage pour ce fief et pour des dîmes acquises par lui paroisses de Vieure et Tresnay » (6).

Tous ces titres portent un caractère d'authenticité absolument indiscutable ; ils sont sur parchemin, revêtus de signatures notariales et à l'abri de toute contestation. Nous voilà donc bien loin de ce

(1) Pour le prix de 442 livres tournois de cens, rentes et tailles en nature et en espèces appartenant au roi sur des héritages situés dans les châtellenies de Souvigny, Bourbon et Verneuil.

(2) Pour la somme de 60 sous tournois d'un boisseau de froment de cens mesure Bourbon sur un pré situé paroisse d'Autry au terroir de Prélong.

(3) Pour 62 livres tournois d'un septier froment, d'un septier de seigle et d'un septier d'avcine de cens assis sur une pièce de terre en la paroisse d'Autry.

(4) Pour deux sols six deniers, d'un « quartier » de bois ruiné et qui précédemment avait été tenu par le seigneur d'Ardaine.

(5) Pour le prix de 72 livres 7 sous tournois.

(6) Les constitutions de rentes, ventes et acensement qui précèdent étaient au profit de Geoffroy Aubery (Voir pour ces actes et lettres patentes, Arch. de l'Allier, E 156 et 160).

guerrier « beau et libéral, non moins aimé que craint... qui combattit à Cérisoles à côté du comte d'Enghien et mit en fuite le marquis de Guast... » dont nous entretient Jean-Henry.

Et cependant des renseignements d'une autre nature tendent à établir que Geoffroy était réellement noble d'origine. Voici en quoi ils consistent.

En 1710 M[e] François Ferrand, préposé à la recherche des usurpations de noblesse (1), assigna Jean, Remy et André Aubery, tous les trois descendants de Geoffroy, en justification de la qualité à laquelle ils prétendaient avoir droit, puis n'ayant sans doute pas trouvé leurs preuves suffisantes, il engagea contre eux une instance en déchéance. Un « jugement » de l'intendant Turgot fut néanmoins favorable aux « intimés », mais sur appel de Ferrand ces derniers présentèrent un mémoire où on lit : «...M[e] Ferrand leur rappela (à Jean, Remy et André) une *dérogeance commise par Geoffroy Aubery leur quatrième aïeul, qu'il date de 1555*, et que défunt Remy, leur oncle, avait été déchu de la noblesse par arrêt du 27 mai 1671... » Le mémoire ajoute qu'en réponse à cet argument, à la vérité assez embarrassant, « ils prouvèrent la noblesse et extraction de Geoffroy Aubery depuis l'année 1498 et que le vice de *dérogeancc commise par Geoffroy* ne pouvait pas nuire à l'état d'Antoine Aubery son fils, trisaïeul des intimés, né en 1540 longtemps avant la dérogeance de Geoffroy..., parce que le père ne peut renoncer à la noblesse... » (2).

Ainsi Ferrand invoque la dérogeance et les descendants de Geoffroy ne contestent pas le fait, ils l'avouent même. On doit donc le considérer comme acquis. Mais alors si Geoffroy a pu déroger, c'est qu'il était bien noble d'extraction et sa dérogeance résulterait sans doute de ce qu'il aurait fait du commerce en détail (3), ce qui était jugé inconciliable avec la noblesse (4). Il n'avait fait par suite — à un moment donné — que perdre les droits et privilèges qui en découlent, non

(1) Il y avait des vérifications sous l'ancien régime et Louis XI, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV. prescrivirent la révision des lettres de noblesse. « La vérification de 1666, ordonnée par Colbert et exécutée avec une juste rigueur, fit remettre à la taille 40.000 prétendus nobles... » (CHÉRUEL). On imposait aussi des amendes pour usurpation.

(2) « Petit cahier sur la famille Aubery appartenant à M[lle] de Bellonnet » (aux archives du château de Lys) dont M. l'abbé Clément possède une copie. Dans ce « petit cahier » sont reproduites différentes pièces établissant la noblesse des Aubery.

(3) Le commerce « en gros » n'entraînait pas la dérogeance.

(4) Une déclaration royale du 16 janvier 1714 réduisant les preuves de noblesse à cent années étant intervenue, un arrêt du Conseil du 2 juillet 1716 mit fin au procès soutenu par Jean, Rémy et André Aubery. Cet arrêt les maintenait « en leur ancienne noblesse ». (Cahier de Lys.)

cette noblesse elle-même. Suivant l'expression des *Coutumes*, elle avait *dormi*. Toutefois, on s'explique mal cette qualité de « bourgeois de Moulins » qui lui est attribuée dans les documents, et la déchéance du premier Remy, l'un de ses descendants.

IV. — Henri Faure, dans son *Antoine de Laval et les écrivains anciens du Bourbonnais*, et d'autres d'après lui ont rattaché aux Aubery bourbonnais les Aubery du Maurier, dont plusieurs ont joué un rôle considérable comme écrivains, ambassadeurs, magistrats, etc. « C'est une erreur certaine ou une prétention insoutenable, dit encore des Gozis. Les Aubery du Maurier, originaires de l'Ile de-France et probablement de Paris même, où on les voit longtemps habiter, possessionnés aussi au Maine et en Poitou, n'ont jamais eu aucun rapport ni avec le Bourbonnais, ni avec ceux des Aubery moulinois que les hasards de leur carrière ont amenés à Paris. Leurs armoiries sont du reste absolument différentes ». Le commandant du Broc de Segange est du même avis (1).

V. — Les Aubery, seigneurs de Valtan (2), n'ont rien de commun non plus avec les Aubery du Plessis. Ils en sont tout à fait distincts et semblent originaires de Lenax, aux Basses-Marches du Bourbonnais. Selon Aubert de la Faige des Aubery appartenant presque sûrement à la famille actuelle possédaient la terre de Valtan en 1582, avec d'autres biens à Lenax et à Montaiguet (3).

Revenons aux Aubery du Plessis, c'est-à-dire à Geoffroy et à ses descendants (4).

⁂

Geoffroy Aubery était fils de Jean, écuyer, sieur de la Mothe-Villaine (5), paroisse d'Avermes, et seigneur (par sa femme Jeanne Buyat) (6) de la Cour-Chapeau, paroisse de Chapeau.

(1) *La Collégiale de Moulins*, suppl.

(2) Paroisse de Liernolles.

(3) Des Gozis. — Louis Aubery, prêtre, mort en 1730 vicaire de l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux, qui fut le fondateur des écoles charitables de Moulins en 1695 et auquel M. l'abbé Moret a consacré une notice, appartenait peut-être à cette famille.

(4) Nous aurons souvent, à propos des Aubery et des Lomet, qui suivront, à citer comme source d'information les *titres du Plessis*. Nous entendrons par là un ensemble de documents de toutes sortes existant en l'étude de Me Pajot, notaire à Souvigny, et concernant ces familles. Ces documents nous ont été aimablement communiqués par M. Marc Dénier, secrétaire général de la *Société d'Émulation*, à qui ils ont été confiés par leur détenteur.

(5) D'après le cahier des archives du château de Lys.

(6) Des Gozis. — Jeanne Buyat était fille d'Hugonin, aussi écuyer, seigneur

Il fut maire de Moulins en 1553 (1).

On ne peut fixer exactement la date à laquelle il acheta le Plessis, mais ce fut probablement en 1553 ou 1554, car en cette dernière année, le 6 avril, il rendait foi et hommage pour ce fief (2). En 1557 (22 juin), il achetait aussi de Jacques de Montassiégé et de sa femme Péronnelle d'Ardaine la seigneurie de ce nom (3).

Selon toute apparence il était très riche. Même avant de devenir propriétaire du Plessis il possédait certainement d'autres biens dans le voisinage, ainsi que le prouvent les documents cités plus haut (p. 414), en tous cas des cens et devoirs en grand nombre (4). On sait, du reste, que c'est lui qui fit construire dans la collégiale la chapelle Sainte-Geneviève (actuellement Sainte-Philomène) ou « des Aubery » et qui. pour rappeler la haute origine qu'il attribuait à sa famille, orna cette chapelle du vitrail des *Croisades*, où lui et sa femme Claudine (5) Chabas ont leur portrait (6). Il y fonda aussi un *libera* et

du même lieu, et d'Agnès Duryau, lesquels avaient eu quatre enfants : Jeanne, sus-nommée ; Claude ou Claudine, marraine en 1440 d'Antoine, l'un des fils de Geoffroy ; Catherine, mariée à Jean Broise en 1492, et François, écuyer, seigneur de la Font, qui épousa en 1491 Jeanne de la Motte (généalogie manuscrite de M. l'abbé Clément).

(1) Philippe Tiersonnier, *Consuls et maires de Moulins* (*Bulletin-Revue* de la *Société d'Émulation*, année 1906, p. 207).

(2) Cahier de Lys.

(3) Arch. de l'Allier, E, 160.

(4) On trouve dans un tableau généalogique manuscrit des Aubery, dressé par M. l'abbé Ligier, curé de Bressolles, d'après les archives de Lys, la note suivante : « Un Geoffroy Aubery qui, sous François Ier, commandait un corps de cavalerie et qui *acheta le terrier du Plessis* du sieur Gilbert de Cohères, le 10 juillet 1540, par-devant Mayat, notaire à Bourbon... » Il s'agit probablement non du terrier du Plessis, mais de celui de la Salle-Cohères, comprenant des cens et devoirs dus et reconnus par Jean Sarrazin et autres, par-devant Mayat et Favier, notaires à Bourbon, en 1537 ; ledit terrier réuni plus tard à celui du Plessis (titres du Plessis ; liève établie par François Lomet, avocat au Parlement, un des futurs possesseurs de ce fief, et datée du 27 juillet 1759).

(5) Claude dans la plupart des documents, mais Claudine est le prénom inscrit dans une plaque de cuivre dont il sera question plus loin, provenant de la collégiale et appartenant à M. Jean Bontemps, allié des Aubery (*Bulletin-Revue* de la *Société d'Emulation*, octobre 1892, p. 67).

(6) V. du commandant du Broc de Segange : la *Collégiale de Moulins*, suppl., p. 3 et 6, où on lit : « Geoffroy Aubery, époux de Claude Chabas, qui est représenté sur la verrière suivi de ses quatre fils, est agenouillé devant un colosse armé de pied en cap, couvert d'un manteau rouge semé de croix blanches. Ce dernier n'est autre que Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, que Guy Aubery accompagna aux Croisades, s'il faut en croire les poésies latines du jésuite Jean-Henry Aubery. Dans le panneau de gauche (droite

un *Salve Regina* et s'y réserva en 1558 pour lui et les siens, le droit de sépulture (1).

L'aîné de ses fils, Bertrand, écuyer, avocat au Parlement, marié en 1562 à Jeanne Berland (2), fut le père du célèbre religieux jésuite Jean-Henry, déjà cité, et qui, poète de talent, a glorifié dans ses chants le règne de Louis XIII (3).

Le second, Antoine, reçut le Plessis en partage pendant que le troisième, Hugues dit Geoffroy (4), grènetier du grenier à sel de Moulins en 1578 (5), auteur de la branche d'Ardaine, devenait seigneur de ce fief (6), et que le quatrième, Louis, secrétaire de la chambre du roi,

du spectateur) se trouve Claude Chabas, présentée par son patron l'archevèque saint Claude ; ses deux filles sont agenouillées derrière elle. On mentionne ces dernières dans le partage fait entre ses enfants. Le reste du vitrail, dans lequel on croit voir saint Louis, une procession et des combattants, peut donner lieu à des interprétations diverses, car on semble avoir voulu représenter des allégories sur la couronne d'épines, le tout mêlé d'anachronismes afin de pouvoir évoquer le souvenir des deux Aubery qui accompagnèrent aux Croisades l'un Godefroy de Bouillon et l'autre saint Louis... Ce vitrail est bien conservé, excepté à sa base où les armoiries qui devaient y figurer ont été détruites. » — Voy. aussi L. du Broc de Segange dans *Notre-Dame de Moulins*, p. 97 et suiv.

(1) Des Gozis.

(2) Et non Bertrand, comme il a été écrit souvent (Arch. de l'Allier, E 156 ; extrait baptistaire de Louise, sa fille).

(3) Ripoud, ancien bibliothécaire de la ville de Moulins, a établi le catalogue de ses ouvrages imprimés (dix-huit volumes en vers latins, dont une tragédie de *Cyrus*, des poèmes épiques, des élégies, des allégories, etc.). Henri Faure lui a consacré dans son *Antoine de Laval et les écrivains anciens du Bourbonnais*, p. 89 et suiv., tout un chapitre de savante analyse. « Aubery excelle, dit-il, dans tous les genres de poésie et manie la langue latine comme un contemporain de Cicéron. » Puis : « Ce qui nous a le plus frappé chez lui, c'est la richesse de son imagination qui lui permet d'aborder avec un égal succès trois genres différents : l'épique, l'élégiaque et le lyrique. » Ce poète a son originalité propre. Il se plaît à faire des rapprochements entre la mythologie et le catholicisme, qu'il amalgame de la plus étrange façon ; même il entreprend « la tâche bizarre de donner aux fables ou symboles du paganisme une interprétation chrétienne ». Enfin, termine son biographe : « Si la fécondité, la verve, l'élégance d'un style poli, châtié, harmonieux, sont des titres suffisants, le nom d'Aubery méritera toujours d'être cité avec honneur dans l'histoire de notre littérature, et malgré le peu de faveur qui s'attache aux poètes latins modernes, écrasés par la comparaison de leurs œuvres avec les ouvrages immortels du siècle d'Auguste, il verra se réaliser ce vœu qu'il adresse à Calliope au livre III de ses *Allégories* : « O muse, inspire-moi des chants dignes de vivre. »

(4) Arch. de la ville de Moulins, 419.

(5) D'après un *livre de raison* des Aubery, appartenant à M. Bontemps.

(6) Arch. de l'Allier, B, 733 et des Gozis. — D'après le commandant du

commissaire et contrôleur général des armées en Normandie, allait en cette province former un rameau qui ne devait pas se continuer au delà de la deuxième génération.

Geoffroy eut aussi deux filles, dont on ignore la destinée. La première, Louise, est seule connue par son nom (1).

***

Antoine, le deuxième des seigneurs du Plessis de la famille Aubery, exerça la médecine à Moulins et mourut en 1576, âgé seulement de trente-six ans et laissant de Louise de Lingendes, qu'il avait épousée en 1568, trois enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Magdelaine, sur laquelle on manque de renseignements ; 3° et Antoine, écuyer, curé de Chézy puis official de Moulins et grand vicaire du diocèse d'Autun pour le Bourbonnais.

Jean, qui lui succède, fut également docteur en médecine. Né le 21 septembre 1569, il devint médecin du duc de Montpensier, intendant des eaux de Bourbon-l'Archambault, puis intendant des eaux minérales de France et mourut en 1622 (2), laissant de sa femme

Broc de Segange, c'est à Hugues que serait dû le tableau dit « des Aubery » de la sacristie des chanoines, à la cathédrale de Moulins, qui a fait le sujet d'un article publié dans le *Bulletin-Revue* (I, 64), où la filiation des Aubery est d'ailleurs établie d'une façon inexacte. Le commandant du Broc a pu déterminer les personnages qui y figurent. Le principal donateur ne serait pas Geoffroy, mais Hugues. Le blason de l'épouse portant *un chevron et trois roues*, on devrait y voir, fait-il observer, les armes parlantes des Rouer (*la Collégiale de Moulins*, p. 29, note). — Hugues semble avoir fait l'acquisition de cens et devoirs dépendant du terrier de Bigut (paroisse de Saint-Menoux, auj. commune d'Autry). Ce qui le donne à croire, c'est que les titres et papiers du Plessis contiennent un « extrait des soixante reconnaissances distraites du terrier de Bigut, appartenant aux seigneurs d'Ardaine et du Plessis » et que cette copie porte la mention : « Collation de la susdite copie a été faite par nous, notaires royaux à Molins, soussignés, à l'original estant en un livre fermé tel que dessus représenté et retiré par Loïs de Villard, écuyer, s[r] de Blanfossé et Bigut ; ladtie collation pour servir d'original à noble Hugues Aubery, s[r] d'Ardaine, propriétaire des susdits devoirs et autres ci-dessus collationnés contre qui il appartiendra suivant le jugement de M. le sénéch. de Bourb. Le 23 du présent mois et an. Fait à Molins le 25 juin 1610 en notre *tablier* audit lieu avant midy. Signé : DEVILLARD, REVANGER et BERTHOMIER. »

(1) Pour plus de détails sur les enfants de Geoffroy et leurs descendants dans les lignes collatérales, se reporter au tableau.

(2) On lit dans la *Description* du Père Aubery, à propos de sa mort : « Hélas ! les cruelles déesses l'ont enlevé à la fleur de son âge. O Apollon, sa mort est ton crime ! O dieux, que vous êtes cruels ! Lorsqu'il arrachait tant d'âmes des portes de la mort, vous avez eu regret que l'empire de Pluton

Françoise Joly, qu'il avait épousé en 1597, neuf filles (1) et un seul fils.

De même que son cousin le jésuite, Jean est connu comme un des anciens écrivains bourbonnais les plus marquants (2). Contemporain de Jean et Charles de Lorme et d'autres médecins dont les travaux résument au début de la Renaissance l'état de la thérapeutique, il a publié : *L'Antidote d'amour* (1599) ; *Les Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambaud* (1604) ; une *Apologie de la médecine* (même année) en latin, et deux ouvrages d'archéologie qui paraissent perdus : *Histoire de l'antique cité d'Autun* et *Antiquités du pays et duché de Bourbonnois et principalement de la ville de Bourbon-l'Archambault* (1604). Il était aussi, paraît-il, poète à ses heures, mais on ne connaît pas de vers de lui. Ce que l'on en sait est uniquement par Jean-Henry qui, déplorant sa mort dans la *description du Plessis* s'écrie : « O cher cousin, l'objet de mon plus tendre attachement ! .. Est-ce ainsi que toi, l'*honneur des muses*, *grand prêtre d'Apollon*, *le modèle des grâces*... Est-ce ainsi que tu es mort pour le malheur de ta patrie !... »

Dans son *Antidote d'amour*, il s'avisa de soutenir, contrairement, dit Faure, à l'opinion d'Ovide, « que l'amour peut être utilement combattu par la médecine... » Charles de Lorme, alors jeune, prétendait aussi quelques années après (1608), dans son *Laurea apollinaris*, que les amoureux et les fous devaient être traités par les mêmes remèdes. Ce sont évidemment des bizarreries, mais il est étrange de constater cet état d'esprit qui portait alors les médecins à considérer l'amour comme une maladie, dont ces graves personnages n'éprouvaient sans doute pas les atteintes, — hors Jean lui-même, toutefois, sa postérité nombreuse en témoigne assez. Il est vrai que notre époque n'est pas davantage exempte de singularités médicales dont nous aimons — tout en bénéficiant des progrès accomplis dans l'art de guérir — à nous égayer sans avoir besoin d'évoquer le bon vieux temps. Cela n'empêchait d'ailleurs pas Aubery et de Lorme de se vouer à des travaux d'une utilité moins contestable, comme l'étude des eaux minérales, dont plusieurs médecins du plus haut mérite, Pierre Perreau et Jean Banc, entre autres, s'efforcèrent avec eux de faire connaître les vertus curatives.



fût ainsi désert, et la barbare Atropos, pour trancher le fil de sa vie s'est servie de l'art funeste par lequel il l'a conservée à tant d'autres. » On ne devine pas à quelle circonstance ces derniers mots font allusion.

(1) Toutes sont identifiées par des Gozis, mais il ne cite, sauf pour la dernière, Charlotte, que leurs noms et la date de leur baptême avec les noms de leurs parrains et marraines, sans doute d'après le *livre de raison* de M. Bontemps (voir tableau).

(2) Voy. H. Faure, *Antoine de Laval...*, (p. 277 et suiv.).

Son fils, également prénommé Jean, commence la série des Aubery magistrats. Né à Moulins le 5 mai 1613, celui-ci fut conseiller du roi, lieutenant général (1) (1637) et conseiller au présidial de Moulins en 1662 (2).

Il paraît qu'en l'année 1640 ce Jean Aubery, troisième du nom, eut en sa qualité de procureur général à faire faire leur procès aux auteurs d'une « sédition suivie du pillage des deniers royaux », qui avait éclaté à Moulins. Pour cette raison il encourut, lui et les siens, la haine de ceux qu'il avait fait condamner, de leurs parents et alliés. De là des impositions aux rôles de Moulins à sa charge, puis à celle de sa veuve et de ses enfants, mais qui furent rayées par différents jugements « suivis d'un arrêt de la cour des aides du 18 juin 1680, qui a maintenu Antoine Aubery (son fils) et sa postérité dans la noblesse... » C'est ce qu'explique le mémoire cité plus haut, rédigé en 1710 par d'autres membres de la famille pour défendre à l'instance en déchéance de noblesse entamée contre eux.

Mais il existe dans ce mémoire beaucoup de contradictions qu'il est inutile de relever ici. Ce qui en résulte de plus clair, c'est que Jean Aubery ayant eu sa noblesse contestée, avait été « mis à la taille », ainsi qu'on disait alors. Jusqu'en 1744 les titres nobiliaires furent d'ailleurs soumis d'une manière presque constante à des révisions pour la recherche des usurpations, et il y eut souvent beaucoup d'arbitraire dans ces opérations.

Il mourut dès avant 1685 (3), laissant de Constance Guillouet, qu'il avait épousée en 1637 (4) : 1° Remy, qui suit ; 2° Antoine, chef de la branche du Goutet (5) ; 3° Michel, écuyer, seigneur de la Grange du

(1) Il acheta, le 10 septembre 1635, la charge de procureur du roi au présidial, sénéchaussée et vice sénéchaussée du Bourbonnais, de Philibert Droyn, écuyer, sieur des Pierres, pour 45.300 livres (Arch. de l'Allier, B 740, f° 154 r° c. 85).

(2) Des Gozis.

(3) Arch. de l'Allier, B 266.

(4) Contrat du 23 novembre devant Heuilhard, not. (cahier de Lys).

(5) Remy et Antoine étaient jumeaux. Jean-Henry composa, à Toulouse, à l'occasion de leur naissance, cette pièce de vers latins que nous eu déjà l'occasion de signaler (p. 413, note) et intitulée : « *Généalogie de Remy et d'Antoine Aubery...* » Il y débute ainsi : « O nouveaux rejetons de ma race, fils d'Aubery, comment pour satisfaire à la joie de votre père pourra célébrer votre naissance celui qui... » Il ajoute un peu plus loin : « Oh ! de quelle joie m'a pénétré l'agréable nouvelle que vous étiez venus au monde !.. Déjà depuis longtemps il n'y avait plus de membres dans cette famille pour propager cette illustre race et la préserver de l'extinction. Mais cette faveur

Bois (1) ; 4° et Philibert, écuyer, seigneur de Virjolai (2), lieutenant au régiment de la Reine.

Antoine du Goutet, écuyer, seigneur de ce nom, de la Trollière et Saint-Maurice, conseiller du roi, président en l'élection de Moulins, fut compris en l'*Armorial général* en 1696 et y déclara son blason ancien (3). En 1683 il soutenait un procès par-devant le présidial de Moulins (4), mais il était mort dès avant 1702 (5).

Il avait acheté pour 15.000 livres (11 août 1677), d'Antoine de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de Coudrault, etc., et de Françoise de la Roche, sa femme, le fief de la Trollière (6).

Marié à Françoise Cochart (7) en 1671, il en eut dix enfants qui se partagèrent ses biens suivant acte passé devant Granier, notaire à

t'était réservée, Jean, issu de tant de nobles ancêtres ! toi à qui ton épouse donna deux gages précieux de son amour... » Parlant du mariage de ce dernier avec Constance Guillouet, il dit encore : « Non seulement cette alliance a été contractée sur la terre, mais encore ratifiée dans le ciel : deux enfants mâles, don précieux du ciel, en sont les tendres gages. Salut, ô jeunes nourrissons, doux présents des dieux, dont me sépare un si grand espace de terre... Sous quels heureux auspices n'êtes-vous pas né, ô Remy ! Vous paraissez sur la terre semblable à Apollon, chéri de la déesse de Cythère... » (V. Henri FAURE : *Antoine de Laval*., p. 98). La date de cette double naissance n'est pas mentionnée.

(1) Paroisses de Saint-Menoux et Marigny *par année* ; auj. commune de Saint-Menoux.

(2) Autrefois Virgalai, paroisse d'Autry ; auj. commune de Bourbon-l'Archambault.

(3) Reg. Moulins I, n° 138.

(4) Archives de l'Allier, B 251.

(5) Des Gozis.

(6) Arch. de l'Allier, E 235. — Il semble néanmoins avoir été fort gêné dans ses affaires, si l'on en juge par des dossiers de procédure (arch. de l'Allier, B 1033) où l'on voit notamment Jean Desbouis de Sallebrune lui intenter des poursuites pour obtenir paiement de bœufs et de trois *loquets* (petits lots) de moutons qu'il lui avait vendus en 1694.

(7) Fille de François, écuyer, seigneur de Chétry, et de Marie Verdier, lesquels eurent cinq filles dont plusieurs firent de très hautes alliances. La dernière, Claude, épousa un comte de Choiseul. La deuxième, Marguerite, qui avait été mariée en secondes noces (contrat du 23 avril 1693, devant Desbois, not. à Chalon-sur-Saône) à Antoine de Mucie, seigneur de Couelle, Cercot, Pondenaux, Lautenet, etc., conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, mourut sans enfants à Dijon en juillet 1710, laissant une fortune considérable. Elle fit à ses neveux Remy et Nicolas et à sa nièce et filleule Marguerite, des legs importants (testament du 27 septembre 1697 et codicille du 3 décembre suivant ; titres du Plessis).

Moulins, du 21 avril 1706 (1). Presque tous ces héritiers ou leurs descendants auront à intervenir plus loin. Ce sont : 1° Jean-François, seigneur de la Trollière et Saint-Maurice ; 2° Remy-Marie, lieutenant au régiment de Grançay (2), en qui se continue la branche du Goutet ; 3° Jean-Nicolas, enseigne de vaisseau, qui alla s'établir à Brest ; 4° Charles, mort enfant ; 5° Jean-André, seigneur de la Meschine (3) ; 6° Catherine, qui épousa Pierre Dosche, lieutenant des eaux et forêts en la maîtrise de Moulins ; 7° Marguerite, restée célibataire ; 8° Michel, seigneur de la Grange du Bois (4) ; 9° Elisabeth, mariée à Nicolas-François Beaucousin, contrôleur ambulant des douanes et droits joints en la généralité de Moulins, plus tard receveur du grand bureau de la douane de Lyon ; 10° et enfin Antoine, seigneur de la Tardivonnerie (5).

***

Remy, fils aîné de Jean le conseiller et de Constance Guillouet, continue la branche directe du Plessis. Il fut conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée, présidial et maréchaussée de Bourbonnais, et « mourut après 1697 et avant 1700, date à laquelle sa femme se présenta comme veuve à l'*Armorial général* (reg. Moulins, II, n° 76), où lui-même avait été inscrit en 1697, y avait comparu et fait enregistrer son blason ancien (reg. Moulins, I, n° 137) » (6).

(1) Mentionné dans un autre partage du 15 mai 1708, passé entre Michel, Antoine et Elisabeth, enfants ci-après nommés dudit Antoine du Goutet (titres du Plessis).

(2) Testament de sa tante Marguerite Cochart, (titres du Plessis).

(3) On ne lui donne généralement que le prénom d'André, mais dans une requête présentée par son gendre Pierre Vernoy, le 11 juin 1759 (titres du Plessis), à fin d'assignation contre maître Gilbert Trochereau, conseiller et avocat du roi, en paiement d'arrérages échus de cens et devoirs, il porte aussi celui de Jean. — La Meschine est située commune d'Autry.

(4) Par. de Saint-Menoux.

(5) Commune de St-Menoux. — Pour toute cette descendance, voir tableau.

(6) Des Gozis. — Il était vivant en février 1698, car suivant acte devant Bazin, notaire à Moulins, du 20, lui et Marguerite Semyn, sa femme, solidairement avec d'autres (Gilbert Semyn, conseiller du roi, lieutenant-général criminel, et Jeanne Jacob, sa femme ; Jean Dubuisson, écuyer, seigneur de Beauregard, président trésorier de France, et Gilberte Semyn, sa femme, et maître Jean Heulhard, avocat au Parlement, et Marie Fabrice, sa femme), constituent au profit des religieuses Ursulines de Moulins, une rente de 60 livres (titres du Plessis ; requête par les religieuses du 16 mai 1718 et autres pièces de procédure relatives à des poursuites exercées contre les sus-nommés ou leurs héritiers, afin d'obtenir paiement du capital de rente).

Il était né en 1638 (1) et avait épousé par contrat du 9 juillet 1662 Marguerite Semyn (2), fille d'André, président au présidial, et de Marguerite Billard.

Une ordonnance royale ayant exclu des présidiaux tous ceux que leurs liens de parenté avec d'autres membres empêchaient de siéger régulièrement, Remy Aubery fut privé de sa charge par arrêt du Conseil du 19 janvier 1668 (3).

La plaque de cuivre provenant de la cathédrale, à laquelle il a été fait allusion plus haut et dont l'inscription a été publiée dans le *Bulletin-Revue* de la *Société d'Emulation*, a été gravée sur son ordre (4).

Remy nous est connu sous un jour peu avantageux par ce que les intendants en disent et en premier lieu de Pomereu qui, dans un rapport adressé au roi en 1664, s'exprime ainsi sur son compte : « Le procureur du roi est le sieur Aubery, qui a avec son père quelques fonds de terres vers Bourbon ; il fait mal sa charge et est homme d'un meschant extérieur et est peu estimé (5). »

Ces paroles sont fâcheuses mais pourraient, à la rigueur, n'être envisagées que comme l'expression d'une opinion individuelle sans grande portée, faute d'être justifiée par des faits. Malheureusement le «*Procès-verbal de la Généralité de Moulins* », de l'intendant Florent d'Argouge (6), vient confirmer le rapport de son prédécesseur : « Le procureur du roi, dit-il à son tour, se nomme Aubery, homme du pays, assez riche, intéressé et cependant homme faible et relâché dans les fonctions de sa charge. »

Ce n'est pas tout encore : un troisième, Le Vayer, n'est pas moins

(1) Cela résulte d'un inventaire de pièces produit par lui en 1866 par-devant Henry Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire desparti pour la recherche des usurpations de noblesse, où il a déclaré être âgé de vingt-huit ans et avoir alors un fils du nom d'André (cahier de Lys).

(2) Arch. de l'Allier, B, 201 et 743.

(3) Arch. de l'Allier. B 744 et 846 et des Gozis.

(4) Cette plaque, dit le commandant du Broc de Segange, est admirablement gravée. L'écusson, le casque, les lambrequins, les dauphins qui se jouent autour de l'inscription forment un ravissant motif d'ornementation. Les armes des Aubery y sont mi-parti d'un chevron accompagné de trois cœurs, blason probable des Semyn. La plaque fut donc faite sur l'ordre de Remy Aubery, qui épousa en 1662 Marguerite Semyn... » (*La Collégiale de Moulins*, page 28, note.)

(5) « Rapport de M. de Pomereu, intendant de la province », publié par M. Félix Chambon, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris. (Moulins, 1899, p. 39.)

(6) Publié par A. Vayssière, ancien archiviste de l'Allier, p. 3.

sévère à l'égard de notre magistrat. D'après lui « le sieur Aubery, procureur du roi, a de l'esprit et du bien, mais il gâte tous ces avantages par une mollesse et une avarice qui le rendent indigne d'une place aussi importante que la sienne » (1).

Cette dernière note était écrite en 1697, peu de temps avant sa mort et elle résume évidemment ce que pensaient de lui ses contemporains. Il n'a donc pas été calomnié.

On a vu qu'il avait été déchu de la noblesse par arrêt du 27 mai 1671 et quelles raisons d'impopularité ses neveux en donnent. Il ne serait pas impossible, en effet, que la piètre sympathie qu'il paraît avoir inspirée ait été pour quelque chose dans la décision que l'on avait prise contre lui. En tous cas ces neveux, inquiétés pour le même objet et contre lesquels on invoque ce précédent, soutiennent que l'arrêt de 1671 n'avait rien de commun avec eux, « parce qu'il est intervenu contre un collatéral mal défendu et n'ayant pas produit les titres essentiels qu'eux-mêmes ont rapportés ; que d'ailleurs le Conseil tenant pour maxime que les arrêts et jugements de condamnation ou de maintenue ne pourront être tirés à conséquence dans les causes des collatéraux, les *intimés* ont formé opposition en tant que de besoin contre celui dont il s'agit ».



Son fils survivant et seul héritier, François-Antoine-Gilbert (2), écuyer, seigneur du Plessis, le Boucheron (3), Pallière (4), etc., lui succéda dans ses fonctions. Il rendit foi et hommage au roi en 1716 pour le fief du Plessis, et en 1717 pour celui de Pallière, que lui avait vendu le comte de Chabannes (5) en 1715, et qu'il revendit peu d'années après à Laurent de Marnas (6).

Il fut le dernier seigneur du Plessis en ligne directe, étant mort

(1) *Mémoire de la Généralité de Moulins*, par l'intendant J. Le Vayer, publié par M. Pierre Flament, archiviste de l'Allier, p. 111.

(2) Prénoms indiqués dans une sentence d'ordre rendue au profit des créanciers de Michel Dosche, le 7 septembre 1781 ; pièce imprimée (titres du Plessis). Il n'est habituellement désigné que sous celui d'Antoine.

(3) Paroisse d'Autry. — Le Boucheron était une ancienne seigneurie (titres du Plessis ; extrait d'un « décret de la seigneurie du Boucheron, donné en la sénéchaussée de Bourbonnais le 26 mars 1686, contre Nicolas de Villaines, éc^{r}... »).

(4) Paroisse de Bost, chatellenie de Billy.

(5) Gaspard-Gilbert de Chabannes, comte de Pionsat.

(6) Des Gozis.

en 1722 (1), sans enfants de Gabrielle Gascoing, qu'il avait épousée en 1702 et qui lui survécut de nombreuses années, puisqu'elle vivait encore à la date du 27 septembre 1757 (2).

Il possédait, outre le Plessis et le Boucheron : sur la paroisse d'Autry, Mallerai, le Thêt, la Grande Mouillère, Provenchères, Fromenteau, Rimazoire, Coulède et des moulins et locatures ; sur celle de Gipcy, les Ternes et Lacroux ; Bigut (3) sur celle de Saint-Menoux, et d'autres biens à Noyant et Châtillon. Cette succession fut dévolue pour le côté paternel à la ligne du Goutet, représentée par ses neuf cousins et cousines, enfants survivants de son oncle Antoine (4).

Il y eut entre tous ces héritiers un premier partage. On n'en rencontre ni original ni copie, mais la date — 15 septembre 1723 — en est mentionnée dans un autre passé entre Remy, Nicolas et Marguerite le 13 octobre suivant (5). Il y est aussi fait allusion — beaucoup plus tard, en l'an III de la République — par François Lomet, le futur gendre d'Elisabeth, dans un projet de conclusions pour plaider contre des particuliers d'Autry. Lomet y explique comment « dans les arrangements de partage qui furent faits..., les deux domaines du Plessis et de Provenchères (6) composèrent le lot des trois frères Jean-François, Jean-André et Michel, qui par la suite les subdivisèrent entre eux... ».

On voit par là que le partage du 15 septembre avait d'abord consisté à faire deux parts de la succession, l'une pour la ligne maternelle, l'autre pour la ligne paternelle, puis à former trois lots attribués aux héritiers paternels groupés trois par trois, et à tirer au sort

(1) Procédure faite par Jean-François Aubery contre Trochereau, en revendication de cens et devoirs seigneuriaux (titres du Plessis).

(2) Arch. de l'Allier, B, 773.

(3) Acheté par son père d'un Theneuille, écuyer, seigneur de Bigut (titres du Plessis, signification du 20 juillet 1787 par François Fallier, curé de Saint-Menoux, à François Lomet, alors propriétaire d'une partie du Plessis, pour payement d'une rente de 25 livres au capital de 500, prix d'une fondation de messes à acquitter dans la chapelle de Bigut ; de laquelle rente, Lomet et les co-propriétaires de Provenchères étaient tenus).

(4) Et pour le côté maternel à Gilberte Semyn, veuve de Jean Dubuisson, et à Marguerite Semyn, veuve de Gilbert Badier, chevalier, seigneur de Verseilles, brigadier des armées du roi, probablement ses cousines. Elles se partagèrent — par acte devant Berroyer et Cluzel, notaires à Moulins, du 3 novembre 1730, — les biens qui leur avaient été attribués. Le Thêt et les Grandes Mouillères échurent à Mme Badièr de Verseilles et les Ternes et Lacroux, à Mme Dubuisson (titres du Plessis ; copie du partage).

(5) Titres du Plessis.

(6) Lomet commet ici une erreur. Ce n'est pas Provenchères qui composait ce lot avec le Plessis, mais Fromenteau.

ces lots. Ces derniers héritiers n'avaient plus eu qu'à s'arranger entre eux séparément par de nouveaux partages, et c'est à une subdivision de ce genre qu'avaient eu recours, le 13 octobre, Remy, Nicolas et Marguerite. C'est ainsi que l'on verra également procéder Jean, André et Michel.

Les premiers avaient reçu indivisément le domaine de Provenchères, des terres situées paroisses de Noyant et Châtillon, le domaine de Rimazoire, les moulins de Fromenteau et Villeban, les domaine et locaterie de Coulède, celle de Charbonneau et une rente au capital de 1.020 livres sur de Lapelin (1). Il en résultait forcément que Catherine, Elisabeth et Antoine avaient été attributaires du surplus, c'est-à-dire de Bigut, Mallerai, etc.

Ce partage du 15 septembre 1723 avait donc créé trois possesseurs indivis du Plessis, par conséquent trois seigneurs de ce nom. Voyons ce qui va en résulter.

IV

LES AUBERY DU PLESSIS DE LA BRANCHE DU GOUTET ET LEURS HÉRITIERS

Ceux-là forment une série de seigneurs du Plessis bien distincte des précédents. Ils ne sont ni médecins, ni magistrats, ils n'exercent pas de charges, ils n'occupent pas d'emplois : ils ne sont plus que des gentilshommes campagnards (2) exploitant leurs terres bien ou mal,

(1) D'après l'acte du 13 octobre, trois lots avaient été formés. Le premier comprenait Provenchères, la moitié de la rente et la moitié des biens de Noyant et Châtillon (attribués à Marguerite). Le deuxième, Rimazoire, les moulins de Fromenteau et Villeban et l'autre moitié des biens de Noyant et de Châtillon (à Nicolas). Enfin les domaine et locaterie de Coulède et la locaterie de Charbonneau formaient le troisième, attribué à Remy. — A mentionner, pour se rendre compte de l'importance de cette succession, que Marguerite afferma Provenchères à Gilbert Micaud, laboureur à Autry, pour le prix annuel de 260 livres (acte devant Bougarel, notaire à Moulins, du 5 mai 1740 ; titres du Plessis).

(2) On sait que la mode fut, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, de tourner en ridicule les travers de ces nobles campagnards, et combien leur furent cruelles l'opinion et la littérature. Gens de cour, bourgeois des villes et auteurs comiques ne tarissaient pas en moqueries sur leur rusticité, leur vanité et surtout leur pauvreté, qu'on leur reprochait comme une honte, l'attribuant à la paresse. M. Pierre de Vaissière, qui a vu en ces attaques beaucoup d'injustice et d'exagération, a plaidé éloquemment la cause de cette noblesse dans son livre très documenté, déjà plusieurs fois cité.

par eux-mêmes ou à l'aide de métayers, et quoique fort dépourvus d'argent (1) vivant néanmoins dans une aisance relative.

Leurs prétentions nobiliaires n'en sont pas moindres, mais on a vu à cet égard par quelle rude épreuve — dont pourtant ils étaient sortis à leur honneur, — les avait fait passer l'irascible Ferrand, le préposé aux vérifications pour usurpations de noblesse.

Nous avons mentionné le procès en déchéance intenté par ce dernier à quelques-uns d'entre eux, Jean, Remy et André. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour citer, comme particularité, ce fait que dans l'instance Jacques de Dreuille, seigneur d'Issard (2), et un certain nombre d'habitants d'Autry s'étaient portés « intervenants » (3), chose dont il y a lieu d'être surpris, tout au moins de la part du seigneur d'Issard, qui était cousin — à un degré éloigné, il est vrai (4) — de ces Aubery qu'il voulait humilier.

A quel sentiment avait bien pu obéir Jacques de Dreuille en se livrant à ces hostilités à première vue inexplicables ? Il fallait qu'il y eût entre eux une de ces haines de famille dont les mœurs d'autrefois donnent le fréquent exemple (5). C'est ce que l'on est porté à supposer.

Pour ce qui est des habitants d'Autry, sans doute poussés par lui, on devine à leur intervention un intérêt plus direct et très avouable. Le vain plaisir de briser un blason seigneurial n'était en aucune façon ce dont ils se souciaient, mais ils étaient taillables et la taille étant un impôt de répartition comme notre contribution foncière actuelle, il leur importait beaucoup que les Aubery, principaux propriétaires de la paroisse, y fussent soumis. C'eût été autant de moins à leur charge, et c'est probablement l'explication qu'il faut donner à cette levée de boucliers.

***

Jean-François Aubery, seigneur de la Trollière et Saint-Maurice (6),

(1) C'était un cas très habituel chez les proprietaires terriens et particulièrement parmi la noblesse de province (*Les Gentilshommes campagnards*..., p. 332).

(2) Par. d'Autry. Le nom du château d'Issard est entré dans celui de la commune : *Autry-Issard*.

(3) Cahier de Lys.

(4) Voir tableau.

(5) Les comédies et les satires montrent les seigneurs voisins se transformant aisément en implacables adversaires, « et ce n'est pas l'un des côtés les moins amusants de la vie des nobles de province que les rivalités mesquines où se consume leur existence ». (*Les Gentilshommes campagnards*, 269.)

(6) Il avait rendu foi et hommage pour ces fiefs en 1702, conjointement avec André et Michel. (Des Gozis.)

ancien capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, était marié à Marie-Anne Voisin, veuve de Henri de Fonglatier (1). Jean-André, seigneur de la Meschine avait de son côté épousé Gilberte Jozien de Grandval pendant que Michel, seigneur de la Grange du Bois (2), cornette de dragons au régiment de Guyenne, puis commis aux gabelles, veuf de Jeanne Lasnier, convolait en secondes noces avec Marguerite Demas (3). Ces trois frères n'étaient plus jeunes : le premier était âgé de cinquante ans, le second de quarante-quatre et le dernier de trente-neuf.

On pensera peut-être qu'ils n'eurent rien de plus pressé que de faire cesser, par un partage immédiat, une indivision forcément gênante pour eux. Il n'en fut rien, non que les vieilles traditions de vie communautaire que l'on a remarquées parmi la noblesse jusqu'au XVIe siècle (4) eussent persisté jusqu'à eux, mais tout simplement

(1) Leur mariage dut être rectifié ou régularisé plus tard. On lit en effet dans le registre paroissial de Saint-Menoux : « ... Rectification du mariage du 20 avril 1695 et nouvel acte du 3 octobre 1697, le précédent ayant été dressé sans le consentement d'Antoine Aubery père, qui l'a accordé par acte passé le 20 septembre devant Fleury, notaire à Souvigny et par lequel il se despart du procès criminel et de toutes poursuites qu'il a faites tant contre les sieurs Aubery fils et Voisin que contre le sieur curé de Saint-Menoux, par-devant M. le lieutenant criminel de la ville de Moulins. » (Arch. de l'Allier, GG 8.) On n'a pas d'autres renseignements sur cette affaire. — Parmi les titres du Plessis se trouve le contrat de mariage (copie) ; la date en est du 27 avril (non du 20) et il fut passé à Bourbon en la maison d'un sieur Michel-Jean Calmard, apothicaire, en présence de ce dernier et d'Antoine Lainat, garçon apothicaire, tous les deux témoins, et du seul Claude de Fontglatier, beau-père de Marie-Anne Voisin. Celle-ci est dite dans l'acte « veuve de Henri de Fontglatier, écuyer, seigneur dudit lieu (paroisse de Saint-Menoux) et de la Chaume (paroisse de Meillers), tutrice de ses enfants nés dudit sieur de Fontglatier, demeurant au bourg de Saint-Menoux ». Jean-François est désigné « écuyer, seigneur de la Trollière, capitaine au régiment de Bourgogne ». Il avait vingt-trois ans et semble avoir assez gaillardement poursuivi la conquête de cette veuve, sans doute jeune et belle. On ne voit pas trace ni d'apport fait par Marie-Anne au contrat, ni de biens qui lui soient constitués en dot ; il y est seulement question de droits éventuels vaguement définis. Ce mariage, assurément désintéressé, a tout l'air d'être la conclusion d'un roman d'amour.

(2) Il rendit foi et hommage pour ce fief en 1724 (des Gozis).

(3) Dans le contrat de mariage (7 octobre 1737 ; titres du Plessis), Michel dit que ses biens n'excèdent pas 10.000 livres. On voit par là quelle avait été la situation de fortune de ses parents et quelle était celle de ses frères et sœurs. La future s'était constitué en dot « les biens de la succession de son père, qu'elle déclare et affirme ne pas excéder la somme de 1.900 livres. »

(4) M. Pierre de Vaissière (*Gentilshommes campagnards*, 56-57) parle des cas d'indivision très habituels encore au XVIe siècle et qu'il attribue à la per-

faute de pouvoir joindre à chaque lot des bâtiments en quantité suffisante (1). On ne pouvait non plus songer à faire une licitation, aucun d'eux n'étant en situation de retenir le tout, et quant à vendre à des étrangers, l'argent était si rare à cette époque qu'on ne se berçait guère de l'espoir d'en trouver l'occasion. L'indivision apparaissait donc non seulement comme une ressource inévitable, mais comme une ressource naturelle. C'était alors un cas très fréquent.

Et qu'allait-on faire du château ? Il semble bien que Jean et Michel, après partage du mobilier d'Antoine (2), n'eurent pas d'abord l'intention de s'y loger. Le premier, retiré dans son petit manoir de la Trollière, qui lui était échu dans la succession de son père, pouvait s'en dispenser, et Michel, qui avait précédemment habité Bourbon, était tant bien que mal installé à la Grange du Bois (3), d'où il ne semblait pas vouloir, dans le moment, s'éloigner. André avait au contraire ses raisons pour venir au Plessis et il voulait que sa part dans les bâtiments lui fût faite.

Il la réclama bien aussitôt à ses frères, mais ceux-ci, soit négligence, soit mauvais vouloir, s'étaient peu hâtés, paraît-il, de lui donner satisfaction. Il avait donc cru devoir chercher à les y contraindre.



Il eut recours pour cela à un moyen fort simple. Il fit le partage lui même et par signification de Claude Dosme, huissier à Souvigny (3 novembre 1723), il mit en demeure Jean et Michel d'avoir « dans trois jours pour tout délai » à faire leur choix entre les trois lots établis par lui, puis de « vuider le troisième », qu'il se déclarait prêt à accepter pour son compte. Ils feraient ensuite, disait-il, l'échange

sistance des idées communautaires dans la noblesse. On voyait, dit-il, très fréquemment les enfants d'une même famille préférer par tradition l'indivision aux droits de propriété personnelle que la loi ou la coutume les autorisait à revendiquer sur l'héritage paternel, et il cite des procès et des querelles à main armée qui en résultaient. Il est bien probable qu'à ces époques antérieures, tout comme au commencement du XVIIIe siècle, la difficulté de partager les domaines seigneuriaux était aussi pour quelque chose dans ces usages.

(1) Les bâtiments de ferme, à cette époque, se trouvaient généralement dans le plus déplorable état. En ce qui concerne ceux du Plessis, on est renseigné par un projet de partage entre Jean, André et Michel, du 19 décembre 1725, dont il sera question plus loin (titres du Plessis).

(2) Chacun avait placé sa part de mobilier dans des chambres séparées et emporté les clés.

(3) C'est là du moins que lui fut faite la signification qui suit.

« des hardes ou clés » s'il y avait lieu « toutes fois et quantes... » En cas de refus, c'est lui alors qui ferait un choix à son gré et opérerait une prise de possession « par fracture des portes » (1).

Au bas de l'un des originaux, on lit la mention : « Homologué par sentence du 29 novembre 1713. »

En son fief de la Meschine, il n'y avait sans doute que la maison du métayer et il se trouvait dans la nécessité de se fixer au Plessis. C'est ce qu'il faut entendre par les termes de la signification, où on lit : « Voilà la Saint-Martin, il (André) n'a point d'autre demeure et il veut y aller (au Plessis) mardi prochain... » Quoi qu'il en soit, ce mode de procéder nous parait aujourd'hui bizarre et n'obtiendrait pas la sanction de nos tribunaux (2). Il offre cependant d'indiscutables garanties d'équité. La *Coutume* ne prescrit ni ne défend rien à cet égard et je n'ai trouvé dans Auroux des Pommiers aucun passage qui s'y rapporte : il faut bien croire, néanmoins, que cette procédure se pratiquait jadis, puisque le présidial l'avait homologuée et qu'un huissier y avait prêté son concours. On verra du reste Jean et Michel, dans une situation absolument semblable mais où les rôles se trouveront renversés, agir de même à leur tour vis-à-vis d'André.

En tous cas, Jean et Michel n'ayant pas répondu à la sommation, André passa outre ainsi qu'il l'avait annoncé. Il s'attribua le troisième lot, abandonnant les deux autres à ses frères et « le jour de la Saint-Martin d'hyver », 11 novembre, il s'installa au château avec ou sans fracture des portes, suivant que ses frères furent ou non présents. Ceux-ci acceptèrent du reste le fait accompli et quelques jours plus tard, le 20 novembre, ils firent entre eux le partage de ce que leur frère leur avait laissé (3), déclarant « pour entretenir la paix et union, adhérer aux offres à eux signifiées.. » Chacun eut par suite sa part distincte dans le château.

***

(1) Les copies de cette signification se trouvent parmi les « titres du Plessis ».

(2) Des co-héritiers majeurs procèdent bien à un partage de biens de succession comme ils l'entendent, mais si l'un d'eux refuse d'y consentir ou s'il s'élève des contestations sur le mode à employer ou la manière de le terminer, le tribunal prononce et commet, s'il y a lieu, pour les opérations, un juge sur le rapport duquel il prend une décision. Dans le cas des frères Aubery André devrait, d'après notre législation, demander à la justice les moyens de forcer Jean et Michel à sortir de l'indivision, non en prendre lui-même l'initiative.

(3) Titres du Plessis.

Celle d'André (troisième lot du premier partage), comprenait : « la salle du donjon à main gauche, l'antichambre et chambre bleue suivante, la chambre dessus le petit cabinet d'entre-deux, le grenier de dessus le pressoir, le colombier *du dôme* (1), la chambre de basse-cour, l'étable des poules et étable suivante, à la charge de faire faire une crèche à communs frais ; l'écurie à côté de la porte de la grange, à main gauche, les deux derniers *carreaux* du grand jardin, proche la vigne, le dernier *carreau* du grand jardin du côté des muscats, le tiers des muscats du côté de l'allée de charmes, fruits et terre derrière l'allée de charmes, depuis les muscats jusqu'à la vigne estant du premier et second lot, au bas du grand canal, le petit jardin d'à côté les « voûtes au proche de la chapelle ».

Les deux autres parts étaient établies de la façon suivante par le second partage.

« A moi Michel Aubery appartiendra la chambre basse du château du Plessis, proche la cuisine, la mi-chambre et salle basse du donjon en entrant à gauche, la moitié du vestibule pour aller au grand jardin (2), et l'armoire qui est dans ce vestibule, tous les greniers du donjon, la chambre de la *Michelette* (sans doute une vieille domestique d'Antoine Aubery) et le grenier dessus la cave dudit donjon, le fruitier dessus la cuisine, le colombier de volière (3), la chambre du cocher, la grande écurie y attenant, l'étable des vaches derrière la grange, le... (mot illisible) y attenant et la moitié franche dans les jardins, vignes, terres et fruits appartenant aux deux premiers lots. »

« Et à moi, Jean Aubery, appartiendra la salle basse du donjon, à droite en entrant, l'antichambre et chambre blanche en suivant, la moitié du vestibule de l'armoire, du côté de ladite salle, plus la chambre haute au-dessus, le cabinet proche la chambre de fer, le galetas proche ladite salle haute et... (mot illisible), le caveron dessous le colombier de volière, les petites écuries aux côtés du portail de la grange, la chambre du jardinier et l'étable y attenant, la moitié franche dans le jardin, vignes, terres et fruits appartenant aux deux premiers lots contenus en la signification... »

Après les signatures était ajoutée la curieuse clause suivante : « Plus appartiendra à moi Michel Aubery le dessus de la chambre du cocher de la grande écurie et l'étable des vaches ci-dessus, et *encore la place de mettre un lit dans la cuisine*, qui est *commune* ; et en cas

(1) Petite construction surmontée d'un dôme, superposée au colombier.

(2) Ce qui indique que ce vestibule n'est autre que la pièce servant actuellement de petit salon.

(3) Sans doute le colombier sauf le dôme au-dessus.

qu'il se trouve une des petites écuries communes qui sont échues à moi Jean Aubery, moi Michel Aubery en délaisse ma part audit Jean Aubery... » Et enfin cette autre : « Promettons d'entretenir le présent acte et de *nous joindre et fournir à communs frais pour en faire entretenir au sieur André le contenu.* »

En résumé André se trouvait avoir un droit dans les jardins et autres dépendances et le château était, sauf la cuisine restée à *l'usage de tous*, divisé en trois logements. Chacun y disposait, au rez-de-chaussée de deux pièces, une « salle basse » avec l'une des trois chambres blanche, verte ou bleue. Le vestibule « pour aller au grand jardin », c'est-à-dire le cabinet nord, appartenait d'un côté à Michel et de l'autre à Jean. Le premier étage était distribué entre Jean et André seuls, et les autres chambres, cabinets et greniers entre les trois lots. Mais le défaut de précision ne permet guère de suivre sur les lieux les désignations qui précèdent, surtout au rez-de-chaussée, où peut-être existaient une division différente et des annexes qui ont disparu, ce qui semble résulter d'un procès-verbal de visite du 31 juillet 1772 (1), où il est dit qu'à cette date on remarquait « dans la cour du château des vestiges de plusieurs chambres dont les bâtiments étaient communs à tous les co-héritiers et presque entièrement écroulés... »

Ces divisions, en certains points, sont un véritable écheveau que l'on ne peut débrouiller. Tout y est comme mêlé à plaisir et à première vue il semble qu'aucun des futurs habitants du Plessis ne sera chez lui sans coudoyer ses voisins. On se demande quelle sera la vie réservée aux châtelains s'ils doivent l'habiter ensemble — et Michel ne tarda pas à s'y installer à son tour — par toutes ces communautés d'entrée, de vestibule, d'antichambre, d'escalier, de chapelle, de grenier, de cuisine, de colombier, de basse-cour, de vigne, de jardins, de tout. Ces promiscuités seront sûrement intolérables. Et comment pourra-t-il y avoir entente pour entretenir et réparer les bâtiments ?... D'ailleurs, des dissentiments ne sont-ils pas nés dès avant ces partages et par le simple fait du droit de possession commune ?.. Ces dissentiments paraissent même avoir été assez prononcés pour établir un état latent de défiance et d'hostilité que les plus petits incidents pousseront à l'état aigu. Jean et Michel, unis entr'eux, n'ont-ils pas à l'avance formé une coalition contre André en prévision de contestations futures ? Car on ne peut interpréter différemment la phrase où ils se « promettent d'entretenir (d'y être

(1) Acte Soulier, not. à Souvigny (titres du Plessis).

fidèles) ledit acte et de se *joindre et fournir à communs frais, pour en faire entretenir au sieur André le contenu...* » Rien n'est plus clair : ils manquent de confiance en leur frère, tout au moins de confiance en sa sociabilité. Ils sont convaincus qu'à un moment où à un autre il y aura guerre au Plessis et ils contractent une alliance contre leur adversaire probable. Ils le connaissent bien et ils ne peuvent avoir oublié que, dès la mort de sa mère, il a plaidé contre son père, entraînant à sa suite Nicolas et Remy, puis plaidé contre ceux-ci eux-mêmes (1). Depuis l'âge de vingt ans, avant même qu'il eut atteint la majorité légale, il était constamment requérant, défendant, intervenant ou appelant devant la sénéchaussée. Aussi voit-on qu'en l'an XII de la République se réglaient encore les comptes de procès dont sa succession était restée grevée (2). Avec un homme de ce tempérament et dans de telles conditions, on ne pouvait guère espérer de paix durable.



En signant l'acte du 20 novembre, Jean et Michel s'étaient bornés à disposer de ce dont avait disposé André, c'est-à-dire de l'intérieur du château et de la basse-cour, laissant indivises la plupart des autres dépendances. Cependant il semble que dès lors ils fussent convenus d'un partage séparé à cet égard, puisqu'on les voit, peu de jours après, le 24 novembre, y procéder « en exécution, disent-ils, de celui fait entre nous, le 20 des présents mois et an » (3). D'après ces nouvelles conventions Jean Aubery possédera la moitié du petit jardin du château, du côté de la vigne, « plus la moitié du troisième carré du grand jardin, du côté des canaux des muscats, en bas, et les arbres fruitiers du même côté, plus le tiers de la vigne desdits muscats et fruits le long de la muraille..., près de la chambre du jardinier... ; plus la moitié de tout ce qui nous appartient (à Jean et à Michel) dans la

(1) Titres du Plessis : procédures diverses et sentences arbitrales par Nicolas Dubuisson, seigneur du Beyrat, conseiller du roi et président au présidial de Moulins, du 14 janvier 1698, et Pierre Giraudet, sieur de Boudemange, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts, du 13 juillet 1702.

(2) Titres du Plessis : « J'ai été, lit on dans une note émanant de Claude Lomet, fils de François, remboursé du principal de 600 livres et de l'année de la rente par l'acte du 10 prairial an XI, reçu Jandard, not. à Moulins, du contrat d'André Aubery, du 5 mai 1702 (transaction sur procès) envers Nicolas Aubery son frère ; lequel contrat fut cédé à mon père par Marguerite Aubery, femme de Mol Kjan, par acte reçu Péronnin, not. à Moulins, du 2 juin 1773. »

(3) Titres du Plessis ; original de cet acte.

vigne..., et du terrain jusqu'au coin du buisson du pré des Landes, en tirant à droite ligné jusqu'au pommier de rainette qui est au bout de l'angle du côté du *fossé bray* du donjon et de la chapelle, à la charge que nous aurons passage dans les endroits nécessaires. »

Quant à Michel il lui était attribué « la moitié du petit jardin du côté d'en haut, proche la chapelle qui est séparée par l'allée du milieu et par ledit pommier de rainette en droite ligne, juste au coin du buisson du pré des Landes ; plus les deux premiers carrés du grand jardin, du côté des canaux des muscats, avec les arbres fruitiers qui sont entre lesdits canaux et les carrés ; plus le *tapis vert* où était le parterre, entre lesdits carrés et le donjon du château, du côté des muscats ; plus la moitié du carré du grand jardin du côté des canaux et des muscats, en haut, et les arbres fruitiers qui sont du même côté ; plus le tiers de la vigne des muscats et fruits le long de la muraille », comme pour Jean.



A défaut d'indications sur la situation, on ne sait guère où placer les différents articles de ces partages. Cependant on peut, d'une manière générale, se rendre compte que le petit jardin était à l'est, près de la chapelle, en face de laquelle se trouvait une allée le séparant en deux parties. La vigne était plus bas. Le grand jardin s'étendait au nord, en face du château et à travers la prairie actuelle, jusqu'au chemin d'Autry à Coulède, occupant par conséquent un vaste espace. A gauche, un exhaussement du sol indique encore l'emplacement de la *terrasse*, d'où la vue dominait ce grand jardin. La vigne de muscats était probablement au-dessous de la terrasse et les arbres fruitiers au-dessus, longeant le château à l'ouest. Il y avait aussi un verger du côté opposé. A l'est et au nord, on remarque encore quelques dépressions du sol où se trouvaient les canaux, c'est-à-dire les anciens fossés. Au midi s'étendait, jusqu'à l'ancien chemin, remplacé depuis 1855 (1) par la route, ce que l'on appelait la *Charmille* ou le *Labyrinthe*, dont il sera question plus loin, sorte de parc traversé par une grande avenue.

Toutes ces dépendances formaient sans doute un ensemble très remarquable. Le souvenir s'en est perpétué dans les noms de lieux et sur les plans cadastraux, où l'on voit indiqués en effet la « vigne de la Terrasse », le « Parterre », le « Canal de la cour », le « Canal du jardin », et également le « petit champ » et le « petit pré » de la

(1) Archives de l'Allier, série S.

« Charmille », ces derniers situés entre le château et la route, à droite et à gauche de l'avenue nouvelle.



Malgré tout cela, la vigne restait encore dans l'indivision. Jean et Michel en firent l'objet d'un partage particulier, daté du 23 mars et ajouté au précédent. La désignation y est plus minutieuse, mais sans y gagner beaucoup en clarté.

« Plus appartiendra à moi dans la vigne du Plessis, dit Michel, — car chacun, dans ces actes privés parle en son nom, suivant l'usage ancien — six aires du quartier d'en-haut, à compter du quartier d'en bas *que nous partageons avec M. de la Meschine*, jusqu'au haut joignant les *fossés bray* du château... ; plus quatorze aires dudit quartier d'en bas qui est au long du grand canal, que *nous partageons avec le même...* » Or on remarquera qu'André était déjà en possession, d'après l'acte du 3 novembre, de « la moitié des trois quarts de la vigne ». On comprend que ses frères le fassent intervenir pour déterminer exactement quelle est cette « moitié des trois quarts », non fixée dans la désignation de son lot, mais alors il eût dû agir avec eux, tandis que l'original, malgré la mention « partageons avec M. de la Meschine », ne porte pas sa signature. A chaque instant on se heurte, dans ces conventions, à des obscurités.

La part de Jean dans cette vigne est naturellement désignée dans des termes analogues et tous les deux s'attribuent en outre du terrain et des arbres dont il n'a pas encore été question : « auxquelles portions sont mises des marques et devises pour les distinguer ».



Le surplus des biens, comprenant le grand domaine, celui de Fromenteau, les bestiaux, les nombreux canaux empoissonnés, la basse-cour, la réserve, la chapelle, une dîme dite de la Borde, paroisse de Buxières (1), étaient restés dans l'indivision. André habitait seul avec sa famille le château, et en raison de l'absence de Jean et de Michel, l'union, malgré le mélange des intérêts, eût encore pu régner entre eux. Mais il fallait pour cela que chacun pût tirer sa part de revenu et que la présence d'André au Plessis ne fût pas préjudiciable aux

(1) Sur les champs appelés les Novelloux et les Chovins (titres du Plessis ; acte de prise de possession par François Lomet, du 31 juillet 1772, devant Soulier, not. à Souvigny).

absents. Or il n'en était pas ainsi. Ecoutons à ce sujet les plaintes de ses deux frères, exprimées dans une sommation de Gilbert Audiat, huissier royal à Souvigny, du 19 septembre 1725 (1) et adressée cette fois par Jean et Michel à André pour lui déférer le choix entre trois lots qu'ils ont établis de tout ce qu'ils possèdent encore en commun, retournant ainsi contre lui sa procédure du 3 novembre 1723.

« De tous les héritages que les sieurs Jean et Michel Aubery ont un si grand intérêt à conserver et qu'il a plu à Dieu de leur envoyer, ils n'ont pu retirer aucun profit ni revenu par le fait du sieur André Aubery, lequel sous prétexte de l'indivision, tient dans ladite maison (du Plessis), plusieurs vaches, chevaux, chèvres et porcs sans aucun gardien, et les lâche à l'abandon dans les prés et héritages indistinctement et en toute saison, et par ce moyen fait consommer et détruire les foins avant la fauchaison et les herbages avant la saison. Lesdits sieurs Jean et Michel n'ont pu faire recueillir le reste du foin qu'ils ont fait faucher la présente année parce que les vaches et bestiaux ont couché dessus pendant les pluies et tout enfoncé dans la terre sous les pieds, de telle manière que ce foin est actuellement pourri dans les prés. D'ailleurs le sieur André Aubery a toujours refusé de contribuer aux réparations urgentes et nécessaires, de faire clore les prés, pâtureaux, vignes, *charmille*, et raccommoder (*sic*) les canaux qui étaient à sec. Les frais d'empoissonnement et réparations ont été supportés par les sieurs Jean et Michel Aubery ou l'un d'eux sans avoir été remboursés par André Aubery, lequel, par les susdits et autres grands mésus, cause la perte et la ruine desdits lieux... »

Afin de mettre un terme à ces abus, à la vérité peu tolérables, Jean et Michel donnaient à André un délai des trois jours pour opter entre les trois lots, et à défaut de cette option ils annonçaient l'intention de se pourvoir de leurs propres mains en se mettant en possession chacun d'un lot à sa convenance, laissant le dernier à leur frère. Mais ce projet de partage, soit qu'André y eût fait opposition, soit pour une autre cause, ne fut pas réalisé. Je ne m'y arrèterai donc que pour lui emprunter quelques renseignements intéressants ou simplement curieux.

On y voit d'abord que les deuxième et troisième lots devaient comprendre chacun la moitié du domaine du Plessis avec obligation d'en jouir en commun, par la raison que ce domaine ne pouvait se diviser « ne possédant de bâtiments que pour un seul », et que dans le pre-

(1) Titres du Plessis.

mier lot était introduit le domaine de Fromenteau. Il y était convenu, « pour la commodité d'un chacun », que « le tiers de l'étendue du pressoir ou cuvage de vins, du côté de la chambre du jardinier, « appartiendrait à Jean, « le tiers dans le milieu à Michel et l'autre tiers, qui est à l'entrée du pressoir où est le degré pour aller au grenier au-dessus, à André, attendu que le grenier dessus l'étendue de ce pressoir seulement est à lui... » La « grande charmille ou labyrinthe (1) et les allées et promenades en dehors de ladite maison du Plessis » devaient rester en commun.

On pourrait citer d'autres clauses non moins singulières. Je me bornerai à la suivante, trop caractéristique pour être négligée : « S'il arrivait que l'un par malice, négligence ou autrement laisse aller aucuns bestiaux de quelque nature que ce soit dans les jardins, vergers, charmille et autres choses défendues, celui à qui appartiendraient lesdits bestiaux serait tenu, outre les dommages et intérêts en résultant, de payer aux pauvres de la paroisse la somme de trois livres d'aumône qui seraient consignées entre les mains du sieur curé d'Autry, pour en faire la distribution. »



Dans la situation tendue où se trouvaient les frères Aubery vis-à-vis les uns des autres, nul doute que les contestations et disputes durent être fréquentes entre eux. Mais vint le moment pourtant où, peut-être par fatigue de se quereller au sujet de la culture et de l'exploitation des terres — car ils n'avaient qu'un seul métayer sur qui chacun

(1) On désignait ainsi, avons-nous dit déjà, non un berceau ou une avenue, mais un parc où passait l'avenue. Dans un autre partage dont il sera parlé ci-après, du 10 octobre 1726, on lit en effet : « La grande charmille et ce qui y est *enclos* reste en commun... » (titres du Plessis). D'ailleurs les désignations cadastrales en fixent l'emplacement et ce mot de « labyrinthe », employé comme équivalent de « charmille », ainsi que les indications ultérieures, ne laissent aucun doute à cet égard. L'entrée de cette charmille sur l'ancien chemin, là où passe maintenant la route, est figurée dans un plan de Fromenteau, non daté mais joint à un décret de vente de ce domaine rendu contre Jean Aubery le conseiller le 22 juin 1660 (titres du Plessis). Cette entrée était aussi celle de l'avenue, laquelle a subsisté jusqu'en 1890, époque où M. le docteur Petit devint propriétaire du Plessis. Elle traversait le petit taillis — probablement un reste du vieux parc — qui longe à droite en arrivant l'avenue actuelle et qui ne fut supprimée qu'en raison de ce qu'elle ne se trouvait pas exactement dans l'axe de la façade du château. Elle était à quatre rangées d'arbres dont il ne restait plus, au dernier moment, qu'un petit nombre très vieux et fort décrépits.

prétendait avoir et avait en effet un égal droit de direction, — ils se mirent enfin d'accord pour une mesure définitive, un dernier partage qui ferait cesser toute communauté, du moins sur tout ce qui était partageable. Trois années de mésintelligence les ramenaient forcément au projet de Jean et Michel de septembre 1725, cette fois d'un consentement unanime. Un acte privé allait pour la première fois réunir leurs trois signatures.

Dans cet acte on refit naturellement trois lots. Le premier comprenait la moitié de la grange du château, tous les bâtiments de Fromenteau avec tous les prés, pâtureaux, terres, vignes, rouches (1), arbrerie (?), terrain vague, « tout ainsi que le fermier [de Fromenteau] en jouit », plus encore divers autres champs et prés, des rouches et une « grande chaume » signalant une forte proportion de terres incultes. Etaient aussi compris dans ce lot : « le tiers du pressoir *au milieu, le tiers de la cuisine du Plessis,* outre et par dessus la place d'un lit appartenant à moi Michel Aubery par précédent partage », le tiers du verger « en tirant de l'orient au couchant du côté du pré de la Lande », le tiers du bois de réserve, « le canal du petit jardin, les trois canaux qui sont autour dudit verger, du côté d'orient.. »

Au second lot étaient attribués : toute la grange du domaine du Plessis « et étable sous la couverture de cette grange », la chambre du four, « où couche le métayer, et le grenier dessus, l'étable des poules y attenant...., » et des terres et prés désignés séparément, ainsi que « l'usage pour entrer dans la grange avec bœufs et charrettes, afin de charger et décharger seulement sur l'écurie du sieur André Aubery ». Ce lot se complétait par « le *canal des chevaux*, le *canal de la cour*, à la charge que le premier et le troisième y auront usage pour laver les lessives et abreuver les bêtes, le *tiers du pressoir en entrant*, le *tiers de la cuisine*, à la charge de la place d'un lit, comme il est dit ci-dessus, le *tiers du bois de réserve*, les *deux tiers des deux tiers* restant du verger, à tirer du pré de la Lande au fossé qui est entre ledit verger et la charmille du côté d'orient ».

Enfin dans le troisième étaient compris : « la chambre du domaine du Plessis, proche celle du four, le grenier au-dessus, les trois étables suivantes et leurs dessus jusqu'au pignon de la grange, la moitié de la grange du château à main droite en entrant », et les « terres, prés et bois..., » plus le grand canal du Plessis, à la charge de l'usage des premier et deuxième lots pour laver la lessive et abreuver les bestiaux..., le tiers du pressoir du côté de la chambre du jardinier..., le tiers des bois de réserve, les *deux tiers des deux tiers* restant du ver-

(1) Terrains en broussailles.

ger, du côté du canal de la cour, et le *tiers de la cuisine*, à la charge de la place d'un lit... »

Il était en outre convenu que « la grande charmille avec ce qui est enclos en icelle... » resterait indivise et serait « entretenue à communs frais », ainsi que la chapelle (1), les dîmes et les terriers (2).

Il fut ensuite passé au tirage au sort, ce qui eut lieu de la façon suivante : « Et après avoir *billeté* les lots, le premier est échu à moi Michel Aubery, le second à moi André, et le troisième à moi Jean, tous trois écuyers, seigneurs du Plessis ; et à ce moyen demeurons propriétaires chacun de notre part et serons garants les uns des autres comme c'est accoutumé... »

Cet instrument de paix est daté du 10 octobre 1726 (3).

Mais était-ce bien la paix qui allait succéder à ces troubles ? Il n'en faudrait pas trop jurer. Un motif de conflits, celui résultant de l'exploitation des terres en commun était à la vérité écarté, mais que de servitudes créées d'où pourraient naître, d'où naîtraient sûrement de nouvelles discussions ! Le feu éteint sur un point ne manquerait pas de se rallumer sur un autre... Et puis maintenant il faudrait cultiver directement, car pour pouvoir s'en dispenser un métayer eût été nécessaire à chacun d'eux, et comment en loger trois puisque le précédent, congédié et devant partir le 11 novembre 1727, était déjà obligé de coucher dans la chambre du four ? Comme conséquence de cette culture directe, c'est-à-dire par domestiques, il y aurait dans les bâtiments de ferme des rencontres, un frottement de tous les instants, des rapports plus personnels, sans compter, ainsi que nous l'avons fait observer, que l'indivision avait persisté en quelques parties essentielles à la vie commune, notamment la charmille.



Elle ne devait pas tarder à tomber en dévastation, cette charmille, ainsi que les jardins, et tous les bâtiments, y compris le château lui-même.

(1) Dans le partage du 19 septembre 1725, non exécuté, il en était parlé en ces termes : « La chapelle, qui ne peut être divisée, cloche et clocher, calice, patène, bassins, burettes, ornements et tout ce qui garnit le dedans..., demeurera en commun et par tiers. » Il y était dit également que les fondations s'y rapportant et à la moitié de la chapelle de l'église Notre-Dame de Moulins, seraient acquittées dans la même proportion.

(2) « Les dixmes et terriers du Plessis ne peuvent être partagés présentement parce que plusieurs censitaires contestent ou n'ont pas reconnu... » (Projet de partage du 19 septembre 1725.)

(3) Les originaux sont, comme les précédents, parmi les titres du Plessis.

C'est ce que nous apprend un « mémoire que présente le sieur Michel à MM. les experts (1) », pièce où, quoique peu lisible, l'on voit (2) que la question d'entretien est aussi une sérieuse cause de désaccord entre les coseigneurs. Michel ne s'y plaint pas trop de Jean, auquel il fait néanmoins allusion en disant que, pressé par la nécessité, il a employé un ouvrier à des travaux urgents et qu'il y a dépensé « six livres de son argent », mais que cet ouvrier « a été obligé de quitter à cause que *personne* ne voulait contribuer à le payer ». Il s'en prend surtout à André, contre lequel il a nombre d'arguments à faire valoir. « Le sieur de la Meschine et sa famille, dit-il, ont mis en perdition toutes les bouchures..., charmilles et autres pâtureaux... » On « débouche » ce que lui, « seigneur de la Grange », a fait boucher. Jardins, canaux sont dans un état de dégradation lamentable par son fait. Et les bâtiments, et le château !... « La plus grande partie des appartements y sont devenus inhabitables faute de réparations..., » et « la chambre appelée le fruitier, ainsi que la cuisine, sont menacées d'une ruine inévitable... »

Ce mémoire n'est pas daté ; toutefois il ne peut être que de fort peu ultérieur au dernier partage, puisque André mourut en 1729. Il prouve — et c'est en ce sens qu'il offre un intérêt — que les rapports entre les trois frères ne s'étaient pas améliorés depuis, ce qui est suffisamment indiqué par le choix d'experts et que, dès avant 1729 — probablement avant 1726, — Michel était venu s'installer au Plessis. Il montre aussi que la date de 1721 marque pour le vieux manoir le début d'une crise qu'il n'a pu traverser sans courir, dans son existence même, de réels dangers.

⁂

Telle était la conséquence du régime quasi-communautaire inauguré au Plessis et de l'ancien état d'indivision conservé partiellement. L'indivision était en effet, à cette époque, le fléau d'un grand nombre de propriétés, — et il n'en pouvait être autrement, avec la multiplicité parfois incroyable des possesseurs. En beaucoup de cas il n'y en avait pas seulement trois, comme au Plessis, mais huit, comme à Provenchères, seize comme aux Vincenons (3), et souvent davantage. disséminés au loin. Comment, dans ces conditions, réunir une opinion unanime pour les dépenses de réparations et pour les construc-

(1) Titres du Plessis.

(2) L'écriture, qui est de Michel, laisse beaucoup à désirer. De plus l'encre paraît faite de suie délayée et n'a presque pas laissé de traces.

(3) Paroisse de Saint-Menoux, également propriété des Aubery.

tions nécessaires ? Il n'en était pas même question : c'est-à-dire que le principe inséparable de tout progrès agricole était méconnu, ou ce qui est pire, ignoré. Aussi le métayer, livré aux difficultés de son exploitation sans moyens de les surmonter, mal clos, mal couvert, nullement réconforté et voyant son bétail aussi mal partagé que lui-même, négligeait par découragement son travail.

Le domaine de Provenchères, que je viens de citer, nous fournit un excellent exemple de l'état de délabrement où tombaient les biens indivis. Dans un état de lieux du 27 novembre 1748 (1), on voit que le logement des laboureurs n'est ni clos ni couvert, de même les écuries, les étables, les bergeries, le cellier, les porcheries ; tout y « a besoin d'être refait », phrase qui revient constamment à chacun des nombreux articles du rapport des experts. Il n'y avait de planchers, ni de carrelages nulle part, les fenêtres ne joignaient plus, tout s'écroulait. La vigne, « presque sans attrait », contenait nombre de places vides, les terres n'étaient pas closes régulièrement, « n'ayant pas coutume d'être bouchées », et dans les prés ce n'était partout que ronces, roches et broussailles. Un de ces prés avait même été abandonné depuis trois ou quatre ans. Les champs étaient « fougés » par les porcs et les bois tout dévastés. Provenchères, il est vrai, n'était en communauté que depuis la mort de Marguerite Aubery (1744), mais le procès-verbal d'une visite faite le 31 juillet 1772 (2) par François Lomet, après l'acquisition dont il sera parlé plus loin, d'un tiers du Plessis et d'un huitième de Provenchères, montre qu'à cette date la situation était restée la même ; et quant aux Vincenons (même procès-verbal) indivis par seizièmes, « tous les bâtiments y sont entièrement écroulés ; il n'en existe que quelques parties debout et un sixième de la charpente » (3).

***

(1) Dressé sur requête en assignation (13 août de la même année) de François Méténier, huissier à Gipcy et alors fermier de la propriété. Le prix annuel était de 240 livres pour une étendue de 534 boisselées ou 84 hectares environ, moins de trois livres par hectare. Méténier venait d'affermer ce domaine, précédemment exploité par des métayers, et n'était pas encore entré en jouissance.

(2) Acte Soulier, not. à Souvigny, et copie du bail Méténier, à la suite duquel est reproduit le procès-verbal (titres du Plessis).

(3) Quand plus tard le même Lomet deviendra propriétaire des quinze seizièmes de ce domaine, son premier soin sera de le faire rebâtir en entier (exposé par Lomet à son fils ; titres du Plessis). — En certains cas, les métayers en étaient réduits à abandonner les domaines. « A défaut de réparations, les bâtiments d'exploitation s'écroulent ; mal soigné, le bétail dépérit, les champs restent incultes, un jour le métayer déserte et la vie

André mourut au Plessis le 9 octobre 1729 (1). Il avait eu de Gilberte Jozien, sa femme, plusieurs enfants, dont une fille, Gabrielle, seule survivante, fut mariée en 1731 à Pierre Vernoy de Montjournal et vécut jusqu'en 1777 (26 juillet) (2).

Après la mort d'André, les Vernoy lui avaient succédé au château (3). Peut-être même l'avaient-ils habité de son vivant.

Jean-François mourut à son tour vers 1735, laissant un fils unique, Antoine, mort lui-même en avril 1745 (4), sans enfants de Catherine Loizeau, qu'il avait épousé en 1736. Ses héritiers du côté paternel se trouvaient être ses deux oncles Antoine et Michel et sa tante Elisabeth, seuls enfants survivants d'Antoine du Goutet, et ses cousins et cousines, enfants de ses autres oncles et tantes (5).

matérielle elle-même n'est plus assurée au propriétaire. » (*Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 338.) L'auteur, en signalant ce résultat, vise des causes plus générales, que les cas d'indivision dont nous parlons ne faisaient qu'aggraver, et à lire son excellent ouvrage, on constate que ce n'était pas toujours mauvais vouloir de la part des seigneurs si leurs bâtiments d'exploitation tombaient en ruines. C'était surtout faute d'argent pour les maintenir debout et certains, quand ils le pouvaient, faisaient les sacrifices nécessaires pour les entretenir en bon état. En effet, dans un acte dont il sera parlé ci-après, du 13 décembre 1750 (Arch. de l'Allier, E 155), on voit le fermier d'Issard et d'Ardaine, Berthet, présenter aux propriétaires (les de Dreuille et les Aubery) un compte de dépenses avancées par lui pour réparations faites depuis 1747. Ce compte était très élevé, et Berthet entendait en compenser le montant sur les termes échus dont il était débiteur.

(1) D'après une note du receveur des droits de francs-fiefs de Souvigny, non datée (titres du Plessis).

(2) Quittance par le receveur de Souvigny, du 30 juillet 1787, de droits de francs-fiefs acquittés par Antoine Camus, « bourgeois », gendre de Gabrielle, « à cause de la d[lle] Vernoy, son épouse », s'élevant à 137 livres 5 sols, dont 91 livres 10 sols « pour vingt années commencées le 26 juillet 1777 pour finir à pareille époque de 1797, sur deux sixièmes du Plessy d'Autry, à elle échus par le décès de Gabrielle Aubery, arrivé le 26 juillet 1777..., plus 45 livres 15 sols pour les dix sols par livre » (titres du Plessy).

(3) Ratification de licitation par Gabrielle (acte Péronnin, du 16 décembre 1760).

(4) En février de la même année il comparait dans une ratification par sa femme d'un acte de constitution de rente au profit des Carmélites de Moulins, mais dans une sentence du sénéchal, du 19 janvier 1746, rendue au profit des chanoines de Notre-Dame, on mentionne qu'il est décédé. La note du receveur des droits de francs-fiefs cite comme date le mois d'avril 1745.

(5) Sa succession comprenait : « la terre de la Trollière, consistant en château, basse-cour, vignes, deux domaines, l'un appelé la Basse-Trollière et l'autre les Amorins, deux locateries, deux tuileries, un moulin appelé Saint-Maurice et le tiers dans la terre du Plessis ; sa femme possédait le domaine de Jeu, situé en la paroisse de Bourbon-l'Archambault, à elle appartenant. » (Acte de constitution de rente devant Bougarel, not., du 30 novembre 1738 ; titres du Plessis).

D'après la note du receveur des droits de francs-fiefs, qui vient d'être citée en note, le tiers du Plessis lui appartenant passait à sa veuve et légataire Catherine Loizeau. On ne connaît pas le partage qui eut lieu entre cette dernière et les héritiers, mais on voit plus tard que ce tiers est devenu la propriété des enfants d'Antoine de la Tardivonnerie, qui sont : Jean-Etienne, commis aux gabelles (garde sédentaire au greuier à sel) à Decize (1), et Françoise Aubery, femme de Jacques Bonnet, maître de grammaire à Moulins (2). Il semble ensuite que le surplus de la succession soit resté entre les mains de Catherine Loizeau, créancière de son mari.

Michel survécut à ses deux frères jusqu'en 1750 (6 janvier). De même qu'André, il mourut au Plessis.

Il avait, avec son frère Antoine et sa sœur Elisabeth, recueilli la succession de Jacques de Chauvelin de Richemont, mort à Paris en octobre 1747, leur cousin au onzième degré par Marie Aubery, fille de Nicolas dit Geoffroy, fils de Hugues et petit-fils de Geoffroy, auteur commun ; laquelle Marie était sœur de l'autre Hugues dit Huguet, seigneur d'Ardaine, mort en 1652 sans postérité (3).

Par cette succession, sa fortune s'était sensiblement accrue. Il possédait, avec son tiers du Plessis, la Grange du Bois, Fromenteau et des parts dans les Barons (4), Ardaine, les Vincenons, Provenchères, le moulin de Blagny (5), les Guillaudons (6) et la dîme de la Borde (7).



(1) Titres du Plessis ; acte de vente du 26 mars 1772, mentionné ci-après, et procuration du 19 février précédent.

(2) Voir tableau.

(3) Voir tableau et un acte de prise de possession d'Ardaine et de Rimazoire, du 27 novembre 1747 ; acte devant Cottin, notaire à Souvigny (titres et papiers du Plessis). — Les Aubery avaient droit à une part dans la succession de Jacques de Chauvelin concurremment avec Marie de Dreuille, veuve de Claude-François-Sénectaire de Dreuille, seigneur de Chéry, et ses enfants. Suivant partage entre tous les héritiers, du 14 octobre 1750, Issard avait été attribué à ces derniers et Ardaine aux Aubery (voir à ce sujet un partage partiel entre Mme de Dreuille et ses enfants, du 12 décembre de la même année et un règlement de comptes de fermages entre les de Dreuille et les Aubery, du lendemain (arch. de l'Allier, E 155). — Dans ce réglement de comptes, il est dit que le seigneur de Chauvelin acquittait à l'église d'Autry une fondation (dont le montant n'est pas indiqué) qui a été mise à la charge des Aubery.

(4) Paroisse d'Autry.

(5) *Ibid.*

(6) Paroisse d'Agonges.

(7) Procédure de saisie mobilière sur sa succession par sa veuve (titres du

Cette énumération ferait croire à des splendeurs, à une fortune immense, mais à examiner les choses de près il en va autrement. Ces domaines ne sont pas tous importants et, sauf pour la Grange du Bois et Fromenteau (celui-ci plutôt une simple locature), Michel n'y possède que des parts parfois infimes, comme à Provenchères et aux Vincenons. En réalité il n'a que fort peu de revenu, si peu qu'il vit au Plessis dans la dernière médiocrité, ne faisant plutôt qu'y subsister. Aussitôt après sa mort, sa veuve se voit dans l'obligation de recourir aux mesures de justice pour sauvegarder ses intérêts ; elle renonce à sa communauté, qu'elle sait en déficit, et elle pratique des saisies sur les fermages des propriétés (9 et 18 mars 1758) (1) et sur le mobilier du Plessis (3 avril). Et si l'on veut savoir quel était le train de vie de ce seigneur, on n'a qu'à lire sur le procès-verbal la description de ce mobilier ; on sera renseigné exactement.

C'est en vain que l'on y chercherait les traces de ce luxe que l'industrie et l'art savent imaginer pour les commodités de l'existence et le plaisir des yeux. Presque tout y est, au contraire, rustique et déclaré sans valeur aucune. Ce sont les accessoires du ménage pauvre où les travaux ruraux s'imposent aux soins de l'homme et où les meubles proprement dits ressentent les fatigues du labeur quotidien. Ces meubles sont dans le plus déplorable état, et comme seuls objets distinctifs — car il s'en trouve — on ne peut citer qu' « un mauvais fauteuil garni de serge, une mauvaise chaise à bras en bois de noyer, le dossier de laquelle est garni d'une mauvaise tapisserie », et de rares vêtements : « un habit et une veste de drap couleur marron brun, à boutons de fil d'or, un autre habit d'étoffe gris-perle, à doubles boutonnières et boutons de fil d'or, une mauvaise calotte de drap noir... » A mentionner aussi quelques harnais, « deux mauvaises selles, deux brides, deux bridons, deux colliers, deux sellettes, un surfaix ».

On remarquera la répétition constante de l'adjectif *mauvais*. Ces deux fauteuils, ces vêtements, ces harnais rappellent pourtant la condition du défunt, mais juste assez pour ne pas la laisser oublier, et si l'usure, la détérioration par un long usage apparaissent même dans

Plessis). — Sa femme possédait aussi sur la paroisse de Bourbon un domaine recueilli dans la succession de sa mère, appelé le Pied-de-Fourche, et un vignoble.

(1) Dans l'acte de saisie, les domaines d'Ardaine et des Barons, ainsi que le moulin de Blagny sont dits « dépendants de la succession de défunt Chauvelin ». Une saisie avait été faite aussi entre les mains de la veuve d'Antoine de la Tardivonnerie, débitrice envers la succession (titres du Plessis).

ces choses essentielles, le surplus, ainsi qu'on peut s'y attendre, est presque misérable.

Le meilleur lit, celui des maîtres, est un « lit de plume avec son traversin pesant environ trente livres, une mauvaise paillasse de toile blanche, sa couverture de laine jaune, de mauvais rideaux bruns avec un mauvais tour de lit à fleurs, un châlit très mauvais de bois de noyer foncé dessus et dessous... » La batterie de cuisine se résume à un chaudron en cuivre jaune ; puis c'est une « maie » à pétrir le pain, « deux grandes tables longues, deux coffres, un grand et un petit, un mauvais *vaisselier* (sans doute un dressoir), deux bancs, le tout de bois de chêne, une petite mauvaise table carrée de bois de noyer..., huit cuillers d'étain et trois fourchettes de fer, quatre mauvais draps tirant chacun environ quatre aunes, deux serviettes, le tout de toile d'étoupe (1), une petite table ronde garnie de mauvaise toile avec son pied de bois de chêne, trois mauvaises chaises de paille, trois *bernes* (2) à tenir vin..., un grand coffre de bois de chêne, etc... » (3).

(1) Toile d'emballage au tissu grossier, fait avec de l'étoupe. On dit aussi toile *étoupière*. Il est curieux d'observer, dans ce procès-verbal de saisie, que l'*antiquité* des meubles était alors une cause de dépréciation. Ainsi l'huissier inscrit dédaigneusement « deux *mauvais* buffets *à l'antiquité*, de bois de noyer... ».

(2) Petit fût de contenance variable. Le mot est encore usité.

(3) Le procès-verbal comprend également les animaux de la ferme et la cave. Voici en quoi consistait le bétail : « Deux bœufs, deux taureaux, trois mères vaches garnies de leurs veaux de l'année, une taure d'environ deux ans, une truie et six nourrains d'un an, une jument sous poil blanc, son poulain de l'année, un cheval et un poulain de deux ans sous poil noir marqué de blanc au front et au nez... » La cave contenait : « Deux poinçons de vin rouge, l'un aux trois quarts vide et l'autre presque plein, lesdits poinçons *grappés* ; deux poinçons de vin blanc, l'un aux trois quarts vide et l'autre aussi presque plein ; deux poinçons de *boisson* blanche et deux autres de mauvaise boisson, dont l'un est presque plein et où les ouvriers tirent pour boire... » Cette provision était, il semble, à peine suffisante pour attendre les vendanges prochaines, dont on était séparé encore par six ou sept mois, et comme il ne se trouve pas trace d'eau-de-vie ni de liqueurs quelconques dans la cave, on doit tenir pour à peu près certain que Michel Aubery n'était pas de ceux qui aimaient à boire au delà des besoins raisonnables. Cette remarque est motivée de ce que l'on a beaucoup *vanté* l'intempérance des nobles de province du XVIII[e] siècle et que l'expression courante : *Vivre en gentilhomme campagnard*, était en partie une allusion au goût prononcé pour l'abus du vin dont on les disait coutumiers. « Pour beaucoup de gens, écrit M. Pierre de Vaissière, p. 396 de son ouvrage déjà cité, cette expression garde encore aujourd'hui un sens péjoratif et évoque immédiatement l'image d'un hobereau débauché, brutal et ivrogne ».

Il y a loin de cette simplicité quasi-indigente à l'abondance et à la richesse d'ameublement qui distinguaient les gentilhommières au début du XVIe siècle, telles que nous les font connaître les inventaires qui en subsistent (1). Nous voilà bien loin aussi de la description pompeuse que s'était plu à faire du Plessis Jean-Henry Aubery. Devant les « merveilles » réunies dans cette demeure superbe il demandait aux dieux « cent bouches et cent voix » pour les célébrer. Qu'eût-il dit cent vingt ans plus tard s'il eut pu revoir le vieux château ? Au lieu des peintures représentant des scènes de chevalerie, dans les vastes salles, des meubles précieux dont le logis était encombré, et de ces « lits éclatants » où brillait la pourpre, il n'eut plus eu sous les yeux que vulgarités et murs blanchis à la chaux. Au lieu de ses cousins Jean et Antoine occupés à y soigner les fleurs des jardins, il y eut été reçu par le vieux Michel assis dans sa « mauvaise chaise à bras de noyer », le chef couvert de sa « mauvaise calotte de drap noir ». Quelle mortification ! Sûrement il eut cru à l'influence maligne d'une divinité jalouse.



Michel avait laissé pour lui succéder « le fils mineur de Mr Aubery du Goutet (Remy), le fils mineur de Mr Antoine Aubery de Saint-

(1) La noblesse campagnarde se débattait sous l'ancien régime, surtout pendant la première moitié du XVIIIe siècle, dans un réel état de détresse et de misère. Cependant le dénuement que signale le proçès-verbal de saisie que nous venons de citer ne se rencontre pas dans tous les manoirs. A une époque un peu ultérieure à la mort de Michel, en 1765, le mobilier de la Trollière était comparativement somptueux. Indépendamment de la literie, très confortable, on y constate : « dans la chambre où est le lit, une tapisserie en verdure en quatre pièces et personnages, un fauteuil et cinq chaises, le tout couvert de tapisserie de moquette...., un canapé, un lit de repos..., une table avec un tapis d'Aubusson... Dans une chambre à côté, un autre lit..., une tapisserie de Bergame, fort ancienne..., cinq mauvaises chaises garnies d'étoffe avec une table carrée..., un tapis d'étoffe, fort ancien... Dans la chambre occupée par ladite dame Loizeau, un lit..., trois armoires dont deux à deux fermetures et l'autre à quatre fermetures, une table à pied pliant, une tapisserie de toile peinte en bleu..., un fauteuil en tapisserie, plus le linge de ladite chambre, consistant en vingt-quatre draps de lit de maitre..., dix douzaines de serviettes de toile de *plain*, douze draps de domestiques. Dans la salle, une commode de bois de noyer garnie de quatre tiroirs, avec ses fermetures, une tapisserie de Bergame garnissant ladite salle, douze fauteuils et chaises... » Il y avait aussi une assez abondante batterie de cuisine, plus « quatre couverts d'argent fort anciens, composant huit pièces, quarante livres pesant d'étain commun tant en plats, assiettes, que cuillères etc. etc. » (Etat des bestiaux, meubles et effets compris

Menoux (de la Tardivonnerie), tous deux héritiers purs et simples ; la demoiselle Françoise Aubery, fille majeure d'Antoine Aubery de Saint-Menoux, la demoiselle Elisabeth Aubery, épouse du sieur Beaucousin, la demoiselle Gabrielle Aubery, épouse du sieur Vernoy, et Michel Dosche, représentant feue D^lle Aubery (Catherine), sa mère.. » (1)

Cette succession dut rester d'abord dans l'indivision à cause des mineurs, puis en 1757 Elisabeth acquit les droits de ses co-héritiers (2), de sorte qu'à cette date le Plessis se trouvait appartenir :

1° La part de Jean-François de la Trollière, indivisément à Jean-Etienne Aubery de Virjolai et à Françoise Aubery, sa sœur, femme du grammairien Bonnet, comme l'ayant recueillie dans la succession de leur père Antoine de la Tardivonnerie.

2° Celle d'André de la Meschine à sa fille Gabrielle, épouse Vernoy.

3° Et la part de Michel de la Grange du Bois, à Elisabeth.



Cette dernière vécut jusqu'en 1767, laissant pour seule héritère sa fille Catherine, mariée en deuxièmes noces (contrat du 11 février 1759) avec François Lomet (3), sieur de Lys, avocat au parlement, dont nous aurons à nous occuper longuement.

François Lomet eut probablement dès la mort de sa belle-mère la pensée de réunir en une seule main — la sienne — la totalité du fief du Plessis. Vers cette époque on entrevoyait déjà une sorte de renaissance du travail agricole, une ère de prospérité générale en laquelle il avait foi. L'argent moins rare et un rapide accroissement de la population allaient en effet changer les conditions économiques du pays, et plus qu'un autre il était disposé à considérer la terre comme une sauvegarde pour les capitalistes, car il avait été dure-

dans la donation entre vifs faite par dame Catherine Loizeau, veuve d'Antoine de la Trollière, à messire Antoine Loizeau, avocat en parlement, du 17 novembre 1765 ; acte devant Jarouflet et Mignot, notaires à Moulins ; titres du Plessis).

(1) Note du receveur des droits de francs-fiefs. Cette note se termine par la mention : « Les trois premiers sont nobles et les trois derniers roturiers, pourquoi ils ont payé 35 livres le 14 novembre 1750 pour le sixième au total, ou la moitié dans le tiers en question à enx appartenant... »

(2) Des Gozis. — L'acte ne se trouve pas dans les papiers du Plessis.

(3) Elle avait d'abord épousé en premières noces (17 août 1748) Pierre-Charles Fenecché, greffier en chef du présidial de Moulins.

ment éprouvé par des banqueroutes de banquiers moulinois. Elisabeth avait d'ailleurs semblé lui tracer la voie en achetant par licitation (7 février 1753) le tiers indivis de ses neveu et nièce Jean-Etienne et Françoise Aubery, dont elle possédait elle-même un autre tiers, du fief d'Ardaine et du domaine des Barons, (1) plus un huitième de Provenchères et un seizième des Vincenons ; et par un autre acte du 7 août 1758 (2) la part (un huitième) dans Provenchères de son autre nièce Marguerite-Marie, fille de Nicolas, alors veuve de Claude-Louis Mol, seigneur de Kerjan (3), ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de l'île d'Ouessant. Presque aussitôt après son mariage, le 16 décembre 1760, Lomet y joignait encore celle de Gabrielle (4).

⁂

Lomet n'était pas très riche. Il possédait par succession de son père la terre de Lys (5), dont le revenu ne dépassait pas au début 1000 livres, à quoi il ajoutait celui des biens de sa femme, 1.500 livres au plus. Il avait à Lys des vignes dont les récoltes eussent doublé ces chiffres sans les gelées printanières, alors fréquentes. Il avait aussi son cabinet, mais à cette époque de maigres honoraires, les produits en étaient modestes, bien qu'il fût un des meilleurs de Moulins (6).

Avec ces seules ressources il parviendra cependant, à force de vouloir et sans autre méthode que l'économie, à se substituer à presque tous les cousins de sa femme dans leurs biens grevés d'hypothèques, à transformer ces biens par d'intelligentes améliorations

(1) Provenant de la succession de leur cousin de Chauvelin de Richemont, dont Elisabeth, Antoine et Michel avaient hérité chacun pour un tiers ainsi qu'on l'a vu plus haut. Le prix de cette vente avait été de 4.800 livres, somme déléguée en partie pour paiement de créanciers au nombre desquels se trouvait elle-même Elisabeth, en vertu d'une précédente licitation du 21 avril 1749, jusqu'à concurrence de 4.680 livres 6 sols 10 deniers. Les vendeurs ne touchèrent qu'un reliquat de 119 l. 13 s. 2 d. (titres du Plessis ; acte devant Bougarel not.).

(2) Devant Bougarel.

(3) L'orthographe de ce nom varie beaucoup dans les documents, mais dans une procuration reçue par des notaires de Lesneven (Finistère), le 6 mai 1773 (titres du Plesis), Marguerite-Marie est dite « veuve de Messire Claude-Louis Mol, seigneur de K[er]jan.. » Lesneven était le pays de ce dernier.

(4) Chaque part avait été payée 500 livres.

(5) Commune de Bressoles.

(6) « François Lomet... avocat au parlement et l'un des plus réputés de la ville.. » (Des Gozis).

et à les mettre en bonne culture ; à constituer enfin une fortune qui, la hausse du prix de la terre aidant, atteindra plus tard un chiffre énorme.

Il faut dire que les opérations de Lomet furent toujours facilitées par des circonstances particulières et qu'il eut notamment cet avantage d'avoir à peu près constamment à sa portée ce qu'il convoitait. Les vendeurs l'attendaient plus qu'il ne les recherchait, car en les libérant de leurs dettes par l'abandon de leurs terres, il les obligeait véritablement. Il pouvait donc choisir son moment et ce moment était toujours celui où il avait de l'argent. Il pouvait aussi, en raison de l'indivision où se trouvaient certains domaines, procéder par acquisition de parts séparées, où il n'avait à débourser que de faibles sommes. Il ressemblait assez, en cela, au rentier de nos jours qui constitue et grossit petit à petit son portefeuille en achetant des actions ou obligations une à une, suivant ses disponibilités et qui, avec le temps — s'il sait éviter les pièges, — remplit son coffre-fort. Seulement lui ne courait pas de risques ; il escomptait des bénéfices certains et opérait sur des biens dont il savait, par sa propre gestion ultérieure, comment multiplier la valeur. Il ne confiait son argent qu'à lui-même, et il ne connaissait pas de mains plus sûres que les siennes.

Il ambitionnait de joindre à la partie du Plessis que possédait sa femme les deux autres qui ne lui appartenaient pas, mais il n'y mit pas de hâte. Il n'avait du reste pas d'inquiétudes à ce sujet, les héritiers de Jean et d'André étant sous son influence directe. Il s'était simplement contenté envers eux de quelques mesures de prudence, par exemple de se constituer leur créancier en acquittant pour eux, avec subrogation, quelques dettes (1).

Pour Provenchères et les Vincenons, qu'il convoitait également, les propriétaires étaient plus nombreux, plus éparpillés, et il devait veiller à ce qu'aucune des parts ne s'échappât. Aussi le voit-on faire à Loyseau, avocat à Lyon, par lettre du 26 février 1762, des ouver-

(1) Le 7 octobre 1762, notamment (acte Péronnin), il paye 900 livres de fondations faites par le chanoine Antoine et Jean le conseiller (11 juillet 1614, 20 décembre 1646 et 17 mars 1648) au profit de l'église collégiale de Moulins, et se substitue de ce chef aux créanciers contre les débiteurs, Gabrielle Aubery et autres (titres du Plessis ; actes d'huissier). — Le 2 juin 1773, Lomet se fait encore céder par Marguerite-Marie, fille et héritière de Nicolas Aubery, 600 livres produisant 30 livres de rente, à elle dues par la même Gabrielle et originairement par le père de celle-ci, André (acte de Berroyer, not., du 5 mai 1702 ; titres du Plessis).

tures en ces termes pour l'une d'elles : « J'ai appris que vous aviez traité avec votre tante (Marguerite Loyseau, veuve d'Antoine de la Trollière) des créances qu'elle a répétées contre la succession de son mari et pour raison desquelles elle jouit de l'universalité de ses biens depuis son décès. Or il y a deux parties de ces biens qui pourraient me convenir, à savoir une huitième portion dans le domaine de Provenchères et un seizième des Vincenons. Si vous vouliez m'en accommoder j'aurais facilement le consentement de l'héritier bénéficiaire, ou plutôt de ceux qui le représentent, étant lui-même décédé... » Il explique ensuite qu'il possède déjà, du chef de sa femme, cinq portions sur huit de Provenchères achetées à raison de 500 livres chacune, et quatre des Vincenons, dont trois par succession ou donation et une par acquisition, payée seulement 120 livres, et il ajoute : « Mais il faut convenir que la personne qui m'a vendu celle-ci m'avait beaucoup d'obligations (1), *en sorte qu'elle n'a pas regardé les choses de bien près*... » (2)

En 1769, le 29 mai, Lomet se rendit aussi adjudicataire devant la sénéchaussée, pour la somme de 2.600 livres, de la totalité du domaine de Mallerai, limitrophe du Plessis, saisi sur Michel Dosche (3),

(1) Il avait été en effet, depuis 1760, le mandataire de Marguerite-Marie Aubery, la *personne* en question.

(2) Ceci paraît de la naïveté peu consciente mêlée de franchise : en réalité ce n'est que de la ruse. En effet, Lomet continue en avouant que cette part a été obtenue à trop faible prix et il en taxe lui-même la plus-value à 80 livres. Il fait donc une offre indirecte de 200 ; or il a payé les autres 300. Il était du reste fort habile en ses négociations. « Depuis plus de quinze ans, disait-il encore pour influencer Loyseau, nous n'en avons pas touché un sol (des Vincenons). On avait affermé chaque portion 7 l. 5 s. à *un sieur Dosche* (cousin germain de sa femme), qui en a neuf seizièmes et dont tous les biens sont saisis. Jamais il n'a rien payé. » Puis : « J'ai remboursé au Chapitre pour 900 livres de fondations. Les biens de la Trollière et dépendances en devaient 150 que j'ai répétées. J'ai touché quelques cens, Mme de la Trollière en a touché aussi, en sorte que nous sommes dans le cas de compter à cet égard... » (Titres du Plessis : minute de cette lettre). Il traita avec Loyseau. — Marguerite-Marie lui écrivait plus tard (7 mai 1773) de Lesneven : « J'ai besoin de mon argent (les 600 livres, capital de la rente cédée par Gabrielle), mon peu de revenu me met dans ce cas-là... » Dans une autre lettre (28 juin suivant), datée de la même ville, elle accuse réception de cette somme de 600 livres, reçue la veille. Ses affaires sont terminées et elle exprime sa reconnaissance à Lomet. « Une part dans votre souvenir, ajoute-t-elle, je ne vous oublierai jamais... »

(3) Fils de Catherine Aubery, sixième enfant d'Antoine du Goutet. — Les biens saisis comprenaient en outre de Mallerai, les domaines des Guillaudons, des Roudières (?) et de la Motte-Varennes (Agonges), et le moulin Chabot (?), adjugés pour 12.900 livres à Pierre Grand, maître coutelier

puis le 26 mars 1772 il achète de Jean-Etienne Aubery et de sa sœur Françoise, le tiers qu'ils possèdent en commun du Plessis, un autre seizième des Vincenons, un autre huitième de Provenchères, un seizième des terres et prés de Noyant, le champ Jugnet ou la rente de 12 livres et une géline qui le représentent, et la dîme de la Borde (1), le tout pour le prix de 5.300 livres et 120 livres de pot-de-vin, prix tout entier délégué aux créanciers des vendeurs (2).



Le Plessis se trouvait alors dans le plus déplorable état. Un procès-verbal de visite dressé le 31 juillet suivant (3), déjà mentionné, le

à Moulins, et neuf portions sur seize des Vincenons avec un huitième de Provenchères, adjugés à Elisabeth Feneché, belle-fille de Lomet, pour 2.600 livres (procédure relative à cette vente et à la saisie ; titres du Plessis).

(1) Pour la liquidation ultérieure de la dîme de la Borde (fermier, Claude Devillard), Lomet déposa au directoire du Département (29 avril 1792) les pièces établissant ses droits de propriété (note de sa main ; titres du Plessis).

(2) A une veuve Dumont, subrogée par les chanoines de la collégiale de Moulins par sentence de distribution de la sénéchaussée, du 4 septembre 1767, 68 livres 6 s. 9 d. ; à Marie-Geneviève Régnier épouse de Raffier, châtelain de Verneuil, 300 l. ; aux Carmélites de Moulins, capital de rente constituée par Antoine du Plessis, 2.000 livres : aux héritiers Charrier pour même cause, 2.000 l. : à la fille et héritière de Trochereau, cessionnaire de Denozier, pour une part à la charge de la succession de la Trollière dans un autre capital de rente, 183 l. Lomet avait aussi à retenir 150 l. formant le sixième de 900 livres par lui remboursées au Chapitre de Moulins, ainsi qu'il a déjà été dit, et le surplus, 601 l. 13 s. 3 d. devait être payé aux autres créanciers de la Trollière ou à la veuve (quittances à Lomet par les sus-nommés et état dressé par lui à la décharge de Mme de la Trollière sur ce surplus à elle délégué ; titres du Plessis). — Lomet, qui avait beaucoup d'ordre, a établi un « Etat de ce que me coûte mon acquisition du 26 mars 1772 » (titres du Plessis). Le total des sommes qui y sont portées s'élève à 5.805 livres 17 sols, tous droits et frais quelconques compris, même les 120 livres d'épingles. Cette pièce mentionne qu'il dut faire passer à Jean-Etienne, à Decize, par Bonnet son beau-frère, six livres destinées à payer la procuration nécessaire pour le représenter à l'acte, et qu'il a « aussi promis verbalement à Mme Bonnet de lui envoyer pour épingles quatre boisseaux froment, valant quarante-cinq sous » ou neuf livres au total, et à « la veuve Aubery (de la Tardivonnerie) la somme de vingt-quatre livres pour « achepter une robe... » Il avait payé pour contrôle 71 l. 8 s. et pour insinuation à Souvigny, 41 l. 4 s.

(3) Titres du Plessis. — Ces procès-verbaux de visite étaient nécessaires dans les cas de vente de biens indivis pour sauvegarder les droits des acquéreurs vis-à-vis des autres propriétaires. Une clause réservait toujours, dans un acte de vente de ces biens, le droit de prise de possession et de dresser un état de lieux, lequel était autorisé sur requête par ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée.

constate en termes non équivoques (1). Il y est dit que : « dans la grande salle (celle du lot de Jean-François) une solive est brisée et le carrelage défoncé ; les murs dégradés ont besoin d'être recrépits et reblanchis. Deux croisées de cette pièce n'ont plus ni châssis ni vitres. Dans une *chambre haute* une poutre de vingt-quatre pieds de long sur seize pouces d'équarissage est rompue, douze solives manquent et il faut nécessairement relever tout le plancher ; aux deux croisées qui sont dans icelle il n'y a plus ni châssis ni vitres ; le carrelage a besoin d'être refait à neuf dans son entier ; il est aussi utile de recrépir et blanchir à neuf les murs ; le dessus de la croisée en pierre de taille du côté de la cour, de quatre pieds de large, est cassé... Dans le grand escalier qui communique à toutes les chambres, il est nécessaire de refaire les joints, et aux fenêtres de cet escalier il n'y a plus ni châssis, ni vitres, ni barreaux... La cheminée du côté du soleil couché, servant à différentes chambres, notamment à celles ci-dessus, menace ruine, étant lézardée à différents endroits... La chapelle commune... a besoin d'être recarrelée à neuf ; elle a aussi besoin d'être recrépie et blanchie ; il ne s'y trouve plus aucunes vitres, le dôme en ardoise doit être refait à neuf, la couverture d'ardoise a besoin d'être ressuivie à taille ouverte ». Dans la cour il restait « des vestiges de plusieurs chambres et bâtiments qui sont entièrement écroulés, lesquels étaient communs à tous les cohéritiers, suivant que l'a déclaré Gilbert Chérion, fermier dudit lieu. » Le reste (chambre du jardinier, étables, grange, écuries, etc.) était à l'avenant ou pire.

⁂

Enfin le dernier tiers du Plessis fut acheté suivant acte du 6 août 1792 (2) de Marie-Françoise Vernoy, fille et seule héritière de Gabrielle Aubery, mariée à Antoine Camus, officier de santé (3) et cultivateur à Bourdière, paroisse d'Autry. Le prix était de 9.155 livres dont les vendeurs avaient reçu à l'avance 1.780 pour argent prêté, à quoi il y avait encore à ajouter 375 livres à leur charge dans un capital de rente dû à la collégiale (4) et remboursé par Lomet (5).

(1) Acte Soulier, not. à Souvigny.

(2) Acte devant Bougarel, not.

(3) Qualifié ainsi dans une pièce de procédure relative à des poursuites intentées par Claude Lomet à François Camus, frère d'Antoine (titres du Plessis).

(4) Acte devant Péronnin, du 7 octobre 1762, précédemment cité en note (titres du Plessis).

(5) Il était dit dans la vente que l'acquéreur demeurerait pour l'avenir

En paiement du reliquat de 7.000 livres fut constituée à la dame Camus une rente annuelle et viagère de 500 livres réversible jusqu'à concurrence de moitié sur son mari.

Ceci était l'acte notarié. En réalité l'acquisition datait du 20 mars 1789, jour depuis lequel Lomet était en possession complète du Plessis et où avait été passé un premier acte sous signatures privées (1), auquel celui du 6 août 1792 ne faisait que donner le caractère d'authenticité. On pouvait être certain que désormais la conservation du château serait assurée ; mais il était temps que les anciens propriétaires cédassent la place à un autre (2), car, avaient déclaré les vendeurs, « les bâtiments dudit lieu sont depuis longtemps dégradés et et en ruines pour la majeure partie... » (3)

Les époux Camus furent ensuite, en qualité de fermiers, chargés de la culture des terres (4).

D'après le bail qui fut passé, les preneurs devaient payer « au sieur curé d'Autry et à la fabrique de cette paroisse la rétribution due pour la fondation qui doit s'acquitter dans la chapelle du Plessis » (5).

chargé d'acquitter les fondations dues à la cure et à la fabrique d'Autry, consistant dans « la prestation annuelle de 40 sols et le tiers de 20 livres pesant d'huile pour la lampe ».

(1) L'original existe parmi les titres du Plessis.

(2) Il est bon de faire observer que Lomet ne possédait néanmoins que les deux tiers du Plessis, l'autre tiers appartenant à son fils Claude comme seul héritier de sa mère.

(3) Lomet n'habita cependant jamais le Plessis, mais il entretint soigneusement les bâtiments. A chaque règlement avec Camus, devenu son fermier, on voit celui-ci lui présenter en déduction de ses fermages des notes pour paiement de mémoires d'ouvriers ayant effectué des réparations au château. (Titres du Plessis ; copie de comptes et correspondance).

(4) Bail du 1er avril 1789, comprenant les deux domaines du Plessis et de Fromenteau. Prix, 725 livres et huit chapons, huit livres de beurre et trois milliers de foin livré à Moulins (titres du Plessis). — Comme ni dans la vente ni dans le bail on ne cite l'étendue des terres, il est impossible de connaître exactement le prix et le revenu du Plessis par rapport à notre unité de mesure.

(5) Cette fondation était de six livres (copie d'un compte envoyé à Antoine Camus par Claude Lomet, 14 frimaire an IV ; titres du Plessis). — Il existait aussi une fondation à la charge du Plessis en grains et argent au profit de la fabrique d'Autry. On trouve, en effet, dans les mêmes « titres du Plessis », une quittance du 4 janvier 1792, par Camus, se qualifiant de « procureur fabricien de la paroisse de *Sainte-Trinité* d'Autry-Issard », à Jacques Chérion, celui-ci payant en l'acquit de Lomet, de « trois boisseaux seigle, mesure Bourbon, et quatorze deniers argent, pour chacune des années 1786 à 1791, qu'il devait au terrier de la fabrique... »

Ce bail ne s'exécuta que péniblement. Les Camus avaient toujours des dettes, quoique encore propriétaires de Bourdière et des Berthelins (1), et ne payaient leurs fermages qu'avec de longs retards (2). Il en résultait des comptes embrouillés et finalement il fallut plaider (3).

***

Il serait intéressant, avant d'aller plus loin et pour aider à faire connaître l'importance du fief qui, après ces longues péripéties, venait de passer tout entier entre les mains de Lomet, de dire quels étaient les cens et devoirs qui en dépendaient. Pour cela, nul embarras, attendu qu'il existe dans les « titres du Plessis » un « journal » en dix-huit feuillets cotés et paraphés, où l'énumération en est faite avec le plus grand soin par le nouveau propriétaire lui-même, d'après la « liève Aubery ». C'est, lit-on sur la feuille de couverture, « une liève contenant les reçus que je ferai à cause du terrier du Plessis depuis le 27 juillet 1759, relevée sur le terrier ». Les biens sujets à cens y sont indiqués, et Lomet a divisé les articles en deux parties, d'abord ceux concernant les censitaires qui payent, et ensuite ceux qui ne payent pas.

Ceux qui payent sont :

CAMUS Antoine, propriétaire de Bourdière (4).

Censitaire d'origine, Jacques *Camus* (5), obligé pour : cens à jour veille de Noël, trois deniers ; à la Saint-Michel (6), deux deniers et

(1) Paroisse d'Autry ; propriété appartenant à Françoise et provenant de son grand-père André Aubery, qui l'avait recueillie, avec la Meschine, dans la suceession de ses parents. On ne sait à quel moment a été vendu ce dernier domaine.

(2) On voit Camus retirer, le 18 mai 1793, un billet qu'il avait souscrit à Lomet, probablement en règlement de fermages (titres du Plessis ; copie de compte et lettre de Camus).

(3) C'est ce qui résulte d'un volumineux dossier bourré de notes, pièces de procédure, comptes, etc. (titres du Plessis).

(4) Les noms en capitales seront ceux des censitaires du moment ; les autres, en italique, seront ceux des censitaires d'origine, qui ont reconnu.

(5) Lomet a ajouté en note : « Par sentence du 28 janvier 1714, ledit Jacques Camus a été condamné à payer dix années d'arrérages des trois articles de devoirs ci-dessus et à reconnaître au profit du seigneur du Plessis. » Mention est faite en outre par Lomet que le 18 juin 1760 il a composé avec Camus (Antoine) à la somme de 120 livres pour ces mêmes trois articles, et à 50 livres pour les frais, d'où il résulte qu'il y avait eu procès.

(6) Tous les cens sont à acquitter ou à Noël, ou à la Saint-Michel, ou à la Toussaint. Il serait superflu de l'indiquer. — Les boisseaux d'avoine seront tous de la mesure de Bourbon quand il n'y aura pas d'indication contraire.

deux gélines, plus un septier avoine, valeur seize boisseaux (reconnu au terrier du Plessis, signé Ray, 15 décembre 1685).

DESCHAMPS DE PRAVIER.

Devoir de vingt boisseaux d'avoine.

DE SAINT-MESMIN « à cause de la dame son épouse », représentant Mme DESTRAPIERS.

Damour Jean et autres : argent, deux livres dix sols.

MICHEL DES SALLES.

Gabriel *Micaud :* deux deniers ;

Claude *Vialet :* deux sols six deniers ; avoine, deux boisseaux : avoine, mesure Souvigny, sept boisseaux (la reconnaissance n'est pas mentionnée ni dans les articles qui précèdent) ;

Jacques *Marchand* : avoine, mesure de Souvigny, quatre boisseaux (reconnu au terrier, signé Prévôt, 17 avril 1582).

Héritiers *Delan*, « à présent MÉTÉNIER ».

Jacques *Minard :* seigle, deux boisseaux (reconnu, signé Prévôt, 16 janvier 1582) ;

Le même : avoine deux boisseaux (reconnu le même jour) ;

Paul et Mayeul *Minard:* avoine, mesure le Montet, quatre coupes (reconnu, signé Roux, 3 septembre 1684) ;

Ledit Jacques *Minard :* avoine deux boisseaux (reconnu, signé Prévôt, 16 janvier 1682) ;

Claude *Vialet :* seigle quatre boisseaux (reconnaissance nouvelle par *Méténier*, du 29 août 1782, en marge du « journal »).

PETITJEAN, de Provenchères.

Elisabeth *Moreau* : trois sols (reconnu au terrier, signé Mathonat, 12 avril 1698).

DE PONTGIBAUD.

Simon *Bourbonnais* et autres : avoine dix-huit boisseaux (reconnu au terrier de la seigneurie de Bigut le 23 mai 1521, « le 13e article de ceux acquis par Geoffroy Aubery, et réunis au terrier du Plessis »).

Magdelaine PERRIN.

Hugues *Sauvery* et autres : un sol trois deniers ; avoine trois boisseaux (reconnu, signé Roux, 28 février 1681).

Magdelaine et Anne NAMY.

Jean *Namy :* argent douze livres et une géline (acte constitutif reçu Foussier, notaire à Souvigny, 6 janvier 1728).

Aujouhanet, « à présent DESBORDES et RIPOUD ».

Guillaume *Roche :* deux deniers (reconnu au terrier, signé Donjean, 6 octobre 1489) ;

Gilbert *Fonteneau :* un sol trois deniers (reconnu au terrier de la seigneurie de Cohères, 26 octobre 1489 ; ledit terrier acquis par Geoffroy Aubery et réuni a celui du Plessis) ;

Simon *Régnier :* avoine une *quarte* valant six boisseaux (reconnu au terrier, signé Revanger, 7 juin 1614) ;

Le même : avoine quatre boisseaux (reconnu le même jour) ;

Le même : avoine, deux boisseaux.

Vient ensuite la liste des censitaires qui ne payent pas (1). Ce sont les suivants :

AUBOUER.

Denis *Grizat :* avoine trois boisseaux (reconnu au terrier, signé Fauvre, 31 janvier 1624).

PARRAVEAU.

Péronnelle, veuve *Gacoin :* trois deniers (reconnu au terrier, signé Donjean, 21 mai 1488) ;

Antoine *Delespeau* : dix deniers, et avoine deux boisseaux (reconnu, signé Donjean, 26 novembre 1494) ;

Pierre *Rodillon :* deux deniers (reconnu, 20 juillet 1501) ;

Jean *Delespeau :* cinq deniers et avoine quatre boisseaux (reconnu, 9 décembre 1580) ;

Antoine *Devillars :* seigle, deux boisseaux (reconnu, signé Heulhard, 12 janvier 1645) ;

Jacques *Virlogeux :* cinq deniers (reconnu, signé de la Loère, 15 janvier 1613) ;

Le même : argent dix deniers et avoine deux boisseaux.

BRINON.

Me Jean *Roux*, notaire : six deniers (reconnu, signé de la Loère, 29 décembre 1614) ;

Pierre *Denis* l'aîné : deux deniers (reconnu, même jour) ;

Me Charles *Roux :* avoine sept coupes (reconnu, signé Roux, 5 mars 1581) ;

Le même : seigle, quatre boisseaux (reconnu, même jour).

RIPOUD DE LA SALLE.

Julien *Bourbonnais :* un denier (reconnu, signé Donjean, 16 octobre 1489) ;

(1) Probablement faute de titres suffisants pour les y contraindre.

Jean *Sarrazin* et autres : douze deniers et avoine neuf coupes (reconnu au terrier de la Salle-Cohères devant Mayat et Favier, notaires, 1537 ; réuni au terrier du Plessis) ;

Jean *Minard :* avoine quatre boisseaux (reconnu, signé Revanger, 7 juin 1614) ;

Le même : un sol trois deniers (reconnu, signé Revanger, 7 juin 1613) ;

Jean *Marchand :* une géline et avoine trois boisseaux (reconnu 22 juin 1624) ;

Jean *Namy :* avoine quatre boisseaux (reconnu au terrier du prieuré de Messarges, signé Belon, 16 juin 1508 ; lequel prieuré a été réuni au Chapitre de Bourbon).

TROCHEREAU (1).

Guillaume *Roche :* trois deniers (reconnu au terrier de Cohères devant Donjean, 16 octobre 1489) ;

Julien *Minard :* avoine un boisseau (reconnu au même terrier, 18 décembre 1489) ;

Pierre *Minard :* avoine un boisseau, (reconnu même jour) ;

Jean *Delapère* : froment, mesure Souvigny, deux coupes (reconnu même jour) ;

Jacques *Vadier :* froment, mesure Souvigny, deux coupes (reconnu au même terrier, 19 décembre 1489) ;

Ledit Jean *Delapère :* avoine, mesure Souvigny, deux coupes ;

Jacques *Mathe :* huit deniers ;

Jacques *Vadier :* froment, mesure Souvigny, deux coupes (reconnu au terrier de Cohères, 19 décembre 1489).

V

LES LOMET DE LYS (2).

Quand François Lomet fit les acquisitions qui viennent d'être rappelées, Catherine Beaucousin, sa femme, était morte depuis le 24 juil-

(1) Les cens et devoirs ci-après firent l'objet de poursuites de la part des héritiers d'Antoine Aubery du Plessis contre « monsieur maître Gilbert Trochereau, conseiller et avocat du roi en cette cour » et contre sa veuve. Il existe dans les dossiers du Plessis de nombreuses pièces de procédure à ce sujet (1722-1759).

(2) Le château de Lys est situé sur les bords de l'Allier, un peu au delà de Bressolles, dans la plus ravissante situation. On trouve parfois écrit dans

let 1767. Elle avait eu trois enfants d'un premier mariage avec Pierre-Charles Feneché, greffier du présidial de Moulins, et autant du second lit dont un seul, Claude, vécut.

Celui-ci, né le 21 décembre 1764, mourut le 24 juin 1834 (1). Il eut de Marie-Françoise Regnard (2), qu'il avait épousée à Montluçon le 10 brumaire an VII (31 octobre 1798) (3) : 1° François-Théodore, que l'on verra propriétaire du Plessis ; 2° Gilbert-François-Gabriel, né le 22 juillet 1802, mort à Paris le 26 août 1873, célibataire ; 3° et Marie-Anne-Marguerite-Emilie-Mathilde, mariée en mai 1829 à Pierre-Adolphe-Marie de Bellonnet et morte à Lys le 24 juillet 1861, laissant quatre enfants, deux fils et deux filles. Une des filles seulement se maria et eut un fils, qui vit (4).

***

D'où venaient-ils, ces Lomet, et quels sont ceux que l'on connaît d'antérieurs à François ?... L'abbé Boudant (5) les trouve en Gascogne au XVe siècle en possession de « charges considérables », ce qui indique, dit-il « une origine beaucoup plus ancienne ». D'après lui nos « vieilles archives » en foisonnent et de même que ceux du midi, ils auraient en notre pays fourni « nombre d'hommes distingués dans les armes, la carrière ecclésiastique, les sciences et la magistrature ». Il en cite deux dont l'un fut « héroïquement tué » à Fontenoy en contribuant « puissamment » à la victoire et dont l'autre, le colonel Antoine-François, baron Lomet, qu'il qualifie de général du génie et qui aurait fait « avec Napoléon le plan de la bataille de Marengo » n'est pas bourbonnais. Tout ceci est dénué de preuves et raconté d'après des traditionss complaisamment recueillies.

Le vrai est que les Lomet n'ont jamais eu autant de prétentions. Ils sont simplement d'une très honorable famille bourgeoise — ce

les actes *Lye* ou *Lie*, et Claude Lomet, fils de François, n'a jamais signé que *Lye* (voir les procès-verbaux du Conseil général, de 1802 à 1833 ; Arch. de l'Allier, N 1), mais *Lys* est consacré par l'usage et depuis longtemps, car « Jacques de Berland, écuyer, s[r] de *Lys*, achète la terre de *Lys*... le 31 janvier 1579 à Louis et Gilbert Boutet... » (Des Gozis.)

(1) D'après l'acte de la vente consentie par M[lle] Edith de Bellonnet du 14 novembre 1879, dont il sera ci-après parlé (devant Taillefert, not. à Souvigny ; titres de M. le docteur Petit, propriétaire actuel du Plessis).

(2) Fille de Gaspard, député suppléant aux Etats généraux, et de Marie-Anne-Françoise Rionnet.

(3) Contrat devant Chabot, not. en cette ville, du 29 octobre.

(4) Pour cette filiation, voir tableau.

(5) *Hist. de Chantelle*, p. 229.

qui est bien quelque chose — et suivant l'expression de M. Vechembre, biographe du baron (1), toute bourbonnaise et fort ancienne. Il la fait remonter à Pierre, protonotaire (2) du duc de Bourbon « habitant *Chantilly* » (3). Ce Pierre, explique-t-il, eut quatre enfants, dont deux fils chefs de deux branches. Le chef de la branche aînée, Simon, mort en 1609, aurait été le père de Philippe, seigneur de la Grelatte, d'abord gendarme du roi puis capitaine. Le fils de celui-ci aurait été conseiller au grenier à sel de Gannat. M. Vechembre n'identifie pas davantage les descendants de Simon et ne les relie pas à Antoine-François. Peut-être n'a-t-il pas été à portée de le faire ; en tous cas les noms ne lui eussent pas fait défaut pour l'essayer car, ainsi que le fait observer Boudant, la race est abondante. On trouve en effet des Lomet seigneurs (en Bourbonnais) de la Grelatte, *al.*

(1) Voy. le *Baron Lomet* (1759-1826), in-8° de 80 p. ; Agen, 1909, par M. Maurice Vechembre, ingénieur des arts et manufactures de l'Etat. — Le baron Lomet — ancêtre maternel de l'auteur, — neveu de François, né à Château-Thierry le 6 novembre 1759, fut un homme de très haute valeur et la véritable illustration de la famille, à la fois ingénieur, soldat (colonel de la grande armée) et artiste. Napoléon l'ayant distingué lui confia des missions scientifiques et différents emplois à l'armée, notamment le commandement de Braunau-sur-Inn. Son nom reste attaché à l'histoire de l'art pour avoir contribué à vulgariser en France la lithographie, dont il avait eu occasion d'étudier en Allemagne les procédés. Il professa à l'école polytechnique et fut, par décret du 3 mai 1809, créé baron de l'empire sous le nom de baron des Foucaulds, propriété de la commune de Chemilly qui lui appartenait. Il était petit-neveu, par sa mère, de notre grand fabuliste Lafontaine. On a de lui : *Mémoire sur les eaux minérales et les établissements thermaux des Pyrénées* ; Paris an III (1795), in-8° ; — *Invention d'un nouveau sextant* ; dans le *Journal de l'école polytechnique*, 1799 ; — *Mémoire sur l'emploi des machines aérostatiques aux reconnaissances militaires et à la construction des cartes géographiques*, dans le même recueil, 1802 ; — *Théorie et pratique du nivellement et son application au calcul des terrasses* ; — *Traité de la construction, de l'équipement et des manœuvres des machines de théâtre*, faisant suite aux *Recueils de charpenterie de Krafft*. Le dépôt de la guerre possède en manuscrit, de lui, un excellent *Traité des baraquements des troupes*. (V. également la *Biographie* Didot.)

(2) Ce titre n'a jamais existé qu'au point de vue ecclésiastique. Pierre était peut-être un des officiers de la chancellerie du duc, mais si ces officiers ont été, à un moment donné, désignés sous le nom de *protonotaires*, cela n'a pu avoir lieu que par imitation et analogie avec les protonotaires nommés en cour de Rome, et sans aucun caractère officiel.

(3) *Chantilly* est mis ici pour *Chantelle*. Cette confusion a été faite parfois, notamment par le *Bon Jardinier*, à propos du fameux oranger de Versailles connu sous le nom du *Grand connétable* et qui vient de Chantelle, non de Chantilly comme il est écrit dans le vieux manuel d'horticulture. (*Annales Bourb.* II, 95).

Grelat (paroisse de Saulcet), Cueilhat, *al.* Culhat (p. d'Etroussat), du Poirier (p. du Vernet), de Peinaud (p. de Saulcet), de Bourienne (p. de Taxat), du Riau, *al.* Réau (p. de Cesset), de Berjoux (p. de Saint-Loup), des Paponnats (p. de Saint-Voir), de la Forêt (p. de Saint-Menoux), des Foucaulds (p. de Chemilly), de Lys (p. de Bressolles), des Giraudeaux (p. de Chemilly), de Montroussat, des Coux (?), de Lavay (?), etc., etc. (1).

On voit que cette famille prêtait aux amplifications et certains généalogistes n'ont pas manqué d'en user avec elle en toute liberté. L'un d'eux, de Magny, est à ce sujet pris à partie par des Gozis en termes d'une franchise un peu rude, mais que l'on ne saurait blâmer. D'une manière générale ce dernier lui reproche des procédés habituels très critiquables, et en particulier il relève à l'article Lomet de son *Livre d'or de la noblesse de France* des erreurs qu'il considère comme inexcusables. De Magny attribue par exemple aux Lomet la particule qu'ils ne réclament pas, et il affirme comme chose indiscutable que Pierre Lomet, le premier connu de ce nom en Bourbonnais, était fils d'Etienne, du pays d'Armagnac. Or. explique des Gozis, « la filiation de l'un et de l'autre n'est point nettement établie, elle n'est même pas indiquée dans aucun acte, on la *suppose*... » et pour son compte elle lui paraît plus que douteuse.

Des Gozis cherche à prouver ensuite que les Lomet n'étaient pas nobles (2). « La vérité, dit-il, apparaît très nette dans tous les actes des archives de l'Allier et des registres paroissiaux où ils sont cités. Ils étaient de simples bourgeois. Ceux d'entre eux qui se qualifient d'écuyers ne l'ont jamais été que viagèrement [gendarme de la garde du roi], ou même fictivement par l'effet de cette fiction de courtoisie qui permettait aux maîtres des postes royales, exempts

(1) Des Gozis.

(2) De Magny fait état, pour établir la noblesse des Lomet, de la qualification de « noble » devant le nom. Or. écrit des Gozis, « ce titre, je l'ai dit cent fois et tout le monde le sait du reste, est *absolument exclusif de noblesse dans nos provinces*... Si donc les titres où il est question d'eux les qualifient ainsi, c'est qu'ils n'étaient sûrement point nobles. Magny le sait sans doute comme personne, mais il pense que ses lecteurs habituels ne le savent pas et que ce mot *noble* leur fera croire à la noblesse... Ceci prouve, à mon avis, que non seulement les Lomet n'étaient pas nobles, mais encore et surtout que Magny ne pouvait pas avoir d'illusion sur leur situation exacte... Cet auteur connaît parfaitement la valeur du mot *noble* placé avant le nom. Si donc il range dans la noblesse une famille dont les membres le portaient en 1789, en Bourbonnais, c'est volontairement, sciemment et avec pleine responsabilité qu'il émet ce mensonge et commet cette falsification malhonnête... »

d'impôts à l'égal des gentilshommes, de se dire *écuyers*, bien qu'il n'y eût rien d'anoblissant dans leurs fonctions ni rien de commun entre la noblesse et eux, si ce n'est cette exemption de la taille. Le Lomet qui fut député à la Constituante appartenait au tiers, il fit partie de l'assemblée électorale du tiers et vota avec le tiers, à Moulins, le 16 mai 1789. Il n'y avait donc pas de doute sur sa situation et Magny moins que personne ne pouvait en avoir. Au reste le seul fait qu'il y eut un anoblissement concédé le 23 décembre 1815 suffit bien à montrer qu'il n'y avait pas de noblesse antérieure [sauf celle qui résultait du titre de baron de l'Empire], et inutile de remarquer qu'aucun Lomet ne figure sur la liste des gentilshommes qui composaient le corps de la noblesse en 1789. »

Il semble que cette famille soit originaire des environs de Chantelle et non de l'Armagnac. De l'avis de des Gozis les Lomet sont très sûrement autochthones, car en outre de ceux du nom qui ont tenu un rang social assez élevé on en rencontre d'autres qui sont restés dans des conditions plus modestes à Saint-Bonnet-de-Rochefort, à Charroux, à Cesset et dans d'autres localités voisines (1).

Après son exposé critique long et documenté, des Gozis entre dans des détails généalogiques où il passe en revue tous les Lomet depuis Etienne le prétendu auteur commun venu de Gascogne. Ils sont légion et nous glissons sur tous les personnages isolés.

Le premier auquel il peut rattacher d'une manière suivie ceux qui nous intéressent est :

I. — Louis, premier du nom, sieur de Montroussat, habitant de Moulins, lequel épousa vers 1610 Claire Charbonnier. Il paraît très vraisemblablement être le même que Louis Lomet, ancien huissier au bureau des finances à Moulins, qui épousa [en secondes noces ?] (contrat reçu Vivier notaire à Moulins, le 22 novembre 1628) Marguerite Chapelle, veuve de Gilbert Bernachon (2). Du premier mariage sont nés au moins : 1° Louis, qui suit ; 2° Claude, auteur de la branche des Paponnats, et peut-être encore François, écuyer [à titre viager], lieutenant criminel de robe courte, châtelain de Chantelle (Boudant).

II. — « Noble » Louis Lomet, 2e du nom, sieur de Lavay (?), avocat

(1) A Saint-Bonnet-de-Rochefort un Louis Lomet et sa femme Gilberte Lomet sont vignerons en 1752 (arch. de l'Allier, B 842). Il y en a eu d'autres dans différentes communes bourbonnaises, notamment à Hérisson, où ils existaient encore au XIXe siècle.

(2) Les publications de mariage eurent lieu à l'église d'Yzeure le 19 novembre (arch. de l'Allier, E 180).

au Parlement à Moulins, qui naquit vers 1626. Il fut parrain à Avermes le 13 mai 1686, mourut le 7 novembre 1691 âgé de soixante-cinq ans et fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Moulins. Il avait épousé en 1655 Suzanne Aladane, fille de Claude, juge certificateur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Marie Bourtille, laquelle lui laissa au moins : 1° François qui suit, et 2° Michel Lomet, sieur de Lys, Longvé (1), etc., qui acheta les terres de Lys et Longvé, vendues judiciairement sur Antoine Rousseau, curé de Château-sur-Allier, le 10 mars 1711. Il avait épousé Jeanne Ribier.

III. — « Noble François Lomet, premier du nom, sieur de Berjoux, avocat au Parlement à Moulins, qui reçut en donation le lieu et bien de Berjoux par acte du 18 juin 1722, d'Anne de Clermont et de sa fille Anne-Charlotte de la Tour, veuve de Claude de Chaix, écuyer, seigneur de la Motte-Beaudéduit (2). Il épousa (contrat du 21 décembre 1696) Marguerite Desruisseaux, fille de Gilbert et d'Anne Berroyer, qui eurent trois enfants parmi lesquels on connaît seulement : 1° Antoine qui suit et 2° Marguerite, mariée en 1731 à Jacques Goyard, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Moulins, fils de Joseph, et de Catherine Debard.

IV. — « Noble » Antoine Lomet, s^r de Lys, Berjoux, Villaigue, les Giraudeaux, etc. (3), avocat au Parlement à Moulins, doyen du collège des avocats près le présidial, arpenteur des eaux et forêts, né vers 1697. Il hérita la terre de Lys de Michel Lomet, que des Gozis croit être son oncle et que d'autres disent avoir été son père. Le 25 février 1735 il transigea avec Robert Lambert, curé de Bressolles, qui refusait d'exécuter une fondation de cinquante-deux messes à moins que le sieur de Lys ne les lui payât. Le 4 février 1744 il autorisa sa femme à recevoir de Marie et d'Anne Jaligny donation des deux tiers du domaine et du moulin de Villaigue, en la paroisse de Toulon, et enfin en 1745, le 16 décembre, il acheta à Louis-François-Claude Gayant d'Ormesson le domaine des Giraudeaux (4). Il mourut le

(1) Paroisse de Bressolles.

(2) Arch. de l'Allier, B 747.

(3) Les armes d'Antoine ont été enregistrées à l'*Armorial Général* par Charles d'Hozier (Maurice Vechembre, p. 8, et voir tableau). — L'enregistrement à l'*Armorial Général* ne signifiait d'ailleurs rien au point de vue de la noblesse, laquelle ne pouvait être conférée que par lettres émanant de l'autorité royale.

(4) Il exploitait des terres à titre de fermier, tout au moins une propriété à Longvé, près de Lys, dépendant du prieuré de Souvigny. Il paya comme fermages depuis 300 jusqu'à 500 livres (reg. des actes capitulaires du prieuré de Souvigny).

14 mars 1763 et le partage de ses biens entre ses enfants eut lieu le 16 novembre de la même année. Il avait épousé le 4 décembre 1721 Agnès Landoys, fils de Jacques, marchand de bois à Bressolles, et de Jeanne Debard (1), d'où six enfants dont l'aîné, François, est celui dont nous nous occupons (2).



François Lomet fut, comme son père, avocat au Parlement. Il était tout entier occupé aux devoirs de sa profession quand la politique vint l'en distraire.

En 1788 une grande fermentation, dont l'établissement des assemblées provinciales avait été le signal, agitait les esprits. On réclamait la substitution à ces assemblées d'Etats provinciaux comme en avaient déjà obtenu le Dauphiné, la Franche-Comté, la Normandie et l'Auvergne. C'était la préoccupation générale et à la fin de l'année la Commission intermédiaire se voyait assaillie de délibérations d'habitants ou de municipalités, de pétitions individuelles, etc., exprimant des vœux à ce sujet (3).

A Moulins eut lieu le 22 décembre, à l'Hôtel de Ville, une assemblée de la Commune pour délibérer sur cette conversion. Ce fut une manifestation imposante des trois ordres, convoqués sur ordonnance de l'intendant (4). M. Jules Cornillon dit que Lomet y prit une large part (5). Le 9 du même mois, avec quelques autres (6), probablement

(1) Antoine avait un frère, François, marchand, mort en 1756 ayant épousé Louise Duplessis [morte elle-même le 1er avril 1761], d'où trois fils, dont deux s'établirent à l'Ile-de-France et un autre dans les Hautes-Alpes. De son côté Agnès Landoys avait deux frères : Joseph-Xavier, curé de Chemilly, qui vivait le 10 juillet 1759, date à laquelle il bénit un cimetière neuf à Bressolles, et Gilbert, curé de cette dernière paroisse.

(2) Autres enfants d'Antoine : Antoinette, née en novembre 1730, morte enfant ; Claude, le père d'Antoine-François, baron Lomet ; Anne, née le 1er février 1735, qui épousa en 1763 Jean-Joseph Goyard, son cousin germain, avocat au Parlement, grènetier au grenier à sel de Moulins, député aux Etats généraux, procureur syndic du Département, membre du Conseil des Cinq-Cents ; Agnès, jumelle de la précédente, mariée en 1765 à Gabriel Deschamps, des environs de Montluçon, et Gabrielle-Agnès, qui épousa (21 octobre 1759) Marc-Antoine Girard, écuyer, maitre de poste à Moulins, où elle mourut en 1760 (généal. manuscrite de M. Marc Dénier).

(3) Arch. de l'Allier, C 69.

(4) Arch. municipales, n° 136.

(5) *Le Bourbonnais sous la Révolution*, p. 121.

(6) Vernin, assesseur civil et criminel ; Durye, Goyard et Merlin, avocats ; Merle, Dufour et Piron, procureurs ; Boucher et Arnaud, chirurgiens ;

délégués ainsi que lui de différents corps et corporations il avait, en effet, soumis le projet de cette convocation au maire et aux échevins. Le lendemain de la réunion, les avocats avaient eux-mêmes montré par un mémoire adressé à l'assemblée provinciale l'intérêt qu'ils prenaient à la question.

On ne voit en tout cela rien qui soit très particulier à Lomet, mais on y devine une action personnelle qui fut peut-être prépondérante, puisque dès lors son dévouement semble acquis aux idées de réforme et qu'à l'assemblée de Moulins du 16 mars 1789 son rôle est de tout premier plan. L'un des seize délégués nommés à Moulins pour l'élection des membres devant composer les Etats généraux, il participa en cette qualité à la rédaction des cahiers de doléances de cette ville. Il fit aussi partie des trente-sept commissaires pris dans toutes les châtellenies pour faire le dépouillement des cahiers de la province, et le 25 il était élu député, le troisième sur six de son ordre, par cent trente-trois voix contre soixante-dix-huit sur deux cent douze votants.

Il avait alors soixante-deux ans passés et depuis quelque temps — il le dira lui-même — ses forces, épuisées par le travail, avaient sensiblement diminué. Il eût donc fait plus sagement de se tenir à l'écart des événements qui se préparaient et il n'y aurait certainement pas manqué s'il avait pu deviner seulement une partie des tribulations qui en résulteraient pour lui. Mais peut-être se sentait-il entraîné vers la politique. Ancien échevin de la ville (1), — ce qui indique déjà le goût des affaires publiques, — il était à Moulins une des personnalités les plus en vue de la bourgeoisie et cette classe tout entière, devenue très puissante, poussait ardemment à un changement dans les institutions.

A la Constituante Lomet ne se signala par aucun discours ou motion quelconque. Perdu dans la foule des nouveaux législateurs, il en est un des plus obscurs et quand il reviendra à Moulins, son mandat expiré, il semblera n'en avoir jamais fait partie. Au point de vue local il n'est pas question de lui non plus, si ce n'est pour avoir donné l'hospitalité dans sa maison de la rue Saint-Pierre à François-Xavier Laurent, l'ancien curé d'Huillaux devenu évêque de l'Allier, quand celui-ci vint (18 mars 1791) prendre possession de son siège apostolique (2) en attendant que le logement qu'on lui destinait fût préparé.

Michel, Golliaud le jeune, Guilminaud et Bichon, marchands (Arch. municip. n° 136).

(1) Des Gozis.

(2) Laurent, élu le 13 février, avait été sacré par Grégoire. Reçu à Moulins

Le lendemain de ce même jour il s'était fait inscrire avec ses collègues Vernin, Aury, Michelon, Berthomier, Lebrun, Lucas, Goyard et Destutt de Tracy — par lettre collective, — à la société des *Amis de la Constitution* de Moulins (1).

Lomet — notons-le en passant — n'avait pas manqué de profiter de la vente des biens ecclésiastiques pour joindre un beau lot de terres (le domaine de la Forêt, de la commune de Saint-Menoux, provenant de l'ancienne abbaye de ce nom et qui, antérieurement, avait appartenu à sa famille) (2) à celles qu'il possédait déjà.



Jusque-là la Révolution avait pu lui paraître avenante, mais vint la période aiguë et avec elle des épreuves qu'il n'aurait jamais pu prévoir. Les difficultés des subsistances, les dangers extérieurs, la rivalité des partis avaient amené la Terreur et avec elle des mesures arbitraires prises même contre les novateurs de 1789. Le 5 octobre 1793 le *Comité de surveillance* de l'Allier (3) dresse une liste de citoyens riches sur qui doivent être levées des réquisitions de blé. Lomet y est porté pour 2.000 boisseaux (4), et dans la même séance on en établit une autre dite « Etat des citoyens [au nombre de quatre-vingt cinq] .. pour la contribution provisoire et nécessaire à la solde de l'*armée révolutionnaire* (5) et aux secours des malheureux », où il est

en grande pompe dans la cour de l'hôpital général par les corps constitués (membres du Département et du District, maire et officiers municipaux, garde nationale. etc.) puis, accompagné d'un nombreux cortège et de la garde nationale — commandée par le capitaine Gilbert-Bon Aubery du Goutet — il s'était ensuite rendu chez Lomet. En son absence son fils Claude lui avait fait les honneurs de la maison (Arch. de l'Allier, L 828, f° 18 et J. Cornillon, II, p. 40.)

(1) Arch. de l'Allier, L 828, f° 18. — Cette lettre était écrite en réponse à une adresse de la Société à l'Assemblée nationale, qu'ils avaient été chargés de déposer en son nom sur le bureau. L'adresse disait que la Constitution « ferait le bonheur des Français ». Les députés terminaient ainsi : « Nous applaudissons. Messieurs, avec bien du plaisir à vos travaux et nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons les partager. Nous vous serions bien reconnaissants si, quoique absents, vous vouliez bien dès ce moment nous regarder comme vos frères... »

(2) Adjudication du 9 avril 1791 ; prix, 32.100 livres. (V. E. Delaigue, la *Révolution à Saint-Menoux*, p. 180.)

(3) Etabli depuis le 1er septembre.

(4) Arch. de l'Allier, L 779 f°s 8 et 9. — Le 8 octobre le Comité y ajoutait 100 boisseaux pour la propriété de Longvé que possédait aussi Lomet.

(5) Créée par Fouché dès son arrivée à Moulins (sur le modèle de celle de

taxé à 10 000 livres. Ce n'est pas tout encore. Le 19 octobre est publiée une troisième série pour « impositions faites ou augmentées », et on y trouve encore son nom. C'est, dit la délibération, « après un examen bien scrupuleux que ces nouvelles réquisitions pécuniaires sont faites ainsi qu'il suit... » Le Comité voulait faire entendre par là qu'on avait mis le plus grand soin à fixer les sommes dans la proportion exacte des fortunes, autrement dit que le travail avait été exécuté en parfaite conscience, avec justice. Lomet y était inscrit pour 30.000 livres avec la mention « augmentation ». Il fut cependant, dans une révision du 26 frimaire an II (16 décembre 1793) réduit à 8.000 livres (1).

Ces sacrifies d'argent, quelque douloureux qu'ils fussent à un homme dont la fortune en voie d'accroissement avait pour honorable origine le travail et une rigoureuse économie, n'étaient pourtant pas encore ce qu'il y avait de plus inquiétant pour Lomet. On ne se contentait pas en effet de vider sa bourse, on s'en prenait aussi à sa personne, et sa vie n'était pas moins en danger que son argent. Dans cette même séance du 19 octobre, le Comité de surveillance, en exécution d'une loi du 17 septembre et d'un arrêté du représentant du peuple du 27 le comprenait dans une autre liste de trente-sept citoyens suspectés d'incivisme (2), à la suite de quoi il est mis en état d'arrestation. Ses biens sont séquestrés, la régie en est confiée à l'administration de l'Enregistrement, ses revenus sont versés dans la caisse du Comité, puis on fait l'inventaire de son mobilier, déduction faite de ce qui lui est « strictement nécessaire » (3). Considéré comme « un

Paris) pour vaincre la résistance des gens « imbus des préjugés de race ou du fanatisme religieux ». Elle était composée de 200 fantassins, 50 cavaliers, 50 canonniers « choisis parmi les vrais sans-culottes » et devant opérer dans tout le département (H. Faure, *Hist. de Moulins*, I, 249). Armement : un fusil, une paire de pistolets et un sabre. L'habillement était celui de la garde nationale. Cette « armée » devait exécuter toutes les mesures que prescrirait le comité de surveillance.

(1) Le total des taxes s'élevait à 2 401.000 livres. — Une partie des taxes résultant de la contribution du 19 octobre avait été en effet « non seulement réduite, mais encore d'après leur demande (des citoyens imposés) offres et soumissions faites verbalement et par écrit, changées en *dons patriotiques* qu'ils ont affectés au soulagement des malheureux et indigents de la commune et du district de Moulins... » (Arch. de l'Allier, L 779, f° 60). Lomet s'était, comme beaucoup d'autres, résigné à cette *soumission*, ne pouvant rien de mieux.

(2) Son nom est suivi de la mention : « homme de loi, ex-constituant, riche égoïste et notoirement suspecté d'incivisme ». (Arch. de l'Allier, L 779, f°s 21 et 22.)

(3) Arch. de l'Allier, L 779, f° 47.

des principaux meneurs de l'aristocratie », il paraissait destiné à suivre le sort de ceux qui allaient être bientôt exécutés. Qui eût pu croire, quand il se présentait comme un des champions de la liberté et qu'il partait pour Paris accompagné des vœux et des hommages de ses concitoyens, que moins de cinq années plus tard il recevrait d'eux, sans raison, ce traitement barbare ?

Toutefois, son emprisonnement fut de courte durée. Un arrêté des représentants en mission à Lyon (Fouché et Collot-d'Herbois), du 20 nivôse an II (9 janvier 1794), ordonna sa mise en liberté (1). Il habita depuis à Moulins, se qualifiant simplement d'homme de loi. Le 11 floréal an VIII (1er mai 1800), il fut nommé conseiller général de l'Allier, mais il mourut peu de temps après, le 22 juin 1802.



On ignore si Lomet a laissé des correspondances ou écrits quelconques sur les événements dont il a été témoin à Moulins et à Paris. Ce qui est certain, c'est que dans tout ce qui émane de lui ultérieurement et dont j'ai eu connaissance, il n'y est pas fait allusion, ni de ce qu'il pense de la Révolution. En un seul cas (2) il laisse incidemment percer une rancune profonde, un insurmontable dégoût contre ce qu'il appelle la *faction anarchique*, la faction de Robespierre, et ce nom soulève en lui tant de haine qu'il ne peut l'écrire sans un mouvement convulsif de colère, ce qui se remarque très bien à la forme heurtée des lettres. C'est que Robespierre était sans doute à ses yeux la personnification de la Terreur dont il avait failli devenir la victime (3). Cependant, les excès de la Révolution ne paraissent pas l'avoir

(1) Arch. de l'Allier, L 779, f° 88.

(2) Dans un projet rédigé par lui en l'an IV, de conclusions auxquelles il a été déjà fait allusion, pour plaider contre des particuliers d'Autry qui avaient mis, ainsi que cela s'était produit à peu près partout, ses bois de Mallerai au pillage pendant la Terreur. Sous le Directoire il les poursuivit à outrance pour ces déprédations et il finit par les faire condamner (titres du Plessis ; dossier de la procédure à ce sujet).

(3) Il ne dut probablement qu'à des influences individuelles et à ses nombreuses relations d'avoir pu échapper à la mort. Quant aux réquisitions en nature et en numéraire dont on le frappa, on a vu qu'elles furent très lourdes. Par suite de ses fréquentes acquisitions de propriétés, on dut croire au comité de surveillance qu'il possédait beaucoup d'argent, tandis que c'est en raison de ces acquisitions mêmes qu'il en possédait peu. Depuis 1791, il devait employer une partie de ce dont il pouvait disposer à payer les annuités du domaine de la Forêt. Ces réquisitions, ainsi que le séquestre mis sur ses biens le plongèrent dans de grands embarras.

amené à déserter sa cause et rien ne donne à penser qu'il soit devenu contre-révolutionnaire sous le Directoire. Acquéreur de biens nationaux, ses intérêts le liaient du reste au régime nouveau.

Sa personne physique nous est plus connue que ses idées politiques, car on a de lui un portrait publié par M. J. Cornillon (1), d'après une gravure du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Le front large et haut sous la perruque à cadenettes, le nez démesurément long, brusquement rabattu sur des lèvres minces, et le maxillaire inférieur trop développé, sont franchement disgracieux. Ce visage est laid, d'une laideur que la maigreur et des traits anguleux et secs rendraient absolument antipathique si le regard calme et bienveillant ne venait en adoucir l'expression. Ce regard est celui de l'homme de loi attentif à recevoir des confidences et qui, sans rien livrer de sa propre pensée, les encourage par son affabilité professionnelle.

Mais on ne doit pas juger l'homme uniquement sur un portrait, d'une fidélité peut-être douteuse. Il faut le juger d'après les actes de sa vie intime : c'est là seulement qu'on le découvre sous son vrai jour. J'en citerai donc quelques-uns qui permettront de pousser plus loin cette étude individuelle, doublement justifiée puisque Lomet figure ici comme possesseur du Plessis et qu'au point de vue politique — bien que personnage très secondaire, — son nom reste attaché à l'histoire de la Révolution en Bourbonnais.



C'est surtout comme un homme exclusivement occupé d'affaires et fort habile à assurer la prospérité des siennes, que François Lomet nous apparaît. Toutefois sa plus grande habileté — il s'en vante — c'est le travail et l'économie. Laborieux et économe il l'est en effet, au point de ne connaître presque ni repos, ni superflu, ni plaisirs, se sacrifiant tout entier à son goût de l'épargne et au désir de s'enrichir, — car la soif d'acquérir est en lui comme une vocation puissante et impérieuse. Cela n'allait cependant pas jusqu'à l'avarice, quoiqu'on puisse lui en reprocher quelques traits. Un avare n'eût pas aimé aussi tendrement qu'il le faisait — on le verra plus loin, — sa femme et son fils, ni sa belle-fille Elisabeth Feneché, qu'il chérissait à l'égal de ce dernier, et qui le lui rendait en affection toute filiale (2).

(1) *La Révolution en Bourbonnais*, I, p. 95.

(2) Elisabeth avait épousé Nicolas Ripoud de la Salle (voir tableau). Dans une lettre du 1er octobre 1777, écrite de Pougues, où elle est en visite chez des parents, elle appelle Lomet son « petit père », son « petit ami ». Elle s'in-

Ses rapports avec les parents pauvres de sa femme ne le montrent pas sous un jour défavorable. Il achète, il est vrai, leurs biens à bas prix, mais c'est le taux du moment et ce n'est pas sa faute s'ils sont forcés de les vendre quand il serait avantageux pour eux de les conserver. Tombés dans le dénuement par leur seule imprévoyance, il ne les repousse pas, loin de là : il les aide au contraire, il les soutient dans leurs difficultés et c'est ce dont nous voyons un exemple à propos de Jean-Etienne Aubery, qui s'adresse à lui dans un cas pressant Il s'agit d'une saisie faite par les « créanciers de Loizeau » — sans doute l'avocat de Lyon — sur la Trollière, et Jean-Etienne ayant à revendiquer, je ne sais comment, quelques droits sur cette propriété se trouvait, par le fait de la saisie, mis « dans la plus triste situation... » Lui et sa sœur ne sont pas, dit-il, obligés de payer les dettes de Loizeau, et il implore l'intervention de Lomet (1).

« Je me trouve aujourd'hui, ajoute-t-il, réduit sans emploi, sans ressources, comme vous le savez, et si peu qu'il puisse me revenir (de la Trollière) je serai charmé de m'en aider sur la fin de mes jours. J'espère que la présente vous touchera et que vous voudrez bien faire votre possible pour faire terminer cette affaire. C'est ce dont je vous prie, comme de me croire, avec toute l'estime possible... »

Il avait probablement ses raisons de penser que Lomet ne refuserait pas de lui être secourable, sans quoi il aurait jugé inutile toute démarche auprès de lui. Du reste un *post-scriptum* renseigne en sa naïve incorrection grammaticale sur la nature des relations qui existaient entre lui et cet utile cousin. « J'espère, y est-il dit, que votre attachement pour la famille et la peine que vous avez de *les* voir souffrir, dont je me trouve du nombre le plus accablé, fera que malgré l'occupation *pénible* où vous êtes n'empêchera pas de faire donner du pain à celui qui en a besoin, n'ayant aucune autre ressource pour vivre... (2) Mon adresse chez Aubery mon fils (3), rue Notre-Dame, à

quiète d'un « malaitre (*sic*) » dont il ne lui parle pas dans une lettre qu'elle vient de recevoir de lui et qui lui « inspirait tant d'inquiétudes ». « Mon mari, ajoute-t-elle, est rempli d'attentions et marche sur tes traces pour me gâter..., il est tout sentiment. » Elle souffre d'indispositions fréquentes, mais elle espère « en être dédommagée par un petit la Salle, qui lui ferait grand plaisir... » (Titres du Plessis.)

(1) Lettre à Lomet pendant qu'il était député, adressée 40, rue des Moineaux, à Paris (titres du Plessis).

(2) Il fait sans doute allusion à la suppression des gabelles (loi du 10 mai 1790), où il avait eu un emploi de commis.

(3) Jean-Baptiste, l'huissier.

Moulins, qui vous assure de son profond respect ainsi que moi et vous remercie de la bonté de la lettre que vous avez bien voulu lui écrire et qui vous demande la continuation de vos bontés. » Et il termine : « Vous savez que lorsque j'étais sur le point de me retirer, j'eus l'honneur de vous demander la maison de Saint-Menoux (?), que vous me fîtes la grâce de m'accorder ; c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien me permettre d'y faire ma résidence, mon fils étant gêné par rapport à la perte de son emploi » (1).

La réponse qui fut faite à ces sollicitations n'est pas connue, mais les termes en sont assez significatifs par eux-mêmes. Cette lettre ne laisse nullement supposer de la sécheresse de cœur chez celui à qui elle est adressée.

Une note de Bonnet, beau-frère de Jean-Etienne, également trouvée dans les papiers du Plessis, aide aussi à caractériser les rapports de Lomet avec cette parenté plus riche d'aïeux que d'argent. « Je prie M. Lomet de vouloir bien me faire le plaisir de me prêter six livres dont je lui tiendrai compte à sa volonté... » Ce n'est, dira-t-on, qu'un détail futile. En effet, mais outre que ce détail nous fournit une indication sur la situation précaire du grammairien, on reconnaîtra dans ce sans-gêne un signe de la bienveillance habituelle de Lomet envers lui.

Cette bienveillance s'exerça aussi, et sur une plus grande échelle, à l'égard de Marie Foussier, veuve de Louis-Remy Aubery du Goutet et de son fils Pierre-Georges, le futur maire de Saint-Menoux (2). Ceux-là, soit par suite des libéralités de Mme de Mucie, soit pour d'autres causes, avaient conservé quelque fortune et soutenaient assez convenablement leur noblesse, mais Marie Foussier avait des affaires fort embrouillées, comme en eurent tous les Aubery, des procès en tout temps pour cens, devoirs et fondations, perpétuels motifs à discussions judiciaires dont vivaient les hommes de loi sous l'ancien régime. Elle avait aussi des démêlés avec son fils, et en cela Lomet fit constamment preuve envers elle de la plus patiente obligeance. Pierre-Georges, de son côté reçut aussi de lui nombre de services, même pécuniaires, quand il était garde du corps du roi d'Espagne (3).

(1) Il ne s'agit vraisemblablement que d'un empêchement momentané, car Jean-Baptiste était encore huissier en l'an X, année où on le voit instrumenter pour Claude Lomet contre François Camus, fermier du Plessis (titres du Plessis ; trois exploits signifiés par lui).

(2) V. La *Révolution à Saint-Menoux*, p. 278.

(3) Lomet lui rappela assez durement, dans un mémoire qu'il lui adressa beaucoup plus tard (25 juillet 1801), le mode de libération adopté par lui. « J'invite M. du Goutet, lui dit-il, à se souvenir en quelle monnaie il m'a

Mme de Kerjan eut aussi « beaucoup d'obligations » à Lomet, mais on sait qu'il ne faut pas lui en tenir compte.



Un document personnel d'un rare intérêt, trouvé dans les titres et papiers du Plessis, achèvera de faire connaître notre avocat. C'est un *exposé* de sa situation — on pourrait dire de sa vie — écrit par lui en 1787 pour son fils, alors à Paris et peu satisfait de n'y recevoir qu'une pension annuelle de 2.000 livres. Les renseignements autobiographiques y abondent.

Le jeune homme était majeur et n'avait rien exigé de ce qui lui appartenait dans la succession de sa mère. Il se croyait riche de son chef et peut-être avait-il fait allusion à un compte de tutelle qui ne lui avait pas été rendu, ou manifesté quelque impatience de l'existence étroite dans laquelle il se plaignait d'être maintenu. Quoi qu'il en soit son père, autant pour rectifier ses idées sur l'état de sa fortune que pour l'engager à restreindre ses dépenses, avait rédigé à son intention ce mémoire ou *exposé* dont nous parlons, où il entretient son fils d'une infinité de choses dont il nous paraît à propos de signaler quelques-unes.

Lomet y remonte au décès de sa femme (24 juillet 1767) et passe en revue les règlements de famille, l'inventaire, le compte de tutelle (30 juin 1777) d'Elisabeth Feneché, le partage de la communauté, etc. Il en résulte que Mme de la Salle et lui-même désintéressés (1), il avait

remboursé le prêt que je lui ai fait obligeamment de 2.000 livres en or... ; je lui demande s'il m'a indemnisé de la perte que les assignats éprouvaient alors et si j'ai répété contre lui aucun des ports de lettres qu'il m'a adressés fréquemment d'Espagne pour la conduite et la suite de ses affaires... » Les comptes existant entre eux (y compris ceux concernant Marie Foussier) ne furent complètement réglés que lors de la vente faite le 11 janvier 1804 à Claude Lomet, par Pierre-Georges, du dernier huitième de Provenchères (titres du Plessis ; mémoire de François Lomet et note de Claude).

(1) Mme de la Salle s'était trouvée propriétaire par prélèvement ou attribution de deux domaines situés paroisse de Chemilly, les Pérons et les Barons, ainsi que du fief d'Ardaine, des Barons (d'Autry), de la Perrière et la Mouillère, de Virjolai, de quinze portions sur seize des terres de Noyant et d'une petite rente au capital de 300 livres. Quant à François Lomet, légataire par testament (15 juillet 1767, acte Amy et Saulnier, notaires à Moulins), du quart des biens de succession et par contrat de mariage d'une rente viagère de 250 livres, on lui avait délaissé sa maison de la rue Saint-Pierre et le domaine de Mallerai. Il restait en outre créancier d'Elisabeth pour 8.600 lvres, et de son fils pour même somme.

été attribué à son fils, pour sa moitié dans la succession de sa mère : les deux tiers du Plessis, Fromenteau, sept portions sur huit de Provenchères, la Tardivonnerie, la Grange du Bois, un contrat de rente de 100 livres sur le chevalier du Goutet et un autre de 30 sur les Camus. Tout cela, énorme en apparence, ne constituait cependant, alors, qu'un revenu de 2.630 livres, qui encore se trouvait réduit à 1.477 livres par suite de déductions faites pour réparations, cens et devoirs, vingtièmes, « 303 livres, tels qu'on les paye à présent », et dettes diverses (1).

« Si j'entre dans ces détails, ce n'est pas, se hâte d'écrire Lomet, que je veuille exiger tous mes droits à la rigueur, mais seulement pour prouver qu'en donnant 2.000 livres de pension, j'ai donné un quart du mien... » Son fils avait peut-être cru — et la phrase qui précède a bien l'air de répondre à un reproche de ce genre — qu'il bénéficiait d'une partie de son revenu. Le contraire lui était ainsi démontré.

Ce sont ensuite des notes relatives aux comptes et des observations sur les biens particuliers de Lomet : Lys, Mallerai, les Barons de Chemilly, sa maison de Moulins, etc. Il possède personnellement 2.980 livres de revenu, sur quoi il lui faut payer les réparations (400 livres en moyenne), des cens et devoirs (60 l.) et les vingtièmes (231 l.). Reste 2.289 livres qui, diminuées encore de 181 livres pour taille et corvées, des gages de cinq domestiques de ville et de campagne (290 livres) (2) et de leur nourriture, « qui ne peut être calculée à moins de 100 livres pour chacun » (3), ne laissent de net que 1.398 livres. La somme est faible et « si je n'avais pas mon cabinet, assure Lomet, je ne pourrais pas vivre à l'aise ». Il est vrai qu'il possède à Lys d'excellentes vignes dont il a « tiré jusqu'à 4.000 livres », mais cet heureux temps n'est plus. Le vin était cher alors, tandis que, depuis quatre ans, il n'en a « pas fait un sol ». Ce n'est pas que la gelée ou la grêle aient détruit les récoltes : c'est un autre fléau qui est survenu, et bien inattendu : des « guinguettes » se sont installées, et cette concurrence « empêche de vendre ».

Lomet ne s'étend pas davantage sur cette question. Il se contente

(1) Par son contrat de mariage (11 février 1759) Catherine Beaucousin avait donné à son mari, à prendre sur ses biens pour gain de survie, 250 livres par an, dont 125 étaient à la charge de son fils. En outre il était dû à François Lomet par ce dernier, pour augmentations de cheptels, constructions et acquisitions de terres à la Grange du Bois et à la Tardivonnerie, 5.000 livres ou l'intérêt de cette somme.

(2) Un peu plus de 50 livres par domestique.

(3) Cinq sous et six deniers par jour.

de constater le fait en exprimant l'espoir d'un avenir meilleur. Espoir fondé, d'ailleurs, car ces « guinguettes », il dit qu' « on travaille à les extirper. »

On voit par cet exemple que la *mévente* des vins ne date pas d'aujourd'hui et que les propriétaires d'avant la Révolution avaient connu ces crises funestes (1). Pas plus que ceux de notre Midi actuel ils ne semblent du reste, chez nous, disposés à s'y résigner et ils nourrissent visiblement à l'égard des « guinguettes », cause de tout le mal, de mauvais projets dont ces établissements seront probablement les victimes. Ce « on travaille à les extirper » le fait clairement présager. Le mot n'est pas non plus sans signification quant aux idées de Lomet en matière de commerce. Il en excluait délibérément toute liberté, et de la part d'un réformateur, d'un futur député de la gauche à l'Assemblée nationale, cela est à retenir.

A propos de son vin il ajoute : « J'ai dans deux cuves foncées trente poinçons de vin blanc qu'il faut faire brûler. J'ai tout le vin de l'année, et grande apparence dans les vignes. Voilà sept ans qu'elles donnent, chose qui n'est jamais arrivée. Ces mêmes vignes qui m'ont tant produit d'argent ne donnent plus que du vin et peu d'argent. » Et il répète : « Mais tôt ou tard cela reviendra !.. »

Puis ses confidences nous réservent une autre surprise : Lomet se livre à l'élevage des vers à soie ! « J'oublie d'ajouter à mon revenu, explique-t-il en effet, le produit de mes vers à soie, qui me rapportent bon an mal an 300 livres tous frais faits.. » Cependant là encore il éprouve une déconvenue : les vers de l'année « ne valent absolument rien. » Les mûriers ayant gelé « à ne pas conserver une feuille », la végétation s'était longtemps fait attendre ensuite. De plus il suppose que sa graine a fermenté, car les vers sont tous « devenus *arpiaux* (2) », d'où une année de perdue (3).

(1) On ne s'explique pas du tout, soit dit en passant, comment ces « guinguettes », c'est-à-dire des cabarets — installés probablement dans les faubourg — où venait boire et se réjouir le peuple, pouvaient avoir pour effet de supprimer la vente des vins de propriétaires. Il semblerait plutôt que ces lieux de débit eussent dû, en favorisant la consommation, faciliter cette vente. Il y a là un petit problème économique qui mériterait d'être expliqué.

(2) Sans doute une maladie des vers. Le mot devait être local, car on ne le trouve ni dans les dictionnaires ni dans les ouvrages spéciaux. Quand à la fermentation de la graine dont parle Lomet, c'est une moisissure à laquelle elle est sujette au printemps si on ne prend pas la précaution de la mettre à l'abri des variations de la température et de l'humidité.

(3) L'élevage des vers à soie avait été, depuis Colbert, encouragé par les intendants, et dans l'Allier l'administration continua, longtemps encore

Ces lignes, écrites au courant de la plume et sans aucune recherche de style jettent, on ne tarde pas à s'en rendre compte, une vive lumière sur Lomet. Grâce à elles le personnage se complète au fur et à mesure qu'on avance, et maintenant l'avocat disparaît un peu pour faire place à l'homme industrieux, au chercheur d'argent. Son cabinet, son pressoir, sa magnanerie, tout cela est mis au même rang et forme sources où il puise pour acheter des propriétés, qui à leur tour continueront l'œuvre de multiplication des capitaux. Seulement il ne compte que sur le travail, et ce mot *travail* revient constamment sous sa plume.

Ayant travaillé à s'épuiser, la fatigue est venue, mais il ne croit pas possible de s'arrêter : il n'a pas assez de revenus... Et à ce propos il entre dans quelques explications. « Je cesserais de travailler, déclare-t-il, si je pouvais m'en passer... Ce ne serait pas par paresse, loin de là, mais parce que j'écris maintenant avec de grandes difficultés, surtout pendant l'hiver. Pour peu que j'aie de la fraîcheur aux mains je ne peux plus tenir ma plume que de deux doigts, ce qui me fatigue beaucoup. Je ne pourrais pas écrire une heure de suite. Cet embarras, l'inconvénient que j'éprouve à former mes lettres, l'impossibilité parfois d'écrire quatre mots de suite, tout cela interrompt la chaîne de mes idées, ma composition est hachée, mauvaise, traînante. Cela me rend paresseux d'effacer, je m'impatiente à voir ma plume ne pouvoir suivre le cours de mes idées, et puis ma tête faiblit. A soixante ans passés (1) la composition n'a jamais valu celle de quarante... Il serait temps de me reposer après avoir bien travaillé, mais voyez si je le puis !.. »

Cette nouvelle allusion à la médiocrité de ses ressources l'amène à formuler un avis sur une intention manifestée par son fils, celle de se fixer à Paris et d'y acheter une charge. « Vous serez un jour à l'aise, avec de la conduite, lui dit-il à ce sujet, mais vous n'êtes pas riche de

après la Révolution, à favoriser cette industrie par la création de primes et de pépinières (V. procès-verbaux du Conseil général, notamment celui du 12 juin 1819 ; arch. de l'Allier, N 2). Dès avant Lomet on avait planté en Bourbonnais, principalement dans les environs de Moulins, des mûriers en quantité sur les routes et dans les propriétés particulières. De son temps, l'élevage était assez en vogue pour que la vente des feuilles de mûrier fût devenue l'objet d'un commerce courant. Il mentionne en effet que le bien des Giraudeaux, appartenant à une de ses sœurs et provenant de la succession de son père, contenait de ces arbres, dont le produit s'élevait à environ 150 livres.

(1) Etant né en 1726, cet exposé remonte donc à 1787, ainsi que nous l'avons dit.

manière à pouvoir former un établissement à Paris... C'est un projet que je vous prie d'abandonner, non pour moi, mais pour vous-même... » Il lui cite des procureurs du roi, des conseillers de sa connaissance possédant de grandes fortunes à qui cela a pu convenir, mais qu'il ne saurait, sans commettre une grave erreur, se donner pour exemple, n'étant pas dans leur cas. En forme de conclusion, il ajoute : « Croyez qu'après avoir bien vu Paris vous ne serez pas, un jour, fâché de le quitter. Votre idée est presque celle de tous les jeunes gens, mais ils s'en *départent* pour peu qu'ils soient disposés à suivre les conseils de leurs parents. Je crois vous l'avoir dit : Paris n'est bon que pour les aventuriers, les riches ou les gens à talents. » Par riches, il entendait certainement « très riches » et par « gens à talents », les artistes, les écrivains, les auteurs dramatiques, les poètes, fort dédaignés à son époque ; autrement le mot eut été peu flatteur pour son fils.

Revenant à ses acquisitions, il s'estime heureux de la chance qui lui a permis de les faire constamment avantageuses. Quant à ses placements d'argent « chez les banquiers et marchands », c'est autre chose : ils ont toujours été malheureux. Moreau et Bellecourt, notamment, lui ont « emporté 9.747 livres 5 sols, et Crémille (1) 3.150 livres » dont il n'a pas touché un liard. Mme Beaucousin, sa belle-mère, « y a été aussi pour 1.200 livres ». Après cela, il a été bien convaincu qu' « il est préférable d'avoir des fonds [de terres] que des billets ou contrats ».

En cet endroit de son exposé, déjà fort long, Lomet semble à bout de forces. « Je suis las et très las, déclare-t-il. A demain... »

⁂

Le lendemain, il reprend par des « observations sur nos biens ». C'est en partie un état sur deux colonnes où figurent dans l'une les propriétés et dans l'autre les sommes qu'il a déboursées pour les payer, le tout accompagné d'observations parfois curieuses.

Lys lui avait été attribué en partage pour 21.500 livres et il avait dû rendre à son frère et à ses sœurs 6.500 livres. Or il ne recevait de son père, annuellement et pour intérêts de sa dot, que 400 livres,

(1) Peut-être Jean-Nicolas Baresmes, écuyer, seigneur de Crémille, receveur général des fermes de la généralité de Moulins, parrain de Marie-Jeanne Griffet de la Baume, d'après l'acte de baptême de cette dernière, du 26 décembre 1760 (Arch. municip., vol. 484, par. Saint-Pierre-des-Ménestreaux ; note de M. Philippe Tiersonnier).

moins les vingtièmes, et sa femme n'avait pas 1.500 livres de revenu. A son fils donc de « juger combien il lui a fallu travailler et surtout *ménager* pour payer ce retour de 6.500 livres et les autres acquisitions qu'il a faites depuis ». Quant à sa maison, elle lui vient d'un échange fait avec M. de Veauce (1), à qui il en céda une autre qu'il avait proche la sienne, et là encore il donna un retour : 2.336 livres, y compris les frais d'actes ; le tout payé « de son travail et surtout de ses épargnes ».

« La plus grande économie sur les plus petites parties » (2) a d'ailleurs établi sa « petite fortune » ; il insiste sur ce point et tient tout particulièrement à ce que son fils sache bien que lui et sa femme se « refusaient tout pour faire face à leurs affaires ».

Pour Provenchères, il explique comment il a pu réunir à celles de sa femme les parts de Mme de Kerjan et des Vernoy. Les sommes payées par lui (500 livres à chaque vendeur) sont encore le « fruit de son travail et de ses économies ». Et il constate que ces parts ont plus que doublé puisque MM. du Goutet veulent lui vendre celle qu'ils possèdent 1.500 livres. « Peut-être les vaut-elle, avoue-t-il, mais je ne puis pas l'acheter... » (3).

Et à propos de Mallerai : « C'est encore un très bon marché que je n'aurais pas fait si j'eusse voulu manger mon revenu et ne pas travailler. »

(1) Sans doute Gilbert Cadier de Veauce, époux de Marie-Anne Riglet, vivant en 1777, ou François-Claude, né des précédents, mort en 1794, maire de Moulins de 1765 à 1769 et qui épousa Jeanne-Gilberte de Rollet d'Avaux.

(2) L'habitude lui en resta jusqu'à la fin. Ainsi, même devenu riche, on le voit économiser sur le papier et employer comme *chemises* ou couvertures de dossiers dans le classement de ses titres de propriété, des lettres de son frère Claude simplement retournées. Trois de ces lettres (dont deux datées de Grenoble et Château-Thierry, 11 juillet 1763 et 8 juin 1772) sont sacrifiées à un semblable usage, et elles ont trait à des circonstances importantes de la vie de famille. — Il n'aura pas échappé non plus que c'est évidemment faute de se chauffer si Lomet éprouve de la « fraîcheur aux mains » pendant l'hiver, au point de ne pouvoir tenir sa plume ; et ce qui est curieux, c'est que l'idée de faire du feu ne lui vient même pas : il semble que cet élément, indispensable aux autres mortels, soit pour lui chose inconnue. Mais certains détails nous indiquent qu'il n'avait de ces rigueurs qu'envers lui-même et que, loin d'être avare, il savait se dévouer et être généreux. Par exemple lors de l'acquisition qu'il fit des Camus, il tint les vendeurs quittes des intérêts de vingt-six ans sur leur part [192 livres 18 sols] dans les 900 livres de fondation acquittées par lui suivant acte devant Péronnin, du 17 octobre 1762 (titres du Plessis).

(3) On a vu que Claude la paya 2.000 en 1804.

Aux Vincenons tous les bâtiments ont été construits à neuf et il lui en a « beaucoup coûté », mais il a fait l'acquisition à « bon compte ». Une seizième portion lui a été vendue pour 120 livres (13 novembre 1766). « Excellent marché », puisqu'il en a « acquis une autre de Vernoy moyennant 300 livres et 18 d'épingles ». Il se félicite d'avoir mis ce domaine en excellent état, au point d'en avoir triplé la valeur, aussi répète-t-il, trouvant à ces redites un plaisir tout particulier : « Si je n'avais pas été laborieux et économe aurais-je pu avec mon mince revenu songer à faire des acquisitions, et aussi excellentes ?... Tel est l'avantage de l'économie... »

Il aurait pu dire : tel est l'avantage d'une administration intelligente et consciente des besoins de la culture, et le dire en toute justice, car nul, de son temps, n'y apporta plus de sens pratique, de discernement et de clairvoyance. Quand il explique comment, dès qu'une propriété est devenue sienne et qu'il l'a payée, il y améliore tout, bâtiments et terres, faisant réparer ou remettre à neuf les couvertures, substituant la tuile au chaume, construisant des granges, des écuries, des étables, des porcheries (1), augmentant les cheptels, etc., on est, si l'on veut bien tenir compte de l'époque où il vivait, réellement frappé d'admiration. On reconnait en lui un homme d'une intelligence éminemment réalisatrice, en grande avance sur son siècle. Il est d'ailleurs, lui avocat, qui le croirait ?... un précurseur en agriculture. Il en a compris l'avenir par simple intuition. Dès 1755, en effet, il a découvert et utilisé l'agent le plus actif du progrès agricole moderne, par la création et l'emploi des prairies artificielles, que

(1) Dans cet exposé il mentionne en outre des augmentations de cheptels : à propos de Mallerai, qu'il en a « tiré tous ses bois de construction à Lys... ; » et à propos de Chemilly (les Barons et les Pérons), qu'il « y a mis beaucoup d'argent pour réparer les bâtiments, replanter les vieilles vignes, en planter de nouvelles... » Il a, dit-il au sujet des Vincenons, « bâti à neuf tout le domaine moyennant 2.030 livres... » — Dans une note non datée, trouvée parmi les « titres du Plessis », mais écrite par lui peu après l'acquisition qu'il fit du dernier tiers de cette propriété, puisqu'il y est question de chênes du « Grand pré » et de tilleuls du « Champ chevaux », coupés et exploités par ordre de Loyseau, on lit : « Aux bâtiments (du Plessis)..., il faut réparer la grange, plus les étables en partie, un *établon* (sans doute une étable pour taures), la chambre du domaine et une petite étable joignant la chambre du jardinier où il y a un four et deux petits établons. » Ces travaux furent, en effet, exécutés sous la surveillance de Camus, l'ancien propriétaire devenu fermier. Quant au château il ne fit probablement que veiller strictement à son entretien, car il ne l'habita jamais.

pendant la Révolution seulement un autre (1) conseillera d'encourager dans l'Allier (2).

L'affaire qui avait laissé à Lomet le plus doux souvenir est son acquisition de la Tardivonnerie et de Virjolai, saisis sur Jean-Etienne Aubery et sa sœur Françoise (3). D'après lui, ces deux domaines valent, au moment où il se place, plus de 20.000 livres et il ne les a payés, frais compris, que 9.000, ce qui lui fait dire qu'il « a gagné gros » le jour où il en devint propriétaire. Il n'avait que 100 louis quand il forma la « demande en retrait », mais il emprunta 2.400 livres de son oncle le curé de Chemilly, autant de son ami Pinturel (4) et Mme Beaucousin, qui était créancière privilégiée pour 3.000 livres lui céda sa créance. Il avait donc montré de la décision et ce que l'on appellerait aujourd'hui du « coup d'œil! ». Mais ce qu'il y voit surtout, lui, c'est l'esprit de sacrifice dont il a été inspiré et qu'il vante en ces termes : « Il fallait bien aimer ses enfants pour se mettre autant à la gêne que nous le fîmes !... Nous bataillâmes tant que nous sommes venus à bout de payer et je ne saurais trop le répéter, sans travail et économies, nous n'aurions pu songer à aucune acquisition, quelque avantageuse qu'elle se présentât. »

Il se congratule de même pour Mallerai, les Vincenons, le Plessis,

(1) Jean Garnier, qui avait été chargé, en 1793, sous le titre de *commissaire-observateur*, de visiter la Nièvre, l'Allier, la Creuse, afin de rendre compte à la Convention de la situation économique et politique de ces départements. A propos des cultures nouvelles qu'on pourrait introduire en Bourbonnais, Jean Garnier disait prophétiquement qu'il « serait surtout intéressant de diriger l'esprit des colons vers les prairies artificielles et de substituer la culture des pommes de terre à celle du sarrazin... » (*La Révolution à Saint-Menoux*, p. 21.)

(2) Dans une note jointe à l' « exposé » et rédigée par Lomet lui-même sur réclamation du fisc pour l'acquittement après la mort de sa femme du 100e denier, il dit que pendant sa communauté il a fait l'acquisition (2 mai 1755) des domaine et vignobles des Pérons et des Barons de Chemilly, et qu'il y a trouvé un cheptel d'animaux de 1.000 livres qu'il a porté à 1.900. Il ajoute : « Le sieur Lomet et sa femme *se sont occupés à faire des prés artificiels qui augmentent les revenus* sans augmenter la valeur réelle du fonds, attendu qu'ils ne durent que cinq à six ans et qu'on ne doit les considérer que comme un intérêt de la mise et de l'industrie qu'il faut souvent répéter et ne jamais négliger... » L'observation relative à la non augmentation de valeur du fonds n'est ici, on le devine, qu'un argument de contribuable. — Lomet, dans sa note, mentionne que le cheptel des Pérons et des Barons comprenait 135 brebis qu'il avait achetées 4 livres chacune. C'est le prix correspondant à l'année 1767.

(3) Le décret est de 1766.

(4) Claude Pinturel, procureur ès-cours à Moulins.

les Pérons, les Barons, etc... Il revit ces moments délicieux où d'heureuses occasions venaient ajouter un nom à la liste déjà longue de ses terres. Le succès avait couronné constamment ses combinaisons et il éprouve à le rappeler une jouissance intime immense. Il est fier de lui comme le serait un général de ses victoires, ou un savant de ses découvertes. Mais cela ne lui suffit pas : il voudrait aussi que son fils appréciât son abnégation, l'admirât, en éprouvât de la reconnaissance. Ce serait pour lui la suprême récompense, et sans s'en apercevoir il plaide sa cause devant lui, insistant sur le bon argument, comme devant le présidial. Mais, la fatigue le gagne encore à tout vouloir dire et redire. « Mes doigts n'en peuvent plus !... » écrit-il en marge. Il fait cependant un dernier effort pour se glorifier une fois de plus des résultats qu'il a obtenus à force de volonté et de privations. Il totalise les sommes qu'il a payées et qui atteignent 50.000 livres. Elles ont profité tant à lui qu'à son fils et à Mme de la Salle, et il assure que les biens représentant cet argent valent plus du double.

Ces chiffres feront sourire et cet avocat, qui se prive de tout pour si peu, semble mesuré à la taille d'un petit rentier dont la naïveté risque fort d'inspirer la commisération. Ce serait à tort. Les idées et les choses du temps de Lomet n'étaient pas celles du nôtre et il faut en faire la différence pour apprécier la valeur morale et matérielle de son effort. Il n'a envisagé que le seul moyen du travail — et du travail à une époque où il était faiblement rétribué — pour atteindre la situation qu'il convoitait, et en résumé il a, par acquisitions successives, groupé entre ses mains des propriétés qui représenteront une fortune énorme — une des premières de ce pays — à la mort de son petit fils (1).

Il n'avait probablement pas visé si haut. Comment eut-il pu deviner avec précision la plus-value inouïe acquise par la terre après lui ? En tous cas il vécut assez pour voir ses rêves dépassés et en 1787 il éprouvait déjà à cet égard une pleine satisfaction qu'il exprime

(1) En 1876. — Ses biens sur la seule commune d'Autry comprenaient : le grand et le petit domaine du Plessis, les locateries de Fromenteau et du Plessis, une autre dite du Château, le domaine de Provenchères et enfin celui de Mallerai (d'après une lettre d'Antoine Camus, non datée, mais où il indique les diverses impositions auxquelles sont taxées ces propriétés pour l'année 1790 ; titres du Plessis). Or on verra le tout, conservé intégralement par son fils et son petit-fils et augmenté par ce dernier seulement de deux autres domaines, payés 46.075 francs, s'adjuger en 1878 pour le prix de 625.000 francs. En y ajoutant la valeur des biens de Bressolles, de Chemilly et de Saint-Menoux, on constate avec surprise que le total dépasse de beaucoup un million.

de cette façon, en y mêlant un souvenir attendri pour celle qui fut associée à ses premières espérances : « Je crois qu'après cette lecture mon fils sera bien convaincu que je me suis comporté en bon père et que j'ai droit à sa reconnaissance ; que non seulement j'ai bien fait ses affaires avant comme après la mort de la plus vertueuse, de la plus aimable des femmes comme de la plus tendre des mères, mais que j'ai bien aussi fait les miennes, dont il recueillera tout le fruit... »

Cela est fort bien dit, et avec sentiment ; néanmoins une crainte est visiblement cachée sous ces paroles : celle d'être obligé d'envoyer davantage d'argent à Paris. Aussi pour restreindre au minimum les exigences de son fils il fait en terminant allusion à la nécessité, s'il y est contraint, où il se verra réduit de se surmener encore, et au danger qui pourra en résulter pour sa santé, même pour sa vie. « Mon fils ne voudrait pas, dit-il, que je hâtasse ma fin en forçant un travail que je ne peux plus soutenir... » Il promet cependant de faire « l'*imaginable* pour augmenter sa pension de quelque chose ». Après cela il eût été cruel au jeune homme d'insister, d'autant que les 2.000 livres qu'il aurait voulu grossir d'un certain excédent étaient déjà, en réalité, un assez solide point d'appui pour un étudiant de cette époque.

***

Claude Lomet, seul enfant survivant de François, fut aussi avocat, mais sans s'être, semble-t-il, beaucoup soucié de consulter ou de plaider. Il eut sans doute assez de ses propres affaires et d'achever de mettre en valeur ses nombreuses fermes.

La Révolution avait trouvé en lui – jusqu'à un certain moment (1) — un de ses plus chauds partisans à Moulins, et il fut l'un des fondateurs en cette ville de la *Société des amis de la Constitution* (2). Son père et son oncle Goyard étaient députés à l'Assemblée nationale et plusieurs autres membres de sa famille faisaient partie des administrations nouvellement élues. A la faveur de ces influences l'avenir pouvait donc lui apparaître plein de promesses, et d'ailleurs dans l'ordre de choses qui succédait à l'ancien régime, les hommes de loi

(1) Probablement jusqu'à la chute des Girondins, que son père considère comme un signal d'anarchie et qu'il appelle « l'affreux 31 mai ». (Titres du Plessis ; projet de conclusions déjà cité.)

(2) Dans la séance d'inauguration de cette société (6 mars 1791), il était désigné comme deuxième secrétaire. Vidalin, Jouannot et Dubarry étaient en même temps que lui nommés premier, troisième et quatrième secrétaires.

triomphaient. Toutefois s'il eut dès le début des rêves d'ambition, ce que j'ignore, il ne les réalisa que tardivement et après avoir couru des risques dont on appréciera la gravité par un incident caractéristique.

Son nom avait été compris dans une liste de vingt-huit suspects considérés par le Comité de surveillance de l'Allier comme particulièrement dangereux et le Directoire du District, d'après la décision prise, devait mettre le séquestre sur les biens des détenus. Or on trouve sur le registre du Comité, f° 47, une délibération expliquant que « c'est par erreur que dans la liste des détenus on a lu *Lomet fils* et que cette erreur est venue du nom de Saintcy, qui suivait celui de Lomet père... » Et cependant, sur cette liste des vingt-huit ne sont portés ni Lomet père ni Saintcy (1). Ce n'est donc pas la même, quoiqu'il semble bien que la délibération n'en fasse pas la différence ou, ce qui est probable, c'est cette liste modifiée et amplifiée sans avoir été recopiée sur le registre. Dix jours s'étaient du reste écoulés dans l'intervalle, un long délai alors, explicable en la circonstance par ce fait que le Directoire du District faisait des objections pour procéder à l'inventaire du mobilier des suspects incarcérés.



Claude Lomet était fort entendu en affaires, mais d'une mesquinerie méticuleuse dont il fournit lui-même un exemple curieux dans un compte daté du 14 frimaire an IV (5 décembre 1795) établi par lui à la suite d'une réclamation faite par Antoine Camus à son père pour remboursement de 212 livres 17 sols payés en assignats en mai 1795, sur les impositions du Plessis de 1794. Claude ne nie pas que la somme soit due, mais il rappelle à l'oublieux Camus qu'en 1795 il était lui-même débiteur de cinq boisseaux de froment pour cens, de 120 livres d'huile, 100 sous de messes de fondation et de plusieurs *cordes de bois*. Ce n'est donc pas une avance, dit-il, ce n'est qu'une déduction, une compensation sur sa propre dette et il y a compte à faire. Et ce compte, compliqué de termes de fermages, d'arrérages de la rente viagère et de calculs motivés par le cours du papier-monnaie, il y introduit un tel luxe de détails qu'on s'y perd et que quatre ou cinq pages de notre format ne suffiraient pas à le reproduire (2). Cette

(1) Jean-Jacques Pierre de Saintcy, trésorier de France. Il était né à Moulins en 1726 et fut guillotiné à Lyon le 31 décembre 1793, faisant partie des Trente-deux.

(2) Lomet finit par prouver que c'est au contraire Camus qui serait rede-

pièce est d'ailleurs intéressante au point de vue de la difficultée apportée dans les transactions par la dépréciation des assignats (1). Il en résulte aussi qu'en l'an IV Claude Lomet s'était en quelque sorte substitué à son père dans la gestion de leurs biens (2).



En l'an X, il le remplaça également comme membre du Conseil général (3) et il fut président (1813) du Collège électoral de l'arrondissement de Moulins. De plus il reçut des lettres d'anoblissement du gouvernement de la Restauration le 23 décembre 1815, avec règlement d'armoiries nouvelles.

Pendant la longue durée de son mandat à l'Assemblée départementale. il fut le modèle des conseillers généraux, tout au moins sous le rapport de l'exactitude. Deux fois élu secrétaire (en 1810 et en 1811), il ne manqua pas une seule séance jusqu'à celle du 5 août 1833, qui fut la dernière à laquelle il assista.

Doué d'un sens pratique très prononcé, il rendit sans doute d'éminents services comme membre de cette assemblée. Il en fit d'ailleurs partie à une époque où tout était à organiser ou à réorganiser et où les événements les plus extraordinaires vinrent à plusieurs reprises bouleverser les institutions établies en France. Mais en raison de l'habitude que l'on avait alors, par une modestie qui n'a point per-

vable d'une assez forte somme, valeur en assignats, et il termine par la proposition de se tenir quittes réciproquement, disant qu'il perd à cet arrangement (titres du Plessis).

(1) Sous ce rapport, elle mériterait d'être publiée à part, car c'est un document typique dont il serait difficile de rencontrer l'équivalent.

(2) Claude Lomet n'ajouta rien ou peu de chose à ces biens. On ne connait d'acquisitions faites par lui, à Autry, que la dernière portion de Provenchères et la moitié du domaine de la Basse-Trollière, indivise avec les enfants de Nicolas Ripoud de la Salle, ses neveu et nièce. Il revendit cette moitié à l'un d'eux, François-Aimé, le 25 décembre 1807, pour 8.500 francs (titres du Plessis ; acte sous signatures privées).

(3) D'après M. Vechembre il aurait fait partie d'une délégation chargée, en 1814, de transmettre à Louis XVIII une adresse où étaient exprimés les sentiments royalistes du Conseil général de l'Allier. Or le registre des délibérations de l'Assemblée départementale (Arch de l'Allier, N, nº 1) ne parle pas de cette délégation. Le 18 mars 1815, cette assemblée s'était mise en permanence conformément à une ordonnance royale du 11 et, en la même séance, une adresse était rédigée au sujet de laquelle on lit au procès-verbal : « Le Conseil général arrête qu'il sera écrit sur-le-champ à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, pour le prier de présenter cette adresse à Sa Majesté et charge le bureau de l'exécution de cette mesure. »

sisté, de ne pas citer de noms dans les procès-verbaux, on ne peut indiquer de mesures émanant spécialement de son initiative.

Le partage des biens de sa succession eut lieu le 7 janvier 1835. La terre du Plessis (le château, quatre domaines dits le grand et le petit Plessis, Mallerai et Provenchères, les deux locateries de Fromenteau et des bois taillis) fut attribuée à Théodore-François.



Ce dernier des Lomet ne rappelle, il faut l'avouer, que de très loin son grand-père, ou plutôt il ne le rappelle pas du tout. Tous ses contemporains n'ont pas disparu et il s'en trouve encore plusieurs qui, l'ayant connu, pourraient dire combien il répugnait aux soins et aux soucis de l'ambition. Trouvant toutes choses bien en place par une prévoyance autre que la sienne, il se fût bien gardé d'y rien changer, de peur d'en troubler l'harmonie. Ce n'était ni sagesse ni égoïsme : il avait assez de bon sens pour savoir que l'inaction n'est pas de la sagesse, et quant à l'égoïsme il en était très éloigné. C'était pure indolence naturelle.

D'allures timides, sans doute à cause d'une déformation partielle du visage due à je ne sais quel accident, il vécut toujours un peu solitaire. A la campagne la chasse, et à Moulins le cercle et la promenade, suffisaient à ses occupations, auxquelles il ajoutait la lecture et de journalières parties d'échecs, jeu qu'il aimait beaucoup. L'existence, en somme, du parfait rentier.

Il s'en faut cependant que son esprit fût sans culture, ainsi qu'on pourrait croire. Il était au contraire fort instruit, fin causeur et d'excellent jugement. Ses manières douces, polies, distinguées, lui gagnaient tous les cœurs autour de lui. Sa nonchalance et sa faiblesse étaient malheureusement incurables.

Il fut le seul des trois Lomet qui habita réellement le Plessis, son père et son grand-père ayant préféré Lys, plus à portée de Moulins. Il y ajouta deux domaines, Villebant et Tuillières, dont il se rendit adjudicataire devant le tribunal (14 juin 1844), mais pour la nue-propriété seulement, l'usufruit appartenant à sa mère (1).

Il mourut au Plessis le 14 mai 1876, laissant comme héritiers cha-

(1) Prix : 46.075 francs. — Cette vente avait eu lieu sur saisie pratiquée contre une Société Farge et Cie. Nous ignorons ce qu'était cette société et à quel titre Mme Claude Lomet de Lys possédait l'usufruit en question. L'acte ci-après, du 14 novembre 1879 (acquisition par Alléger), qui contient ce renseignement, n'est pas plus explicite.

cun pour un tiers en nue-propriété, son neveu, sa nièce et son petit-neveu, enfants et petit-fils de sa sœur Mathilde, savoir : 1° Claude-Marie-Henri de Bellonnet ; 2° Edith-Marie-Anne-Cécile de Bellonnet ; 3° et Henri-Charles-Lucien de Saint-Hillier, fils d'Alice-Marie de Bellonnet (1). Il avait disposé par testament (1er avril 1866) (2) de l'usufruit en faveur de Françoise-Apolline Alléger, qu'il avait épousée en 1861, et qui ne tarda pas à renoncer à ses droits (3).

La totalité des biens furent ensuite vendus à titre de licitation devant le tribunal (4) (16 décembre 1878), et Mlle Edith de Bellonnet en fut adjudicataire au prix de 625.000 francs.

VI

LES DERNIERS POSSESSEURS

Mlle de Bellonnet ne posséda que quelques mois le Plessis. Une procuration pour vendre qu'elle donna le 18 août de la même année (5) à une dame Elisa Gompertz, de Paris, veuve d'Adolphe Hesse (6), laisse deviner qu'à cette date cette dernière en avait fait en réalité l'acquisition dans un but de spéculation. Elle était le bailleur de fonds d'une société de marchands et cette belle terre du Plessis, si habilement, si laborieusement constituée par François Lomet allait être morcelée.

Cela ne tarda pas. Quelques mois après, le 14 novembre 1879, le château et deux domaines furent vendus à Philippe Alléger (7), de Bourdières. Mlle de Bellonnet, propriétaire nominale, avait été représentée à l'acte par Benoît Dennery, neveu et mandataire substitué de Mme Hesse.

Le laps de temps pendant lequel le Plessis était resté entre ces mains anonymes avait été de trop courte durée pour que le château en eut éprouvé des dommages, mais il n'en fut pas de même de quantité de beaux arbres dont il y avait une très grande abondance épars dans

(1) Voir tableau.

(2) Aux minutes de Me de Tulle, not. à Moulins.

(3) Acte devant Me Vernaison, not. à Moulins, juillet 1878. — Il va sans dire que cette renonciation ne fut pas gratuite. L'indemnité payée par les héritiers fut de 150.000 francs. L'usufruitière était très âgée et mourut peu de temps après.

(4) A cause de la minorité de l'héritier de Saint-Hillier.

(5) Acte devant Me Vernaison.

(6) Marchand de biens fort connu dans l'Allier pour y avoir fait de nombreuses opérations.

(7) Acte devant Taillefert, notaire à Souvigny. Prix 215.000 sur quoi Alléger avait payé comptant 173.000 francs.

les champs, les prés, les haies, et qui disparurent à peu près tous. Depuis des siècles ils étaient l'ornement et le charme de cette magnifique propriété, mais ils ne pouvaient trouver grâce devant Dennery, peu sensible à ces agréments et nullement désireux d'en réserver les avantages à d'autres. Ne voyant là qu'une aubaine il les avait vendus avant qu'Alléger n'eût acheté, et pendant tout l'hiver qui suivit on les exploita.



Philippe Alléger était le neveu d'Apolline et fils de son frère Antoine, forgeron à Montvicq. Né à Chantelle (22 novembre 1835) il avait d'abord été préparé à exercer un métier manuel, et son service militaire accompli, il était resté à Moulins. Il y fut clerc d'huissier puis commis de banque et s'y maria (1er octobre 1864) avec Marie Bidet, fille d'un entrepreneur de maçonnerie. Dès avant son mariage il avait obtenu un emploi au chemin de fer et était chef de gare à Choisy-le-Roi quand sa tante eut la pensée, la santé de son mari s'étant affaiblie, de l'appeler près d'elle pour aider à la régie des biens, ce à quoi il avait consenti. Il était modestement installé à Bourdières, propriété voisine où nous avons vu les Camus et qu'il avait achetée, quand mourut Lomet.

Devenu maître du Plessis, Alléger cessa d'être heureux. Pour plusieurs raisons dont il serait hors de propos de charger cette notice déjà longue, il apprit à ses dépens qu'il est parfois plus difficile de conserver que d'acquérir. A proprement parler il ne dut à sa nouvelle situation que la chance — si c'en est une — de devenir maire de sa commune, mais pour châtelain il ne le fut même pas en fait, car faute de pouvoir faire au Plessis tous les frais d'installation nécessaires il s'était vu dans la très regrettable obligation de rester à Bourdières : de sorte que l'ancien manoir des Aubery, si éprouvé un siècle et demi auparavant, connut encore l'humiliation d'un complet abandon. Il servit d'habitat aux oiseaux de nuit, et aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, tout y prit le morne aspect de la dévastation. Ce fut pire que du temps d'André de la Meschine et on pouvait prévoir que bientôt les guides recommanderaient comme curiosité des environs de Bourbon l'Archambault une visite aux *ruines* de l'ancien château du Plessis.

Mais les murailles tinrent bon. Leur solidité se montra telle qu'on aurait pu les comparer à un rocher et qu'il n'y eut pas eu trop d'exagération à y tracer cette inscription qu'un poète relevait sur un granit des bois d'Ermenonville :

« Sa masse indestructible a fatigué le temps. »

Et puis était heureusement intervenue, comme autrefois celle de François Lomet, une main réparatrice. Le 11 décembre 1890 (1), M. Pierre-Louis Petit, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, ancien chirurgien en chef des hôpitaux de Moulins, se rendait acquéreur du Plessis, quelques heures seulement avant la mort d'Alléger.

Maintenant la vieille demeure dont on vient tant bien que mal de rappeler le passé est en sûreté. Remise en bon état et bien entretenue, ce dernier possesseur en fait ses délices. Il l'a meublée avec goût et cette science de bon aloi qui ravive les souvenirs d'antan. Il y vient chaque année pendant la belle saison avec sa famille — sa fille Madame Roy et M. Jules Roy son gendre, le distingué professeur à l'école des Chartes et directeur à l'école des Hautes Etudes, ainsi que son petit-fils, le docteur Paul Roy — pour y goûter ensemble le calme repos des champs.

E. DELAIGUE.



RECTIFICATIONS

Page 415, ligne 19, au lieu de « noblesse *et* extraction », lire : « noblesse *d*'extraction. »

***

Dans la notice du tableau généalogique concernant Antoine Aubery de la Trollière, au lieu de : « note du receveur du bureau des aides ., » lire : « note du receveur des droits de francs-fiefs.. »

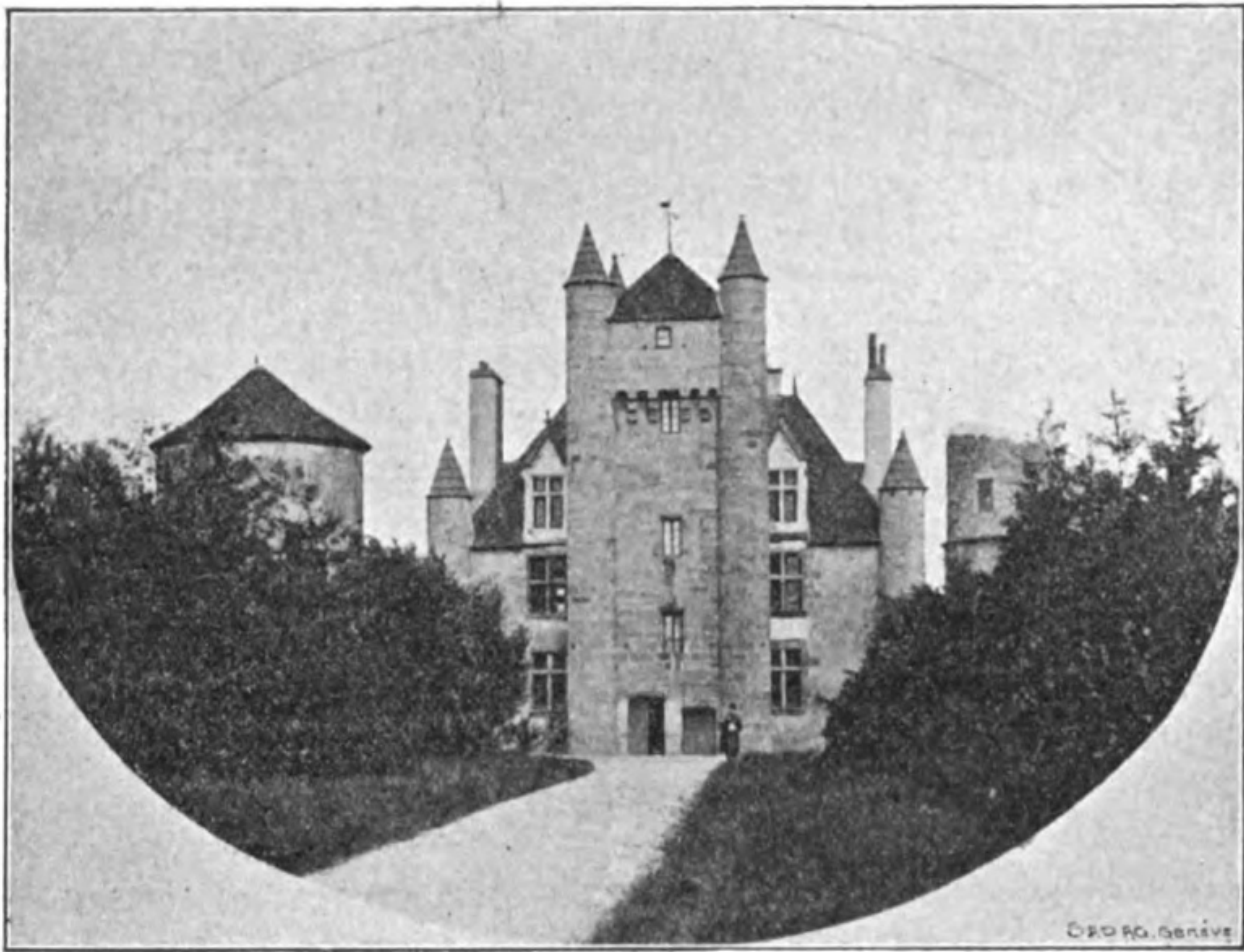
***

Dans la notice du même tableau concernant Marguerite-Marie Aubery, et ci-dessus p. 434, note 2, au lieu de « seigneur de *Kjan*.., » lire « de *Kerjan*.. » Il est vrai que dans quelques actes publics on trouve ce nom écrit *Kjan*, et Marguerite-Marie elle-même ne signe

(1) Acte devant Bourgeois, notaire à Souvigny.

pas autrement, mais par suite d'un usage encore en vigueur, les Bretons abrègent ordinairement la syllabe *Ker* en *K/*, ce qui fait *K/jan* ou *Kjan*, suivant la graphie adoptée. Régulièrement l'abréviation doit être indiquée par le signe /, mais on peut admettre une omission, surtout de la part de Marguerite-Marie Aubery, qui n'était que bretonne d'adoption. Il s'agit au surplus de la famille Mol de Kerjan, en Bretagne, aujourd'hui éteinte et dont les armoiries données par l'*Armorial Général* de Rietstap sont : *d'argent à trois ancres de sable* (note de M. Philippe Tiersonnier).

E. D.



Cliché abbé Jos. Clément.

Vue de la façade du château du Plessis



LE PRIEURÉ DE SAINT-MAURICE



ANS un petit vallon, plein de fraîcheur en été, que traverse la route de Souvigny, un peu avant d'arriver à Autry, on aperçoit, adossé à une ferme, le chevet d'une église en ruines. C'est tout ce qui reste d'un petit monastère bénédictin dédié à saint Maurice et dépendant du prieuré de Souvigny.

« Il était assez important, est-il dit dans le *Voyage pittoresque* qui fait suite à l'*Ancien Bourbonnais*, à en juger par les constructions dont nous avons donné une vue. La majeure partie des bâtiments est de style roman (1). »

Une statue de la Vierge, sauvée des mains révolutionnaires, non sans avoir été mutilée, se voit encore dans une fenêtre aveuglée où l'a placée la piété des habitants du hameau, comme une dernière et fidèle gardienne de ce qui fut pendant des siècles un lieu de prière et de repos. Tous les ans, quand revient la belle saison, on est bien sûr de trouver, aux pieds de la madone, dans un verre, un bouquet de fleurs des champs.

L'obituaire de Souvigny nous apprend que le prieuré de Saint-Maurice fut fondé par Ermengarde. « Qu'un office entier, est-il dit, soit fait pour la comtesse Ermengarde qui a donné à Dieu et à l'église de Souvigny, par la main de notre bienheureux père Odilon, pour le service et le rétablissement des frères fatigués et malades du monastère de Souvigny, la maison de Saint-Maurice avec ses dépendances (2). »

(1) *Voyage pittoresque*, p. 215.

(2) « XI Kal. (22 janvier). *Officium fiat plenum pro domina Ermengarde comitissa, que domum sancti Mauricii, cum appendiciis suis, ad servicium et recreationem fratrum debilium et infirmorum de conventu Silvigniacensi, per manum beatissimi patris nostri Odilonis, Deo et ecclesiæ Silvigniacensi donavit. Item, dedit portum eciam de Firmitote super Aligerim ; item, dedit magnam crucem auream : item duo candelabra argentea ; item duos pannos purpuratos, multa que alia bona huic monasterio fuit et dedit in terris, pratis de vineis.* » Livre des Anniversaires du prieuré de Souvigny, ms. sur parchemin conservé dans les archives de Moulins. Copie par M. Vayssière aux Archives départementales.

Thomas de la Thaumassière assigne à l'année 1018, la date de cette fondation qu'il attribue au mari d'Ermengarde (1).

La pieuse comtesse était la femme d'Archembaud le Verd, lui aussi bienfaiteur insigne du monastère de Souvigny. Ils avaient eu quatre fils, savoir : Archembaud, qui succéda à son père ; Aimon, archevêque de Bourges en 1030 ; Albuin et enfin Géraud ou Gérard.

S'il faut en croire Sébastien Marcaille, l'auteur des *Antiquités du prieuré de Souvigny* (2), la comtesse Ermengarde aurait mis un jour à l'épreuve la vertu de saint Odilon lui-même.

Voici le récit du vieux chroniqueur bénédictin, au livre V^e de la *Vie de saint Odile*, sous ce titre : *Miracle comme sainct Odile estant au pays de Bourbonnois sollicité à mal par une comtesse, se jeta dans un grand feu pour garder son vœu de chasteté et ne fut aucunement endommagé.*

« Ne sera oublié que saint Odile faisant ses visites, et preschant en ce pays de Bourbonnois, le Diable par ses tentations troubla tellement le jugement d'une Comtesse, et dict on que c'estoit Ermengarde de S. Maurice, que mettant soubs les pieds et son honneur et son salut, osa dire effrontément, et sans rien craindre, au sainct homme, qu'elle désirait dormir avec lui. S. Odile qui demandoit à remettre ceste ame desvoyée au bon chemin luy sembla accorder sa demande, la Comtesse l'ayant invité à soupper, y alla, le soupper finy, le lict estant bien préparé et orné. Sainct Odile larmoiant et se recommandant à Dieu, dict à la Comtesse : Tu as, ô femme, pris grand'peine à préparer ta couche, prents y seule ton repos à presant : quant à moy je me garderay tres-bien, en te complaisant, d'y coucher et sur l'heure se jetta sur ung grand feu ambrazé, disant voicy mon lict que je me suis préparé. Sur lequel estendu de son long fut miraculeusement préservé sans souffrir aucune lesion, soit en sa personne ou vestements qui furent conservés en leur entier (3). Lors la Comtesse ne fut pas peu

(1) *Histoire du Berry*, livre 9e, chap. 71.

(2) Imprimé à Moulins, en 1610, par Pierre Vernoy, imprimeur et libraire du Roy.

(3) Un fait de ce genre est mentionné dans la vie de saint Martinien, ermite, mort à Athènes au commencement du ve siècle. Une courtisane de Césarée, nommée Zoé, étant venue dans sa solitude, lui fit une proposition criminelle. Le pauvre ermite allait céder lorsque, se reprenant, il rougit de sa faiblesse et retourna promptement à sa cellule. Là, il alluma un grand feu dans lequel il mit ses pieds. La courtisane accourut au bruit des cris que la douleur lui arrachait. Quelle fut sa surprise quand elle le vit étendu par terre baigné de larmes et les pieds à moitié brûlés ! « Ah ! disait Martinien, comment supporterai-je le feu de l'enfer, si je ne peux supporter celui-ci qui n'en est que l'ombre ? » Zoé ne put tenir contre un tel spec-

espouvantée, admirant la constance, le zèle et ferveur de S. Odile envers Dieu, pour garder inviolablement le vœu de chasteté promis, recogneut soudainement la faute qu'elle avoit faicte, detesta sa folie, et sa honte perdue, qui luy avoit tant meschamment faict oublier l'honneur et la vertu, lors se deschirant les cheveux et se trainant sur la terre, puis flechissant les genoux avec infinité de larmes, demanda pardon à Dieu, requist à sainct Odile d'avoir pitié d'elle, et qu'il luy pleust se rendre son intercesseur, pour plustost obtenir du Père céleste pardon de ses imperfections. Sainct Odile pour l'attirer tousjours à avoir son peché en horreur, et à en faire condigne penitence, luy remonstra qu'il avoit choisi les flammes, et le brasier du feu temporel, pour son lict de parade, et de delices : aymant plus beaucoup que ce feu bruslast son corps périssable et mortel, le desmembrast, et meit en cendres, que de perpetrer, et commettre le detestable peché de luxure, pour puis apres en punition d'iceluy perdre la grace de Dieu, estre banny et exilé de la compagnie celeste des Anges et des Saints, et en apres estre damné et perpetuellement bruslé au feu inextinguible de l'Enfer, selon l'arrest donné en l'Apocalipse de sainct Jean, chapitre 21 : *Et fornicatoribus, pars illorum erit in stagno ardenti igne, et sulphure* : *quod est mors secunda.*

« Sainct Odile luy representoit encores comme est à presumer le dire de Sainct Augustin, *in l. de honestate mulierum, ô quanta iniquitas, ô quanta perversitas, ut animam, quam Christus suo sacro sanguine redemit, luxuriosus quisque propter unius momenti delectationem libidinis, Diabolo pessimo inimico suo vendit ac tradit. Vere nimium miseranda, et plangenda conditio est, ubi cito prœterit quod delectat, et permanet sine fine quod cruciat, sub momento enim, libidinis impetus transit, et permanet sine termino animæ infelicis opprobrium.*

« Et ce que dict Isidore, l. 2. *De summo bono c. 39. Quando impulsu Dœmonum mens ad delectationem fornicationis impellitur, divini judicii metus, et æterni tormenta incendii ante oculos proponantur : quia nimirum omnis pœna gravioris supplicii formidine superatur : Sicut enim clavus clavum expellit : Ita recordatio ardoris gehennœ ardorem excludit luxuriæ.* O combien grand est l'iniquité et perversité, que l'ame, que Jesus-Christ a racheptée, par son sacré sang, le paillard, pour un petit plaisir charnel de peu de durée, la vend et la livre au Diable tres-maling son ennemy. O combien grandement est déplorable la condition, ou bientost passe ce qui delecte, mais sans

tacle. Elle se convertit et termina ses jours dans les austérités de la plus rigoureuse pénitence. (*Vie des Saints*, d'Alban BUTLER, traduit par Godescard, t. II, 13 février.)

fin demeure ce qui crucie. Et Isidore : Quand par la tentation des Démons, tu es tenté du péché de la chair, représente-toy et mects devant les yeux, la crainte du jugement de Dieu, et les tourmens éternels, que les Luxurieux patiront aux Enfers ; il n'y aura en ce faisant pensée sale et deshonneste qui ne s'évanouïsse et ne te délaisse (1).

« La pauvre pecheresse eut un tel regret et desplaisir de son forfaict qu'elle servit le reste de ses jours de mirouër exemplaire de chasteté, mangeant son pain en duëil et tristesse, et remplissant son lict de larmes, *quia non custodierat legem Dei.* Et lors requist la dicte Dame penitante à S Odile, qu'elle peust par sa permission estre inhumée, après sa mort, au Chapitre du Prieuré de Souvigny, ce que S. Odile luy permeit. Et luy demanda en outre que chacun an au jour de son trépas les Religieux de Souvigny prosternez la face bas en terre, priassent pour le salut de son ame, en disant en la chapelle de nostre Dame les sept pseaumes penitentiaux de David, obtint pareillement que sa servente fust enterrée au Cloistre, lesquelles choses par l'ordonnance de S. Odile ont esté sans omission de point en point observées jusques à present selon la requisition de la dicte Dame, par les Religieux, et l'histoire susdicte tous les ans, le dixiesme jour de l'advent qu'on faict service des Morts pour la dicte Dame, est racontée aux Religieux, par le Supérieur, qui tient Chapitre ce jour là, en perpétuelle mémoire. Ceste histoire est ainsi sceue par tradition, et est représentée sur l'Autel, avec ses personnages à la façon dicte, sur et entour la Chasse, où est gardé enclos le Corps de Monsieur S. Odile, et on void là, comme il est de son long estendu sur le feu, et la dicte Dame vestue pompeusement, prosternée à deux genoux en terre, ayant les deux mains joinctes. »

L'Ancien Bourbonnais ne donne qu'une partie de ce récit ; cependant il est intéressant de savoir que tous les ans, le 10e jour de l'Avent, par-devant toute la communauté assemblée, le Prieur de Souvigny rappelait l'histoire où triomphait la vertu de saint Odilon (2) et, où

(1) Sébastien Marcaille a plutôt donné le sens de ce passage de saint Isidore, que l'on pourrait traduire ainsi : Quand par l'action des démons l'âme est poussée à la délectation de la fornication, qu'on se mette devant les yeux le jugement de Dieu et les tourments du feu éternel, car toute peine est surmontée par la crainte d'un plus grave supplice. Et comme un clou en chasse un autre, ainsi la pensée de l'ardeur de l'enfer fait tomber l'ardeur de la luxure.

(2) Dans la vie de saint Odilon par Jotsald et saint Pierre Damien, il est dit que la pureté était si profondément ancrée dans le cœur du saint abbé que, jusque dans son extrême vieillesse, il montrait la circonspection et la



Phototypie Sadag — Cliché de M. E. Capelin

AUTRY-ISSARDS. — Restes du prieuré de Saint-Maurice

l'on s'édifiait, d'autre part, au souvenir de la pénitence exemplaire de la comtesse Ermengarde, la pieuse fondatrice de Saint-Maurice.

Au livre VIII des *Antiquitez de Souvigny*, Sébastien Marcaille énumérant « les FONDATIONS FAICTES *par Nosseigneurs et Dames de Bourbon, au Prieuré de Souvigny, pour estre associez et participans aux prières des Religieux, servans à Dieu en iceluy* », s'exprime ainsi au sujet d'Ermengarde :

« Dame Emengarde Comtesse, a baillé la maison de sainct Maurice, avec ses appartenances, pour la commodité et récréation des Religieux malades, ceste donation fut faicte par les mains de Monseigneur sainct Odile. Item la dite dame a donné le port de La Ferté sur Allier (1). Item une Croix d'or et deux chandeliers d'argent, deux parements de pourpre, et a faict plusieurs autres donations en terres et vignes, son anniversaire ce faict le treiziesme jour de febvrier. »

Dans la charte de 1025, contenant la donation faite au prieuré de Souvigny par Archembaud seigneur de Bourbon, Ermengarde sa femme, Archembaud, Albuin, Gérard et Aimon, ses enfants, de la chapelle de la Faye et de ses terres, il est dit que cette donation est faite à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul et à saint Mayeul pour le lieu de Cluny ou de Souvigny, où le seigneur Odilon abbé, en toutes choses respectable, paraît bien plus servir que commander : *ad locum Cluniacum sive Silviniacum ubi prodesse magis quam preesse videtur dominus Odilo abbas per omnia reverendus*. Ces deux lignes semblent indiquer un certain séjour de saint Odilon parmi les moines de Souvigny, vers 1025. Nous lisons dans l'ouvrage de M. Chaix de la Varène (2), que saint Odilon séjourna à Souvigny, et veilla de là sur la construction de l'église de la Ferté. Ne pourrait-on pas placer à cette époque la donation de Saint-Maurice par Ermengarde, et la tentation qui aboutit au salut de la comtesse, Dieu ayant tiré le bien du mal ?

La bulle du pape Eugène III à Pierre, prieur de Souvigny, datée du 20 février 1152, fait mention du monastère de S. Maurice « *monaste-*

pudeur d'une jeune vierge ; on l'appelait même pour cela la vierge de cent ans, *virgo centenarius*. (Petrus Damianus, *Paneg. Odil.*, C. 1, II.)

(1) La Ferté-aux-Moines, réunie à Hauterive, sous le nom de la Ferté-Haute-Rive, commune du canton de Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins (CHAZAUD, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, Xe-XIIIe *siècles*, p. 156.)

(2) *La Correspondance des Papes avec l'Auvergne chrétienne*, p. 54, note 3. Clermont-Ferrand, imprimerie Ferd. Thibaud, 1880.

rium Sancti Mauricii » comme dépendant du prieuré de Souvigny, dans le diocèse de Bourges.



Les dépendances du prieuré de Saint-Maurice étaient considérables. Elles s'étendaient sur les paroisses d'Autry, de Souvigny et d'Agonges, sans parler du prieuré de Fublène qui lui était uni, comme nous le dirons plus loin. A Agonges, il y avait encore en 1763 « le mats (1) de Lavau et le mats de la Père, dépendant du Prieuré de Saint-Maurice appartenant à l'Infirmier du Prieuré de Souvigny (2). »

Le total du mats de Lavau était de 91 charrois de foin et de 301 boisselées de terre. Le mats de la Père avait 91 boisselées 2/3 ou onze arpents et demi. Ils étaient situés l'un près de l'autre, entre la rivière de la Rose et la forêt de Bagnolet. Une table des hypothèques dressée en 1763, nous apprend que les « détenteurs d'iceux » n'étaient plus les moines de Souvigny.

Dans le mats de Lavau, M. de Champeron possédait 13 pièces de terre ; M. Guillouet d'Orvilliers, 9 ; M. Amiot, seigneur de Souys, 6 ; M. le curé d'Agonge, 4 ; Mme l'abbesse de Saint-Menoux, 2 ; Jean Paulien, maréchal au bourg d'Agonge, 1 ; et le nommé Salomon, 1.

Dans le mats de la Père, M. Guillouet d'Orvilliers possédait 6 pièces de terre ; M. Amiot de Souys, 4 ; M. de Canillac, 2, et M. le curé d'Agonges, 1, qui était une vigne de dix œuvres.

Il y avait dans ce mats de la Père, des terres du Vieux-Fontenay, du domaine de Lirau, des Sacrots, de l'Echardon, de la Coulède, des Montées et de Langeron.

Le mats de Lavau, beaucoup plus considérable, comprenait dans ses 35 lots, un pré du Vieux-Fontenay ; la prairie de Rose, des Sacrots ; le pré de Manche ou Mange, des Sacrots ; le pré Camille ; le pré Quartier ; une partie du bois Chantemouche du Vieux-Fontenay ; une partie du champ des Epingliers ; le champ de la Lucque ; la terre de la Noyerée : plusieurs parcelles du domaine de l'Echardon

(1) Mas, mats, max, de *massa*, qui en la basse latinité a signifié fonds et héritage, amas de terres qui sont toutes à un même seigneur ou maître, et que pour cela on a aussi appelées Condamine, *condomina*. Un territoire se divisait en mas et ces mas en journaux. On a dit également *manse*, de mansa, *maneo, mansi, mansum*, demeurer ; c'était une petite métairie pour loger un paysan, à laquelle étaient annexés douze arpents de terre.

(2) Archives départementales de l'Allier, série H, 972.

ou Lieu de Fer ; le pré du Pont, le pré du Monceau, le pré Charboniau, le pré Rompu, etc.

Sur la paroisse de Souvigny, entre la Queune et la forêt de Moladier, il y avait le *Max des Mascouraux* « dépendant du prieuré de Saint-Maurice fesant partie du bénéfice de l'infirmier de Souvigny. Le dit max est composé de 30 septerées 1/4, scavoir 314 boisselées et 1/2 en terre labourable et en pré produisant par année commune six charrois de foin ».

Des « treize articles » compris dans le Max des Mascouraux, six étaient possédés par M. Faulconnier, avocat à Moulins, à cause de son domaine des Ravereux ; un, le pré des Douets, par M. Charrier, à cause de son domaine du Colombier ; quatre par M[me] de Montaret, à cause de son domaine des Forges, et le treizième par M. Roussaut de la Fauchère, à cause de sa locaterie des Quatre-Vents (1).

Enfin, lors de la vente des biens de première origine des communes de Montilly et Autry-Issard, district de Moulins, « *le domaine de Saint-Morice*, situé paroisse d'Autry, appartenant aux religieux bénédictins de Souvigny, affermé à Gilbert Mathé pour la somme de six cents livres, déduction faite d'une petite dixme évaluée cinquante livres », fut vendu au sieur Adam, le 18 janvier 1792, 21.600 livres.

Le petit prieuré de Fublène, situé entre les paroisses du Veurdre et de Limoise, dépendait aussi du prieuré conventuel de Souvigny à cause de l'infirmerie et. en 1569, il était possédé, ainsi que celui de Saint-Maurice, par « dom Jacques Pallijot, religieux et infirmier du dit Souvigny, et valaient tous les deux 200 livres (2) ».

La petite église de Fublène existait déjà en l'année 1152. Nous la trouvons mentionnée dans la bulle que le pape Eugène III adressait, le 20 février 1152, à Pierre, prieur de Souvigny, pour le confirmer dans ses nombreuses possessions aux diocèses de Bourges, Clermont, Autun, Nevers et Limoges.

⁂

Puisque nous parlons d'un prieuré qui appartenait à l'*infirmier* du monastère de Souvigny, il ne sera pas hors de propos de dire quelle était la nature de ses fonctions ou de sa charge.

L'infirmier, comme son nom l'indique, avait la charge des malades du monastère : il devait les recevoir à l'infirmerie et leur procurer tous les soins nécessaires.

(1) Arch. de l'Allier, série H, 491.
(2) *Description générale du Bourbonnais*, par Nicolas DE NICOLAY.

« L'infirmier », dit Vaucher de Roche (1), « doit recevoir les religieux malades aux enfermeries, et administrer leur nécessité, auqueulx il doit bailler bonne chambre et honneste, garnies de coutre et linceulx, soignier, bois et chandelle, espice, poulaille, chart nécessaire audit religieux malade, et toutes aultres nécessité appartenant...

« Item fere a servir ledit religieux malade par le varlet des enfermeries, et doit avoir une lampe ardant en la chambre dudit malade, en laquelle le couvent sur la fabrique doit fourny de l'uile toutes les nuys.

« Item si le medicin est necessaire au dit religieux mallade le dit enfermier le doit notiffiez au dit révérent père ou a ses vicaires pour il avoir provision. Et doit paier le dit révérent père le dit medicin et les appoticaires nécessaire au dit malade.

« Item ledit enfermier est tenu de adviser ledit malade de soy mettre en état, et recepvoir ses sacremens ; luy doit dire ou fere dire ses heures et célébrer souvanteffois devant le dit malade. »

Il y avait à l'infirmerie des monastères trois catégories de religieux : ceux que la maladie obligeait à garder le lit ; les convalescents ; les infirmes, vieillards, débilités, etc., qui ne pouvaient suivre le régime de la communauté. Ce devait être les deux dernières catégories, convalescents et infirmes, qui allaient se refaire dans la maison de Saint-Maurice donnée par Ermengarde au prieuré de Souvigny.

A ce propos, il importe de faire une remarque. Primitivement, tous les biens du monastère étaient réunis en une mense unique, administrée par un économe qui avait la gestion de tous les intérêts. Dans la suite, les biens du monastère furent partagés entre l'abbé et le chapitre, et même entre les divers officiers claustraux, *sacristain*, *chambellan* ou *chambrier*, *chantre*, *refecturier*, *aumônier* ou *hôtelier*, *pitancier*, *cellérier*, *infirmier* (2). Cette division n'était pas essentiellement

(1) *Rationale administrationis*, de VAUCHER DE ROCHE, écrit de 1462 à 1466. Arch. du Jura, série H, fonds de Saint-Claude.

(2) L'office de *sacristain* consistait à garder les ornements sacrés, à fournir l'église du luminaire et de tout ce qui est nécessaire au culte, à entretenir la propreté et la décence dans la maison de Dieu. Le *chambrier* devait fournir le vestiaire aux religieux résidents de l'abbaye, jusqu'à un certain nombre. A Souvigny, à un moment donné, il y avait quarante moines. Le *chantre* avait la charge de présider le chœur ; il devait apprendre le chant aux jeunes religieux, bien plus, présider à toute leur instruction et à toute leur éducation : en d'autres termes, il était le directeur de l'école et le maître des novices, signe de l'importance qu'avait autrefois l'enseignement du chant. Au *réfecturier* de tenir le réfectoire dans un état de décence et de propreté convenable, de fournir les nappes pour les tables, de les changer quand il était nécessaire et de les faire blanchir. L'*aumônier*, appelé aussi *hospitalier* ou hôtelier, exerçait la charité au nom du monastère, en recevant à l'hôtel-

contraire à l'état religieux, car le IIIe concile de Latran permet aux officiers claustraux de posséder. avec la permission de leur abbé, quelques revenus destinés à soutenir les charges de leur emploi. Mais il est d'expérience que cette division est dangereuse : les officiers se mettent insensiblement à considérer les revenus *de leur charge* comme *leurs* propres revenus. Ils prennent bientôt sur ce revenu leur entretien honnête ; à la longue, cet honnête entretien de l'officier absorbe le revenu presque tout entier de l'office : les autres charges, de principales deviennent accessoires : c'est un accessoire odieux, que le titulaire restreint tant qu'il peut, dont il parvient même parfois à se débarrasser. Les *revenus de l'office* se trouvent ainsi convertis en une *prébende de l'officier*. C'est pourquoi la division des menses a toujours été, dans l'ordre monastique comme dans l'ordre canonique, le premier pas vers la ruine de la pauvreté religieuse et, par conséquent, de la vie commune.

En outre, chaque officier se regardait comme indépendant dans l'exercice de son emploi et, grâce à cette indépendance presque complète dont il jouissait, tombait dans des fautes multiples : il faisait des acensements téméraires. que son successeur entreprenait de faire révoquer ; souvent, au lieu de tourner les difficultés, il s'y heurtait : il se mettait en procès avec ses colons, avec les héritiers des donateurs, avec ses confrères, avec son abbé... Que pouvait-on attendre de ces moines vivant en dehors des règles de l'obéissance comme des lois de la pauvreté ? Des méprises, des entreprises téméraires, des démarches indiscrètes, des actes imprudents. On avait le triste spectacle de mille tiraillements et de cent procès... Embarrassés dans les procès et dans le détail d'une administration compliquée, pouvaient-ils vivre encore de la vie intérieure, être des hommes de silence, de recueillement et de contemplation ?

Ces réflexions si justes d'un moine de nos jours (1) nous laissent

lerie ou hôpital du monastère les pèlerins pauvres, malades ou non, en distribuant chaque jour d'abondantes aumônes à tous les étrangers qui se présentaient, en « logiant et couchant », pendant une nuit entière, « les pouvres créatures » qui se présentaient à l'aumônerie. Le *pitancier* fournissait aux religieux le pain, le vin et la pitance, c'est-à-dire tous les autres aliments, les poissons, les œufs, le fromage, les légumes, les épices, le riz, les pois, les fèves, etc. Enfin, le *cellérier*, comme le prescrit la règle de saint Benoît, était chargé de tout le temporel du monastère, il percevait les dîmes et les tailles, administrait les biens de l'abbaye et procurait au monastère et à chaque religieux toutes les choses nécessaires.

(1) Dom P. Benoit, auteur de l'*Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, t. II, p. 160 et 322.

deviner comment le prieuré de Saint-Maurice avait fini, vers la fin du XVIII[e] siècle, par ne plus appartenir en réalité au prieuré de Souvigny.

Les titulaires du prieuré de Saint-Maurice ne nous sont pas connus, sauf deux : Jacques Pallijot, mentionné par Nicolas de Nicolay comme possédant Fublène et Saint-Maurice, et Pierre Guillouet, également prieur de ces deux maisons religieuses. Nous trouvons ce dernier ainsi qualifié, en 1633, dans les registres paroissiaux de Gennetines ; en 1641, dans les registres d'Autry; en 1642. dans ceux de Souvigny ; en 1647, dans ceux de Châtel-de-Neuvre ; en 1656, dans ceux de La Ferté-Hauterive.

Dans les registres paroissiaux de Châtel-de-Neuvre, il est dénommé prieur et *comte de Saint-Maurice* (27 février 1647). C'est qu'en effet il y avait la petite seigneurie de la Trollière Saint-Maurice, au sujet duquel nous renverrons le lecteur aux pages qui suivent.

J.-J. MORET.

LA TROLLIÈRE



ous avions préparé la monographie de la Trollière (Autry), d'après les documents que nous connaissions. Sachant qu'il a existé, sur Theneuille, un fief du même nom, nous supposions que les possesseurs des deux terres avaient pu appartenir à la même famille. Notre note a éveillé sur ce point l'attention de M. Tiersonnier, notre érudit confrère, qui a vu là une question assez intéressante à étudier, et il a découvert, notamment dans les précieux « papiers des Gozis », des renseignements qui, contrôlés avec une généalogie dressée par Chérin, permettent de rattacher sûrement les La Trollière d'Autry à ceux de Theneuille.

Nous avons en conséquence repris à nouveau notre travail, pour y ajouter les renseignements de M. Tiersonnier et nous le remercions de nous avoir aidé si utilement dans nos recherches.

« L'histoire de La Trollière, nous dit M, Tiersonnier, est particu-
« lièrement difficile à écrire parce qu'il y a eu deux fiefs du même

« nom, appartenant à la même famille, l'un sis sur la paroisse de « Theneuille, l'autre, celui qui nous occupe, situé sur Autry.

« Cette dualité rend les confusions faciles.

« Les premiers possesseurs connus des deux fiefs de La Trollière « furent les Mulatier de La Trollière, dont la noblesse immémoriale est « indiscutablement établie dès le XIVe siècle. Les recherches de « M. des Gozis, les preuves faites en 1771, devant Chérin (1), ne « laissent aucun doute à cet égard. Connus pendant des siècles « presqu'exclusivement sous le seul nom de la Trollière ou La « Trolière, ce n'est guère qu'au XIXe siècle que les représentants de « la famille, justement fiers de leur vieux nom patronymique, le re- « prirent de façon à peu près constante.

« La plus ancienne possession des Mulatier est certainement La « Trollière, commune de Theneuille ; l'autre La Trollière paraît « devoir son existence et son nom à un cadet des Mulatier (2).

« I. — D'après les notes prises dans les anciennes archives de la « famille, en 1351, dans un acte d'aveu et dénombrement, est men- « tionné : « *Jancianus Mulaterii nobilis dominus* » de la Trollière, de « Valvinaud et des Bordes, tous fiefs situés sur le territoire de « Theneuille (3).

« II. — Dans un autre aveu de 1366, figure *Edmond* ou mieux « *Raymond Mulatier*, fils de Jancien ci-dessus nommé. Né vers 1340, « Raymond épousa, aux environs de 1370, d'après les supputations « de M. des Gozis, Jeanne de Champrobert, présumée par l'érudit « généalogiste fille de Hugues de Champrobert, seigneur de « Montgarnaud, Peribez et autres lieux, lequel vivait en 1366 (4).

« En tous cas, Raymond de La Trollière était marié dès 1382 « puisque cette même année, il fait aveu au duc de Bourbonnais, du « chef de sa femme, à raison de la motte de Peribez et de l'Etang- « neuf, de bois, tailles et arrière-fiefs en la châtellenie de Moulins. « Dom Bétencourt, reproduisant une note mise au dos de l'aveu « par les gens du duc, qualifie Raymond de La Trollière de *non* « *noble*, ce qui, — écrit M. des Gozis — est évidemment le résultat « d'une erreur ou d'une mise en cause des gens du duc, pour le for-

(1) Bibl. Nle, Chérin, vol. 199, dossier 3.957, généalogie des La Trollière.

(2) Nous donnons la filiation qui va suivre d'après des renseignements fournis par M. Xavier Bodinat à son cousin M. Tiersonnier et d'après les travaux de M. des Gozis combinés avec la généalogie dressée par Chérin.

(3) Voir aussi les *Noms Féodaux*.

(4) *Noms Féodaux*.

« cer à justifier de sa noblesse (1). De l'union de Raymond et de « Jeanne de Champrobert naquit :

« III. — *Jean Mulatier*, écuyer, seigneur des mêmes fiefs. Né sans « doute vers 1370 il n'est connu de M. des Gozis que par un acte de « foi et hommage rendu par son fils autre Jean, acte duquel il résulte « que Jean I avait possédé La Trollière de Theneuille.

« D'une alliance inconnue, vint Jean ou Johannet (qui suit) et sans « doute aussi :

« – Pierre Mulatier, écuyer, seigneur de La Cornillière en la pa- « roisse de Toulon-sur-Allier et par extension sur celle de Souvigny- « le-Thion.

« — Alips Mulatier de La Trollière, qui épousa avant 1443 Louis de « Fosseguérin, écuyer, seigneur dudit lieu et de Montcourbon.

« IV. — Noble homme *Jean II ou Johannet Mulatier de la Trollière*, « habitant de la paroisse de Theneuille, fit foi et hommage en 1443 « pour le lieu de la Trollière, châtellenie de Bourbon, recueilli dans « la succession de feu Jean son père. La même année, il s'acquitta « de semblable devoir pour les terres de Valvinaud, des Bordes et « autres. Ces deux aveux sont mentionnés par les *Noms Féodaux*, le « premier au nom de *La Trollière*, le second au nom de *Mulatier*, et « ce fait suffirait à lui seul pour prouver l'identité des La Trollière « et des Mulatier.

« Jean sortit de ce monde avant le 30 décembre 1453, date à la- « quelle sa veuve, Jeanne de Sarre, assiste au contrat de mariage de « leur fille Jeanne, accordée à noble Antoine de Murat écuyer.

« Du mariage de Jean de La Trollière et de Jeanne de Sarre était « encore vraisemblablement née Catherine de La Trollière mariée — « sans doute vers 1460-1465 — à Jean de Chéry, écuyer, seigneur « dudit lieu encore vivant en 1488, et sûrement le suivant :

« V. — *Jean, IIIe du nom*, (dit aussi comme son père Johannet) « *Mulatier de La Trollière*, écuyer, seigneur de La Trollière, « Valvinaud. Les Bordes et autres lieux. Né vers 1430, en 1454 on le « voit, comme héritier de son père, accomplir ses devoirs féodaux « pour les terres susdites. Le 16 février 1488 il renouvelle ses foi et « hommage.

(1) *Noms féodaux*. — A propos du nom Peribez, M. des Gozis déclare qu'il n'a pu retrouver de quelle localité il s'agit, le nom ayant disparu. Il résulte des actes cités aux *Noms Féodaux* que ce devait être dans les limites de la châtellenie de Moulins. Les autres possessions des Champrobert lui permettent de supposer qu'il faut chercher aux environs de Montgarnaud, de Neuvy-les-Moulins et de Coulandon.

« Marié deux fois, il épousa d'abord, suivant contrat du 6 juillet 1457,
« Péronnelle de Beaucaire qui mourut jeune et dont il semble n'a-
« voir pas eu d'enfants. En secondes noces il s'unit, vers 1475, à
« Agnès de Genestines, dame dudit lieu en la paroisse de Saint-
« Plaisir (1).

« Il convient d'arrêter ici la généalogie des La Trollière pour faire
« remarquer que peut-être une erreur s'est glissée dans le travail de
« M. des Gozis.

« Il se pourrait que Jean ait eu un frère, Pierre, et que, tandis que
« l'un n'avait pas d'enfants, de son mariage avec Mademoiselle de
« Beaucaire, l'autre, Pierre, ait continué la lignée en épousant juste-
« ment Agnès de Genestines. En effet, à la même époque on trouve
« un Pierre de La Trollière ou La Trolière sur lequel nous avons les
« renseignements suivants : »

En effet, dans notre travail sur La Trollière, nous disions :

Comme les Chéry et les Seguin de la Materée, les La Trollière ont dû être d'anciens serviteurs des seigneurs de Bourbon. Mais ils apparaissent plus tard que leurs voisins dans les documents des archives ; les Chéry et Seguin s'élevèrent en occupant des charges assez importantes à la petite cour des Bourbons ; les La Trollière semblent arriver par des services militaires, car le premier que nous trouvons, fut un soldat, Pierre de La Trollière, à qui Jean II, duc de Bourbonnais, donna, par mandement du 28 juin 1484, « un harnois « complet et de mesure pour servir le Roi (2) ». Ce n'était pas un pauvre vassal armé avec les réserves de l'« Armurerie », c'était un homme d'armes que son suzerain tenait à présenter dans des conditions qui leur fissent honneur à tous deux.

Cette mission fut-elle la source de la fortune de Pierre ? Nous ne serions pas éloigné de le croire, en voyant, cinq ans plus tard, le soldat pourvu non seulement des seigneuries de la Trollière et de Saint-Maurice, mais possesseur d'un hôtel à Souvigny, comme les Chéry, y recevoir le duc Pierre II, venant dans cette ville (3), le 17 décembre 1489, pour confirmer les privilèges du prieuré et faire sa dévotion aux châsses des saints Mayeul et Odile.

(1) Chérin l'appelle, dans sa généalogie de La Trollière, *Agnès Megessier*, dame de Genestines. Ce nom de Mégessier m'est absolument inconnu, dit M. des Gozis, qui ajoute : « Est-ce un nom patronymique tombé dans l'oubli ? Est-ce une erreur ? Je ne sais. »

(2) *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 6846. — M. des Gozis, qui a connaissance de ce personnage, déclare ne pouvoir le rattacher à la filiation suivie.

(3) La Mure, tome II, p. 424. *Ancien Bourbonnais.*

Il est probable que l'homme d'armes de 1484 reçut une nouvelle marque de la protection de ses seigneurs et que c'est grâce à eux qu'il se maria, avant 1513, à Agnès de Genestines, une noble damoiselle, dame d'atour de M[me] Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne. La duchesse dota généreusement sa suivante.

Il ressort des lettres données au chastel de Moulins, le 12 octobre 1513, et expédiées le 15 (1), que « comme traité de mariage de « damoiselle Agnès de Genestines avec Pierre » avait été fait, la duchesse avait promis à ladite Agnès une somme de 1.000 livres, au paiement de laquelle « Charlot Popillon, lors argentier, et Loys Merle, « maître de la chambre aux deniers de la dite dame, s'estoient enga- « gés ». Sur cette somme 750 livres avaient été données et il restait donc à verser 250 livres. Madame Anne de Bourbon donna de plus à la dame de Genestines une pension de 50 livres à payer par le receveur de Souvigny.

Pierre de La Trollière avait, en 1500-1506 (2), Saint-Maurice, la terre seigneuriale de la Trollière, 3[e] partie de celle des Bordes, et du chef d'Agnès de Genestines, par donation entre vifs de Charles de Genestines, écuyer, la terre seigneuriale de Genestines.

En août 1516, un Jehan de la Trollière, seigneur de Saint-Maurice, qui devait être le fils de Pierre, était encore écuyer d'écurie de M[me] la Duchesse.

Ce La Trollière fut aussi protégé par la duchesse et épousa une de ses demoiselles préférées ; par lettres écrites à Chantelle, le 25 août 1516 (3), la princesse lui donna son usage de bois mort et de mort-bois, en la forêt de Messarges, avec le pacage de 12 pourceaux, et 12 grosses têtes de gros bétail en considération de ses services et de Françoise de Chevenon, sa femme, « laquelle dès son jeune âge a « esté nourrie au service de la duchesse et y est de présent ; le dit « don pour la maison de Saint-Maurice ».

En 1569, le seigneur de la Trollière était Renaud de la Trollière (4) ; c'est le dernier de cette famille, dont nous ayons le nom, pour le XVI[e] siècle.

M. Tiersonnier revient dans ses notes sur la filiation, telle que M. des Gozis la donne, en s'inspirant des *Noms féodaux* et des preuves

(1) Bibliothèque Nat[le], collection Gaignières, Extraits de du Fourny, n° 654, 8[e] reg. de Bourbonnais f[os] 232, 394.

(2) *Noms féodaux.*

(3) Bibliothèque Nationale, même source que plus haut.

(4) Nicolay, *Générale Description du Bourbonnais*, édition Vayssière, tome I, p. 78.

faites devant Chérin. Dans ces notes, on va retrouver une partie des renseignements que nous avons signalés plus haut sans pouvoir en déduire une filiation précise.

« Nous voyons que, de son union avec Agnès de Genestine, Jean de « la Trollière, suivant M. des Gozis, et Pierre, suivant du Fourny, « aurait eu au moins quatre fils.

« VI. — 1° *Pierre Mulatier de la Trollière*, écuyer, seigneur de la « Trollière, *Saint-Maurice*, les Bordes en partie, Genestines en partie « et autres lieux. Né vers 1475 (?), il rendit foi et hommage en 1500 « d'abord, puis, le 27 avril 1506, à la duchesse de Bourbon pour la terre « de la Trollière et le tiers de celle des Bordes. En même temps, au « nom de sa mère, Agnès de Genestine, pour le fief dont elle portait le « nom, fief reçu en vertu d'une donation entre vifs faite par Charles de « Genestine. C'est du moins ce que racontent les *Noms féodaux*. On « voit qu'il y a là un imbroglio généalogique qui demeure sans solu- « tion précise, faute de pouvoir nous reporter aux originaux, mais « je tiens à signaler qu'il y a certainement une erreur, soit du côté « de du Fourny ou du scribe à qui est due la copie des Archives dé- « partementales, soit du côté de M. des Gozis ou des sources qui lui « servent de guide.

« En tous cas, ce Pierre vivait en 1503, car, à cette date, outre les « hommages précités faits par lui, on le trouve témoin d'un aveu « rendu par Vincent Resmonnin, écuyer, seigneur de Tillay. A noter « que les *Noms féodaux* déforment le nom dudit Pierre en *la Thou- « lière*.

« Pierre de la Trollière avait épousé, par contrat du 11 septembre « 1515, Gilberte Megessier, sans doute une parente du côté maternel. « Il en eut un fils, Jean, qui se maria par contrat du 14 juillet 1547 « (Chérin dit par erreur 1527) avec Marie Charbonnier. Leur descen- « dance se divisa en deux branches au Xe degré. La branche aînée « finit au XVIIIe siècle par deux filles :

« 1° Madeleine Mulatier de la Trollière, dame de Beauvallon (le Bre- « thon), mariée d'abord à Jean Bonnet, sieur de Meslon, officier de la « vènerie du roi, puis, le 25 août 1734, à François de Durat, dit le jeune « chevalier, seigneur de Brion, fils de François, seigneur de la Serre, « Vauchaussade, la Mone, Villevaleix et autres lieux, et de Gilberte « de Saunade.

« 2° Marguerite Mulatier de la Trollière, mariée le 18 février 1729 « à Claude de Neuchèze, chevalier, seigneur du Plessis. Tous deux « étaient morts avant 1764, laissant au moins une fille sous la curatelle « de Mathias Mulatier de la Trollière, seigneur de Gozinière. Ce der-

« nier appartenait au second rameau de la branche aînée, lequel s'est « perpétué jusqu'à nos jours (1). »

« Après cette digression, il convient de revenir aux autres enfants « issus de Jean ou de Pierre de La Trollière et d'Agnès de Genestines.

« Le second fut *Gilbert*, écuyer, lequel assista au mariage de son « frère Pierre en 1515 et transigea avec Jean de Solches le 16 juillet « 1522.

(1) Voici, comme suite à la généalogie de M. des Gozis, les derniers degrés de la filiation de cette branche des Mulatier de la Trollière, dressés par feu M. Jaladon de la Barre.

IXe degré. — *Mathias de la Trollière*, chevalier, seigneur de la Trollière, de Gozinière et des Rochères (fils majeur de feu messire Philippe de la Trollière et de dame Elisabeth Andras), demeurant à Gozinière, épousa en premières noces *Auguste-Louise de Dorny* (fille de haut et puissant seigneur messire de Dorny, chevalier, seigneur comte de Reugny, Nouy, baron des baronnies de Vesvres et Beauchamp, Guigne, Regny, la Salle et autres lieux, et de haute et puissante dame Durandeau, demeurant à Bourbon-Lancy). En deuxièmes noces, Mathias épousa par contrat du 6 février 1753, au château de Chassignolles, près Doyet, *Marie-Anne-Josèphe de Courtais*, fille de messire Gilbert de Courtais, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Clermont-Prince, et de Marie-Anne Taupin. De ce second mariage naquirent six enfants :

1° *Jean* Mulatier de la Trollière, qui suit.

2° *Angélique*, dite Mademoiselle des Rochères, morte sans alliance.

3° *Anne-Marie*, mariée à M. Bachelet (pas de postérité).

4° *Victorine*, mariée à N... ? (sans postérité).

5° *Marie-Anne-Madeleine*, dite Mademoiselle de Gozinière, mariée vers 1796 à Joseph Meure, ancien avocat en Parlement, fils de Jean Meure, dernier lieutenant particulier du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et d'Antoinette d'Antigny. De ce mariage :

a) Claude-Charles-Antoine-Almanzor Meure, ancien procureur du Roi, mort juge au tribunal civil de Nevers, le 3 juin 1848, à l'âge de 51 ans, sans alliance.

b) Françoise-Amicie Meure, née à Chantenay (Nièvre), le 6 floréal an VI, mariée, le 26 décembre 1821, à Jean Jaladon de la Barre, morte à Montluçon le 20 février 1826.

6° *Henry-François-Nicolas* Mulatier de la Trollière (qui suivra).

Xe. — *Jean Mulatier de la Trollière*, chevalier, seigneur de Gozinière, né le 1er avril 1755, baptisé le même jour à Theneuille, chevau-léger de la garde du roi dès 1771, puis chevalier de Saint-Louis. Il vivait encore en 1807 et avait épousé Suzanne de Longaunay, dite Mademoiselle de Montubois, fille du comte de Longaunay, colonel du régiment du Roi-infanterie, et de Marie-Geneviève Juillet de Franconville. De ce mariage une fille unique qui suit :

XIe. — *Amicie-Suzanne-Françoise Mulatier de la Trollière*, née et baptisée à Saint-Germain-en-Laye, le 5 octobre 1788. Elle épousa à Moulins, le 29 septembre 1806, en l'église Saint-Pierre des Carmes (contrat de mariage reçu Delarue, notaire, le même jour), le chevalier François-Xavier de Bodi-

« Le troisième s'appelait *Jacques* et fut échanson de l'Empereur « Charles Quint.

« Le quatrième enfin, *Jean*, finit sa carrière comme capitaine d'une « compagnie d'archers au service de l'Empereur.

« Avant de dire quelques mots des deux personnages que je viens « de citer, je tiens à appeler l'attention sur le fief de *Saint-Maurice*, « *paroisse d'Autry*, d'après l'identification de M. des Gozis. Ce fief « arriva aux La Trollière par les Genestines ou Megessier de Genes- « tines. Nous allons le trouver entre les mains de leurs descendants

nat, ancien officier de cavalerie (plus tard capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis), (fils de Jean-Louis de Bodinat de la Motte, écuyer, ancien chevau-léger de la garde du roi et garde du corps de S. M., chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Marie Conny de la Motte). Ils furent les grands parents de notre confrère, M. Xavier de Bodinat, membre correspondant de la Société d'Emulation du Bourbonnais.

Xe — *Henry-François-Nicolas Mulatier de la Trollière*, écuyer, capitaine au régiment de Conti-dragons, chevalier de Saint-Louis, né vers 1760, marié à Françoise-Charlotte Charton des Mauguins, fille d'Etienne et de N... Brisson des Cantiers. Il émigra en Angleterre, prit part à l'expédition de Quiberon où il fut blessé et put s'échapper sous des habits de paysan breton. Il laissa deux fils :

1o *Henri-Jean-Joseph* (qui suit).

2o *Joseph-Charles* Mulatier de la Trollière, né en 1804, marié à Calixte du Peyroux, morte en 1844 au château de Ruzières, près Bourbon-l'Archambault. Il mourut lui-même le 21 août 1863, laissant une fille unique, Marie-Alix Mulatier de la Trollière, née le 12 juillet 1844, mariée en 1868 à Félix-Gabriel de Chazettes de Bargues, fils de Charles et de N... Roy de l'Ecluse, d'où postérité.

XIe. — *Jean-Henri-Joseph Mulatier de la Trollière*, né en 1802, officier au 2e régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, démissionnaire en 1830, marié en 1832 à Estelle Giraudet de Boudemange, mort le 20 octobre 1880, laissant cinq enfants :

1o *Marie-Charlotte-Mathilde*, mariée à Paul Meynis de Paulin.

2o *Amicie-Suzanne-Antoinette*, mariée à Théophile de Signorio.

3o *Marie-Josèphe-Emmanuelle*, décédée sans alliance.

4o *Marguerite-Caroline*, mariée à Maxime, comte de Bigault des Fouchères.

5o *Henri-Etienne-François*, qui suit.

XIIe. — *Henri-Etienne-François Mulatier de la Trollière*, né le 18 novembre 1846, mort au château de la Faige, commune de Saint-Pierre-Laval, le 10 janvier 1908. Il avait épousé le 12 avril 1887, Jeanne-Marie Nicolas de la Rinière. De ce mariage :

1o *Marie-Thérèse*, née le 10 février 1888.

2o *Madeleine-Marie-Louise*, née le 17 mai 1889.

3o *Simonne-Marie-Mathilde*, née le 4 février 1893.

4o *Jean-Marie-Henry-Guy Mulatier de la Trollière*, né le 30 octobre 1900, actuellement le seul représentant mâle du nom.

« et en même temps va apparaitre sur Autry un fief de La Trollière « qui passera successivement aux Saint-Hilaire et aux Aubery.

« Est-il possible de tirer de ce fait une conclusion autre que celle- « ci. Un cadet des Mulatier de La Trollière reçoit Saint-Maurice en « fief ; dans le vieux château féodal, un peu ruiné peut-être, il installe « à l'extrême fin du xv[e] siècle un logis — que les excursionnistes ont « pu voir encore (1), — encastré pour ainsi dire dans les restes chenus « d'un antique mur d'enceinte. A ce logis, en souvenir du toit ances- « tral, il donna le nom de La Trollière, distinguant ainsi par sur- « croit son fief laïque de la possession ecclésiastique voisine, le « prieuré de Saint-Maurice.

« C'est une hypothèse dira-t-on ? Je l'avoue, mais elle parait sédui- « sante et bien vraisemblable si l'on veut bient grouper en faisceau « de preuves et les faits énoncés et ceux dont nous allons encore « avoir à rappeler le souvenir.

« Jacques et Jean Mulatier de La Trollière, nés sans doute vers « 1480, étaient au service du malheureux connétable de Bourbon au « moment de sa défection. Ils lui furent fidèles dans le malheur. Ils « poussèrent le dévouement à sa personne, dit M. des Gozis, jusqu'à « l'accompagner en exil. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la « Noblesse*, année 1867, les cite, à la page 408 de l'*Armorial de la « Franche-Comté*, et écrit qu'originaires du Bourbonnais, ils avaient « quitté leur pays avec le Duc, et qu'après la mort de celui-ci, ne « pouvant rentrer en France, ils prirent du service auprès de l'Em- « pereur Charles-Quint. Jacques fut échanson de ce prince et Jean « devint capitaine d'une compagnie de ses archers. Tous deux por- « taient : *écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois têtes de mulets d'argent « brodées de gueules* (qui est de Mulatier) ; *aux 2 et 3 d'argent à trois « aiglettes de sable*. (qui est de Genestines).

« Il est presque certain, dit M. des Gozis, que l'un des deux se « maria et que *Louis de La Trollière*, dont nous allons parler tout à « l'heure fut le fruit de cette union. Je pense quant à moi, que ce fut « Jean, le futur capitaine d'archers de Charles Quint, et qu'il épousa « avant 1516, Françoise de Chevenon.

« En août 1516 en effet, les extraits des registres des comptes de « Bourbonnais faits par du Fourny nous apprennent qu'un Jehan de « La Trollière, *seigneur de Saint-Maurice*, — ce nom de fief est à retenir « dans l'espèce — était écuyer d'écurie de Madame la Duchesse. Par

(1) Ce fut une visite *in extremis* car ce bâtiment est appelé, dit-on, à disparaitre et nous nous permettrons de déplorer la démolition de ce vieux souvenir du passé.

« lettres données à Chantelle le 25 août 1516 cette princesse lui octroya « son usage de bois mort et mort bois en la forêt de Messarges, avec « droit de pacage pour 12 pourceaux et 12 têtes de gros bétail, en « considération de ses services et de ceux de Françoise de Chevenon. « sa femme, « laquelle, dès son jeune âge a esté nourrie au service « de la duchesse et y est de présent, ledit don fait pour sa maison « de Saint-Maurice ».

« Il ne me paraît pas douteux que cette maison de Saint-Maurice « n'est autre chose que le La Trollière d'Autry et que nous sommes « bien en présence du gentilhomme fidèle qui suivit son seigneur « dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Sa situation et « celle de sa femme dans la maison ducale, les dons qu'il avait reçus « de la duchesse n'expliquent-ils pas la fidélité indéfectible dont il « fit preuve vis-à-vis de son droiturier suzerain. Dans le lointain des « âges révolus, ce loyalisme donne à son frère et à lui le relief sym- « pathique qu'on se plaît à accorder au dévouement sincère.

« VII. — *Louis Mulatier de la Trollière*, présumé fils des précé- « dents, chevalier, seigneur de Houplin (1), capitaine, lieutenant du « comte d'Egmont au château de Gand, gentilhomme de bouche de « S. M. Catholique. Né sans doute à l'étranger, après le départ de « son père avec le connétable, vers 1536, il servit en Flandres comme « les deux précédents, de l'un desquels il est vraisemblablement « issu. Il se maria en Flandres, vers 1570 (?) avec Marie de « Nouvelles (2).

« Vers la fin de sa vie il rentra en France, où il n'avait pas cessé « d'être possessionné et mourut avant 1600.

« De son mariage, M. des Gozis ne connaît qu'une fille :

« VIII. — *Catherine Mulatier de La Trollière*, dame de La Trollière, « Beaumanoir, Saint-Maurice, Genestine et autres places. Elle « épousa en premières noces, vers 1590 (?) (3), Christophe de Saint-

(1) Je ne connais pas ce nom, qui pourrait être celui d'un fief en Flandre ou en Franche-Comté. Cependant je croirais beaucoup plus volontiers que c'est tout simplement une erreur de copie pour *Mauplin*, qui est le nom d'une localité de la paroisse de Theneuille, entourée de toutes parts par les possessions des La Trollière et contiguë aux Bordes et à Epinoux. (Note de M. des Gozis.)

(2) M. des Gozis écrit *Nonnelles*, mais ce doit être Nouvelles. Le nom de Nonnelles est inconnu, tandis qu'on trouve en Hainaut une famille de Nouvelles dont les armoiries sont, d'après l'*Armorial Général* de Rietstap : *burelé-ondé d'argent et d'azur de douze pièces.*

(3) Peut-être bien seulement après 1595, car on voit que damoiselle Catherine de La Trollière est marraine à Souvigny, le 4 juin 1595, de

« Hilaire, écuyer, seigneur du Coudreau, puis en secondes noces, « par contrat du 3 janvier 1600, Jean Mareschal, écuyer, seigneur de « Franchesse, fils de Gilbert, seigneur des Noix et de Péronnelle de « Bonnay. Jean Mareschal était lui-même veuf d'Anne du Lyon.

« M. des Gozis qui ne paraît pas avoir soupçonné l'existence de « La Trollière d'Autry et sa possession par les Mulatier, qualifie « Catherine de dame de La Trollière *en partie* parce qu'il constate « que Pierre de La Trollière marié à Gilberte Megessier et ses « descendants sont eux aussi qualifiés seigneurs de La Trollière, « mais il est certain que ces derniers ont continué à posséder La « Trollière de Theneuille, tandis que Catherine faisait passer une « partie de Saint-Maurice et La Trollière d'Autry aux Saint-Hilaire « ses enfants du premier lit. Les qualifications données aux Saint- « Hilaire seigneurs du Coudreau et de La Trollière, particulièrement « dans les registres paroissiaux d'Autry ne laissent aucun doute à « cet égard.

« Nous avons vu plus haut que du mariage de Louis de La Trollière « avec Mademoiselle de Nouvelles M. des Gozis ne connaît qu'une « fille, Catherine. Il y a lieu de supposer que Catherine avait un frère « et ce frère serait *Renaud de La Trollière*, écuyer, que Nicolay, en « sa *Générale description du Bourbonnais*, nous indique comme « possesseur de La Trollière (1), paroisse d'Autry, vers 1569. C'est tout « ce que je sais de ce personnage. S'il se maria, il ne laissa sans « doute pas de postérité apte à lui succéder puisque la Trollière « d'Autry se retrouve ensuite aux mains de Saint-Hilaire issus « de Catherine Mulatier de La Trollière. Ils sont dits en même « temps seigneurs de Genestines, ce qui ne laisse aucun doute sur « leur ascendance en ligne féminine. »

« C'est de ces Saint-Hilaire que nous devons maintenant nous occu- « per pour continuer la suite des possesseurs du fief de La Trollière « d'Autry. »

Après ces notes de M. Tiersonnier, nous reprenons notre manuscrit. Christophe de Saint-Hilaire, seigneur du Coudreau, dans le Maine, avait épousé en 1593 Catherine de la Trolière. Nous ne connaissons pas autrement Christophe de Saint-Hilaire, nos renseignements (2) sur cette branche des Saint-Hilaire ayant, comme premier nom, celui

Catherine Aujouhannet, fille de Philippe, procureur du Roi en la châtellenie de Souvigny et de Gilberte Preslier. Pour la seconde marraine le nom du mari est soigneusement indiqué.

(1) Edition Vayssière, T. I, p. 78.

(2) Archives Allier, A 38.

d'Antoine, sieur de Saint-Hilaire et du Coudreau, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, en 1593, le même sans doute que celui qui mourut à Franchesse, en juin 1609 ; vient ensuite son fils François, sieur de Saint-Hilaire, du Plessis et du Coudreau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1606-1610), qui pourrait être le même que François, sieur de Biotières (Buxières) en 1642 et de Clavelières en 1647. Ce serait, sauf erreur, Philippe, fils d'Antoine, qui eut la Trollière au commencement du XVII[e] siècle ; il avait pour femme Jeanne de Serre (de Sarre) ; comme beaucoup de leurs contemporains, ils avaient de nombreux enfants, au moins huit (1), tous baptisés à Saint-Hilaire, ce qui indique que le père et la mère n'avaient pas une résidence habituelle dans leur terre d'Autry. 1° 7 mars 1621, Antoine ; 2° 26 septembre 1623, Jacques ; 3° 15 septembre 1624, Nicolas ; 4° 29 novembre 1625, Marie-Sylvie ; 5° 27 avril 1627, Jeanne ; 6° 6 juillet 1628, Anne ; 7° 23 avril 1630, Claude ; 8° 11 octobre 1631, Gabrielle.

Antoine, l'aîné des fils, fut sieur du Coudreau et de la Trolière et aurait eu deux femmes : Geneviève du Monceau et François de la Roche. Suivant nous, les deux sœurs, filles de Jean de la Roche, sieur du Monsseaux ou du Monceau (Murat), et de Guillemette Menudel ; il eut de son premier mariage :

1° Mathias ; 2° Claude, baptisé à Autry le 26 mars 1649.

De son second : 1° Gilbert, né le 5 décembre 1645 ; 2° Claude, baptisé le 20 mars 1652 ; 3° Suzanne, née le 17 janvier 1652 ; 4° Madeleine, née le 22 avril 1654 ; 5° Catherine, née le 5 août 1655 ; 6° Philippe, baptisé le 17 juin 1668. Dans les notes relatives aux Saint-Hilaire, dont nous avons parlé, se trouvent intercalés trois autres enfants d'Antoine : deux fils, Pierre et Jean ; une fille, Elisabeth (2).

Quant aux frères et sœurs d'Antoine, voici quelques renseignements les concernant : Jacques a dû être seigneur de Gennetines, en 1644 ; Marie-Sylvie fut la femme de Gaspard Hugon, sieur de Fourchaud (Besson) vers 1653 ; elle mourut à Moulins le 16 juillet 1670 et fut inhumée le 17, en l'église de Besson ; Anne était, en 1653, veuve de Claude de Boisi de Courcenay ; un Claude de Saint-Hilaire était dominicain en 1686 ; nous ignorons ce que devinrent Jeanne et Gabrielle. Pour Nicolas, il est peut-être le Saint-Hilaire, seigneur de

(1) Notes prises autrefois dans les registres paroissiaux, quand nous préparions l'*Ancien canton de Saint-Hilaire*, et que nous n'avons pu publier pendant que la brochure alors en préparation, *Saint-Hilaire et ses seigneurs*, donnait des renseignements complets à ce sujet.

(2) Reg. par. de Saint-Hilaire.

Belair (Neuvy ?) en 1695, époux de Marie Coiffier. Antoine de Saint-Hilaire mourut au château de Saint-Hilaire le 19 février 1691. L'acte de décès le qualifie seigneur de la Salle de Meillers et non plus de la Trolière. En effet, depuis 1677, cette terre appartenait à *Antoine Aubery*, seigneur de la Trolière et du Goutet, président en l'élection de Moulins, époux de Françoise Cochard (1); il avait peut-être aussi Saint-Maurice, ou il l'acheta plus tard ; en 1736, son fils Antoine épousait à Bourbon, le 17 juillet, Catherine Loyseau, était dit chevalier, seigneur de la Trollière et de Saint-Maurice.

Nous arrêtons ici cette nomenclature des possesseurs de la Trolière, au moment où les Aubery arrivent dans le fief et laissons à notre ami et confrère Delaigue le soin de parler d'eux et de leur famille dans la copieuse notice qu'il consacre au château du Plessis.

Armoiries des familles qui ont possédé la Trollière, paroisse d'Autry.

1° Mulatier de la Trollière. Les armoiries de cette famille sont parlantes et allusives au nom patronymique primitif : *trois têtes de mulets* (2). Elles ont présenté dans la suite des temps quelques variantes.

La première représentation connue est celle donnée par Guillaume Revel : *d'azur, à trois têtes et cols de mulets d'or, bridées de sable.*

On trouve aussi : *d'azur, à trois têtes de mulets d'argent bridées de gueules.*

L'*Armorial Général* de 1696 les décrit ainsi : *de gueules à trois têtes de mulets d'argent* (Moulins, I, n° 384). Et encore : *d'azur à trois têtes de cheval d'or* (Moulins, I, n° 202).

La branche des seigneurs de la Trollière d'Autry semble avoir adopté : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois têtes de mulets d'argent, bridées de gueules*, qui est de Mulatier ; *aux 2 et 3 d'argent à trois aiglettes de sable*, qui est de Gennetines ou Genestines. (*Annuaire de la noblesse pour 1867*, Borel d'Hauterive.)

2° De Saint-Hilaire. Cette famille, dont le gentilice primitif était Seguin, portait : *d'or à trois fers de dard de sable.* C'est ainsi que

(1) Voir aux Arch. de l'Allier, E 235, 11 août 1677, vente de la Trollière par Antoine de Saint-Hilaire, seigneur du Coudrault et de la Trollière, à Antoine Aubery, écuyer, seigneur du Goutet, président en l'élection de Moulins, pour le prix de 15.000 livres.

(2) Nous signalons à ce sujet une boiserie sculptée à ses armes, conservée au château de la Brosse-Raquin (Tortezais).

Guillaume Revel les donne sous le nom de Gilbert Seguin [seigneur de Saint-Hilaire 1443-1452 d'après les *Noms féodaux*]. On les trouve de même dans l'église de Saint-Hilaire, au prieuré de Grosbois, et sur la cloche du château de la Salle, paroisse de Meillers, qui est du XVIIe siècle. Un diplôme de l'empereur Ferdinand II, conférant aux fils de Gilbert de Saint-Hilaire et de Marie de Zernouitz le titre de comte du Saint-Empire, régla leurs armoiries comme suit : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or à l'aigle impériale de sable ; aux 2 et 3 d'azur à trois cloches d'or qui est de Zernouitz, sur le tout de Saint-Hilaire.* (Voir l'*Armorial du Bourbonnais*, DE SOULTRAIT.)

3° Aubery. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de dauphin de même* Pour les variantes, voir l'*Armorial du Bourbonnais*, DE SOULTRAIT.

C. GRÉGOIRE.

EMBOURG

LE CHATEAU



Si nous n'avions eu le désir, en abordant l'étude du fief d'Embourg, d'apporter un nouvel hommage de gratitude à celle qui fut la bienfaitrice des humbles, et en qui s'éteignit une de nos vieilles familles bourbonnaises ; si nous avions eu à cœur de dire en quelques lignes quel souvenir le trop court séjour de Madame de Boisrenaud a su laisser dans Souvigny, nous n'aurions entrepris nos recherches qu'avec beaucoup d'appréhension.

Les documents en effet sont rares et ceux que nous avons pu rencontrer présentent de nombreuses lacunes, difficiles à combler.

Le château lui-même n'a pour ainsi dire plus aucun vestige du passé. N'était une grosse tour recouverte de lierre qui date de l'édifice primitif nous nous croirions en présence d'une construction du siècle dernier.

Le vieux manoir détruit a fait place à un corps de logis flanqué de

deux grosses tours carrées réunies entre elles par une galerie vitrée : deux ailes en retour limitent la cour du château. L'une des tours, plus élevée, se termine par un gracieux campanile et ses fenêtres présentent de charmants motifs d'ornementation qui indiquent une époque antérieure au reste du bâtiment.

LES POSSESSEURS

Sur des actes de 1590 (1) nous avons trouvé mention d'un seigneur d'Embourg : *Jean Milles* alias *de Milles*, écuyer, seigneur des Morelles, du Randon et d'Embourg, conseiller du roi, président en la généralité de Moulins et garde du scel royal établi aux contrats du pays et duché de Bourbonnais. Nous pensons qu'il était fils d'autre *Jean Milles* (2), jurisconsulte et magistrat né à Souvigny vers la fin du XVe siècle, mort en 1563 (3).

Notre *Jean Milles*, d'après les dossiers de M. des Gozis, fut capitaine en la châtellenie de Chantelle (4), puis capitaine du château de Montpensier ; et mourut avant 1594.

Il avait épousé vers 1570-1575 ? *Michelle de Reynaud*, fille d'Amable de Reynaud et de Gabrielle de la Rue. En 1594, étant veuve, Michelle de Reynaud présenta un compte de tutelle pour ses fils au collège de Chantelle.

(1) Archives départementales, E 454.

(2) Les armes des Milles sont : *d'or à trois fers de flèche de sable*. Ce *Jean Milles* descendait peut-être d'autre *Jean Milles* cité dans une information du lieutenant du châtelain de Souvigny en 1430. (*Inventaire des Titres de la maison de Bourbon* n° 5.359.) et de *Geoffroy Milles*, licencié en droit, lieutenant à Souvigny en 1471 (LA MURE : *Histoire des ducs de Bourbon*. Tome III, page 288 n. et *Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, 6.483). Ce dernier, en sa qualité de lieutenant procède à l'inventaire des meubles garnissant l'hôtel du duc de Bourbon à Souvigny.

(3) *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais*, par E. MÉPLAIN, et *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, par M. R. DE QUIRIELLE. D'autre part l'*Obituaire de Souvigny* nous fournit les renseignements suivants concernant, croyons-nous, cette famille : « *Officium fiat pro Stephano Miles condam barbitonsore conventus qui in vita sua eidem conventui affectuosissime servivit et in fine dierum suorum prefato conventui dedit unam quartam frumenti redditualem* » (17 janvier). «

(4) C'est ce même *Jean de Milles*, général de la maison du comte d'Auvergne, conseiller du roi, trésorier général des finances en la généralité de Moulins, qui à la suite des dégâts causés par les guerres de religion, dans la région d'Ecole, Charroux et Chantelle, adressa au sieur du Buysson, pré-

Parmi leurs enfants nous connaissons (1) :

1° *Gabrielle de Milles*, mariée en 1603 à *Blaise Cistel*, chevalier, seigneur du Saulzet, trésorier de France à Riom, veuf de *Marie du Floquet*, fils de *Claude Cistel* et de *Jaquette de Pierrefitte.*

2° *Françoise de Milles*, dame des Morelles et d'Ecolette, mariée vers 1610 à *Achille de Combes*, sieur du Planchat, fils de *Jean*, président de la cour des aides, et de *Marie de Commolet.*

3° *Gilbert de Milles des Morelles*, écuyer, seigneur des Perrets et de Marcillat, épousa vers 1620 *Antoinette de Villaines*, fille de *Jean*, sieur de Villaines, les Touzelins, et de *Suzanne Duret*. Tous deux vivaient encore à la date du 31 janvier 1635 et de leur mariage ils eurent au moins une fille *Catherine*, dame des Perrets, qui épousa vers 1660 *Jean Mareschal*, écuyer, seigneur de Villard, gendarme dans la compagnie de la Reine, fils de *Gilbert Mareschal*, seigneur de Segange, les Noix, Franchesse en partie, et de *Jeanne Audier de la Cassière.* Jean Mareschal vivait encore en 1697 et cette même année fut inscrit à l'armorial général.

Nous ne savons comment Embourg sortit de la famille de *Milles*. Le premier document qui nous fournisse quelques renseignements sur la mutation survenue est l'acte de mariage de *Jean de Ninerolles*, écuyer, capitaine châtelain de Souvigny, qualifié seigneur d'Embourg et du Treuil, fils de *Philippe*, sieur des Voûtes, receveur général du taillon de la généralité de Moulins, et de *Madeleine de Vouldy*. Il épousa le 11 novembre 1641 en l'église d'Yzeure (2) *Suzanne Feydeau*, veuve en premières noces de noble Jean Alleaume et fille de *Pierre* (3), sieur des Vesvres, et d'*Anne Dufour.*

Dom Tripperet dans son *Mémoire pour servir à l'histoire du prieuré*

sident au présidial de Moulins, le 22 mars 1583, une requête tendant à ce « *qu'en commisération des grandes ruines, pertes, calamités et massacres su-* « *bis par les habitants des lieux sus-nommés, ils reçoivent, durant quelques* « *années, don et remise de la moitié de toutes leurs tailles, taillons et impo-* « *sitions quelconques.* » (*Assises scientifiques du Bourbonnais. — La réforme et la Fronde en Bourbonnais*, par Louis AUDIAT, et les *Guerres de Religion*, par M. BOUCHARD.

(1) Nous citerons en outre de cette famille, mais sans en préciser l'origine, *Péronnelle de Milles*, épouse de Jean de Ligny mentionnée dans les registres paroissiaux de Barberier en 1669 et *Ennemond de Milles*, parrain en 1688 dans la même commune.

(2) Registres paroissiaux d'Yzeure GG-9 et Arch. Allier, E suppl..

(3) Les *Feydeau* portent *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.*

de Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny (1) nous donne d'intéressants détails concernant ce seigneur d'Embourg.

« Messire *Jean de Ninerolles*, châtelain de Souvigny dont il étoit natif, « voulant témoigner l'affection qu'il avoit toujours eue pour cette ville y « fonda en 1632 un monastère de religieuses Bénédictines.

« Le 11 décembre de cette même année, se trouvant à Moulins, il fit don « devant notaires, à l'ordre de Saint-Benoît d'une maison qu'il possédait à « Souvigny, consistant en plusieurs corps de bâtiments, cour, jardin, vignes « et prés appelées communément *les Voûtes* (2), pour servir à l'établisse- « ment d'un prieuré conventuel des filles de la congrégation de Saint- « Benoît et leur assigna en outre une somme de 100 livres par an à prendre « sur tous ses biens, spécifiant qu'il lui serait loisible d'amortir cette rente « en payant en une seule fois une somme de 2.000 livres pour être em- « ployée en acquisition d'héritages.

« Pour commencer cet établissement, il demanda qu'il fût permis à « religieuses personnes sœurs *Gabrielle Bardon*, *Marguerite Aubery* et « *Jacqueline de Lingende* de sortir du monastère d'Yzeure pour venir à « Souvigny où elles seroient soumises au gouvernement des supérieurs de « la congrégation de Saint-Benoît, c'est-à-dire du Père abbé de Saint-Sulpice « de Bourges.

« En conséquence, le sieur *de Ninerolles* voulut être reconnu fondateur de « cette maison, avoir toutes les prérogatives et privilèges attachés à cette « qualité : participation aux prières, droit d'y élire sa sépulture et d'y faire « élever une tombe avec épitaphe, que, pendant sa vie, celle de ses enfants et « petits-enfants, les religieuses seroient tenues de recevoir gratuitement et à « la nomination dudit *de Ninerolles*, de ses enfants ou petits-enfants, une de « leurs filles pour novice ; que tous les samedis de l'année, lesdites reli- « gieuses seroient obligées de dire un salut en l'honneur de la sainte Vierge. « Enfin, que, pour la plus grande tranquillité des religieuses, elles seroient « tenues de poursuivre toutes leurs causes par-devant le commis de M. le « séneschal de Bourbonnais audit Souvigny et non ailleurs.

« Cette donation et fondation fut acceptée par lesdites sœurs *Bardon*, *Au-* « *bery* et *de Lingendes*, religieuses d'Yzeure, qui promirent d'entretenir toutes « les clauses de ladite fondation, en rapporter la ratification du Père abbé de « Saint-Sulpice dans un mois, faute de quoi M. de Ninerolles pourroit se dé- « partir de ce contrat et rentrer en possession de tout ce qu'il avoit donné ; « mais ladite ratification obtenue, ces religieuses s'obligèrent d'aller en cette « maison des *Voûtes* pour y acquitter les charges de ladite fondation, à peine

(1) Archives départementales, H 420.

(2) Cette maison est aujourd'hui la propriété de M. Dousson, notaire, qui a aimablement guidé les excursionnistes au cours de leur visite, en leur fournissant de précieux renseignements sur l'ancien couvent des Bénédictines.

« de nullité. Cet acte fut passé au parloir du prieuré d'Yzeure, le 11 décembre « 1632.

« Il paroît par les dernières clauses de cet acte que M. *de Ninerolles* avoit « un grand désir de voir effectuer sa fondation au plus tôt. Mais ses souhaits « ne furent pas exaucés. Nous ne savons ce qui empêcha la Mère *Bardon* de « s'installer de suite à Souvigny ; toujours est-il que cette affaire traîna en « longueur pendant seize ans, jusqu'en 1648, ce qui chagrina tant M. *de Nine-* « *rolles* que, changeant de dessein, il contracta avec les religieuses ursulines « de Moulins pour les établir à Souvigny au lieu des Bénédictines d'Yzeure, « le 27 mai 1648 ; après quoi, il mourut sans avoir vu ni les Bénédictines ni « les Ursulines profiter de sa fondation.

« Ce nouveau traité et la mort de M. *de Ninerolles* obligèrent la Mère *Bar-* « *don* de venir à Souvigny. Elle commença d'abord par faire ratifier par les « héritiers de M. *de Ninerolles* le contrat du 11 décembre 1632 fait en sa faveur, « pour faire tomber celui fait avec les Ursulines. Ensuite, elle présenta une « requête à Mgr *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont, tendant à com- « mettre quelqu'un pour faire la visite des lieux, voir s'ils étoient propres à « l'établissement d'un monastère de religieuses et prendre possession du « local s'il étoit trouvé convenable.

« Le 17 mai 1550. *Monseigneur de Mesgrigny* (1), prieur de Souvigny, assisté « de *Nicolas Lavocat*, chanoine de l'église de Paris, après visite conscien- « cieuse, prit possession des lieux au nom des religieuses bénédictines.

« Monseigneur l'évêque de Clermont ayant accordé son consentement, « M. *de Mesgrigny* introduisit la Mère Bardon et ses compagnes dans le mo- « nastère le 29 juin 1650. Elles obtinrent des lettres patentes confirmatives « de tout ce qui précède, datées de Libourne le 12 août 1650.

« Les Ursulines de Moulins, avec lesquelles feu M. *de Ninerolles* avoit traité « en 1648, intentèrent un procès à la Mère *Bardon* et ses adjointes, par-devant « le séneschal du Bourbonnais à Moulins, pour y être mises en possession « de la maison des Voûtes et formèrent opposition à la vérification des « lettres patentes susdites.

« Il y eut plusieurs sentences, desquelles la Mère *Bardon* et autres reli- « gieuses s'étant rendues appelantes, intervint un premier arrêt le 11 mai 1651, « lequel, du consentement des parties, évoqua le fond pendant par-devant le « séneschal ; et enfin, par un autre arrêt du 1er juillet suivant, la Cour, sans « s'arrêter à l'opposition formée par les Ursulines à la vérification des lettres « patentes, en ordonna l'enregistrement et maintint ladite dame *Bardon* et « les Bénédictines de Souvigny en la possession et jouissance de ladite mai- « son des Voûtes.

(1) *Nicolas de Mesgrigny*, fils de Jehan de Mesgrigny, conseiller du roi, marquis de Villeneuve, vicomte de Troyes, et de dame Marie Bouguier, portait : *d'argent au lion de sable*. C'est ce prieur qui fit rédiger le *Thesaurus silviniacensis*. (Voir *Bulletin de la Société d'Emulation* 1895, page 114.) Il mourut le 22 octobre 1652 et fut inhumé en l'église de Sainte-Foy de Coulommiers.

« Ainsi fut confirmé l'établissement des religieuses bénédictines de Souvi-
« gny, lesquelles, soumises à la juridiction de Monseigneur l'évèque de Cler-
« mont, se sont maintenues dans ce pays jusqu'à présent avec ferveur... »

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution, époque où elles furent dispersées. leurs biens saisis, leurs meubles vendus (1).

Jean de Ninerolles ne s'était pas contenté de doter sa ville natale d'un monastère de religieuses. Dès 1630, il y avait fondé un collège et nous trouvons dans les registres paroissiaux, à la date du 30 novembre 1644, la bénédiction de la cloche de cet établissement.

Baptisée sous le nom de *Jeanne*, elle eut pour parrain noble *Jehan de Ninerolles*, fondateur du collège, et pour marraine *Anne Donjan*, épouse de *Jacques Galais* (2), juge ordinaire du doyenné. Elle portait l'inscription suivante : « *Sancto Nicolao academici Sylviniacenses collegii Ninerollei, rectore magistro Joanne Dominico Thevenin, presbytero, theologiæ Parisiensis graduato 1644.* »

Jean de Ninerolles mourut à Souvigny le 16 mars 1650. Sa veuve épousa en secondes noces, le 23 novembre 1651, en l'église d'Yzeure (3), en présence du châtelain de Moulins, *Claude Mareschal*, écuyer, seigneur de Bompré, Loutaud et Percenat, fils de Gilbert, écuyer, seigneur de Bompré, de la paroisse de Barberier.

Suzanne Feydeau étant morte, son mari *Claude Mareschal* se remaria le 29 décembre 1667 avec *Marie de Jacquinet* (4), veuve de messire *Jean-François de Monestay*, chevalier, seigneur de Graveron, fille de feu messire *Jean Jacquinet*, seigneur de Panessière, et de *Marie Courtois*.

A la mort de sa propriétaire, Embourg passa aux mains du frère de Suzanne, *Etienne Feydeau*, seigneur des Vesvres, époux d'*Anne Mareschal*.

Leur fille *Marie-Françoise* avait épousé *Hiérosme Le Maistre*, conseiller au Parlement de Paris, que nous voyons parrain à Saint-Pierre-des-Menestreaux, le 3 novembre 1653, d'Anne-Catherine, fille d'*Antoine Feydeau* et de *Catherine Meigret*.

En 1680, nous trouvons à Embourg (5) *Marie-Françoise Feydeau*,

(1) Voir au sujet de ces ventes : *L'ancien canton de Souvigny sous la Révolution* (M. Dénier).

(2) Fils de Gilbert Galais et d'Anne Thénar. Arch. communales de Souvigny, GG, 3, f° 23 v°.

(3) Registre paroissial d'Yzeure, conservé à tort aux Arch. municipales de Moulins et inventorié sous le n° 431, voir le f° 115.

(4) De ce second mariage, Claude Mareschal eut une fille, Jeanne, qui épousa, le 25 janvier 1692, Nicolas Revangié, seigneur de la Chassignolle.

(5) Archives départementales, E 158, E 1305 et A 38.

dame de Clusor, veuve de M. le président *Le Maistre*, vivant chevalier, seigneur de Bellejamme, conseiller du roi en ses conseils, président aux enquêtes du Parlement de Paris, y demeurant rue Pavée, paroisse Saint-André-des-Arts. Dans un des actes que nous avons consultés, mentions sont faites de M. *Le Maistre*, conseiller au Parlement, son fils, et de M. *d'Ormesson*, son petit fils.

Leur fille *Marie-Françoise Le Maistre* avait épousé *Dominique de Barberie* (1), chevalier, seigneur de Saint-Contest (2), ambassadeur plénipotentiaire au congrès de Cambrai, que nous trouvons dans les *Noms féodaux*, possédant en 1724 les terres et seigneuries des Vesvres et d'Embourg.

Autant qu'on en puisse juger, d'après les documents consultés (3) et deux ouvrages : *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux* (4), par Michel Béziers, et le *Dictionnaire historique de toutes les communes de l'Eure*, par Charpillon, voici comment peut se reconstituer l'histoire de cette famille.

Tobie de Barberie, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres à Caen, anobli en 1635, acquiert la terre de Saint-Contest. Il dut mourir peu avant 1642. Il laissait des enfants mineurs de *Jeanne Le Révérend*, qui épousa en secondes noces *Jacques de Montgomery*, seigneur de Courteilles.

Son fils *Michel*, reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1657, fut plus tard maître des requêtes. Il acquiert Courteilles (5) en 1663 et le fit ériger en marquisat en 1671. Il eut au moins deux fils : 1° *Jacques*, intendant à Alençon et Bourges, mort en 1731, père de *Jacques-Dominique*, qui épousa *Marie-Mélanie Fyot*, fille du premier président du Parlement de Bourgogne, fut ambassadeur près la Confédération helvétique et conseiller d'Etat. Sa fille épousa, le 30 octobre 1764, le comte *de Rochechouart*, et de leur union naquit la duchesse *de Richelieu*, femme du ministre de Louis XVIII (6).

2° *Dominique-Claude de Barberie*, plénipotentiaire aux congrès de Bade et de Cambrai, mort le 22 juin 1730. Le 26 mai 1678, au baptême

(1) Les armes des Barberie sont : *d'azur à trois têtes d'aigle d'or* (Armorial général de Riestap).

(2) Saint Contest (Calvados).

(3) Ces documents ont été gracieusement mis à notre disposition par M. Georges Besnier, archiviste du Calvados, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements.

(4) Trois volumes publiés à Rouen (1893-1896), par G. Le Hardy, pour la *Société de l'Histoire de Normandie*, tome III, p. 179.

(5) Aujourd'hui commune du canton de Verneuil (Eure).

(6) VENCLIN : *Les dernières châtelaines de Courteilles*. Verneuil, 1901, in-8°.

de deux cloches de l'église de Saint-Contest, dont la grosse fut nommée *Dominique*, nous voyons comme parrain *Dominique de Barberie*, qualifié chevalier, seigneur de Courteilles, fils aîné de M. de Saint-Contest, maître des requêtes, patron honoraire de l'église du lieu, représenté par *Avenel*, avocat au bailliage et siège présidial de Caen (1).

De son mariage avec *Marie-Françoise Le Maistre*, il eut au moins deux fils :

a) *François-Dominique*, intendant de Caen, puis de Bourgogne en 1740, ambassadeur près des Provinces-Unies vers 1751, ministre des affaires étrangères vers 1754 ; il mourut avant août 1754. Il avait épousé *Jeanne-Monique des Viaux*, morte le 1er mars 1746. La tutelle de son fils *Claude-François* fut organisée par sentence du Châtelet de Paris du 28 août 1754.

b) *Henri-Louis*, seigneur de la Chateigneraye, conseiller au Parlement, intendant de Champagne en 1750, tuteur de son neveu Claude-François. Il mourut à Paris le 16 mars 1770 dans sa 64e année.

Ce fut *Claude-François* qui eut en partage la terre de Saint-Contest, il la morcela par des ventes successives de 1770 à 1780 et n'y possédait plus rien en 1781.

Quant aux seigneuries des Vesvres et d'Embourg nous n'avons trouvé aucune trace de leurs ventes ; mais il est à croire que Dominique de Barberie appelé par ses hautes fonctions loin du Bourbonnais réalisa les terres que sa femme lui avait portées en dot, car en 1745, elles sont devenues la propriété de *Gilles Brunet d'Evry*.

Gilles Brunet d'Evry (2), écuyer, seigneur de Clusor (3) et autres lieux, baron de Châtelmontagne, marquis de La Palisse, était fils de *Paul-Étienne Brunet de Rancy*, écuyer, seigneur d'Evry-les-Châteaux. Son père avait acquis Châtelmontagne en 1713 de *Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre*, veuve du maréchal de *Crevant d'Humières*, sénéchal de Bourbonnais, et La Palisse en 1715 d'*Hercule-Mériadec*, prince de *Rohan-Soubise*.

En 1724, *Gilles Brunet d'Evry* obtint l'érection en marquisat de ses possessions bourbonnaises avec La Palisse comme siège. Mais ce

(1) Archives du Calvados, E 104.

(2) Les Brunet d'Evry portent : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or au lévrier rampant de gueules, à la bordure componnée d'or et de sable, et aux 2 et 3 d'azur à la tête de maure de sable, tortillée du champ.* Cette famille était originaire de Beaune en Bourgogne (*Fiefs du Bourbonnais*, 1er vol. p. 231). — Voir en outre *5e Excursion de la Société d'Emulation*, 1903, page 289.

(3) Archives départementales, B 541.

moment de prospérité ayant été de courte durée, il vendit, de concert avec *Françoise Bignon* (1) sa femme, son marquisat éphémère à *François-Antoine de Chabannes-Pionsat*, lieutenant général, gouverneur de Verdun. Les Chabannes rentrèrent ainsi dans la terre dont l'un des leurs, le glorieux maréchal de La Palice, avait illustré le nom. En outre, le 6 juin 1745, par-devant Chapia, notaire à Paris, M. d'Evry vendit à *Henri de Boisrenaud* les terres, fiefs et seigneuries d'Embourg, les Vesvres et Lépaud pour la somme de 105.000 livres.

Henri-Pierre-Jacques Renaud de Boisrenaud (2), fils de *Pierre Renaud de Venise* (3) et de *Françoise-Emmanuel de Broide* (4), fut baptisé le 13 novembre 1700 en l'église collégiale de Saint-Amé de Douai. Lieutenant réformé dans le régiment de Levis-cavalerie le 18 août 1726, aide major 26 août 1738, capitaine dans le régiment de Rohan 30 mars 1742, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, 18 avril 1745.

Il avait épousé par contrat du 28 janvier 1744. devant Delobet et Macquart notaires à Lille, *Marie-Rose-Joseph Cardon*, fille de feu Gaspard-François Cardon vivant écuyer, seigneur de Beaufremez, conseiller du roi, général provincial des monnaies de Flandre, Artois, Hainaut et d'encore vivante Anne-Marie-Joseph Dumoutier. Le mariage fut célébré le 26 février 1744 et par acte du 17 avril, droit de bourgeoisie en la ville de Lille fut accordé au jeune époux.

M. de Boisrenaud, dans son séjour en Bourbonnais, résidait au château de Moulins, où il occupait un appartement qui lui avait été réservé.

Lors de l'incendie qui éclata dans la nuit du 2 au 3 juin 1755 et qui détruisit une grande partie des bâtiments, son logement fut préservé des ravages du feu grâce aux précautions qui furent prises, et bien que la chapelle qui le joignait ait été presque entièrement détruite.

Peu de temps après, Henri de Boisrenaud mourut à Lille et y fut inhumé le 26 mars 1757, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Sa veuve acheta devant Magnier, notaire à Paris, le 5 janvier 1769, les domaines de Sagonne, situés près de Sancoins, de *Philippe de Noailles* et d'*Anne-Claude-Louise d'Arpajon*, son épouse.

(1) Fille d'un conseiller d'Etat à Paris (AUBERT DE LA FAIGE. *Fiefs du Bourbonnais, arrondissement de La Palisse*, p. 232).

(2) Les renseignements concernant les Boisrenaud nous ont été obligeamment fournis par M. le marquis de Beaurepaire qui a mis à notre disposition la généalogie de cette famille.

(3) Venise, près Cusset.

(4) Fille de Ponthus-François de Broide, écuyer, seigneur d'Auerkerque et de dame Marie-Anne Fruit.

Elle avait eu de son mariage sept enfants dont : *Antoine-Louis-Joseph*, chevalier, comte de Sagonne, baron de Jouy, Augy, le Veurdre, capitaine au régiment d'Artois-Dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, époux d'*Aimée-Thérèse de Nettancourt* (1), décédé à Moulins, le 2 mai 1793, sans postérité, ayant pour seul héritier son frère *Pierre-Joseph*.

Ayant été porté sur la liste des émigrés, ses biens furent saisis et vendus par la nation.

Par son contrat de mariage du 6 novembre 1769 (2), Antoine-Louis-Joseph de Boisrenaud fit à sa mère la cession entière et l'abandon de toute la portion qu'il pourrait prétendre dans les biens paternels, consistant dans les terres et seigneuries d'Embourg, des Vesvres, de Lépaud et tout ce qui pouvait être dû par le sieur *Amyot de Souys*, à cause de la terre de Clusor, ainsi que la rente sur les chaises roulantes de Paris (3).

Pendant les dernières années de sa vie qui coïncident avec la période troublée de la Révolution, Madame de Boisrenaud eut à souffrir des mesures prises contre les parents d'émigrés.

Son fils Pierre-Joseph ayant quitté la France, ses propres biens furent placés une première fois sous séquestre (4) comme mère d'émigré, mais elle en obtint main-levée par arrêté de *Guilleraut*.

Madame de Boisrenaud avait en effet protesté contre cette application d'un décret qu'elle considérait comme une vexation. Dans une pétition datée du 4 floréal, an II, adressée au représentant en mission *Vernerey*, elle exhale de justes plaintes (5) :

« La citoyenne veuve Renaud de Boirenaud âgée de soixante quatorze ans « et accablée des infirmités qui sont toujours inséparables de la vieillesse, » vous expose qu'on lui a dit qu'elle avoit un fils émigré. Ce fils est âgé de « quarante deux ans ; il est marié depuis quinze ans et a toujours été séparé « de sa mère. Dans les premiers momens de la révolution il est allé habiter « la Flandre d'où il est originaire et où il a des propriétés. L'exposante « depuis ce moment n'en a reçu de nouvelles que très indirectement. Chaque « fois, qu'elle en trouvoit l'occasion elle lui faisoit dire : de ne point quitter

(1) Fille de Marie-Joseph de Nettancourt et de Marie-Anne Magot.

(2) Archives départementales E 1660.

(3) Nous ne savons pas exactement de quelle nature était cette rente : sans doute M. de Boisrenaud était-il actionnaire de la Société des chaises roulantes.

(4) Décrets de frimaire an III et du 9 floréal. Voir à ce sujet E. DELAIGUE : *La Révolution à Saint-Menoux*, page 192.

(5) Arch. Allier, L 112.

« la France. La preuve de ce qu'elle avance, elle la trouve dans la conduite « de son fils aîné, qui est resté à Moulins, et y est mort dans son lit, il y a « peu de temps.

« A cause de cette émigration, à laquelle elle n'a contribué, ni par ses pa- « roles, ni par ses actions, tous ses revenus ont été séquestrés ; les meubles « de son fils décédé vendus, et cependant ils lui appartenoient. Les terres ont « été affermées, elles sont au moment d'être adjugées : Elle est privée de « tout : Elle fait réclamation sur réclamation et on n'en écoute aucune. Elle « a présenté ses actes de propriétés. Elle a fait des actes judiciaires pour « conserver ses droits et on n'y a aucun égard.

« Enfin, on la retient chez elle captive (1) ; on exige qu'elle paye une taxe « révolutionnaire, de la somme de 7.000 livres, et on lui a tout séquestré ; « même les meubles qui garnissent sa maison de campagne.

« D'après cet exposé, qui est la simple vérité, la pétitionnaire vous demande « que les corps administratifs liquident ses droits pour qu'elle puisse s'ai- « der, jusqu'à son dernier moment, de la jouissance de ses propriétés.

« Voulant aussi écarter cette dernière heure, qui est pire à tous ses maux, « elle demande qu'il lui soit libre de sortir de chez elle, où elle est détenue « en esclave, privée depuis six mois sans raison ni motif. A son âge, on ne « fait ni ne peut aider à faire une contre-révolution. Celle qui s'opère chaque « jour dans un corps foible et presque usé est bien suffisante. »

La levée du séquestre fut, hélas ! illusoire ; peu après, à la suite d'un nouveau décret (2), François Fallier, propriétaire à Saint-Menoux, commissaire nommé par l'Administration, vint mettre de nouveau sous séquestre, le 4 pluviôse an VI, la propriété d'Embourg et les jours suivants la réserve d'Embourg exploitée par *Pierre-Joseph Chérion*, les domaines de Petit-Bourg affermés à *Mayeul Barichard*, de la Méchine, des Vergers, des Taillis, de Grand-Bourg et les locateries de Bompré et de Maison-Neuve ; *Barichard* en fut établi gardien.

Le 13 germinal, un arrêté du département accordait la levée des scellés et *Fallier* effectuait cette opération le 2 prairial suivant.

Mme de Boisrenaud, demeurant à Moulins, rue de l'Aumône, avait, devant *Bougant*, notaire, fait son testament le 20 pluviôse an VII et nommé pour exécuteur testamentaire *Michel Dufour*, juge au tribunal civil, déclarant avoir pour seul héritier son petit-fils *Joseph-Antoine-Frédéric Renaud de Boisrenaud*, auquel elle donnait pour tuteur le citoyen *Guetton*, son fermier, demeurant à Seauve.

Le Directoire du district s'opposa à la validité de ce testament, alléguant que Mme de Boisrenaud n'ayant plus qu'un fils actuellement

(1) Décision du Comité de surveillance du 16 octobre 1793.
(2) 11 ventôse an VI.

émigré, les biens qu'elle laisserait à son décès devaient appartenir à la République et que son petit-fils ne pouvant en hériter, la succession ouverte de la citoyenne *Cardon, veuve Boisrenaud*, devait être divisée en deux parts égales, dont l'une lui serait attribuée et l'autre à la Nation.

C'est ainsi que furent vendus pour 9.200 livres, à *Jean Rondepierre*, le domaine de la Méchine ; pour 15.000 livres, à *Gilbert Huillier*, les Grands-Vergers, la locaterie de Bompré 2.000 livres, à *Martin Munerat* ; une vigne aux Condemines 1.200 livres, à *Guillaume Déchet* ; la locaterie de la Maison-Neuve 2.400 livres, à *Claude Durand*, etc.

Les biens propres de son fils avaient été déjà vendus. Les Vesvres furent adjugées le 6 thermidor an IV à *Pierre Desbordes*, pour 14.410 livres et les Nizons, au même, pour 6.873 livres, enfin Lépaud, le 28 fructidor, pour 51.103 livres, à *Pierre Thibaud* et aux deux frères *Bichon*.

Nous avons donné en bloc ces diverses ventes faites sur la mère et sur le fils, ne voulant pas revenir en parlant de Pierre-Joseph de Boisrenaud à ce qui a trait au démembrement des superbes propriétés que possédait cette famille et dont nous ne donnons ici qu'un faible aperçu. La consistance de ces biens était, en effet, très étendue. Possessionnée sur Bourbon, Chavenon, Souvigny, Autry, Saint-Menoux, le Veurdre, etc... la famille de Boisrenaud famille était certainement une des plus riches de notre région, du moins par l'étendue territoriale de ses biens.

Mme de Boisrenaud eut la douleur d'assister au morcellement de cette immense fortune ; elle fut ainsi présente à l'ouverture de sa propre succession. Elle s'éteignit dans sa maison de Moulins le 11 ventôse an VI, ayant dignement et courageusement supporté les épreuves sans nombre qui l'assaillirent dans les dernières années de sa vie.

Pierre-Joseph Renaud de Boisrenaud, chevalier, seigneur de Boisrenaud, Embourg, les Vesvres, Lépaud, naquit à Moulins le 11 mai 1752. Sous-lieutenant à la suite du régiment *Royal-Normandie*, le 17 juin 1770, sous-lieutenant le 1er juin 1772, installé le 2 septembre suivant par M. le *marquis de Castries*, « mestre de camp du régiment », il avait épousé par contrat passé le 28 août 1779 devant *Duriez*, notaire à Lille, *Marie-Angélique du Chambge de Liessart*, fille de feu *Charles-Hubert du Chambge*, écuyer, seigneur de Liessart, et d'encore vivante dame *Anne-Emmanuelle-Sophie Turpin*. A l'occasion de ce mariage, M. de Boisrenaud reçut de la ville de Lille, par ordonnance du 5 novembre 1779, droit de bourgeoisie en cette cité.

Au début de la Révolution, ayant émigré avec sa femme en Hollande, puis en Angleterre, il eut dans son exil la douce joie de la venue d'un fils (1), *Antoine-Frédéric Joseph*, qui naquit à la Haye en 1794.

Peu après sa naissance, Antoine de Boisrenaud fut ramené en France et confié à sa grand'mère paternelle qui, comme nous l'avons dit, habitait Moulins. C'est dans cette ville que s'écoulèrent ses plus jeunes années, il fut ensuite envoyé à Paris pour y faire ses études. Les liaisons amicales qu'il y forma durèrent autant que sa vie et les derniers survivants de ses vieux camarades ont connu jusqu'à la fin la route et l'hospitalité du manoir d'Embourg.

Grâce à leur fidèle serviteur Antoine Guipon, ancien fermier des terres d'Embourg, le père et le fils purent se retrouver. Pendant la *Terreur* il s'était efforcé de conserver les biens de la famille ; lorsque le vieil émigré se décida à rentrer en France à la suite de ses princes légitimes, Guipon se rendit à Calais et jeta dans les bras l'un de l'autre ce père et ce fils qui ne se connaissaient pas. Ce fut pour Antoine de Boisrenaud une bien grande consolation, car peu de temps après, le 27 avril 1816, son père mourait à Paris et était inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Antoine accourut à Calais pour y recevoir son père, son père qu'il n'avait jamais vu, qu'il connaissait seulement par ses lettres remplies des conseils de la plus haute sagesse et de la plus inflexible vertu. Grâce à leur fidèle serviteur *Antoine Guipon*, leur ancien fermier, le père et le fils se retrouvèrent. pour peu de temps il est vrai. car le 27 avril 1816 Pierre-Joseph de Boisrenaud mourait à Paris et était inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Bientôt, une illustre alliance vint combler le vide qui s'était fait autour du jeune homme et apporter un nouvel élément de vie dans l'antique manoir de ses pères. Le 2 décembre 1823, Antoine de Boisrenaud épousait à Paris, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, *Georgette-Claudine de Beaurepaire*, fille de *Joseph-Claude-François, marquis de Beaurepaire*, pair de France, et de *Pierrette-Jeanne Chiquet*.

Dès lors, sa vie s'écoula dans l'exercice du bien. Aucune œuvre de charité ou de bienfaisance ne le trouva jamais indifférent. En 1837, il établit à Souvigny une maison de religieuses ; en 1856, sa femme dota la commune d'une maison d'éducation pour les jeunes garçons.

Il mourut à Paris le 22 avril 1869 et fut inhumé aux côtés de son père.

Comme son mari, Mme de Boisrenaud consacra le reste de ses jours

(1) M. de Boisrenaud avait déjà perdu deux filles mortes en bas âge.

aux œuvres charitables. « *Les pauvres de Souvigny, les religieuses, les Frères connurent l'inépuisable générosité, la bonté inaltérable de cette femme au cœur noble et grand* (1). »

Retirée dans son château d'Embourg, elle continua seule les œuvres commencées en commun et y mourut le 2 janvier 1892 (2).

N'ayant pas eu la consolation de transmettre son nom et ses vertus à un héritier qui pût les perpétuer parmi les humbles, elle s'éteignit sachant bien du moins que ce nom resterait au cœur des malheureux dont elle adoucissait les privations et les souffrances par ses généreuses aumônes et laissa ses propriétés d'Embourg à son neveu, *Adolphe-Louis-Clériade-Joseph de Vacher, baron de Saint-Geran* (5). Celui-ci ne séjourna que quelques années en Bourbonnais et peu après, le 23 novembre 1900, il vendait le château et les terres à *Jean Quarré de Châteaurenault, comte d'Aligny*, dont nous avons précédemment parlé dans l'étude d'*Issards*.

Marc DÉNIER.

(1) *Courrier de l'Allier*, 5 janvier 1792.

(2) Elle fut inhumée dans le cimetière de Souvigny. Au-dessus de la porte du caveau ont été sculptées les armes des Boisrenaud, qui sont : *de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois losanges de même, deux en chef et un en pointe.*

(3) Epoux de Jeanne-Geneviève-Augusta-Balsamie Forcade.



Armoiries des Renaud de Boisrenaud

de gueules, à la fasce d'argent accompagnée de 3 losanges d'or.

LES
CORDELIERS DE CHAMPAIGUE



En quittant Souvigny pour se rendre à Saint-Menoux, on aperçoit bientôt à droite, à une centaine de mètres de la route, un corps de bâtiments qu'on appelle les *Cordeliers*. C'est là qu'était, avant la Révolution, le monastère franciscain connu sous le nom de *Cordeliers de Champaigue* (1), dont l'église fut longtemps le petit Saint-Denis des premiers seigneurs du Bourbonnais.

Que reste-t-il du couvent, de l'église et des tombeaux ?

Du couvent ? un cellier, une cour avec son puits, une galerie donnant au premier étage sur des cellules de moines et la chambre capitulaire.

De l'église ? un mur latéral avec quelques fenêtres.

Des tombeaux ? plus rien, sinon une statuette d'ange décapité, d'une fort belle facture, que des maçons ont fixée dans le mur du jardin comme un vulgaire moellon et l'écusson si finement sculpté, aux armes des Archambaud, dont une bonne reproduction est donnée grâce à M. l'abbé Clément.

Un couvent de moines franciscains fondé vers 1246, vingt ans après la mort de leur fondateur saint François d'Assise, et qui subsista jusqu'à la Révolution, après avoir été en si grande vénération auprès des seigneurs du Bourbonnais, qu'ils venaient s'y retirer à certains jours, « pour vaquer à la dévotion et fréquenter les offices divins comme de vrais religieux », quelle intéressante histoire à faire, si la Révolution n'en avait dispersé ou brûlé les meilleurs éléments !

Heureusement, un franciscain, le P. Foderé (2), dans un ouvrage

(1) *Champaigue*, *Champaigre*, *Chamesgre*, de *campo aquoso*, champ aqueux. En effet, le couvent de Champaigue « fut basty en lieu fort aquatique, qui, à ceste occasion, estoit appellé *campus aquosus*, d'où le convent a pris ce mesme nom » (Foderé).

(2) Il était gardien du couvent de Saint-Bonaventure de Lyon, quand il composa son livre. Ses notices sur les cordeliers de Champaigue, de Châteldon (actuellement dans le Puy-de-Dôme), du Donjon, de Montluçon et de Saint-

imprimé à Lyon, en 1619, nous a laissé une courte notice sur les Cordeliers de Champaigue. Les descriptions des lieux dont il s'est occupé sont exactes, car il en a recueilli les éléments sur place. Qu'on joigne à cette notice quelques papiers conservés aux Archives départementales de Moulins, dans les séries H, L et Q, quelques notes dans les Mémoires de Dom Tripperet pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigny, on aura l'indication des documents utilisés pour le présent travail.



Fondation du couvent de Champaigue vers 1246. — « Archimbaud [VII] de Bourbon (1), qui faisoit sa plus fréquente résidence en ceste sienne ville de Souvigny, écrit le P. Foderé, entendant qu'en la basse Auvergne on avoit estably ce nouveau ordre de Saint-François, la renommée duquel couroit partout, print volonté d'avoir dans ses Estats et païs de Bourbonnois de ces religieux. Entre lesquels y avoit un vénérable père nommé F. Jean de Mailly, de noble tige et illustre maison et d'une vie fort austère, duquel il print les instructions par lesquelles il pourroit effectuer son dessein ; suivant lesquelles il recourt au pape Alexandre IV, qui luy en donna toute permission par une bulle des ides d'avril, de son pontificat l'an VII, en l'an 1260 (2).

« En suite de laquelle (permission) le vénérable F. Jean de Mailly luy amena quatre religieux, deux de Monferrand et deux de Clairmont, auxquels il donna une place en un lieu champestre esloigné d'un bon quart de lieu de Souvigny, près des forests, baillant charge au père de Mailly de faire construire le couvent, selon qu'il jugeroit estre expédient.

« Ce bon père commença ses édifices par l'église et la maison de Dieu, laquelle il fit faire fort belle, bien voûtée et assez large, mais fort courte, laquelle néantmoins est si allègre et plaisante qu'elle induit à la dévotion ceux qui y entrent. Toutefois, ce bon seigneur Archambaut, prévenu de mort (janvier 1249), ne la peut pas voir pa-

Pourçain. ont été rééditées, pour les quatre premiers monastères, par F. Claudon (Moulins, 1901), et pour celui de Saint-Pourçain par A. Vayssière (*Ibid.*, 1893).

(1) Nous suivons la numérotation des Archambaud, de Chazaud.

(2) Très vraisemblablement, le pape Innocent IV qui, par une bulle qu'on peut dater du 20 novembre 1246, accordait l'autorisation d'établir le dit couvent. (A. Vayssière, notice sur *les tombeaux de l'église des Cordeliers de Champaigue. Annales Bourbonnaises*, 1888, p. 41).

rachevée. Et fut bien le pis, que la fabrique demeura suspendue sans qu'on la peut poursuivre, pour ce que cest Archambaut ne laissa qu'une fille unique [Mathilde II qui lui succéda](1) encore en bas aage, les tuteurs de laquelle ne faisoient pas dispenser si avant de faire fournir à si grands frais nécessaires à parfaire le couvent.

« Mais à la diligence du bon père de Mailly, Dieu suscita messire Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just (2), qui contribua une somme notable d'argent, au moyen de laquelle le P. de Mailly fit un peu agrandir l'église et la rendit parfaite l'an 1274 ; et fut sacrée le 7 juillet l'an 1275 et dédiée sous le titre de sainct Joseph, espoux de la Vierge glorieuse. »

Première sépulture dans l'église de Champaigue : Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just. — « Et encore ce bon seigneur de Dampierre ne la peut pas voir parachevée, car il décéda au chasteau de Belleperche, le 21 mars 1266 (3), et ordonna que son corps y fut apporté revestu de l'habit de S. François, où il fut ensevely sous un beau tombeau fait exprès par ses héritiers près du grand autel, du costé de la sacristie (4).

« En ce mesme temps décéda aussi le Père F. Jean de Mailly, au grand regret non seulement des religieux, mais de tous les nobles du païs, qui disoient publiquement avoir fait une perte signalée pour leur consolation spirituelle ; car, outre la saincteté de sa vie, il estoit un grand et zélé prédicateur, et confesseur ordinaire, non seulement des seigneurs et dames de Bourbon, mais de toute la noblesse du pays. Et comme ce convent avoit esté construit tant par sa sollicitation, comme à la forme et disposition des bastimens, et d'ailleurs luy estant d'une ancienne famille de noble race, l'on mit ses armes en plusieurs endroicts tant de l'église qu'autres lieux des édifices. »

Deuxième sépulture : Agnès, 2e fille d'Archembaud VII (1287). — La seconde sépulture à Champaigue fut celle d'Agnès, seconde fille d'Archembaud VII, laquelle mourut le 7 septembre 1287,

(1) Archambaud VII avait eu deux filles, Mathilde et Agnès.

(2) Guy, seigneur de Saint-Just, troisième fils de Mathilde, première dame de Bourbon, qui avait épousé Guy de Dampierre, maréchal de France, mort le 18 janvier 1216.

(3) C'est ce Guy de Dampierre, deuxième du nom et oncle d'Archambaut VII, que A. Vayssière considère comme le véritable fondateur de Champaigue.

(4) Des deux inscriptions de son tombeau, l'une le fait mourir en 1276, l'autre en 1231, au lieu de 1266, date généralement admise par les historiens. (*Les Cordeliers du Bourbonnais*, par Ferdinand Claudon, p. 16, note.)

laissant son riche héritage à Béatrix, qu'elle avait eue de son premier mariage avec Hugues IV, duc de Bourgogne.

Agnès, dame de Bourbon, « avoit fait faire cette belle chapelle, qui « est encore de présent [1619], qu'elle fit dédier à la Mère de Dieu sous « le nom de Nostre-Dame de Pitié ; pour laquelle bastir si somptueu- « sement elle vendit sa vaisselle d'argent, puis ses bagues et pierre- « ries, donna ses plus riches habits pour en faire des ornemens « d'église et, enfin, sa volonté fust que son corps seroit inhumé « après son décèz en ceste sienne chapelle..., auprès du grand autel, « du costé de septentrion, un peu plus haut que le susnommé Guy « de Grand-Pierre [Dampierre] ». (Foderé.)

Sur son tombeau « joignant celuy de Guy de Dampierre, du même costé, plus près de l'autel », elle était représentée « couchée, les mains jointes..., et, au bas, des bas reliefs de cordeliers de différentes figures » (1).

Troisième sépulture : Béatrix, morte à Murat le 1er octobre 1310. — La troisième sépulture en l'église de Champaigue fut celle de « haute dame Béatrix de Clairmont, douairière de Bourbon, « laquelle mourut au chasteau de Murat ; néantmoins, elle choisit sa « sépulture au milieu du chœur de ce convent, sous la lampe, « auquel lieu sa sépulture est eslevée d'un singulier artifice l'an « 1310 (2).

Curieuse destinée ! la petite église monacale servait de tombeau à

(1) Mémoire du XVIIe siècle adressé de Moulins à un personnage inconnu, — à la Bibliothèque nationale, fonds Clairembault, vol XXI.)

(2) Son tombeau, placé au milieu du chœur, était encore « très beau et très entier » au milieu du XVIIe siècle. Elle y était représentée « couchée, le visage à demy voilé, la teste couronnée d'une couronne perlée, les mains jointes, un oreiller sous sa teste, parsemée de fleurs de lis, un manteau fourré d'hermine, et sa simarre, qui est à l'antique, est lozangée d'or et d'asur ; sur l'asur, ce sont des fleurs de lis sans nombre avec la bande, et sur l'or, c'est le lion de gueule avec les coquilles, qui est de Bourbon. Elle a à ses pieds deux chiens ; à sa teste, il y a une espèce de dais bleu avec des étoilles d'or ; à ses costés, en bande, deux petites figures de prestres en habits sacerdotaux et, autour du tombeau, dans de petites niches, ce sont des pleureurs en bas-relief ou des cordeliers en dalmatique ou autres habits sacerdotaux » (1). D'après l'inscription qui accompagne cette inscription dans le manuscrit de Paris, Béatrix serait morte en 1321 ; mais le P. André et La Mure (*Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 14, note 1) s'accordent à assigner à son décès la date du 1er octobre 1310 (2).

(1) Mémoire du XVIIe siècle.

(2) Ferdinand CLAUDON, *Les Cordeliers du Bourbonnais*, p. 19, note.

Agnès, la dernière des Dampierre-Bourbons, et à Béatrix, par son mariage, la première de la nouvelle race des Bourbons de France !

Béatrix de Bourgogne dite de Bourbon, en effet, issue du premier mariage d'Agnès de Dampierre-Bourbon, avait épousé en 1276 le sixième fils de saint Louis, Robert, comte de Clermont-en-Beauvaisis. Ce prince, qui mourut en 1317, commença la maison bientôt ducale, plus tard maison royale de Bourbon.

Quatrième sépulture : un fils et une fille de Louis Ier, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut (1318). — Deux enfants, de Louis 1er, duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, sa femme, décédés en bas âge au mois de septembre 1318, furent inhumés à Champaigue dans « un petit tombeau où il y a deux petits princes couchés les mains jointes, au bas duquel il y a trois écussons... ; le premier est de Bourbon-ancien, le second de Bourbon-prince et le troisième, de Hainaut... ».

Ces deux enfants, un fils Jacques et une fille Philippe, étaient donc les petits-fils de Robert, fils lui-même de Saint-Louis, et par conséquent les arrière-petits-fils du saint Roi. Voici l'extrait des Mss. du P. André qui les concerne : « Au-dessus de ce tombeau (celui de « Marie de Hainaut) et de mesme costé et fort près du grand autel, « on voit un petit mausolée eslevé de terre sur lequel sont deux « figures en relief d'un jeune prince et d'une princesse de mesme « age et grandeur que l'on dit avoir été jumeaux et entour on lit cette « inscription gravée : »

† *Ici gist Jaques fiz de Monseigneur Loys de France duc de Bourbonoys et de Madame Marie de Henault et trespassa l'an M. CCC. XVIII landemain de conception nostre Dame et Phelipes sa sœur.*

« Ce petit mausolée est chargé de trois écussons en relief, le pre- « mier de Bourbon ancien avec les émaux sçavoir : *d'or au lyon « rampant de gueules à l'orle de 8 coquilles d'azur*, le deuxième de « Bourbon-France, le troisième de Hainaut qui est *écartelé* de « Flandres, *d'or au lion rampant de sable*, et de Hollande, *d'or au lion « rampant de gueules armé et lampassé d'azur* » (1).

Cinquième sépulture : Marie de Hainaut, femme de Louis Ier, duc de Bourbonnais, morte à Murat (septembre 1354). — L'église de Champaigue reçut enfin le corps de Marie de Hainaut.

(1) *Histoire des Ducs de Bourbon*, par Jean-Marie de la Mure, t. II. p. 24, note de A. Steyert.

« Haute dame Marie de Hainaut, belle-fille de la dite Béatrix, femme du duc Louys de Bourbon, avoit une telle dévotion à l'Ordre de S. François et estoit portée de si grande affection à ce couvent, qu'encore qu'elle trespassa au chasteau de Murat, elle commanda avant son trespas d'y estre apportée et inhumée avec l'habit S. François, dans un sépulchre érigé exprès auprès du grand autel, du costé de l'Evangile, l'an 1354 (1). »

La piété, la vie exemplaire des franciscains de Champaigue, faisait qu'on désirait reposer après la mort dans cette église d'où partaient vers le ciel tant de prières ferventes. Les sépultures de la maison de Bourbon n'étaient pas les seuls monuments funèbres qui se voyaient dans l'église de ce couvent. Les seigneurs du voisinage avaient voulu dormir leur dernier sommeil à côté de ces princes et de ces princesses, ce qui se voyait dit Fodéré, « par les sépulchres eslevez de marbre et autres pierres (2) ».



Fondations pieuses en faveur des Cordeliers de Champaigue. — Si l'on n'avait pas sa sépulture, à Champaigue, on s'y assurait la prière des moines, pour le repos de son âme, par de pieuses fondations.

C'est ainsi que par son testament daté de la Saint-Julien

(1) Marie de Hainaut était la tante de la femme d'Edouard III, roi d'Angleterre, la bonne Philippa de Hainaut, qui sauva de la mort les bourgeois de Calais. Après avoir donné six enfants à Louis Ier, elle mourut à Murat au mois de septembre 1354. Son tombeau se trouvait dans l'église de Champaigue, à gauche en entrant, vis-à-vis de celui de Guy de Dampierre. « La figure de cette princesse est de marbre blanc, un carreau sous sa teste, les mains jointes, le visage à demy voilé, et, à ses pieds, deux chiens. » Cette belle statue serait celle qui fut trouvée, dans le premier tiers du siècle dernier, sur l'emplacement du couvent, en cultivant un jardin, et transportée depuis à Souvigny, dans l'église (A. Vayssière).

(2) Les registres paroissiaux de Marigny mentionnent, pour les XVIIe et XVIIIe siècles, les sépultures dans l'église des Cordeliers de Champaigue de :

Anne de S. Aubin, veuve de Jean de Troussebois, décédée le 28 mars 1652.

Marc Anlezy, sieur de « la Moute », 5 oct. 1653.

François de Troussebois, décédé à Champaigue, âgé de 20 ans, fils aîné de Mathias de Troussebois, écuyer, seigneur de Champaigue, Beaumont, etc. (15 sept. 1698).

Jacques-Hyacinthe, né le 24 septembre 1709, de François-Sénetaire-Hyacinthe de Dreuille, écuyer, sieur de Champaigue, capitaine de cavalerie au régiment du « Bessay », et de Louise de Troussebois, et décédé le 21 septembre 1712, au château de Champaigue. Il avait eu pour parrain Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issard, son grand-père.

(28 août) 1347, Etiennette Vayret, femme de feu Jean Vayret (1), chevalier, donne vingt sols de rente aux Cordeliers de Champaigue pour le repos de son âme.

Par un avis daté du 3 mai 1364, Isabelle de Valois, duchesse de Bourbonnais, enjoint à son receveur de Souvigny de payer chaque année aux Frères Mineurs du dit lieu (de Champaigue), une somme de treize livres « pour cause de aumosne perpétuelle ». Isabelle de Valois était, on le sait, la femme de Pierre Ier, duc de Bourbonnais, lequel fut tué à la bataille de Poitiers, où il combattait à côté du Connétable « et un petit plus dessus... avironné de bons chevaliers de ses pays de Bourbonnais et de Picardie » (Froissart). Ce fut là qu'il succomba « dont ce fut pitié et dommage ». Isabelle de Valois fut la mère de Louis II. surnommé le bon duc.

Une bourgeoise de Souvigny, Jeanne Bataillère, donne une demi-quarte de froment de rente pour le repos de son âme et de celles de ses parents (acte antérieur à 1404).

Le 23 octobre 1416, à Moulins, Anne Dauphine d'Auvergne, femme du bon duc Louis II, fonde dans l'église des Cordeliers de Champaigue une messe quotidienne à notes moyennant cinquante livres tournoi d'aumône perpétuelle.

Le 12 mars 1460, le duc Jean II, surnommé le fléau des Anglais, assure cinquante livres par an aux mêmes religieux.

Et la série de ces bienfaits se continue dans les siècles suivants.

Le 13 juillet 1520, la veuve de Pierre II, Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, fonde une rente de quarante-cinq livres en faveur des religieux de Champaigue.

Voici, à son tour, Catherine de Médicis, reine de France, qui s'intéresse à l'humble couvent de Champaigue. « Savoir faisons, déclare-t-elle dans un acte du 3 février 1567 (n. st.), que nous désirant bien favorablement traicter nos chers et bien amés les religieux et couvent de Champesgre de l'ordre de S. Francois près Moulins, en nostre duché de Bourbonnois, continuer les mesmes graces et bienfaicts dont nos prédecesseurs ducs et duchesses ont usé envers eux pour le service qu'ils font chaque jour en leur dit couvent, suivant la fondation desdits ducs et duchesses les corps desquels sont inhu-

(3) On connait de ce Jean Vayret trois fils, Pierre, Michel et Perraul (Perellus), et une fille nommée Alise à laquelle est constituée une dot de 400 florins, lors de son mariage avec Paul-Girard de Venise (*Moulins*, 1355). Perraul Vayret avait la terre et les vassaux d'Anglesson, paroisse de Chemilly et d'autres propriétés à Toulon (*Beçay*, *Moulins*, 1350). (Dom Bétencourt, *Noms féodaux*).

més au dict lieu, et pour leur donner meilleur moyen de vivre et eux entretenir au service de Dieu, nous aussi et afin que nous soyons d'aultant plus participans à leurs dévotes prières et oraisons, avons donné d'aumosnes annuelles et perpétuelles par ces présentes, la quantité de deux muids de bled froment mesure de Moulins, oultre et par dessus la quantité de neuf septiers soigle et deux quartes mesure de Souvigny que nos prédécesseurs ducs et duchesses leur ont de tout temps donné. »

Le troisième fils de Catherine de Médicis, Henri duc d'Anjou, qui devint Henri III, roi de France (1574-1583), se sert de la même formule, alors qu'il était roi de Pologne, pour donner, le 8 septembre 1573, aux religieux de Champaigue, « d'aumoshe annuelle et perpétuelle la quantité de deux muids de bled froment mesure de Moulins, affin de participer en leurs dévotes prières et oraisons ».

Le 22 mars 1587, Jacques de la Mousse, écuyer, seigneur de Trysy et Thianges, « fonde en l'église du sacré monastère et convent de Champaigue, chaque vendredi, une messe à basse voix en l'honneur des cinq playes de Notre-Seigneur en l'autel de Saint-Bonaventure, avec le *De profundis* en fin d'icelle et le *Salve Regina* à haulte voix au-devant le grand autel, et un *libera* avec l'oraison chaque dimanche en fin de la grande messe, sur sa sépulture et celle des siens qui y seront inhumés, moyennant trois écus d'or sol et vingt sols tournois. »

Charlotte Donjan, veuve de Gabriel Hugues, habitant de Souvigny, fonde un *Salve* à la Vierge « un chacun vendredi en fin de chaque grande messe », moyennant la somme de 64 livres, présent et acceptant, « Reverend pere Abraham Galand, bachelier formé en saincte théologie, gardien dudit convent de Champaigue.

De tout ceci, nous pouvons tirer la conclusion suivante : tous ces personnages, sires, ducs et duchesses de Bourbonnais, roi et reine de France, seigneurs et bourgeois du pays, n'auraient pas choisi le couvent de Champaigue pour être le lieu de leur sépulture ou pour s'y assurer des prières après leur mort, si, comme on l'a écrit avec une mauvaise foi évidente et le parti-pris de dénigrer les moines, les Cordeliers deChampaigue eussent été adonnés « à l'intempérance, avec une réputation d'ivrognerie très justifiée ». Il est inadmissible que de telles libéralités soient allées à des moines indignes ; mais tout fait supposer que c'était la régularité même de cette petite communauté qui lui valait l'intérêt et les faveurs dont on l'entourait (1).

(1) Qu'il y ait eu quelque relâchement parmi les moines, à certaines époques, et plus particulièrement aux approches de la Révolution, nous n'en

En 1684, le 5 septembre, l'abbesse du royal monastère de Saint-Menoux, dame Marie-Gabrielle du Boullay-Favier, proposait aux religieux du couvent de Champaigue « de vouloir bien accepter la fondation à perpétuité de quinze messes haultes à dire en son église abbatiale, en l'honneur des quinze mystères du Saint-Rosaire par elle érigé en ladite église, à savoir tous les premiers dimanches de chaque mois, puis le 25 mars, le 2 juillet et le 4 août, jour de saint Dominique, à neuf heures du matin, avec diacre et sous-diacre, lesquelles messes seront chantées », ce qui fut accepté. Il est à croire que si l'abbesse de Saint-Menoux faisait appel pour cette pieuse fondation aux Cordeliers de Champaigue, c'est qu'elle les savait bons religieux. C'était peut-être aussi un moyen de leur venir en aide.

L'estime pour le petit monastère franciscain, la confiance en la ferveur de ses religieux ne s'arrêtèrent pas à la fin du XVII[e] siècle. Nous avons, en effet, un acte du 28 juillet 1723, par lequel « Jacques de Dreuille, escuyer, seigneur d'Issard, y demeurant, paroisse d'Autry, fonde une rente de 120 livres en faveur des Cordeliers de Champaigue, à la charge pour eux de célébrer dans la chapelle d'Issard, pour ledit seigneur ou pour les siens, la sainte messe, un *De Profun-*

disconvenons pas. Certes, de tels religieux sont dignes de blâme : ils ne pratiquaient plus la règle dont ils avaient fait profession. Cependant il conviendrait à la plupart de nos contemporains de mettre un peu plus de modestie dans leurs censures. « Savez-vous, dirons-nous avec Montalembert aux détracteurs habituels des moines, savez-vous quel est le seul reproche que vous puissiez justement leur adresser ? C'est de vous avoir ressemblé. Qu'était-ce donc que cette dégénération, cette sensualité, ce relâchement dont vous leur faites un crime, si ce n'est une conformité trop exacte avec votre propre genre de vie ? Quoi ! ces Bénédictins mangeaient de la viande ! En vérité, et vous qui les accusez, vous en abstenez-vous ? Ils ne se donnaient plus la discipline aussi souvent qu'autrefois ! Mais vous, combien de fois par semaine la prenez-vous ? Ils ne consacraient plus à la prière, au travail, autant d'heures qu'ils le devaient ! Et vous, où sont les champs que vous avez fécondés de vos sueurs, les âmes que vous avez sauvées par vos oraisons ? Après tout, les plus coupables, les plus dépravés vivaient comme vous vivez : voilà leur crime ! » (*Les Moines d'Occident*, Introd., p. CLXXXVIII-CXC.) Les critiques plus ou moins justifiées que l'on adresse aux moines, ne sont-elles pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vie religieuse. La sévérité avec laquelle on juge les faiblesses de certains moines n'est-elle pas, qu'on le veuille ou non, un hommage rendu à la perfection chrétienne de la vie monastique. En ce qui concerne Champaigue, nous avons bien vu certain livre sur la Révolution en Bourbonnais accuser les religieux de ce couvent vivant aux environs de 1789, d'habitudes peu édifiantes, mais l'auteur se bornant à de vagues généralisations n'indique aucune source et ne produit aucun fait topique. Jusqu'à nouvel ordre on est donc en droit de faire toutes réserves sur la sûreté de ses informations et l'exactitude de ses assertions.

dis et l'oraison *Fidelium* tous les dimanches et festes de l'année, y compris le jour des Cendres et des Trespassés, excepté les quatre festes annuelles et le jour du patron de la paroisse, qui est la feste de la Sainte-Trinité, et, dans le cas où la chapelle d'Issard serait en réparation, de célébrer la messe dans la chapelle de l'hospital de Souvigny (1) ».

De plus, s'agissait-il d'obtenir la cessation de quelque fléau désolant la contrée, c'est dans la chapelle de Champaigue qu'on allait prier. Le 29 août 1730, les habitants de Souvigny se rendent en procession « à l'église des RR. PP. Cordeliers de Champaigue, où l'on chante la messe en l'honneur et avec les chefs des glorieux saints Mayeul et Odile pour obtenir la cessation d'une grande sécheresse de la terre qui empeschait la maturité des raisins et le labourage ». La procession est « accompagnée des bourgeois sous les armes et d'une compagnie de cavaliers du régiment de la Reine ».

« Le 25 may 1736, nouvelle procession à l'église de Champaigue pour obtenir de Dieu la pluye si nécessaire aux biens de la terre, avec les chefs des saints Mayeul et Odile (2). »

Encore une fois, on ne voit pas bien toute une population allant faire des supplications, dans un temps calamiteux, chez des moines qui auraient eu « une réputation d'ivrognerie très justifiée ».

La réforme en 1503. — « En donnant leurs corps à ceste église », continue le P. Foderé, les sieurs de Bourbon et autres seigneurs « ont fait diverses fondations et donné de beaux revenus aux religieux, qu'ils acceptoient comme estant conventuels. Et en ont jouy jusqu'à la réforme de ce convent, pour laquelle il n'y a pas eu tant de difficulté qu'en plusieurs autres, ains a esté des premiers qui de soy-même a recherché d'estre réformé : car, l'an 1503, aussitôt que les religieux de ce convent eurent les nouvelles que l'on vouloit réduire tous les autres de France à la régulière Observance et qu'il y avoit desjà un provincial estably, ceux-cy de leur propre mouvement, en députèrent deux d'entr'eux qui allèrent trouver le dit provincial, le prient d'accepter leur convent et disposer de leurs personnes comme il luy plairoit. De quoy ayant rapporté le consentement, ils en députèrent deux autres vers le révérendissime

(1) Archives de l'Allier, série E, 157.

(2) « Livre destiné pour les actes capitulaires du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny, ordre de Cluny, par nous soussigné prieur claustral dudit prieuré, ce 27 juillet 1741. D. N. F. Dehée. » (Ce registre est continué jusqu'au 7 juillet 1790, mais avec des lacunes.)

Guillaume (1), archevesque de Bourges, pour le prier de disposer à sa volonté des fonds, pensions, rentes et de tous autres, biens immeubles de leur convent. Quoy entendant, ce bon prélat y envoya commission du 13 mars, la mesme année (1503), à messire Jean Raquet, prestre, curé de Bourbon l'Archambault, avec commandement de distribuer les dits biens selon Dieu et selon le jugement de sa conscience, ce qui fut promptement exécuté.

« Ceste volontaire submission que les religieux firent d'estre de l'Observance, donne un certain tesmoignage que, bien qu'ils fussent conventuels, ils avaient toujours le zèle à leur estat. Et, certes, faut dire que, nonobstant que ce convent soit situé en lieu solitaire, il estoit anciennement en singulière estime : car, dans les archives d'iceluy, se trouvent plusieurs bulles des Souverains Pontifes portans de grands privilèges, prérogatives et exemptions concédées non-seulement a tout l'Ordre en général, mais en particulier à ce convent.

« Or, je ne sçay d'où est procédé que ce convent ayant renoncé aux « biens immeubles et pensions à sa réforme volontaire, à présent (2) « il en possède encore : car il a plusieurs terres labourables et des « vignes circonvoisines du convent, que les religieux font cultiver, et « ont une fort bonne rente annuelle d'une notable quantité de bled, « qui leur est payée par les fermiers de Madame d'Angoulesme, as- « sise sur un bon domaine. Je n'en puis donner autre raison, sinon « que peut-estre le convent ne pourroit pas subsister des questes, quoi « qu'il n'y ait pas beaucoup d'autres mendians voisins qui courent « sur leurs terres ; de fait, nonobstant ces terres, pension et questes, « à présent il n'y a que sept religieux. »

La réforme de 1503 n'avait donc pas eu d'effet durable. Quelques dizaines de titres de propriété du couvent, s'étendant des premières années du XVIe siècle à la Révolution, le démontrent amplement. D'après la déclaration de leurs biens fournie en 1790, les Cordeliers de Champaigue, comme nous le dirons plus loin, possédaient alors 160 boisselées de terre, 2 grands prés, 60 œuvres de vignes, 48 arpents de bois, outre des rentes et des fondations.

(1) « Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges (1493-1505), l'un des meilleurs esprits et plus grands hommes de son temps, étoit né en la ville de Bourges, d'une de ses plus nobles et anciennes familles. Ce fût luy qui fit la cérémonie des obsèques de la sainte Princesse Jeanne de France, duchesse de Berry, fondatrice de l'Annonciade, décédée à Bourges, le 4 de février 1504. » (Thaumas de la Th. t. II, p. 93.)

(2) Le Père Foderé fit paraître son ouvrage à Lyon en 1619.

Les protecteurs et pères temporels du Couvent de Champaigue. — Toutefois, il est juste de faire observer que les Cordeliers de Champaigue, comme d'autres religieux du même ordre, avaient parmi les laïques un « syndic apostolique et père temporel », chargé de « traiter, dire et agir dedans et dehors, en jugement public et particulier, tout ce qui regardait le bien, honneur, faveur et utilité dudit convent ».

C'est ainsi que « noble Antoine Aubery, escuyer, seigneur Du plessis, conseiller du Roy et son procureur en la sénéchaussée de Bourbonnois », etc., est nommé « syndic apostolique et Père temporel du convent de Champaigue » pour prendre soin de ses affaires temporelles, par une lettre, du 30 juin 1699, de Frère Pierre-François Sordet, de l'ordre des Frères Mineurs de l'Observance régulière, docteur en théologie et ministre provincial de la province de S. Bonaventure (de Lyon). Voici cette lettre :

« Frère Pierre-François Sordet, de l'ordre des Frères Mineurs de l'Observance régulière, docteur en théologie et ministre provincial de la province de Saint-Bonaventure, à noble Antoine Aubery, escuyer, sieur Du plessis, conseiller du Roy et son procureur en la sénéchaussée de Bourbonnois et présidial de Moulins, etc.

Salut en Notre-Seigneur.

« L'ordre de Notre Séraphique Père Saint François estant fondé sur la pauvreté évangélique et mespris des richesses du siècle, il ne nous est loisible de recourir aux biens temporels que nous avons délaissés volontairement ; néantmoins, les Souverains Pontifes auxquels les biens de nôtre religion sont immédiattement dévolus, désirant de soulager notre pauvreté volontaire et pourvoir à ce que les bienfaicteurs et personnes pieuses qui fondent des services dans nos églises, ou lèguent des aumônes à nos convens soit pour la nourriture et entretien des religieux, soit pour la construction des bastimens ou augmentation des ornemens de l'autel, ne soient frustrés de leurs bonnes et saintes intentions, ont jugé expédient et nécessaire de donner pouvoir aux supérieurs majeurs et ministres provinciaux de choisir, nommer et establir des personnes affectionnées à nôtre religion qui, par un excès de leurs bonnes volontés et charité, daignent prendre soin des affaires temporelles de nos maisons : Sur ce estant averty que nôtre convent de Champaigue est à présent dépourveu de syndic apostolique et père temporel ; et ayant une parfaite connoissance de vôtre probité, piété, zèle, charité et affection que vous avés pour nôtre ordre, et singulièrement pour notre dit convent de Cham-

paigue : En vertu du pouvoir qui nous est délégué des Souverains Pontifes, et à raison de la charge que nous exerceons sur cette province, par ces présentes munies de nôtre sein manüel et du grand sceau de notre office, sous vôtre bon plaisir nous vous nommons, choisissons et confirmons en la qualité de syndic apostolique et Père temporel de notre dit convent de Champaigue pour traitter, faire, dire et agir, dedans et dehors, en jugement public et particulier, tout ce qui regarde le bien, honneur, faveur et utilité dud. convent ; et parce que nous ne pouvons jamais assés reconnoistre les peines et les soins que vous avés pris et que vous continuerés de prendre s'il vous plait, n'ayant rien en notre disposition que la communication de nos thrésors spirituels, nous vous rendons participant de tous les sacrifices de la sainte messe, des prières, et mortifications et bonnes œuvres qui se fabriquent par les religieux et religieuses qui vivent sous notre obéissance, priant la divine Majesté de les vouloir accepter par son infinie miséricorde, pour la conservation, santé, prospérité et salut éternel de vôtre noble personne et de toutte vôtre illustre famille. En foy de quoy nous avons fait expédier les présentes dans nôtre convent de l'Observance de Lyon, ce 30 juin 1699.

P. F. Sordet.
m. proal.

Par commandement du Très Révérend Père Provincial :

Simonnot, bachelier de Sorbonne et secrétaire de la province.

Place du sceau :
Le R. P. Félix Desortiaux, gardien.

Ces fonctions de « Père temporel » des moines de Champaigue étaient héréditaires dans la famille des Aubery, car en 1653 nous trouvons « noble P. Aubery, procureur du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais, procureur temporel des Pères Cordeliers de Chamaigre ».

Un autre « Père temporel des Cordeliers de Champaigue » nous est signalé par les registres paroissiaux de Souvigny, c'est Mayeul Fauconnier, chirurgien de Souvigny, greffier en la justice du doyenné, lequel est inhumé le 27 août 1704, à l'âge de 68 ans. (Registres par. de Souvigny.)



Les Religieux de Champaigue

Le couvent des Cordeliers de Champaigne n'eut jamais beaucoup de moines. Le plus que nous en trouvons à la fois, c'est neuf en septembre 1501.

Nous allons donner les noms que nous avons relevés dans les documents consultés, en ajoutant les particularités qui méritent de trouver place ici.

XIIIᵉ siècle.— C'est, nous l'avons dit, le vénérable P. Jean de Mailly qui vient, sur la demande d'Archembaud VII de Bourbon, pour la fondation du monastère. Il était, « écrit le P. Foderé, de noble tige et illustre maison et d'une vie fort austère ». Il amène avec lui quatre religieux, deux de Montferrand et deux de Clermont. Il commence par bâtir l'église, qu'il agrandit et achève, après la mort d'Archembaud, grâce à une somme notable d'argent que lui donne Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just. C'est encore de son temps que Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis et mari de Béatrix, dame de Bourbon, fait construire « le dortoir, le cloistre et un chapitre fort petit, mais le plus joly et mignon qui soit en la province ». Son œuvre accomplie, le Père de Mailly décéda, « au grand regret, non seulement des religieux, mais de tous les nobles du païs, qui disoient publiquement avoir fait une perte signalée pour leur consolation spirituelle : car, outre la sainteté de sa vie, il estoit un grand et zélé prédicateur, et confesseur ordinaire, non seulement des seigneurs et dames de Bourbon, mais de toute la noblesse du pays ».

Une grande ferveur régnait dans ce petit couvent.

Car, « depuis que la seigneurie de Bourbon escheut à la maison de saint Louys par le moyen de Robert, son cinquième fils (1), qui épousa l'unique héritière des Archembaux, les seigneurs de cest estoc royal... firent bastir à ce convent de belles grandes chambres, hautes et basses, ave leurs escaliers de pierre, et galleries au-devant fort spacieuses, ausquelles chambres ces seigneurs remplis de piété se venoient retirer à certains jours pour vaquer à la dévotion et fréquenter les divins offices, sans donner aucun trouble ny empeschement aux frères ; ains, au contraire, ils sembloient en leurs modestes déportemens estre vrais religieux. De la pluspart desquels seigneurs, plusieurs, par une incroyable amitié qu'ils portoient à ce convent, ont quitté les sépultures de leurs prédécesseurs qui sont au prieuré de Souvigny et ont voulu estre inhuméz en ceste église ».

(1) Robert, comte de Clermont, était, non le cinquième, mais le sixième fils de saint Louis.

XVe siècle. — Il nous faut venir vers le milieu du xve siècle pour trouver d'autres noms de religieux, à l'occasion d'un enterrement qui mit le petit monastère franciscain aux prises avec le puissant prieuré bénédictin de Souvigny.

Une femme, Jeanne de Murate, étant morte au mois de novembre 1457, au village de Bor, aujourd'hui Hambourg, de la paroisse de Souvigny, fut enterrée par les Cordeliers de Champaigue, qui gardèrent pour eux la cire et l'offrande, sous prétexte qu'on leur avait dit que la défunte avait demandé d'être enterrée dans leur cimetière.

Depuis longtemps déjà, l'entente était loin d'exister entre les deux couvents : les Franciscains, écrit dom Tripperet (1), cherchant toujours à attirer des sépultures dans leur église et cimetière, de même qu'à aller prêcher partout où ils pouvaient trouver occasion de le faire ; et les Bénédictins étant fort attentifs et même jaloux de soutenir les droits et privilèges des seigneurs temporels et spirituels de leurs monastères.

Cette fois, le prieur commendataire de Souvigny, Charles de Bourbon, et toute sa communauté intentèrent un procès aux Cordeliers ou étaient près de le faire. Ils se fondaient sur ce que tous les droits parochiaux de la paroisse de Souvigny leur appartenaient, et notamment de sépulture de tous ceux qui venaient à décéder dans l'étendue de ladite paroisse, dont les corps ne devaient être enterrés ailleurs que dans les cimetières de leur monastère, à l'exception néanmoins de ceux qui auraient choisi leur sépulture ailleurs, et que, dans ce ce cas-là même, il devait revenir aux religieux le quart de tout le luminaire et des offrandes qui se font auxdicts enterrements ; que ces droits étaient anciens, réglés et transigés entre leurs prédécesseurs et ceux des Cordeliers, dont ils avaient les titres et une possession bien constante ; et qu'ainsi la défunte Jeanne de Murate n'ayant pas choisi sa sépulture chez les Cordeliers, ceux-ci n'avaient pas pu l'enterrer dans leur cimetière sans usurper les droits du prieuré.

En conséquence les dits Prieur et Religieux demandaient que le Gardien et les frères de Champaigue fussent condamnés à apporter le corps de la dite de Murate dans l'église du Prieuré, et à le déposer à la paroisse comme on faisait des autres corps morts, et de là au cimetière du Prieuré, pour y être enterré par le vicaire perpétuel ou autres prêtres de l'église paroissiale de Souvigny ; en outre, à

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny, ordre de Cluny en Bourbonnais, diocèse de Clermont,* par dom Tripperet (1748). Le récit qui va suivre est de dom Tripperet.

rendre à l'église du prieuré tout le luminaire et autres choses offertes à l'enterrement de la dite de Murate.

Le Gardien et ses frères dirent pour leur défense, qu'il était vrai que la défunte était paroissienne de Souvigny, morte sur la dite paroisse, et qu'ainsi elle aurait dû, de droit commun, et suivant les anciennes transactions qu'ils reconnaissaient véritables, être enterrée au cimetière du dit prieuré ; mais que ceux qui leur avaient apporté ce corps leur ayant dit que la défunte avait choisi sa sépulture dans leur cimetière, ils avaient été en droit, suivant la coutume, de l'enterrer chez eux ; quant au luminaire, ils ajoutaient que la défunte étant fort pauvre, tout le luminaire consistait en quatre chandelles de la valeur d'un denier. Partant, ils concluaient qu'ils n'étaient tenus à aucune réparation envers les Prieur et Religieux, ne croyant pas leur avoir fait aucun tort, ni troublé leur possession, et qu'en tout s'ils l'avaient fait, ç'avait été par ignorance, ayant été induits en erreur par ceux qui avaient apporté ce corps et leur avaient dit que la défunte avait demandé d'être enterrée chez eux.

Enfin ils ajoutaient qu'au cas qu'ils fussent obligés à faire réparation au prieuré, il serait impossible de restituer le corps qui était déjà pourri, sans faire horreur aux assistants, et les mettre même en danger à cause de la puanteur qui en sortirait ; et quant au luminaire, ils disaient qu'ils étaient prêts de rendre ce qu'ils en avaient perçu, s'en rapportant à la volonté des dits Prieur commandataire et Religieux.

Après que les deux parties eurent bien discuté toutes leurs raisons de part et d'autre, ils convinrent de faire une transaction en présence de notaires et témoins. Pour cela, comparut, au nom du dit Prieur, Dom Jean Morodi, sous Prieur et vicaire au spirituel du dit Prieur, avec tous les Religieux de la communauté d'une part ; et d'autre part, frère Thomas Madian, Gardien de Champaigue, et quatre autres frères mineurs composant la communauté du dit couvent. Lesquels ainsi assemblés, en présence de Jacques de Prasis, clerc de la chancellerie du Bourbonnais, et des témoins, le Gardien de Champaigue pour et au nom des Religieux de sa communauté présents et consentants, avoua et reconnut que mal à propos et injustement ils avaient reçu et enterré dans leur cimetière le corps de défunte Jeanne de Murate, et qu'en cela ils avaient contrevenu aux anciennes transactions passées entre leurs auteurs et ceux des Prieur et Religieux de Souvigny.

Mais que, comme il était impossible de rétablir la possession des dits Prieur et Couvent par la restitution réelle de ce corps déjà

pourri, en le reportant dans leur cimetière, ce qui ferait horreur et serait même dangereux, ils figureraient un corps le plus semblable qu'il serait possible à celui de la dite Murate, qui serait mis dans le cercueil dans lequel on a coutume de porter les morts à la dite paroisse, pour être porté à l'église du dit prieuré par quatre personnes dénommées, en manière de convoi, depuis la première porte de la dite église jusqu'à l'autel de Saint-Mayeul, au lieu où on a coutume de porter les corps des défunts ; que les dits Religieux de Souvigny précéderaient cette espèce de convoi, le Gardien et ses frères mineurs les suivraient suivant la coutume, et que là, tous étant assemblés autour du cercueil, les dits frères mineurs, par la bouche de leur Gardien, diraient aux dits Procureur du Prieur commandataire, Sous-Prieur et Religieux du Prieuré :

« Messieurs et Révérends, nous reconnaissons que, contre tout droit et anciennes transactions, nous avons mal et injustement enterré dans notre cimetière le corps de la dite Murate ; c'est pourquoi nous vous le rendons en figure, ne pouvant pas commodément vous le restituer autrement ; et ainsi, nous vous rétablissons dans votre possession, suppliant Monsieur le Commandataire et vous, nos Révérends Pères, de vous contenter de la réparation que nous faisons de l'injure que nous vous avons faite, nous soumettant au reste à tout ce qu'il vous plaira nous ordonner pour une plus ample satisfaction, en nous rapportant à votre miséricorde que nous implorons très humblement. »

Tout ce que dessus fut exécuté et accompli, comme il avait été convenu, le 14 février 1458, en présence de quantité de témoins nommés dans l'acte qui en fut dressé, signé et scellé par le susdit Jean de Prasis, clerc juré du duché de Bourbonnais.

Les quatre religieux de Champaigue qui accompagnaient leur Gardien Thomas Madian, étaient F. Blandon Chappusat, licencié en théologie, F. Renaud Josué (?) procureur du dit couvent, F. Henri Cursin et F. Jean Laurent. Vraiment, en cette occasion, ils justifièrent leur nom de « frères mineurs ».

XVIe siècle. — 1501, 22 septembre, religieux de Champaigue F. Jean Maillet, docteur en théologie ; F. Denys Masset, aussi docteur en théologie ; FF. Pierre Auclerc, Jean Temporault, Pierre Sarrazin, Louis Authonnelier, Jean Alamanguyne, François Trinquat, Odile Authonnelier, en tout neuf religieux. On remarquera que dans la petite communauté franciscaine, il y a deux docteurs en théologie. On est à la veille de la réforme de 1503, dont nous avons parlé plus haut.

1516, 2 décembre : F. Guillaume Amellin, gardien ; FF. Etienne Auclerc et André Auclerc. F. Guillaume Amellin est encore gardien à la date du 7 mai 1518.

1520, 14 novembre : F. Nicolas Ciergier, gardien.

1529 (3 juin) et 1530 (15 janvier) : F. Jean Tardy.

1539, 19 novembre : F. Guillaume de la Brosse, « un des religieux dudit convent ».

1543, 13 novembre : F. Antoine Bonafides, gardien.

1546, 13 mai : F. Antoine Bonnefoy, gardien, et F. François Vastii, vicaire dudit couvent. Dans un acte du 20 août, même année, il est dit que la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dans l'église du couvent, fut « jadis construite et édifiée audit convent par Frère Jean Maillet, Docteur en théologie, gardien du convent ». Il ne peut s'agir ici que d'une reconstruction, car c'était Agnès, dame de Bourbon, seconde fille d'Archembaud VII, qui « avoit fait faire cette belle chapelle, qui est encore de présent, qu'elle fit dédier à la Mère de Dieu sous le nom de Nostre-Dame-de-Pitié, pour laquelle bastir si somptueusement elle vendit sa vaisselle d'argent, puis ses bagues et pierreries (1) ». Il se pourrait qu'on ait voulu représenter plus tard au-dessus de la cheminée de la salle capitulaire, dans une peinture que l'on voit encore et dont M. l'abbé Clément nous a donné le dessin (2), F. Jean Maillet, le restaurateur de cette chapelle, agenouillé devant la Vierge.

1573, 8 septembre : F. Nicolas Priquet, « gardien dudit convent de Champaigue », est dit garder « rière et par devert lui » l'acte original de la donation faite à son couvent par « Henry, par la grâce de Dieu, roi de Poulougne, fils et frère de roy, duc d'Anjou... (3) ».

1582, 14 mai : FF. Bonaventure Guarin, Pierre Gillot et Jehan Viard, « tous religieux prestres au monastère et convent de Champaigue, capitulairement assemblés au son du timbre dudit convent... ».

XVII[e] siècle. — 1613, 22 février : F. Jehan Laval, gardien.

1625, 13 septembre : « Révérend père Abraham Galand, bachelier formé en saincte théologie, gardien dudit convent de Champaigue. »

1636, 27 mai : FF. Martin Mosnier, bachelier en théologie et gardien ; Jehan Huillier, vicaire du couvent ; Jehan Laurent, sacristain ;

(1) P. Fodéré, *Cordeliers de Champaigue.*

(2) Voir plus loin le dessin et l'article de M. l'abbé Clément.

(3) Tous les documents dans lesquels nous avons relevé des noms de religieux sont, sauf indication contraire, de la série H des Archives de l'Allier, et les dates sont celles des actes, ancien style. On sait que ce fut en 1564 que fut publié l'édit de Roussillon, qui fixa au 1[er] janvier le commencement de l'année. Jusqu'alors, l'année commençait au jour de Pâques.

Louys Guillermet; François Armillon, procureur du couvent; Anselme Prigney, aussi mentionné dans les registres paroissiaux d'Autry [23 janvier 1636), ainsi que Valentin Gachet (15 janvier 1636; Jehan Villette, tous profès; Chrétien Podelet et Chrétien Groullard, novices. La communauté apparaît ici au complet, avec ses huit religieux profès et ses deux novices.

1636, 16 décembre : « Révérend Père en Dieu Frère Estienne Amabert, provincial et frère Jehan Trabuchet, gardien dudit convent, et Père Martin Mosnier, cy-devant gardien dudit lieu », acceptent la demande de François de Saint-Aubin, escuyer, seigneur de Salligny et Bagneux, que la fondation qu'il a faite au profit des religieux de Champaigue pour ses defunts père et mère, sépulturés en l'église de Bussière le Barrois, et pour son bienfaiteur feu messire François de Saint-Aubin, vivant chevalier de l'ordre du roy et sieur de Salligny et Bagneux, soit transcripte en sorte de tableau et iceluy posé en ladilte chapelle de Sainct-Louis, laquelle il affecte pour laditte fondation, délaissant celle de Thianges à la disposition desdicts religieux, déclarant qu'il n'y prétend aucune chose ». Il y avait donc dans l'église de Champaigue une chapelle dédiée à saint Louis, roi de France.

1640, 20 mai : F. Antoine Favier, gardien, qui a pour successeur Hugues Mouton.

1652, 25 février : F. Bonaventure Fradet, mentionné dans les registres paroissiaux d'Autry.

1661 (novembre) — 1662 (avril) : Frère Bonaventure Masset, gardien, fait la desserte de Marigny (rég. par. de Marigny).

1665, 8 mars : F. Jacques Duserneuil (rég. par. d'Autry).

La même année, le 22 mars et le 15 décembre, mention du franciscain Claude Blanchet prêchant à Ygrande (rég. par. d'Ygrande).

1668, 3 et 8 avril : F. Vincent Bourdet, gardien de Champaigue, « prédicateur à Ygrande ».

1669, 28 février : F. Bonaventure Bertrand « cordelier du couvent de Champaigue, remplit les fonctions de vicaire en l'église d'Ygrande (rég. par. d'Ygrande).

1670, 15 septembre : F. Louis Dufour est présent aux obsèques du P. François Baronnet, religieux observantin du couvent de Tours, lequel est inhumé dans l'église de Saint-Aubin, âgé d'environ 66 ans. Le même Louis Dufour exerce son ministère dans l'église de Saint-Raphaël du Breuil, voisine de celle d'Agonges (rég. par. du Breuil).

1677 (décembre) — 1678 (avril) : F. A. Donjan fait un intérim à Saint-Menoux. Nous le trouvons à Saint-Plaisir en 1673 et en 1676.

1683, avril : F. Buxerolles, gardien de Champaigue, exerce son ministère dans l'église de Coulandon.

Si l'on tient compte que le dix-septième siècle fut dans le Bourbonnais en particulier, une époque de grande ferveur, on comprendra les fréquentes apparitions de nos religieux franciscains dans les paroisses des alentours. Ils donnaient leur concours aux pasteurs surchargés, prêchant, confessant, remplaçant les malades ou les absents, et se faisant tout à tous. Ils étaient dans l'esprit de leur règle qui en fait des auxiliaires du clergé séculier.

Nous disons que le dix-septième siècle fut une période de grande foi religieuse souvent récompensée par des évènements, où l'on ne pouvait s'empêcher de voir la main de Dieu, témoins ces guérisons prodigieuses operées au tombeau de Saint-Menoux (1), et ces grandes processions ordinairement exaucées, entre autres celle de 1699, qui se fit de Souvigny à Saint-Menoux pour obtenir la cessation d'une persistante sécheresse, procession à laquelle assistaient « les RR. pères Cordeliers » et qui fut immédiatement suivie de la pluie qu'on désirait depuis plusieurs mois.

1684, 5 septembre. — L'acte de fondation des quinze messes du Rosaire à célébrer dans l'église abbatiale de Saint-Menoux, est notifié au R. P. Anthoine Bernard, « théologien religieux de l'ordre des frères mineurs et estroite observance de saint François, gardien du convent de Champaigue », lequel en confére au T. R. P. Bellechef, provincial de la province de S. Bonaventure, faisant sa visite au dit couvent, en présence de F. Jacques Poitevin, père vicaire dudit couvent ; F. Daniel Valière, F. Claude Richien ; F. Jean Doges, F. François Villecourt et F. François Le Boucher, et de tous les autres religieux dudit couvent capitulairement assemblés, soit une communauté de dix à douze religieux, en y comprenant ceux qui ne sont pas nommés.

XVIIIe siècle. — 1704, 19 décembre : F. François Blaise Vernet, gardien de Champaigue. Il signe un baptême à Marigny, en l'absence du curé qui était au synode (rég. par. de Marigny).

1715, 17 juillet. — Le plan du bois de Champaigue est fait par Me Grizard, par devant les notaires royaux de Souvigny, en présence des PP. Joseph Brissaud, prédicateur théologien du couvent de Champaigue ; Blaise-François Vernet, vicaire et procureur ; P. Vignessolles, B. Condière et A. Mosnier.

1723, 28 juillet. — Les RR. pères Bernardin, gardien ; Claude Le Masson, docteur de Sorbonne et ancien grand custode ; Bernard, vicaire ; Antoine Perrin ; et le frère Pierre Genest, laïque, acceptent

(1) Notre *Histoire de Saint-Menoux*, p. 252.

la fondation d'une rente de 120 livres par Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issard.

1725, 14 mai. — « Frère Joseph Thomazet, religieux prestre de l'Observance de Saint-François, prédicateur et gardien du couvent de Champaigue, délivre un reçu de « la quantité d'un muid de blé soigle, « mesure de Moulins, pur loyal et marchand, composant douze sep« tiers revenant à cent quatre-vingt douze boisseaux que le convent « de Champaigue a le droit de prendre chaque année sur le revenu « de la châtellenie de Bessay, dépendante du domaine de Bourbon« nois..., ledit muid de blé soigle donné et légué par nos seigneurs « les ducs et nos dames les duchesses par forme d'ausmône ou pen« sion alimentaire. »

1785, 22 août. — « Nous, Frère Jean-Antoine Lyotard, gardien au con« vent des religieux mineurs cordeliers conventuels de Champaigue, « certifions que le s[r] Etienne Faivre, natif de Pontarlier en Franche« Comté, sculpteur, a passé quatre mois dans notre communauté à y « travailler ; il s'y est comporté avec l'honnêteté et la décence d'un « bon citoyen, etc. » Le sculpteur Etienne Faivre avait donc travaillé quatre mois à Champaigue, très vraisemblablement à l'église et aux tombeaux qui s'y trouvaient, car la même année, frère Lyotard relève les inscriptions tumulaires qui décoraient l'église de Champaigue et que nous donnons telles quelles comme un document de ce qui existait encore aux approches de la Révolution.

1. « Cy gît noble seigneur messire Guillaume-Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just, qui, par grande dévotion, voulut être ensevely en l'habit de S. François, frère de messire Archambaud de Bourbon (1), fondateur du couvent de Champaigue : et déclara, par testament, qu'il vouloit être inhumé en l'église dudit couvent. Il trépassa au château de Belle-perche le 15 aoust l'an de grâce 1266 (2).

2. « Cy gît ma dame Anne (3), dame du Bourbonnois et du Charolois,

(1) Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just, était frère d'Archembaud VI et oncle d'Archembaud VII.

(2) Ce tombeau se voyait encore à Champaigue avant la Révolution. Il avait d'abord été placé près du grand autel, du côté de la sacristie ; puis, à la suite d'une reconstruction de l'église effectuée dans le cours du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, il avait été logé sous un arc pratiqué dans le mur du flanc droit (VAYSSIÈRE, *Annales bourbonnaises*, année 1888, p. 42-43). Ne serait-ce pas à cette occasion qu'on aurait occupé, pendant quatre mois, le sculpteur Etienne Faivre ?

(3) Agnès et non pas Anne. « Au texte du Frère Lyotard, gardien du couvent de Champaigue en 1789, nous préférons, dit M. Chazaud, le texte du P. André comme se rapprochant davantage de la langue parlée au XIII[e] et

fille de messire Archambaud de Bourbon et mère de mademoiselle de Murat, fille d'Archambaud de Bourbon et femme du fils aîné du duc de Bourgogne, et après la mort d'icelluy, elle épousa en secondes noces Robert le peley, comte d'Artois ; elle trepassa en terre de Poulle, dedans la cité de Foges, l'an de grace 1283. Son corps fut apporté en ladite église pour y être inhumé.

3. « Cy gît Jacques, fils de Mr Louis de France, duc de Bourbon, et de Madame Marie de Haynault, qui trespassa l'an de grace 1318, le 8 septembre, et Philippe, sa sœur, tous deux enfants jumeaux (1).

4. « Cy gît ma dame Marie de Haynault, femme du duc Louis, première duchesse de Bourbonnois, laquelle trespassa le 29 aoust, l'an de grâce 1354, et fut inhumée en ladite église de Champaigue.

« Epitaphe du mausolée qui est au milieu du sanctuaire.

« Cy gît très noble dame, Madame Béatrix comtesse de Clermont et dame de Bourbon, épouse de Robert de France, fils de saint Louis, fille unique et héritière universelle d'Archambaud de Bourbon et nièce de Guillaume de Dampierre seigneur dudit lieu, laquelle trespassa au château de Murat le 1er octobre l'an de grace 1310 et fut inhumée en l'église du couvent de Champaigue.

Priez pour l'âme d'elle. »

« Et maintenant, que reste-t-il de tout ceci ? Rien, absolument rien, sinon cette statue mutilée qui a trouvé un abri dans l'église de Souvigny. Couvent, chapelle, tombeaux, tout a été détruit, tout a disparu sans laisser de traces. Convient-il de rechercher les auteurs de ces actes de vandalisme stupide ? Je laisse à d'autres ce soin (2). »

Hélas ! ceux qui accomplirent ces actes de « vandalisme stupide » furent légion. Ils se trouvèrent partout, obéissant à la même inspiration de haine aveugle et impie ; à quoi bon chercher à les connaître ?

XIVe siècles. Le voici : « Cy-dessoubs est ensépulturée Madame Agnès de « Bourbon, dame de Charollès, fille de messire Archimbault de Bourbon et « femme du maisné fils du duc de Bourgogne, et après iceluy eust Robert, le « noble comte d'Artois, laquelle dame trespassa en terre de Pouille, dans la « cité de Foges, l'an de grâce mil CC quatre-vingt treize. » Le texte du F. Lyotard donne pour la date 1283. Nous croyons qu'il faut dire 1287, car le nécrologe de Souvigni indique l'anniversaire d'Agnès au VII des ides de septembre (7 de ce mois), 1287. (CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon*, p. 241-242.)

(1) « Ce petit tombeau, écrit l'auteur d'un rapport du XVIIe siècle dont nous avons parlé plus haut, est sous une voûte contiguë, plus proche du grand hautel vis-à-vis celui d'Anne (Agnès) de Bourbon. »

(2) A. VAYSSIÈRE, archiviste de l'Allier, Les tombeaux de Champaigue, *Annales Bourbonnaises*, année 1888, p. 45.

Les derniers jours d'un couvent

Le couvent des Cordeliers de Champaigue avait commencé avec quatre religieux, amenés par le vénérable père Jean de Mailly ; il devait finir avec quatre religieux, après cinq siècles et demi d'existence.

Les derniers religieux étaient en 1790 : Guillaume Volle, âgé de 42 ans, gardien du couvent ; Yves-Louis Cheffaud, âgé de 42 ans ; Jean-Antoine Lyotard, âgé de 63 ans ; et Vincent Exbrayat, âgé de 40 ans.

Nous allons les suivre dans les derniers jours de leur vie monacale, avant qu'ils ne soient emportés par la tourmente révolutionnaire.

Le 24 février 1790, ils s'assemblent au son de la cloche et en la manière accoutumée, à l'effet de commettre un religieux de la communauté pour faire à Messieurs les juges royaux de Bourbon-l'Archambaud la déclaration de leur couvent de Champaigue, à cause de maladie du père supérieur. « Nous avons, est-il écrit dans leur délibération de ce jour, par ces présentes signées de nous, commis le révérend père Cheffaud religieux de la communauté, pour se présenter à Bourbon devant Messieurs les juges pour y faire en notre nom et place la déclaration de nos biens, titres, papiers et mobilier dudit couvent. Fait à Champaigue les mêmes jour, mois et an que dessus.

Signé : fr. Volle, fr. Lyotard procureur, fr. Exbrayat, Y. Cheffaud. »

En conséquence, ils rédigent le mémoire suivant qu'ils signent également et scellent du sceau de leur couvent (1).

« DÉCLARATION ET ETAT DES BIENS

que les religieux Cordeliers du Couvent de *Champaigue* paroisse de Marigny près Souvigny en Bourbonnais possèdent en terres labourables, prés, vignes, bois, rentes, fondations, meubles et immeubles, pour être envoyée à nos Seigneurs les représentants de la Nation à l'assemblée nationale.

TERRES

« Les religieux Cordeliers possèdent environ cent soixante boisselées de terre labourable autour de leur couvent, dont plus du tiers produit tous les ans, les deux autres parties sont en labourage et pâtu-

(1) Archives de l'Allier, série Q.

rage. Ils font travailler les dites terres par moitié par un laboureur qui reçoit sa moitié, elles rapportent annuellement pour le couvent quatre-vingt boisseaux froment, pesant vingt livres le boisseau.

Prés

« Ils possèdent deux prés dans la paroisse de Souvigny, l'un appelé le pré de Saint-Marc, ou pré du pécherin donné par Madame de Bopré, affermé cent vingt livres par année, y compris le regain du pré situé près de la Verrerie qui produit environ trois chars de foin par année, lequel foin est conduit au couvent et consommé par un cheval, ce deuxième pré appelé pré du Bost ; plus ils possèdent un verger joignant les murs du couvent qui est en pré, et un autre pré joignant le verger, qui ensemble peuvent produire environ quatre chars de foin.

« Ils possèdent encore un pré près le Moulin de Bleigny, paroisse d'Autry, lequel pré est affermé quarante-deux livres, provenant d'une fondation de Montaret, appelé pré Rochet. Ils ont aussi un pré avec deux petits champs dans la paroisse de Saint-Menoux, le tout affermé cinquante cinq livres, le pré appelé : le pré qui danse.

Vignes

« Ils possèdent soixante œuvres de vignes, situées dans la paroisse de Souvigny dont ils jouissent, desquelles soixante œuvres de vignes, il y en a cinquante quatre qui payent à la vendange la dixme et le quart. — Il y a aussi dans leur enclos dix-huit œuvres de vignes, lesquelles réunies avec celles qui payent le quart, produisent ensemble par année environ neuf à dix poinçons de vin, tant blanc que rouge, chaque poinçon contient environ deux cent dix bouteilles, sur quoi il faut les faire travailler ce qui absorbe plus de la moitié du produit.

Bois

« Ils possèdent quarante huit arpens de bois taillis dont il y en a douze en reliquat de réserve. Les trente six arpens qui sont divisés en vingt-cinq coupes, ne font pas un arpent et demi à couper par année. Autour du bois il y a des terres comme au dedans qui ne produisent rien. Les coupes suffisent à peine pour le chauffage et usage de l'année.

Rentes

« Ils possèdent une maison en la paroisse du Veurdre, province de Nivernais, donnée en rente par eux au nommé Philippard pour la somme de douze livres payable annuellement, ils ont aussi une rente sur l'hôtel de ville de Paris de la somme de deux cent cin-

quante livres payable annuellement pour le principal de cinq mille livres ; plus ils ont un contrat de rente sur les dames religieuses Bénédictines de Souvigny de cinquante livres par année pour le principal de mille livres qu'ils ont placé chez elles.

FONDATIONS

« Béatrix de Bourbon, épouse de Robert, cinquième fils de Saint-Louis, a été inhumée dans notre église avec d'autres princes et princesses qui ont donné au dit couvent de Champaigne deux muids de froment payables selon le titre de la fondation, l'un sur la châtellenie de Verneuil, et l'autre sur la châtellenie de Souvigny. Chaque muid contient cent quatre vingt douze boisseaux pesant vingt livres le boisseau.

« De plus, les princes et princesses donnent un muid de blé, soigle, sur la châtellenie de Bessay, et neuf autres septiers, deux quartes sur la châtellenie de Souvigny, le tout réuni fait trois cent vingt-cinq boisseaux soigle pesant comme cy-dessus.

« Plus, les princes et princesses payent cent neuf livres argent, payables annuellement pour suite de fondation, ainsi le froment, le soigle et l'argent en total est imposé sur le domaine du Bourbonnais. C'est Monseigneur le prince de Condé qui fait payer par son régisseur. Le dit couvent de Champaigue est chargé par ses fondations d'acquitter deux messes par jour pour le repos de leurs âmes.

« Les titres et papiers concernant les fondations sont déposés dans les archives dudit couvent avec leurs étiquettes et rapportés avec toute l'exactitude.

« Le couvent de Champaigue reçoit annuellement pour fondation faite par Jacques de Dreuille, seigneur d'Issard, la somme de cent vingt livres pour aller dire la messe les dimanches et fêtes audit château d'Issard.

« Autre fondation de la somme de soixante-cinq livres argent, vingt boisseaux froment et vingt-huit boisseaux soigle, le boisseau pesant comme cy-dessus, un poinçon de vin blanc pour l'acquit d'une messe pour chaque jour de l'année, laquelle fondation faite par Gilberte de Marconnay, dame du château de Montaret.

« Autre fondation de vingt livres argent sur la terre de Chamaigre pour l'acquit d'une messe tous les premiers lundis de chaque mois, faite par MM. Saint-Aubin.

« Autre fondation de quinze boisseaux froment pour l'acquit de quinze messes en l'église de l'abbaye de Saint-Menoux, laquelle fondation a été faite par dame de Boulaye, abbesse de Saint-Menoux.

« De même tous les papiers et titres concernant les fondations ci-dessus sont déposés dans les archives dudit couvent avec leurs étiquettes.

Sacristie.

« Il y a dans la sacristie du couvent onze ornements pour le service de l'autel, dont trois noirs, un violet, trois rouges et quatre blancs. lesquels ornemens sont plus mauvais que bons. Il y a aussi trois chapes, deux noires et une blanche, trois rochets, sept à huit aubes, autant d'amicts, sept à huit nappes d'autel, deux calices, un ciboire dont le pied sert pour l'ostensoir, avec une petite boîte pour les saintes huiles, le tout d'argent, une croix et un ostensoir de cuivre.

Infirmerie.

« Il y a trois lits dans l'infirmerie, dont les rideaux sont d'une étoffe jaune qui ne sont pas bons ; il y en a un des trois qui n'a qu'un matelas et une couverture.

Chambres des religieux.

« Les chambres des religieux, au nombre de quatre, sont meublées très pauvrement, composées d'un lit avec rideaux, quelques chaises, une table et une armoire pour contenir leurs hardes.

Chambres des pensionnaires.

« Dans les chambres des pensionnaires, il n'y a que des couchettes sans rideaux. Il est un pensionnaire mis dans ledit couvent par sa famille, dont le lit, l'armoire et autres meubles lui ont été confiés par sa famille et peuvent être réclamés par elle.

Bibliothèque et archives.

« Il y a plusieurs livres très anciens, mais curieux, dont la reliure est fort ancienne ; dans les archives sont tous les titres et papiers concernant ledit couvent de Champaigue.

Chambre commune.

« Il y a dans la chambre commune environ vingt-six paires de draps, tant pour les religieux que pour les pensionnaires. Environ six à sept douzaines de serviettes, tant bonnes que mauvaises, environ huit à neuf nappes.

Réfectoire.

« Il y a dans le réfectoire une pendule de Franche-Comté avec sa boîte, une table et des chaises.

Cuvage.

« Il y a dans le cuvage deux petites cuves, un petit pressoir et quelques poinçons.

Ecuries.

« Il y a dans les écuries une paire de bœufs pour faire valoir les terres ; le laboureur qui les fait a payé par moitié ladite paire de bœufs ; en conséquence, un des bœufs lui appartient comme la moi-

tié de la récolte et l'autre moitié appartient au couvent. Il y a aussi une jument qui appartient au couvent.

« Nous soussignés, supérieur et religieux du couvent de Champaigue, certifions et affirmons qu'il n'a été fait ni directement ni indirectement aucune soustraction des titres, papiers et mobiliers dudit couvent, affirmons que notre déclaration et état que nous faisons par-devant messieurs les juges royaux de Bourbon est véritable dans son contenu. En foi de quoi, nous avons signé à Champaigue, ce vingt-quatre février 1790.

F. VOLLE, Gardien. F. LYOTARD, Procureur.
F. EXBRAYAT. F. CHEFFAUD.

CHARGES.

« A l'autre part sont rapportées les charges de la communauté.

DÉCIMES.

« Le couvent de Champaigue paye annuellement pour décimes dix livres d'argent.

« Il paye au couvent des Cordeliers de Saint-Pourçain une rente de quatre-vingt livres argent pour le principal de seize cents francs, ci. . . . . 1.600 l.

DOMESTIQUES.

« Il y a quatre domestiques dont les gages montent à la somme de trois cents livres, ci. . . . . 300 l.

ENTRETIEN DES BIENS ET CULTURE.

« Il en coûte annuellement environ quatre cents livres pour l'entretien des fossés et la culture des vignes.

RÉPARATIONS FAITES A LA MAISON

« Il en coûte annuellement pour les réparations de la maison environ cent cinquante livres, tant pour entretien de toiture que de l'intérieur de la maison.

« Le revenu de la maison bon an mal an monte à la somme de deux mille deux cent quarante quatre livres dix sols ci . 2.244 l. 10 s.

« Les charges montent à la somme de neuf cent cinquante livres ci . . . . 950 l.

« Reste bon pour la maison, soustraction faite, la somme de mille deux cent quatre vingt quatorze livres dix sols. . . . . 1.294 l. 10 s.

« Nous soussignés, supérieur et religieux du couvent de Champaigue certifions et affirmons, comme de l'autre part, que la déclaration des charges et revenus du dit couvent de Champaigue est véritable et

sincère. En foy de quoi nous avons signé les mêmes jour, an et mois, que de l'autre part.

F. VOLLE, gardien. F. LYOTARD, procureur. F. CHEFFAUD. F. EXBRAYAT.

« Aujourd'hui, vingt-cinquième jour du mois de février 1790, par devant nous Claude-Lazare Petitjean, procureur en la châtellenie royale de Bourbon l'Archambaudt, faisant fonction de juge en cette partie à cause de l'absence de M. le Lieutenant général en la dite châtellenie, en présence du procureur du roy en ycelle, a comparu le révérend père Yves-Louis Cheffaud, religieux cordelier du couvent de Champaigue situé paroisse de Marigny, district de cette châtellenie, lequel au nom et comme fondé de la procuration spéciale des supérieur et religieux du dit couvent par un acte capitulaire du vingt quatre du présent mois et an, signé et scellé du sceau du dit couvent, par lui certifié véritable, et signé ne varietur, et lequel demeurera annexé au présent, a déclaré que l'état ci-dessus et des autres parts contient la déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant du dit couvent, ainsi que de ses revenus ; lequel état contient également les charges dont le dit couvent est grevé, laquelle déclaration le dit révérend père Cheffaud a affirmé sincère et véritable en vertu de la procuration ci-devant énoncée.

« Laquelle déclaration sera publiée et affichée à la porte principale des églises de chaque paroisse où les dits biens sont situés, et par nous envoyée à l'assemblée nationale conformément au décret. Et avons signé avec le procureur du roy, le révérend père Cheffaud et notre greffier.

MITTIOM (?) DUBOUYS. CHEFFAUD. DELAGENESTE. »

Voilà nos religieux en règle avec « les juges royaux de Bourbon ».

Le lendemain, 26 février 1790 (ils ne perdent pas de temps), leur procureur est à Saint-Menoux pour déclarer aux officiers municipaux du lieu, deux petits champs, l'un appelé le champ Gadot et l'autre le champ Blanc, avec un petit pré appelé le *pré qui danse*, le tout situé paroisse de Saint-Menoux et affermé à Mayeul Faivre pour 55 livres.

Ils avaient chez eux plusieurs pensionnaires : Dupeyrouse, Marcellange, Fèvre, Viallet, Rogier, Paris, ce dernier était avec eux en 1789. Le 3 juillet 1790, ils adressent à l'assemblée départementale une requête « par laquelle ils offrent de continuer leurs soins, comme religieux ou comme particuliers, aux personnes en démence dont ils ont été chargés jusqu'ici ». Ils s'occupent donc encore, à ce moment,

d'une œuvre de charité. On leur répond que « cet objet sera examiné par le Directoire du département (1) ».

A la fin de l'année 1790, le 1er décembre, Cheffaud se retire de la maison conventuelle. Ils ne sont plus que trois, et les jours du couvent sont comptés.

Les 3, 4 et 5 février 1791, leurs biens sont estimés, et le 12 mars suivant ils sont vendus.

Le 29 juin, jour de saint Pierre, ils ont dû évacuer le couvent, et le 2 août, on met leur mobilier à l'encan. Nous sommes toujours en 1791 ; on va vite en besogne.

Revenons sur ces événements qui méritent plus qu'une simple mention, pour l'histoire de notre couvent.

Estimation des biens des Cordeliers de Champaigue. — « Aujourd'hui trois février 1791, nous Jean-Baptiste-Louis Reignier expert nommé par MM. les administrateurs composant le Directoire du District de Moulins, ayant prêté serment par devant M. Desbouls de Sallebrune, nous sommes transporté en la maison conventuelle des Cordeliers de Champaigue à l'effet d'en faire l'estimation et de tous les héritages qui en dépendent à laquelle nous avons procédé ainsi qu'il suit :

« Art. 1er. L'église du dit couvent, la maison conventuelle, grange construite depuis l'année dernière, écurie, pressoir, et plusieurs autres bâtiments, deux jardins potagers, et une vigne de vingt œuvres, le tout estimé cinq mille livres, cy. . . . . 5.000 l.

« Art. 2. Un verger contenant huit boissellées dans lequel on cueille un millier et demi de foin, et un pré à cueillir quatre milliers de foin estimé dix-huit cent livres, cy . . . 1.800 l.

« Art. 3. Un bois taillis de 48 arpents que nous avons estimé deux mille huit cent quatre-vingts livres, cy . . . . 2.880 l.

« Art. 4. Une terre appelée le Champlong de 60 boissellées que nous avons estimée douze cents livres, cy. . . . . 1.200 l.

« Art. 5. Une terre appelée le champ de Thianges de 56 boissellées que nous avons estimée mille huit livres, cy . . . . 1.008 l.

« Art. 6. Deux terres, l'une appelée le Champ de la Croix, et l'autre de la Grange, de 38 boissellées, que nous avons estimées six cent huit livres, cy. . . . . 608 l.

« Art. 7. Deux petites terres de chacune huit boissellées attenantes à l'enclos dudit couvent que nous avons estimées cent-quatre-vingt douze livres, cy . . . . 192 l.

(1) Archives de l'Allier, série L, 54.

« Art. 8. Une terre de dix-huit boissellées, attenante au bois, que nous avons estimée deux cent soixante-dix livres, cy. . 270 l.

« Observation. — Comme MM. Tortet et Bouttry, par leur procès-verbal d'estimation, n'avoient pas détaillé les objets compris en laditte estimation, qu'ils se sont contentés d'estimer cent soixante-dix boisselées de terre dépendante des Cordeliers de Champaigue, sans aucunes désignations, nous avons pensé qu'il étoit plus à propos de désigner tous les objets et de les estimer chacun séparément.

« Et le lendemain quatre dudit mois de février, nous nous sommes transporté en la paroisse d'Autry à l'effet d'estimer un pré dépendant desdits Cordeliers de Champaigue, appelé le pré Rocher, situé près le moulin Bleigny, affermé 42 livres, et pouvant produire environ deux milliers de foin, que nous avons estimé neuf cent vingt-quatre livres, cy. . . . . 924 l.

« Et le lendemain cinq dudit mois de février, nous nous sommes transporté en la paroisse de Saint-Menoux, à l'effet d'estimer un pré appelé Pré-qui-danse, une pièce de terre appelée le champ Blanc, d'environ neuf boissellées, avec une autre terre appelée le champ Gadot, d'environ dix-huit boisselées, le tout appartenant auxdits Cordeliers de Champaigue, et affermé cinquante-cinq livres, que nous avons estimé douze cent dix livres, cy . . . . 1.210 l.

« Total de l'estimation des fonds dépendant des Cordeliers de Champaigue, quinze mille quatre-vingt-douze livres, cy 15.092 l.

« Laquelle nous avons faitte en notre âme et conscience, en foi de quoi nous avons signé ce cinq février mil-sept-cent-quatre-vingt-onze (1).

Reignier. »

Le 12 mars 1791, tous ces biens étaient vendus comme il suit :

Un pré situé près la Croix de Saint-Marc, à Souvigny, pour la somme de 4.600 l. à Martin Charier, bourgeois à Souvigny.

Un autre pré situé près la verrerie de Souvigny, pour la somme de 1.725 l., à Pierre Thomas, marchand boucher à Souvigny.

Soixante œuvres de vignes situées aux Carpotières à Souvigny, pour 2.225 l., au sieur Hatier de la Jolivette, ci-devant trésorier de France.

Les bâtimens de Champaigue consistant en l'église, maison, grange, écurie, jardins, verger, 20 œuvres de vignes, prés à cueillir cinq mille de foin, bois d'environ 48 arpens, le Pré-qui-danse et environ 189 boissellées de terre, situés à Marigny et à Saint-Menoux,

(1) Archives de l'Allier, série L. Nous devons ce document à l'obligeance de M. Marc Dénier.

pour la somme de 32 100 l., au sieur Arnaud Orry, négociant, demeurant à Paris.

Enfin, le pré Rocher, à Autry, pour la somme de 3.075 l., à Catherine Barichard, veuve Debouer.

Dépossédés de leurs biens, nos religieux seront pensionnés. C'est bien du moins, puisqu'on leur a pris ce qui leur permettait de vivre.

Un arrêté du Directoire du district de Moulins, du 2 juillet 1791, porte que le receveur du district payera aux sieurs Volle, Lyotard et Exbrayat, cy-devant religieux composant la maison des Cordeliers de Champaigue, la somme de 550 livres pour leur traitement d'avance du quartier de juillet courant, savoir : à Volle 175 l., à Lyotard 200 l., et à Exbrayat 175 livres.

Restait leur mobilier : lits, armoires, tables, horloge, draps, serviettes, vaisselle, etc. Tout cela va leur être enlevé, vendu à l'encan, dans la cour même de leur couvent. N'ont-ils pas fait vœu de pauvreté ?...

Et le 2 du mois d'août de la même année 1791, un mois après qu'ils ont évacué par ordre une maison qui leur appartenait depuis cinq siècles et demi, l'huissier arrive à 7 heures du matin, dans le pauvre couvent, afin de procéder à la vente au plus haut metteur et dernier enchérisseur, de tous les biens, meubles et effets dépendants de la maison religieuse évacuée, le tout en conformité de la loi du 5 novembre dernier. C'est Paul-Antoine Vidil, premier huissier au ci-devant bureau des finances de Moulins, y demeurant, paroisse de Notre-Dame.

A 8 heures, M. Pierre Galien, curé et maire de Marigny, se présente à son tour. Il se déclare prêt à assister à la vente (1). C'est un nommé

(1) Ce Pierre Galien n'était pas le premier venu. Né à Sanssat en 1763, il avait fait ses études ecclésiastiques à Bourges où il avait pris ses grades de licencié et de docteur. Nommé à la cure de Marigny, en 1788, par l'abbesse de Saint-Menoux, et chassé de cette cure par la Révolution, il revint à Sanssat, son berceau, et y vécut paisiblement comme simple citoyen en costume civil, à l'abri de tous les ennuis d'une émigration quelconque. Il était maire de Sanssat depuis 1799, lorsque, le 21 décembre 1807, mourait le curé Chapot qu'on avait chargé de cette même paroisse. M. Galien, dès le lendemain des funérailles, écrivit à l'évêché de Clermont pour obtenir un nouveau curé, ce qui était urgent, puisque Langy et Créchy avaient été réunis à Sanssat. Mais, hélas ! il y avait pénurie complète de prêtres à ce moment. Impatient à juste titre, M. le maire Galien se décide à monter à cheval et à se rendre en personne à Clermont, auprès de Monseigneur l'Evêque. Mais Sa Grandeur qui le reçoit avec sa bonté accoutumée, lui déclare avec peine qu'il n'a aucun prêtre disponible, aucun absolument. C'est alors que M. Galien s'offrit lui-même. Imaginez l'étonnement de Monseigneur de Dampierre, quand celui-ci lui révèle son identité, lui raconte son passé et

Claude Déry, établi commissaire et gardien de la maison de Champaigue depuis le départ des moines, qui présente ou montre les meubles à vendre. Huit acquéreurs sont là, pour la plupart revendeurs. Ce sont : la Judette, revendeuse à Moulins, Munerat, fripier à Souvigny ; madame (sic) Faulconnier, revendeuse à Moulins ; Cours, revendeuse, idem ; madame Bourgeois, marchande limonadière à Moulins ; Munerat, huissier à Souvigny ; un nommé Ory ou Aury, bourgeois demeurant au dit lieu de Champaigue. (Ne serait-ce pas le même qui avait acheté le 4e lot des biens de Champaigue pour 32.100 livres ?)

Le huitième acquéreur fut, devinez qui ?.... un curé du voisinage ! Jean Failler, curé de Bagneux. Le pauvre homme, sans doute à court de meubles et d'ustensiles pour sa cuisine, acheta à bon marché, vous le devinez bien, un tourne broche à rôtir, un porte-broche, un moulin à café, deux tables, quatre bancs et un *plot* (sorte de billot sur lequel on coupe la viande), un petit bas de buffet et ses rayons, avec de la vaisselle, des cuillères d'étain et des fourchettes de fer, le tout dans le plus mauvais état. Le total de la vente s'éleva à la somme de 1.004 livres et 15 sous, et le procès-verbal de la dite vente était clos à neuf heures du soir, audit ci-devant couvent (1).

On a dépouillé le couvent de ses meubles, on va pareillement faire le vide dans l'église monacale, gardienne des tombeaux dont nous avons parlé. Les cloches sont descendues du clocher par ordre de la municipalité de Marigny. C'est Gilbert Clémençon, charron à Souvigny, qui s'est chargé de ce travail, moyennant la somme de neuf livres qu'un arrêté du Directoire du département de l'Allier, daté du 14 janvier 1792, ordonne au Receveur du Droit d'Enregistrement de la ville de Moulins de lui payer (2). Enfin, en vertu de la loi du 10 septembre 1792, « un soleil (3), deux calices et un ciboire, le tout du

développe sous ses yeux émus ses lettres d'ordination, ses diplômes universitaires, ses feuilles de nominations comme vicaire autrefois à Clermont et curé, ensuite, à Marigny. Le conseil épiscopal est convoqué d'urgence et saisi de l'affaire — il faut avouer qu'elle était singulière. — Le lendemain, soir, après examen, les censures levées, et autres formalités remplies, l'offre est acceptée, et M. Galien Pierre, parti de Sanssat avec l'écharpe municipale, y revint avec l'étole pastorale. Le maire était doublé d'un curé. *Cedant arma togœ*. M. le curé Galien porta fort bien la houlette pastorale. Il mourut en 1842, laissant par testament à la commune, l'église qu'il avait achetée, la cure et le jardin qui étaient sa propriété, pour le service catholique, à la condition du maintien d'un curé, et sous peine de retour de ses biens à ses héritiers. (*Semaine religieuse de Moulins*, année 1896, p. 333-334.)

(1) Archives de l'Allier, série Q.

(2) Archives de l'Allier, série L, 617.

(3) On désignait par ce mot l'ostensoir qui sert à donner la bénédiction

poids de sept marcs cinq onces, provenant de Champaigue, sont envoyés au district de Moulins ».

Depuis que la petite communauté s'est dispersée, que sont devenus les PP. Lyotard et Exbrayat ? Nous avons perdu leurs traces. Guillaume Volle, lui, s'est retiré à Souvigny avec son pensionnaire, François de Marcellange, qui est sourd et muet de naissance, orphelin de père et de mère, frère et oncle d'émigrés, dément par surcroît, et pour l'entretien duquel il reçoit 1.200 livres, somme fixée par un arrêté du Département du 24 ventôse an II (14 mars 1794) et dont étaient grevés les biens de l'émigré Edme-Philippe de Marcellange, son frère, ainsi que ceux de Marc-Antoine, fils de ce dernier, saisis par la Nation. Volle n'était payé qu'avec beaucoup d'irrégularité, car on le voit (1er prairial et 8 messidor an II et 18 thermidor an III) présenter des réclamations pour des termes arriérés de la pension. Le 25 germinal an III (14 avril 1795), il pétitionne encore, mais cette fois parce qu'il ne peut plus, au prix où se trouvent les denrées alimentaires, subvenir à l'entretien de son pensionnaire. Le chiffre de la pension était alors porté à 2.000 livres. (Arch. de l'Allier, série L, 268) (1).

Le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) ayant proclamé la liberté des cultes, tout en défendant les cérémonies, signes, ornements et manifestations extérieures, ainsi que le port du costume ecclésiastique, Guillaume Volle fait une déclaration de réouverture de l'église de Saint-Menoux (10 messidor, 28 juin 1795). « Comme tout sujet, dit-il dans sa déclaration, doit obéir aux lois du pays qu'il habite, il se soumet aux lois temporelles de la République et à tout ce qui ne sera pas contraire à sa conscience et à la religion catholique qu'il professe, et dans laquelle il veut vivre et mourir moyennant la grâce de Dieu. » Mais comme on n'admet pas cette restriction, il présente une autre formule dans laquelle il déclare simplement qu'il se soumet et entend se soumettre à l'avenir aux lois de la République.

Le 7 brumaire an IV (28 octobre 1795), nouvelle déclaration de sa part : « Je reconnais, habitants de Souvigny, dit-il, que l'universalité des citoyens français est le seul souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Enfin, le 19 germinal an IV (8 avril 1796), il est autorisé à exercer le culte à Saint-Menoux, mais son église devra servir aussi aux assemblées primaires et les décadis seront célébrés en place des diman-

du Saint Sacrement, à cause des rayons qui sont représentés dans la partie supérieure.

(1) *La Révolution à Saint-Menoux*, par M. Delaigue, p. 100, note.

ches. Jusqu'en 1801, défense de se servir des cloches. Le 30 juillet 1801, le préfet de l'Allier n'autorise la sonnerie des cloches que pour annoncer le commencement et la fin des travaux, à six heures du matin et à six heures du soir.

L'année suivante, le 15 avril 1802, le Jeudi-Saint, pendant que Guillaume Volle exerce paisiblement son ministère, l'ancien curé de Saint-Menoux, François Failler, se présente en la salle de la mairie pour faire sa soumission et reprendre ses fonctions de curé. Mais il n'inspire aucune confiance, tandis que Volle est aimé des habitants. Le maire consulte le préfet de Moulins, lequel, après en avoir référé à l'évêque de Clermont, répond que le citoyen Volle, ex-religieux, étant « approuvé provisoirement par l'autorité ecclésiastique pour exercer son ministère dans l'arrondissement, est le seul prêtre qui doit être maintenu dans la commune et qui ait droit, comme fonctionnaire ecclésiastique, à la protection du magistrat ».

Volle fut donc maintenu. La lettre du préfet était du 14 août 1802. Mais à la réorganisation du culte, la paroisse de Meillers fut assignée à Guillaume Volle, qui fut installé dans sa nouvelle église, le 17 prairial an XI (5 juin 1803) par Jean-Gilbert Roux, curé de Souvigny, et Méténier, adjoint de la commune. Il avait trouvé à la sacristie, pour toute fortune, une étole rouge, un missel romain et une armoire vide !

J.-J. MORET.



Ecusson aux armes des Archembaud de Bourbon
Provenant d'une des sépultures de Champaigue



LE TABLEAU VOTIF

DES CORDELIERS DE CHAMPAIGRE

— Souvigny —



Cette peinture murale a été exécutée au premier étage de la maison conventuelle, sur la hotte de cheminée d'une vaste chambre qui pourrait être celle du Père Gardien.

Elle mesure 2^{m},16 de longueur sur 0^{m},63 de hauteur.

Ce tableau votif représente deux Cordeliers à genoux devant le mystère de l'Annonciation.

La Vierge se détache sur un fond qui paraît être celui de sa chambre et le reste de la scène se déroule dans un paysage de convention représenté, ici, par une petite éminence d'où s'élèvent quelques plantes indiquées par un simple trait, sans couleurs.

La Mère du Sauveur est agenouillée devant un prie-Dieu, les mains jointes au-dessus d'un livre ouvert. Devant elle, des tiges de lis, *sans fleurs*, qui sortent d'un vase à deux anses, la séparent de l'archange Gabriel. Celui-ci remplit sa mission à genoux, la main gauche posée sur la poitrine. Il lève de la main droite un sceptre autour duquel s'enroule, suivant l'usage assez fréquent aux xvie et xviie siècles, un phylactère. La légende habituelle : *Ave Maria* est remplacée par quelques traits sans signification.

Un ange soulève l'extrémité de sa chape, tandis qu'un petit personnage, bizarrement placé entre l'archange et lui, regarde ce dernier.

Est-ce encore un angelot qui porterait l'extrémité d'un autre vêtement de Gabriel, tout en lui tournant le dos ?! Ne serait-ce pas plutôt la représentation du religieux, auteur médiocre de ce tableau, qui se serait dissimulé ainsi dans la scène, comme pour se mettre sous la spéciale protection du mystère, sans occuper pourtant une place trop en vue ? Il est difficile de trancher la question dans l'état d'imprécision où se trouvent aujourd'hui les détails de ce fragment. En tout cas, je dois noter qu'on ne découvre pas d'ailes à ce spectateur, qui dès lors ne semble figurer qu'au titre d'artisan de l'œuvre.

Derrière eux, également à genoux, sont placés le gardien des Cordeliers, donateur probable du tableau, et un autre religieux. L'évangéliste saint Jean — très reconnaissable à son calice d'où sortent deux serpents, en souvenir du breuvage empoisonné rendu miraculeusement inoffensif par le saint grâce à la puissance divine — se tient au dernier rang. Sa présence rappelle incontestablement le nom du prieur, quoiqu'il ait été placé au dernier rang par l'artiste pour ne pas séparer le supérieur de son *socius*.

Le tableau votif dont nous venons de tenter la description, et dont nous donnons un croquis en tête de cette note est une œuvre de basse époque. Tout en restant dans les données générales du XVIe siècle, elle peut être attribuée au temps de Louis XIII (1), surtout si on tient compte de l'irrévérencieux décolletage de la Vierge et de l'archange. Le dessin, en général, est plus que pauvre et la peinture indigente, sans modelés.

L'encadrement se compose, à droite et à gauche, d'une large bordure ocre rouge et, pour le haut et le bas, d'une bande ocre jaune. La sainte Vierge porte un corsage rouge, un manteau gris, ce qui montre que le peintre ignorait la symbolique des couleurs données par le Moyen-Age aux vêtements de la Madone. La draperie du prie-Dieu est noire et les coussins vert pâle. La plante, d'un vert bleu très lavé, sort d'un vase élancé, blanc teinté de bleu vert. L'archange Gabriel a les cheveux noirs, les ailes ocre rouge. Il est vêtu de brun avec reflets rouges et verts, et porte une chape rouge avec bordure d'ocre jaune, sans ornements. L'ange a les cheveux bruns, les ailes vert foncé et la tunique ocre jaune. Le personnage qui l'avoisine a la chevelure noire et un vêtement vert foncé. L'apôtre saint Jean est vêtu de rouge sous une chape vert clair.

(1) Certains détails de coloration et de « faire » de cette peinture la rendent encore contemporaine d'un écusson peint au XVIIe siècle sur les murs de la chapelle et qui porte : *parti : au 1er d'or à trois fleurs... de sable, au 2e d'or à un lion du second émail, armé et lampassé de gueules.*

Le plus intéressant dans cette peinture qui a beaucoup souffert, c'est que les visages des anges et de saint Jean paraissent impersonnels ; en revanche les figures très caractéristiques de la Vierge — qui ne paraît pas de prime jeunesse — du petit personnage trop effacé et des deux religieux qui respirent une bonne santé, nous semblent être des portraits, dont deux, au moins, sont curieux.

Abbé Joseph CLÉMENT.



Fragment de Sculpture
Provenant de l'ancien couvent de Champaigue



MONTARET

UN DERNIER MOT SUR LES D'ENTRAIGUES

Page 231, en note, j'ai déjà indiqué que les d'Entraigues, seigneurs de Montaret, pourraient bien être de même souche que les d'Entraigues du Pin. Si l'on en croit le 7e registre complémentaire des *Registres de la Noblesse de France*, édité par Firmin Didot, mon hypothèse serait exacte.

D'après la généalogie plus complète qui est donnée des d'Entraigues, le premier degré serait formé par Jean d'Entraigues, seigneur de Montare (*sic*), lequel, le 16 février 1456, donna quittance de 40 livres tournois, pour avoir vaqué « en certains procès d'aucuns crimi- « neulx, lesquels avoient été decappitez à Bordeaux », après l'expulsion définitive des Anglais.

On croit, dit le continuateur des d'Hozier, qu'il fut le père de Jean, qui aurait épousé en 1480 Huguette de Savoisy. Avec ce Jean commence la filiation suivie de ces d'Entraigues encore représentés de nos jours.

Les personnages cités ci-dessus correspondraient aux degrés III et IV du tableau généalogique que nous avons donné.

Pour moi, je doute de l'exactitude de la filiation, d'ailleurs donnée sans preuves, car si Jean d'Entraigues, époux d'Huguette de Savoisy, avait eu un fils, il me semble que c'est à lui que la terre de Montaret serait passée et non à une fille. Ph. T.

ERRATA

LE PLESSIS

Dans le tableau généalogique des Aubery, ligne des Lomet de Lys, à l'alliance Saint-Hillier-Cherisey, lire : *de Cherisey*.

Dans le texte, p. 464, ligne 3, au lieu de : *fils*, lire : *fille*.

Et p. 485, ligne 12, au lieu de : ... *de la même année*, lire : *de l'année suivante*. E. D.

ISSARDS

Page 363. Dinet de Chatelneuf, ajouter : veuf de *Marguerite d'Avenières*.

Plus loin : Pierre de Murat eut de son mariage : Jean, ajouter : *Guillaume et Madeleine*.

Page 375. La date du mariage d'Edouard Quarré est *1466* et non 1646.

Page 376. Lire : *Languet de Sivry* et non de *Livry*.

Page 377. Deuxième ligne, lire : *de Rugy* et non *Ruggy*.

Plus loin, lire : comte de *Calonne* et vicomte de *Balorre*.

M. D.

LE PRIEURÉ DE SAINT-MAURICE

Page 489, note 2, 7e ligne. — Au lieu de : « ... *monasterio fuit et dedit...* », lire : « ... *monasterio fecit et dedit...* »

Page 489, même note, ligne suivante. — Au lieu de : « ... *de vineis* », lire : « *et vineis* ».

Page 498, ligne 14. — Au lieu de : « ... *duquel* nous renverrons... », lire : « ... *de laquelle* nous renverrons... ». J.-J. M.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : Mme la Ctesse Louise de Fradel ; MM. l'abbé Berthoumieu, G. Besson, F. Bidault, le Dr de Brinon, E. Capelin, R. Chabot, le Dr Chopard, l'abbé Clément, M. Dénier, L. Grégoire, L. Joly, l'abbé Moret, P. Tiersonnier, Tixidre.

— S'étaient fait excuser : MM. Delaigue et Milcent.

— En ouvrant la séance, le président souhaite la bien venue à M. Léon Joly, qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions.

— M. l'abbé Clément nous annonce que notre nouveau confrère, M. Stéphane Joly, professeur agrégé à Marseille, vient d'être nommé, par le roi Ferdinand de Bulgarie, chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre, à la suite de sa mission en Bulgarie et pour le remercier de la façon brillante dont il s'en était acquitté. — M. Flament annonce la nomination de notre confrère M. l'abbé Desnoix comme supérieur du Réray. Ces nominations sont accueillies avec la plus vive sympathie. Le Président a, par contre, le regret de faire part du décès du plus jeune de nos membres, M. Gustave Fournier, mort à 18 ans, au moment où, par son goût et ses connaissances artistiques, il allait être appelé à rendre de grands services à notre compagnie ; aussi la Société adresse-t-elle à sa famille l'expression bien vive de sa douloureuse sympathie.

— Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, le président procède au dépouillement de la correspondance.

Lettres : de M. P. Duchon, demandant l'autorisation de publier ses *Contes et Chansons populaires* sous les auspices de la Société : cette demande est accordée avec plaisir ; — de M. P. Fabre, sollicitant des renseignements pour une notice nécrologique sur le docteur Mony ; — de M. Raymond, maire de Verneuil, relative au classement de l'église de cette commune ; — de M. J. Viple, faisant part des démarches qu'il a bien voulu faire pour appuyer la demande en reconnaissance d'utilité publique : la Société le remercie de son concours ; — de M. L. Bideau, circulaire et bulletin de souscription à la monographie commu-

nale de Bellenave ; — Programme des concours de l'Académie nationale de Reims.

— Ouvrages offerts : de M. le chanoine MORET, *Devins et Sorciers dans le département de l'Allier* ; — de M. A. RAYMOND, *Souvenir de Chantelle* ; — de M. G. BODARD, *A travers les registres paroissiaux de Cérilly* (tirage à part du *Bulletin*) ; — de M. CLAUDON, *Rapport annuel des Archives de la Côte-d'Or* ; — de M. FLAMENT, *Rapport annuel des Archives de l'Allier* ; — du docteur FABRE, *Rapport à l'assemblée de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels des médecins de l'Allier*, contenant les notices nécrologiques de nos confrères MM. les docteurs Bruel, Bailleau et Mony.

— M. Flament fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1909, 3e trim. P. 75, l'*Etude géologique* sur Bellenave, de M. L. Bideau ; c'est le début de la monographie de cette commune que notre confrère doit incessamment faire paraître.

— « *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus des séances de l'année 1909*, bulletin de juillet. P. 489, mention d'un travail de M. Guesnon sur les trouvères artésiens, où sont mis en relief les résultats obtenus par le professeur Suchier dans l'étude de l'origine de chansons adressées à la fille d'Archembaud VI de Bourbon, Marguerite, qui épousa en 1232 le comte de Champagne Thibaud, depuis roi de Navarre.

— « *Revue du Berry et du Centre*, sept. 1909. De M. Clément, sous ce titre : *Une étape de l'itinéraire de Jeanne d'Arc*, quelques recherches sur la seigneurie des Marches de Berry, que la Pucelle aurait traversée rapidement en février 1430 ; cette seigneurie comprenait une partie de la paroisse d'Orsennes et une partie de celle de Pommiers et Foucaud de Chamborant en était alors seigneur. — Dans le numéro suivant de la même revue (octobre), M. Babou publie un article posthume de M. de Maussabré, intitulé *La chevauchée de Jeanne d'Arc en Berry*, au mois de février 1430. Il est ici question des Marches de Berry, frontières méridionales de la province, ainsi appelées par opposition aux Marches du Limousin et qu'il ne faut pas confondre avec le château des Marches, près d'Orsennes, dit M. de Maussabré ; cette étude est plus ample que celle de M. Clément. M. de Maussabré, en effet, énumère tous les châteaux que Jeanne d'Arc rencontra dans ce voyage, au nombre desquels il place d'ailleurs celui des Marches d'Orsennes ; la région ainsi décrite s'étendait de Boussac à Eguzon, sur une longueur d'environ quinze lieues. Cette étude est suivie de notes interprétatives de M. J. Pierre.

— « *Bulletin de la Société nivernaise*, 1er fascicule de 1909. De M. Ch. Barbarin, *Entrée des ducs et duchesse de Nevers François de Clèves et Marguerite de Bourbon à Nevers, 12 février 1550*, avec portraits. Ce travail a été tiré à part ; il en sera rendu compte dans un de nos prochains bulletins. — M. de Lespinasse, étudiant (p. 39) les *Compagnies d'ordonnance et leurs officiers nivernais au XVIe siècle*, relève les noms de plusieurs compagnies qui intéressent notre province : celles de Jean d'Albon ; d'Anjou-Mézières, dont un capitaine, René d'Anjou (1516-1525), avait épousé Antoinette de Chabannes,

petite-fille du comte de Dammartin ; de Vandenesse, qui eut pour capitaine, de 1516 à 1523, Jean de Chabannes-Vandenesse, seigneur de Chézelles et Dompierre et, pour lieutenant, Geoffroy, mort en 1519, fils du maréchal de La Palice, etc. — On trouvera encore beaucoup de noms connus en Bourbonnais dans *L'arrière-ban du Nivernais en 1687 et 1689*, par M. Gaston Gauthier, travail consciencieusement annoté.

— « *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars-juin 1909. M. de Beyssac continue sa liste des *Prieurs de Notre-Dame-de-Confort, ordre des Frères prêcheurs*, au nombre desquels Dominique de Saint-Hilaire, bourbonnais, ancien religieux du couvent de Moulins, mort de la peste en 1694, l'année même de son installation ; Etienne Guillimin (1731-1734), ancien prieur des Jacobins de Moulins ; Louis Doris (1750 1753), également ancien prieur à Moulins.

— « *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXIV. P. 1-17, M. le comte de Balincourt, à la suite d'un article sur Anne-Alexandrine de Bernard de Champigny, comtesse de Balincourt, morte en prison à Sens le 6 novembre 1793, donne une généalogie de la famille de Bernard de Champigny, dans les alliances de laquelle nous trouvons Henriette de Beauverger-Montgon, qui épousa en 1703 Jacques de Bernard-Champigny, enseigne aux gendarmes de Flandre.

— « *Le Centre médical et pharmaceutique*, août 1909. P. 42, notre confrère, M. le Dr Chapoutot, revient dans un intéressant article sur les *Deux ateliers de schiste dans le département de l'Allier à l'époque néolithique*, à propos de la découverte de bracelets déjà étudiée dans notre *Bulletin* du mois de mai. — Même numéro, de M. F. Pérot, la biographie du docteur Jacques Arnaud, originaire de Saint-Pourçain, mort en 1835. — *Centre médical*, sept. 1909 ; p. 76, M. Pérot croit pouvoir affirmer que le naturaliste François Péron n'arriva jamais au doctorat en médecine ; — p. 77, le docteur Chapoutot donne quelques détails sur la « débredinoire » de Saint-Menoux ; — p. 85, de M. Pérot, la biographie du médecin moulinois Gaspard Roux, mort en 1830. — Enfin, dans le numéro d'octobre du même *Centre médical*, p. 106, le discours du docteur Fabre, à la séance annuelle de la Société des médecins de l'Allier, discours contenant quelques mots à la mémoire de nos confrères, MM. Bruel, Bailleau et Mony. »

— M. le docteur DE BRINON signale une édition de Vigenère non connue et s'exprime en ces termes :

Dans le t. VIII du *Bulletin de la Société d'Émulation*, M. Bouchard donne la liste complète des ouvrages de Vigenère d'après le Jésuite Niceron ; le n° 9 (page 201 du *Bulletin*), a pour titre : *Les images ou tableaux de platte peinture de Philostrate Lemnien, sophiste grec, décrits en 3 livres avec arguments et annotations sur chacun d'iceux par le traducteur. Paris, 1.579, in-4°*. Dans une note, p. 203, M. Bouchard ajoute que la bibliothèque de la Société possède *Les images ou plates peintures des deux Philostrates*. Il s'agit là d'une édition postérieure à celle signalée dans la liste du Jésuite Niceron : c'est sans doute un exemplaire de cette édition que met en vente M. G. Lemailler, dans son catalogue de septembre 1909, *Le correspondant des Bibliophiles Français* ; cet exemplaire, n° 6.509, est intitulé : *Les images ou tableaux de platte peinture des deux Philostrates, sophistes grecs et des statues de Callistrate, mises en Français par Blaise de Vigenère (bourbonnais) enrichis d'annotations, recus sur l'original et représentés en taille-douce avec des épigrammes sur chacun d'iceux par A. T. d'Embry, Paris, Vve Abel l'Angelier. 1.614*, fort vol. d'environ

1.000 pages in-folio, veau marbré, dos orné, tranches rouges, 45 fr. Titre frontispice et 67 belles planches gravées par Jaspar Isac, Léon Gaultier et Thomas de Leen.

Les pages 101, 102, 103 et 104 manquent.

M. de Brinon fait encore les communications suivantes :

Dans le rapport rédigé pour le concours institué par la Société en vue de l'éloge de François Péron (1854, T. IV, p. 14) les membres de la commission que présidait M. Geoffroy Saint-Hilaire énumèrent ainsi les titres de François Péron : Correspondant de l'Institut, membre de la société de l'Ecole de médecine de Paris, des sociétés Médicales, d'Emulation, Philomatiques, et des Observateurs de l'homme, rédacteur du *Voyage aux terres australes*. Or dans le même n° du *Correspondant* se trouve à la page 33, n° 6.654, Péron, *Voyage de découvertes aux terres australes*, exécuté par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, pendant les années 1800-1804. Paris, Imprimerie impériale 1807-1816, 2 vol. in-4° de texte et atlas, petit-in-folio. Ensemble 3 vol. veau rac. dos orné, dent. d'or., tr. jasp. (Rel. anc.) — 605. *Portrait de Péron* par Lambert. L'atlas contient 41 pl. dont 23 en couleurs. Très bel exemplaire.

A propos de l'érudit Jacques Ribaud de la Chapelle, écuyer, seigneur de la Chapelle d'Andelot, du Boulas et des Claudies avocat à Gannat, époux d'Anne-Elisabeth de Chouvigny de Blot (1745) né à Gannat 1704 mort 1781, M. de Brinon rappelle que notre *Bulletin*, t. XV, p. 3 ; 1898, p. 132 ; 1908, p. 330, p. 349, a publié sa Dissertation sur l'origine des Francs, XV, p. 3. Il signale enfin ce qui suit :

Dans le n° 247, catalogue Lucien Gougy, sept. 1909, (n° 895, Ribaud de la Chapelle (Jacques) *Histoire de Vercingétorix* publiée par J.-B. Peigue avec une notice sur l'auteur et sur ses écrits. Clermont-Ferrand, Thibaud, 1834, in-8° de 34 pages, broché couvert. 3 fr. 50.

— M. Dénier note dans le n° 9 de l'*Homme Préhistorique*, un article de M. H. Chapelet sur la découverte de l'atelier de bracelets de schistes à Buxières-les-Mines qui nous est bien connu.

— M. Flament fait circuler deux cartes postales représentant la petite chapelle de *Saint-Mayeul* (le Veurdre) que notre confrère M. Le Brun, aidé par son père, a si heureusement transformée en un musée archéologique local, augmenté chaque jour de quelque trouvaille.

— M. le docteur Chopard émet le vœu que la Société entreprenne des démarches près de la Commission des monuments historiques pour obtenir la clôture des deux chapelles de Souvigny renfermant les tombeaux de nos ducs, qui sont journellement l'objet de mutilations. Ce vœu est adopté ; le Président fera le nécessaire. M. Tierson-

nier fait remarquer que le même souhait est exprimé par M. de Quirielle dans le compte rendu de l'excursion de 1909.

— La Société décide également, comme suite à la lettre de M. le maire de Verneuil, citée plus haut, d'insister auprès de la même Commission pour le classement de l'église de Verneuil et des peintures murales qu'elle renferme.

— M. Bertrand annonce que Mlle Lelong, au château de la Roche, par Saint-Germain-des-Fossés, offre au Musée de la Société le portrait peint à l'huile de Georges-Antoine Chabot de l'Allier, grand-père de son amie, Mademoiselle Chabot, décédée, dont elle offre également une photographie. Chabot de l'Allier a été l'objet d'une notice de M. G. Meilheurat dans le *Bulletin*, t. XVI (1879), p. 13.

— Revenant sur la proposition qu'il a faite au mois d'août dernier, M. Flament prie la Société de bien vouloir compléter la commission qu'elle a nommée à cette époque pour étudier les moyens de mener à bien une exposition de portraits bourbonnais anciens. Il insiste sur l'intérêt historique et artistique qu'aurait la réunion de tant de personnages ayant joué dans l'histoire de notre pays un rôle plus ou moins important, si leurs descendants et les autres possesseurs de leurs portraits voulaient bien consentir à les exposer pendant quelque temps à Moulins. Un catalogue pourrait en être rédigé contenant des détails biographiques sommaires indispensables. D'ailleurs, la commission a précisément pour mission de mettre au point tous les détails d'organisation : local, assurance des objets exposés, frais préalables, etc. En conséquence, aux membres déjà nommés au mois d'août (MM. l'abbé Clément, Delaigue, Dénier, le baron Le Febvre, Flament), la Société adjoint les membres suivants, qu'elle prie de bien vouloir accepter la mission à eux confiée : Mlle L. Duchet, MM. G. Brugière de la Motte, A. de Lamaugarny, Bertrand, de La Boulaye, Capelin, R. Chabot, C. Grégoire, Queyroy, R. de Quirielle, Tiersonnier.

— Après discussion au sujet de la publication éventuelle de l'*Armorial* de Guillaume Revel, la Société prie M. Flament d'entrer en relations avec le président de l'Académie de Clermont et avec le docteur Roux, pour savoir où en sont les démarches entreprises.

— M. Tiersonnier propose pour l'année prochaine le projet d'excursion dans la région Huriel-Montluçon, étudié précédemment par M. l'abbé Clément et sur le choix duquel la Société se réserve de se prononcer ultérieurement.

— M. Flament communique une charte de Saint-Louis de 1233-4,

vidimée en 1269, adressée à Archembaud VI de Bourbon (fils de Gui de Dampierre et de Mathilde) et relative aux rapports du roi avec l'Auvergne, particulièrement avec la ville de Brioude ; une note sera donnée dans le *Bulletin* sur ce sujet.

— Sont élus comme membres titulaires : MM. l'abbé Charles Dupuis et André Golliaud.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Joseph Bussière, représentant de commerce à Moulins, par MM. P. Tiersonnier. P Flament et Dénier ; — M. André Chauchard, propriétaire agriculteur, demeurant au château de Mézangy, commune de Pouzy-Mézangy, par MM. Eugène Le Brun, P. Flament et P. Tiersonnier ; — M. l'abbé Athanase Desrosiers, curé de Châtel Montagne, par MM. l'abbé Clément, P. Flament et P. Tiersonnier.

— On procède ensuite aux élections pour le remplacement des membres du bureau dont le mandat vient à expiration. Sont élus vice-présidents : MM. Delaigue pour une seconde année, et Camille Grégoire au lieu de M. R. de Quirielle en fonctions depuis deux ans et inéligible ; secrétaire adjoint : M. R. Chabot ; directeur du *Bulletin* : M. l'abbé Joseph Clément.

– L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures un quart.

M. D.

AVIS

Les recouvrements par la poste, ou par l'intermédiaire d'un encaisseur étant onéreux pour la Société, le Bureau prie les membres de notre Compagnie qui n'habitent pas Moulins de vouloir bien autant que possible, dès maintenant, envoyer ou porter d'eux-mêmes leur cotisation au trésorier M. Frobert, banquier à Moulins. Ils seront sûrs ainsi que la Société d'Emulation du Bourbonnais bénéficiera intégralement de leur versement.

Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1909

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : MM. Bardet, l'abbé Berthoumieu, Boutal, de Brinon, Buvat, R. Chabot, Dr Chopard, Dénier, Faulquier, L. Grégoire, Morand, Queyroi, R. de Quirielle et Tiersonnier.

— S'étaient fait excuser : Mme la comtesse de Fradel, MM. l'abbé Clément, Delaigue et C. Grégoire.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Président procède au dépouillement de la correspondance.

— Lettre du docteur Fabre, contenant une notice nécrologique sur le docteur Môny et annonçant une étude plus complète sur le même sujet ; — de M. J.-E. Bussière, remerciant de son admission dans notre Société. — Circulaires : du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant que le 48e congrès des Sociétés Savantes s'ouvrira à Paris le 29 mars 1910 ; — de la Société départementale d'Agriculture de l'Allier : programme du Concours agricole de Moulins de 1910 ; — Règlement général de l'Exposition internationale d'art de Buenos-Ayres. — Lettre de M. René de Frémont, par laquelle il fait part de son mariage, le 10 août 1909, à Courbevoie (Seine), avec Mlle Henriette des Salles, fille du comte François des Salles et de la comtesse née de Visien, décédée.

— Ouvrages offerts : du docteur Cornillon, le quatrième fascicule de son *Histoire des eaux minérales de Vichy ;* — de R. de Quirielle, *Contribution nouvelle à la biographie du poète Henri Baude* (tirage à part du *Bulletin*) ; — du docteur Fabre, *Travaux scientifiques de Marcel Cordier recueillis par ses amis.*

— Travail déposé par le docteur DE BRINON : *Les d'Aquin* (note sur les origines de cette famille). Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. FLAMENT fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« Il y a peu de choses à relever pour nous dans les quelques brochures qui nous sont parvenues ce mois-ci. Dans la *Revue du Berry et du Centre* (novembre 1909), M. Huguenot, faisant l'histoire de Neuvy-Pailloux, entre Châteauroux et Issoudun, rencontre les Chauvigny de Châteauroux, qui en furent seigneurs jusqu'au XIVe siècle, et y reparurent au milieu du XVe. On sait que, dans son étude sur *Les Chauvigny de Blot*, parue dans ce *Bulletin*, le commandant Du Broc repoussait l'hypothèse d'une communauté d'origine de tous ces Chauvigny (ou Chouvigny), malgré les généalogies du XVIIIe siècle et les prétentions des Chauvigny de Blot.

« — Dans le *Centre médical* de novembre et décembre 1909, M. F. Pérot continue ses imprécises biographies médicales par celles de Jean-Baptiste Chomel, mort en 1720, et de Pierre-Jean-Baptiste Chomel, mort en 1740. Ces dates sont fournies par M. Pérot. »

— M. DE QUIRIELLE signale que, dans un article du *Journal des Débats* du 7 septembre 1909, intitulé : « A propos d'un bibliophile », M. L. Gondallier publie une intéressante correspondance entre le duc Louis de La Vallière, le grand bibliophile du XVIIIe siècle, et un certain sieur de Villers, bouquiniste parisien. On y trouve cette réponse de La Vallière à l'offre que le bouquiniste en question lui avait faite de lui vendre un exemplaire de la *Supplication à Nostre Dame faicte par maistre Pierre de Nesson :* « ... Je sais bien que les derniers livres que vous m'avez procurés, je les ai payés fort au dessus de leur valeur, mais du moins il n'y avait rien de ridicule comme à la proposition qu'on m'a fait de payer 10 louis la *Supplication de N. D.* par Nesson.... Je suis convaincu que personne n'estimera ce morceau-là 6 livres, et, comme quelquefois je sacrifie à ma fantaisie, j'en ai offert 2 louis. Sûrement personne n'en offrira à beaucoup près autant et sûrement aussi je n'en donnerai pas 10 sols de plus... »

Ce marchandage piquant est daté du lendemain de Noël 1755.

— M. de Quirielle donne l'analyse d'un acte de 1531 portant vente de droits divers par Claude Richard, bourgeois de Varennes, et Jeanne Burelle, sa femme, à Claude Dinet, châtelain de Neuilly, et à sa femme. Cet acte servait de chemise aux minutes du notaire moulinois du XVIIe siècle Beryer, lequel a mentionné au dos l'incendie du Jacquemart dans la nuit du 21 novembre 1655.

— M. de Quirielle fait ensuite circuler deux photographies d'une paire de ciseaux à trois branches provenant de la collection de M. Vincent Durand, le regretté savant forézien. Ces ciseaux, qui, d'après certaine tradition, auraient appartenu à Anne de France,

pourraient bien provenir de la coutellerie moulinoise si florissante à cette époque (1). — Il relève enfin, dans une note lue à l'Académie des Inscriptions le 26 novembre dernier, par le Cte Durrieu, relative à la passion du duc Jean de Berry pour les petits chiens, un passage qui mentionne le don fait au duc Jean, en 1408, par le duc de Bourbon, d'un brûle-parfum en argent doré, portant « un petit chien d'argent blanc ».

— Au nom de M. Antoine VILLENEUVE, M. TIERSONNIER communique une généalogie des Givois, de Cusset, dressée par feu M. Fourneris, allié à cette famille. Cette généalogie, malheureusement, ne comporte aucune date. Elle remonte à Louis Givois, époux de Gabrielle Guillemet qui vivait au XVIIe siècle et fut le bisaïeul de Claude Givois marié à Geneviève Forestier, sœur de Jacques Forestier, le conventionnel. De ce mariage naquirent François Givois et Hugues Givois. François Givois fut le trop fameux jacobin de Cusset. Sa descendance paraît éteinte. Hugues Givois, à qui l'on reproche d'ordinaire un rôle peu sympathique pendant la Terreur, avait épousé sa cousine germaine, Françoise Givois, dont il eut une nombreuse postérité encore représentée. M. Tiersonnier déclare qu'il remettra cette généalogie à M. l'abbé Clément pour être jointe aux dossiers de la collection Des Gozis.

— M. Tiersonnier signale, de la part de M. Marcellin CRÉPIN-LEBLOND, un article du supplément littéraire du *Figaro* publié il y a environ trois mois, sous ce titre : « Conventionnel et Marquise. Osselin et Mme de Charry. »

Il s'agit de Charlotte-Félicité de Luppé, femme séparée de M. de Charry, mis des Gouttes (2). Elle eut le tort de croire aux serments d'amour du conventionnel Charles-Nicolas Osselin, régicide et proscripteur des Girondins. M. Paul Gaulot, auteur de l'article précité, raconte l'insigne lâcheté d'Osselin qui dénonça Madame de Charry et la conduisit ainsi sur l'échafaud, où elle monta le 13 germinal an II (2 avril 1794). « Ce fut assurément, dit M. Paul Gaulot, une des plus touchantes victimes de la Terreur. »

On a la satisfaction d'apprendre qu'Osselin ne bénéficia pas longtemps de sa mauvaise action et qu'il fut lui-même guillotiné le 8 messidor an II (26 juin 1794).

— M. le docteur CHOPARD annonce que l'Académie de Clermont, re-

(1) Au sujet de ces ciseaux fleurdelysés, voir *Bulletin*, 1905, p. 74, qui renvoie au *Bulletin de la Diana* t. II, p. 21.

(2) Voir les *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse.

nonçant à la publication de l'Armorial de Guillaume Revel, la Société d'Emulation peut entreprendré toutes démarches utiles pour faire aboutir cette publication.

— M. Louis Grégoire fait circuler, de la part de notre confrère M. Blondeau, la photographie d'un très élégant coffre d'horloge du xviiie siècle, puis il donne lecture d'une notice du docteur Fabre, concernant un Montluçonnais, Marcel Cordier, décédé le 20 mai 1907. Cette notice accompagnait la brochure offerte traitant des travaux de ce jeune compatriote.

— Conformément à l'ordre du jour, M. Flament invite les membres présents à donner leur avis sur les projets d'excursion qui leur sont soumis.

En ce qui concerne le projet de visite à Montluçon et Huriel, il propose de l'ajourner pour déférer à un désir de M. l'abbé Clément, dont le précieux concours nous ferait défaut en raison des nombreux travaux dont notre confrère a promis de s'occuper cette année. La Société se range à cet avis, mais il est bien entendu que nous nous réservons de mettre ce projet à exécution le plus tôt possible, désirant vivement ne pas laisser de côté l'arrondissement de Montluçon.

M. Tiersonnier présente un projet d'excursion dans la région de Saint-Pierre-le-Moûtier et M. R. de Quirielle propose une visite à Montbrison et à nos excellents confrères de la Diana. La Société accepte ce dernier projet avec enthousiasme. M. de Quirielle est chargé d'établir le programme et de faire les démarches nécessaires auprès de la *Diana*.

— M. de Quirielle rappelle, à propos de cette prochaine excursion, que le château de la Bastie d'Urfé, que nous pourrions aller voir aux environs de Montbrison, a été cette année acquis par la *Diana* ; celle-ci vient de lancer un appel à la générosité des artistes et des archéologues pour parfaire la somme qui a été nécessaire à cette acquisition : les souscriptions sont reçues chez M. Rochigneux, bibliothécaire de la *Diana*, à Montbrison.

— Après avoir fait circuler, au nom de M. Gravier du Monsseaux, deux photographies des restes du couvent de Saint-Gilbert de Neuffontaines et de la chapelle d'Aubeterre, ainsi que le portrait de l'abbé de Marolles, auteur de l'*Inventaire des titres de Nevers*, M. Tiersonnier, de la part de Mme la comtesse de Fradel, signale l'extrait suivant du *Courrier de l'Allier*, n° du 6 décembre 1909 :

« A la dernière séance de l'Académie des Inscriptions, M. le comte Durrieu a présenté, de la part de M. Fournier-Sarlovèze, un mémoire

sur quelques primitifs du centre de la France. Groupant un livre d'heures de l'Arsenal avec le polyptyque de Notre-Dame de Montluçon et avec le triptyque de l'Annonciation fait pour Jean de la Tour d'Auvergne et pour sa femme, la princesse Jeanne de Bourbon-Vendôme, l'auteur consacre à deux artistes de la fin du XV[e] siècle, Jean et Jacquelin de Montluçon, une étude établie sur des bases solides, déduite avec prudence et sens critique, qui constitue une excellente contribution à l'histoire de la peinture française sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII.

« Nous pouvons ajouter que, pour cette communication à la fois artistique et historique, M. Fournier-Sarlovèze a fait état des recherches entreprises sur le même sujet par notre collaborateur, M. l'abbé J. Clément. »

— M. Tiersonnier donne ensuite lecture de la communication suivante :

Page 66 de sa *Chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, note 2, M. l'abbé Joseph Clément me fait l'honneur de s'appuyer sur moi pour signaler les lacunes que présentent les registres de la mairie de Moulins pour les années 1426 à 1430.

A l'époque déjà lointaine où je parcourais les vieux comptes de la ville de Moulins, celui de 1429 était dans un si déplorable état qu'il était impossible de le feuilleter. Grâce à une heureuse initiative de M. Maquet, bibliothécaire de la ville, ce compte a été relié et ses pages rongées d'humidité sont maintenant collées entre des feuillets de papier calque qui en assurent la conservation et permettent de lire ce qui subsiste de ce manuscrit si maltraité.

Profitant du louable travail soigneusement exécuté, sur l'ordre de M. Maquet, par M. Compagnon, relieur à Moulins, j'ai cherché, page par page, si dans ce compte, inventorié sous le n° 263, on ne trouverait pas quelque mention de Jeanne d'Arc. Je n'en ai relevé aucune, même aux endroits relatant des faits de guerre auxquels elle a pris part. En faut-il conclure que ses actes, si merveilleux pourtant, ne produisirent que peu d'effet sur le rédacteur du compte ? On peut se demander aussi si Jeanne fut reçue par la Ville ou tout au moins si les quatre consuls lui firent quelque courtoisie? C'est peu probable. A lire ce qui précède et suit les endroits rongés par l'humidité, on est amené à penser qu'aucune mention concernant l'héroïque Pucelle ne se trouvait inscrite dans les lignes disparues.

N'empêche que ce compte, aussi bien que ceux cotés 261, 262 et 264, aujourd'hui reliés dans le même volume, présentent beaucoup d'intérêt à raison de la mention de faits de guerre et de travaux exécutés pour mettre la ville en état de défense.

Revenons au compte de 1429. Son intitulé manque, mais nous savons cependant que le receveur de la ville était alors M[e] Jehan Brelaut et c'est donc lui qui a négligé, semble-t-il, de mentionner une seule fois dans son compte le nom de Jeanne d'Arc. Au f° 1 de son compte, à propos de la ferme du *billot* (droit sur le vin vendu au détail), pour une année allant du 1[er] novembre 1428 au 1[er] novembre 1429, il nous donne les noms des notables suivants : « Jehan Pietre, « Hugon Caut, Jehan Fouet, Lorin du Chat, Charlet Chenault, Jehan « Symonin, Jehanet Taillandier, Hugonin Camus, Jehan Boyer, Guil« laume Audigier et Mahiet Cousin, consuls dudit an, et plusieurs « autres, Jehan Apleigne, ledit Mahiet, Georges Bourcier et Jehan « Cordier, consuls pour ceste année advenir. » Nous avons donc là les noms des consuls élus de novembre 1427 à novembre 1428 et ceux

de novembre 1428 à novembre 1429. Il résulte d'une mention du folio 7 du compte n° 263 que c'est le 13 novembre 1428 que les habitants furent ajournés pour élire de nouveaux consuls ; ceux qui virent Jeanne d'Arc seraient donc *Jehan Apleigne*, *Mahiet Cousin*, *Georges Bourcier* et *Jehan Cordier*, dont les pouvoirs finirent le 14 novembre 1429. Mais alors, comment se fait-il que dans le compte de 1429 on trouve, folio 8 v°, mention de Guillaume Audigier, un des quatre ; folios 11 v° et 15 r°, mention de Jehan Boier, un des quatre ; folios 11 v° et 15 r°, mention de Jehan Malicorne, un des quatre ?? A mon sens, cela ne peut s'expliquer que par le fait qu'il s'agit de dépenses afférentes à un exercice financier antérieur à 1429. En 1428, nous savons par exemple que Guillaume Audigier et Jehan Boyer étaient bien deux des quatre consuls.

Au folio 29 r°, on lit :

« *A Maistre Pierre Lartilleur, pour deux cens de pouldre de canon* « *prise et achaptée de luy et laquelle pouldre fut envoyée et donnée à* « *ceulx d'Orléans durant le temps du siège en XL escus d'or, comme* « *par certifficacion appert* . . . . IIIIˣˣ l. ts.

La rédaction de cet article me paraît indiquer que le compte n'était pas rédigé au jour le jour. Si, comme il me semble, l'inscription fut faite après coup, n'est-il pas surprenant que le nom de Jeanne d'Arc ne soit pas mentionné à l'occasion du siège d'Orléans ?

F° 33 r°. — « *Au Singe, en six escus d'or que presta Colin Cordier le* « XIIIᵉ *jour de juing à luy rendu en compte a LX sols, pour ce :* XVIII *ll.* « *qui furent données audit Singe qui apporta les nouvelles de par* « *Monseigneur le Conte de Clermont de la prise de Jargueaul.* »

Jargeau fut pris plusieurs fois, mais il doit s'agir de la prise de la ville par Jeanne d'Arc, prise qui, d'après l'*Histoire de Charles VII* de G. de Beaucourt, eut lieu le 12 juin 1429. N'est-il pas alors encore étonnant que le nom de Jeanne d'Arc ne soit pas écrit à cette occasion ?

F° 34 v°. — « *A ung autre homme qui a apportées lettres de par le cap-* « *pitaine de Cenquoins contenant que les Bourguignons estoient assem-* « *blés pour courre, à luy donné* . . . . *XL s.* »

Il doit s'agir des troupes qui occupaient Saint-Pierre-le-Moûtier avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, ou peut-être d'une bande de Perrinet Gressart ou Grasset, capitaine de La Charité pour le Roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne.

F° 37 r°. — Mention de « *Esmé Saulnier cappitaine.* » Il était donc capitaine de Moulins au moment où Jeanne d'Arc y vint. Il avait succédé à « Jehan de Chasteaulx escuier » cité en 1425 (compte n° 261, f° 33 v° et en 1426 compte n° 262 f° 30 v°).

Au folio 41 v°, on trouve l'approbation très mutilée, du compte de 1429. Elle fut faite tardivement le dernier jour de janvier 1430 [1431 n. st.], en présence de divers notables dont les noms sont effacés, par « *Jehan Apleigne, ledit Mahiet* [Cousin], *Jehan Cordier et Georges* « *Boursier de présent quatre consuls* ». Ce sont donc les noms des consuls de 1429, de nouveau en exercice du courant de novembre 1430 au courant de novembre 1431.

Dans le compte (n° 264 de l'inventaire) de Regnaut Goughon, clerc, receveur de la ville, « puis le vingtiesme jour de may dernier passé « [1430] jusqu'au XIᵉ jour de novembre 1430. » on relève les deux mentions suivantes concernant des faits de guerre :

F° 16 v°. — « *Audit Jehan Laplane pour ung exprès (?) qu'il a envoyé de* « *Saint-Pierre-le-Mostier à Molins au Conseilh pour adviser le paiz*

« *de ce que les gens de Perrinet Grasset* (1) *volloient courre en Bour-*
« *bonnois et estoient assemblés à Rozemonlt, le* XVe *jour de janvier dont*
« *n'a esté fait mention au compte de Jehan Blanc.* »

Le compte de Jean Blanc est en déficit. Il devait aller du 15 novembre 1429 environ au 20 mai 1430. Cette disparition est d'autant plus regrettable qu'on est en droit de supposer que le nom de Jeanne d'Arc s'y trouvait écrit.

En tous cas, la mention ci-dessus se réfère à un mouvement de troupes postérieur à la prise de Saint-Pierre-le-Moûtier par Jeanne et antérieur au 20 mai 1430.

F° 29 r°. — « *A Bon Rapport chevaulcheur, lequel apporta les nou-*
« *velles du levement du siège de Compiègne, a luy donné par le*
« *commandement de Messieurs les Quatre Consulz de ladite ville deux*
« *réaulx qui valent en monnoye la somme de . . . . . . LXX sols.* »

D'après le *Guillaume de Flavy* de M. Champion, la levée du siège de Compiègne par les Anglo-Bourguignons eut lieu le 26 octobre 1430 (p. 57).

N'est-il pas surprenant que, là encore, aucun souvenir ne soit donné à Jeanne d'Arc, qui avait été prise sous les murs de la ville le 24 mai 1430.

Les receveurs de la ville avaient-ils donc juré de ne pas écrire son nom ?

— Sont élus membres titulaires : MM. Joseph BUSSIÈRE, André CHAUCHARD, et l'abbé Athanase DESROSIERS.

— Est présenté comme membre titulaire : M. Max BOIROT, demeurant à Paris, 26, rue Lamartine, par MM. Boutal, Flament et Tiersonnier.

— A mains levées on procède ensuite à l'élection des Commissions. Sont élus :

Commission du *Bulletin :* MM. FLAMENT, l'abbé CLÉMENT, l'abbé BERTHOUMIEU, BERTRAND, R. CHABOT, DELAIGUE, DÉNIER, C. GRÉGOIRE, QUEYROI, R. DE QUIRIELLE et TIERSONNIER.

Commission du musée : MM. FLAMENT, BAER, l'abbé BERTHOUMIEU, BERTRAND, l'abbé CLÉMENT, DELAIGUE, MÉPLAIN, MITTON, MORAND, R. MOREAU, E. OLIVIER, QUEYROI et TIERSONNIER.

Commission des Finances : MM. FLAMENT, l'abbé BERTHOUMIEU, CRÉPIN-LEBLOND, DELAIGUE, FROBERT, C. GRÉGOIRE, MILCENT, QUEYROI, TIERSONNIER et TIXIDRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 10.

M. D.

(1) Sur ce personnage, en attendant l'étude que doivent lui consacrer MM. Pierre Champion et Eugène Le Brun, voir dans l'*Inventaire des archives communales de Moulins*, pour le compte qui nous occupe (n° 264) la troisième ligne de la page 39, première colonne. Voir aussi dans l'*Inventaire des titres de Nevers* de Marolles d'assez nombreuses mentions de ce personnage (consulter la table des noms de personnes).



Note sur trois Mortiers en bronze

Dans beaucoup d'offices de maisons particulières et dans toutes les officines d'apothicaires, on trouvait encore, au siècle dernier, des mortiers de bois, de pierre ou de métal, dont on usait journellement pour écraser les épices et mélanger les pommades et onguents.









ANTHOINE
IOMARD
MA
FICT
FAIRE
LAN
1674





B

A

Il ne subsiste plus beaucoup de ces ustensiles aujourd'hui, ni dans les offices de nos cuisines, ni dans les laboratoires de nos pharmaciens.

Les mortiers de bois ont subi les épreuves du feu, ceux de pierre ont été souvent brisés, le bronze des autres a été converti en gros sous ou vendu pour la valeur propre du métal.

Aujourd'hui, où l'on recherche soigneusement les objets anciens,





IACQVES
DERISSEAVX







C



1908

D

les mortiers de bronze font l'ornement des vitrines des collectionneurs. Nous avons présenté à une des dernières séances de la Société trois de ces mortiers dont le dessin accompagnant cette note dégage et met en relief l'élégance et la physionomie curieuse.

Sur le premier (B et D), des ailerons de métal, une cordelière et des filets en relief encadrent des sujets religieux : Vierge à l'enfant, ange

annonciateur, tête d'apôtre ou de saint Joseph. La hauteur de ce mortier, en beau bronze de cloche, est de 7 centimètres, son diamètre à la base 6 cent. et au sommet de son évasement 9 cent. 1/2.

Le second (C), qui fait, comme le précédent, l'ornement de la chambre aux livres de notre confrère, M. H. Durond, porte à son bord supérieur le nom bien bourbonnais de Jacques Desrisseaux ; des fleurs de lys en relief se détachent de la base de ce mortier dont la hauteur est de 9 centimètres, la base a une largeur de 6 centimètres, et le sommet ouvre un orifice de 13 centimètres.

Ces deux vases de bronze ne portent pas de date, bien que nous ne craignions pas de nous avancer en attribuant leur fabrication à un fondeur du XVII[e] siècle.

Le troisième (A), qui continue à remplir entre les mains de M. V. Grenier, pharmacien de notre ville, le rôle pour lequel Anthoine Jouard le fit faire l'an 1674, a une patine admirable sur laquelle se détachent des roses et des fleurs de lys. Il a 11 centimètres de hauteur, une base de 11 cent. 1/2 et un orifice de 17 cent. 1/2.

Le dessin où ils voisinent par rang de taille, en met en valeur les détails et nous montre le charme qui se dégage des objets anciens.

Nous n'avions pas la prétention en présentant ces mortiers de faire à la Société d'Emulation une communication extraordinaire, mais seulement de faire remarquer combien nos anciens savaient donner une allure et un cachet artistiques aux moindres objets usuels. Les procédés industriels des siècles de la vapeur et de l'électricité ont peut-être leur beauté cachée qui nous échappe encore et que nos enfants sauront mettre en relief un jour. C'est un devoir pieux pour nous d'exalter celle que surent mettre les siècles précédents dans leurs moindres et plus infimes objets.

L. GRÉGOIRE.





NÉCROLOGIES

Bailleau (Guillaume-Joseph) était né à Pierrefitte-sur-Loire le 23 août 1830. Son père, issu d'une ancienne famille du Nivernais, s'y était établi après avoir été médecin des armées, et s'y était créé une situation des plus honorables qu'il comptait bien transmettre directement à son fils. La mort en décida autrement. Lorsqu'après de bonnes études médicales faites à Paris sous la direction de Trousseau, de Velpeau, de Jobert de Lamballe et du brillant agrégé qui devait être le professeur Pajot, Bailleau passa sa thèse sur les *Plaies du crâne* et revint au pays, son père, mort en 1852, n'était plus là pour lui passer le flambeau. Mais la sympathie générale et la confiance qu'avait su si bien conquérir l'ancien médecin aux armées d'Italie lui survivaient à Pierrefitte et le jeune docteur, bel homme, d'élégante prestance, naturellement distingué, intelligent et instruit d'ailleurs, serviable et bon, très heureusement pourvu, en un mot, des qualités qui attirent, n'eut qu'à paraître pour voir venir à lui la clientèle de son père qu'il ne tardait pas à développer encore. Pendant près d'un demi-siècle il mena sans défaillance cette rude vie de médecin de campagne dans un rayon très étendu, depuis Thiel jusqu'à Digoin, de Bourbon-Lancy jusqu'à Saint-Léon.

Pendant la guerre franco-allemande un important hôpital auxiliaire avait été créé par les Pères trappistes de l'abbaye de Sept-Fons. Bailleau, alors médecin de l'abbaye, fut naturellement chargé de la direction de cet hôpital, et jusqu'à la fin de la guerre, se consacra à cette tâche patriotiquement acceptée, avec un zèle que rendait d'autant plus méritoire l'éloignement et la rigueur exceptionnelle de cet odieux hiver. La croix de la Légion d'honneur fut la récompense méritée de ce beau dévouement.

Bailleau était homme de goût ; il aimait les choses d'art et les recherchait volontiers. Avec un flair de collectionneur né, il savait à merveille dépister les bonnes occasions et en profiter. Un objet s'ajoutant à l'autre, une jolie collection d'amateur ne tardait pas à s'ébaucher qui plus tard devait prendre un grand développement et devenir un véritable musée privé. Au début, ce furent principalement les faïences artistiques qui l'attiraient et je sais là telles pièces

de vieux Nevers dont les pareilles ne sont point communes. Autour d'elles, entre temps, se groupaient quelques gravures anciennes, quelques bibelots de choix. Puis. la découverte fortuite faite dans les environs, à Diou notamment, de fines et élégantes poteries romaines attira la curiosité de Bailleau et la fixa pour un temps sur les antiquités gallo romaines. Sa collection alors s'enrichit de monnaies, de fibules, de médailles, de fragments de poteries artistiques.

Un jour enfin notre ami fut mis, presque par hasard, sur une voie nouvelle qui devait devenir pour lui véritablement passionnante et lui procurer ses plus profondes et plus légitimes joies de collectionneur et de savant. Un de ses voisins qui partageait son goût, sinon sa science et son intelligence des choses antiques, le conduisit, auprès de Chatelperron, dans une grotte appelée « la grotte des Fées », où quelques ossements avaient été trouvés. Méthodiquement fouillée par Bailleau, la grotte des Fées lui fournit une superbe moisson d'objets préhistoriques du plus haut intérêt, ossements d'animaux disparus, silex taillés, etc. Ces découvertes furent pour notre collègue le point de départ d'une persévérante et noble passion. Trouver et réunir sous les glaces d'une vitrine des objets provenant de ces époques lointaines dont le grand public alors ignorait à peu près tout, c'était bien assurément. Ce n'était pas assez pour Bailleau. Il lui fallait comprendre la signification de ces heureuses trouvailles, apprendre à connaître ces espèces animales inconnues de nos jours, à distinguer entre eux ces fragments épars de squelettes divers, à caractériser chacun d'eux, à les classer, à les dénommer, à leur donner d'exactes attributions. Il fallait, de ces fragments, silex éclatés, silex plus ou moins grossièrement taillés, ou parfois très finement polis, reconnaître les variétés de forme, de nature, de travail ou d'origine et comprendre le rôle de chacun d'eux dans la vie de nos mystérieux ancêtres. Sans sacrifier rien de ses obligations professionnelles, Bailleau trouva le temps de se faire étudiant en archéologie préhistorique et en paléontologie. En même temps, il organisait autour de Pierrefitte d'abord, puis dans un rayon de plus en plus étendu, des recherches qu'il sut rendre fructueuses, initiant et associant en quelque sorte les laboureurs, ses clients, à la chasse aux silex taillés, fouillant ici quelque cimetière préhistorique, ou bien un atelier paléolithique (Tilly-Saligny), là de vieux puits féconds en trouvailles numismatiques ; explorant tour à tour grottes, cachettes et tumuli. L'étudiant archéologue, rapidement passé maître, édifiait ainsi cette remarquable collection presque exclusivement composée de trouvailles personnelles et, croyons-nous, l'une des plus riches en morceaux de choix parmi les collections privées de cette nature.

Lié d'amitié avec les maîtres de la spécialité, les Lartet, les de Mortillet, il a fait au musée de Saint-Germain des dons nombreux et importants, entre autres la superbe défense de mammouth provenant de la grotte des Fées et notre modeste musée départemental doit à sa générosité un groupe intéressant d'objets préhistoriques.

F. Méplain.

Victor du Chambon. — C'est le 17 mai 1909 que nous avons eu le regret de perdre M. *Pierre-Jacques-Victor Picard du Chambon.* Emule du docteur Bailleau et comme lui habitant une partie de l'année à Pierrefitte-sur-Loire, il s'était adonné aux études préhistoriques et avait constitué une assez belle collection, dispersée depuis. Mais M. du Chambon ne se cantonnait pas dans le préhistorique, trop de souvenirs le rattachaient au Bourbonnais pour qu'il pût se désintéresser de son histoire ; aussi, lecteur assidu du *Bulletin*, il s'attachait aux études et monographies locales qui y paraissent tous les ans. Allié aux Sampigny, Villelume, Rivérieulx de Varax, Ligondès, Jacquelot de Chantemerle, d'Aurelles de Montmorin, Paroy de Lurcy, etc... ; il appartenait d'ailleurs, par ses ancêtres paternels, à une vieille race des Basses-Marches du Bourbonnais. Dès la fin du XVIe siècle, les Picard exercèrent, en effet, la charge de procureur du Roi aux Basses-Marches, charge qui resta héréditaire dans leur famille. Ils vivent noblement, s'unissent aux bonnes familles de la région, Cymetière de La Bazolle, Desessards, Palierne, Heulhard de Certilly, Bouquet de Chazeuil, d'Escrots d'Estrées, Pélacot, Chabot, et autres.

Seigneurs de nombreux fiefs, parmi lesquels ceux des Guyons, de Launay et du Chambon dont ils portèrent le nom, ils virent leur situation nobiliaire définitivement fixée par des lettres patentes de 1741.

Gaspard Picard des Guyons et son frère Jean Picard de Launay, tige des du Chambon, tous deux chevaliers de Saint-Louis, capitaines de cavalerie et sous-aides-majors aux gendarmes de la garde du Roi, furent anoblis, tant en raison de leurs services militaires que de ceux de leur oncle Gaspard Picard du Chambon, écuyer, fait chevalier de Saint-Louis en 1709, pour sa brillante conduite à Malplaquet, lequel finit sa carrière en 1754 comme lieutenant-général des armées du Roi (1).

(1) D'Hozier, à cette occasion, régla définitivement leurs armoiries comme suit : *De gueules à la tête et au col de cheval d'argent, le mors d'or, la bride de sable, à la bordure d'argent chargée de huit chausse-trappes d'azur.*

Le vieux sang militaire de la race ne s'était pas attiédi dans les veines de M. Victor du Chambon. Quand vint l'année terrible, il fit son devoir sans marchander et, plus tard, il tint à conserver un grade dans la réserve, puis dans la territoriale, où nous l'avons connu capitaine de cavalerie et, par surcroît, toujours souple et le poignet solide, maniant brillamment le sabre dans diverses réunions intimes consacrées au noble jeu des armes.

Marié à Mlle Génissieu, d'une vieille famille de la région lyonnaise, il a laissé de son mariage une belle lignée de cinq fils et trois filles.

Depuis longtemps atteint d'une grave maladie, il s'est éteint après avoir beaucoup souffert. Il est mort à Moulins, muni des sacrements de l'Eglise, et son corps repose maintenant à Pierrefitte-sur-Loire, au milieu des cendres de ses ancêtres.

Philippe TIERSONNIER.

Antoine Cordez. — Presque en même temps, notre Compagnie perdait encore M. *Antoine Cordez*. Après de bonnes études au petit séminaire d'Iseure, M. Cordez était entré dans l'Enregistrement. Lorsque les hasards de sa carrière l'appelèrent à Paris, à l'administration centrale, comme contrôleur des successions vacantes, dans un bureau où abondaient les artistes, littérateurs et gens d'esprit, parmi lesquels il ne compta que des amis, il put donner carrière à ses goûts fins et délicats. Amateur d'objets d'art et de vieux bibelots, il jouit délicieusement de tout ce que Paris offre à ceux qui savent apprécier les plaisirs de l'esprit. Très lié avec Gondinet, l'auteur en vogue de tant d'œuvres charmantes et faciles, il vécut dans un milieu de belle tenue littéraire. Plus tard, revenu dans son cher Bourbonnais, ayant le souci de gérer pour les siens, neveux et enfants, des intérêts agricoles importants, il conserva tous ses goûts littéraires ; jusqu'au dernier jour le mouvement théâtral, les œuvres nouvelles l'intéressaient. Souvent, il allait chercher, sur la Côte-d'Azur, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Hollande, les beaux sites et les chefs-d'œuvre d'art dont il ne se lassait pas.

La main largement ouverte pour les œuvres, il a su donner généreusement et sans effort, ayant des convictions chrétiennes qui rendent la charité aimable et facile.

Depuis longtemps membre de notre Société, les vieux amis qu'il y comptait n'ont jamais regretté qu'une chose, c'est qu'il ne soit pas venu aux séances mensuelles apporter un concours que ses goûts et ses connaissances artistiques eussent rendu précieux.

Ph. T.

Gustave Fournier. — Notre Compagnie vient de faire une nouvelle perte très sensible par la mort si prompte du plus jeune de ses membres, décédé le 6 novembre 1909, chez ses parents, à Moulins.

Il était né dans cette ville le 24 septembre 1891. Il avait été présenté l'an dernier à notre Société dont il était le Benjamin déjà apprécié. Chacun de nous avait été frappé de la précocité de ce jeune homme de 17 ans, qui avait étudié plusieurs branches de l'archéologie et s'était révélé dessinateur habile, aquarelliste méticuleux et chercheur averti. Notre Bulletin avait publié de lui deux notes, l'une aux cloches du lycée de Moulins provenant de l'ancienne Visitation, l'autre à une enseigne de corporation et il préparait de jolies reconstitutions du Moulins de 1830, d'après des documents de famille et de vieux croquis.

Poussé par une irrésistible vocation pour les « antiquités », il se préparait à la situation d'expert à Paris quand un mal foudroyant autant qu'implacable est venu briser en quelques jours une existence si pleine de promesses à tous égards.

Aussi sa mort laisse-t-elle d'unanimes regrets non seulement dans les rangs des érudits qui attendaient tant de lui, mais encore chez les catholiques qui admiraient en ce jeune apôtre ses recherches de la vérité religieuse et son ardeur à préserver, par son exemple et ses conseils, les jeunes gens qu'il rencontrait dans la vie, des égarements dont ils ne sont que trop souvent les victimes.

Abbé Joseph CLÉMENT.

Mme Edouard Defaye. — Le dernier mois de l'année a encore atteint la Société d'Émulation en la personne de Mme Edouard Defaye, née Marie-Laure Pierre-Durocher. A la mort de son mari elle avait tenu à prendre sa place au milieu de nous, où elle se retrouvait aux côtés de son fils M. Albert Defaye et de son petits-fils par alliance M. Victor des Champs de Verneix, sans parler de ses nombreux parents et alliés qui comptent encore dans nos rangs.

Frappée inopinément de congestion, elle est décédée à Dompierre-sur-Besbre, le 8 décembre 1909, dans sa 79e année, munie des sacrements de l'Eglise. Au jour de ses obsèques, le 11 décembre, la foule qui se pressait autour des siens, tant à Dompierre qu'à Diou, a prouvé et le respectueux attachement qu'on avait pour cette femme de bien, et la légitime considération dont jouit sa famille.

Ph. T.

BIBLIOGRAPHIE

GAUTIER (Pierre). — **Note sur un exemplaire du recueil de Pérard.** — Paris, Champion, 1908, in-8. (Extrait du *Moyen-Age.*)

Notre confrère M. Gautier a relevé sur un exemplaire appartenant à l'école des Chartes du *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, par Etienne Pérard (Paris, 1664, in-fol.), exemplaire orné de l'*ex-libris* des Grands-Carmes de Besançon, la mention du don qu'en fit à la bibliothèque de ce couvent le P. André de Saint-Nicolas, après l'avoir annoté de sa propre main à plusieurs endroits qui se rapportent tous au cartulaire de Perrecy ; or, les chartes de Perrecy servirent au P. André à rattacher frauduleusement aux sires de Bourbon les comtes Childebrand, Eckard et Nivelong. « Il est assez piquant, dit M. Gautier, de retrouver à la bibliothèque de l'école des Chartes le volume même de Pérard dont s'est servi le P. André pour la fabrication de ses fausses chartes. »

P. F.

DROUOT (Henri). — **Notes sur la Ligue en Bourgogne.** — Dijon, Marchal, 1910, in-8.

La troisième des *Notes* de la brochure de M. Drouot a trait à « Franchesse, capitaine du château de Dijon pendant la Ligue ». Ce guerrier ligueur, « gros homme... dénué de scrupules », qui « vécut les longues années de la Ligue dans sa forteresse en compagnie d'une garce, d'un bâtard et d'un cerf », et fut à Dijon le lieutenant de Mayenne et de Tavannes, passa, sous les divers noms de *Francesque*, *Franchaise*, *Franceschi*, *Franchessé*, pour quelque soldat italien, voire albanais, à la solde des partis, jusqu'à MM. Chabeuf et Bonnamas, qui l'appelèrent de son vrai nom de Gilbert des Boyaux, seigneur de Franchesse. M. Drouot l'identifie définitivement cette fois et le restitue au Bourbonnais, auquel il appartient sans cependant pouvoir nous dire quels événements l'amenèrent en Bourgogne vers 1585.

P. F.

Mémoire des enfans de messire Artaud d'Apchon et de Marguerite d'Albon (édité par M. le c^te^ D'ALBON). — Montbrison, impr. de E. Brassart, 22 p., in-4° (tiré à 50 ex.).

Ce mémoire, tiré des archives de M. d'Albon qui a eu l'heureuse idée de le publier, pousse jusqu'au XVIIe siècle la descendance d'Artaud d'Apchon, lieutenant général en Bourbonnais et Auvergne, et de la sœur du fameux maréchal de Saint-André. Son mérite, comme le dit son éditeur, est surtout d'avoir conservé des dates de naissance

et des noms de parrains et marraines ; il complète par endroit ce que l'on sait de ces Apchon, dont l'histoire est loin d'être très claire et énumère quinze enfants nés de l'union d'Artaud et de Marguerite : Gabriel, né en 1527, mari de Françoise de La Jaille ; Hélène, née en 1530, mariée à Jacques de Mongascon ; Claudine, née en 1531, qui entra au couvent ; Antoine, né en 1533, qui épousa Christine d'Abin ; Charles, né en 1535 ; Jean, né en 1536, mari de Marguerite de Gaste ; Françoise, née en 1537 ; Jacques, en 1538, lequel fut seigneur de Saint-Germain-des-Fossés et eut trois femmes successivement ; François, né en 1540 ; Guillaume, né en 1541 ; Gilbert, en 1542 ; Jean, en 1543 ; Henri, en 1545, qui épousa Marguerite de Stuer-S[t]-Mégrin ; Charles, né en 1547, mari de Lucrèce de Gadagne ; Catherine enfin, née en 1551. Les Archives de l'Allier conservent dans le fonds Badier de Verseilles de la série E un fonds secondaire de la famille d'Apchon, très intéressant, que M. d'Albon a utilisé en partie pour annoter copieusement le *Mémoire*. Il semble toutefois que, sur quelques points de détail, il subsiste des obscurités qu'une histoire approfondie des Apchon éclaircirait sans doute. P. F.

BARBARIN (Ch.). — **Entrée des duc et duchesse de Nevers, François de Clèves et Marguerite de Bourbon, à Nevers (12 février 1550).** — Nevers, 1909, in-8° (extrait du *Bulletin* de la Société nivernaise). — Marguerite, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon née en 1516, et François de Clèves, duc de Nevers, son époux, firent leur entrée dans la capitale de leur duché le 12 février 1550 et le récit de cet événement fut rédigé, à l'époque, par Antoine Destrappes, élu de Nivernais et lieutenant particulier du duc de Nevers, qui eut l'insigne honneur de haranguer le couple ducal à son entrée dans la ville. Ce récit a été retrouvé dans le ms. 2074 de la bibliothèque Sainte-Geneviève par M. Barbarin, qui le fait suivre du serment prêté par le duc, ledit jour, 12 février, aux religieux de Saint-Etienne de Nevers, et l'accompagne de notes tirées des délibérations communales ; à signaler, à la note 4 de la p. 22, et à propos des armoiries et des devises des neuf preux, figurées sur un théâtre, pour l'entrée de François et de Marguerite, la mention, dès 1458, de fameuses tapisseries du duc de Bourbon, représentant les neuf preux et les neuf preuses ; les Nivernais eurent à les consulter pour l'entrée à Nevers de Marie d'Albret, femme de Charles de Bourgogne. M. Barbarin a illustré son travail de reproductions de deux portraits de François de Clèves (musée Condé, à Chantilly) et du portrait de Marguerite de Bourbon conservé au palais de Versailles. P. F.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Emulation du Bourbonnais

(Lettres, Sciences et Arts)

COMPOSITION DU BUREAU

Président (1909-1910) : M. FLAMENT (Pierre), A. ✿, archiviste du département, 4, r. Michel-de-l'Hospital (1).

Vice Président (1910), 2e année : M. DELAIGUE (Ernest), A. ✿, propriétaire, bd de Courtais, 5. — (1910) 1re année : M. Camille GRÉGOIRE, I. ✿, ✿, juge de paix à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Secrétaire général honoraire : M. Gustave BERNARD, place de l'Ancien-Palais, 3.

Secrétaire général (1909-1911) : M. Marc DÉNIER, bd Ledru-Rollin, 33.

Secrétaire-adjoint (1910) : M. René CHABOT, propriétaire agriculteur, bd du Chambonnet, 9.

Trésorier (1908-1912) : M. Jean-Jacques FROBERT, banquier, avenue Nationale, 22.

Directeur du « Bulletin » (1910) : Abbé Joseph CLÉMENT, aumônier, r. du Chambon à la Madeleine, Moulins.

Conservateur du Musée (1907-1911) : M Alfred BERTRAND, A. ✿, cours de Bercy, 10.

Bibliothécaire (1907 1911) : Chanoine Victor BERTHOUMIEU, 5, r. Bertin.

MEMBRES DE DROIT

Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES, ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon (Rhône).

M. CLAUDON (Ferdinand), I. ✿, archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins, toutes celles non suivies d'indication de département sont de l'Allier.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER (Louis-Marie-Henri), notaire, r. Diderot, 25.
AUBERT DE LA FAIGE (Dr), Bussolles, par Lapalisse.
Mlle AUCLAIRE (Alice) (imp. E. AUCLAIRE), pl. de la Bibliothèque.
MM. AUDIN (Abbé), curé de Treteau, par Jaligny.
BAER (Gustave), architecte, place de la République, 7.
BAILLEAU (Abel), ingr-agronome à Pierrefitte-sur-Loire.
BALORRE (Fréd. IMBERT, Cte DE), la Cour-Contigny, p. St-Pourç-s-S.
BARDET (Augustin), avoué, cours de la Préfecture.
BARDONNET (Auguste), propriétaire-agriculteur, à Agonges.
BARRIQUAND, r. Pape-Carpentier.
BATTU, avocat, château des Laurents, par Lusigny.
BEAUMONT (Abbé), professeur au Sacré-Cœur de Moulins.
BÉGUET (Louis), banquier à La Palisse.
BERNARD (Léop.), avocat à la Cr, r. Cherche-Midi, 91 *bis*, Paris.
BESSON (Gabriel), r. du Lycée, 1.
BIDAULT (François), agent d'assurances, avenue Meunier.
BIDEAU (Léon), instituteur à Commentry.
BIERNAWSKI (Louis), archiviste-paléographe, r. Lucas, 19, Vichy.
BLONDEAU (Fs), entrep. de menuiserie, 9, r. du Vieux-Palais.
BODARD (Georges), A. ✿, à Cérilly.
BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon-sur-Allier.
Mlle BONAND (Françoise DE), r. de Bourgogne, 29.
MM. BONNET, notaire, place de la République, 22.
BONNETON (René), château du Corgenay, par Chantelle.
BOUCOMONT (Antoine), doctr en droit, avocat avoué, r. de Cours, 18, Cosne (Nièvre).
BOUDEVILLE (Jean-Baptiste), entrepreneur, à Dompierre-s-Besbre.
BOUILLON (Abbé Benoît), curé à Nocq-Chambérat, par Huriel.
BOURBON-BUSSET (Robert Cte DE), r. de Paris, 38.
BOURDELIER, ancien notaire, r. des Potiers, 34.
BOURNADET (Emile), clerc de notaire à Vichy.
BOUTAL (Louis), propriétaire agriculteur, avenue Meunier, 24.
BRINON (Cte Henri DE), docteur en médecine, bd de Courtais, 25.
Mme DU BROC DE SEGANGE, château de Segange, par Moulins.
MM. BUJON (Abbé Charles), avocat, missionnaire apostolique, Nomazy, par Moulins.
BURE (Georges DE), proprr-agricultr, chât. de La Besche, le Donjon.
BURELLE (Jean-Baptiste), juge au trib. civil de la Châtre (Indre).
BUSSIÈRE (Joseph), représentant de commerce, place Cortet.
BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, r. Voltaire.

MM. BUYSSON DES AIX (Abbé DU), château de Givry, par Besson.
CAPELIN (Edgard), propriétaire, r. Michel-de-l'Hospital, 28.
CUEILLAT (Abbé), curé de Toulon-sur-Allier.
CHABANNES-LA PALICE (Cte Jean DE), officier de marine de réserve, château d'Avrilly, Trevol par Moulins.
CHABOT (Abel), r. de Bourgogne, 37.
CHACATON (Maurice DE), chât. de Chermont par St-Germain-d-F.
CHAMBRON (Lucien), industriel, rue de Bourgogne, 30.
CHAMPFEU (Léon, Cte DE), ✱, capitaine de frégate en retraite, 14, calle Guribay, Saint-Sébastien (Espagne).
CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), à Cusset.
CHANIER, greffier du Tribunal de Commerce, bd Ledru-Rollin, 52.
CHAPOUTOT (Docteur), médecin de la Don, Buxières-les-Mines.
CHAUCHARD (André), proprr agricultr, chât. de Mézangy, Pouzy.
CHOPARD (doct. Emmanuel), 172, r. de Nîmes, Vichy.
CHOUSSY (Joseph), r. Pape-Carpentier, 33.
CLAYEUX (Edmond), château des Gouttes, par Jaligny.
COLLAS (Eugène), maire de La Ferté Hauterive, r. Choisy, 7.
CORDEZ (André), château des Chaulets, par Souvigny.
CORNE (Paul), maire, château du Parc, Yzeure.
COULHON (Abbé), curé de Désertines.
COULHON (Pierre), I. Ⓘ, chef divon à la Préfecture, r. des Grèves.
CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, r. Jean-Jacques-Rousseau, 15 *bis*.
CROIZIER (Eugène), notaire, r. des Potiers, 24.
DEBESSON (Abbé), curé de Saint-Victor.
DÉCRAN (Docteur), bd Ledru-Rollin, 25.
DEFAYE (Albert), notaire à Dompierre-sur-Besbre.
DÉLINIÈRE (Léonce), entrepr de déméngts, bibliophile, r. d'Enghien.
DESCHAMPS (Raphaël), chanc honre, supér du S.-C., r. de Paris, 51.
DESHOMMES (Abbé), à St-Clément, par le Mayet-de-Montagne.
DESNOIX (Abbé), supérieur du Réray, par Villeneuve-s-Allier.
DESROSIERS (Abbé Athanase), curé de Châtel-Montagne.
DREUILLE (H., Cte DE), proprr-agricultr, chât. de Dreuille, Cressanges.
Mlle DUCHET (Léonie), bd de Courtais, Montluçon.
MM. DUCHON (Paul), à Cusset.
DUCROS, agent-général du *Soleil-Incendie*, place de la Gare, 18.
DUMAS (Abbé), curé de Villeneuve-sur-Allier.
DUPONT (le Chanoine), rue Pape-Carpentier.
DUPUIS (Abbé Ch.), s.-dr des œuvres diocésnes, 26, r. de Bourgogne.
DURAT (Vicomte DE), château du Ludeix, par Marcillat.

MM. Duriat (Abbé Abel), curé de Gennetines.
Durin (le Chanoine), r. de Paris, 23.
Durond (Henri), bibliophile, r. Pierre-Petit, 21.
Fabre (Docteur Paul), membre correspd' de l'Acad'° de médecine, Présit de la Société des médecins de l'Allier, Commentry.
Faulquier (Joseph), r. de Bourgogne, 35.
Faure (J.-Bap.), ✻, I. ✪, de l'Opéra, bd Haussmann, 52, Paris.
Faure (Pierre), libraire, r. d'Allier.
Favardin (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-sur-l'Œil.
Fourny (Maurice), rue de Charonne, 127, Paris.
Mme Fradel (Ctesse L. de), proprr-agricultr, 3, pl. de la République.
MM. Fradel (Vte Jehan de), proprr-agricultr, Les Morelles, Broût-Vernet.
Frémont (R. Martin de), m. du Ct hérald. de Fr. et de la Sté arch. du Périgord, avocat, 3, r. la Boétie, Périgueux (Dordogne).
Garmy, A. ✪, juge de paix à Commentry.
Gagnière (Abbé Gilbert), curé de Courçais.
Gaulmyn (Cte de), chât. de Rimazoir, par Souvigny.
Gautier, directeur de l'Enregistrement, r. de Decize, 27.
Gavelle (le Chanoine), curé-doyen d'Ebreuil.
Mme Gaymy (Berthe), château de Godet, par Yzeure.
MM. Gédel, ✻, off. d'administr. en retraite, rue Gaston.
Généraud, Directeur de la Société Générale à Moulins.
Gendre (Eugène), expert-géomètre, représentant de la « Mutuelle de l'Allier », à Varennes-sur-Allier.
Girard (Emile), avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Golliaud (André), château des Bédores, commune de Trevol.
Grand-Pacha (Pierre), ancien Directeur général au ministère des Travaux publics (Egypte), r. de Nîmes, 48, Vichy.
Gravier du Monsseaux, r. Verrier, Vichy.
Grégoire (Louis), libraire, rue François-Péron, 2.
Griffet de la Baume (Georges), 88, rue de l'Université, Paris.
Jaladon de la Barre (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).
Joly (Léon), ancien professeur d'histoire au Lycée de Moulins, 10, bd du Chambonnet.
Joly (Stéphane), agrégé des lettres, 10, bd du Chambonnet.
La Boulaye (Paul Georgette du Buisson de), artiste-peintre, r. Grenier, 5.
La Boutresse (Roger Préveraud de), chât. des Quillets, Trezelles.
La Chauvinière (Léon de), château du Parc, Yzeure.
Lamaugarny (Arthur Josset de), propriétaire-agriculteur, château de Magnette, par Audes.

MM. LAMAUGARNY (Camille JOSSET DE), château d'Audes, à Audes.
LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), propriétaire agriculteur, château de Magnoux, par Meaulne.
LAS CASES (Barthélemy, Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.
LA TOURFONDUE (Comte DE), industriel, r. Porte-des-Forges, Montluçon.
LEBEY (André), homme de lettres, 20, r. Chalgrin, Paris.
LE BRUN (Eugène), directeur des *Guides Conty*, r. Thiers, 12 *bis*, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
LE FEBVRE (Baron Maxence), ✱, château de la Ronde, Yzeure.
LÉVÊQUE (Alexis), architecte, à Ebreuil.
LIÈVRE (Félix), architecte-expert, place de la République, 1.
LIGIER (Abbé), curé de Bressolles.
Mme LIGNERIS (Marquise DES), Bressolles.
MM. MARESCHAL (Johanny), 66, r. de Miromesnil, Paris.
MARESCHAL (Xavier DE), doct^r^ en droit, propr^e^ agricul^ur^ chât. des Magnoux, Voussac.
MAZZIA (Louis), artiste-peintre, à La Palisse.
MEILHEURAT (François-Henri), I. ✪, inspecteur primaire en retraite, r. de Paris, 68.
MEILHEURAT (Gabriel), avocat, château du Seu, par Saint-Léon.
MÉPLAIN (Docteur Firmin), r. du Lycée, 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaiguët.
MICHEL DES MODIÈRES (Edouard), chât. des Modières, par Néris.
MICHEL DE TRÉTAIGNE (Baron), 12, r. de Condé, Paris.
MILCENT (Georges), cap^e^ de réserve, agricult. r. de Villars, 25.
MITTON (Michel), architecte, r. des Couteliers, 46.
MOITRON (Abbé Emile), chan^e^ hon^r^, doyen de St-Pourçain-s-Sioule.
MONICAT (Pierre), avocat, avenue Victor-Hugo.
MONTAGNE (Louis-Gabriel), juge de paix, St-Germain-des-Fossés.
MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, Comte DE), rue Choisy, 6.
MORAND (Gabriel), avenue Nationale, 20.
MOREAU (René), A. ✪, architecte, avenue Nationale, 9.
MORET (Chanoine J.-J.), r. Diderot, 10.
MOULIN (Maurice), château de La Pommeraye, par St-Menoux.
NÉNY (Chanoine), vicaire général, r. Regnaudin, 8.
NOBLET (Comte de), château de Pomay, par Lusigny.
OLIVIER (Ernest), directeur de la *Revue Scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, 10.
OLIVIER (Commandant Henri), ✱, propriétaire-agriculteur, ancien membre du Conseil général, rue d'Allier, 77.

MM. PATISSIER (Sosthène), ✻, ancien député et c^er^ g^l^, agriculteur, aux Eglantiers, Souvigny.
PATURET (A.), pharmacien à Ebreuil.
PERROT (Abbé Louis), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon.
PETIT (Pierre), ✻, docteur en médecine, rue Candie, 1.
PEYNOT (Abbé Michel), curé de Jenzat.
PICHONNET, entrepreneur de transports, rue du Lycée.
PLAINCHANT (Gabriel), A. ✪, avocat, r. de Villars, 8.
PLANCHARD (Léon), ingénieur, r. de Refembre, 47.
Mme PRIEUR (Léon), r. de Decize, 9.
MM. PROVENCHÈRES (Henri DE), propr^r^-agricult^r^, r. de Decize, 24.
MM. QUEYROI (Gustave), ancien officier, 34, r. de Bourgogne.
QUIRIELLE (Roger DE), propriétaire-agriculteur, Montaiguët.
QUIRIELLE (Jean DE), homme de lettres, Montaiguët.
RANGLARET (Docteur A.), r. Michel-de-l'Hospital.
RAYMOND, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
RENAUD DE FRÉMINVILLE (Edgard), r. Michel-de-l'Hospital, 2.
RENOUX (Abbé), curé de Viplaix.
Mlle ROGIER (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
MM. ROQUEFEUIL (Comte Edouard DE), château de Jenzat, à Jenzat.
ROUX (L.), greffier de la justice de paix, correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », Chantelle.
SABATIER (Aimé-Henri-Auguste), notaire, rue de Paris, 19.
SAMPIGNY (Henri, Comte DE), chât. de Pannessière, par Gennetines.
SARROT (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, place des Marronniers, 2, Nanterre (Seine).
SAULNIER (Félix), avocat à La Palisse.
SAUROY, A. ✪, artiste-peintre, r. Racine, 8, Tours (Indre-et-Loire).
SAYET (Hippolyte), avocat, agréé près le Tribunal de Commerce de la Seine, r. de Valois, 11, à Paris.
SÉQUE, industriel, bibliophile, route de Lyon, 8.
SORIN DE BONNE (Louis), ancien s.-préfet, chât. d'Estrées, Molinet.
TABOUËT (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.
THOMAS (A.), représ^t^ de la S^té^ des Arts graphiques, Montluçon.
THOMAS (Philippe), ✻, vétérinaire principal de 1re classe en retraite, 13, rue de Decize.
THONIER (André), La Busserie, par Tronget.
THONNIÉ (Jean-Baptiste), ✻, avocat, r. de Paris, 44.
TIERSONNIER (Philippe), inspecteur de la « Mutuelle de l'Allier », 3, place de la République.
TISSIER (Léon), avocat, r. Diderot, 20.

MM. TIXIDRE (Auguste), comptable, bd Ledru-Rollin, 6.
TREYVE (François), horticulteur, architecte-paysagiste, Foulet, par Moulins.
TULLE (Alexandre DE), cours Choisy, 12.
VARAX (Vte Paul DE RIVERIEUX DE), château de Rochefort, par Amplepluis (Rhône).
VEAUCE (Vte DE CADIER DE), 39, r. La Boëtie, Paris.
VERDEAU (Henri), photographe, avenue Nationale, 5 *bis*.
VILLATTE DES PRUGNES (Robert), ingénieur-agronome, château des Prugnes, par Vallon-en-Sully.
VILLENEUVE (Antoine), correspondt de la « Mlle de l'Allier », 8, cours Lafayette, Cusset.
VILLEQUETOUT (Jules LE FEBVRE CHARBONNIER DE), r. Voltaire, 20.
VILLETTE (Guy JACQUELOT DE), chât. de Contresol, Le Donjon.
VIPLE (Joseph), substitut à Issoire (Puy-de-Dôme).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLIET, perceptr, r. Bonnabaud, 26, Clermont-Fd (Puy-de-Dôme).
BODINAT (Xavier DE), 59, r. des Murlins, Orléans (Loiret).
CHEVALIER (Jacques), ancien élève de l'Ecole normale, Cérilly.
DUNAN (Maurice), prof. d'histoire à Louis-le-Grand et à l'Ecole supre Arago, agrégé de l'Université, bd St-Germain, 62, Paris.
FROMENT (Dorothée DE), à Montlevic, par La Châtre (Indre).
GAUTIER (Pierre), archiviste de la Haute-Marne, Chaumont.
MAIGRET (Frédéric), bd Militaire, 93, Ixelles (Belgique).
MONERY (Louis), r. de la S.-Préfecture, 9, Roanne (Loire).
REURE (Chane), prof. à la Fté cath., aux Chartreux, Lyon (Rhône).
RONDEAU (Joseph-Julien), avocat, r. de la Victoire, 47, Paris.
ROY, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes, Directeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, r. Hautefeuille, 19, Paris.

Messieurs les Membres de la Société sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin* les erreurs ou omissions commises dans l'inscription de leurs titres et adresses.

ABONNÉS AU BULLETIN

MM. ASHER, libraire, 73, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).
Mme BENOID PONS DE FRÉLUC, r. de Paris, 43.

MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier.
Mme BERTRAND, à La Pacaudière (Loire).
BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins.
MM. CAYOT (Abbé), curé d'Avermes, par Moulins.
CERCLE BOURBONNAIS, à Moulins.
CRISON (Chanoine), vicaire général, à Moulins.
CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.
DARDANT, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DULAC (Commandant), rue de Decize, n° 26.
DULAW, 37, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy (deux abonnements).
FAGOT, propriétaire au Donjon.
FOURNIER, tapissier, r. du Théâtre, 19.
FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
GIVOIS, boulevard de Courtais, 46.
LALAIN-CHOMEL (DE), r. de l'Université, 5, Paris.
LEBRUN, château du Mont, par Chantelle.
LEFORT, 54, r. Blanche, Paris.
LUYLIER DE COUTURE, château de Couture. par Cosne-sur-l'Œil.
Mme JULES PICARD, château de Montperroux, par Saint-Léon.
MM. REIGNEAUD, juge suppléant, r. Croizier, Riom (Puy-de-Dôme).
SAINT-HILLIER (DE), capt au 17e chasseurs, Lunéville.
TRACY (Mis DE), à Paray-le-Frésil.
TROCHEREAU (DE), r. Pape-Carpentier.
VACHER (Marcel), ancien député, Montmarault.
VILLE, sénateur de l'Allier, Moulins.

Service gratuit du « Bulletin »

Membres de droit et honoraires. — Bibliothèque munle de Moulins. — Dépôt légal. — Dr et Secrétariat P.-L.-M., 88, r. St-Lazare, Paris. — M. Ballard, r. Mathieu-de-Dombasle (trésorerie de la Société).

Sociétés correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Sté des Antiquaires de Picardie. — Académie de la Somme.

Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun : Sociétés : Eduenne. — D'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Sociétés : historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Brives. — Société d'Archéologie.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'émulation.
Châlons. — S^té d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. - Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles, Archéologique de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Emulation de la Vendée.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et Arts.
Limoges. — Société Archéologique, Historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mende. — S^té d'Agriculture, Industries, Sciences, Arts de la Lozère.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison — La Diana, S^té Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Sociétés : d'Agriculture. — d'Horticulture. — Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nimes. — Académie du Gard.
Niort. — Société Scientifique et Littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Société des Antiquaires

de France. — Sociétés : de l'Histoire de France. — d'Anthropologie de France. — de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Perigueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Roubaix. — Société d'Emulation.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrd^{t} de St-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société : Archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la H^{te}-Saône.
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry. Direct^{r} : M. Pierre, chât. de Charon, par Cluis (Indre).
Revue Mabillon. Directeur : Dom Besse, Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Revue des Etudes historiques, 82, rue Bonaparte, Paris.
Revue Henri IV. Directeur M. A. Chamberland, 75, rue des Capucins, Reims (Marne).





TABLE DES MATIÈRES

Admission de nouveaux Membres

MM. L. Béguet, p. 4 ; Gédel, 37 ; Délinière, abbé Gagnière, de Montlaur, 69 ; Bonneton, de Roquefeuil, A. Thomas, Ph. Thomas, 101 ; Boudeville, Mazzia, Michel des Modières, Griffet de la Baume, 134 ; Burelle, Chambron, Lebey, de Sampigny, 167 ; Bailleau, de Cadier de Veauce, de Noblet, Roux, Villatte des Prugnes, 197 ; Fourny, L. Joly, S. Joly, Pichonnet, 230 ; Dupuis, Golliaud, 568 ; Bussière, Chauchard, Desrosiers, 575.

Articles et principales Communications

Dons à la Bibliothèque de la Société

CLAUDON, archiviste de la Côte-d'Or, Rapports annuels, 2, 564. — CHOUSSY, Orthographe du nom de Jeanne Darc, 34. — CHAMBERLAND,

Illustrations

(Pour les planches hors texte [h. t.], la pagination indique la place où elles doivent être insérées.)



Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE

